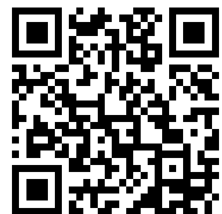
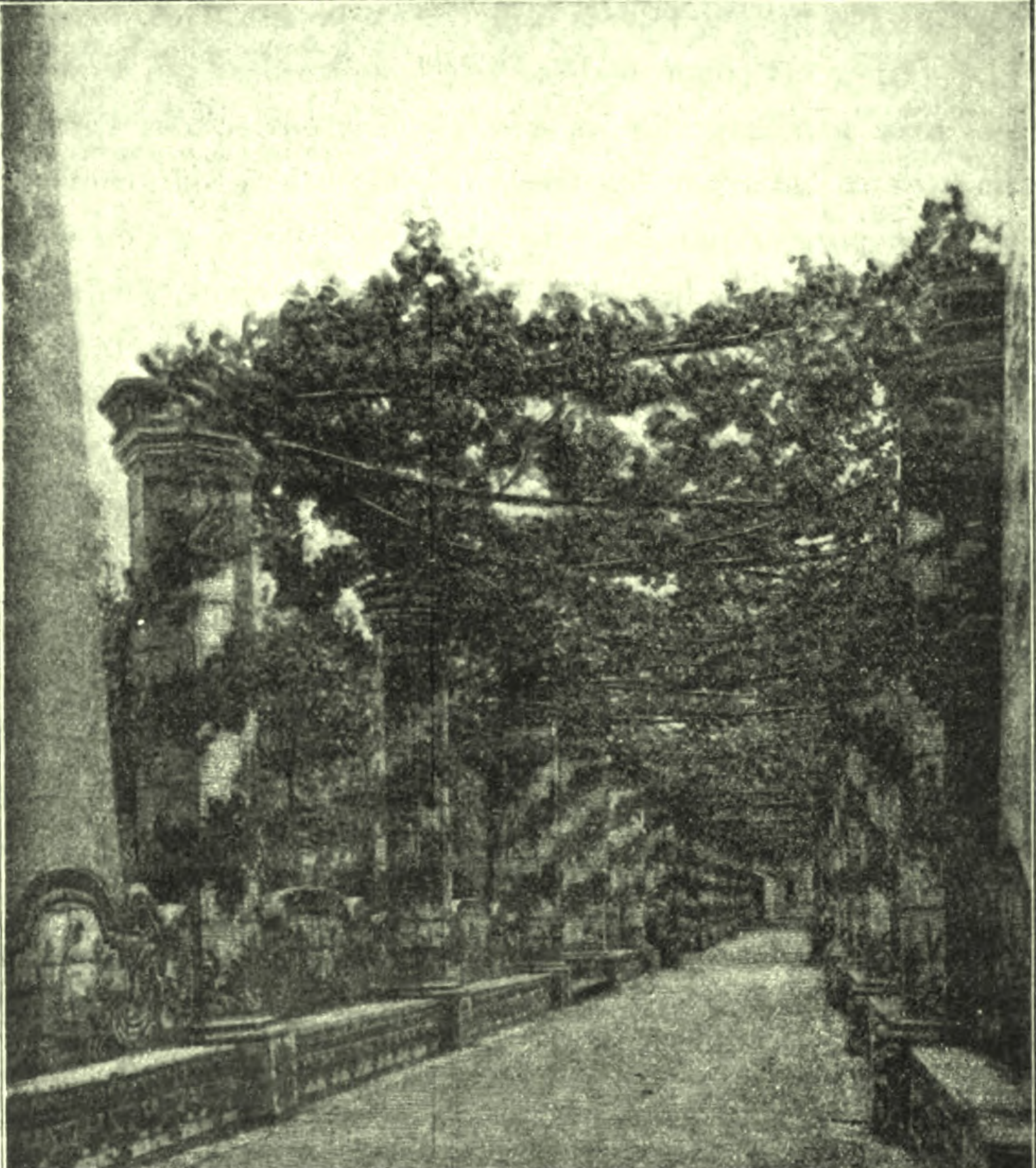




Mélanges d'archéologie et d'histoire

École française de Rome


Dei
Sub Numine
Viget

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE

XVIIIe année. — 1898.

PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, SUCCESSEUR,
4, rue Le Goff.

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROMA 1898 — TIPOGRAFIA DELLA PACE DI FILIPPO CUGGIANI

LA VIE DES PÈRES DU JURA

L'histoire ecclésiastique du Jura n'a pas de document plus ancien que le recueil intitulé *Vita Patrum Iurensium,* comprenant les trois vies des saints Romain, Lupicin, Eugende. On y peut étudier la fondation et les premiers développements d'un grand établissement monacal, qui, par ses colonies, ne tarda pas à rayonner de l'un et de l'autre côté de la montagne jurassienne et se trouva bientôt mêlé à toutes les grandes affaires, civiles et religieuses, du pays.

Mais autant cette source est importante, autant il est nécessaire de s'assurer qu'elle est pure. Or il est peu de vies de saints qui aient été aussi contestées que celles-ci. Ni Surius, qui publia le premier la vie de saint Eugende, ni Bollandus, qui la réédita après lui, ni Henschen, qui eut à traiter des saints Romain et Lupicin dans les *Acta Sanctorum,* ni Mabillon, qui reprit saint Eugende pour sa collection de saints bénédictins, et qui, dans ses *Annales*, résuma tout le recueil *Vita PP. Iurensium,* ne trahissent la moindre hésitation sur l'antiquité et la véracité de cette histoire. Le célèbre P. Quesnel fut le premier qui l'attaqua. La façon dont il comprenait l'histoire de saint Hilaire d'Arles et du pape saint Léon exigeait que l'évêque Chelidonius, déposé par Hilaire et rétabli par Léon, eût été évêque en Viennoise. Or la vie de saint Romain lui assigne le siège de Besançon. C'en fut assez pour que Quesnel trouvât beaucoup de choses incongrues dans les trois vies des Pères du Jura, et même pour qu'il déclarât interpolé le passage où il est question de Chelidonius. Le P. Papebrock, bol-

landiste, qui eut à s'occuper de cette question à propos de saint Hilaire d'Arles (1), adhéra, sans réfléchir assez, aux conclusions de Quesnel. Mais depuis l'affaire fut examinée à nouveau par Tillemont, par Pagi, par les Ballerini, qui écartèrent une à une toutes les objections de Quesnel et remirent le document en bonne situation.

Dans ce siècle les savants n'ont guère hésité à s'en servir comme d'une pièce ancienne et authentique. Il suffit de citer les noms de Rettberg (2), de Binding (3), de Loening (4), de M. Bruno Krusch (5). Cependant il y a de temps en temps un réveil de l'opposition. Jahn, dans son *Histoire des Bourguignons* (6), déclara que ces récits ont été fabriqués par un imposteur du XVI[e] siècle. Mais comme on les a publiés depuis d'après un manuscrit du X[e] siècle, cette conjecture hardie est maintenant hors de cause.

J'ai cité M. Bruno Krusch parmi les partisans de l'authenticité. Telle était son opinion en 1885, lorsqu'il commentait Grégoire de Tours. Il y était même assez solidement ancré, car, en cas de conflit entre Grégoire et le biographe jurassien, il n'hésitait pas à préférer celui-ci: *Quod ad fidem pertinet, anonymus praeferendus est Gregorio, cuius fons ex vitis ipsis pendere mihi persuasum est.* Mais cette persuasion s'est dissipée. En 1895 il donnait aux *Mélanges Havet* un mémoire intitulé *La Falsification des vies des saints burgondes*, où il revenait avec la plus grande décision à l'opinion de Quesnel. Ce n'est pas qu'il ignorât que les Ballerini sont d'un autre avis; mais,

(1) *Acta SS. mai*, t. VII, p. 596 (587).
(2) *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 96.
(3) *Geschichte der Burg. Rom. Königreichs*, p. 65.
(4) *Gesch. des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 480.
(5) *M. G. Script. Merov.*, t. I, p. 663.
(6) *Gesch. der Burgundionen*, t. I, p. 523; t. II, p. 356.

dit-il, Henschen (*lisez* Papebrock) le suit. Il aurait pu ajouter que si Papebrock a suivi Quesnel, c'était aussitôt après la publication de celui-ci, longtemps avant celles de Pagi, de Tillemont et des Ballerini. M. Krusch a reproduit son système dans la préface à l'édition qu'il nous a récemment donnée de la *Vita Patrum Iurensium* (1).

L'argument capital de l'opposition, c'est que, dans l'une des trois vies, l'évêque de Besançon est appelé *supradictae metropolis patriarcha*. Cette expression, dit-on, est doublement incorrecte, d'abord parce que Besançon n'était pas métropole au Ve siècle, ensuite parce que l'usage n'était pas, en Gaule, au VIe siècle, d'appeler patriarches d'autres métropolitains que celui de Lyon.

A cela je réponds que rien ne prouve que Besançon ne fût pas métropole au Ve siècle. Au VIe, il est vrai, son évêque signe, dans les conciles, en dehors de la place réservée aux métropolitains (2). Il n'en est plus de même au VIIe; conciles et chartes le présentent parmi les titulaires des métropoles (3). Pourquoi ce changement? Nous l'ignorons. Peut-être l'éclipse de la métropole ecclésiastique de Besançon se rattache-t-elle aux évènements qui troublèrent si profondément alors les églises de la Grande Séquanaise. C'est alors en effet que l'évêque de la *civitas Helvetiorum* se transporte de Windisch à Avenches, d'Avenches à Lausanne; c'est alors qu'on voit apparaître l'évêque de Belley, lequel semble bien être le successeur d'un évêque

(1) *M. G. Script. merov.* t. III, p. 125 et suiv., approuvé par les *Anal. Boll.* t. XV, p. 91; t. XVI, p. 85; j'ai lieu de croire que ces deux adhésions sont de la même main, et j'espère qu'elles ne seront pas maintenues.

(2) Epaone 517; Orléans 549; Paris 573; Mâcon 581, 585.

(3) Paris 614; Clichy 627 (avant Trèves et Cologne); Châlons 650; diplôme pour Rebais (636); diplôme de Thierry III en 680.

de la *civitas Equestrium* en résidence à Nyons; c'est alors encore que l'évêque de Bâle ou d'Augst disparaît complètement. Il y a bien, dans ces vicissitudes, de quoi expliquer l'éclipse subie par la métropole de Besançon. Il est vrai que, sauf le texte en litige, nous n'avons aucun document sur cette métropole, au point de vue religieux, en ce qui regarde le Ve siècle. Au moins pouvons-nous invoquer l'analogie. Besançon, chef-lieu de la *Maxima Sequanorum*, a dû devenir une métropole ecclésiastique tout aussi bien que les autres capitales de province, Sens, Rouen, Tours, Reims, Cologne, Mayence. Pour nier cette transformation, qui est de règle, il faudrait avoir des documents spéciaux, et l'on en n'a pas.

Du reste, autre chose est la situation reconnue à un siège dans les conciles officiels, autre chose la situation qu'il revendique et se croit due. Quand même, au temps de saint Romain, l'évêque de Besançon eût été traité ailleurs comme un évêque ordinaire, cela ne pouvait empêcher les Séquanais de lui donner des titres supérieurs, correspondant, il faut bien le reconnaître, à la situation administrative de sa ville épiscopale. Besançon était bien une *metropolis*, comme le dit notre biographe; elle est marquée comme telle dans la *Notitia Galliarum*.

Donc rien d'extraordinaire à ce que la vie de saint Romain parle de l'évêque de Besançon comme d'un métropolitain. Mais pourquoi l'appelle-t-il patriarche? Ici je ferai remarquer que, si la vie de saint Romain avait été fabriquée au IXe siècle, comme on le prétend, cette expression serait tout aussi difficile à expliquer, et même plus difficile. En effet, au IXe siècle, il n'y a pas d'exemple de l'emploi officiel en Gaule, d'une telle formule, tandis qu'il n'est pas malaisé de la trouver au VIe siècle. La province de Séquanaise était la plus orientale des provinces gallicanes; elle confinait à l'est avec celles de Milan et d'Aquilée,

à l'ouest avec celle de Lyon. Or nous trouvons, dans un décret du roi Athalaric, le terme *patriarca* employé pour désigner les métropolitains italiens autre que le pape, c'est-à-dire ceux de Milan, Aquilée et Ravenne (1). Ce décret est contemporain de la vie de saint Romain. Pourquoi le terme *patriarca*, admis à Milan et à Aquilée, aurait-il répugné à Besançon? L'évêque de Lyon saint Nizier, à la génération suivante, le portait aussi, car Grégoire de Tours le lui attribue. Son successeur Priscus en usa comme lui; il paraît même lui avoir donné un sens plus élevé et s'en être servi pour caractériser un certain *primatus Galliarum*, dont les évêques de Lyon jouirent au VIIe siècle.

Du reste il en est de ce terme comme de la situation métropolitaine. L'*amplification des faveurs* a toujours été dans la nature humaine, au Ve siècle comme au XIXe, en Séquanaise comme sous les climats les plus éloignés du Jura. Au VIIe siècle l'évêque Didier de Cahors qualifie de patriarche le métropolitain de Bourges et cette expression se retrouve cent cinquante ans après, sous la plume de Théodulfe d'Orléans. En Orient, précisément au commencement du VIe siècle, le métropolitain de Tyr était appelé (2) patriarche, dans une assemblée tenue à Tyr (518). Une inscription (3) du même temps donne aussi ce titre à l'évêque d'Hiérapolis en Phrygie, lequel n'était même pas métropolitain. L'évêque de Thessalonique se le laissait parfois décerner, et chacun sait que, s'il y a maintenant un patriarche de Venise, c'est parce que l'évêque de cette ville a hérité de la dénomination que les rois ostrogoths attribuaient jadis à celui d'Aquilée.

Un autre indice défavorable à l'authenticité, c'est la mention de saint Grégoire le Grand, à qui, par une énorme bévue, le

(1) Cassiodore, *Var.* IX, 15.
(2) Hardouin, *Conciles*, t. II, p. 1356 et suiv.
(3) *C. I. G.* 8769, cf. *Journal of hellenic studies*, t. VI, p. 341.

biographe attribuerait un fait que Rufin raconte de saint Grégoire le Thaumaturge.

Il est sûr que si notre auteur confondait le pape saint Grégoire avec le célèbre évêque de Néocésarée il se tromperait lourdement; il se tromperait plus lourdement encore s'il se figurait que Rufin a pu parler d'un pape qui vivait deux siècles après lui. Ces bévues sont même si énormes que l'on se demande si elles sont possibles. L'écrivain jurassien n'est point un illettré; il connaît ses classiques, il sait même un peu de grec; il témoigne avoir lu saint Jérôme, saint Eucher, Cassien, Rufin, les règles de saint Basile, de saint Pacôme, de Lérins. M. Krusch le reconnaît. Comment, dans ces conditions, aurait-il pu tomber dans les confusions qu'on lui prête? Puisqu'il a lu Rufin et que c'est de cet auteur que dérive sa réminiscence de Grégoire le Thaumaturge, il a bien dû voir que Rufin caractérise ce personnage comme un saint du III[e] siècle et non comme un saint du VI[e], comme un évêque de Pont et non comme un pape de Rome.

Mais, me dira-t-on, pourquoi l'appelle-t-il Grégoire le Grand? Eh bien cette question, que M. Krusch s'est posée et que d'autres (1) ont reprise à sa suite, témoigne chez eux d'une grande distraction, pour ne rien dire de plus. Il semble que pour eux, ce surnom de Grand ait été donné tout de suite à l'illustre pape de Rome et que jamais on ne s'en soit servi pour saint Grégoire le Thaumaturge. Or j'ai vainement cherché, dans les auteurs antérieurs au IX[e] siècle, un texte où saint Grégoire de Rome ait été appelé *Magnus;* je ne saurais même dire si cette qualification était d'usage au IX[e] siècle et quand, au juste, elle s'est introduite. D'autre part, il est sûr que, dès le IV[e] siècle, saint Grégoire le Thaumaturge était couramment appelé Gré-

(1) *Anal. Boll.* t. XV, p. 91.

goire le Grand. Il n'y a qu'à ouvrir les œuvres de saint Basile (1) et de Saint Grégoire de Nysse pour le voir désigner ainsi, et cela non pas incidemment, dans un élan oratoire, mais constamment, en conformité évidente avec un usage établi. Cette façon de parler se rencontre aussi chez les Latins, par exemple chez Facundus d'Hermiane, vers le milieu du VI[e] siècle (2).

Ainsi, le passage incriminé, loin de contenir quoi que ce soit de défavorable à l'antiquité de l'écrit, nous offre au contraire un trait de conformité avec un usage ancien. Ce n'est pas le biographe qui a commis une bévue, ce sont ceux qui le critiquent.

Je reconnais qu'il s'est trompé en désignant (III, 23) saint Pacôme comme un ancien abbé syrien ; il aurait dû dire égyptien. C'est une distraction assez légère. On n'en saurait dire autant de la bourde grossière que M. Krusch lui attribue ; il l'accuse de placer Lérins en Orient.

On devrait cependant y regarder à deux fois avant d'imputer aux gens de telles énormités. Quelle mesure de bon sens faut-il avoir pour croire cela d'un homme qui connaît à fond les règles monastiques, qui a lu et relu celles d'Orient et d'Occident, qui possède en particulier son Cassien et qui le déclare, précisément dans le passage incriminé? Qu'on y aille voir. On trouvera qu'il a voulu opposer la règle relativement douce du Jura aux usages orientaux dont on s'était inspiré à Lérins et que Cassien lui-même, bien qu'il écrivit en Occident, illustrait par ses histoires de moines égyptiens et syriens.

Mais venons à d'autres signes d'époque relativement basse.

Le biographe emploie quelquefois les termes *sacerdos*, *sacerdotalis*, *sacerdotium*, en parlant de simples prêtres. Or, dit

(1) Basile, *De Sp. Sancto*, 29; *ep.* 28, 207, 210; Grégoire de Nysse, *Vie de S. Grégoire le Thaumaturge*, *passim*.

(2) *Pro defens. trium capitulorum*, X, 6.

M. Krusch, aux temps mérovingiens, *sacerdos* signifie toujours évêque, à moins que l'on n'ajoute *secundi ordinis*. Donc notre auteur a écrit après l'an 800.

L'affirmation est nette. Mais que vaut-elle? Ouvrons seulement trois petits traités de Grégoire de Tours, le *De Gloria martyrum* aux chapitres 55, 60, 72, 79; le *De Virtutibus S. Iuliani* aux chapitres 6, 15, 16, 32; le *De Gloria confessorum* aux chapitres 20, 30, 47. On y verra les mots *sacerdos, sacerdotium* etc. employés à propos de simples prêtres, tout comme dans la vie des Pères du Jura. Le chapitre 30 du *De Gloria confessorum* ne les répète pas moins de sept fois, dans le sens indiqué, et, bien entendu, sans la moindre phrase explicative. Je pourrais citer bien d'autres textes (1): si je me borne à ceux-ci c'est qu'ils ont été édités par M. Krusch lui-même. Il ne lui reste plus qu'à classer Grégoire de Tours parmi les auteurs de l'époque carolingienne.

Autre observation, à propos des moines-prêtres. M. Krusch a vu dans un passage de la vie de saint Eugende (chap. 14) que ce saint abbé interdisait aux prêtres l'administration des sacrements, parce qu'il les trouvait peu avisés dans le discernement des hommes. Le texte dit, en réalité, tout autre chose. Il dit que l'abbé prend ses mesures pour que les prêtres puissent distribuer les sacrements sans connaître les reproches que lui, supérieur, a crû devoir faire à tel ou tel. Il se réserve l'exercice de l'autorité disciplinaire, la correction. C'est ce qu'ont toujours fait les chefs de communauté. Quant à interdire *aux prêtres* (je ne dis pas à tel d'entre eux) l'administration des

(1) Il y en a un qui a, dans cette question, une importance exceptionnelle. C'est une formule employée, aux temps mérovingiens, dans l'ordination des prêtres (*Origines du culte chrétien*, p. 357). L'évêque demande au peuple son suffrage pour le prêtre que l'on ordonne: ... *ut huic testimonium sacerdoti... tribuatis.*

sacrements, c'est ce à quoi ni saint Eugende, ni son biographe ne pouvaient songer.

On nous donne encore comme un trait carolingien les blâmes adressés par le biographe aux moines de son temps. Saint Eugende mangeait avec ses religieux; il ne faisait pas table à part "comme j'ai appris dernièrement que certains se le permettaient". Cette façon de parler indique le commencement de l'abus; elle n'eût guère été de mise au IX[e] siècle, l'abus étant alors très répandu. — Saint Eugende ne recherchait pas le sacerdoce "comme on en voit", dit le narrateur. Encore un abus tardif, selon M. Krusch. Cependant c'est lui-même qui rappelle à la page précédente (p. 126) que, vers le temps où mourut saint Eugende, un de ses moines, Viventiole, quitta le monastère pour devenir évêque de Lyon, ce qui ne laissa pas d'inquiéter saint Avit et dut blesser un peu les moines de Condat.

Ce nom de Condat m'amène à reconnaître que notre biographe, si peu illettré qu'il fût, n'était cependant pas très fort en linguistique. Il sait que *Condatiscone* veut dire confluent; mais, au lieu de chercher cette signification dans la langue celtique, qu'il ignorait, très évidemment, il la déduit, à tort, du verbe latin *condere*. Un peu plus loin, il veut donner le sens du nom de lieu *Isarnodurum* et il l'interprète, à tort, par l'allemand, qu'il appelle *lingua gallica*. On ne doit pas s'étonner que, vivant en pays burgonde, à peu de distance de la frontière alamane, il ait connu quelques mots germaniques, et qu'il en ait même un peu abusé pour ses étymologies. Le terme *lingua gallica* au lieu de *germanica* est sûrement mal choisi. Mais cette erreur porte-t-elle une date? Est-elle plus impossible au VI[e] siècle qu'au IX[e]?

M. Krusch a réuni quelques expressions pour lesquelles Ducange n'allègue que des exemples carolingiens. Cela ne prouve qu'une chose, déjà fort bien établie, c'est que Ducange peut

être complété. Le biographe, nous dit-on encore, a passé sous silence le nom du prédécesseur de saint Eugende. Il ne le connaissait donc pas; il lui était trop postérieur pour le connaître. — Peut-être aussi ne l'aimait-il pas. La prétérition pour cause d'antipathie est assez de style en ce genre de compositions.

En somme je ne vois rien, absolument rien, dans ces trois vies qui contredise à la date réclamée par l'auteur.

Grégoire de Tours, lui aussi, a écrit la vie des saints Romain et Lupicin. Entre son récit et celui du biographe jurassien il y a souvent des différences. M. Krusch, je l'ai déjà dit, donnait autrefois la préférence à ce dernier (1). Il avait raison; il a tort maintenant. Mais voyons le détail.

D'après Grégoire, Lupicin était l'aîné des deux frères; il avait été marié, tandis que Romain était resté dans le célibat. A la mort de leurs parents, ils vinrent ensemble s'établir dans les solitudes du Jura. D'après l'anonyme, c'est Romain qui est l'aîné; il n'est pas question chez lui du mariage de Lupicin. Romain est le premier à quitter le monde; ce n'est que longtemps après qu'il est rejoint par Lupicin.

Les deux récits sont inconciliables. Mais celui de Grégoire s'harmonise très bien avec une autre histoire rapportée par l'anonyme et qui a trait aussi aux débuts de la fondation de Condat. Les premiers qui vinrent s'adjoindre aux deux frères étaient deux jeunes clercs du municipe de *Noiodunum* (Nyons); l'aîné était veuf, l'autre célibataire. Ils arrivèrent à Condat, non pas isolément, mais ensemble. C'est évidemment l'histoire que Grégoire raconte des saints Romain et Lupicin. Il a confondu deux traditions.

(1) *M. G. Script. Merov.*, t. I, p. 663, note 2.

Grégoire dit ensuite que le diable faisait pleuvoir des pierres sur les saints chaque fois qu'ils se mettaient à prier, si bien que, n'y pouvant plus tenir, ils quittèrent leur solitude. Mais en route ils rencontrèrent une femme qui leur fit honte de leur lâcheté et cela les décida à revenir. Cette histoire, de touche assez légendaire, manque dans la vie anonyme, mais il y est souvent question, sans légende aucune, de moines qui se fatiguent de la dureté de leur existence, s'échappent, puis reviennent.

La leçon de sobriété donnée par saint Lupicin aux moines de saint Romain est racontée par les deux auteurs avec des détails différents; mais le récit de Grégoire, si pittoresque soit-il, est moins vraisemblable que celui de l'anonyme. Chez Grégoire, Lupicin arrive inattendu dans le monastère. Les moines sont aux champs. Il entre à la cuisine et constate que l'on prépare un dîner somptueux, des plats divers, des poissons. Il s'indigne, fait chauffer une marmite et y jette pêle-mêle poissons, herbes, légumes. Les moines se montrent fort irrités; douze d'entre eux se fâchent si bien qu'ils s'en vont. Saint Romain apprend cela par révélation; quand Lupicin est de retour auprès de lui, il lui fait des représentations sur sa dureté. — Bah! dit Lupicin, douze orgueilleux de moins, ce n'est pas une perte. — Mais le bon Romain n'entend pas que même ceux-là périssent. Il prie si bien que les douze fugitifs se convertissent et deviennent même chefs de douze monastères différents.

Dans l'anonyme, c'est Romain lui-même, qui, trouvant que ses moines prennent trop leurs aises et ne parvenant pas à les amender, prie son frère de leur donner une leçon. Lupicin vient et s'installe avec Romain dans la communauté indocile. Pendant deux jours il observe et constate qu'en effet il y a de l'excès dans la nourriture. Le troisième jour il déclare qu'il lui serait agréable de manger uniquement de la bouillie d'orge, sans huile

ni sel. On exécute, en effet, ce menu sommaire. Les moines n'osent rien dire ; mais Lupicin ayant prolongé l'expérience pendant plusieurs jours, les délicats profitent de la nuit pour quitter le monastère. Après leur départ on revient à un ordinaire toujours simple, mais un peu moins dur.

Je pense que ce récit paraîtra moins légendaire que l'autre ; il a même un aspect tout à fait historique. Un supérieur de religieux n'agirait pas autrement au temps où nous vivons. Mais il est à croire qu'il s'abstiendrait de brasser à sa communauté l'extraordinaire cuisine dont parle Grégoire. Si quelque renseignement venait à être transmis, ce ne serait pas par révélation ; s'il y avait des opposants, ils ne seraient sans doute pas au nombre de douze tout juste, et ne termineraient pas leur carrière à la tête de douze communautés bien comptées.

Ce dernier détail, mais dépouillé de toute apparence légendaire, se retrouve dans la biographie anonyme. On y fait dire à saint Romain que, parmi ceux qui ont abandonné la solitude du Jura, plusieurs n'ont fait que changer de lieu sans changer de vie et qu'ils ont mérité par leurs vertus d'être mis à la tête de monastères et d'églises.

Voilà un propos raisonnable et vraisemblable.

On peut faire la même comparaison entre les deux récits de la guérison des lépreux. L'anonyme ne parle que de deux lépreux, Grégoire en compte jusqu'à neuf: *fama crescit eundo.* Rien que pour ce détail l'anonyme a l'avantage de la vraisemblance. Il est vrai que ce qu'il rapporte, il le tient d'un témoin autorisé, Palladius, le compagnon ordinaire des voyages de saint Romain.

Lupicin va trouver à Genève le roi burgonde Chilpéric. C'est, nous dit le biographe, pour défendre la liberté de quelques pauvres, qu'un fonctionnaire puissant avait réduits en servitude. Ce personnage est présent à l'audience de Chilpéric. Il

accuse Lupicin d'avoir proféré, dix ans auparavant, de sinistres prophéties sur le sort réservé à l'empire romain dans son pays. Le solitaire se contente de lui montrer le roi barbare, maintenant qualifié de patrice et jugeant à la place des magistrats disparus: " Le voilà, dit-il, l'accomplissement de ma prophétie ". Le prince burgonde, loin de s'offenser de cette liberté de langage, dit qu'en effet le changement arrivé est un coup de la Providence divine; puis, jugeant le débat, il donne raison à Lupicin et rend la liberté à ses protégés. Enfin il lui offre quelques présents pour son monastère.

Quoi de plus simple, de plus naturel? Ce n'est sûrement pas un faussaire du IX[e] siècle qui aurait retrouvé le patrice Chilpéric sous le roi burgonde. Grégoire de Tours ne connaît déjà plus que le roi. Mais jetons un coup d'œil sur ce qu'il raconte.

Lupicin se présente au palais de Chilpéric, au moment où ce prince est à table. A peine a-t-il posé le pied sur le seuil que le siège du roi s'ébranle; Chilpéric croit à un tremblement de terre. Mais ses convives n'ont rien senti. Il les envoie aux renseignements, à la porte, *de peur qu'il ne soit arrivé quelque conspirateur.* Pour ces temps, encore éloignés de celui où fleurit l'anarchisme, le lien qu'il peut y avoir entre les tremblements de terre et les conspirations n'est pas d'une évidence parfaite. Les gens du roi trouvent un vieillard vêtu de peaux de bêtes. Amené devant le roi et interrogé sur le motif de sa visite, Lupicin déclare qu'il vient demander de quoi faire subsister ses moines. Le roi lui offre des champs et des vignes; il refuse, ne voulant accepter qu'une pension. Le roi consent et, depuis lors, le fisc royal sert au moines de Condat 300 mesures de blé et de vin avec cent sacs d'or.

De cette comparaison il résulte, je crois, que la tradition, au moment où elle fut recueillie par Grégoire de Tours, était déjà un peu enjolivée de détails légendaires. Chez le biographe

anonyme elle apparaît plus sobre et plus précise. Le biographe est plus ancien que Grégoire. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait vécu, comme il le dit, au commencement du VIe siècle. Il écrivait à Condat; il connut saint Eugende; il nous rapporte, sans doute avec une grande fidélité, ce que l'on racontait de son temps, dans les monastères jurassiens, sur les saints de la génération précédente, les saints fondateurs, Romain et Lupicin. Nous sommes autorisés à retenir ses récits comme ayant une sérieuse valeur traditionnelle (1).

L. DUCHESNE.

(1) Le mémoire ci-dessus a été écrit pour le congrès des savants catholiques, tenu à Fribourg (Suisse) en septembre 1897; il y a été lu et sera reproduit dans les actes de cette assemblée. D'autres parties du recueil de M. Krusch ont été étudiées par moi dans le *Bulletin critique* de l'année dernière (1897) n°s 16, 17, 20, 22, 24, 25, pages 301, 325, 381, 418, 451, 471.

SIX MANDEMENTS DE CALIXTE II

RENOUVELANT

LA LÉGATION DE GIRARD EVÊQUE D'ANGOULÊME

(21 novembre 1123)

Le Ms. Reg. lat. 117 contient les œuvres de saint Cyprien évêque de Carthage: porté jadis sous le n° 43 de l'ancien catalogue que publia Montfaucon, il fut récolé, en 1656, avec le n° 35, parmi les manuscrits de la Reine Christine ne provenant pas de Petau. Ses 128 ff. de parchemin mesurent 260 mm de large et 360 mm de haut, sa reliure est du temps de Pie IX et son texte paraît être du XIIe siècle.

Or, au f° 128 v°, se trouve la transcription faite de même au XIIe siècle, mais par une main postérieure, sur deux colonnes, de de six mandements de Calixte II (1). Trois d'entre eux sont donnés in-extenso: la teneur des trois autres n'en différant que par des variantes, ce sont seulement les variantes de ces derniers qui sont données avec leur intitulé et leur adresse. Tous sont datés du Latran, le XI des calendes de décembre et concernent Girard qui fut évêque d'Angoulême de 1102 ou 1103 à 1136 (2). Dès 1107, légat

(1) Ces pièces ne figurent pas dans le bullaire de Calixte II, reconstitué par M. Ulysse Robert.

(2) Girard était évêque depuis 33 ans quand il mourut le 1er mars 1136. (G. de Puybaudet, *Une liste épiscopale d'Angoulême*, *Mélanges de l'Ec. de Rome*, t. XVII, pp. 279-284). Son prédécesseur Adémar étant mort, lui-même, le 4 septembre 1101, il faut croire que Girard n'avait pas été élu immédiatement mais après une vacance d'en-

en Bretagne au nom de Pascal II (1), ses pouvoirs furent étendus, le 14 avril 1110, aux provinces métropolitaines de Bourges, Bordeaux, Auch, Tours et Bretagne (2): ils expirèrent naturellement au moment de la mort de Pascal II, le 21 janvier 1118 (3). Rien ne prouve que Gélase II les lui ait renouvelés, mais deux ans après, le 16 octobre 1120, Calixte II le choisit à son tour pour être son légat dans les cinq mêmes provinces (4). Peu après, une difficulté s'éleva entre Girard et son métropolitain l'archevêque de Bordeaux, voici à quelle occasion: les moines de Saint-Macaire (5) ne voulant plus dépendre de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux avaient été cités par devant la cour de l'archevêque et, refusant d'accepter son jugement qui ne leur était pas favorable, ils se trouvaient, pour ce fait, excommuniés. Se rendant auprès du légat, ils interjetèrent appel entre ses mains: celui-ci trouva bon d'ériger leur monastère en abbaye, ce qui équivalait, en fait, à reconnaître leur indépendance au détriment de Sainte-Croix. L'abbaye lésée et l'archevêque de Bordeaux mécontent de la décision du légat portèrent l'affaire, en suprême instance, par devant le pape, au concile du Latran. Présentes, les deux parties furent ajournées pour entendre prononcer la sentence: au dernier

viron un an: la durée de cette vacance s'explique par les discordes qui survinrent à cette occasion, comme en témoigne Arnoul, archidiacre de Séez, depuis évêque de Lisieux. (*Arnulphi Sagiensis... tractatus...* d'Achery, *Spicilegium,* nova ed. t. I, p. 153).

(1) En effet, c'est comme légat en Bretagne que Girard sacra, le 24 novembre 1107, Baudry archevêque de Dol. (Jaffé, *Regesta pontificum romanorum,* edit. secund. t. I, p. 737, n° 6225).

(2) Jaffé, ed. secund. n° 6262, t. I, pp. 740-741.

(3) Voir les mentions de Girard comme légat de 1110 à 1118 notamment dans Jaffé, 2e éd. nos 6327, 6407, 6408, 6473, 6564.

(4) Jaffé, 2e éd. n° 6865. Le 3 août et le 15 septembre 1119, on a la preuve que Girard n'était pas légat. (Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II...*, t. I, nos 48 et 61, pp. 64, 85-89; Jaffé, 2e éd. nos 6726 et 6739).

(5) Saint-Macaire (Gironde, arr. La Réole).

moment, les moines de Saint-Macaire firent défaut. Par suite, le 30 mars 1123 (1), Calixte II prononça en concile que ceux-ci devaient rester soumis à l'abbaye de Sainte-Croix et que leur bâton pastoral, obtenu indûment du légat, serait brisé. Le jugement de l'archevêque de Bordeaux se trouvait ainsi confirmé, la décision du légat cassée. Quoi qu'il en soit (2), après Calixte II, son successeur Honorius II confirma Girard comme légat dans les cinq provinces de Bourges, Tours, Bordeaux, Auch et Dol (3). A la mort d'Honorius II, il prit le parti de l'antipape Anaclet II qui, le 1er mai 1130, le maintint dans sa légation en Guyenne (4): sa mort survint le 1er mars 1136 avant celle de l'antipape.

L'évêque d'Angoulême a donc été légat en Bretagne (1107-14 avril 1110), puis dans la circonscription des cinq provinces métropolitaines de Bourges, Bordeaux, Auch, Tours et Dol sous les papes Pascal II (14 avril 1110 - 21 janvier 1118), Calixte II (16 octobre 1120 - 13 ou 14 déc. 1124) et Honorius II (1125? - 13 février 1130), enfin sous l'antipape Anaclet II (1er mai 1130 - 1er mars 1136): les dates de sa carrière de légat sont ainsi à à peu près toutes connues.

Cependant, les mandements conservés par le ms. Reg. lat. 117 permettent d'en ajouter une. Ces mandements sont datés du Latran le 21 novembre et, sous Calixte II, la mention de l'année du pontificat ne se trouvait pas encore jointe à l'indication du lieu et du quantième par laquelle se terminent les

(1) Cette sentence du 30 mars 1123 contient toute la suite de l'affaire. (Jaffé, *Regesta.....*, ed. sec. nos 7031 et 7034, t. I, pp. 810-811; voir son texte: Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II...*, t. II, pp. 136-137, n° 361).

(2) De 1120 à 1124, voir les mentions de Girard comme légat, notamment dans Jaffé, 2e éd. nos 6865, 6951, 7031, 7034, 7134. (Robert, *Bullaire du pape Calixte II...*, t. I, n° 189, pp. 279-280, t. II, nos 279, 361, 474, pp. 6-7, 136-137, 288-289).

(3) Jaffé, 2e éd. n° 7389.

(4) Jaffé, 2e éd. nos 8377 et 8378.

documents de cette catégorie émanés de la chancellerie pontificale (1). Pour essayer de les dater d'une manière complète, il est donc nécessaire de vérifier l'itinéraire du pape. Calixte II, élu à Cluny le 2 et couronné à Vienne le 9 février 1119, mourut à Rome le 13 ou le 14 décembre 1124. Voici quelles sont les indications fournies par les *Regesta* de Jaffé, suivant la deuxième édition corrigée et augmentée, en ce qui concerne le XII[e] siècle, par M. Lœwenfeld: le pape se trouvait à Beauvais les 20 et 22 novembre 1119, à Bénévent le 29 novembre 1120, à Tarente le 10 novembre 1121, au Latran le 22 novembre 1122, probablement à Tarente le 20 novembre 1123, au Latran les 20 et 24 novembre 1124 (2). Il semble en résulter que les mandements du 21 novembre ne peuvent être datés que de 1122 ou 1124; mais l'année 1122 doit immédiatement être écartée: en effet, ils mentionnent un voyage du légat à Rome fait dans le but de se disculper du reproche de ne pas s'être rendu au concile. C'est certainement le concile du Latran, ouvert le 18 mars 1123, dont il s'agit: par conséquent, les mandements sont postérieurs. Reste la date du 21 novembre 1124: si elle était vraie, les mandements auraient été donnés trois semaines avant la mort de Calixte II. Or, ils ont pour but de renouveler les pouvoirs de Girard évêque d'Angoulême comme légat dans l'ouest de la France: ces pouvoirs se seraient trouvés caducs par le seul fait de la mort du pape avant même que les cinq métropolitains destinataires aient eu le temps matériel d'en recevoir la notification et, à plus forte raison, de se réunir en concile, sous la présidence du légat pour en entendre la lecture. Il serait incompréhensible que les mandements dont il s'agit aient été transcrits sur un manuscrit d'origine française, alors que la mort de Ca-

(1) A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 681, note 1.

(2) Ph. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*..., edit. sec.... t. I, 1885, n[os] 6787, 6788; 6867; 6935; 6994; 7084; 7175 et 7176.

lixte II leur enlevait tout intérêt actuel; d'autre part, il est impossible, s'ils sont du 21 novembre 1124, qu'on ait pu les transcrire sur ce manuscrit avant la mort de Calixte II. Cette transcription impossible, faute de temps, avant la mort du pape et incompréhensible après, faute d'objet, le devient d'autant mieux qu'elle est faite d'après une lecture de leur teneur en public, probablement devant un concile tenu par le légat (1): or, ces mandements n'ont pu être lus en public, spécialement en concile, que du vivant de Calixte II et, avec la date du 21 novembre 1124, le temps aurait manqué pour cela. Donc, la date du 21 novembre 1124 est impossible, parce que les mandements ont été forcément lus et transcrits, du vivant de Calixte II.

La nécessité est de se reporter à l'itinéraire fourni par Jaffé pour examiner s'il ne contiendrait pas une erreur: vérification faite, les années 1119, 1120, 1121 et 1122 demeurant écartées comme antérieures au concile du Latran, l'attention se porte sur l'année 1123. M. Paul Fabre a déjà étudié les déplacements du pape à cette époque (2), mais il importe de le suivre pas à pas plus minutieusement. Calixte II, après avoir fait un long séjour à Rome (3), en partit pour Bénévent: ses actes indiquent qu'il y demeura un mois, du 12 septembre au 12 octobre, et probablement davantage. A la fin du mois d'octobre, il en repartit pour rentrer à Rome: en effet, on le trouve le 1er novembre au Mont-Cassin, le 3 novembre à Ceprano. Mais, une semaine après, le 10 novembre, Jaffé donne un mandement

(1) La phrase suivante qui accompagne le n° II en est lapreuve: *Quisquis debita pure mentis* ET CETERA SICUTI SUPERIUS AUDISTIS.

(2) *Notes sur l'itinéraire du pape Calixte II de 1121 à 1123.* (Ec. franc. de Rome, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XVe année, 1895, pp. 191-200).

(3) Tout au moins du 21 octobre 1122 au 7 juin 1123. (Jaffé, nos 6991-7075).

qui notifie aux évêques de la province de Besançon que l'église St-Jean est l'église cathédrale de cette ville: d'après cet acte, tout à fait inattendu comme date de lieu, le pape, abandonnant le chemin du Latran où il rentrait, serait revenu précipitamment sur ses pas pour venir à Tarente. Si l'on réfléchit qu'il y a environ 350 kilomètres à vol d'oiseau entre Ceprano et Tarente ce qui fait plus de 400 kilomètres de chemin, il paraît matériellement impossible que Calixte II ait pu faire ce voyage imprévu qui lui aurait fait parcourir pendant une semaine de 50 à 60 kilomètres par jour. Cependant, si l'on admet la possibilité de sa présence à Tarente le 10 novembre 1123, il convient de poursuivre son itinéraire. Dès le 18 novembre (1), il aurait quitté Tarente et se serait trouvé au bourg San Valentino: les deux localités les plus importantes portant ce nom en Italie sont l'une dans la province de Chieti, l'autre dans la province de Salerne (2), mais d'autres villages moins importants ayant

(1) Comme l'a remarqué le premier M. Paul Fabre et non pas le 11, ce qui est un erreur de M. Lœwenfeld, car il s'agit de l'octave de Saint Michel.

(2) *San Valentino in Abruzzo Citeriore,* chef-lieu de mandement dans la province et l'arrondissement de Chieti.

San Valentino Torio, commune, dans la province et l'arrondissement de Salerne, mandement de Sarno.

(Muzzi, *Vocabolario geografico-storico-statistico dell'Italia*... Bologna 1875, p. 527).

Outre ces deux localités, en voici quelques autres, du même nom et de moindre importance dans les anciens états pontificaux:

San Valentino, annexe de Ceselli qui est une commune de la province de Pérouse et de l'arrondissement de Spolète.

San Valentino, écart de Cerqueto, dépendant de la commune de Marciano, province et arrondissement de Pérouse.

San Valentino di Villa Antria, écart de la commune de Magione, province et arrondissement de Pérouse.

(Indice alfabetico dello Stato pontificio, Roma, 1828, p. 233).

Ces trois dernières localités doivent certainement l'origine de leur dénomination au culte de Saint Valentin dont l'existence à Terni (province de Pérouse) est prouvée par la basilique qui porte ce vo-

pu porter ce nom, il n'y a pas lieu d'insister sur une impossibilité ou une possibilité de venir en huit jours de Tarente à San Valentino. Le 20 novembre, c'est-à-dire dix jours après sa prétendue arrivée à Tarente, Calixte II donne un privilège en faveur d'un monastère de religieuses de Vicence: cet acte, connu de M. Lœwenfeld par une transcription du XV[e] siècle, aurait été donné au Latran le 20 novembre 1123 (1). Mais il y a plus de 400 kilomètres à vol d'oiseau, soit environ 500 kilomètres de chemin, entre Tarente et Rome; réfléchissant à l'impossibilité à peu près complète de faire exécuter ce voyage au pape en dix jours, à raison de 50 kilomètres par jour, puisqu'il se trouvait, d'après Jaffé, à Tarente le 10 novembre, M. Lœwenfeld propose une correction à la date de lieu afin d'éluder cette difficulté. L'acte du 20 novembre aurait été, comme celui du 10, daté à Tarente et la transcription du XV[e] siècle serait fautive sur ce point. Il est fâcheux que l'attention de M. Lœwenfeld ne se soit pas portée sur les actes précédents datés le 1[er] novembre du Mont Cassin (2) et le 3 novembre de Ceprano (3). En effet, la difficulté vue par lui est, en réalité, deux fois plus grande: non seulement il aurait fallu que le pape vînt de Tarente à Rome du 10 au 20 novembre, ce qui lui paraît presque impossible, mais il aurait fallu précédemment que le pape se rendît, en sens inverse, de

cable. (Duchesne, *Le Liber Pontificalis,* t. I, pp. 427, 428,436, note 12; t. II, p. 154).

Il existait une autre basilique de Saint Valentin, près de Rome, sur la voie Flaminia, avant le Ponte Molle. (Duchesne, *Le Liber Pontificalis,* t. I, pp. 205, 206, note 6; 333, 334, note 10; 363, 500, 504; t. II, pp. 9, 20, 28, 78).

Enfin le *Borgo San Valentino,* autour d'une église dédiée au même saint, sur l'emplacement de *Sorrina nova,* près de Viterbe, et détruit seulement en 1137. (Paul Fabre, *Notes sur l'itinéraire du pape Calixte II, Mélanges de l'Ecole française,* t. XV, p. 199, note 4).

(1) Jaffé, 2[e] éd. n. 7084.

(2) Jaffé, 2[e] éd. n[os] 7080, 7081.

(3) Jaffé, 2[e] éd. n° 7082.

Ceprano à Tarente du 3 au 10 novembre, ce qui n'est pas plus praticable. En admettant sa présence à Tarente le 10 novembre, Calixte II aurait parcouru d'abord 400 kilomètres en 7 jours, puis, sans prendre de repos, 500 kilomètres en sens inverse et en 10 jours: cette constatation de fait aurait probablement amené M. Lœwenfeld à douter non pas de la date du 20 novembre mais de celle du 10 donnée par Jaffé.

Cependant, si l'on admet encore que le pape est venu de Ceprano à Tarente du 3 au 10 novembre et aussi qu'il s'y trouvait encore le 20, au lieu d'être revenu au Latran, il y a lieu de poursuivre l'itinéraire; le 29 novembre Calixte II, toujours en route, se trouvait au bourg San Fabiano ou San Flaviano (1): plusieurs localités d'ordre secondaire ayant pu porter l'un de ces noms, il est loisible, pour le moment, de ne pas s'attarder à l'identifier, mais quatre jours après, c'est-à-dire le 3 décembre, le pape se trouvait à Acquapendente (2) et le 3 janvier 1124 il était, à n'en pas douter, rentré au Latran (3). Donc, si l'hypothèse de M. Lœwenfeld est exacte, le pape, encore à Tarente le 20 novembre, serait rentré à Rome et venu à Acquapendente au plus tard le 3 décembre: comme il y a 500 kilomètres à vol d'oiseau entre Tarente et Acquapendente, soit plus de 600 kilomètres de route, la difficulté que M. Lœwenfeld voulait éviter en supposant le pape encore à Tarente le 20 novembre, au lieu d'admettre qu'il fût alors rentré à Rome, reste à peu près aussi grande. Il faudrait que, du 20 novembre au 3 décembre, il ait parcouru 600 kilomètres en 13 jours, c'est-à-dire environ 45 kilomètres par jour et précédemment, 350 kilomètres en sens inverse et en une semaine de Ceprano à Tarente, du 3 au 10 novembre.

(1) Jaffé, 2e éd. nos 7085, 7086.
(2) Jaffé, 2e éd. n° 7087.
(3) Jaffé, 2e éd. n° 7139.

Toutes ces difficultés dont l'ensemble est insurmontable disparaîtraient si l'on admet d'abord que le pape était bien au Latran le 20 novembre, comme l'indique la transcription de l'acte donné ce jour-là, ensuite que le 10 novembre il ne se trouvait pas à Tarente. Quel est donc cet acte du 10 novembre produit par Jaffé qui est la source de ces difficultés? On doit constater avec surprise que ce n'est pas un privilège portant régulièrement la date d'année, mais un simple mandement concernant Besançon daté de Tarente le 4 des ides de novembre (1). M. Lœwenfeld s'est donc trouvé en présence d'un mandement daté de Tarente le 10 novembre et d'un privilège-pancarte daté du Latran le 20 novembre 1123 qui ne pouvaient avoir été donnés à 10 jours de distance le premier à Tarente, le second à Rome. Il a préféré suspecter la date explicite de lieu du privilège que de rechercher à quelle époque il fallait réellement placer le mandement dont la date ne comporte pas l'élément d'année et que de se demander si Jaffé n'avait pas eu tort d'attribuer ce mandement à l'année 1123. M. Ulysse Robert, dans sa reconstitution du bullaire de Calixte II, suit le même ordre que M. Lœwenfeld sans hésitation (2), en ce qui concerne les deux actes en question.

En réalité, le mandement du 10 novembre daté de Tarente n'est pas de 1123; il est facile de s'en rendre compte et M. Lœwenfeld lui-même sert à le prouver par l'itinéraire qui résulte des *Regesta*. Le 11 novembre 1119, Calixte II était à Reims (3); le 6 novembre 1120, il se trouvait à Troia (4),

(1) Jaffé, 2e ed. n° 7083.

(2) Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II,* tome II, 1891, pp. 226-227, n° 418 (10 novembre 1123), pp. 227-229, n° 419 (20 novembre 1123).

(3) Jaffé, 2e ed. n° 6782.

(4) Jaffé, 2e ed. n° 6866.

le 10 novembre 1121 à Tarente (1), le 12 novembre 1122 au Latran (2) et le 10 novembre 1124 encore au Latran (3). Le mandement du 10 novembre ne peut donc se placer qu'en 1121 et non en 1123: en effet, c'est la seule année où la date de lieu concorde. Si l'on lit l'acte resté inconnu à Jaffé et produit par M. Lœwenfeld au 10 novembre 1121 (4), on constate avec une nouvelle surprise que c'est précisément un privilège donnant le titre de cathédrale à l'église S[t]-Jean de Besançon: ce privilège jadis conservé en original aux Archives du Doubs présente tous les éléments réguliers de la date de lieu et de la date d'année. Le mandement daté également de Tarente le 10 novembre et attribué par Jaffé à 1123 parce qu'il ne connaissait pas le privilège en question n'est que la notification de ce privilège aux suffragants de l'archevêque de Besançon: c'est un acte complémentaire évidemment du même jour et de la même année. Jaffé en le croyant de 1123 a commis une erreur que MM. Lœwenfeld et Ulysse Robert auraient pu corriger, mais les travaux les plus autorisés pèchent toujours par quelque détail (5).

Il résulte de cet examen:

1° que le n° 7083 de Jaffé-Lœwenfeld est un mandement du 10 novembre 1121 donné à Tarente comme le privilège n° 6935;

(1) N° 6935.
(2) N° 6993.
(3) N° 7171.
(4) Cet acte a été publié deux fois: 1° J. v. Pflugk-Harttung, *Acta pontificum romanorum inedita*, I, t. I, 1881, n° 136, pp. 117-120; 2° Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, t. I, pp. 377-381, n° 262.
(5) Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, 1891, p. 137 note 1 et pp. 182-183: « De Bénévent où il était encore le 12 octobre, il revint par le Mont-Cassin, Ceprano, TARENTE, San Valentino, San Fabiano et Acquapendente ». De même, p. 248, n° 418.

2° que le n° 7084 de M. Lœwenfeld est un privilège-pancarte donné au Latran le 20 novembre 1123, comme le porte sa transcription du XV[e] siècle, et non pas à Tarente comme il le suppose;

3° que Calixte II se trouvait à Rome le 20 novembre 1123, aussi bien que le 20 novembre 1124.

Récemment, M. Paul Fabre examinant également l'itinéraire de Calixte II en 1123 l'a fixé, comme il suit, à partir de son retour de Bénévent: le 1[er] novembre, au Mont-Cassin, le 3 à Ceprano, le 18 à *Borgo San Valentino* (près de Viterbe), le 20 à Latera (à l'O. du lac de Bolsène), le 29 à Montefiascone, le 3 décembre à Acquapendente. Il a donc le mérite d'avoir reconnu l'erreur de M. Lœwenfeld qui croit le pape à Tarente le 10 novembre; de plus, il a remarqué, le premier, que le mandement du 10 novembre relatif à Besançon doit être daté de 1121 et il a rectifié la seconde erreur de M. Lœwenfeld qui date du 11 novembre le passage à Borgo San Valentino, alors qu'il s'agit de l'octave de saint Martin, c'est-à-dire du 18. Mais cet itinéraire, tel qu'il le fixe, prête à discussion sur deux points: en effet, il identifie le bourg Saint-Valentin où le pape se trouva le 18 novembre avec le *Borgo San Valentino* qui avoisinait le lac de Bolsène; par suite, il est amené à croire, lui aussi, que la transcription du XV[e] siècle, par laquelle est connu le privilège du 20 novembre 1123, est fautive en ce qui concerne la date de lieu. Ce privilège n'aurait pas été donné au Latran mais à Latera qui domine le lac de Bolsène. Or, cette opinion a contre elle les probabilités. Le 3 novembre, Calixte II est à Ceprano sur la voie Latine revenant de Bénévent et à 100 kilomètres environ avant Rome; un mois après, c'est-à-dire le 3 décembre, il est à Acquapendente sur la voie Cassia et à la distance de 100 kilomètres environ au delà de Rome. S'appuyant sur ces deux faits indiscutables, on peut dire que

si le pape n'avait pas passé par Rome entre le 3 novembre et le 3 décembre, ce serait invraisemblable, car la voie Latine mène à Rome et, en sens inverse, la voie Cassia s'embranchant sur la voie Flaminia au sortir du Ponte Molle part également de Rome: cela revient à dire que Rome est la route naturelle entre Ceprano et Acquapendente. Précisément, il existe un privilège du 20 novembre 1123 daté du Latran: en vérité ce privilège n'est connu que par une transcription tardive du XV[e] siècle, mais sa date de lieu concorde trop bien avec toutes les probabilités de l'itinéraire pour qu'il y ait lieu de la suspecter. Le bourg de Latera, auquel M. Fabre a pensé, se trouve au contraire, en dehors de la voie Cassia et très à l'écart, sur les collines qui bordent le lac de Bolsène de l'autre côté de la voie, c'est-à-dire à l'Ouest: une excursion à Latera est certainement possible mais elle n'est pas dans l'ordre des probabilités. Si le privilège du 20 avait, en réalité, été donné à Latera, il serait singulier que tous les actes émanant de Calixte II pendant ce mois aient été faits dans les petites localités qu'il a trouvées sur son chemin et qu'aucun n'ait été conservé rappelant son passage à Rome. En résumé, les probabilités commandent d'accepter la date de lieu fournie par le privilège du 20 novembre 1123. Reste à expliquer la présence du pape, le dimanche 18 novembre, dans une localité dénommée *borgo San Valentino:* cette présence, d'ailleurs, n'est attestée que par un texte postérieur assez mutilé, publié par M. Pflugk-Harttung (1). En admettant que la lecture: *burgum sancti Valentini* soit exacte, comme il existait plusieurs localités de ce nom, ce n'est pas une nécessité de l'identifier avec celle qui avoisinait Viterbe; rien n'empêche, par exemple, qu'il s'agisse de la basi-

(1) J. v. Pflugk-Harttung, *Acta pontificum romanorum inedita,* t. II, pp. 244-246, n° 289; Jaffé, *Regesta pontificum romanorum,* edit. secund. t. I, p. 819, n° 7147.

lique de saint Valentin hors les murs à laquelle, on le sait, était joint un monastère et qui pouvait bien être le centre d'un groupe d'habitations, à la porte de Rome.

En conséquence, si l'on interprète les documents en se basant sur les probabilités, l'itinéraire du pape en 1123 ne présente pas de difficulté persistante: revenant de Bénévent, il passe le 1er novembre au Mont-Cassin, le 3 novembre à Ceprano; le 18, il est au *Borgo San Valentino* (?) et le 20, il se trouve au Latran. A Rome, son séjour n'est pas long (1): plus exactement, c'est un passage, car le 29 il est au borgo San Flaviano (2) et le 3 décembre, à Acquapendente; mais il ne dut pas aller plus loin et, probablement, il rentra définitivement à Rome pour les fêtes de Noël; en tout cas le 3 janvier 1124 il se trouvait au Latran. L'itinéraire ainsi établi permet de dater du 21 novembre 1123 les mandements de Calixte II en faveur de Girard: sans cela, ils devraient être du 21 novembre 1124 ce qui, pour les raisons données, paraît impossible.

Dès lors, on comprend que ces mandements renouvelant la légation de l'évêque d'Angoulême aient pu être notifiés à leurs destinataires et que le légat ait eu le temps de convoquer un synode où ils ont pu être lus avant la mort de Calixte II. Leur transcription, à la suite de cette lecture, qui se trouve dans le Ms. Reg. lat. 117 a donc été faite, selon toute vraisemblance, en 1124.

D'autre part, il convient de remarquer que ces mandements sont l'épilogue naturel de la sentence prononcée par le pape,

(1) Il y serait arrivé avant le 18, si le *Borgo San Valentino* doit être identifié avec le quartier de la Basilique Saint-Valentin hors les murs.

(2) San Flaviano et non pas San Fabiano: ce bourg est aujourd'hui représenté par l'église San Flaviano, près de Montefiascone, au bord de la voie Cassia (Duchesne, *Le Liber Pontificalis*..., t. II, p. 568, 2e col. note se référant à la p. 422).

en concile, le 30 mars 1123 au sujet des moines de Saint-Macaire. Cette sentence était favorable à l'archevêque de Bordeaux et contraire au légat: or, si les moines de Saint-Macaire venus à Rome pour être jugés n'avaient fait défaut qu'au dernier moment, Girard qui leur avait donné un abbé malgré l'archevêque de Bordeaux n'avait pu, à cause de son état de santé, partir en même temps qu'eux pour venir au Concile. L'archevêque de Bordeaux dut se plaindre de lui au pape d'autant mieux qu'il était absent: mais quand celui-ci, après la sentence, put venir expliquer sa conduite, Calixte II agréa ses explications et lui renouvela ainsi, le 21 novembre, ses pouvoirs de légat tout en lui recommandant plus de condescendance vis-à-vis de l'épiscopat.

Ce qu'il faut remarquer, finalement, c'est que la série de mandements destinés à notifier la décision du pape et renvoyant, à demeure, Girard comme légat *a latere* dans les cinq provinces de Bourges, Tours, Bordeaux, Auch et Dol n'est pas complète. Il semble que leur nombre devrait être de sept: le premier adressé au légat lui-même, le second adressé aux cinq métropolitains en commun, les cinq derniers adressés à chacun des métropolitains en particulier et à leurs suffragants réunis. D'après la transcription du Ms. Reg. 117, il en manque trois: ceux destinés au légat, à l'archevêque d'Auch et à l'archevêque de Dol; par contre, il en existe deux qu'on ne s'attendrait pas, tout d'abord, à trouver, le premier adressé en particulier à Eustorge évêque de Limoges, le dernier adressé en commun aux archevêques de Bordeaux et Tours (1). Il est impossible de supposer une erreur de transcription et de croire que ce dernier

(1) Ce mandement adressé en commun aux archevêques de Bordeaux et Tours pourrait s'expliquer, peut-être, si leur rôle en 1123 vis-à-vis du légat et auprès du pape était connu: c'est certainement l'archevêque de Bordeaux qui avait pris l'initiative de se plaindre du légat, peut-être l'archevêque de Tours s'était-il associé à lui.

mandement était adressé aux métropolitains d'Auch et de Dol, car l'archevêque de Bordeaux Arnaud est désigné dans l'adresse. D'autre part, les sièges d'Auch et de Dol n'étaient certainement pas vacants à cette date: par conséquent, l'explication la plus plausible en l'absence de tout autre indication, c'est que les six mandements en question ont été lus, en 1124, dans un synode présidé par le légat où se trouvaient, soit en personne soit réprésentés, les seuls archevêques de Bordeaux, Tours et Bourges et que ce synode a été tenu dans le diocèse de Limoges. Il est bien certain que c'est une simple hypothèse; elle peut, en tout cas, s'appuyer sur un fait remarquable qu'il est facile de constater: le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges, est voisin de celui du légat, c'est-à-dire d'Angoulême suffragant de Bordeaux, et sa limite nord-ouest est précisément le point de contact des trois provinces de Bourges, Tours et Bordeaux (1) dont les archevêques sont les seuls destinataires mentionnés, à l'exclusion de ceux d'Auch et de Dol. Limoges était donc tout désigné, topographiquement, comme le lieu de réunion d'un concile destiné à reconnaître le plus rapidement possible les nouveaux pouvoirs du légat, sans attendre la venue des deux métropolitains les plus éloignés. Si cette hypothèse d'un synode tenu a Limoges en 1124 était confirmée, il en résulterait probablement que le Ms. Reg. lat. 117 provient du diocèse de Limoges.

22 décembre 1897 — 18 janvier 1898.

GEORGES DE MANTEYER.

(1) A. Longnon, France au XIe siècle. Division ecclésiastique (F. Schrader, *Atlas de Géographie historique*. Paris, 1896, carte nº 21, carton).

I.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement de Calixte II à Eustorge évêque de Limoges lui prescrivant de recevoir comme légat a latere *Girard évêque d'Angoulême qui, venu à Rome, s'est excusé valablement de n'avoir pu prendre part au Concile du Latran, s'est déclaré innocent pardevant la Cour romaine des reproches qui lui ont été faits et retourne en Guyenne avec la plénitude de la grâce apostolique, invité toutefois à montrer plus de douceur dans ses rapports avec l'épiscopat.* — Quisquis debita pure.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Transcription (faite à Limoges en 1124?).

Cal[ixtus] episcopus, servus servorum Dei (1), venerabili fratri Eu[storgio] Lemovicensi episcopo, Salutem et apostolicam benedictionem. Quisquis, debita pure mentis affectione, divinis preceptis et apostolicis institutis optemperare desiderat, oportet ut matrem suam Romanam ecclesiam tota devotione animi veneretur et diligat. Et, cuius sapientie fonte nutritur et doctrina imbuitur, expedit ut tam ipsi quam legatis eius devotam obedientiam reverentiamque exhibeat. Siquidem dilectus frater noster G[irardus] Engol[ismensis] episcopus, ad apostolorum limina et nostram presentiam cum magna fatigatione perveniens, se propter incumbentem egritudinem interesse nostro non potuisse concilio excusavit. Porro, ad obiecta que de ipso auribus nostris inso-

(1) *En interligne de la même main, mais d'une encre plus pâle:* « [venera]bilibus fratribus Vul[grino] Bituricensi Archiepiscopo et suffraganeis eius episcopis et abbatibus per eandem provinciam persistentibus Salutem et apostolicam benedictionem, *et cetera* ».

Le mandement ainsi annoncé doit faire double emploi avec le n° 5 qui suit.

nuerant respondere paratus existens, sue innocentie puritatem coram nobis et coram fratribus nostris episcopis et cardinalibus racionabiliter declaravit. Nos igitur, [quia vi]r sapiens et honestus est et a predecessoribus nostris et nobis ipsis longo tempore iam dilectus, eum cum nostre gratie plenitudine ad partes vestras ex nostro latere delegamus et ei vices nostras in illis committimus. Monemus igitur fraternitatem tuam et precepimus ut, omni jam demum occasione postposita, eum utpote vicarium nostrum reverenter suscipias et obedientiam ei atque honorem cum humilitate impendas necnon ad vocationem eius cum eo synodalem non negligas celebrare conventum. Nos enim ei precepimus ut deinceps erga te atque alios fratres se mitius habeat et benigne vos ac diligenter pertractet. Quod vero tibi mandamus omnibus fidelibus per Lemovicensem parrochiam mandando precipimus. Datum Laterani XI Kalendas Decembris.

II.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement de Calixte II à Arnaud archevêque de Bordeaux, aux évêques suffragants, aux abbés, aux clercs et aux laïcs de sa province conforme au précédent. — Quisquis debita pure.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Même transcription.

Cal[ixtus] episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus A[rnaldo] Burdegalensi archiepiscopo et suffraganeis eius episcopis et abbatibus et ceteris tam clericis quam laicis per eandem provinciam constitutis, Salutem et apostolicam benedictionem. Quisquis debita pure mentis *et cetera, sicuti superius audistis. Sed ibi mutantur:* Vestre itaque fraternitati mandamus et precipimus *et cetera in antea.*

III.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement de Calixte II à Gilbert archevêque de Tours, aux évêques suffragants et aux abbés de sa province conforme aux précédents. — Quisquis debita pure.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Même transcription

Cal[ixtus] episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Gi[lberto] Turonensi archiepiscopo et suffraganeis eius episcopis et abbatibus per eandem provinciam constitutis, Salutem et apostolicam benedictionem. Quisquis debita pure mentis *et cetera.* Monemus igitur fraternitatem vestram et precipimus ut omni jamdemum *et cetera in antea.*

IV.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement circulaire de Calixte II aux archevêques de Bourges, Tours, Bordeaux, Auch et Dol, aux évêques suffragants, aux abbés, aux prieurs, aux clercs et aux laïcs de leurs provinces leur prescrivant de recevoir Girard évêque d'Angoulême comme légat a latere *et de célébrer des synodes quand il le jugera bon.* — Divina disponente clementia.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Même transcription.

Communes.

Cal[ixtus] episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Bituricensi, Turonensi, Burdegalensi, Auxiensi, Dolensi archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus et ceteris tam clericis quam laicis per easdem provincias constitutis, Salutem

et apostolicam benedictionem. Divina disponente clementia, nos licet indigni, in patrum nostrorum Petri et Pauli apostolorum specula constituti, necesse habemus ecclesie filiis paterne affectionis studio imminere. Idcirco de omnibus quantum possumus piam cum Deo sollicitudinem gerimus et quibus, vel propter nimiam terrarum distantiam vel propter emergentia Romane ecclesie diversa negocia, nostram offerre presentiam non valemus, eos missis legatis sedis apostolice visitamus. Eapropter, dilectum fratrem nostrum Gi[rardum] Engolismensem episcopum quem tanquam providum et sapientem virum dominus predecessor noster sancte memorie Paschalis papa et nos ipsi venerationi habendum censuimus, ex nostro ad vos latere destinamus et ei vices nostras in partibus vestris committimus. Pro quo universitatem vestram rogantes monemus atque precipimus ut eum reverenter suscipiatis eique utpote nostro vicario humiliter obedire curetis. Cum vero ecclesiastice oportunitatis causa exegerit, synodales cum eo ad ipsius vocationem studeatis celebrare conventus, quatenus ipse cum vestre unanimitatis instantia evellenda evellere, destruenda destruere, plantanda plantare et confirmanda valeat cooperante Domino confirmare. Datum Laterani, XI Kalendas Decembris.

V.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement de Calixte II à Vulgrin, archevêque de Bourges, aux évêques suffragants et aux abbés de sa province conforme aux trois premiers. — Quisquis debita pure.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Même transcription.

Cal[ixtus] episcopus, servus servorum Dei, Vul[grino] Bituricensi archiepiscopo et suffraganeis eius episcopis et abbatibus per eandem provinciam constitutis, Salutem et apostolicam benedictionem. Quisquis, debita pure mentis affectione, divinis preceptis et apostolicis institutis obtemperare desiderat, oportet ut matrem suam Romanam ecclesiam tota devotione animi vene-

retur et diligat. Et, cujus sapientie fonte nutritur et doctrina imbuitur, expedit ut tam ipsi quam legatis eius devotam obedientiam reverentiamque exhibeat. Dilectus siquidem frater noster Gi[rardus] Engolismensis episcopus, ad apostolorum limina et nostram presentiam cum fatigatione magna perveniens, se propter incumbentem egritudinem interesse nostro non potuisse concilio excusavit. Porro, ad obiecta que de ipso auribus nostris insonuerant respondere paratus existens, sue innocentie puritatem coram nobis et coram fratribus nostris episcopis et cardinalibus racionabiliter declaravit. Nos igitur, quia vir sapiens et honestus est et a predecessoribus nostris et nobis ipsis longo tempore iam dilectus, eum cum nostre gratie plenitudine ad partes vestras ex nostro latere delegamus et ei vices nostras in illis committimus. Monemus itaque fraternitatem vestram et precipimus ut, omni jamdemum occasione postposita, eum utpote vicarium nostrum reverenter suscipiatis, obedientiam ei atque honorem humiliter deferatis et ad vocationem eius synodales cum eo non negligatis celebrare conventus. Nos quippe ipsi precepimus ut erga vos se deinceps mitius habeat et benigne vos dulciterque pertractet. Datum Laterani, XI Kalendas Decembris.

VI.

Le Latran, 21 novembre [1123].

Mandement de Calixte II à Arnaud archevêque de Bordeaux et à [Gilbert] archevêque de Tours conforme au précédent.

Bibl. Vatic. Ms. Reg. lat. 117, f° 128 v°. Même transcription.

Heedem sunt litere A[rnaldo] Burdegalensi et Turonensi.

UN FORMULAIRE
DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE
AU TEMPS DU CARDINAL ALBORNOZ
(1357-1358)

Parmi les papiers du cardinal Albornoz, conservés dans les archives du Collège d'Espagne de Bologne, se trouve un manuscrit ou fragment de manuscrit du XIVᵉ siècle qui mérite d'attirer l'attention des érudits. Il a été classé vers 1750 par Pedro de Lafiguera en tête des documents qui composent le volume VII; il est intitulé: *Regestrum litterarum penitentiarie.* On y reconnaît à première vue un fragment de registre de la pénitencerie apostolique, rédigé en Avignon, au temps où le cardinal Albornoz était grand pénitencier du souverain pontife et de la cour Romaine. Bien que la plupart des documents dont se compose ce petit registre ne soient pas datés ou le soient incomplètement, il est facile de déterminer la date de sa rédation. Il correspond en effet à une période de la vie d'Albornoz jusqu'à présent fort peu connue, celle qui s'étend entre la première et la seconde légation du cardinal espagnol en Italie, c'est-à-dire du mois de novembre 1357 au mois d'octobre 1358 (1). On savait

(1) Les lettres pontificales qui nomment Albornoz une seconde fois légat en Italie sont datées du 18 septembre 1358; il paraît probable que le cardinal espagnol ne quitta pas Avignon avant la fin du mois (V. Werunsky, *Excerpta ex registris Clementis VI et Innocentii VI*... etc., p. 469).

que le pape Innocent VI, après l'avoir constitué, au mois de juin 1353, légat du siège apostolique en Italie et lui avoir donné pour mission de rétablir dans les terres immédiatement soumises à l'Église Romaine l'autorité pontificale compromise par les tyrans, l'avait rappelé sur sa demande vers la fin de l'année 1357, qu'il était resté quelque temps à la cour d'Avignon et que, l'année suivante, de nouveau chargé de la légation d'Italie, il avait repris le chemin de la péninsule pour continuer son œuvre et la mener à bonne fin (1). Mais on ignorait de quelles fonctions le souverain pontife avait pu l'investir pendant ce court séjour en Avignon et l'on ne soupçonnait pas qu'il eût été placé à la tête d'un service comme celui de la pénitencerie apostolique. Le fragment de registre conservé à Bologne donne à cet égard des indications précieuses.

Aucun doute d'ailleurs ne saurait subsister sur l'époque où il convient de placer la rédaction de ce manuscrit, lorsqu'on parcourt les actes qu'il renferme. Ces actes présentent tous les mêmes caractères diplomatiques. Si la formule de salut varie suivant les destinataires, la suscription en revanche est toujours la même; Albornoz se désigne invariablement de la façon suivante: *Egidius miseratione divina episcopus Sabinensis.* Dans le dispositif il se montre plus explicite; cette partie de l'acte débute généralement ainsi: *Nos igitur auctoritate domini pape cujus penitentiarie curam gerimus et de ipsius speciali mandato super hoc vive vocis oraculo nobis facto*... ou simplement ainsi:

(1) Le 6 mai 1357, Innocent VI écrivait à Androuin, abbé de Cluny qu'étant décidé à accorder au cardinal espagnol le repos que ce dernier réclamait depuis si longtemps, il l'avait choisi pour lui succéder dans ses fonctions de légat. Mais une autre lettre du pape au même abbé, datée du 6 septembre, nous montre qu'à cette époque Albornoz était encore en Italie et qu'il attendait la réconciliation de Francesco Ordelaffi avec l'Église pour rentrer en Avignon (Werunsky, *loc. cit.* p. 119 et p. 130).

auctoritate domini pape cujus penitentiarie curam gerimus... Quant à la date, elle est indiquée plutôt qu'exprimée : *Dat*.... etc. Quelques documents cependant sont datés d'une façon à peu près complète (*Dat. Avinione X Kal. julii*, *pontificatus* etc. p. 43) ou même tout-à-fait complète; tel le dernier qui se termine ainsi : *Dat. Avinione, V nonas marcii*, *pontificatus domini Innocentii pape VI anno sexto*, c'est-à-dire le 3 mars 1358. Ces indications concordent avec celles que l'on trouve ailleurs, dans un autre document des *Carte Albornoziane*, complétement daté. Dans le volume VIII, sous le numéro XV, Lafiguera a rangé la copie d'une lettre de dispense concédée par Albornoz à un clerc entaché d'irrégularité. Gilles s'y qualifie comme dans les précédentes : ...*miseratione divina episcopus Sabinensis*... et plus loin : *auctoritate domini pape cujus penitentiarie curam gerimus*... Cette lettre est datée d'Avignon le XIV des Kalendes de décembre, l'an V du pontificat d'Innocent VI, c'est-à-dire le 18 novembre 1357. C'est le plus ancien document qui mentionne la présence d'Albornoz à la cour d'Avignon comme grand pénitencier.

Bien que cette lettre se rapporte à la même période que celles transcrites dans notre fragment de registre, on la chercherait vainement dans celui-ci, et de cette absence on est tenté de conclure à première vue que plusieurs feuillets ont été enlevés soit au commencement soit à la fin du manuscrit. Il est probable en effet que les 19 feuillets de papier, in-4°, que nous avons sous les yeux ne représentent pas dans son état primitif le registre de la pénitencerie apostolique pour l'année 1357-1358. On n'y trouve d'ailleurs que la transcription de 72 documents, et il paraît peu vraisemblable que la cour d'Avignon n'ait expédié pendant cette période que 72 lettres de dispense. Mais rien n'indique non plus que les 19 feuillets en question soient un cahier détaché d'un manuscrit beaucoup plus gros; il n'existe point

de foliotation ancienne et les actes transcrits ne sont pas numérotés. La lacune constatée plus haut peut et doit sans doute s'expliquer d'une autre façon. Nous n'avons pas ici le registre dans lequel les notaires d'Albornoz transcrivaient au fur et à mesure de leur expédition les lettres émanant de la pénitencerie apostolique, mais plutôt une sorte de formulaire, rédigé à la hâte et d'une seule main, dans des circonstances qu'il semble assez facile de déterminer. En nommant pour la seconde fois le cardinal espagnol légat en Italie, Innocent VI lui concéda les pouvoirs les plus étendus et entre autres celui de délivrer dans des cas très variés des lettres de dispense et d'absolution. C'est évidemment pour mettre sous les yeux de ses notaires un modèle d'actes de ce genre qu'Albornoz aura fait compiler ce formulaire avant son départ d'Avignon ou peu de temps après son arrivée en Italie. Le manuscrit porte encore des traces de la hâte avec laquelle il a été exécuté. Autre particularité remarquable: quand la délivrance de la lettre entraîne pour celui qui en bénéficie le paiement d'une taxe pécuniaire ou d'une amende, le chiffre de cette taxe ou de cette amende n'est jamais indiqué; à cette règle on ne constate qu'une exception sur laquelle je reviendrai plus loin. Ce qu'il importait aux notaires de savoir, ce n'était point le chiffre des différentes taxes, sur lequel le pénitencier seul avait à se prononcer, mais la forme même des actes et les détails de leur rédaction.

L'auteur du formulaire aura donc fait un choix entre les documents émanés de la pénitencerie apostolique pendant qu'Albornoz était à la tête de cet important service. Il ne s'est pas astreint à suivre l'ordre chronologique; il a généralement supprimé le nom du destinataire et il ne désigne souvent que par leur prénom les personnes dont il est question dans l'acte. L'adresse se trouve ainsi réduite dans la plupart des cas: *Venerabili in Christo fratri... Dei gratia episcopo... ad presens in*

Romana curia commoranti, *Egidius* etc., ou encore: *Egidius* etc. *religioso viro... abbati monasterii... ordinis sancti... dïocesis... salutem in Domino*. Quelquefois l'adresse est plus explicite, sans nous donner cependant beaucoup de détails: *Egidius* etc. *dilecto in Christo fratri... priori claustrali ac monacho monasterii sancti Lamberti, ordinis... diocesis... salutem* etc. (p. 23) (1). Quelquefois enfin l'adresse est complète: *Egidius* etc. *dilecto viro... officiali Narbonensi vel ejus locum tenenti, salutem* etc. (p. 26) ou encore: *Ven. in Christo patri... Dei gratia episcopo Ovetensi vel... ejus vicario in spiritualibus* etc. (p. 1). Dans ce dernier exemple les noms de personne n'ont été nulle part supprimés, et l'exposé débute ainsi: *Ex parte Johannis Sugerii de Villavitiosa, scolaris vestre diocesis...* Ce cas se présente assez fréquemment pour que l'on puisse espérer trouver dans ce formulaire de précieux renseignements historiques.

Le but d'un recueil semblable étant de fournir à des notaires des modèles de style et de composition, il est naturel que l'objet des actes transcrits soit très varié. Généralement cet objet se trouve indiqué dans la marge. En voici quelques exemples:

P. 3. *Super defectu natalium, quando est presens in curia, de soluto et soluta.*

Ibid. *Super defectu natalium pro absente de soluto et soluta.*

Ibid. *De eo qui minor annis suscepit ordines.*

P. 4. *De uxore cum marito excommunicato et liberis participantibus qui evitantur per aliquos officiales a divinis et ecclesiasticis sacramentis secundum stillum curiarum suarum quod ipsos non impediant premissorum occasione.*

Ibid. *De illo qui vigentibus guerris fuit in violentis debellationibus, captionibus, combustionibus locorum sacrorum.*

(1) Le manuscrit a été paginé au XVIII[e] siècle par Lafiguera; j'adopte ici cette pagination.

P. 5. *Super eodem in locis non sacris.*

Ibid. *De laicali homicidio.*

P. 17. *Super defectu natalium pro religioso.*

P. 27. *Prorogatio voti Compostellani.*

P. 28. *De sententiis generalibus pro priore religioso.*

Je dois dire que la règle énoncée plus haut n'est pas absolue et que pour beaucoup d'actes transcrits cette indication marginale fait défaut.

Afin de mieux montrer l'intérêt de ce petit recueil, je crois bon de donner ici l'analyse ou des extraits des actes les plus importants. Il va sans dire que tous ceux que l'on peut rapporter avec certitude à la France ont attiré spécialement mon attention; ils sont du reste assez peu nombreux.

Voici d'abord, p. 7, une scène de mœurs assez curieuse:

...Sua nobis... clericus... diocesis, lator presentium, petitione monstravit quod olim quedam mulier conjugata, quam clericus ipse carnaliter cognoverat, quadam nocte ipsum clericum, ad domum ejus veniens, visitavit, qua inibi existente, maritus mulieris ad dictam domum accessit, cujus vocem audiens mulier predicta se per fenestram per dictum clericum fecit submitti, que cum pervenisset ad domum mariti fuit per ejusdem mulieris virum multum percussa, et deinde peperit abortivum; ignorat tamen idem clericus an ex percussione an ex submissione hujusmodi acciderit; super quibus humiliter supplicavit sibi idem clericus ad pacem consciencie per sedem apostolicam misericorditer provideri. Nos igitur etc.

L'évêque ou son vicaire général est chargé de l'information de cette affaire; s'il le juge à propos, il pourra absoudre le clerc après lui avoir imposé une pénitence salutaire.

Ibid. ...Sua nobis Johannes... diocesis... lator presentium petitione monstravit quod ipse olim quamdiu vixit in humanis pisces aliquos nullatenus comedere potuit et propter hoc diebus

quadragesimalibus taliter debilitatur quod vix absque ovorum et lacticiniorum esu non potest omnimodo corpus suum sine periculo substentare.

Il demande qu'on lui permette d'user pendant le Carême et jours de jeûne d'œufs et de laitages, ce qui lui est accordé.

P. 8. Relèvement d'une sentence d'excommunication accordé à quelques personnes, afin de leur permettre de visiter les lieux saints.

P. 9. A la suite d'une dispense de mariage (*super matrimonio contracto*) se trouve un acte dont l'exposé mérite d'être transcrit tout au long:

Sua nobis... presbiter, perpetuus vicarius... ecclesie vestre diocesis, lator presentium, petitione monstravit quod ipso olim existente in comitiva cujusdam domini sui, qui capitaneus et gubernator extitit et est marchiarum regni Scocie supervenit a casu quidam exercitus Anglicorum inimicorum suorum, et tam subito quam prefatus dominus suus cum honore suo fugere non potuit. Idem presbiter videns dominum suum ad resistendum predictis inimicis suis pro viribus disponentem gentes ibidem pro parte sua existentes confortando monuit in hec verba: Bone gentes, vos hic estis in terra vestra, pro defensione regni ecclesiarum, monasteriorum et aliorum locorum sacrorum, vestrorum liberorum, ceterorumque bonorum vestrorum: quapropter deffendite viriliter vos et vestra contra inimicos vestros qui vos invadendo destruere conantur; nam quicumque in hac opinione presenti die morientur martires coram Deo efficientur. Quibus sic dictis, cum aliis verbis confortativis, predicti exercitus ad invicem debellarunt, et, licet plures ex utraque parte mortui fuerint, dominus tamen ipsius presbiteri campum obtinuit, ipso presbitero ibidem existente. Cum autem prefatus presbiter seipsum defendendo aliquem percusserit, neminem tamen, ut asserit, interfecit, mutilavit aut enormiter vulneravit. Quare, ad ora obloquentium obstruenda cum bellum illud justum fuisse dicatur, supplicavit humiliter sibi super hiis per apostolicam sedem de oportuno remedio misericorditer provideri.

L'archevêque auquel est adressée la lettre ou son vicaire général est chargé d'informer et d'absoudre.

P. 10. Un prêtre séculier a demandé qu'on le relève du vœu d'entrer en religion qu'il a fait pendant une maladie grave et dont il s'est repenti aussitôt rendu à la santé; cette pétition est exaucée.

Ibid. Egidius etc. religioso viro... priori fratrum ordinis beate Marie de Monte Carmeli... loci... diocesis, salutem in Domino. Ex parte... fratris dicti ordinis nobis oblata petitio continebat quod olim ipse, prout laicus exponet, in regno Francie a quibusdam monetariis falsam monetam recepit et custodivit et pro expensis suis illam exposuit et aliis tradidit causa elemosine et alias expenssuram et alias est usus illa scienter, propter quod excommunicationis incurrit sententiam... non tamen in contemptum clavium sed tanquam simplex et juris ignarus ministravit ordinibus et aliis immiscuit se divinis... etc.

P. 11. ...Ex parte... diocesis... nobis exhibita petitio continebat quod ipse olim, prout laicus tibi exponet... quemdam gardianum ordinis... de nocte indebite et inhoneste solum incedentem, credens ipsum esse terre proditorem, capit et incarceravit ac etiam tormentavit, de quo plenius connabuit eum tandem illesum pristine restituit libertati, propter quod excommunicationis incurrit sententiam... etc.

P. 12. Pétition d'une veuve et des amis de son mari; celui-ci a encouru la sentence d'excommunication pour avoir contracté un mariage clandestin; dans la suite il a été pris par ses ennemis qui l'ont enterré vivant; son corps a été privé de sépulture ecclésiastique. Comme vers la fin de sa vie il a donné des marques de repentir et que d'un autre côté Catherine, sa veuve, et ses amis sont prêts à satisfaire pour lui, *si quibus, dum viveret, obnoxiis tenebatur*, on demande pour lui la sépulture ecclésiastique; ce qui est accordé.

P. 16. Permission accordée à un évêque de se choisir un confesseur.

P. 18. Lettres d'absolution délivrées au comte de Fondi, qui a pénétré dans le monastère de Frosinone, ordre de Citeaux, avec des gens armés, et y a commis des violences.

P. 20. Egidius etc. Religioso viro... gardiano fratrum ordinis minorum conventus Montispessulani... diocesis, salutem in Domino. Ex parte nobilis viri... archidiaconi... in ecclesia... nobis oblata peticio continebat quod olim ipse archidiaconus et quamplures scolares et clerici, in studio Montispessulano studentes in festo cujusdam doctoris raubas novas fieri fecerunt et induerunt ac etiam coreyzaverunt propter quod excommunicationis incurrerunt sententiam in talibus per bon. me. domini Bertrandi episcopi Sabinensis, sancte Romane ecclesie cardinalis, predicti studii tunc auctoritate apostolica conservatoris, constitutiones aut alias generaliter promulgatam; super quibus idem archidiaconus scolares et clerici supplicari fecerunt humiliter sibi per sedem apostolicam de oportuno remedio misericorditer provideri. Nos igitur etc. discretioni tue committimus quatinus, si est ita, predictos archidiaconum, scolares et clericos a dicta sententia et excessu hujusmodi absolvas in forma ecclesie consueta et injungas inde eorum cuilibet auctoritate predicta pro modo culpe penitentiam salutarem quodque de cetero in similibus non excedant. Dat. etc. Fuit taxatum XX[ti] Turon.

P. 21. Ven. in Christo patri... domino Rogerio Dei gratia episcopo Lomberiensi (1), Egidius etc. salutem etc.

Il lui accorde le pouvoir de délier de la sentence d'excommunication 20 personnes de son diocèse, tant clercs que laïques. *Dat. ut supra* (sic).

(1) Roger, prévôt de l'église de Toulouse, fut élu évêque de Lombez par Clément VI le 17 octobre 1352; il fut remplacé le 10 juin 1362 par Jean, chanoine de Bordeaux. Cf. Eubel, *Hierarchia catholica medii evi*, p. 323.

P. 22. Permission accordée à Jeanne, comtesse de Transtamarre, de pénétrer, pour raison de dévotion et accompagnée de 3 ou 4 dames honnêtes et en habit décent, dans tous les monastères de l'ordre de sainte Claire; défense leur est faite toutefois d'y manger, boire, dormir ou passer la nuit.

Ibid. Permission accordée à ... confesseur d'Albert évêque de ... de l'absoudre de péchés spéciaux.

P. 23. Permission accordée à ... prieur claustral et moine de Saint-Lambert de ... de changer de monastère.

P. 25. Commutation de vœu accordée à ... citoyen de Speyer en Allemagne, qui avait promis d'aller au tombeau des saints apôtres; il devra faire une aumône à la place.

P. 26. A l'official de Narbonne; qu'il relève de son vœu noble homme ... qui avait promis solennellement d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et qu'il lui impose à la place la pénitence qu'il jugera convenable.

P. 28. A l'évêque d'Acqui; il lui est permis d'absoudre un certain Raymond, de son diocèse, qui a encouru la sentence d'excommunication pour meurtres, pillages et violations d'église pendant la guerre.

P. 30. Même faveur à ... sous-diacre de Séville (*subdiacono Ispalensi*) qui a pris part aux guerres d'Aquitaine. La lettre de dispense lui est adressée directement.

P. 35. Absolution accordée à un laïque qui, accompagné de complices, *Avinione, in Romana curia... domum cujusdam primarii domini nostri pape... invadit* et y a frappé et blessé quelqu'un.

P. 39. Dilectis in Christo sororibus Marie et Katherine dictis Luts monialibus monasterii de Valle ducis, ordinis Cisterciensis, Leodiensis diocesis, sororibus carnalibus.

Permission leur est donnée d'user d'aliments gras, parce qu'elles sont atteintes de paralysie.

A la suite de ce registre de 19 feuillets, dont je viens de donner un aperçu, se trouve un autre fragment de 3 feuillets de papier qui présente les mêmes caractères. Lafiguera n'a pas hésité à le joindre au premier et à les réunir tous les deux sous une pagination commune; ils paraissent bien en effet l'œuvre du même scribe. Ce nouveau fragment renferme la transcription de cinq actes non numérotés.

P. 41. Lettre d'Albornoz à l'archevêque de Tours ou à son vicaire général. Il lui confie le soin d'absoudre, après confession entendue, un certain... de Bartole, clerc du diocèse de Liège, qui a encouru la sentence d'excommunication.

Ven. in Christo patri... Dei gratia archiepiscopo Turonensi vel... ejus vicario in spiritualibus...

P. 42. Lettre d'Albornoz à l'archevêque de Siponto. Il lui mande d'absoudre Louis de Durazzo et ses complices de la sentence d'excommunication qu'ils ont encourue pour avoir envahi le royaume de Sicile.

Ven. in Christo patri... Dei gratia archiepiscopo Simpontino, Egidius miseratione divina episcopus Sabinensis, salutem et sinceram in Domino caritatem. Pia mater ecclesia. Dat. Avinione V nonas marcii pontificatus domini Innocentii pape VI anno sexto.

P. 44. Lettre d'Albornoz à l'évêque de Rodez ou à son vicaire général. Il lui mande d'absoudre Jean d'Armagnac, chevalier, de son diocèse, qui a fait tuer par ses satellites le prieur d'un monastère. L'évêque devra lui imposer les obligations suivantes:

...Inter alia sub debito juramento ut per omnes majores ecclesias illius loci ubi fuit tantum facinus perpetratum seu vestre

civitatis ecclesias nudus et discalciatus, brachiis dumtaxat retentis, virgam ferens in manibus et corregiam circa collum, si secure poterit, incedat, et ante fores ipsarum ecclesiarum a presbiteris earumdem, psalmum penitentialem dicentibus, se faciat verberari, quando major in eis aderit populi multitudo suum in publice confitendo reatum; monasterio vero predicto satisfaciat competenter. Et si aliquod feudum vel jus patronatus obtinet in eodem, ipse et ejus heredes illis perpetuo sint privati, et ne minus vindicte quam excessus memoria prorogetur, ejus posteritas usque ad quartam generationem in clericorum collegium nullatenus admitatur neque in domibus regularibus alicujus prelacionis assequatur honorem, nisi cum eo fuerit per sedem apostolicam super hoc dispensatum. Nos enim auctoritate predicta propter hoc sibi duximus injungendum ut contra Turcos perfides in civitate de Smirnis mitat unum ydoneum equitem bellatorem, inibi serviturum sancte matri ecclesie per annum continuum ipsius millitis sumptibus et expensis; limina apostolorum Petri et Pauli adque Jacobi semel habeat visitare; et in dicto monasterio unam capellaniam fundare, dotare et construi facere teneatur, et de bonis propriis pro sustentatione unius capellani perpetui instituendi in ea viginti florenorum auri redditus assignare, pro anima occisi prioris infra biennium; et qualibet sexta feria in pane et aqua jejunet, et quarta feria a carnium esu abstineat, nisi fuerit infirmitate gravatus vel in itinere constitutus; et decies orationem dominicam recitet omni die. Vos autem, preter istam penitentiam injungatis sibi quod anime sue salutis videritis expedire, quodque predictos familiares et satelites moneat et inducat pro posse quod sibi super hoc provideri faciant de remedio salutari. Dat. ut supra (sic).

P. 45. Lettre d'Albornoz à l'évêque de Vabres ou à son vicaire général. Il lui mande d'absoudre Pierre de Guilart, Pierre de *Mansso*, clercs, Jacques... et Benoît de *Luesa*, laïques, des diocèses d'Autun, Rodez, Saint-Flour et Aix, qui ont encouru la sentence d'excommunication pour avoir tué le prieur d'un prieuré conventuel de l'ordre de saint Benoît, au diocèse d'Autun.

Ven. in Christo patri... Dei gratia episcopo Vabrensi vel... ejus vicario in spiritualibus (1). Dat. ut supra (*sic*).

Le formulaire ou fragment de registre qui précède n'est pas le seul document intéressant des papiers d'Albornoz conservés aux archives du Collège d'Espagne de Bologne. Pour l'histoire de la papauté d'Avignon dans ses rapports avec les communes d'Italie, et en particulier pour l'étude des pontificats d'Innocent VI et d'Urbain V, ce fonds très riche forme l'utile complément des registres du Vatican. Dans un travail sur la première légation d'Albornoz que publie en ce moment la revue italienne, les *Studi Storici*, M. le professeur Filippini a montré tout le parti qu'on en pouvait tirer. Je me propose de publier prochainement une étude complète sur cette collection de documents qui met en lumière plusieurs points encore aujourd'hui fort peu connus de la vie et de la politique de deux papes français du XIV[e] siècle (2).

PAUL LECACHEUX.

(1) L'évêque de Vabres était alors Bertrand de Pébrac, ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs près de Paris, élu évêque par Clément VI le 17 octobre 1352.

(2) Je dois ici des remerciements spéciaux à M. le comte de Benomar, ex-ambassadeur d'Espagne auprès de S. M. le Roi d'Italie et à M. le directeur du Collège de Bologne, dont l'obligeance m'a rendu facile le dépouillement de ces archives.

LA MORT DU MINOTAURE

MIROIR ÉTRUSQUE

Le beau miroir étrusque que reproduit la planche I-II a été dessiné à Cività Castellana, chez le possesseur, qui dit l'avoir acheté d'un paysan des environs; il est donc possible qu'il provienne de quelque sépulture étrusque de Falèries. Le disque, en bronze, a un diamètre de 0m 19; il est, suivant l'usage, gravé à la pointe de telle façon que le champ tout entier est couvert de figures et d'ornements. Mais on est frappé à première vue de la pureté et de l'élégance du dessin, exceptionnelles dans les monuments de ce genre, fort nombreux pourtant (1), mais en général d'une très médiocre valeur artistique. Bien que manifestement exécutés sous l'influence et à l'imitation de l'art grec, ils ne rappellent guère leurs modèles que par le choix des sujets, les noms ou les attributs des personnages. Celui-ci, au contraire, est dû à un artiste qui a su conserver à son œuvre un reflet des qualités de ces modèles: à ce titre il a paru mériter une étude particulière.

La composition est très gracieusement encadrée. Une élégante touffe de feuilles d'acanthe orne l'attache du manche, donnant de chaque côté naissance à une légère guirlande de rinceaux qui forme couronne; à l'intérieur de la guirlande,

(1) On en compte plus de quinze cents. *Gerhard* et après lui *Klügmann* et *Körte,* dans leur grand ouvrage *Etruskische Spiegel,* (5 vol. in f°, Berlin, Reimer, 1843-1897), en ont publié plus de six cents.

partout où le dessin laisse un vide, court un ornement figurant comme une suite, d'ailleurs assez irrégulière, de créneaux arrondis. Des feuilles, des poissons, — motifs de décoration trop fréquents dans ces œuvres (1) pour qu'il y ait lieu d'en chercher ici une interprétation particulière, — garnissent l'étroit espace qui est compris entre les rinceaux d'acanthe et la ligne de terre. Pour terminer avec les ornements de remplissage si familiers aux graveurs étrusques, nous devons signaler la bande coupée de métopes et historiée d'étoiles qui occupe une partie du fond, et sur laquelle est posée une colombe.

Les inscriptions qui, au lieu d'être tracées à l'intérieur de la guirlande, suivant l'usage le plus ordinaire, le sont en dehors, sur la marge, nomment six personnages sur sept que comporte la scène représentée. Ce sont, en partant de la gauche, ƎИIM (*Miné*), le Minos de la légende crétoise (2); AƎᑫИƎM (*Menrfa*), la déesse Minerve dont la représentation est fréquente sur les miroirs étrusques; puis ƎVIƎ (*Filé*), personnage plus difficile à identifier: cependant, comme on trouve souvent son nom inscrit sur les miroirs, et toujours associé, ainsi que nous le voyons ici, à celui d'*Hercle* (ƎV>ᑫƎ8), qui désigne évidemment Hercule, on peut, suivant l'opinion de Gerhard, voir en lui le compagnon habituel du héros, Iolaos (3). Le mot suivant, ADAIᑫA (*Ariada*), ne peut désigner que la fille de Minos, Ariadne (4). Enfin, à en juger par la représentation du monstre à corps humain, à tête de taureau, gisant à droite, aux pieds

(1) Cf. Gerhard, *op. cit.*, pl. XXVII, CXI, CXXXIV, CXXXVII, CDXXI, tome V, pl. 77.

(2) On ne trouve ce nom sur aucun des miroirs publiés par Gerhard.

(3) Cf. Gerhard, pl. CCLV$^{B, C}$, et la notice, CXXXV, CXLII, etc. Ailleurs on lit *Pilé* (pl. CXXVIII) ou *Ailé*. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, n° 1288.

(4) Cf. Gerhard, tome IV, pl. CCIC (*Areatha*), et tome V, pl. 88^{2} (*Arata*). Elle est parfois identifiée avec *Evia* (tome III, p. 91 sqq.).

d'Hercule, 𐌔𐌄𐌍𐌉𐌌𐌖𐌓𐌘𐌄𐌈 (*Thefruminés*), serait le nom étrusque, — peut-être tiré du grec par transposition, — du Minotaure. Le septième personnage, anonyme, est un jeune homme se dirigeant vers la gauche, dans la partie supérieure du miroir.

La présence du Minotaure vaincu, celle d'Ariadne et de Minos, ne laissent aucun doute sur le sujet: il s'agit de la défaite du monstre par le héros aimé d'Ariadne. Cependant le vainqueur est ici appelé Hercule, et Hercule, — pas plus que son compagnon Iolaos, — n'a jamais été, chez les auteurs ni sur les monuments anciens, cité comme ayant pris la moindre part à l'exploit toujours attribué au héros athénien Thésée. Sommes-nous donc en présence d'une tradition particulière? Rien ne permet de supposer qu'une légende rarement figurée sur les monuments que nous ont laissés les Etrusques, ait été assez populaire chez eux pour y avoir une version locale. Mais on peut se demander s'il n'y a pas confusion entre la légende de Thésée et celle d'Héraclès vainqueur du taureau de Crète. Il est certain que les aventures de Thésée sont bien moins familières aux artistes étrusques que celles du héros dorien, qui s'identifiait pour eux avec un héros national. N'auraient-ils donc pas résumé en un seul les deux exploits accomplis dans l'île de Minos par deux personnages très différents? On doute cependant qu'informés comme ils l'étaient des travaux d'Hercule, ils eussent laissé à la victime à demi humaine son aspect caractéristique; ils savaient aussi que le taureau de Crète ne fut pas tué, mais enchaîné; enfin, aucune tradition ne justifierait la présence d'Ariadne. On peut alléguer qu'il n'est pas rare de voir ainsi sur leurs miroirs deux aventures différentes associées et fondues par une sorte de *contaminatio;* mais il l'est encore moins de voir, dans des scènes qui ont évidemment leur unité de composition, et que nous pouvons facilement interpréter suivant une tradition précise, les personnages nom-

més à tort et à travers, en dépit de la conformité de leurs attributs et de leurs actes avec les données de la légende (1). Nous essayerons de montrer que des scènes ainsi représentées avaient perdu tout sens mythique aux yeux de leurs auteurs: peu importait à ceux-ci de mettre Hercule là où la tradition voulait Thésée; ils sont coutumiers de pareilles négligences. Nous croyons donc qu'il y a eu ici confusion non pas de faits, mais simplement de noms. L'artiste, peu familier avec le nom de Thésée, a attribué à Hercule, — qui personnifiait à ses yeux tous les héros grecs, — la défaite du Minotaure, qui est bien le véritable sujet de sa composition. Nous devons ajouter qu'il a traité ce sujet d'une façon toute particulière et nouvelle; l'examen plus attentif des détails fera ressortir, tant au point de vue de la conception qu'au point de vue de l'exécution, tout l'intérêt de son œuvre.

Le Minotaure est gisant aux pieds de son vainqueur. L'artiste, qui n'a point disposé d'une place suffisante pour représenter les membres inférieurs, semble avoir voulu, tout en respectant la tradition qui n'attribuait au monstre que la téte et le cou de taureau (2), laisser au buste humain quelque chose d'épais et de bestial. Il y a, en effet, dans le dessin, une certaine recherche de naturalisme: la tête retombe lourdement sur le bras gauche, et la main ouverte est crispée dans la rigidité de la mort (3).

Thésée, assis sur un rocher, est nu, à part la peau de lion rejetée sur le dos et simplement retenue autour du cou par

(1) Voyez Martha, *L'art étrusque,* pages 550 et suivantes.

(2) Tradition respectée de même sur d'autres œuvres étrusques. Cf. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale,* n° 1330.

(3) On peut rapprocher l'attitude du monstre sur la peinture d'Herculanum qui représente Thésée recevant les remerciements des jeunes Athéniens. Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi,* II, pl. 2.

les deux pattes nouées, comme on le voit souvent sur les miroirs où est figuré Hercule, dont elle est l'attribut particulier (1). Le visage, imberbe, est fin et régulier, la chevelure bouclée; le corps, jeune et vigoureux, est dessiné avec une science de l'anatomie rare dans les œuvres du même genre. La jambe gauche est étendue, la droite légèrement repliée, le pied posant un peu plus haut que le sol, suivant une attitude de repos très élégante et chère aux artistes étrusques (2). De la main droite le héros paraît faire à Minos, assis en face de lui, un geste pacifique; de la main gauche il tient un arc et un carquois, détail assez remarquable, car ce n'est pas avec de pareilles armes qu'il aurait pu vaincre. Aussi les monuments anciens le représentent-ils dans ce cas soit sans armes (3), soit muni d'une épée (4) ou même d'une massue (5). On peut donc s'étonner que le graveur, qui lui a laissé la peau de lion d'Hercule, ne lui ait pas attribué aussi l'arme habituelle du héros: cependant, nous ne croyons pas qu'il faille voir là autre chose qu'une négligence d'un artiste mal renseigné, et peu soucieux de vraisemblance.

A côté de lui Ariadne se tient debout, dans une attitude réservée. La jeune fille est drapée dans un ample voile qui, semblable à la *palla* des matrones Romaines, enferme les bras et recouvre la tête par dessus une sorte de bandeau ou de

(1) Gerhard, *op. cit.*, pl. CXXVIII et suivantes. Sur la frise de Phigalie, Thésée semble également porter la peau de lion. Brunn, *Denkmaeler*, n° 89.

(2) Gerhard, *op. cit.*, pl. CXXX, CLVIII, CLXVIII, etc.

(3) Voyez Roscher, *Lexikon der griech. und roem. Mythologie*, art. *Minotauros* (Helbig).

(4) Id. Ibid. Cf., aussi le cratère de l'Acropole, Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1885, pl. 11, et Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, pl. 160 et 161).

(5) Sur la plupart des monuments étrusques (souvent interprétés à tort comme le combat d'Hercule et d'Achéloüs) il porte la massue. Cf. Gori, *Antiq. Etruscae* (1779), pl. XIX.

coiffe destinée à maintenir la chevelure; sur les plis qui entourent la tête l'artiste a dessiné des rangées de petites bulles, système de décoration d'un usage fréquent chez les Etrusques; les oreilles sont ornées de pendants. Une sorte d'agrafe arrondie, autour de laquelle rayonnent les plis du voile, est fixée à la hauteur de la ceinture. La tête est sensiblement penchée à droite; le visage, fin et gracieux, semble trahir une confusion naturelle chez la jeune fille qui voit révéler son stratagème et sa passion.

Debout entre elle et Minos, Iolaos occupe le centre de la composition. Il a pour vêtement, outre un léger manteau agrafé autour du cou, une courte tunique que recouvre une cuirasse à bandes métalliques horizontales et à jupon de cuir ou de feutre, comme on en voit figurées sur d'autres miroirs, et sur divers monuments grecs (1). La tête est nue, tournée amicalement du côté de Thésée et d'Ariadne, derrière laquelle passe le bras gauche.

Minerve est aisément reconnaissable, car l'artiste s'est peu écarté du type classique (2). Elle est vêtue, comme nous la montrent les répliques de la Parthénos, du long chiton sans manches, serré à la taille par une ceinture; sa poitrine est couverte de l'égide d'écailles bordée de serpents enlacés, et ornée du Gorgonéion (3). Elle a pour coiffure un casque de forme hellénistique, à timbre haut, sans autre ornement qu'un cimier garni d'une courte crinière (4). Les oreilles portent des pen-

(1) Cf. Gerhard, *op. cit.*, pl. CCLIV A. — Rayet, *Mon. de l'art ant.* II. *Le Mars de Todi.*

(2) Voyez Collignon, *Hist. Sculpt. grecque*, I, p. 538 et suiv.

(3) Cf. l'intaille d'Aspasios, *Jahrbuch des arch. Inst.*, 1888, pl. 10, n° 10. Sur d'autres miroirs elle porte l'égide telle que la représente l'archaïsme grec.

(4) Cf. Gerhard, tome V, pl. 98 [1], et le miroir du musée archéologique national de Madrid, publié par M. Pierre Paris: *Revista de Archivos Bibliotecas y Museos,* 1897, I, pl. IV. Il représente Minerve et un génie féminin.

dants semblables à ceux d'Ariadne. De la main gauche relevée elle tient la lance. Le visage, délicat et juvénile, a perdu la sévérité de l'Athéna du Ve siècle. La déesse, tournée vers Thésée, l'écoute avec attention et bienveillance.

Comme elle, Minos est représenté suivant un modèle purement grec. Ce personnage âgé, barbu, assis dans une belle attitude de calme et de sérénité, vêtu d'un manteau qui, légèrement retenu sur l'épaule gauche, laisse à nu le torse et les bras, pour couvrir de ses plis les jambes et le siège, semble dériver des reproductions si fréquentes du beau type de Zeus traité au Ve siècle par l'école de Phidias (1). Tout au plus l'artiste a-t-il encore sacrifié au goût étrusque en ornant de petites bulles les bords supérieurs de la draperie. Le roi s'appuie de la main gauche sur un sceptre; de la droite il fait à Thésée un geste presque paternel, qui doit confirmer la gravité des paroles qu'il lui adresse. Son siège, sans dossier, est élevé sur une petite estrade qu'indique une bande décorée de palmettes et de rinceaux (2).

Reste le petit personnage anonyme dont on ne voit que le haut du corps derrière Iolaos, et qui se dirige vers la gauche. Un léger manteau retombant derrière les épaules est agrafé sur la poitrine; il tend la main droite vers une colombe qui semble se poser, et dans la gauche il tient un petit objet difficile à déterminer, assez semblable à un *volumen* muni de son *index*. Avec

(1) C'est ainsi que Minos paraît être aussi représenté sur le vase de Canosa avec les deux autres juges des Enfers. (*Wiener Vorlegeblätter,* série *E,* pl. 1). Il y a cependant des réserves à faire sur l'identification. Cf. Winkler, *Die Darstellungen der Unterwelt auf unteritalischen Vasen,* p. 10.

(2) En considérant aussi que la bande parallèle, dont nous avons déjà parlé, et qui est à la hauteur des têtes, fait défaut derrière Ariadne et Thésée, on pourrait peut-être en conclure que l'artiste a voulu indiquer ainsi que Minerve et Minos sont placés sous une sorte de dais ou de portique richement orné.

son visage aux traits irréguliers, sa chevelure longue et plate, il a un type bien distinct de celui des personnages précédents et qui paraît attester une inspiration purement étrusque. Aussi le considèrerions-nous volontiers comme une de ces figures, — qu'on pourrait presque appeler de remplissage, — dont les graveurs aimaient à encadrer leurs compositions, en leur donnant, autant que possible, une valeur emblématique en harmonie avec le sujet. Ce serait alors, comme la colombe (1) avec laquelle il joue, soit une figure symbolique de l'amour des deux jeunes gens, soit un enfant, tenant renversé dans la main gauche le flacon à parfums, *alabastron*, souvent donné comme attribut aux Amours et aux Génies féminins *(Lasa)* (2); soit un jeune Satyre avec sa flûte. Mais, si l'on considère l'objet qu'il porte comme un véritable *volumen,* il faudrait voir en lui un messager, peut-être un des compagnons du héros allant annoncer la mort du monstre. Le doute reste permis, car on hésite à croire qu'un artiste étrusque ait voulu ajouter des détails épisodiques et précis à la représentation d'une légende dont il était d'autre part si peu soucieux d'observer les données générales et traditionnelles (3).

On est, en effet, embarrassé pour donner à l'ensemble de la scène une explication tirée directement de ces données, car l'étude des monuments figurés et celle des textes n'en fournissent point. Les représentations connues de la mort du Minotaure et de l'aventure de l'Ariadne sont fort nombreuses (4);

(1) Cf. Gerhard, pl. CXIV et suiv.

(2) Id., pl. XXXIII et suiv. LXXXII, etc.

(3) On sait d'ailleurs que, d'après la légende, c'est par la couleur des voiles de son vaisseau que Thésée devait annoncer à son père le succès de son entreprise.

(4) Voyez Otto Jahn, *Archaeolog. Beiträge,* p. 251, 299. — De Witte, *Monuments grecs publiés par l'Assoc. pour l'encouragement des Etudes grecques,* 1872, pl. 2 et notice. — Helbig, art. *Minotauros* dans le *Lexikon* de Roscher.

mais aucune ne dérive d'un prototype susceptible d'avoir suggéré au graveur étrusque l'idée de sa composition et de lui avoir servi de modèle immédiat. D'autre part, les auteurs anciens (1) ne nous ont pas transmis de détails sur l'intervalle de temps écoulé entre la victoire de Thésée et son départ de Crète. Mais ils paraissent s'accorder pour le dépeindre comme fuyant la colère de Minos, et quittant l'île avec précipitation après avoir enlevé Ariadne. Ici, au contraire, le héros semble venir demander au roi la main de la jeune fille, pour prix de la victoire qu'elle-même a facilitée: aucune violence, aucune hostilité n'est marquée dans l'attitude des personnages. Abstraction faite de leurs noms et de leurs attributs héroïques, il ne reste plus qu'un gracieux tableau de genre dans lequel on aurait tort de chercher la trace du mythe primitif. Il est évident que l'auteur s'est fort peu préoccupé d'illustrer fidèlement et pieusement une légende purement grecque. Une scène d'inspiration vraiment religieuse ou mythique aurait un caractère précis qui ne permettrait pas de la réduire, même en la dépouillant de ses accessoires, aux simples proportions d'une idylle ordinaire. Mais notre graveur n'a eu qu'un but: décorer son miroir d'une façon qui pût plaire à des yeux féminins. Les amours des héros, surtout l'aventure d'Ariadne, étaient pour cela une mine de sujets inépuisable; il a traité celle-ci comme il aurait fait toute autre à peu près identique, sans se reporter à la fable, en se contentant d'emprunter à l'art grec des éléments qu'il a ensuite utilisés suivant un goût et des procédés proprement étrusques, comme il est intéressant et facile de s'en rendre compte.

En effet, ce qui, à part les inscriptions, atteste bien à première vue l'origine étrusque de ce miroir, c'est d'abord la ri-

(1) Nous parlons de ceux qui nous ont transmis les différentes versions de la légende de Thésée: Plutarque, *Vit. Thes.* Pausanias, I, 37, 4; I, 44, 8. Apollodore, III, 16, 1. Hygin, *Fab.* 38.

chesse exagérée de la composition, surchargée de personnages et d'ornements. Les graveurs étrusques, bien éloignés en cela de la sobriété et de la simplicité grecques, cherchent manifestement à ne laisser aucun vide dans leurs dessins, et s'ils apportent un soin particulier à leur œuvre, ce n'est trop souvent que pour multiplier outre mesure les figures et les motifs de décoration. Car ils sont décorateurs avant tout, et ce qui le prouve encore est leur goût manifeste, fatigant parfois, pour la symétrie. Ils aiment à opposer des attitudes qui se correspondent (1), à balancer la composition, en l'ordonnant autour d'un personnage central, qui n'est pas nécessairement le personnage principal; à faire alterner les figures nues et vêtues, féminines et viriles; ils s'astreignent aussi à représenter assis ou légèrement courbés sur un appui les personnages les plus éloignés du centre, car des positions de ce genre s'adaptent mieux à la bordure concave du miroir. Tous ces procédés d'atelier sont appliqués sur notre miroir avec une rigueur et un talent particuliers, qui en font en quelque sorte le type de la composition à cinq personnages essentiels, type dont les exemples sont nombreux. Citons entre autres le beau miroir qui représente Hercule réconcilié avec Junon devant le trône de Jupiter (2). Le héros presque nu fait face au dieu assis, dans un ordre inverse il est vrai de celui qu'ont sur notre miroir les deux personnages correspondants; Junon, voilée un peu comme Ariadne, est debout à côté de Jupiter, Minerve à côté d'Hercule; une divinité féminine placée entre les deux groupes les relie l'un à l'autre. Citons encore le miroir CDII de Gerhard, d'une exécution assez faible, mais qui montre également cinq personnages disposés suivant le même principe, un génie ailé tenant à la main

(1) Cf. Gerhard, *op. cit.*, pl. XLII et suiv. CLXVIII, etc.

(2) Gerhard, *op. cit.*, pl. CLXVII (interprété parfois comme Hercule épousant Hébé).

un *alabastron*, et à la hauteur des têtes une bande identique à celle qui figure sur le nôtre; il présente avec ce dernier des analogies si frappantes qu'on est bien tenté de reconnaître sinon la même main, du moins la même fabrique. Mais ce sont surtout les rapprochements du détail qui sont nombreux et significatifs. Nous en avons signalé quelques-uns. On pourrait les multiplier. Les motifs d'ornements (1), l'attitude des personnages (2), leurs attributs, les différentes parties de leur costume (3), se retrouvent sans cesse, avec de légères variantes sous lesquelles on entrevoit facilement des modèles communs. C'est ainsi que l'on pourrait presque superposer exactement, à part le mouvement inverse des bras, le buste de Minos et celui du Jupiter figuré sur le beau miroir publié par Lenormant (*Gaz. archéol.*, 1877, pl. III). Quelle preuve plus convaincante de l'existence soupçonnée par M. J. Martha (4), de ces " cahiers de modèles ", où les graveurs étrusques auraient été sans cesse puiser, soit pour la composition, soit pour le détail de leurs œuvres, modifiant simplement les gestes et les accessoires (5) de façon à obtenir la variété comme les coroplastes tanagréens avec les terres cuites sorties du même moule? Ces deux arts industriels, soumis aux mêmes nécessités de fabrication nombreuse et rapide, usaient ainsi de procédés identiques, de même qu'ils suivaient une évolution parallèle en laissant peu à peu se perdre la valeur mythique des sujets qu'ils traitaient.

On comprend maintenant pourquoi, dans le nombre si considérable des miroirs étrusques, il en est si peu que l'on puisse considérer dans leur ensemble comme des imitations directes

(1) Gerhard, tome V, pl. 46; tome IV, pl. CCLXXXII.

(2) Id. pl. CCCXLII, CCCXLVI, etc., pour la position de Thésée. Tome V, pl. 115, pour celle de Minos.

(3) Id. CCLVII B, pour le costume de Minerve.

(4) *L'art étrusque*, p. 550.

(5) Au besoin habillant à la Romaine les héros grecs.

d'originaux grecs (1), quoique presque tous se ressentent profondément de l'influence exercée par l'art des céramistes d'Athènes ou de la Grande Grèce. C'est que l'Etrusque empruntait à l'art grec non pas des idées, mais des formes; il prenait, de ci, de là, sans souci de leur valeur relative, des détails qu'il juxtaposait ensuite. D'ailleurs il les reproduisait le plus souvent avec une négligence et une maladresse déplorables. A ce point de vue, le miroir que nous venons d'étudier est une heureuse exception. Il est, dans toute la série, l'un des plus beaux. Le dessin, quoique un peu surchargé, est en général excellent; les personnages ont une finesse de traits et d'expression, une élégance d'attitude que l'on rencontre très rarement au même degré. Le corps de Thésée, en particulier, est admirablement étudié, et ne déparerait point une œuvre grecque. Il y a même, dans le fait d'avoir voilé les deux figures féminines, une discrétion qui est peu dans les habitudes ordinaires de l'art étrusque. Toutes ces qualités sont évidemment l'effet immédiat de l'influence grecque: on pourrait peut-être même, — en tenant compte du caractère déjà noté de certaines figures telles que Minos, Minerve, Thésée, — préciser, et dire de l'influence attique, qui fut, on le sait, considérable et persistante en Etrurie (2). Mais ces raisons sont-elles suffisantes pour appuyer la thèse de M. Benndorf (3), qui voudrait restituer à l'art grec les meilleurs miroirs étrusques? Nous ne le croyons pas. Nous avons essayé de montrer que nous nous trouvions bien en présence d'une œuvre étrusque. Ce qui semble le prouver encore, c'est que l'artiste paraît avoir faibli quand il a été livré

(1) On n'en cite avec certitude qu'un seul, celui qui représente le jeu d'Achille et d'Ajax, réplique du vase gréco-apulien d'Exékias. Helbig, *Römische Mittheilungen*, XI, p. 147.

(2) Cf. J. Martha, *op. cit.*, p. 125, 435.

(3) *Archaeolog. Zeitung*, 1868, p. 77 et suivantes.

à lui-même, comme dans la figure du personnage anonyme, ct dans la décoration des deux bandes parallèles. Il est vrai qu'ailleurs il a eu le mérite d'imiter avec goût et adresse, et de faire passer dans sa copie les qualités de ses modèles.

La fabrication des miroirs ronds a cessé en Etrurie vers le IIème siècle (1); elle ne remonte guère au-delà du IIIème. C'est donc de cette époque qu'il faut dater celui-ci, qui d'ailleurs, avec son réalisme, un peu de mièvrerie aussi et de recherche, porte l'empreinte sensible du goût hellénistique.

FERNAND BORIE.

(1) J. Martha, *op. cit.*, p. 555 et suivantes.

PETITS BRONZES DE LA COLLECTION FARGES
A CONSTANTINE

La collection qu'a formée à Constantine M. le capitaine Farges est l'une des plus importantes de l'Afrique du Nord. Elle mérite d'être citée à côté des grandes collections publiques rassemblées par les soins du Gouvernement général de l'Algérie et de la Régence de Tunis. Les petits bronzes que nous publions ici permettront d'apprécier l'intérêt d'une des catégories d'objets antiques qu'elle renferme.

M. le capitaine Farges a profité de son séjour en Algérie pour étudier sur le terrain même l'histoire ancienne de ce pays et pour recueillir les vestiges de son passé. Il a réuni un nombre considérable d'objets très divers, en bronze, en pierre, en terre-cuite, des statuettes, des lampes, des pierres gravées, des monnaies. La richesse des séries qu'il a ainsi patiemment constituées n'a d'égale que leur variété. Mais toutes les pièces ont été découvertes en Algérie, presque toutes même dans la province de Constantine; l'histoire de chacune d'elles est connue et sa provenance certaine; cette identité d'origine donne son unité à la collection et en double le prix.

La *Description de l'Afrique du Nord* entreprise sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique a déjà fait connaître les principaux musées de l'Algérie (1). Les collections

(1) *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, Paris, Leroux. — Ont déjà paru: les musées d'Alger, de Constantine, d'Oran, de Cherchel, de Lambèse et la première partie du musée Alaoui (Tunis).

particulières rentrent au même titre que les musées de l'Etat dans le cadre général de cette publication, et la collection de M. le capitaine Farges doit être entre toutes mise au premier rang. En attendant qu'en paraisse le catalogue, il ne sera pas inutile de signaler par avance quelques objets et de les présenter séparément.

M. le capitaine Farges a bien voulu nous autoriser à photographier et à publier quelques uns de ses petits bronzes; les planches III et IV en donnent la reproduction.

Le premier bronze (planche III nos 1 et 2) est une statuette de Vénus anadyomène (1). Vénus, debout et nue, tord ses cheveux:

Nuda Venus madidas exprimit imbre comas

(Ovide, *Ars amatoria,* III, 224).

La tête est légèrement penchée en avant. Les cheveux sont assez finement indiqués; en arrière, ils forment sur les côtés deux boucles que la déesse étire tandis que d'autres au centre sont rassemblés en chignon sur le cou. Les bras sont arrondis et relevés, le bras droit plus haut que le gauche. Le poids du corps porte sur la jambe gauche; la droite se plie, ce qui donne aux lignes une courbe gracieuse. Cette statuette, trouvée à Constantine, mesure 8 centimètres 1/2 de hauteur; la patine du bronze est verte; la conservation est satisfaisante, sauf en ce qui concerne la figure, dont les traits sont en partie effacés.

La seconde statuette (n° 3) est un Apollon debout, reconnaissable à ses cheveux bouclés; le dieu dirige en haut ses re-

(1) Pour l'étude de ce type, qui dérive de l'Aphrodite anadyomène peinte par Apelle dans le temple d'Asklepios à Cos, voir Bernouilli, *Aphrodite,* p. 284 et suiv. — Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale,* p. 106.

gards; le bras droit est baissé, le bras gauche levé et arrondi. Cette statuette provient également de Constantine; elle mesure 6 centimètres de hauteur. Elle est moins biens conservée que la Vénus: les poignets et le bas des jambes manquent, la figure est endommagée. La patine du bronze est noire.

Le n° 4 est une Victoire, vêtue, par dessus une robe tombante, d'une tunique serrée à la taille. Hauteur: 6 centimètres. Provenance: Constantine. Patine du bronze: verte. Les bras manquent; les traits de la figure sont un peu effacés. Il faut remarquer les proportions relatives des diverses parties de la statuette, qui s'élargit à la base, et les plis réguliers et symétriques des draperies.

Le n° 5 est un Génie ailé, d'une patine vert sombre, haut de 6 centimètres, trouvé à Cherchel. Le bas des jambes, le bras gauche et l'avant bras droit manquent; le bras gauche était levé, le bras droit baissé. La tête regarde en l'air, les cheveux sont bouclés, et l'on distingue encore la touffe épaisse nouée au-dessus du front (*circus*) qui caractérise les représentations figurées des Génies et des Amours (1).

La statuette suivante (planche IV, n° 6) paraît avoir servi de support à une lampe. C'est une statuette d'Atlas agenouillé, le genou gauche en terre. Elle repose sur une base à quatre pans, au centre de laquelle une lamelle de bronze sert de point d'appui au corps. Hauteur totale: 12 centimètres. Provenance: le Kreneg (Vieux Constantine). Patine du bronze: noire. Les bras sont levés; la tête manque et les mains sont abîmées. La musculature du corps est énergiquement figurée.

Le n° 7 est une poignée de lampe en forme de croissant. Au centre du croissant est un homme nu, debout, luttant contre un lion qu'il étreint de son bras gauche. En arrière, une tige

(1) Babelon et Blanchet, *op. cit.*, p. 120.

de bronze recourbée en arc de cercle rattache le groupe central au pied de la poignée. Cet objet mesure 9 centimètres de hauteur sur 9 de large. Il provient de la Fontaine Chaude à Khenchela. La patine du bronze est verte.

Les deux dernières pièces sont des lampes de bronze d'une forme curieuse. Le n° 8 représente une tête d'homme jeune et imberbe, percée de deux trous, l'un sur le front pour introduire l'huile, l'autre sur le cou pour mettre la mèche; une lamelle rectangulaire part du front, immédiatement au-dessus du nez; on y a pratiqué, à la partie supérieure, une ouverture circulaire qui servait à suspendre la lampe. La hauteur totale est de 10 centimètres $^1/_2$, sur 10 de largeur. Patine du bronze: verte. Provenance: Ammoussa. Etat de conservation: bon. Les traits du visage sont dessinés avec beaucoup de netteté; la figuration des cheveux est tout particulièrement soignée et minutieuse. — Le n° 9 représente un pied chaussé; par l'ouverture du sommet on introduisait l'huile; le bec de la lampe est formé par un tube recourbé, orné de reliefs, qui sort, à la partie antérieure du pied, sous l'orteil soulevé. En arrière est soudée une petite poignée circulaire pour tenir la lampe. Provenance: les environs de Lambèse. Longueur: 15 centimètres; hauteur: 4 centimètres $^1/_2$. Patine: noire. Etat de conservation: très bon. — La collection Farges comprend encore plusieurs lampes de bronze, quelques-unes fort belles, mais leur forme est plus régulière et moins originale que celle des deux objets qui viennent d'être décrits.

MAURICE BESNIER.

Chronique archéologique africaine

TROISIÈME RAPPORT (1)

I.

Ethnographie. Archéologie indigène.

M. Bertholon a publié un *Résumé de l'anthropologie de la Tunisie*, qui fait partie d'un ouvrage édité en 1896 par les soins de la Résidence générale (2). Il y passe en revue le développement de la civilisation dans l'Afrique septentrionale avant les Phéniciens; il indique les principales découvertes de silex taillés, les gisements les plus importants de monuments mégalithiques, en décrivant les types les plus fréquents. Il énumère les races primitives (3). Mais cette partie ethnographique me semble contenir des hypothèses bien risquées, en particulier quand M. Bertholon adopte les idées de M. Médina sur une période de colonisation et de civilisation égéennes ou mycéniennes en Afrique, antérieurement à la venue des Phéniciens (4).

(1) Voir les deux chroniques précédentes dans les *Mélanges*, XV, 1895, p. 301-350 et XVI, 1896, 441-490.

(2) *La Tunisie. Histoire et description* (Berger-Levrault, éditeur), I, p. 207-247.

(3) On trouvera aussi un tableau des races de la Tunisie dans un article de M. Bertholon, publié par la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, VII, 1896, p. 972 (n° du 30 novembre).

(4) Voir encore un travail de M. Bertholon dans la *Revue tunisienne*, IV, 1897, p. 416 et suiv., sous ce titre: *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du nord; essai historique sur les origines de certaines populations berbères, d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité.* L'auteur croit à une « migration phrygo-thrace », qui serait partie d'Asie Mineure et aurait colonisé l'Afrique septentrionale. « Elle paraît avoir commencé peut» être avant l'invasion des Hycsos en Egypte. Elle a apporté le dia-

Un des types ethniques de la population indigène de la Tunisie se caractérise par la forme ronde de la tête, la face courte et large, la stature petite et trapue, l'ossature massive, la couleur foncée des yeux et de la chevelure. Il se rencontre surtout dans l'île de Djerba, où M. Bertholon l'a étudié (1). On le retrouve, mais avec des traits moins francs, chez les Matmata, dans la région de Gafsa, sur divers points du Sahel tunisien, en Khoumirie, dans la vallée de la Siliana. M. Bertholon propose de le qualifier de type libyen. En Algérie, il est fréquent en Kabylie et dans l'Aurès; c'est aussi à ce type qu'appartiennent les Mzabites.

MM. Letourneau et Papillault ont examiné (2) trois crânes tirés de la nécropole libyque qui entoure le grand mausolée appelé le Médracen, près de Batna. Ils y ont reconnu des individus dolichocéphales, du type de Cro-Magnon, très répandu du reste dans le nord de l'Afrique.

M. Bloch a cherché à prouver (3) que, dans l'antiquité, la race nègre s'étendait, non seulement sur tout le Sahara, mais

» lecte phrygien qui s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la langue » berbère ». Au congrès tenu à Tunis par l'Association française pour l'avancement des sciences (*Comptes-rendus*, 1896, I, p. 201), M. Bertholon a étudié les tatouages des indigènes tunisiens. Quelques savants ont attribué une origine punique à certains de ces ornements. Selon M. Bertholon, ce serait du côté de la civilisation égéenne qu'il faudrait chercher. « La pratique des tatouages et leurs motifs auraient » été importés en Berbérie par les tribus européennes qui, sous les » noms de Masa, Tsakariou, Lebou, etc., ont colonisé la partie orien- » tale de ce pays, quinze siècles environ avant le commencement de » notre ère ». Ces hypothèses ne paraissent pas former un ensemble bien cohérent, ni s'appuyer sur une connaissance très approfondie de l'histoire ancienne de l'Orient. Nous sommes forcé de dire à M. Bertholon qu'elles sont, à notre avis, complètement erronées. M. Médina et lui sont sur une fausse piste.

(1) *Exploration archéologique de l'île de Gerba*, dans *L'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 318 et suiv., 399 et suiv.

(2) *Bulletins de la société d'anthropologie*, 4ème série, VII, 1896, p. 347.

(3) *Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896, II, p. 511.

aussi dans le Maroc et en Algérie, où on la trouverait représentée dans la nécropole préhistorique de Roknia, près de Guelma. Sans vouloir discuter ici l'interprétation que M. Bloch donne des différents textes qu'il cite, je crois qu'à l'époque antique, des noirs habitaient les oasis du nord du Sahara et le sud du Maroc. Mais il est bien difficile de décider si les auteurs anciens qui se servent du terme d'Ethiopiens entendent désigner par là des gens présentant les caractères ethniques des *nègres*, ou bien des gens *à la peau noire* ou tout au moins très foncée.

Salluste nous apprend que, selon des traditions qu'il a trouvées dans les livres puniques du roi Hiempsal, l'Afrique aurait été envahie par des Mèdes, des Perses et des Arméniens, débris de l'armée d'Hercule, mort en Espagne. M. I. Miller cherche à montrer (1) qu'il s'agit là d'une légende qui a transformé en des peuples asiatiques certaines tribus africaines portant des noms à peu près semblables. Les Perses seraient les *Perorsi*, dont le pays correspond à celui que Salluste dit avoir été occupé par les Perses; les Mèdes seraient les Maures; pour les Arméniens, on pourrait penser soit aux Ἀρμίαι de Ptolémée (IV, 6, 21), soit aux riverains du fleuve Armua en Numidie (Pline l'ancien, V, 16), soit même aux Garamantes. Des rapprochements analogues et plus séduisants, sinon plus vrais, ont déjà été faits, au sujet de ce passage de Salluste, par Tauxier, Vivien de Saint-Martin et Tissot: (2) ce dont M. Miller ne paraît pas se douter.

M. Rouire est revenu sur la question du Triton, vivement agitée il y a quelques années. Pour ce savant, le lac Triton des géographes anciens est la sebka d'Herkla, au fond du golfe de Hammamet, le fleuve Triton est l'oued Bagla; avant de se jeter dans la lagune d'Herkla, cette rivière traverse deux autres lagunes, celles de Bagla et de Kelbia, qui seraient, selon M. Rouire, les lacs Libye et Pallas de Ptolémée. Comme sa théorie s'appuie en particulier sur un texte du périple dit de Scylax, texte

(1) *Die Besiedlung Nordafrikas nach Sallust, Jug. 18,* dans le *Philologus,* LVI, 1897, p. 333.

(2) *Géographie de la province romaine d'Afrique,* I, p. 413.

que d'autres ont jugé en trop mauvais état pour pouvoir être invoqué utilement, il a fait examiner le manuscrit unique, conservé à la Bibliothèque Nationale, par des philologues de la société des humanistes. Il résulte de cette enquête que le passage de Scylax n'est pas aussi corrompu qu'on l'avait cru et qu'il présente un sens suivi. Mais, à notre avis, la traduction qu'en a faite M. Desrousseaux et que M. Rouire publie (1) ne clora pas toute contestation, comme le croit ce dernier. Le périple confond manifestement le golfe de Gabès et celui d'Hammamet. Il ne nomme pas le premier, appelé par les anciens *Petite Syrte*. D'autre part, c'est le second, celui qu'il fait avec raison commencer à Thapsus et finir à Neapolis (Nebeul), qu'il appelle *Petite Syrte Kerkinitis*, du nom de l'île Kerkinitis, indiquée par lui en face de Thapsus, par conséquent à l'entrée du golfe de Hammamet (2). Or l'île de Kerkena est située bien au sud de cette ville antique, en dehors du golfe de Hammamet, dans la partie septentrionale du golfe de Gabès. Il est très certain que, pour l'auteur du périple, le fleuve Triton vient se jeter dans le golfe qui s'ouvre entre Thapsus et Neapolis, mais les erreurs qu'il commet, en donnant à ce golfe un nom qui convient au golfe de Gabès (3) et en y plaçant l'île de Kerkena, affaiblissent singulièrement la portée de son témoignage.

M. Pallary a donné un supplément aux deux catalogues des stations préhistoriques du département d'Oran qu'il a publiés précédemment (4). — On doit au même auteur une note sur les

(1) *Revue de géographie,* XXXVIII, 1896, p. 343-351.

(2) M. Th. Reinach pense, il est vrai, que le mot Κερκινῖτις est une erreur du manuscrit et qu'il faut lire Λωτοφαγῖτις (*Revue des études grecques,* 1897, p. 115). Mais c'est là une simple hypothèse. D'ailleurs le cas de Scylax n'en serait pas meilleur.

(3) « La Petite Syrte appelée Kerkinitis est, nous dit Scylax, » d'une navigation plus difficile que l'autre », c'est-à-dire que la Grande Syrte, dont il vient de parler. Ce passage prouve clairement qu'entre la Cyrénaïque et le cap Bon, Scylax ne connaît que deux golfes, au lieu de trois.

(4) *Associat. française pour l'avanc. des sciences,* Tunis, 1896, II, p. 494 et suiv. Pour les deux catalogues antérieurs, conf. *Mélanges,* XV, p. 303.

vestiges de l'âge de pierre dans le Dahra oranais (1). Il a recueilli dans cette région un outil chelléen, découvert un gisement de pointes et de racloirs moustériens et constaté l'existence de quelques stations néolithiques. Le pays semble avoir été très peu peuplé à cette époque primitive. — Aux environs de Gabès, M. Rivière (2) a trouvé des types chelléens purs, mélangés à des racloirs moustériens grossiers (3); il a étudié deux stations néolithiques qui semblent d'une époque relativement récente: les formes des outils sont très variées (4).

On rencontre, dans la partie occidentale de la Kabylie, entre l'oued Isser et l'oued Sebaou, de nombreuses cavités qui ont servi d'abris à des populations à demi-sauvages: les unes sont des trous naturels s'ouvrant dans des masses rocheuses, les autres ont été plus ou moins aménagées. M. Viré (5) en a exploré quelques-unes, au lieu dit La Cascade, sur une pente dominant l'oued Menaïel, à quatre kilomètres du village de Bordj Menaïel, au sud. Ces abris, de dimensions exiguës, sont parfois fermés en partie par une muraille courbe, en pierres sèches, non taillées; quelques-uns sont précédés d'une sorte de plate-forme que limite une ligne de gros blocs bruts. A l'intérieur, M. Viré a découvert de nombreux ossements brisés, dont des ossements humains, quelques fragments de poteries noires, d'une technique très rudimentaire, des grattoirs et des pointes en os taillé, des instruments fort grossiers en grès, en gneiss et en granit; le silex n'existe pas à l'état brut dans la région et les rares outils faits en cette matière, que M. Viré a recueillis, ont été sans doute importés; ils sont d'un travail plus fin que les autres instruments en pierre, façonnés sur place. Un petit hameçon en fer, trouvé parmi tous ces objets est aussi, évidemment, d'im-

(1) *Associat. française* etc., Tunis, II, p. 761.

(2) *Associat. française* etc., Tunis, I, p. 199.

(3) Des découvertes analogues ont été faites par MM. Collignon et Couillault dans la région de Gafsa (voir *Mélanges,* XV, p. 301-302).

(4) Je n'ai pas vu un travail de M. Chipault sur l'oasis d'Ouargla et ses stations préhistoriques (*Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris,* VI, 1896, août).

(5) *Associat. française* etc., Bordeaux, II, p. 789-794.

portation; il paraît indiquer que cette station n'appartient pas à une époque des plus reculées. Au-dessus de la pente où s'ouvrent les abris, il y a un petit plateau circulaire, qui présente des restes de murs en gros blocs bruts. C'était peut-être un poste de surveillance et un lieu de refuge de ces troglodytes.

Au congrès tenu à Tunis par l'Association française pour l'avancement des sciences, M. Montelius a eu l'occasion d'exprimer son opinion sur la diffusion des dolmens (1). Selon lui, ce type de sépulture aurait pris naissance en Orient, où on le rencontre en Syrie et dans la vallée supérieure du Nil; de là, il se serait répandu sur la rive méridionale de la Méditerranée et ensuite dans l'Europe occidentale. M. Montelius croit que le dolmen est une imitation de la cabane.

M. Letourneau (2) a constaté que cinq au moins des caractères de l'alphabet libyque correspondent exactement à certains des signes gravés sur des dolmens de France. " Il semble „ donc bien, ajoute-t-il, que beaucoup de monuments mégali- „ thiques soient l'œuvre d'immigrants venus de l'Afrique présaha- „ rienne „. Conclusion des plus contestables, car des ronds et des traits aussi simples que ces signes ont pu être tracés instinctivement en tout pays, sans aucun modèle apporté du dehors.

Les indigènes de la Tunisie entourent fréquemment les tombes des personnages importants d'enceintes de pierres, de cinq à huit mètres de diamètre, présentant une entrée, et au fond, en face de cette ouverture, une petite niche dans laquelle on dépose des poteries et autres offrandes. Au centre, sous un tumulus oblong, en terre ou en pierres, le mort est enterré dans un coffre sans fond, formé par des dalles verticales, qui supportent un couvercle de dalles horizontales. M. Carton a montré (3) qu'il y a là un mélange de traditions fort anciennes et d'usages assez récents. L'enceinte rappelle le cercle qui entoure les dolmens antiques, le coffre est peut-être une imitation du dolmen lui-

(1) *Associat. française* etc., Tunis, I, p. 203.
(2) *Bull. de la Société d'anthropologie,* 4ème série, VII, 1896, p. 319.
(3) *L'Anthropologie,* VIII, 1897, p. 27-40.

même; quant à l'entrée, à la niche, aux offrandes, ce sont des innovations introduites par l'Islam.

M. G. Mercier (1) a essayé d'interpréter une inscription libyque trouvée il y a peu de temps par M. Viré, près de Bordj Ménaïel (Kabylie occidentale) (2). Dans les trois premières lettres, qui se retrouvent en tête de plusieurs inscriptions libyques du département d'Alger (3), il est disposé à voir un nom commun, ce qu'avait déjà fait Letourneux (4), et il propose d'attribuer à la première lettre, V, la valeur *m* et non la valeur *g*, qu'on lui donne d'ordinaire. Il faudrait lire *m(a)d(a)t*, mot qui rappellerait le kabyle *thamdalt*, tombeau. L'hypothèse me paraît bien aventurée. — Une inscription libyque découverte chez les Ouled Maïda (commune mixte de Sedrata, département de Constantine) a été publiée par MM. Basset (5) et Robert (6).

M. Flamand (7) a fait connaître deux gravures rupestres d'El Hadj Mimoun (dans le sud oranais). On y voit des dessins représentant d'une manière schématique un serpent, des cavaliers, un dromadaire, un oiseau, un chien (?) et des caractères d'écriture libyco-berbères. Des gravures semblables sont fréquentes dans cette région; elles appartiennent à une époque qui correspond à peu près au milieu de notre moyen-âge et recouvrent très

(1) *Recueil de Constantine*, XXX, 1895-1896, p. 302.

(2) Conf. *Mélanges*, XVI, p. 442. Cette inscription a été republiée dans le *Recueil de Constantine*, XXX, p. 124.

(3) Il est à remarquer que ces trois lettres y sont toujours suivies d'un point, qui est soit une voyelle, soit un signe de séparation.

(4) *Atti del Congresso degli orientalisti di Firenze*, 1880, I, p. 74. M. Letourneux attribue à ce nom le sens de *lieu de repos, tombeau*, mais par suite de rapprochements peu plausibles.

(5) *Journal asiatique*, 9ème série, VIII, 1896, p. 361.

(6) *Rec. de Constantine*, XXX, p. 123. — L'inscription libyque de Seriana, publiée dans le même volume du *Recueil*, p. 107, a déjà paru dans les *Mélanges*, XIV, 1894, p. 521. M. Chenel signale dans la *Revue tunisienne*, III, 1896, p. 272, plusieurs inscriptions libyques qu'il a découvertes chez les Ouchtata et les Oulad-Stita, près de la frontière tunisienne.

(7) *L'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 284. Conf. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1897, p. 165. Les morceaux de rocher qui portent ces gravures ont été détachés et envoyés au Louvre.

souvent d'autres dessins appartenant à une antiquité bien plus reculée (1).

M. Winckler (2) place à Ksar Sened, à l'est de Gafsa, la ville de Thala, où Jugurtha avait déposé la plus grande partie de ses trésors et que Métellus enleva après un siège de quarante jours. Le mot *thala* signifie, on le sait, *source* en berbère; il a dû s'appliquer à un grand nombre de localités. On connaît une ville importante de Thala, à dix-sept lieues au sud du Kef (3). Mais ce n'est pas celle de Jugurtha, qui était située à cinquante milles du fleuve le plus voisin, dont un désert la séparait: en effet cette Thala n'est qu'à quelques kilomètres à l'ouest de l'oued Haïdra. Tout ce que Salluste nous apprend encore sur Thala, c'est qu'elle était une ville grande et riche, défendue par sa position, " *loco munitum* ", et qu'il y avait quelques sources près de ses murs; il compare aussi sa situation à celle de *Capsa* (Gafsa). Il faut avouer que ces indications paraissent bien insuffisantes pour tenter une identification.

On ne connaissait jusqu'à présent qu'une seule monnaie en or du roi Ptolémée (4); elle indique la dix-septième année de son règne. M. Waille (5) en signale une seconde, trouvée à Cherchel, qui porte la date de la première année. Au revers, elle présente un autel flanqué de deux arbres, image abrégée d'un bois sacré. Cette découverte est importante: elle fait disparaître tous les soupçons qu'on avait pu concevoir sur l'authenticité de la première pièce et elle montre que, dès le début de son règne (6), Ptolémée fit frapper de la monnaie d'or.

(1) Des mesures ont été prises par le gouverneur général pour préserver les plus importantes des gravures rupestres du sud oranais (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* 1896, p. 271), et une publication d'ensemble de ces monuments va être faite par M. Flamand.

(2) *Revue tunisienne,* III, 1896, p. 523.

(3) *C. I. L.,* VIII, p. 69. Reinach *apud* Tissot, *Géographie,* II, p. 634.

(4) *Bulletin de correspondance africaine,* I, p. 201; II, p. 80. Elle est aujourd'hui au cabinet des Médailles, à Paris.

(5) *Revue africaine,* XLI, 1897, p. 336.

(6) C'est-à-dire du vivant même de son père, Juba, car Ptolémée lui fut associé au moins deux ans avant sa mort, survenue en 23 (voir La Blanchère, *Musée d'Oran,* p. 29-32). Il est donc vraisemblable que Juba a frappé aussi des monnaies d'or.

II.

Archéologie punique.

M. Bertholon (1) a fait une étude comparée des crânes basques qu'a mesurés le docteur Collignon et de quelques crânes trouvés dans des tombes archaïques de Carthage; il a conclu à l'entière identité des caractères anthropologiques des Basques et des Phéniciens: ce sont les mêmes tempes présentant deux forts renflements, le même front étroit, la même face allongée. Décidément, l'anthropologie est une bien belle science!

Pour le premier traité conclu entre Carthage et Rome, M. Neumann (2) rejette, comme Mommsen, la date indiquée par Polybe (première année de la république) et croit à l'exactitude de celle qu'on trouve dans Diodore (348 avant Jésus-Christ). Voici maintenant comment M. Neumann explique l'erreur de Polybe. Selon l'opinion de l'historien grec, opinion partagée par Caton, les Carthaginois, gens célèbres par leur mauvaise foi, avaient, dès l'époque la plus reculée, violé les traités conclus avec Rome. Il y avait donc eu, dès l'époque la plus reculée, des traités entre les deux états. Mais, comme rien, dans le texte du premier traité, n'indiquait l'existence d'un roi à Rome, il a bien fallu faire descendre cette époque la plus reculée jusqu'à la première année de la république romaine. Tel fut, d'après M. Neumann, le raisonnement de Caton et de Polybe. Je me demande pourquoi, sans aucun motif valable, on attribue de telles niaiseries à des gens qui ne passaient pourtant pas pour des imbéciles.

M. Lehmann, qui a étudié précédemment la campagne d'Hannibal contre Scipion à la fin de la seconde guerre punique (3),

(1) *Bull. de la Société d'anthropologie,* 4ème série, VII, 1896, p. 663-671.

(2) *Hermes,* XXXI, 1896, p. 519 et suiv.

(3) Voir *Mélanges,* XV, p. 306.

persiste à croire (1), malgré M. Meltzer (2), que la grande bataille entre les deux généraux eut lieu, non à Zama, mais à Naraggara, en Numidie. Il soutient, comme précédemment, que l'entrevue d'Hannibal et de Scipion avant la bataille est de pure invention: ce trait aurait été emprunté par Ennius à Hérodote, et Polybe, à son tour, aurait suivi Ennius. Cette hypothèse me paraît bien hasardée (3).

Je signalerai ici un court résumé de la topographie de Carthage, donné par le P. Delattre dans l'ouvrage intitulé *La Tunisie, Histoire et description* (4).

Un article de M. Meltzer (5) complète et corrige l'étude topographique de la Carthage punique que ce savant a donnée récemment dans le second volume de son histoire des Carthaginois. Mais sur certains points, M. Meltzer maintient sa manière de voir contre des hypothèses opposées; il réfute en particulier celle de M. von Duhn (6), qui place la ville primitive sur la colline de Saint Louis.

Le ministre de l'Instruction publique a décidé de faire exécuter à une grande échelle un plan de Carthage (7). Il y a longtemps que l'on souhaitait l'exécution d'un tel travail.

(1) *Neue Jahrbücher für Philologie,* CLIII, 1896, p. 573.

(2) *Wochenschrift für classische Philologie,* 1896 n° 26. M. Meltzer pense qu'il y avait près de Zama (la Zama occidentale) un lieu appelé soit Naraggara, soit Margaron ou Narcara, mot qu'un copiste, croyant à une faute, aura remplacé par le nom plus connu de Naraggara. Quoi que puisse valoir cette hypothèse, je suis d'avis que M. Meltzer a raison de placer dans la région de Zama une bataille que la tradition romaine appelle bataille de Zama.

(3) Je n'ai pas vu un article de M. Bernard W. Henderson sur les conseils politiques dans la constitution carthaginoise (*The Carthaginian Councils,* dans le *Journal of Philology,* 24ème année, tome XLVII, p. 119-130.

(4) Tome I, p. 357-379. Sur cet ouvrage, voir plus haut, p. 69.

(5) *Zur Topographie des punischen Karthago* dans les *Neue Jahrbücher für Philologie,* CLV, 1897, p. 289-304.

(6) *Archäol. Anzeiger,* 1896, p. 88.

(7) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 439, 576; 1897, p. 37, 103, 137, 364.

Nous avons parlé dans une chronique précédente (1) des discussions qui ont été soulevées récemment au sujet de l'emplacement des ports de Carthage à l'époque punique. Laissant de côté la théorie de M. Torr, qui nous paraît inadmissible, nous rappellerons que, pour M. Meltzer et beaucoup d'autres, les deux lagunes situées à l'intérieur des terres, au sud de la colline de Saint Louis, représentent, l'une le port marchand, l'autre le port militaire. Pour M. Oehler (2), l'ensemble des lagunes correspondrait seulement au port militaire et le port marchand aurait occupé la baie du Kram, située au sud de ces lagunes et au nord-est de la langue de terre qui sépare le lac de Tunis de la mer. C'est sur place que l'étude de cette question doit être poursuivie. M. Courtet nous a déjà donné (3) quelques renseignements utiles, qui seront complétés par une exploration plus minutieuse. Il a constaté des restes de jetées, formées de blocs de rochers et de massifs de maçonnerie, au sud et au nord-est de la baie du Kram. La jetée du nord-est se termine en musoir; celle du sud consiste, non en un seul mur, mais en un ensemble de murailles sensiblement parallèles, s'étendant sur une largeur d'une quarantaine de mètres. Ces jetées limitaient sans doute un vaste avant-port, qui avait son entrée à l'est et sur lequel s'ouvrait au nord le double bassin que représentent aujourd'hui les deux lagunes. Un canal, dont le tracé est indiqué par une dépression du sol, faisait communiquer la baie du Kram avec le lac de Tunis, qui pouvait servir aussi de port. Les intéressantes observations de M. Courtet sembleraient donner raison à M. Oehler. Il faut remarquer cependant que ce port de la baie du Kram pourrait dater seulement de l'époque romaine; M. Courtet pense que la jetée méridionale a eu pour base la digue faite par Scipion afin d'isoler Carthage du côté de la mer.

(1) *Mélanges,* XV, p. 308.

(2) Dans un compte-rendu du livre de Meltzer, M. Oehler a maintenu son hypothèse (*Berliner philologische Wochenschrift,* 1897, p. 119).

(3) *C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 125-131.

Des fours, dont on a trouvé les restes près de la nécropole de Douïmès, étaient, selon le P. Delattre (1), destinés à la cuisson de poteries. On a recueilli auprès beaucoup de tessons et plusieurs anses d'amphores, portant l'estampille en caractères puniques d'un potier appelé Magon.

Le P. Delattre a publié plusieurs rapports détaillés (2) sur les fouilles qu'il a faites, de 1893 à 1896, dans la nécropole de Douïmès, à Carthage, où il a ouvert plus d'un millier de tombes à inhumation, datant du septième et du sixième siècles. Dans mes chroniques précédentes (3), j'ai déjà parlé de ces belles découvertes, d'après les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, où les principales trouvailles ont été signalées. Je dirai seulement ici qu'outre de précieux renseignements sur les rites funéraires des Carthaginois et sur leurs croyances religieuses, les fouilles du P. Delattre nous font connaître leur industrie, surtout en ce qui concerne la céramique, la joaillerie, le travail du bronze, de l'ivoire, des œufs d'autruche. Elles nous apprennent que leur civilisation était identique à celle des autres Phéniciens, avec lesquels ils étaient en relations incessantes, et se rattachait surtout à la civilisation égyptienne; les importations proprement égyptiennes ne sont du reste pas rares. Elles nous révèlent aussi l'existence d'un commerce déjà très actif avec les Grecs, sans doute par la Sicile. Les poteries de type corinthien et les tasses en terre noire, identiques aux céramiques qu'on recueille dans les tombes contemporaines de Syracuse, sont très abondantes; on a même trouvé deux vases à figures noires. Des terres-cuites sont aussi de fabrication grecque: par exemple des Astartés tenant d'une main une colombe et pinçant

(1) *Bulletin des antiquaires de France,* 1896, p. 234.

(2) *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-1894* (extrait du *Cosmos,* 31 pages). — *Un mois de fouilles dans la nécropole punique de Douïmès à Carthage (février 1895)* dans la *Revue tunisienne,* IV, 1897, p. 170-177. — *La nécropole punique de Douïmès à Carthage, fouilles de 1895 et 1896,* dans les *Mémoires des antiquaires de France,* LVI, 1895, (paru en 1897), p. 255-395. Ces rapports sont accompagnés d'excellents dessins de M. d'Anselme de Puisaye.

(3) *Mélanges,* XV, p. 311; XVI, p. 449.

de l'autre le bas de leur tunique, et des divinités assises, coiffées de la tiare. L'influence de ces relations avec les Grecs se faisait déjà sentir dans l'art local. L'étude des découvertes du P. Delattre sera aussi fort utile pour le classement d'antiquités qui ont été trouvées dans des sépultures du Latium et de l'Etrurie, et dont beaucoup sont certainement phéniciennes et probablement carthaginoises.

On pourra lire dans la *Revue tunisienne* (1) un article de M. Médina, attribuant les tombes découvertes à Bordj Djedid et et à Byrsa, par MM. Vernaz et Delattre, à une époque antérieure de plusieurs siècles à la fondation de la Carthage punique. Elles appartiendraient à une colonie mixte de Sidoniens, de Cariens et d'Egyptiens, qui serait venue, au seizième siècle, s'établir en ce lieu. Au congrès de Tunis, M. Perrot a déjà réfuté ces hypothèses, qui ne tiennent pas debout.

Jusqu'ici, le sol de Carthage n'a livré qu'un très petit nombre d'épitaphes puniques. Celle qu'a récemment publiée le P. Delattre (2) donne le nom du mort et sa généalogie; les noms propres sont accompagnés de mots, titres ou métiers, qui n'ont pas pu être traduits.

Il existe sur la côte, entre Chebba et Mahédia, un grand nombre de caveaux, de type phénicien, creusés dans le roc. Ils consistent: 1.° en un puits rectangulaire, au fond duquel on descend par une banquette ou par plusieurs marches, ménagées dans l'une des parois; 2.° en des logettes pratiquées dans les autres parois et généralement de dimensions suffisantes pour recevoir deux corps; 3.° en de petites excavations, taillées au-dessus des logettes et destinées sans doute à des corps d'enfants. Une fois les chambres et les niches remplies, on comblait le puits avec du béton (3).

(1) Tome IV, 1897, p. 285 et suiv.
(2) *Revue tunisienne,* IV, 1897, p. 176.
(3) Lachouque dans le *Bulletin du Comité,* 1895, p. 371. Conf. ce que nous avons dit dans les *Mélanges,* XVI, p. 452, d'une nécropole phénicienne découverte près de Mahédia.

J'ai donné dans ma dernière chronique (1), d'après M. Berger, quelques renseignements sur les fouilles intéressantes que le capitaine Hélo a faites dans la nécropole punique de Collo, en Algérie. Le rapport de M. Hélo a paru depuis, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (2). On peut y puiser d'utiles renseignements, mais il est regrettable que ce rapport ne soit pas accompagné d'un plan de l'ensemble des fouilles, de quelques plans de tombes, et de tables donnant les formes des poteries trouvées. Les principales tombes sont des caveaux (M. Hélo en a ouvert une vingtaine), creusés dans un tuf très friable, et consistant soit en une seule chambre, soit en deux chambres qui se suivent et communiquent entre elles par une étroite ouverture. Un certain nombre de ces caveaux présentent des banquettes: ce sont d'ordinaire les plus récents. On y accédait par un couloir, disposé horizontalement ou à peu près, et l'entrée était fermée par un mur en briques ou en petites pierres de taille. Les restes des morts, incinérés d'une manière incomplète, étaient déposés dans des vases d'un mètre environ de hauteur, que l'on plaçait soit sur les banquettes, soit sur le sol. On en rencontre jusque dans le couloir d'accès. Mais M. Hélo a trouvé aussi des ossements qui paraissent n'avoir pas subi l'action du feu. Les banquettes de quelques caveaux étaient creusées de fosses, dont l'une contenait deux couches d'os, les uns portant des traces d'incinération, les autres non brûlés. Un coffre en pierre (à couvercle en dos d'âne), posé sur une banquette, semble avoir été destiné à renfermer soit des cendres, soit des ossements sans cohésion squelettique, mais il était complètement vide. Le matériel funéraire, en fort mauvais état, vu la dégradation des tombes, était surtout formé de poteries. Les plus intéressantes sont: 1° les aiguières, qui présentent sur le goulot une tête de femme en demi-relief, avec des bras s'étendant sur la panse et tenant parfois les deux seins: ces vases étaient jadis rehaussés de couleurs; 2° les plats ou

(1) *Mélanges,* XVI, p. 452.

(2) Année 1895, p. 342. J'ai pu examiner moi-même à Collo les tombes fouillées par M. Hélo et le mobilier qu'il en a tiré.

écuelles en terre vernissée, qui portent des graffites, tracés rapidement après la cuisson, en lettres puniques, ou plutôt en lettres intermédiaires entre l'écriture punique et l'écriture néopunique. De petits vases avec filtre, ornés sur le rebord d'une tête de lion, ont la forme de nos théières; ils sont aussi vernissés. Notons encore une lampe grecque et les débris de deux coupes hémisphériques, rappelant par leur forme et leur décoration les coupes dites de Mégare; les ornements très fins (tresses, feuillages, palmettes, rosaces), qui recouvrent la surface extérieure, ont été obtenus à l'aide d'un moule: ce sont là des objets importés, peut-être d'Italie. Deux statuettes en terre cuite représentent l'une Aphrodite tenant une colombe, l'autre un homme barbu. Les objets en bronze étaient abondants, mais dans un état pitoyable: on n'a pu recueillir que quelques bracelets, quelques bagues et des fragments de miroirs. Il est difficile de dire à quoi servaient de nombreux clous de bronze, en général coudés: ils étaient peut-être enfoncés dans les parois et servaient à suspendre des effets (en étoffe?), qui ont disparu. Parmi des débris d'objets en verre, on peut signaler une fiole bleue présentant des dessins et des filets blancs et jaunes. Quelques perles en verre, et peut-être aussi en ambre, ont appartenu à des colliers, de même que des figurines en pâte de verre de style égyptien. Plusieurs caveaux contenaient des monnaies carthaginoises; d'autres, des monnaies des rois numides; dans d'autres enfin les monnaies des deux séries se trouvaient mêlées. Ces tombeaux semblent donc se répartir sur le troisième et le second siècles avant notre ère. — Outre ces caveaux, M. Hélo a découvert plusieurs fosses, creusées dans le roc, et un grand nombre d'urnes funéraires, semblables à celles des caveaux, mais simplement enfouies sous terre: elles sont alors abritées par deux ou quatre grandes briques formant toit. Ces urnes contiennent d'ordinaire des restes incinérés, mais dans d'autres on trouve des ossements qui n'ont pas été brûlés.

III.

Archéologie romaine.

La thèse latine d'un docteur hollandais, M. Baale, intitulée *De provinciis africanis aetate imperatoria* (1) est un travail de début, qui a droit à l'indulgence. Il faut reconnaître pourtant que ce petit livre n'offre pas grand' chose de neuf: M. Baale s'est contenté en général de suivre de près, souvent de très près, les différents auteurs qui ont étudié dans ces derniers temps les questions géographiques, administratives et militaires qu'il aborde à son tour: MM. Tissot, Cagnat, Pallu de Lessert, Schulten, Toutain, etc.

La question de " l'assimilation des indigènes " dans l'antiquité est de celles que l'on aime à traiter depuis quelque temps: MM. Boissier et Toutain, entre autres, ont publié sur ce sujet d'intéressantes études. A son tour, M. Mercier nous présente des observations que l'on aura grand profit à lire (2). Il montre d'abord qu'à l'époque où les Romains entrèrent en contact avec la population indigène, " celle-ci n'était pas, comme on l'a cru " trop souvent, un ramassis de peuplades sans organisation et " sans lois. Tout prouve au contraire que les Berbères des ré- " gions fertiles de la Numidie possédaient une réelle civilisation ". M. Mercier a raison. Pourtant il ne nous paraît pas faire une part assez large à l'influence des Carthaginois sur le développement de cette civilisation (3). Au temps de la domination

(1) Groningue, Wolters, 1896, in-8°, 159 pages.

(2) *La population indigène de l'Afrique sous la domination romaine, vandale et byzantine,* dans le *Recueil de Constantine,* XXX, 1895-1896, p. 127-211.

(3) Ainsi ce qu'il dit de la disparition presque complète de la langue punique, après la destruction de Carthage (p. 146) est erroné, selon nous. Apulée et S[t] Augustin, qui étaient des Africains, fort au courant des mœurs de leurs compatriotes, n'auraient pas commis la bévue de prendre du berbère pour du punique. — Dans un intéressant

romaine, une partie des indigènes, ceux qui habitaient le pays ouvert, s'assimilèrent rapidement, grâce à la politique habile et tolérante des conquérants: par leurs intérêts, leurs mœurs, leurs sentiments, ils devinrent romains. Il n'en fut pas de même, comme le montre très bien M. Mercier, de ceux qui occupaient les massifs montagneux (1), les steppes des hauts plateaux et la lisière du désert. Au lieu de les réduire complètement, au lieu de s'efforcer de les rattacher à sa civilisation, Rome crut qu'il suffisait de prendre contre eux des mesures défensives. Aussi restèrent-ils toujours hostiles, considérant le pays ouvert, habité par les Romains et par leurs frères romanisés, comme une proie à saisir. Sous le haut empire, ils purent être tenus en respect. Mais les querelles religieuses et politiques, puis la débilité des conquérants vandales leur permirent de se jeter à la curée. Les Byzantins ne purent leur reprendre qu'une partie des provinces romaines et ils eurent à faire autour de ces provinces une garde incessante, qui fut souvent inefficace. A cette époque aurait eu lieu ce que M. Mercier appelle " la recons-

compte-rendu que M. Jullian a fait du livre de M. Toutain (*Revue historique,* 1897, I, p. 320), nous lisons ceci: « Le génie gaulois a fait » grand mal à la méthode historique depuis Michelet; j'ai bien peur » que le génie punique ne soit un mauvais guide dans les recherches » d'épigraphie africaine ». J'avoue ne pas être du même avis que M. Jullian, en ce qui concerne l'Afrique. J'ai déjà exprimé mon opinion à ce propos dans ma dernière chronique (*Mélanges,* XVI, p. 456-457). Au sujet du culte de Baal-Hamân, qui fut adoré partout dans le nord de l'Afrique et qui y devint Saturne à l'époque romaine, M. Jullian soutient que les traits puniques de ce dieu se sont vite effacés, « que Baal a insensiblement disparu devant Saturne, a dis- » paru complètement, que l'usage du nom du dieu romain finit par » suggérer ou apprendre aux Africains le culte et la légende clas- » siques que ce nom rappelait ». La disposition des sanctuaires où l'on adore Saturne à Dougga et au Djebel bou Kourneïn, les épithètes qui font de lui un dieu suprême, les symboles tracés sur les innombrables stèles qui lui sont dédiées me paraissent pourtant prouver qu'il n'est pas devenu aussi latin que M. Jullian le pense.

(1) Les massifs montagneux de l'Algérie et du Maroc, faut-il dire, car le massif central de la Tunisie fut presque entièrement romanisé.

titution de la nationalité berbère „. Ce qui est certain, c'est que, comme au temps des guerres puniques, nous voyons se reformer alors de puissants royaumes. Mais l'expression de nationalité berbère dépasse la vérité, au moins pour cette période, car ces rois se jalousaient et se paralysaient les uns les autres; ils n'hésitaient pas à se faire les serviteurs de l'empire byzantin, dès qu'il y voyaient leur intérêt.

L'histoire de la domination byzantine en Afrique que vient d'écrire M. Diehl (1) est un livre excellent. L'auteur, dont on connaît les travaux antérieurs sur l'empire grec, possède parfaitement les textes: chroniqueurs, théologiens, lois, actes des conciles, etc.; d'autre part, deux voyages en Afrique lui ont permis d'examiner les monuments byzantins les plus importants de cette contrée et de se rendre compte du système défensif qui y fut établi par Justinien. Sauf quelques additions et quelques corrections de détail, il restera peu à faire après lui. Le sujet était à peu près neuf; M. Diehl l'a presque entièrement épuisé. Ajoutons que cet ouvrage, bien composé et écrit d'un style net et facile, se lit avec grand intérêt: ce n'est pas un long mémoire d'érudition, c'est un livre d'historien. — Un siècle après l'entrée de Genséric et de son peuple en Afrique, la domination des Vandales était condamnée. Peu nombreux, amollis, haïs des populations au milieu desquelles ils vivaient, ils auraient certainement été balayés par les Berbères, si les Grecs ne s'étaient pas chargés de ce soin. Il y avait chez ces indigènes africains d'immenses réserves d'hommes et d'énergies. Ils le prouvèrent plus tard, en opposant, pendant plus de deux cents ans, une résistance héroïque aux conquérants arabes, en soumettant l'Espagne au huitième siècle et l'Egypte au dixième. Ils n'étaient même pas aussi complètement incapables d'union qu'on le croit d'ordinaire; dès l'époque vandale, de vastes confédérations, formées parmi eux, réunissaient déjà un grand nombre de tribus et, au douzième siècle, une seule dynastie

(1) *L'Afrique byzantine; histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709). Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Paris, Leroux, 1896, in-8°, 644 pages.

berbère étendit sa domination sur toute l'Afrique du nord et l'Espagne. Si le royaume vandale avait pu être remplacé par un ou plusieurs grands états, fondés à la fois sur la valeur guerrière des indigènes et le trésor de civilisation des Romains, l'Afrique septentrionale ne serait sans doute pas tombée plus tard dans une aussi affreuse décadence; peut-être aurait-elle eu sa place parmi les nations latines formées des débris de l'empire d'Occident. Par malheur, ces Berbères étaient restés des sauvages, et, si Byzance leur avait donné le temps de détruire les Vandales, il est fort probable qu'ils auraient anéanti du même coup tout ce qui restait de la culture romaine en Afrique (1). M. Diehl a donc raison de dire que les Grecs ont retardé la catastrophe de près de deux siècles, dans les territoires qu'ils ont pu reconquérir. Ils ont " recueilli, non sans gloire, „ le lourd héritage de Rome „, et " maintenu dans cette contrée „ les traditions de la civilisation antique „. On est confondu d'étonnement en voyant les ruines des immenses forteresses, élevées en Byzacène, en Numidie, en Proconsulaire par Justinien et ses lieutenants, pour défendre ces provinces contre les Berbères: ce fut là une œuvre vraiment prodigieuse, accomplie en quelques années, avec une énergie admirable. En outre, la diplomatie byzantine s'efforça de maintenir les tribus en paix, en achetant leurs chefs et en semant la division parmi elles. A vrai dire, c'étaient là aussi des preuves de faiblesse: une bonne armée mobile, toujours prête à l'offensive eût été encore plus efficace que tous ces remparts, entre lesquels les envahisseurs pouvaient passer sans trop de peine pour ravager les campagnes. Plusieurs fois, l'Afrique eut à subir des crises d'une extrême gravité; l'insécurité semble y avoir régné d'une façon presque permanente, comme l'attestent ces fortins, dont on re-

(1) Pourtant nous voyons au sixième siècle une sorte d'état mixte se constituer dans une partie de la Maurétanie: une inscription d'Altava (*C. I. L.*, 9835) appelle Masuna *rex gen(tium) Maur(orum) et Romanor(um)*. Mais, d'autre part, la façon dont, vers la même époque, d'autres indigènes traitaient la Byzacène et une grande partie de la Numidie permet de croire que, s'ils avaient pu s'emparer de la riche Proconsulaire, ils en auraient fait aussi un désert.

trouve les restes partout et qui servaient de refuges aux paysans menacés. Mais cette situation très précaire valait mieux que la ruine complète. Les fortins dont nous parlons prouvent, comme le remarque M. Diehl, que la région était encore fort peuplée, et l'on sait, d'autre part, qu'à l'époque de la conquête musulmane, elle était très cultivée, quoiqu'il faille faire la part des exagérations évidentes dont les écrivains arabes sont coutumiers. Dire cependant, avec M. Diehl (p. 592), que " pendant „ près de deux siècles, Justinien a, à l'abri de ses forteresses, „ assuré au pays une grande et incontestable prospérité „, c'est, croyons-nous, vanter outre mesure l'œuvre de l'empereur. A en juger par les difficultés que le gouvernement grec eut toujours à faire rentrer les impôts, il ne semble pas que l'aisance ait été grande en Afrique, et les ruines byzantines qu'on y rencontre témoignent au contraire d'une véritable misère. Les inscriptions sont devenues très rares: le pays paraît enseveli dans un morne silence; les maisons particulières et les édifices publics sont faits avec des matériaux d'époque antérieure, le plus souvent assemblés sans soin; les églises, seules constructions de quelque importance avec les forteresses, sont beaucoup moins nombreuses et d'une architecture, d'une décoration beaucoup plus barbares que celles des siècles précédents, dont on a fait souvent, bien à tort, honneur aux Byzantins. Les carreaux de terre-cuite qui décoraient plusieurs de ces églises de l'époque grecque et que M. Diehl (p. 391) cite comme un essai d'art original (1) sont assurément ce qu'il y a de plus laid parmi les nombreuses horreurs que nous ont laissées les prétendus artistes africains. Quant aux mosaïques, dernières manifestations d'une industrie mourante, elles ne valent guère mieux. On rencontre à cette époque quelques écrivains, surtout des docteurs de l'Eglise, savants et subtils, et Corippus fait au temps de Justinien des vers corrects, dignes d'un bon élève de rhétorique. Mais vraiment il n'y a pas là de quoi proclamer (p. 391): " les arts de la paix fleurissent „. Les querelles théologiques qui agitent l'empire et dans lesquelles les Africains se jettent avec la fougue

(1) Il est vrai qu'il ajoute: « bien que d'une rare grossièreté ».

qui leur est habituelle, provoquent des troubles profonds. Les exactions des fonctionnaires sont une autre cause d'appauvrissement. Les agents du pouvoir se montrent insubordonnés; leurs attributions respectives sont mal fixées; le contrôle et les empiètements incessants du clergé dans leur administration peuvent souvent empêcher leurs abus, mais affaiblissent leur autorité. Les populations ont depuis longtemps perdu toute vertu guerrière; les troupes impériales, indisciplinées, mal payées, se battent en général assez mal. Aussi les Arabes ont-ils pu s'emparer facilement des provinces byzantines et y détruire la culture antique, en même temps que la religion chrétienne. Ils ne rencontrèrent de résistance vraiment sérieuse que du côté des indigènes. Parmi ceux-ci, les uns étaient encore païens, les autres étaient convertis depuis assez peu de temps au christianisme; ils accueillirent l'islamisme sans trop de peine, mais ils refusèrent d'accepter la conquête. Malgré les prétextes religieux dont ils couvrirent leurs soulèvements pendant deux cents ans, ils combattirent alors non pour leur foi, mais pour leur indépendance. L'histoire des Byzantins en Afrique est une assez triste histoire et je crains que M. Diehl n'ait un peu exagéré les bienfaits de leur domination. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que, grâce à eux, la civilisation romaine, déjà bien atteinte, a pu végéter piteusement deux siècles de plus dans une partie de cette contrée. Assurément, c'était déjà quelque chose, et si l'on examine la condition des autres pays méditerranéens au sixième et au septième siècles, on doit reconnaître qu'à cette époque ils ne furent guère plus heureux ni mieux administrés que l'Afrique.

M. Partsch, auteur d'une édition de Corippus, parue en 1879, dans la collection des *Monumenta Germaniae,* a passé en revue (1) les renseignements que le poète africain nous donne sur les tribus indigènes, sur leurs noms, les mœurs, leur armement, leur religion. Il a étudié en particulier le passage du livre II

(1) *Die Berbern in der Dichtung des Corippus,* dans la *Satura Viadrina, Festschrift zum 25jährigen Bestehen des philologischen Vereins zu Breslau,* p. 20-38 (Breslau, Schottländer, 1896, in-8°).

de la *Johannide* (vers 28-161), qui énumère les peuples de l'armée barbare, et il a présenté, sur leur position géographique, quelques hypothèses, dont les unes méritent l'attention, mais dont d'autres paraissent assez peu solides. Cet article contient aussi une liste, dressée d'après les désinences, des noms propres indigènes que l'on rencontre dans Corippus (au nombre de cent cinquante environ), ainsi que l'indication de ceux qui se retrouvent dans le *Corpus* des inscriptions d'Afrique.

M. Pallu de Lessert vient de publier la seconde et dernière partie du tome premier de ses *Fastes des provinces africaines* (1). Elle comprend la liste des gouverneurs de la Numidie et des Maurétanies sous le haut empire. J'ai déjà indiqué l'année dernière (2) l'importance de cette excellente publication (3).

Les textes africains qui concernent les associations de citoyens romains, établis sur des territoires indigènes, ont été examinés par M. Schulten (4). Ce savant a montré qu'il s'était ainsi constitué, en fait, des sortes de communes mixtes, formées des indigènes et du *conventus civium Romanorum*. Avec le temps, ces communes mixtes ont été érigées en municipes (5).

M. Audollent a fait des observations très intéressantes (6) sur le culte de Cérès à l'époque romaine. Mais j'avoue ne pas pouvoir partager son opinion, lorsqu'il affirme, avec M. Clermont-

(1) Paris, Leroux, 1897, in-4°.

(2) *Mélanges,* XVI, p. 462.

(3) P. 376: sur C. Maesius Picatianus, légat de Numidie en 165, voir mes *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 192. — P. 480: sur T. Caesernius Macedo, voir *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 94. — P. 526: pour l'inscription de Satafis, voir *Mélanges,* XV, 1895, p. 44; il s'agit d'un procurateur quelconque, nommé Sallustius.

(4) *Associat. française pour l'avancement des sciences,* Tunis, 1896, II, p. 823 et suiv.

(5) A propos de l'inscription de la région d'Oum Gueriguech, citée p. 826, je ferai remarquer que ce texte et deux autres trouvés au même endroit portent les sigles R. P. C. R. C. M. et non pas R. P. C. R. C. N., comme il est dit au *Corpus* (p. 1801): on ne peut donc pas les interpréter *r(es)p(ublica) c(ivium) r(omanorum) c(ivitatis) N(attabutum).*

(6) *Associat. française* etc., Tunis, II, p. 802.

Ganneau, que la Déméter grecque, apportée de Sicile en Afrique par les Carthaginois au début du quatrième siècle avant Jésus-Christ, y a été identifiée à Tanit. Je crois qu'au contraire les deux cultes, l'un grec, l'autre punique, restèrent distincts. Cette distinction se maintint même sous l'empire romain, en dépit du nom de Cérès qui fut souvent donné à la Tanit des Carthaginois. Des textes, que M. Audollent cite lui-même fort à propos, nous en fournissent la preuve: d'un côté, nous trouvons la mention de la *Ceres graeca* dans une inscription (1), et des *Cereres* (Déméter et Perséphone) dans un grand nombre d'autres; en revanche, la mention de la *Ceres africana* se rencontre dans deux passages de Tertullien (2) et nous constatons l'association de son culte à celui de Saturne, le Baal-Hamân de la religion punique (3).

Divers monuments appartenant au culte de Mercure sont signalés par M. Moinier (4), entre autres une statuette de bronze de Collo (5) et des bas-reliefs de l'oued Atménia, du Chettaba et de Morsot.

Dans la *Revue tunisienne* (6), M. le docteur Carton a présenté un tableau d'ensemble des recherches importantes qu'il a faites précédemment sur les travaux hydrauliques des Romains dans diverses régions de la Tunisie: au sud de Gabès, dans le pays de Dougga et de Téboursouk, aux environs de Souk el

(1) *C. I. L.*, 10564. Dans la dédicace d'Henchir Belda, qu'allègue M. Audollent (Carton, *Découvertes archéologiques faites en Tunisie*, n° 405) «... [*Cae*]*lesti et Cereri fecit*», je crois que *Caelestis* représente la déesse punique Tanit et *Ceres* la déesse grecque Déméter.

(2) *Ad uxorem*, I, 6; *De exhortatione castitatis*, 13.

(3) J'ai déjà dit mon opinion à ce sujet: *Mélanges*, XVI, p. 447-448.

(4) *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVIII, 1895, p. 22-38 et *Associat. française* etc., Tunis, II, p. 778 et suiv.

(5) J'indiquerai à ce propos une autre statuette de bronze du même dieu, trouvé dans les ruines de *Rusguniae*, au cap Matifou, où je l'ai vue chez un colon. Mercure est coiffé d'un bonnet ailé et une chlamyde est attachée sur son épaule gauche. L'allure générale est celle du Doryphore de Polyclète; le travail est assez bon. Les deux bras et la jambe droite manquent.

(6) Tome III, 1896, p. 281, 373, 530; tome IV, 1897, p. 27.

Arba. Il a montré le profit que les colons actuels peuvent tirer de l'étude de ces ouvrages (1).

C'est dans la même pensée que M. Millet, résident de France en Tunisie, a ordonné une enquête et une publication d'ensemble sur les installations hydrauliques des Romains dans ce pays. Un premier fascicule, qui a paru par les soins de M. Gauckler (2), concerne le pays compris entre Sousse et Sfax et en arrière de Sfax, c'est-à-dire une grande partie de la Byzacène orientale. Il contient des rapports étendus de MM. Maumené et Blanchet, ainsi que des notes de MM. Toussaint, Flick et Molins. Cette région, où il y avait très peu de villes, mais où, en revanche, on trouve les traces d'innombrables exploitations agricoles, n'a pas de rivières permanentes et les sources y sont extrêmement rares. C'était donc surtout l'eau de pluie qui devait subvenir aux besoins de la population. Partout l'on trouve des aménagements, des récipients faits pour la recueillir: 1.° de petites citernes privées, les unes rectangulaires, simples ou à plusieurs compartiments, avec voûtes en berceau, les autres arrondies, avec une sorte de goulot qui les fait ressembler à des carafes: c'étaient les annexes indispensables de tout bâtiment rural et de toute maison urbaine; 2.° des citernes plus grandes, de modèles divers, que l'on rencontre dans les villes, à El Djem, à Rougga; 3.° de grands réservoirs à ciel ouvert, généralement de forme arrondie, qui devaient surtout servir à abreuver le bétail. Les rares thalwegs sont coupés par des barrages avec canaux d'adduction, portant les eaux que leur amenaient parfois de fortes pluies à des réservoirs, munis d'appareils de filtration. En outre,

(1) Un article de M. Gauckler, publié dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées* (1896, 30 novembre, p. 954) est intitulé: *Les aménagements agricoles et les grands travaux d'art des Romains en Tunisie.* C'est la reproduction d'une partie de son livre *L'Archéologie de la Tunisie,* dont j'ai rendu compte (*Mélanges,* XVI, p. 470). On y trouvera pourtant des vues photographiques différentes.

(2) *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, ouverte par ordre de M. René Millet, résident général, sous la direction de M. Paul Gauckler*. I. *La Byzacène orientale,* Tunis, imprimerie Nicolas, 1897, in-8°, 62 pages.

un très grand nombre de puits allaient chercher l'eau de la nappe souterraine. Ces travaux paraissent avoir tous pour objet l'alimentation de la population et des animaux domestiques en eau potable. Ils n'étaient pas destinés à l'irrigation des terres : tout au plus servaient-ils parfois à arroser quelques jardins dans le voisinage immédiat des habitations. Les cultures qui se faisaient dans cette contrée étaient surtout des cultures sèches : l'olivier et les arbres fruitiers. C'était là la véritable richesse du pays : dans les années pluvieuses, la culture des céréales devait y être jointe.

Dans une note du *Bulletin de l'académie d'Hippone* (1), M. Carton insiste avec raison sur l'utilité des études géologiques et météorologiques pour nous aider à connaître ce qu'étaient le climat et, par conséquent, les conditions de l'agriculture en Afrique, dans l'antiquité.

Le même savant pense (2) que la diminution des pluies a été réelle depuis l'époque romaine, tout en reconnaissant que le climat africain a été jadis, comme il l'est maintenant, d'une grande sécheresse. Il serait désirable qu'on pût nous fournir la preuve de cette diminution : ce qui, par malheur, me paraît peu aisé. On parle bien de la corrélation constante qui existerait entre l'abondance des forêts et l'abondance des pluies, et l'on fait remarquer avec justesse que l'Afrique était plus boisée autrefois que de nos jours. Mais cette corrélation n'est pas admise par tous les météorologues.

M. Cagnat a donné un résumé de nos connaissances sur les mines et les carrières de la Tunisie dans l'antiquité (3).

M. Kroll montre (4) combien sont grandes les illusions des savants qui prétendent retrouver les caractères propres du latin parlé en Afrique dans les écrits des littérateurs africains, ou réputés tels, bien souvent sans raison sérieuse. Les particularités de langue qui se remarquent chez ces auteurs et que l'on

(1) Tome XXVIII, p. 77-89.
(2) *Revue tunisienne*, III, 1896, p. 87-94.
(3) *Revue générale des sciences*, 1896, 30 novembre, p. 1054-1056.
(4) *Rheinisches Museum*, LII, 1897, p. 569-592.

a attribuées au latin d'Afrique s'expliquent presque toutes par d'autres influences: par l'engouement pour les vieux écrivains Plaute, Caton, etc.; par l'abus de la rhétorique; par la part très grande faite à la littérature grecque dans l'éducation; par l'introduction dans la langue écrite de mots, d'expressions appartenant, il est vrai, à la langue populaire, mais en usage aussi bien à Rome et ailleurs qu'en Afrique; enfin par l'étude de la Bible et par les traductions souvent serviles des versions ou des textes grecs de l'Ecriture sainte, qui font entrer dans les œuvres chrétiennes des tournures sémitiques — hébraïques et non puniques — et des tournures grecques. M. Kroll fait sur cette question de l'*africitas* des remarques très sensées, mais vraiment il est impardonnable d'ignorer ce qu'en a dit récemment M. Boissier, dans un article du *Journal des Savants* (1) et dans son livre sur *L'Afrique romaine* (2). Il y a en Allemagne des érudits qui sont bien mal informés (3).

Nous attendons de M. Gauckler une étude et une publication d'ensemble des mosaïques romaines de l'Afrique: ses découvertes d'Oudna, dont nous parlons plus loin, l'ont préparé mieux que personne à cette tâche. Notons ici une communication qu'il a faite au congrès de Tunis (4) sur les principes d'une classification raisonnée de ces mosaïques africaines: « La mosaïque romaine d'Afrique, dit-il, se transforme constamment du premier siècle de notre ère au sixième, suivant une loi qu'on peut énoncer ainsi: elle va du réalisme au symbolisme, du concret à l'abstrait, du décor vivant au décor géométrique ». Je me demande si cette classification quasi-philosophique n'est pas un peu factice. Cela revient peut-être à dire que les mosaïstes, qui étaient d'abord presque des artistes, sont devenus de plus en plus de simples manœuvres, fort indifférents à l'étude de la nature, et que, sachant de moins en moins dessiner, ils ont été

(1) Année 1895, p. 35 et suiv.

(2) P. 246 et suiv.

(3) Je n'ai pas vu une note de M. Audollent sur l'orthographe des lapicides carthaginois (*Congrès scientifique catholique de Fribourg*, tenu en 1897).

(4) *Assoc. française* etc., Tunis, I, p. 278.

amenés à éviter de plus en plus les représentations de personnages et le décor vivant, pour faire dans leurs œuvres une place toujours grandissante à des motifs ornementaux d'une exécution facile (1).

Au même congrès de Tunis, M. Saladin (2) a attiré l'attention sur diverses survivances des traditions antiques en Tunisie. Dans cette contrée, les Arabes ont construit, d'après les procédés romains, des citernes dans les villes, des réservoirs ruraux, des ponts, des maisons, enfin des mosquées selon le type des basiliques.

A Salakta (*Sullecthum*), M. Lachouque (3) décrit une catacombe, qui a déjà été signalée (4). Les parois sont percées de plusieurs rangées de compartiments ou *loculi*, qui devaient être fermés par des pierres plates ou des tuiles.

En 1862 et en 1863, des fouilles étendues furent faites à *Hadrumetum* (Sousse) par Daux, dont les relevés et les notes ont été utilisés par Tissot, dans sa *Géographie de la province romaine d'Afrique* (5). Une étude consciencieuse, faite par M. Hannezo (6), prouve que là, comme ailleurs, l'imagination de Daux lui a fait voir des choses qui n'ont jamais existé sur le terrain, particulièrement en ce qui concerne les enceintes et les ports.

M. Hannezo (7) a relaté les nombreuses découvertes de mosaïques faites à Sousse, où il y avait une école florissante qui conserva longtemps de bonnes traditions. Signalons en parti-

(1) Voir encore dans la revue *A travers le monde,* 1896, p. 329-332, un petit article de M. Gauckler sur la mosaïque romaine en Afrique, avec plusieurs gravures. — Je ne connais pas un mémoire sur *Les caractères de l'architecture de l'Afrique romaine,* envoyé par M. Carton au congrès archéologique de Tournai.

(2) *Assoc. française,* Tunis, II, 1896, p. 799.

(3) *Bull. Comité,* 1895, p. 371 et suiv.

(4) *Bull. Comité,* 1886, p. 216; 1889, p. 107. *C. R. A, Inscriptions,* 1887, p. 92. Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne, Byzacène,* p. 181.

(5) Tome I, p. 151 et planche IX.

(6) *Revue archéologique*, 1897, I, p. 20.

(7) *Assoc. française,* Tunis, II, p. 816.

culier le plan qu'il a donné de la villa de Sorothus, entièrement pavée, sauf la cour intérieure, de mosaïques ornementales ou figurées (mosaïques du Cortège de Neptune, de la panthère, des chevaux vainqueurs, des haras) (1).

Des soldats du quatrième régiment de tirailleurs ont fait par hasard à Sousse une belle découverte, que M. Gauckler a communiquée à l'Académie des Inscriptions (2). C'est un tableau en mosaïque, d'un mètre de côté, représentant Virgile assis, dans une attitude grave, méditative; il tient sur ses genoux un rouleau en partie ouvert, où on lit ce vers du début de l'Enéide:

Musa mihi causas memora, quo numine laeso,
Quidve.....

A ses côtés sont debout deux Muses, Clio, tenant un rouleau, et Melpomène, tenant un masque tragique. M. Gauckler date cette mosaïque, de bonne facture, de la fin du premier siècle de notre ère. Nous avons ici le premier portrait authentique de Virgile. Selon la mode de l'époque d'Auguste, il a les cheveux courts et la barbe rasée. Le visage, large, aux pommettes saillantes, a une apparence assez lourde: il faut avouer que ce Virgile ressemble plus à un maître d'école, à quelque Orbilius, qu'à un divin poète.

Près de là, le capitaine Dupont a trouvé une autre mosaïque qui, selon M. Gauckler, représente les adieux d'Enée et de Didon et qui faisait peut-être pendant à celle de Virgile, et un ensemble décoratif important qui semble avoir orné un appartement d'apparat (3). On y voit: 1° dans un vestibule qui conduit à une grande salle, des scènes de pèche, des fleurs, des fruits, des canards, une gazelle; 2° au-delà de ce vestibule, dans

(1) Voir La Blanchère, dans les *Collections du musée Alaoui*, p. 16 et suiv.

(2) *Comptes-rendus*, 1896, p. 578.

(3) Gauckler, dans la *Revue archéologique*, 1897, II, p. 8-22, pl. IX-XII (*Mosaïques trouvées par le capitaine Dupont dans les travaux de construction du nouvel arsenal de Sousse*). Conf. *Mélanges*, XVI, p. 475.

une abside qui fait face à l'entrée de la grande salle, deux nymphes debout tenant à deux mains des vasques d'où l'eau déborde; 3° dans la grande salle, qui était sans doute un *triclinium*, une mosaïque en forme de T, sur le fond blanc de laquelle se détachent des médaillons représentant des animaux divers, oiseaux, poissons, tigresse, ours, panthère, lion, cerf, etc., et, au centre, un autre médaillon représentant l'enlèvement de Ganymède, d'une jolie composition, un peu molle et mièvre; 4° dans une aile qui s'ouvre sur cette salle, à gauche, le triomphe de Bacchus vainqueur des Indiens, œuvre froide et correcte, " d'un beau coloris „ nous dit M. Gauckler; 5° dans une autre aile symétrique, à droite, un pavement refait à une époque ultérieure: c'est une composition géométrique avec des médaillons hexagonaux renfermant des poissons. Sauf celle dont nous venons de parler, M. Gauckler daterait volontiers ces mosaïques des premières années du second siècle.

Nous devons aussi à M. Gauckler (1) des renseignements sur plusieurs collections particulières de Sousse. Il y a chez M. Balzan deux bustes d'un bon travail, l'un d'homme, l'autre de femme. De même grandeur, de même style, ils ont été trouvés ensemble à *Thysdrus* (El Djem). Selon M. Gauckler, le portrait d'homme est incontestablement un Antonin le Pieux; il en conclut, du reste avec quelque hésitation, que l'autre portrait est une Faustine l'aînée. Pourtant cette toute jeune femme, à la mine éveillée et intelligente, ne ressemble que par sa coiffure aux images qui représentent certainement l'impératrice (2). Quant à l'homme, on peut en effet le prendre à première vue pour un Antonin, mais l'identification ne me paraît pas hors de doute:

(1) *Mémoires des antiquaires de France,* LVI, p. 132-160.

(2) Faustine a en particulier un front moins bombé, des yeux plus gros, un nez plus busqué et un menton plus fuyant. Impératrice pendant trois ans à peine, de 138 à 140, date de sa mort, elle porte sur ses portraits l'âge qu'elle avait à cette époque, une quarantaine d'années, tandis que la femme de Thysdrus en a vingt tout au plus. — Nous ne pouvons pas non plus admettre avec M. Gauckler que le masque colossal, découvert il y a cinquante ans à Carthage et aujourd'hui au Louvre, soit un portrait de Faustine l'aînée.

la tête est plus ronde que celle de l'empereur, le bas du visage plus court, les lèvres plus épaisses. Je serais plutôt disposé à y voir un Romain quelconque du second siècle qui, grâce à quelques traits de ressemblance et à la coupe de sa barbe et de ses cheveux, a pu se donner un faux air d'Antonin (1). C'est ainsi qu'il y a une trentaine d'années on rencontrait en France beaucoup de gens ressemblant à Napoléon III. — Dans la Collection Gandolphe, M. Gauckler signale des lampes, des figurines en terre cuite (taureau de Dircé, femme faisant la toilette intime de son nourrisson, tête de Mercure), enfin un fragment d'une curieuse stèle votive, découverte à l'Oued Laya, près de Sousse. On y reconnaît, dans un édicule, un palmier et „ une figure en „ forme de pain de sucre, coiffée d'une boule et reposant sur „ une barre horizontale qui relie deux fourches à trois pointes „ dressées verticalement „. M. Gauckler fait remarquer l'analogie qu'offre cet ensemble avec l'image dite symbole de Tanit, si fréquente sur les monuments du culte punique. Le fronton présente au milieu une pomme de pin et il est flanqué des bustes du Soleil et de la Lune. — Enfin le musée du 4ème tirailleurs renferme, entre autres monuments, un hermès très mutilé, découvert à Boulbaba (près de Gabès) et représentant un homme barbu, coiffé à la mode des Maures, et une femme couronnée de pampres (*Liber* et *Libera* d'après M. Gauckler). Notons aussi un bas-relief trouvé au-dessus d'un tombeau à Sousse: il offre l'image d'un jeune homme portant une boîte à manuscrits et paraissant hésiter entre deux femmes, l'une casquée et armée (*Virtus* ou la Valeur guerrière), l'autre tenant un rouleau à demi ouvert (Muse?).

M. Blanchet a exploré en 1895 le pays situé au sud et au sud-est de Kairouan (2). Il n'a rencontré dans cette région ni aqueducs importants, ni barrages, ni travaux de captation ou d'irrigation, en un mot, aucun aménagément d'eau courante, et

(1) Le cas n'est pas isolé. Voir, par exemple, le Romain en Mars représenté avec une Romaine en Vénus, dans la salle des Saisons au Louvre (*Catalogue*, n° 1009). Cet homme a certainement cherché à ressembler, autant que possible, à l'empereur Hadrien.

(2) *Associat. française* etc., Tunis, II, p. 807 et suiv.

cela par une raison bien simple: c'est que le pays était alors, comme aujourd'hui, d'une extrême sécheresse; les sources, les rivières y manquaient. Par contre, on retrouve partout des bassins, des réservoirs, des citernes, destinés à recevoir les eaux pluviales nécessaires à l'alimentation des habitants (1). Au point de vue du régime des populations, M. Blanchet divise la contrée qu'il a visitée en quatre zones s'étendant de l'est à l'ouest, chacune sur une largeur moyenne de quarante kilomètres. C'est d'abord, contre le littoral, la région riche par excellence et romanisée, couverte de forêts d'oliviers: on y trouve des villes importantes, telles que Sidi el Hani (entre Sousse et Kairouan), Rougga, El Djem. Au delà, vers l'ouest, l'importance des ruines diminue: ce ne sont plus que des villages, vivant toujours de l'olivier. Puis, dans une troisième zone, on rencontre seulement des fermes isolées, avec des réservoirs; quelques fortins, bâtis sur des hauteurs, les protègent. Enfin les habitations disparaissent; çà et là on trouve des réservoirs entourés de mausolées, de type punique ou romain: nous sommes dans un pays pauvre, qu'occupent des nomades, vivant sous la tente. Les fermes, les exploitations agricoles ne reparaissent que plus à l'ouest, sur les hauts plateaux de Sbéitla. Les constatations de M. Blanchet sont fort intéressantes et nous souhaitons la publication rapide du rappotr détaillé qu'il a rédigé sur ce voyage archéologique.

On doit à M. Winckler (2) des observations sur diverses voies romaines du sud de la Tunisie: celle qui reliait *Thelepte* à *Thiges*, celle qui s'en détachait pour se rendre à *Capsa*, les deux routes qui reliaient *Sufetula* au littoral de la Byzacène. M. Winckler a cherché à déterminer l'emplacement des stations indiquées par les routiers romains; malheureusement les documents épigraphiques manquent pour faire à cet égard des identifications certaines.

A *Cillium* (Kasrin), M. Hannezo (3) a copié quelques inscriptions, dont deux bornes milliaires de Caracalla et de Philippe et une dédicace à une *sacerdos magna Cererum*.

(1) Conf. plus haut, p. 98.
(2) *Revue tunisienne*, IV, 1897, p. 225 et 442 (avec cartes).
(3) *Bull. Comité*, 1895, p. 323.

D'*Ammaedara* (Haïdra) vient une inscription nommant Cn. Domitius Tullus, légat d'Auguste (1): ce personnage, célèbre en son temps, commanda l'armée d'Afrique en 75.

Une inscription néopunique de *Mactaris* (Maktar), trouvée par M. Bordier, cache des noms latins transcrits en caractères sémitiques (2): cette particularité a déjà été constatée sur plusieurs textes épigraphiques du même lieu. — M. Gauckler a publié (3) une grande inscription latine de Maktar, dédiée à la Mère des dieux et mentionnant un taurobole et un criobole: elle date du temps de Dioclétien. Elle est rédigée exactement comme une autre inscription taurobolique du règne de Probus, découverte en 1891 dans la même ruine. On y trouve aussi la formule curieuse " *perfectis rit⟨a⟩e sacris cernorum crioboli et tauroboli* (4) ".

A Aïn-el-Asker (*Sutunurca*) a été trouvée une dédicace à Aelius, fils adoptif d'Hadrien; elle émane d'un magistrat municipal (5).

M. Gauckler a commencé le compte-rendu de ses belles fouilles d'Oudna (6), par un mémoire (7) sur un édifice privé, qui paraît dater du début du second siècle et qui peut être donné comme type de la maison d'un riche Africain sous l'empire: M. Gauckler a déblayé ou reconnu à Oudna une vingtaine d'autres habitations dont la disposition est à peu près la même.

(1) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 219.

(2) Berger, *C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 227.

(3) *Mémoires des antiquaires de France,* LVI, 1895 (paru en 1897), p. 125 et suiv.

(4) M. Gauckler croit qu'il s'agit de trois opérations distinctes et successives: 1.° les libations faites avec les *caerni,* vases d'une forme particulière; 2.° le criobole; 3.° le taurobole. Je ne le pense pas; conf. *C. I. L.,* VI, 508: « *taurobolium criobol(ium) caerno perceptum per Fl(avium) Antonium,* etc. ».

(5) *Bull. Comité,* 1895, p. 325.

(6) Voir *Mélanges,* XV, p. 326; XVI, p. 477.

(7) *Le domaine des Laberii à Uthina,* dans les *Monuments Piot,* III, 1897, p. 177-229, avec des reproductions des principales mosaïques et une belle planche de M. Sadoux représentant l'ensemble de la villa.

Les parties essentielles de ces demeures sont: 1.° un grand vestibule s'ouvrant sur la rue: c'est la seule communication de la maison avec l'extérieur; 2.° une cour quadrangulaire ou jardin, placé au centre et entouré d'un portique; 3.° une série d'appartements disposés autour de la cour. La plus grande pièce, dont le plafond est soutenu par des colonnes, était une salle des fêtes; elle communique directement avec le portique par une large baie, flanquée de deux portes. Les autres pièces, chambres ou cabinets, sont, pour la plupart groupées, autour de plusieurs petites cours ou *atria*, à ciel ouvert, bordées de portiques sur un ou trois côtés. Il n'y avait pas d'étage. Presque partout s'étalent des mosaïques: dans les espaces découverts ou *impluvia* des *atria*, se voient en général des divinités de la mer ou des scènes maritimes; dans les entrecolonnements limitant les portiques, des groupes de fauves affrontés ou se poursuivant; dans les couloirs, les galeries et les portiques, des motifs géométriques; dans les chambres, des compositions décoratives, encadrant souvent un tableau à sujet mythologique; dans les cabinets, de petits tableaux représentant d'ordinaire un buste de divinité, entouré d'une mosaïque blanche; dans la salle des fêtes, une très riche décoration avec des scènes mythologiques: ce luxe s'étend même au seuil de la salle et à la partie du portique située en avant de la baie d'entrée et formant vestibule. — Parmi les mosaïques que publie M. Gauckler et dont quelques-unes sont d'une bonne technique et d'un dessin correct, nous citerons en particulier Dionysos faisant don de la vigne à Icare (motif central du pavement de la salle des fêtes); l'enlèvement d'Europe; Séléné visitant Endymion; une chasse à courre, où figurent deux lévriers accompagnés de leur nom: *Ederatus* et *Mustela;* une ferme flanquée d'une cabane et d'un abreuvoir, et, autour de ce motif, des personnages chassant et des bergers gardant des chèvres: scènes champêtres mises à la mode par l'art alexandrin, auquel les mosaïstes africains se rattachent d'ordinaire. — A une centaine de mètres de cette maison, M. Gauckler a retrouvé des thermes privés qui pourraient en dépendre, car ils s'y rattachent par une série de constructions: réservoirs, magasins, cours et portiques. Ils paraissent dater du troisième

siècle. On n'a pas pu les fouiller entièrement; cependant, là aussi, de curieuses découvertes ont été faites. La mosaïque de la salle des bains froids a pour motif central Orphée charmant les animaux, avec une inscription qui donne les noms des propriétaires de ces thermes: "*In praedi(i)s Laberiorum. Laberianus et Paulinus*". Ces mots, tracés sur une bande, sont flanqués de deux médaillons, où se lit le nom propre "*Masuri*", que M. Gauckler regarde comme la signature du mosaïste (1). Le fond de la piscine était orné d'une statue représentant un Amour, à cheval sur un dauphin. — L'étude de M. Gauckler est très importante et enrichit beaucoup nos connaissances dans le domaine de l'archéologie africaine. La mosaïque a été, sous l'empire romain, le seul art vraiment vivant dans l'Afrique du nord: il est intéressant d'en suivre le développement. Les fouilles d'Oudna nous donnent à cet égard des documents d'un grand prix. En outre, elles nous font connaître ce qu'étaient les demeures des gens riches de cette époque, demeures dont les dispositions se retrouvent encore dans les maisons tunisiennes, ainsi que M. Gauckler le remarque.

MM. Ducroquet et Gauckler ont fait connaître quelques inscriptions d'Oudna (2). La plus intéressante est une dédicace à un proconsul, Saloninus, par la colonie d'*Uthina*.

A Carthage, le Père Delattre a continué à déblayer l'amphithéâtre (3); il y a trouvé un torse de Diane et, dans un souterrain donnant sur l'arène, cinquante-cinq lamelles de plomb portant des imprécations en grec et en latin (4). — M. Gauckler a rendu compte (5) de ses fouilles dans un des cimetières réservé aux employés de l'administration impériale. Comme dans

(1) J'aurais quelques doutes à cet égard. Ne serait-ce pas un *signum*, qui aurait pu être commun à Laberianus et à Paulinus? Conf. *C. I. L.*, 828 (où le père et le fils portent le surnom de *Magnilianus*), 858, 883, 12376, 12378, etc.

(2) *Bull. Antiquaires de France*, 1896, p. 338; 1897, p. 205. *C. R. A. Inscriptions*, 1897, p. 195.

(3) Conf. *Mélanges*, XVI, p. 478-479.

(4) *C. R. A. Inscriptions*, 1897, p. 318 et suiv.

(5) *Mémoires des antiquaires de France*, LVI, 1895, p. 83 et suiv.

l'autre cimetière des *officiales* découvert il y a près de vingt ans un peu au sud de ce point (1), les tombes ont en général la forme d'un cippe carré en blocage, accosté parfois d'un caisson demi-cylindrique. Ces cippes sont revêtus de stuc, avec une décoration de reliefs peints: ils présentent sur la face une ou plusieurs plaquettes de marbre portant les épitaphes. A l'intérieur, se trouvent une ou plusieurs urnes cinéraires, en terre-cuite et, plus rarement, en verre, communiquant avec l'extérieur par un tube libatoire, dont une niche cintrée abrite quelquefois l'orifice; auprès des urnes, est déposé un petit mobilier funéraire, plats, lampes, monnaies; il arrive aussi que les lampes soient placées au pied du cippe ou dans la niche. Plusieurs de ces sépultures sont datées par des monnaies du règne de Domitien. M. Gauckler publie quelques épitaphes, des lampes, des plats estampillés, une terre-cuite représentant un gladiateur, un moule où l'on voit le buste de la déesse Céleste. Le P. Delattre, qui a continué ces fouilles, a fait connaître quelques inscriptions qui sortent de la banalité ordinaire (2): les épitaphes d'un *nomenclator*, d'un *veterinarius;* deux épitaphes versifiées, l'une d'une femme originaire de Rome, l'autre d'une esclave, Daphnis, qui se maria, malgré son maître, *domino invito*, à un certain Hermes, esclave lui aussi; deux inscriptions nommant des Vergilii.

Des figures colossales, en haut relief, recueillies en fragments, sur la colline de Saint Louis, il y a trois ans (3), ont pu être reconstituées d'une façon satisfaisante, grâce aux efforts patients du P. Delattre et de ses confrères (4). Ce sont une Victoire, tenant un trophée, et deux autres Victoires, tenant d'une main une corne d'abondance et supportant de l'autre main, passée au-dessus de la tête, les fruits qui débordent de cette corne; œuvres d'art hellénistique, soignées, correctes, mais molles et banales. — M. Gauckler a découvert à Carthage et fait entrer au musée du Bardo une statue représentant l'impératrice Julia Domna en Muse; elle

(1) Voir *C. I. L.*, p. 1301-1302.

(2) *Bull. Antiquaires de France*, 1896, p. 130, 238, 347. *C. R. A. Inscriptions*, 1897, p. 8.

(3) Voir *Mélanges*, XV, p. 327-328.

(4) *C. R. A. Inscriptions*, 1897, p. 90 et suiv. (avec deux planches).

paraît avoir tenu une lyre. Une autre statue, dont un fragment a été trouvé au même endroit, tient dans la main un masque colossal: c'était peut-être aussi une Muse. Ces deux images peuvent avoir orné les abords de l'amphithéâtre, qui est voisin (1). Le musée du Bardo a encore reçu une tête de Dioscure, découverte à Douar-ech-Chott (2). — Une petite tète de bronze, signalée par le Père Delattre, paraît avoir fait partie d'une statuette d'empereur (3). — M. Héron de Villefosse a appelé l'attention sur une statuette en marbre trouvée à Carthage en 1853: elle représente Vénus portant l'Amour sur son épaule (4). — M. Gauckler signale (5) deux petites mosaïques qui ornaient sans doute un caveau funéraire, postérieur au cimetière des *officiales* qu'il a fouillé. Elles sont très mutilées. L'une représente un fleuve à demi-couché, l'autre un panier rempli de fleurs et de fruits. Une grande mosaïque, trouvée également à Carthage par M. Gauckler (6), est plus intéressante: on y voit un banquet, avec trente quatre personnages.

Une amulette en bronze, de l'époque byzantine, découverte à Carthage par M. Delattre, a été publiée par M. Babelon (7). On y voit, d'un côté, un archange à cheval, chassant un démon; de l'autre côté, apparaît Salomon à cheval, nimbé et armé d'une lance à l'aide de laquelle il transperce le démon de la maladie ou du maléfice à conjurer; au-dessus, le buste du Christ entre deux anges. Ces représentations sont accompagnées d'inscriptions grecques, qui peuvent se traduire ainsi: "Fuis, toi la détestée, l'ange Archaf " te chasse „. — " Sceau de Salomon, protège.... „ (le dernier mot est illisible). De Rossi avait publié,

(1) Gauckler et Reinach, dans le *Bull. Comité,* 1896, p. 147, p. 154 et pl. XII. Conf. *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 446.

(2) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 445.

(3) *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 234.

(4) *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 227.

(5) *Bull. Comité,* 1896, p. 154.

(6) *Régence de Tunis. Direction des antiquités et des arts. Compte-rendu de la marche du service en 1896,* p. 8.

(7) *Bull. Antiquaires de France,* 1897, p. 190.

il y a quelques années (1), un objet analogue, provenant de la Numidie (2).

M. Chenel a trouvé à Sidi Salah el Balthi, au nord de Souk el Khmis, un bas-relief des plus grossiers, qui représente un cavalier armé, s'apprêtant à frapper un ennemi à terre; à droite et à gauche, se tiennent deux captifs, les mains enchaînées, nus jusqu'à la ceinture et portant des braies (3). C'est sans doute une copie très inexpérimentée, faite par un Africain, d'un motif banal dans l'art courant gréco-romain (4): le costume des deux prisonniers est étranger à l'Afrique (5). Sur la tranche de droite, se voit une tête, que M. Gauckler croit être celle du dieu Baal Hamân.

Un texte de St Cyprien (6), cité par M. Toutain (7) prouve que les carrières de *Simitthu* (Chemtou) commençaient à s'appauvrir au troisième siècle. Pour continuer l'exploitation, on devait abandonner les galeries épuisées et se mettre à la recherche de gisements nouveaux, comme l'indique cette inscription de l'époque chrétienne: " *Officina inventa a Diotimo, agente in rebus* ".

(1) *Bullettino di archeologia cristiana,* 1891, p. 133-138.

(2) Parmi les autres découvertes faites à Carthage, je mentionnerai une dédicace à Pluton par un *sacerdos Cereris* (Delattre, *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 273; des inscriptions païennes (Delattre, *C. R. Académie Hippone,* 1897, p. XII, XIX, XXXVII); des marques céramiques grecques et romaines: marques d'amphores rhodiennes, de lampes, de poteries rouges, de briques (Delattre, *Revue tunisienne,* IV, 1897, p. 330 et suiv.; p. 425 et suiv.: conf. *Mémoires Antiquaires de France,* LVI, p. 332, 384, 391-392; *C. R. Ac. Hippone,* 1897, p. XLI).

(3) Gauckler et Reinach, *Bull. Comité,* 1896, p. 150 et pl. XIII. Ce bas relief a été transporté au Bardo (*Catalogue du Musée Alaoui,* pl. XVI, n° 106).

(4) Conf., par exemple, Gauckler, *Musée de Cherchel,* pl. III, fig. 1.

(5) M. Gauckler pense que ce bas-relief remonte à l'époque numide.

(6) *Ad Demetrianum,* 3: « *Minus de effossis et fatigatis montibus eruuntur marmorum crustae* ».

(7) *Assoc. française,* Tunis, II, p. 792.

M. Carton signale (1), dans la région de *Thuburnica* (Sidi Ali Belkassem) des hameaux, d'une construction très grossière, situés sur la lisière du pays forestier; ils devaient être habités surtout par des gens se livrant à l'élevage du bétail; d'autres hameaux semblables sont bâtis au milieu même des forêts, activement exploitées à cette époque. — Une épitaphe de Thuburnica, publiée par le même savant (2), nomme un vétéran de la légion *II Adiutrix Pia Fidelis*, " *quae habitat in Panonia inferiore*, *Acinco* ".

La vallée étroite de la Siliana, qui est le chemin le plus direct pour aller de la Byzacène à la Zeugitane à travers le massif central tunisien, était fortement gardée à l'époque byzantine. MM. Hilaire et Vellard y ont reconnu (3) plusieurs forts d'arrêt (4), éclairés par des postes d'observation: il est probable que ces ouvrages, dont aucun n'a une grande importance, ont dû servir aussi de refuges à la population agricole de la vallée.

Une petite chapelle chrétienne, en forme de trêfle, qui se trouve à Ksar Hellal, dans la vallée de la Siliana, a été étudiée par MM. Gauckler et Sadoux (5); elle est assez bien conservée.

Un officier des brigades topographiques, M. Poulain a fait une trouvaille de la plus haute importance dans une petite ruine appelée Henchir Mettich, à environ dix kilomètres au nord-ouest de Testour. Il s'agit d'un nouveau document sur la propriété agricole en Afrique, plus ancien que ceux qui ont été précédemment découverts, car il date du règne de Trajan (année 116 ou 117). L'inscription, qui occupe les quatre faces d'un dé rectangulaire, est fort mal gravée et, par endroits, mal conservée, surtout sur la quatrième face: MM. Toutain, Cagnat,

(1) *Bull. Comité*, 1895, p. 339.

(2) *Ibid.*, p. 337.

(3) *Assoc. française* etc., Tunis, II, p. 829.

(4) Les principaux sont à Henchir Tezma, à H. Abd es Semed, à H. Tambra (où devait s'embrancher une route dans la direction de l'est, vers Thuburbo Maius), à H. Dermoulia (Coreva), où la route de Carthage à Theveste croisait la Siliana.

(5) *C. R. A. Inscriptions*, 1897, p. 5.

Gauckler et Schulten, qui sont parvenus à la déchiffrer à peu près entièrement, ont fait preuve d'une remarquable habileté. Les lacunes, les innombrables fautes commises par le lapicide, qui était en vérité un homme bien ignare et bien négligent, la difficulté des questions juridiques que soulève ce texte, en rendent l'interprétation des plus ardues. MM. Toutain (1) et Schulten (2) en ont donné chacun un commentaire contenant d'excellentes choses. Sans nul doute, d'autres savants l'examineront à leur tour (3); nous souhaiterions vivement que le maître de nos études, M. Mommsen, lui consacrât un travail qui serait le complément nécessaire de son célèbre mémoire sur la table de Souk el Khmis.

Le domaine auquel s'appliquent les dispositions du nouveau document s'appelait *fundus Villae Magnae Variani, sive Mappaliaesigae* (4). Ce dernier nom, qui n'est pas romain, est évidemment l'ancienne désignation locale; quant à l'autre, il rappelle probablement le nom d'un des propriétaires antérieurs. MM. Schulten et Toutain diffèrent d'avis sur un point, qui,

(1) *L'inscription d'Henchir-Mettich,* tirage à part des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et belles lettres,* 1ère série, tome XI, 1ère partie; Paris, Klincksieck 1897, in-4°, 55 pages et quatre planches phototypiques, représentant les quatre faces de l'inscription. Ce mémoire a paru aussi dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger,* XXI, 1897, p. 373-415. — Le texte de l'inscription a été publié dans les *C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 146 et suiv., avec une traduction de M. Toutain.

(2) *Die Lex Manciana, eine afrikanische Domänenordnung,* tirage à part des *Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen; Philologisch-historische Klasse;* Neue Folge, Band II; Berlin, Weidmann, 1897, in-4°, 51 pages.

(3) Le mémoire que M. Cuq a lu en septembre 1897, à l'Académie des Inscriptions (*C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 493), est encore inédit, croyons-nous.

(4) M. Schulten (p. 48) pense que l'expression *in fundo Villae Magnae,* etc. désigne non pas un domaine tout entier, mais un *fundus* quelconque d'un domaine ou *saltus,* appelé Villa Magna. Il faudrait traduire, selon lui: « dans une des terres qui font partie du domaine appelé Villa Magna ». Il me semble pourtant que l'autre explication, adoptée par M. Toutain, se présente plus naturellement à l'esprit.

du reste, n'est peut-être pas aussi important qu'on pourrait le croire. Selon l'un, notre texte concerne une propriété privée; selon l'autre, un domaine impérial: des textes épigraphiques nous ont appris qu'une assez grande partie du pays environnant appartenait à l'empereur, au second siècle. Je pense que M. Schulten a raison pour l'époque à laquelle cette inscription fut gravée: autrement, on ne s'expliquerait pas pourquoi, dans la province sénatoriale de Proconsulaire, un document comme le nôtre peut émaner de deux procurateurs impériaux, dont l'un est qualifié d'*Aug(usti) lib(ertus)* (1). D'autre part, il est sans cesse question des *domini: " dominis aut conductoribus vilicisve eius fundi "* — *" aut dominis, aut conductoribus, vilicisve e. f. "* — *" conductoribus vilicisve dominorum e. f. "*. M. Schulten croit qu'ici le mot *domini* désigne, comme le mot *conductores,* les fermiers, considérés en fait, par suite de la longue durée de leur bail, comme les propriétaires du *fundus;* mais cette interprétation, d'ailleurs peu naturelle, me paraît contraire au texte, qui distingue toujours très nettement les *domini* et les *conductores.* Je pense donc, comme M. Toutain, que par *domini,* il faut entendre les propriétaires du domaine. La contradiction s'explique par le fait que l'acte émané des procurateurs n'est pas autre chose qu'une copie, qu'un rappel d'une loi antérieure, de date inconnue, la *lex Manciana.* Il est vraisemblable que la première application de cette loi au domaine de la *Villa Magna* fut faite à une époque où ce domaine était *propriété privée:* de là, la mention des *domini.* Plus tard, il passa à l'empereur, mais ce changement de propriétaire ne modifia en rien les conditions de l'exploitation agricole; la *lex Manciana* resta strictement applicable à ce *fundus:* aussi, dans la copie délivrée par les agents du prince, ne jugea-t-on pas opportun d'en modifier les termes.

Examinons brièvement les dispositions de la loi Manciana que l'inscription d'Henchir Mettich nous fait connaître. Nous

(1) « *(Lex) data a Licinio [Ma]ximo et Feliciore, Aug(usti) lib(erto), proc(uratoribus), ad exemplu[m leg]is Mancian(a)e* ».

nous servirons naturellement beaucoup des commentaires de MM. Schulten et Toutain (1).

1.° Un premier paragraphe concerne les subcésives, parcelles en friche, restées en dehors des limites des centuries qui avaient été établies par les arpenteurs, lors de la confection du cadastre. La loi autorise la culture de ces parcelles; les occupants en ont l'*usus proprius:* ils peuvent en tirer ce qui est nécessaire à leur consommation personnelle. Mais on ne leur reconnaît pas encore le droit de les laisser à leurs héritiers; un tel droit, en ce qui concerne cette catégorie de terres, n'a été introduit dans la législation qu'un peu plus tard, par Hadrien: nous le trouvons en effet indiqué expressément dans la *lex Hadriana de rudibus agris*, que nous fait connaître l'inscription d'Aïn Ouassel (2). En dehors de ce qui sert à leur consommation personnelle, les occupants, ou colons (car notre document leur donne ce nom) doivent partager les récoltes avec les propriétaires ou leurs représentants, fermiers ou intendants, les porter à l'aire et les battre. Le passage qui a trait aux conditions et au mode de ce partage a malheureusement trop souffert pour qu'on en puisse tirer rien de certain. — 2.° Vient ensuite une disposition relative à ceux qui exploitent dans le domaine des *villae dominicae*, des métairies construites par les propriétaires. Ils devront livrer aux propriétaires ou à leurs représentants un tiers de la récolte de blé et d'orge, un quart ou un cinquième de la récolte de fèves, un tiers de la vendange, un tiers de la récolte d'huile, un setier de miel par ruche (selon Toutain) ou par vase (selon Schulten): celui qui aura plus de cinq ruches devra donner une part qui semble être plus forte (le texte est mutilé). Ces produits seront remis en état d'être consommés, au sortir de l'aire, de la cuve, du pressoir. Une mesure spéciale vise des fraudes possibles dans l'apiculture, fraudes qui auraient pour but de frustrer les propriétaires de leur part. — 3.° Le paragraphe suivant a trait à la culture des figuiers, des vignes

(1) La place nous manque ici pour indiquer les points où ces deux savants diffèrent d'avis.

(2) Voir *Mélanges,* XV, p. 332.

et des oliviers sur les terres du domaine occupées par les colons, en dehors de *villae dominicae* (1). Ceux-ci auront à remettre aux représentants des propriétaires le tiers de la cueillette ou de la vendange, pour les plants en plein rapport. Mais pour les plants nouveaux, ils seront exemptés de toute redevance pendant cinq ans, en ce qui concerne les figuiers et les vignes; pendant dix ans, en ce qui concerne les olivettes créées de toutes pièces; quant aux olivettes obtenues en greffant des oliviers sauvages, elles sont exemptées pour cinq années seulement. — 4.° Il est question ensuite, autant qu'il semble, des plantes fourragères et du bétail. Sauf les vesces, qui paraissent réservées au bétail des colons (2), les fourrages sont dûs intégralement aux représentants des propriétaires et sont remis à leurs surveillants. Les colons payeront quatre as pour chaque tête de bétail: on peut en inférer qu'en échange de cette redevance annuelle, ils ont le droit de pâture. — 5.° Un autre paragraphe est consacré aux dégâts qui peuvent être faits aux récoltes sur pied ou en branche, et au dommage qui en résultera pour les représentants des propriétaires d'une part, pour les colons de l'autre. Ce paragraphe, très mutilé, est peu clair. — 6.° Le suivant est, pour la même raison, tout à fait incompréhensible: il y est fait mention de semailles, de testament, d'acte de fiducie. — 7.° L'interprétation complète d'un paragraphe relatif aux terres abandonnées est aussi bien difficile dans l'état actuel du texte. Il y est dit que, quand un colon délaissera une terre qu'il aura défrichée et où il aura construit des bâtiments agricoles, il gardera, pendant deux années encore, le droit d'en reprendre la culture: passé ce délai, les représentants des propriétaires pourront en disposer. Suit la mention d'avis que ces représentants doivent signifier pendant les deux années qui suivent l'abandon, avant de procéder

(1) Il est à remarquer que, dans ce qui suit, il n'est pas question des propriétaires, mais seulement de leurs représentants, fermiers ou intendants.

(2) L'interprétation de ce passage est fort incertaine. La culture de la vesce étant regardée dès l'antiquité comme un véritable engrais pour les terres fatiguées (Toutain, p. 43), il semble qu'on ait voulu la favoriser par cette mesure.

à l'éviction; mais il n'est pas bien sûr que ces avis se rapportent à la même catégorie de terres délaissées. — 8.° Le réglement traite enfin des corvées; il fixe le nombre des journées de labour, de moisson, et peut-être de sarclage, dues annuellement par les colons aux propriétaires ou à leurs représentants: ce passage peut être restitué à l'aide des inscriptions de Souk el Khmis et de Kasr Mezuar. De la fin, il ne reste plus que des lambeaux: il est question de services de garde et l'on trouve mentionnés des *inquilini*, ouvriers libres, travaillant dans le domaine, des *stipendarii*, probablement une tribu d'indigènes, des *servi*, sans que l'on puisse dire quelles dispositions sont prises à leur égard. — Deux lignes qui figurent au bas de la première face nous apprennent que ce document fut gravé par les soins d'un *magister*, ou chef des colons (1), d'un *defensor*, chargé de la défense de leurs intérêts (2), enfin d'un autre personnage, un certain Felix, dont le père et le grand-père portaient des noms puniques.

D'après cette analyse, on voit combien l'inscription d'Henchir Mettich est précieuse pour l'étude de trois questions en particulier: les mesures prises pour la mise en valeur des terres en friche; les différentes cultures faites en Afrique à l'époque romaine (on était alors bien loin de la *monoculture*, qui est un des périls de la colonisation actuelle); le régime partiaire ou colonat à parts de fruits, sur lequel nous n'avions que des renseignements tout à fait insuffisants.

M. Ravard (3) a découvert à Téboursouk (*Thubursicum Bure*) une chambre funéraire, de forme hémisphérique, creusée dans le roc; sous le sol étaient enfouis deux squelettes, les jambes repliées. Ce caveau contenait diverses poteries, deux monnaies d'Utique, une de Carthage, et un denier de la Gens Postumia, attribué à l'an 64 avant notre ère. Une stèle, trouvée à droite de la porte, représente une femme debout: M. Ravard y voit, probablement à tort, une image de Tanit.

(1) D'autres inscriptions nous ont fait déjà connaître cette dignité.

(2) Ce terme paraît se rencontrer pour la première fois sur un domaine.

(3) *Bull. Comité*, 1896, p. 143; *Associat. française* etc., Tunis, II, p. 796.

Quelques inscriptions de *Thibaris* (Tibar) sont publiées par le P. Delattre (1). L'une, datant de 199, est une dédicace à Septime Sévère par le *pag(us) Thib(aritanus)*; une autre nomme un patron du même pagus, un certain L. Cornelius Maximus, qui est qualifié de *mag(ister) pag(i) Odilon(iani)* (2) et de *sacerd(os) Aesculap(ii)*.

M. le docteur Carton a donné un rapport détaillé (3) sur des fouilles qu'il a exécutées en 1893 à Dougga et qui lui ont fait découvrir deux sanctuaires successifs d'un même dieu, appelé d'abord du nom punique de Baal-Hamân, puis du nom latin de Saturne. Sur un des contreforts du plateau où s'élevait Thugga, en dehors et à l'est de la ville, on avait ménagé, au milieu des rochers, une aire plate, limitée par des blocs en pierre brute; au centre, il devait y avoir un autel, autour duquel étaient plantées les stèles votives (4). M. Carton a découvert un grand nombre de ces monuments, les uns encore en place, sous les terrassements nécessités par la construction de l'édifice romain dont nous parlerons tout à l'heure, les autres parmi les matériaux qui y furent employés. Au pied de deux stèles, ont été retrouvées des tablettes creusées de godets pour les libations, et en avant de beaucoup d'autres, des poteries diverses qui avaient contenu des offrandes, vin, huile, parfums, ossements incinérés de petits mammifères et d'oiseaux: on les avait enterrées à cet endroit après la cérémonie religieuse à laquelle elles avaient servi. Les plus anciennes stèles, d'une décoration très simple, portent parfois des inscriptions puniques ou néopuniques, dont l'une nomme le dieu adoré en ce lieu, Baal-

(1) *Bull. des antiquaires de France,* 1896, p. 244; *C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 369; *C. R. Acad. Hippone,* 1897, p. XII et XXIV.

(2) C'est sans doute ainsi qu'il faut lire, comme le remarque M. Toutain, *C. R. A. Inscriptions,* 1897, p. 372.

(3) *Le Sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga,* dans les *Nouvelles Archives des missions scientifiques,* VII, 1897, p. 367-474. — MM. Carton et Denis avaient déjà publié un court compte-rendu de ces fouilles, dans le *Bulletin d'Oran,* XIII, 1893, p. 63 et suiv.

(4) On sait qu'une disposition analogue a été retrouvée dans d'autres sanctuaires africains de Saturne: voir Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu,* p. 81 et suiv.

Hamân (1). Les plus récentes, dont quelques-unes ont des inscriptions latines très concises, sont plus chargées d'images: symboles, tels que le croissant aux cornes montantes ou abaissées, le disque solaire, le signe dit de Tanit, qui avec le temps se rapproche de la forme humaine, les palmes et les caducées, généralement par paire; offrandes, telles que des gâteaux, des pains, des animaux de sacrifice, bœufs, taureaux, béliers. — A la fin du second siècle, ce vieux sanctuaire fut remplacé par un autre, élevé aux frais d'un riche citoyen. Les mœurs latines s'étaient répandues à Dougga: ce fut donc à l'architecture gréco-romaine qu'on emprunta la décoration de l'édifice nouveau, du *templum Saturni;* car, ici comme ailleurs, le dieu punique Baal-Hamân était devenu Saturne. Sur une partie de l'aire primitive, et à l'aide d'importants travaux de soutènement, on établit une vaste cour dallée, orientée à l'est, entourée d'un portique corinthien; l'entablement était décoré d'une très longue inscription, qui nous apprend que le temple fut construit sous Septime Sévère et Albinus, en 195, et coûta 150.000 sesterces. Au fond de cette cour s'élevaient trois pièces voûtées, contigües, dont les deux latérales, entièrement ouvertes sur le portique, contenaient deux statues et un buste de personnages romains. Quant à la salle centrale, décorée de peintures, de plaques de marbre, et d'un enduit dont les reliefs représentaient un vaste pampre, elle avait, du côté du portique, trois baies, dont celle du milieu devait être fermée par une grille et dont les deux autres servaient d'entrée. Rien ne prouve que cette salle ait été la demeure de Baal-Saturne. Comme les dieux sémitiques primitifs, il était sans doute adoré en plein air. C'était la cour qui formait la partie essentielle du sanctuaire. Deux semelles de marbre, encastrées dans le seuil de l'entrecolonnement du portique, en avant de la salle centrale, paraissent marquer l'endroit où l'on devait se placer pour prier. Or elles ont la pointe tournée, non vers la *cella*, à l'ouest, mais vers la cour, à l'est. Peut-être avait-on placé, au milieu de cette cour, un autel ou une pierre

(1) Sur un fragment, on lit quelques lettres se rapportant à une inscription grecque.

sacrée, cônique, symbole de la divinité, qui n'avait pas, dans ce temple, d'image proprement dite. Les dispositions que nous venons d'indiquer montrent que ce Saturne était encore bien peu romanisé. — Plus tard, sans doute pour donner à l'édifice un aspect plus conforme aux monuments religieux du peuple conquérant, on construisit en avant de la cour un grand portique d'ordre corinthien, dont le front comptait six colonnes, et auquel on accédait par un chemin incliné en pente douce. Plus tard encore, ce portique fut précédé d'une plate-forme rectangulaire, sans marches, élevée de deux mètres environ. — Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt des recherches de M. Carton. Avec les fouilles du Djebel-bou-Kourneïn et d'Ain-Tounga, et d'autres découvertes moins importantes, elles nous font connaître le culte, si répandu en Afrique, de Baal-Hamân, baptisé ensuite du nom de Saturne; elles nous renseignent sur les transformations que subit ce culte à l'époque impériale.

Un autre édifice important de Dougga, sur lequel M. Carton a appelé l'attention (1), était situé au nord-ouest de la ville, entre le cirque et l'enceinte byzantine. Il n'en reste plus malheureusement que de misérables vestiges. C'était un petit temple, dont la cella était précédée d'un grand escalier et bâtie au-dessus d'une crypte. Au fond, il y avait une large niche carrée. En avant, s'étend un vaste espace rectangulaire, qui était peut-être entouré d'un portique et dont l'entrée principale, située en face du sanctuaire et orientée comme lui à l'est, présentait un escalier. Cette sorte d'enceinte se retrouve en Afrique, ainsi que M. Carton le remarque, dans des temples de dieux d'origine punique, comme ceux de Saturne et de Caelestis à Dougga même. On l'a constatée aussi dans des sanctuaires de divinités purement romaines, par exemple aux Capitoles de Lambèse et de Timgad (2).

Le premier fascicule d'une collection nouvelle, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, et intitulée

(1) *Un édifice de Dougga en forme de temple phénicien,* dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de France,* LVI, 1895, p. 52-60.
(2) Voir Cagnat et Boeswillwald, *Timgad,* p. 166 et suiv.

Bibliothèque d'archéologie africaine (1), contient les reproductions de douze grandes stèles qui sont conservées au musée du Bardo (2) et qui proviennent probablement de la région de Dougga. Il y en a quelques autres de la même série au Louvre, au musée de Vienne et au musée Britannique (3). D'une mauvaise exécution, elles sont couvertes d'images et de symboles, qui malheureusement ne sont pas toujours très nets. Au milieu d'un édicule ou dans une niche supportée souvent par deux télamons, se tient un personnage que M. La Blanchère regarde comme une divinité, mais qui paraît être plutôt le dédicant (4): dans un exemplaire, il a auprès de lui un autel, et d'autres fois, il tient une offrande ou le rouleau de prière. Au-dessous, l'on voit assez souvent le taureau offert en sacrifice; parfois un victimaire l'accompagne. La partie supérieure de la stèle était parsemée d'étoiles, sans doute en métal, qui s'inséraient dans des trous: elle paraît donc représenter le ciel. Diverses divinités y sont figurées; d'ailleurs, sauf une seule dont nous parlerons tout à l'heure, elles ne se retrouvent pas, d'une manière constante, sur tous ces monuments. Ce sont: une femme nue (Vénus), tenant quelquefois une pomme ou une couronne, et souvent placée contre un autel; un homme vêtu d'une chlamyde et tenant un thyrse, quelquefois aussi un canthare (Liber); un enfant nu ailé (l'Amour). Ces trois dieux, placés ensemble, forment une sorte de triade. Sur une seule stèle, un personnage, semblant tenir un thyrse et des épis, est debout entre les deux Dioscures. Plus haut, apparaît la figure principale, qui ne manque nulle part. C'est un être divin représenté sous une forme toute schématique (5), qui rappelle le symbole dit de

(1) Paris, Leroux, in-8°. Ce fascicule a paru en 1897.

(2) *Catalogue du musée Alaoui, Sculpture,* n°s 741-752; pl. XVIII-XIX.

(3) Toutes ces stèles étaient jadis dans les magasins de la Manouba.

(4) C'est aussi l'avis de M. Gauckler; voir *Bull. critique,* 1897, p. 610.

(5) Une seule fois, il revêt une forme complètement humaine (personnage nu qui semble de sexe masculin).

Tanit: il tient une grande grappe de raisin et des grenades, emblèmes de fécondité. Auprès de lui, il y a souvent des oiseaux, qui sont probablement des colombes. Au-dessus de cette figure, on voit fréquemment deux faces, l'une à droite, entourée de rayons (le Soleil), l'autre à gauche, surmontée d'un croissant (la Lune). Le sommet pointu du monument est occupé, soit par une face ou un buste, entouré de deux serpents enlacés ou placé sur un croissant, soit par un astre, une rosace ou un disque. Une stèle présente à cette place, au-dessus du croissant, un dieu à mi-corps, armé de la foudre (Jupiter?); une autre, qui est au Louvre, un triscèle, enfermé dans une couronne. En outre, plusieurs stèles nous montrent à leur partie inférieure un personnage (Hercule) étranglant deux serpents ou assommant un lion avec une massue. Les inscriptions latines, gravées quelquefois au-dessous du dédicant, donnent seulement son nom, avec la formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo)*. — Bien qu'un certain nombre des personnages divins représentés ici apparaissent sous des formes empruntées à la mythologie gréco-romaine et qu'ils aient sans doute porté à cette époque des noms latins, il semble bien que la plupart d'entre eux, et peut-être tous, soient des dieux du panthéon phénicien, que l'on continuait à adorer sous la domination des Romains. Certains détails prouvent le caractère punique de nos ex-voto: la figure principale si étroitement apparentée au symbole dit de Tanit, le croissant et l'astre, la présence du Soleil et de la Lune, que l'on retrouve avec la même disposition sur de nombreuses stèles dédiées à Saturne, c'est-à-dire à Baal-Hamân (1); la forme et la destination de ces monuments indiquent aussi un culte non romain. Mais la mythologie carthaginoise nous est si mal connue qu'à vouloir tout expliquer par le menu, on risque de tomber dans une série d'hypothèses incohérentes et de rapprochements fantaisistes. Tels sont malheureusement, sans compter de graves erreurs, les dé-

(1) Les Dioscures se rencontrent aussi sur quelques stèles dédiées à Saturne: voir, par exemple, Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. 82, fig. 3 et 7.

fauts de la dissertation de la Blanchère qui est jointe aux dessins de ces stèles (1).

Dans une stèle d'El Lehs, qui a été publiée à nouveau dans le même fascicule (2), on avait voulu voir, certainement à tort, la représentation d'un taurobole. Le personnage qu'on a pris pour le taurobolié est une femme qui s'avance en portant sur la tête une corbeille de fruits (3), destinés au sacrifice; c'est, semble-t-il, pour indiquer qu'elle occupe le fond de la scène que le sculpteur l'a gauchement raccourcie en supprimant le bas de son corps.

Les fouilles qui ont été exécutées au cours de ces dernières années dans la basilique chrétienne, dite Dar el Kous, au Kef (4) permettent de compléter les intéressants relevés faits jadis par M. Saladin (5). On a constaté que la nef et les bas-côtés étaient décorés de mosaïques à dessins géométriques. Sous le sol, se trouvaient de nombreuses tombes, les unes en maçonnerie, les autres constituées par des dalles ou des briques: les pieds des morts étaient tous tournés, soit vers l'abside, soit vers l'axe de la basilique. Les constructeurs de cette église se sont servis de nombreux matériaux d'une époque antérieure, en particulier de chapiteaux divers et de fragments d'une frise sculptée, d'un bon style. L'édifice date de l'époque byzantine, comme l'indique

(1) Entre autres choses, la dénomination d'Eschmoun que l'on propose pour la figure principale ne me paraît nullement certaine. Je ne vois rien qui nous permette de reconnaître dans ces monuments l'influence du culte de Cybèle, etc.

(2) Conf. *Catalogue du musée Alaoui, Sculpture,* n° 753; pl. XX.

(3) Conf. par exemple, *Mélanges,* XVII, 1897, p. 456.

(4) Mémoire de M. l'abbé Giudicelli, adressé à l'Académie des Inscriptions (*Comptes-rendus,* 1896, p. 588). J'en ai eu communication par l'entremise de M. Cagnat. Je n'ai pas vu une brochure de M. Giudicelli, intitulée *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar el Kous, au Kef* (Tunis, 1897, in-8°). — Sur cet édifice, voir Gauckler, *L'archéologie de la Tunisie,* p. 49; *Revue générale des sciences,* 1896, 30 novembre, p. 967.

(5) *Archives des missions,* 3ème série, XIII, p. 205-207 et *Nouvelles archives,* II, p. 556-558. Voir aussi Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 422 et suiv.

la forme des croix tracées sur les linteaux et sur deux clefs de voûte, ainsi que les abréviations des inscriptions que portent ces clefs, placées peut-être l'une dans l'arc au-dessus de l'entrée de la nef, et l'autre dans l'arc triomphal, au-dessus de l'abside. On y lit le nom de St Pierre, *S(an)C(tu)S P(e)TR(u)S*, qui était par conséquent le patron de l'église. — Une autre construction chrétienne du Kef est signalée par M. Gauckler (1). Il s'agit d'un *atrium* bien conservé, attenant à une chapelle byzantine, en forme de croix grecque inscrite dans un carré, que M. Denis a étudiée il y a quelques années (2).

A *Althiburus* (Medeïna), une mosaïque fort curieuse a été découverte par MM. Ordioni et Quoniam et déblayée par le service des Antiquités, qui l'a fait transporter au Bardo. Elle représente la mer, avec " des embarcations romaines de formes „ variées, dont les noms sont indiqués, *actuaria*, *catascopiscus*, „ *celetes*, *celoces*, *corbita*, *horeia*, *musculus*, etc. On y lit aussi „ des citations de poètes latins, notamment Ennius, Lucilius et „ Cicéron, se référant aux navires les plus intéressants (3) „.

Les fouilles exécutées en 1890 à *Thabraca* (Tabarka), par le service des Antiquités, ont fait découvrir un grand nombre de tombes chrétiennes, à couvercles revêtus de mosaïques, qui forment aujourd'hui une des séries archéologiques les plus importantes du musée du Bardo. Une étude de La Blanchère sur ces mosaïques a pris place dans le premier fascicule de la *Bibliothèque d'archéologie africaine* (4) (p. 1-28), avec un appendice de M. Toutain donnant le texte des inscriptions chrétiennes trouvées à Tabarka. Parmi les sujets représentés, on distingue trois types principaux: 1.° le mort dans l'attitude de la prière, entre deux cierges allumés; 2.° un grand calice, où viennent boire des oiseaux, paons ou colombes; 3.° des animaux divers,

(1) *Revue tunisienne*, III, 1897, p. 615.

(2) *Bull. Comité*, 1893, p. 141 et pl. XIV.

(3) *Catalogue du musée Alaoui*, p. 32, n° 166. Voir aussi Gauckler, dans la brochure intitulée *Direction des antiquités; compte-rendu de la marche du service en 1896*, p. 8, et dans la *Revue archéologique*, 1897, II, p. 11, note.

(4) Voir plus haut, p. 115.

oiseaux, agneaux, poissons, une vigne, des fleurs, ensemble au milieu duquel figure parfois le personnage en prière. Les épitaphes qui accompagnent ces images sont très simples: en général, le nom du mort, avec la simple formule *in pace* et parfois l'épithète *dulcis* ou *innocens*. Deux inscriptions seules méritent d'être mentionnées: dans l'une, le défunt est placé sous la protection des martyrs, *i(n) nomine martu(rum)*; l'autre nomme un marinier qui appartenait à une compagnie de pêche: *navicularius ab oriis* (mot qui signifie bateau de pêche) *Sernis*. Les costumes sont reproduits avec exactitude et donnent lieu à des observations intéressantes. La plupart de ces mosaïques datent du cinquième siècle: elles sont d'un art ou médiocre ou misérable.

On a achevé de dégager une mosaïque de Bône dont j'ai signalé la découverte dans ma chronique précédente (1). Si je comprends bien les renseignements donnés à ce sujet par M. Papier (2), elle représente Amphitrite, accostée de deux centaures marins qui la soulèvent de leurs mains réunies, et, au-dessous, deux Néréides à demi couchées sur des monstres.

Une stèle de Bône montre (3) " une femme nue, la tête re- „ couverte d'un bonnet pointu et diadémé et d'un voile, tenant „ de la main droite une palme et de la main gauche un gâteau „ à cornes „. Au sommet l'on voit un soleil et un croissant, accostés d'une grappe de raisin et d'une grenade. C'est là probablement une image d'Astarté ou de Tanit (4).

Une inscription d'Aïn-Nechma (5), récemment révisée (6), paraît indiquer que ce lieu, où il reste des ruines importantes, s'appelait ... *sernana respublica*. Ce serait donc bien à tort qu'on aurait voulu y placer la *Suthul* de Salluste, identification d'ailleurs impossible pour d'autres raisons.

(1) *Mélanges*, XVI, p. 481.
(2) *C. R. Acad. Hippone*, 1897, p. XIV et XXIX.
(3) Papier, *C. R. Acad. Hippone*, 1896, p. XIV.
(4) Conf. peut-être un bas-relief de Vieil-Arzeu au musée d'Alger: Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4.
(5) *C. I. L.*, 17517.
(6) Gsell, *Bull. Comité*, 1896, p. 195.

M. Robert (1) a publié un plan de l'importante forteresse byzantine d'Henchir-Sidi-Yahia, établie dans une admirable position stratégique entre Thibilis et Tipasa (2).

Je mentionnerai ici quelques inscriptions trouvées dans la région située au sud de Souk-Ahras et de Guelma: à *Zattara* (Kef-Bezioun), l'épitaphe d'un *sacerdos Geni(i) Pat(rii)*, mort à cent trois ans, après avoir exercé son sacerdoce pendant quarante huit ans (3); à *Tipasa* (Tifech) une liste de *cultores Cererum* et la mention d'un taurobole et d'un criobole à la Grande Mère des dieux (4); à Madaure une dédicace à Gratien par l'*ordo col(oniae) Madaurensis* (5) et une épitaphe chrétienne en vers (6), du quatrième siècle environ, curieuse à noter dans cette ville dont la population était restée en majorité païenne à l'époque de Saint Augustin.

M. Duprat donne dans le *Recueil de Constantine* (7) le plan de la basilique de Tébessa et de ses dépendances, déblayées, de 1888 à 1891, par le service des Monuments historiques. Malgré diverses inexactitudes, d'ailleurs peu importantes, ce plan sera utile, au moins jusqu'à la publication de la monographie de M. Ballu, qui est sous presse (8). Quant au mémoire de 87 pages

(1) *Recueil de Constantine,* XXX, 1895-1896, p. 119. Conf., sur cette forteresse, Gsell *apud* Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 606-607.

(2) M. Robert dit qu'il n'a constaté dans la muraille des fortifications l'emploi d'aucun chapiteau, base ou fût de colonne, et il n'est pas disposé, pour cette raison à attribuer la forteresse aux Byzantins. Mais, quoique l'usage des matériaux d'époque antérieure ait été limité dans cet ouvrage, bâti dans un lieu où il n'y avait sans doute pas d'établissement romain important, j'ai remarqué plusieurs tronçons de colonnes cannelées, dans la face orientale. Le mode de construction est celui des Byzantins.

(3) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 182.

(4) *Ibid.*, p. 177 (inscriptions déjà connues, mais mal copiées).

(5) Trouvée par M. Toussaint, publiée par M. Cagnat: *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 127.

(6) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 177.

(7) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 1-87.

(8) Au moment de donner cette chronique à l'impression j'apprends que le livre de M. Ballu vient de paraître, sous ce titre: *Le monastère byzantin de Tébessa.*

que M. Duprat a fait paraître en même temps, il témoigne de beaucoup de bonne volonté, mais aussi d'une grande inexpérience. Sans vouloir m'attarder ici à des critiques de détail, je dirai seulement que je crois inadmissibles les hypothèses présentées par l'auteur au sujet des différentes époques que l'on peut distinguer dans cet ensemble de constructions. A son avis, ces époques seraient les suivantes: 1.° La basilique aurait été élevée vers le commencement du second siècle de notre ère: elle était alors une basilique civile. La vaste place, qui lui fait face et dans laquelle M. Duprat voit un marché, serait du même temps, ainsi que les portes monumentales situées au nord-ouest et au nord-est de cette place et la grande salle qui la flanque à l'ouest et qui a servi d'écurie. — 2.° La salle en forme de trèfle, située sur la droite de la basilique et les chambres établies contre les flancs de cette basilique dateraient du troisième et du quatrième siècles. Selon M. Duprat, la salle tréflée aurait été un bain public et les chambres des boutiques. — 3.° La basilique aurait été convertie en église chrétienne sous Constantin. Les Maures puis les Vandales l'auraient détruite. — 4.° Les Byzantins l'auraient restaurée, mais d'une manière très incomplète. Ils auraient construit l'enceinte munie de tours qui la protège; de la même époque daterait la petite chapelle située au nord-est de la salle tréflée.

Une étude de la basilique de Tébessa m'a amené à des conclusions fort différentes, que j'exposerai ici le plus brièvement possible, me réservant de les développer plus tard ailleurs (1).

1.° On peut distinguer une première époque, qui correspond à la construction de la basilique proprement dite (avec son abside et ses sacristies), de l'*atrium* et de l'escalier qui la précèdent, de la chapelle tréflée, flanquée de quatre salles carrées. Cette construction ne date pas du second siècle, mais vraisemblablement du quatrième: l'hypothèse d'une basilique civile n'est donc pas admissible; l'édifice a été élevé pour servir au culte chrétien. On a employé beaucoup de matériaux appartenant à des

(1) Voir, pour ce qui suit, le plan de M. Duprat. Conf. Ballu, *apud* Diehl, *L'Afrique byzantine,* pl. XI, (p. 430).

monuments d'une époque antérieure, en particulier des fûts et des chapitaux de colonnes. Il y a lieu d'admettre, pour des raisons de proportions, que, dès cette époque, les bas-côtés étaient surmontés de tribunes (1), car autrement l'intérieur eût été trop bas. C'est donc très probablement du quatrième siècle qu'il faut dater les dosserets sculptés que l'on a trouvés dans les fouilles et qui comptent, avec ceux de Tigzirt (2), parmi les restes les plus curieux de l'ancien art chrétien (3). Ces dosserets ne servaient pas, comme on l'a cru, à soutenir la charpente apparente du toit et ils n'étaient pas portés par des corbeaux de moindres dimensions (4). Outre que cette disposition eût été fort disgrâcieuse, les fouilles de Tigzirt nous montrent avec évidence qu'ils reposaient sur les colonnes des tribunes et supportaient des arcades (5). On ne voit pas où se trouvaient les escaliers conduisant aux tribunes dans cette première période de l'histoire de notre édifice.

2.° D'une époque postérieure date le grand ensemble constitué par la place qui fait face à l'escalier de la basilique, par les deux portes monumentales situées au nord-est et au nord-ouest de cette place, par les portiques qui relient ces deux portes et les deux extrémités de l'escalier, enfin par la grande salle qui est à l'ouest de la place et dans laquelle on a retrouvé un curieux aménagement d'auges et de stalles pour les chevaux. Mais il est très probable que ces écuries n'ont été installées que plus tard dans la salle, qui a été profondément remaniée: primitivement, elle communiquait directement avec la place par une large entrée et elle présentait sans doute des divisions intérieures, dont les amorces sont encore visibles le long du mur de l'est. Quant à la place, il est possible qu'elle

(1) A Rome, les plus anciens exemples des tribunes au-dessus des bas-côtés datent de la fin du sixième siècle, mais, en Orient comme en Afrique, cette disposition se rencontre bien plus tôt: voir Gavault, *Etudes sur les ruines de Tigzirt*, p. 65.

(2) Gavault, *l. c.*, p. 25 et suiv.

(3) M. Duprat en parle à peine.

(4) Ballu, *Tébessa, Lambèse, Timgad* (Paris, 1894), p. 19.

(5) Conf. Gavault, *l. c.*, p. 29 et fig. à la p. 73.

ait été aussi remaniée. A quoi servait-elle? Les avis sont partagés à ce sujet. Les uns, comme M. Duprat, veulent y voir un marché; d'autres, un cimetière (supposition que rien n'est venu confirmer, que je sache); d'autres, des salines (!); d'autres enfin, un grand jardin, divisé, par des allées pavées, en quatre compartiments; c'est peut-être l'hypothèse la plus vraisemblable. — Cet ensemble, que nous attribuons à une seconde époque, est disposé suivant un axe sensiblement différent de celui du premier ensemble (1).

3.° Une troisième époque est représentée par la construction du baptistère (à l'est de l'*atrium*), de la salle située au sud de la chapelle trèflée et communiquant avec elle par un vestibule, des deux tours ou plutôt des deux cages d'escalier qui flanquent la partie antérieure de l'*atrium*, enfin des chambres qui sont appliquées contre trois des côtés de la basilique (2). Les escaliers devaient conduire au-dessus des portiques de l'*atrium* et, de là, dans les tribunes des bas-côtés. Il serait donc possible que ces tribunes aient subi alors quelque remaniement. — La technique des constructions de cette troisième époque est hâtive et fort inférieure à celle des deux époques antérieures: dans les chambres on a employé à profusion des pierres funéraires venant d'un cimetière païen.

3[bis] La basilique et ses dépendances sont entourées d'une enceinte fortifiée, qui peut être contemporaine des bâtiments que nous attribuons à la troisième époque: du moins, rien ne s'oppose à cette hypothèse. On la croit généralement byzantine, ce qui ne me paraît pas incontestable: le mode de construction (3) n'est pas celui que les Byzantins employèrent gé-

(1) Le plan de M. Duprat ne marque pas assez nettement cette différence d'axe.

(2) Il faut faire exception pour les chambres situées de chaque côté du perron de l'*atrium*, entre la cage d'escalier et le portique (elles sont indiquées inexactement par M. Duprat). Elles paraissent bien être d'une époque plus basse.

(3) Muraille d'une seule épaisseur de pierres de taille; contreforts qui supportaient autrefois, non des arcades, mais des planches; tours ne faisant pas saillie à l'extérieur.

néralement dans leurs ouvrages militaires en Afrique (1). — Quand la salle située à l'ouest de la place fut-elle transformée en une vaste écurie? c'est ce qu'il est difficile de dire. Peut-être lorsqu'on fit les constructions dont je viens de parler, peut-être plus tard. En tout cas, le portique qui fait face à l'entrée de la salle et les petites écuries auquel il donne accès sont plus récents que l'enceinte: le raccordement fait avec les contreforts de cette enceinte le prouve clairement.

4.° C'est aussi à une date postérieure à la construction de l'enceinte qu'il faut placer la petite église située au nord-est de la chapelle tréflée, et dont l'abside est insérée entre deux contreforts.

Parmi des inscriptions de Tébessa et de la région avoisinante, publiées récemment, je signalerai: une dédicace à *Saturnus Augustus Umbubalius* (2); ce dernier nom paraît être géographique, comme ceux de *Sobarensis*, de *Neapolitanus*, de *Balcaranensis*, de *Palmensis Aquensis* donnés ailleurs au même dieu; — des épitaphes de deux Gaulois, soldats de la III[e] légion (3): l'un, C. Iulius Lugudunolus, était d'*Augustodunum* (Autun), l'autre d'*Autricum* (Chartres); ces deux textes appartiennent au premier siècle de l'empire; — deux épitaphes de religieuses (4), *castimo*[*nia*]*lis* et *virgo D*(*e*)*o sacr*(*a*)*ta*; — une épitaphe métrique chrétienne (5), du cinquième siècle probablement, où l'on trouve l'expression *Laudes in excelsis!*, sans doute une imitation du début du cantique des anges, *Gloria in excelsis!*; — des bornes milliaires, jalonnant la route qui partait de Theveste, pour prendre la direction du nord, vers Tipasa et Hippone (6), et l'une des deux voies qui allaient de Theveste à Thamugadi (7); —

(1) Je ne suis pas ici d'accord avec M. Diehl (*L'Afrique byzantine*, p. 431).

(2) Gsell, *Bull. Comité*, 1896, p. 156.

(3) *Ibid.*, p. 157.

(4) *Ibid.*, p. 164 et 165.

(5) *Ibid.*, p. 164.

(6) *Ibid.*, p. 170. La borne de *Vatari* (Fedj-Souioud), publiée *ibid.*, p. 200, appartenait peut-être à cette route.

(7) *Ibid.*, p. 174 et 175.

une inscription d'*Aquae Flavianae* (Youks) (1), qui prouve que cette ville, située à dix-huit kilomètres à l'ouest de Theveste, faisait, au quatrième siècle, partie de la province de Numidie.

M. Besnier a fait connaître, dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome* (2), plusieurs monuments intéressants du musée de Tébessa: trois stèles dédiées à Saturne, trouvées jadis dans le voisinage; un bas-relief représentant Minerve; une margelle de puits, ornée de quatre têtes, deux d'hommes et deux de femmes, dont la signification est douteuse.

On vient de découvrir à Aïn-Chabrou, à peu de distance à l'ouest de Tébessa, un dépôt de statuettes et de fragments de statues en terre-cuite, revêtues d'un stuc polychrôme: ce sont probablement des ex-voto, enlevés de quelque temple et entassés dans un lieu de rebut. M. Toutain étudiera cette trouvaille (3).

Les fouilles poursuivies en ces derniers temps à Timgad par le service des Monuments historiques ont dégagé, entre le théâtre et le Capitole, de nombreuses maisons particulières, des thermes, une mosaïque représentant les quatre Saisons. Le déblaiement du péribole du Capitole a été achevé (4).

Nous avons parlé précédemment (5) des premiers fascicules du beau travail sur Timgad, qu'ont entrepris MM. Cagnat et Boeswillwald. Ce dernier, décédé il y a deux ans, a été remplacé par M. Ballu, pour la partie architecturale de cette publication. Les quatrième et cinquième fascicules, parus en 1896 et 1897, sont consacrés aux arcs de triomphe (en particulier

(1) *Ibid.*, p. 171.

(2) Tome XVII, 1897, p. 455-462.

(3) Communication à l'Académie des Inscriptions, le 26 novembre 1897: voir *Revue Critique*, 1897, II, p. 436.

(4) Ballu, *Rapports au ministre de l'Instruction publique*, reproduits dans l'*Ami des Monuments*, X, 1896, p. 149-155, p. 312-320. — On signale, entre autres découvertes, celle d'une statue d'enfant, portant une urne, qui ornait une fontaine: l'eau coulait à travers le corps comme dans le *Mannenkenpiss* de Bruxelles. Conf. une statue analogue d'El Djem: *Mélanges*, XVI, p. 473-474.

(5) *Mélanges*, XV, p. 336; XVI, p. 482.

au célèbre arc de Trajan), au Capitole et au marché. Je n'ai plus à faire l'éloge de cet ouvrage (1).

Le petit guide de Timgad, que M. Ballu, directeur des fouilles, a publié récemment (2), rendra service aux touristes. Nous aurions désiré une carte à une plus grande échelle et plusieurs plans, qui auraient remplacé avantageusement quelques rapides croquis, assez inutiles, croyons-nous, à des visiteurs placés en face des monuments eux-mêmes.

L'opuscule dont je viens de parler est destiné à ceux que les auteurs des livres de ce genre appellent volontiers dans leurs préfaces " les gens du monde "; le grand ouvrage de MM. Cagnat, Boeswillwald et Ballu est fait pour les savants et les architectes. J'avoue, en toute sincérité, que je ne vois guère à qui peut s'adresser le livre, de format intermédiaire, que M. Ballu vient de faire paraître sous ce titre: *Les ruines de Timgad* (3). La première partie, qui s'étend sur près de cent pages, était, à notre avis, bien superflue: c'est un aperçu sur l'histoire de la Numidie, contenant des renseignements élémentaires qu'on peut trouver facilement ailleurs, exposés avec plus de méthode et d'exactitude. M. Ballu y a joint une nomenclature des noms antiques et modernes de quelques villes, cours d'eau, montagnes et îles d'Afrique, qui renferme aussi de nombreuses erreurs.

(1) Je crois trop basse l'époque indiquée pour les consoles du marché: « ces morceaux n'appartiennent point au début du IIIe siècle: ils seraient bien plutôt voisins du VIe ». Il me semble au contraire qu'ils peuvent dater de la construction de l'édifice: l'arc des Orfèvres et le grand arc de Septime Sévère à Rome ne manquent pas de motifs analogues, traités dans le même style; les dosserets de Tébessa, qu'on cite ici et dont j'ai parlé plus haut, sont d'un art bien différent. En tout cas, quand même ces consoles seraient d'époque plus tardive, l'expression de *style latino-byzantin* serait impropre. En Afrique, l'architecture de la période chrétienne n'est pas la fille de l'architecture byzantine, comme M. Ballu paraît le croire; elle n'en est que la sœur. On pourrait plutôt se servir du terme *style préroman,* si l'on voulait accepter un tel néologisme.

(2) Paris, Leroux, 1897, in-12°, 72 pages.

(3) Paris, Leroux, 1897, in-8°, 245 pages; nombreux dessins et photogravures.

La description des ruines, à laquelle est consacrée la seconde partie, est faite à peu près sur le même plan que celle du petit guide, mais avec plus de détails. On y trouve peu de choses utiles qui ne soient pas déjà dans le grand ouvrage dont M. Ballu est maintenant un des auteurs (1). Il y aurait beaucoup de critiques à faire, mais j'aime mieux ne pas insister plus longuement sur ce livre, erreur d'un artiste de talent, auquel je suis désolé de dire des choses désagréables, mais qui, avant de porter son manuscrit chez l'éditeur, aurait bien dû le montrer à quelque historien ou archéologue. Un architecte célèbre, M. Garnier, a parlé jadis avec esprit de la collaboration, nécessaire dans l'étude des monuments anciens, des aveugles et des paralytiques, c'est-à-dire des savants et des architectes. On sait que cette alliance a déjà donné d'excellents résultats, en particulier à Timgad même. Il ne faut pas y renoncer, car je crois qu'à vouloir travailler les uns sans les autres nous ne ferons pas beaucoup de bonne besogne.

M. Besnier, pensionnaire de l'Ecole de Rome, a commencé dans le camp de Lambèse des fouilles qui ont déjà été fructueuses. Il publie (2), entre autres inscriptions, une dédicace au *Genius tribunicialis*, au Génie des tribuns militaires, et une dédicace à l'empereur Alexandre Sévère gravée par les soins des cavaliers de la légion: elle était placée dans un de ces petits édifices (*scolae*), terminés par une abside, qui servaient de lieux de réunion à des associations militaires, et qui étaient nombreux à Lambèse.

Le trentième volume du *Recueil de la société archéologique de Constantine* contient un travail de M. Moliner-Violle sur *Lamiggiga* (3) (Seriana), où l'on a fait quelques découvertes intéressantes dans ces derniers temps (4).

(1) Sauf quelques chapitres relatifs à des monuments dont l'étude n'a pas encore été faite dans cet ouvrage. Le principal est consacré aux thermes. La description de M. Ballu est souvent d'une science bien surannée et les dénominations qu'il donne aux diverses salles sont sujettes à caution.

(2) *Mélanges*, XVII, 1897, p. 445.

(3) P. 88-108.

(4) Voir Graillot et Gsell, *Mélanges*, XIV, 1894, p. 508-521.

Notre dernière chronique (1) décrit un petit coffret en pierre, trouvé à Dala'a, non loin d'Aïn Beïda. M. Clermont-Ganneau (2) a constaté la ressemblance que cet objet offre avec des ossuaires de Palestine, ce que nous avions déjà indiqué, mais il nous paraît se tromper quand il voit dans un des motifs qui le décorent une représentation du chandelier à sept branches. Le coffret en question est un reliquaire chrétien. Il porte une inscription que M. Rostovjew (3) lit et explique ainsi: " *Memoria Feliciani p(ublicorum) A(fricae) IIII (= quattuor); Iulia Suese (fecit)* ". Cette interprétation serait fort critiquable (4) même si la lecture était exacte. Il y a en réalité sur le coffre: PA III K IVLIAS V L S E.

Signalons, dans la région d'Oum el Bouaghi, plusieurs ex-voto à Saturne, dédiés par des prêtres: ils offrent des images curieuses; l'un d'eux porte la formule *solvit solemnia.* Quelques bornes milliaires de la route de Theveste à Cirta ont été trouvées dans la même région (5).

Un fragment d'inscription, découvert à Renier, prouve que ce lieu, situé sur la rive gauche de l'oued Cherf, appartenait à la Numidie (6).

Les ruines d'une petite église chrétienne, à Henchir el Hammam, renfermaient un cippe, où on lit: " *In C(h)risto perseveres! Pater dat pane(m)* (7) ".

M. Vars fait connaître (8) une inscription commémorative de la restauration d'un temple, trouvée à Constantine, près de la grande mosquée: elle est datée du consulat de Macrinus et

(1) *Mélanges,* XVI, p. 483. Voir aussi Héron de Villefosse, *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 334. — Ce coffret est aujourd'hui au Louvre.

(2) *Revue archéologique,* 1897, I, p. 299.

(3) *Revue archéologique,* 1897, II, p. 297.

(4) Il faudrait IIII P A, et, devant ces sigles, l'indication de ce que ce personnage aurait été dans l'administration des *quattuor publica Africae.*

(5) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 202 et suiv.

(6) *Ibid.,* p. 198.

(7) *Ibid.,* p. 194.

(8) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 259 et suiv.

de Celsus (année 164). Au même endroit, a été découverte une mosaïque (1), qui couvrait le sol d'une salle, autour de laquelle on a constaté des traces de bassins: il y avait sans doute là des thermes, comme le pense M. Vars (2).

Une monnaie de Cirta, que M. Charrier a publiée (3), présente d'un côté un sanglier, de l'autre une inscription nommant un IIIIvir du nom de Sitt(ius) Mug(onianus), déjà connu par une autre pièce de même provenance (4). Ces monnaies sont antérieures à Claude.

Une célèbre inscription (5), gravée sur le rocher à l'entrée des gorges du Rummel, à Constantine, rappelle la passion de plusieurs martyrs du troisième siècle, entre autres Saints Marien et Jacques, dont on a les Actes, rédigés par un de leurs compagnons. J'ai essayé de montrer (6) que cette inscription commémorative se trouve là par suite d'une fausse interprétation, à l'époque byzantine, d'un passage des Actes dont il s'agit. En réalité, les martyrs furent exécutés à Lambèse, comme il ressort clairement des Actes, mais la description qui y est donnée du lieu du martyre peut s'appliquer aussi aux gorges du Rummel.

En écrivant le livre intitulé *Rusicade et Stora, ou Philippeville dans l'antiquité* (7), M. Vars a voulu surtout inspirer

(1) Deux médaillons formés par des couronnes de feuillage contiennent l'un un masque tragique, l'autre un buste de jeune homme ou de jeune femme (d'après la reproduction que M. Vars a bien voulu me communiquer).

(2) De Constantine, notons encore une base de statuette, portant une dédicace à Mercure (Vars, *ibid.*, p. 276).

(3) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 310. M. Charrier a eu l'obligeance de me montrer cette monnaie, qui fait partie de sa belle collection de numismatique africaine. J'y lis:

SIT
IIII · VIR
MVG · D ·

(4) *Instructions pour la recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique,* p. 182. Conf. *C. I. L.,* p. 1848.

(5) *C. I. L.,* 7924.

(6) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 212 et suiv.

(7) Constantine, Imprimerie Marle, in-8°, 228 pages, 1896.

aux habitants de Philippeville l'amour de l'archéologie, dont il est lui-même, on le sait, vivement épris. L'intention est très louable, et il sera bon de distribuer largement cet ouvrage, comme livre de prix, aux élèves du collège de cette jolie petite sous-préfecture. Hors de Philippeville, on trouvera peut-être qu'il y a trop de sauce autour de ce poisson et que les " résurrections " de M. Vars s'appuient souvent sur des données bien conjecturales. Ce volume contient du reste des renseignements qui seront utiles, même aux érudits (1).

M. Ménétret a découvert à El Akbia, dans la commune mixte d'El Milia, une mosaïque divisée en panneaux, dans lesquels sont représentés des fleurs, des poissons, des oiseaux, des serpents (2).

Une pierre trouvée dans la région de Fedj Mzala porte, au-dessous d'un bas-relief grossier, qui paraît représenter une femme à mi-corps, la dédicace suivante (3): "*Nutrici Saturni. Vic(e)ntia v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo)* ". On connaît déjà plusieurs textes épigraphiques nommant la déesse Nutrix, dont le culte semble étroitement lié à celui de Saturne (4). Une statue de Lambèse (5) nous montre une femme coiffée de pampres et tenant un enfant: l'inscription de la base l'appelle *dea Nutrix Augusta*. Il y a donc lieu de se demander si cet enfant n'est pas Saturne, c'est-à-dire le dieu punique Baal Hamân adoré ici sous la forme d'un enfant et non plus d'un vieillard; on sait l'importance des dieux enfants dans la mythologie phénicienne (6).

(1) On regrettera surtout l'absence d'un plan dans un livre consacré en grande partie à une étude topographique.

(2) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 218 et suiv.

(3) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 209.

(4) Ces inscriptions qui mentionnent la déesse Nutrix émanent de prêtres de Saturne (*C. I. L.,* 8245-8247).

(5) Cagnat, *Musée de Lambèse,* pl. III, fig. 2.

(6) Pourtant une inscription que j'ai copiée près de Tocqueville (*Mélanges,* XV, 1895, p. 69) ne laisse pas de m'embarrasser à ce sujet. C'est une épitaphe ainsi conçue: « *Mulleia Saturnina, nutrix Frugiferi, vixit,* etc. ». *Frugifer* est un surnom donné fréquemment à

M. Grasset (1) a découvert près d'Aïn Melouk (région de Saint Donat) un texte où figurent une localité nommée *Suburbur* et des *colon(i) Tu*... Il doit être rapproché d'une autre inscription, trouvée jadis près de là, où l'on a cru lire: " *Suburburi col. dec. col. Tutcensium* (2) ".

De Kherba el Ma el Abiod, près de Bordj Mamra, vient une inscription chrétienne importante (3), énumérant des reliques de divers saints, dont saint Laurent et saint Hippolyte, et de la croix du Seigneur. Des reliques de la croix sont aussi indiquées dans deux autres inscriptions maurétaniennes, l'une de Tixter (4) et l'autre du cap Matifou (5). M. Cagnat fait observer que le document nouveau, daté de l'année 435 de l'ère de la Maurétanie (474 après Jésus-Christ) nous permet de placer la frontière de cette province plus à l'est qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous avons relevé à Sillègue (*Novar*...) deux dédicaces à la Bona Dea (6) et à *Mons* une dédicace à Liber Pater (7). Cette dernière a été faite par un personnage qui exerça diverses fonctions municipales et qui appartenait à la tribu *Papiria:* ce qui prouve peut-être que Mons dut sa constitution municipale à Trajan, comme la ville voisine de *Cuicul* (Djemila). La colonie de Sétif, autre ville voisine de Mons, date de Nerva.

Saturne. Mais comment une simple femme a-t-elle pu être qualifiée de « nourrice de Saturne »? Il y a sans doute là une faute de rédaction: faut-il comprendre: *sacerdos Nutricis Frugiferi?*

(1) Cagnat, *Bull. Comité,* 1895, p. 310.

(2) *C. I. L.,* 8270. — L'inscription à la déesse Céleste, copiée par M. Grasset à Kef Tazerout (*Bull. Comité,* 1895, p. 315) a déjà été publiée *C. I. L.,* 8241 et p. 1898.

(3) Cagnat, *Bull. Comité,* 1895, p. 319. Elle a été découverte par le capitaine Levasseur. On l'a transportée au musée chrétien du Louvre.

(4) Audollent, dans les *Mélanges,* X, 1890, p. 441.

(5) *C. I. L.,* 9255. M. Tauxier (*Bull. de l'Académie d'Hippone,* XXVIII, 1895, p. 90) émet des doutes non fondés sur la lecture de cette inscription.

(6) *Bull. Comité,* 1896, p. 213.

(7) *Ibid.,* p. 214.

M. Jacquot publie (1) diverses inscriptions latines de la région de Sétif. La plupart sont funéraires (2). Le n° 7 paraît cependant avoir un certain intérêt; il se rapporte, autant qu'il semble, à une expédition faite par un général du nom de Cornelius Octavianus (3): il aurait besoin d'être revu (4).

Dans la *Revue Africaine* (5), M. Robert donne une courte description des ruines d'Auzia et des environs (6).

Un mémoire de M. Gavault, qui forme le second fascicule de la nouvelle *Bibliothèque d'archéologie africaine* (7), est consacré aux ruines de Tigzirt et de la ville voisine de Taksebt. Ce qu'il y a de plus important dans ce travail, c'est la partie relative à la grande basilique de Tigzirt, dont les fouilles de M. Gavault (8) ont fait retrouver presque tous les éléments architecturaux et dont il nous donne une étude très complète. Construite vers le milieu du cinquième siècle, elle appartient à une époque où la technique de l'architecture ne disposait

(1) *Recueil de Constantine,* XXX, p. 225-234.

(2) Le n° 11 (p. 232) est une inscription votive, qu'il faudrait réviser. La borne milliaire de Lanasser (p. 227) a été publiée dans le *Bulletin du Comité,* 1889, p. 365.

(3) Sur ce personnage, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines,* I, p. 519.

(4) Sur des mosaïques ornementales trouvées récemment non loin de Sétif, près du mausolée dit tombeau de Scipion, voir Jacquot, *Rec. Constantine,* XXX, p. 235, et Saladin, *Bull. Comité,* 1895, p. 498.

(5) Tome XL, 1896, p. 285-303 (avec une vue du mausolée appelée Ghorfa des Oulad Slama).

(6) P. 292. Les bornes de Guelt ez Zerga que mentionne M. Robert doivent se lire *Limes pr(ovinciae) Afric(ae)*: voir *Ephemeris epigraphica,* VII, n°s 492-493. Quant à la borne portant l'inscription *Limes Mauri(taniae),* publiée au *C. I. L.,* n° 9178, M. Robert l'a cherchée en vain, mais ce n'est sans doute pas une raison suffisante pour croire qu'elle n'a jamais existé. — P. 300. La Ghorfa des Oulad Meriem m'a paru être un mausolée, et non pas une construction militaire. — P. 302. A côté des fragments de la statue de Jupiter que M. Robert mentionne à *Rapidum,* gisent deux morceaux d'une statue de Minerve. Il y avait peut-être là un Capitole.

(7) *Etude sur les ruines romaines de Tigzirt.* Paris, Leroux, 1897, in-8°, 136 pages. — M. Gavault est mort à la fin de l'année 1895.

(8) Nous les avons déjà signalées: *Mélanges,* XV, 1895, p. 342.

plus que de peu de moyens, où l'on ne savait plus dessiner, où les décorateurs entassaient, souvent d'une manière incohérente, leurs motifs favoris. Mais à travers cette décadence, on sent les germes d'une renaissance que l'invasion arabe a étouffés en Afrique (1), mais qui ont pu arriver en d'autres pays, surtout en France, à une magnifique floraison. Ce sont les essais d'un art gauche, barbare, plein de tâtonnements pénibles, mais aussi plein de vie, qui est aussi ardent que la foi nouvelle, et qui veut créer des œuvres dignes de cette foi. Bientôt il fera éclater les moules usés et déformés de la tradition classique dans lesquels il est encore enfermé. C'est dans la basilique de Tigzirt que l'on peut le mieux étudier aujourd'hui cette période de transition entre l'architecture romaine et l'architecture romane, période à laquelle appartiennent en Afrique bien des monuments que l'on qualifie à tort de byzantins. — On trouvera aussi dans ce travail de M. Gavault la description de plusieurs autres églises primitives, de quelques édifices non religieux, de deux remparts, l'un romain, le second byzantin, de nombreuses stèles ayant pour la plupart appartenu à un sanctuaire de Saturne, sur l'emplacement duquel a été élevée la grande basilique, des routes romaines qui aboutissaient à Tigzirt et à Taksebt. — Une épitaphe chrétienne, découverte récemment à Tigzirt (2) mentionne un " *magister liberalium litterarum* ".

On a exhumé dans le village de la Pérouse, au cap Matifou, (*Rusguniae*) une centaine de stèles en pierre calcaire, hautes en moyenne de 0 m 70, d'une facture exécrable (3). Les personnages représentés, quelquefois dans un édicule à colonnes, tiennent des offrandes: fruit, pomme de pin, palme, couronne, grappe de raisin, oiseau; ils ont souvent la main droite abaissée sur

(1) Encore ne faut-il pas trop exagérer l'influence funeste de cette invasion. Une étude sérieuse de l'art berbère au moyen-âge, étude que M. Blanchet a heureusement commencée, montrera que la renaissance dont nous parlons n'a pas aussi complètement avorté qu'on pourrait le croire.

(2) Gsell, *Bull. Comité,* 1896, p. 218.

(3) Sur ces stèles, voir Waille, *Revue africaine,* XLI, 1897, p. 286. Je suis allé les voir au cap Matifou.

un autel. Les hommes sont d'ordinaire en tunique, rarement en toge. Deux stèles, dont l'une, en marbre, est d'un travail presque supportable, offrent l'image d'un cavalier. A la partie supérieure d'une autre, qui porte le nom du dédicant, C. Valerius Donatus (1), deux oiseaux et deux palmes flanquent un croissant surmonté d'une étoile. Deux autres présentent simplement à leur sommet un croissant (cornes montantes) et une rosace; une autre, une pomme de pin. Toutes ces pierres ont été trouvées dans un cimetière antique, datant probablement de l'époque chrétienne; elles y ont servi de matériaux pour la construction des tombes. Elles devaient être placées primitivement comme ex-voto dans le sanctuaire de quelque divinité d'origine punique (Saturne?): on en a découvert d'analogues sur divers points du littoral, en particulier à Taksebt, à Tigzirt, à Tipasa, à Saint Leu. En règle générale, la divinité n'y est pas figurée (2): sur la côte de Maurétanie, l'art n'est guère passé à cet égard du symbolisme à l'anthropomorphisme, comme il l'a fait ailleurs, par exemple dans la région de Sétif et au nord de l'Aurès. — Au cap Matifou, on a recueilli aussi une borne milliaire, de l'époque de Valentinien et de Valens, surmontée d'un chrisme (3). Elle appartenait probablement à la grande route du littoral.

M. l'abbé Grandidier a retracé avec beaucoup d'exactitude l'histoire du christianisme à Tipasa (4). Son travail contient en appendice la passion de Sainte Salsa, patronne des Tipasiens, d'après une recension de M. l'abbé Duchesne (5).

MM. Waille et Chipiez font connaître, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (6) une chapelle chrétienne, déblayée,

(1) Il n'y a d'inscription que sur cette stèle.

(2) Voir cependant la stèle de Saint Leu reproduite dans Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4.

(3) Mentionnée par Waille, *l. c.*

(4) *Bulletin de la société d'archéologie du diocèse d'Alger*, I, p. 125-225 (*Tipasa, ancien évêché de la Maurétanie Césarienne; Première partie, Esquisse historique*).

(5) Dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVIII, 1895, p. 61-76, M. Papier a republié et commenté deux sarcophages de Tipasa, représentant l'un le Bon Pasteur, l'autre des époux romains.

(6) Tome I, 1897, p. 343-346; plan et vue d'ensemble par Chipiez.

il y a quelques années, à Cherchel, près de la porte de Ténès. Elle est partagée par des piliers en deux nefs inégales, et pourvue au fond d'une abside surélevée qui offre une niche. Auprès de cette chapelle, ont été trouvées deux mosaïques, dont l'une représente des poissons et l'autre un vase entre deux paons affrontés; on les a transportées dans la nouvelle église.

Les ruines romaines du Dahra oranais ont été visitées par M. Pallary (1): elles sont nombreuses et indiquent l'existence à cette époque d'une population rurale très dense. Des postes militaires, dont les deux principaux sont ceux de la Kalaa (au nord de Renault) et de Nekmaria, surveillaient le pays montagneux (2).

Une inscription d'*Albulae* (Aïn Temouchent) (3) est l'épitaphe d'un soldat de la légion X *Gemina*, originaire de Lindos, dans l'île de Rhodes. Le monument a été élevé par les soins d'un *sig*(*nifer*). Ce soldat appartenait donc à un détachement plus ou moins considérable de la légion, envoyé en Afrique, probablement pour participer à la pacification de la Maurétanie, après le meurtre du roi Ptolémée. La X *Gemina* fit partie de l'armée d'Espagne jusqu'en 70 de notre ère.

M. Audollent a donné une reproduction (4) d'une inscription gravée sur un bloc d'onyx translucide, des carrières d'Aïn Tekbalet, dans la province d'Oran. Elle n'a pas encore pu être déchiffrée; l'écriture est un mélange d'onciale et de cursive.

Les ruines de Benian, à trente-cinq kilomètres au sud-est de Mascara, sont intéressantes (5). On y retrouve des vestiges très apparents de l'enceinte, avec deux portes défendues par des tours; un mausolée; une chapelle chrétienne, dont le sol était recouvert d'une mosaïque et qui présente une abside et, chose

(1) *Assoc. française pour l'avancement des sciences*, Tunis, II, p. 752.

(2) M. Pallary aurait eu profit à se servir du travail archéologique sur le Dahra, inséré dans le *Bulletin du Comité*, 1888, p. 91.

(3) Demaeght, *Bulletin d'Oran*, 1897, p. 277.

(4) *Bull. Antiquaires de France*, 1896, p. 284.

(5) Voir Demaeght, *Bull. d'Oran*, 1897, p. 406-408. — Conf. La Blanchère, dans les *Archives des Missions*, 3ème série, X, p. 66; pl. V.

plus rare, une crypte (1). Diverses inscriptions y ont été découvertes dans ces derniers temps par M. Rouziès: l'une mentionne des *equites alae miliariae*, et un *magister barcarioru(m)* (2); une autre est l'épitaphe d'un évêque dont le nom manque (3); une troisième celle d'un prêtre (elle date de l'année provinciale 395, qui correspond à 434 de notre ère) (4); une quatrième enfin, malheureusement mutilée, nomme un *ep(i)s(copus)* et une [*ec*]*clesia Alamiliariensis* (5): elle nous apprend le nom de cette ville, toute militaire, qui est située à quelques milles au nord de la *praetentura*, ou ligne de postes fortifiés protégeant la Maurétanie (6).

On signale la découverte, à Tanger, de l'épitaphe d'une religieuse chrétienne (*ancilla* ☧) (7).

IV.

Musées. — Publications diverses.

Trois nouvelles salles ont été inaugurées en 1896 au musée du Bardo. L'une d'elles est entièrement consacrée aux découvertes faites à Oudna par M. Gauckler, qui dirige avec tant d'activité et de bonheur le service des Antiquités de la Tunisie.

(1) Conf. la crypte de l'église de Castiglione, entre Alger et Tipasa: *Mélanges,* XVI, p. 485.

(2) Demaeght, *Bull. d'Oran,* 1896, p. 373. Conf. *Mélanges,* XVI, p. 486. M. Cagnat fait de ces *barcarii* des pontonniers militaires, M. Thédénat des bateliers civils: *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 246.

(3) Demaeght, *ibid.,* p. 375.

(4) *Ibid.,* p. 375.

(5) *Ibid.,* p. 374. On connaissait déjà un évêque de cette ville, Mensius, qui assista à la conférence religieuse de 484.

(6) Sur cette *praetentura,* voir *Mélanges,* XV, p. 344; XVI, p. 486-487.

(7) De Laigue, *Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 220. — Autre inscription chrétienne de Tanger dans le *Boletin de la real Academia de la Historia* (Madrid) XXIX, 1896, p. 356. — *Ibid.,* XXX, 1897, p. 364, nouvelle copie de l'inscription de Tanger, *C. I. L.,* 9989.

Le musée s'est aussi agrandi par l'annexion d'un palais mauresque qui était contigu et qui servira à installer les collections d'art arabe (1).

Le ministère de l'Instruction publique entreprend la publication des catalogues des musées archéologiques de l'Afrique du nord. Le premier fascicule du catalogue du musée du Bardo a paru récemment (2); il est signé des noms de feu Du Coudray La Blanchère et de M. Gauckler. Il est consacré: 1° à la très riche collection de mosaïques, dont les séries les plus intéressantes sont celles de Sousse, d'Oudna et de Tabarka; 2° aux restes d'architecture, parmi lesquels il y a quelques curieux fragments puniques et chrétiens; 3° à la sculpture, dont les monuments à la fois les plus laids et les plus instructifs sont les stèles votives d'Aïn-Tounga, de Maktar, de Dougga, du Bou Kourneïn, de Tubernuc, d'Aïn-Barchouch, etc.; 4° enfin aux inscriptions, qui atteignent presque le chiffre de sept cents et dont beaucoup sont de premier ordre. Un album de planches accompagne le texte. Ce livre sera bien souvent consulté et il rendra de grands services. Cependant nous avouons avoir été un peu déçu, quand nous en avons pris connaissance. C'est plutôt un inventaire assez sommaire des richesses du musée du Bardo qu'une description détaillée des monuments, telle que nous l'attendions. Un catalogue moins succinct n'aurait pas, croyons-nous, fait double emploi avec la publication *in quarto*, qui ne peut comprendre que les objets les plus importants. Dans ce genre d'ouvrages, les dessins doivent être des croquis à petite échelle, reproduisant fidèlement la physionomie des monuments et donnant, autant que possible, quelque idée de leur style. Il faut reconnaître que tous les dessins du catalogue dont nous parlons ne répondent pas absolument à ces *desiderata*.

Les antiquités qui constituent un musée en plein air, dans le square de Constantine, y gisaient à l'abandon. Grâce à l'ini-

(1) Gauckler, dans la brochure intitulée *Direction des antiquités et des beaux arts ; compte-rendu de la marche du service en 1896,* p. 11.

(2) *Catalogue des musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Musée Alaoui.* Paris, Leroux, 1897, in-8°, 112 pages et 24 planches.

tiative de M. Vars, elles ont été disposées d'une manière régulière et pourront désormais être examinées facilement.

Un nouveau musée des antiquités algériennes a été inauguré à Mustapha, près d'Alger, au mois d'avril dernier. M. Cagnat, qui représentait à cette cérémonie le ministre de l'Instruction publique, a indiqué ce que ce musée devra être. Il ne s'agit pas de déposséder les musées constitués actuellement sur divers points de l'Algérie; il faut surtout créer un ensemble de collections qui représentent, dans un ordre scientifique, les différentes époques de l'histoire de l'Algérie, les civilisations qui s'y sont succédé. A cet effet, des moulages, des photographies y trouveront leur place aussi bien que des originaux. Il s'agit, en un mot, de faire une sorte de musée de Saint-Germain africain (1). — Le musée de Mustapha s'est déjà enrichi d'un assez grand nombre de monuments: signalons la mosaïque d'Orléansville, qui représente une chasse et dont l'inscription " *Siliqua frequens foveas mea membra lavacro* " est une énigme pour les savants (2); une tête de Lucius Verus de Gouraya (3); une tête colossale de Cherchel (Auguste?) (4); une statue du même lieu, copie d'un original de l'époque de Phidias (5); un fragment de mosaïque des thermes de Cherchel (pugiliste tenant une palme; style des fameuses mosaïques des athlètes trouvées aux thermes de Caracalla); une série de stèles votives de Taksebt (6); une mosaïque de Bordj R'dir (chasse) (7); une partie de la mosaïque des Ouled Agla (amours de Jupiter) (8); un buste en bronze représentant l'*Africa* (9).

(1) Conf. ce que j'ai dit à ce sujet, *Revue africaine,* XXXVIII, 1894, p. 225-226.

(2) *Bull. Antiquaires de France,* 1890, p. 61; *Ephemeris epigraphica,* V, n° 1308 et VII, n° 585.

(3) *Bull. Antiquaires de France,* 1894, p. 175.

(4) Gauckler, *Musée de Cherchel,* pl. VII, fig. 6.

(5) Gauckler, *ibid.,* p. 102 (réplique de celle qui est reproduite *ibid.,* pl. V, et qui est restée à Cherchel).

(6) Conf. celles qui sont décrites dans Gavault, *Etude sur les ruines de Tigzirt,* p. 84 et 122.

(7) Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 274.

(8) Gsell, *Recueil de Constantine,* XXVII, 1892, p. 230.

(9) Waille, *Revue archéologique,* 1891, I, p. 380.

L'excellente publication de M. Gauckler sur le musée de Cherchel (1) a attiré l'attention des savants étrangers sur certaines statues importantes de cette collection. Nous mentionnerons en particulier un compte-rendu de M. Furtwängler (2) qui mérite l'attention comme tout ce qui sort de la plume de cet éminent archéologue, et des observations de M. Ziehen (3) sur une statue archaïque (4) qu'il croit être une hydrophore, tandis que M. Gauckler y voit une caryatide (5). Il existe à Berlin une statue semblable à celle qui est reproduite sur la planche V du livre de M. Gauckler. Aussi cette réplique d'un bel original attique du cinquième siècle, a-t-elle vivement intéressé des érudits allemands. M. Kalkmann (6) attribue la paternité de l'œuvre à Praxitèle l'Ancien, y voit une Déméter et veut qu'elle ait été groupée avec une Coré et un Iacchos: hypothèses qui me paraissent difficiles à prouver. M. Kékulé von Stradonitz (7) s'efforce de déterminer, aussi exactement que possible, la date de l'original, sorti sans

(1) Voir *Mélanges,* XV, 1895, p. 345; XVI, p. 487.

(2) *Berliner philologische Wochenschrift,* 1896, p. 1622. M. Furtwängler rapporte l'Hercule de la planche XIII de M. Gauckler à un original du cinquième siècle; il doute que la statue représentée pl. XIV, fig. 2, soit un Sérapis. Conf., sur ces deux statues, mon *Guide archéologique des environs d'Alger,* p. 76, n° 21 et n° 22.

(3) *Das Museum von Cherchel,* tirage à part de *Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main,* 1896.

(4) Gauckler, pl. IV.

(5) M. Gauckler (p. 100) suppose que le bras gauche, levé en l'air, soutenait (comme la tête) une corniche contre laquelle s'appliquait la main avec la paume tournée en arrière. Mais, après examen de cette statue, il me paraît certain, d'après le plissement de l'étoffe sur ce qui reste du bras gauche, que ce bras était levé de telle sorte que la main se portât dans la direction du sommet de la tête. Cette constatation pourrait être invoquée en faveur de l'hypothèse de M. Ziehen.

(6) *Archäol. Anzeiger,* 1897, p. 136.

(7) *Ueber Copien einer Frauenstatue aus der Zeit des Phidias,* 57es Programm zum Winckelmannsfeste der archäologischen Gesellschaft zu Berlin. Berlin, Reimer, 1897, in-4.° Ce mémoire est accompagné de cinq reproductions de la statue de Cherchel, sous divers aspects.

doute de l'atelier de Phidias: il le croit un peu antérieur à la frise du Parthénon. Sans vouloir trop l'affirmer, il est porté à croire qu'il représentait une Déméter et qu'il a été imité par l'auteur du célèbre bas-relief d'Eleusis (1).

M. Demaeght poursuit la publication de son catalogue du musée d'Oran (2).

M. Poulle vient de publier les tables générales des trente premiers volumes de la société archéologique de Constantine (3). C'est une œuvre de longue patience, faite avec grand soin. Nous sommes heureux de revoir sur la brèche un vétéran de l'archéologie africaine, pour les travaux duquel tous ses cadets ont une très vive estime.

Dans une lecture faite à l'Académie des Inscriptions (4), M. Cagnat montre ce qu'a été l'activité scientifique de la France en Afrique depuis quinze ans. Il rappelle les principales explorations et fouilles faites en Tunisie, en Algérie, au Maroc même, l'organisation donnée aux musées, les grandes publications entreprises par le ministère de l'Instruction publique (*Musées de l'Algérie*, *Carte archéologique de la Tunisie*, *Bulletin archéologique du Comité*, etc.), les publications de l'Ecole de Rome et des sociétés savantes. Il insiste avec raison sur la part prise à cette œuvre importante par les travailleurs volontaires, surtout par les officiers.

Alger, janvier 1898.

STÉPHANE GSELL.

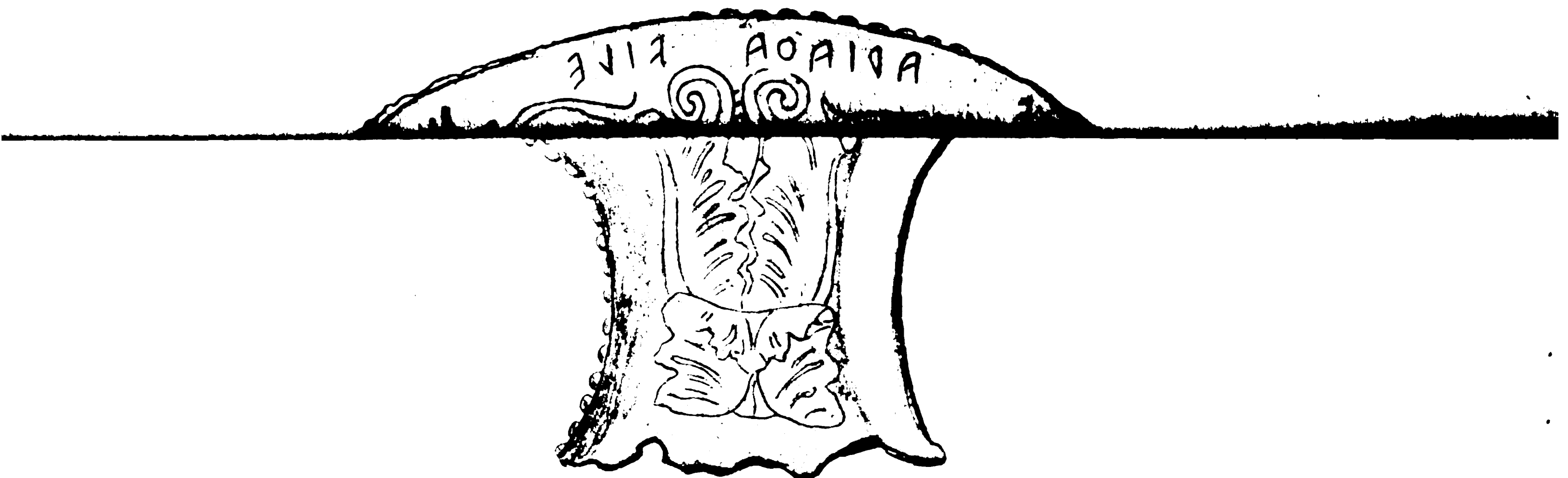
(1) Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 141, fig. 68.

(2) *Bulletin d'Oran*, 1896, p. 377-424; 1897, p. 75-106, 279-294, 411-442 (monnaies).

(3) Tome XXXI de la collection. Constantine, Braham, 1897, 398 pages.

(4) *Comptes-rendus*, 1896, p. 558 et suiv.

ERRATUM. - P. 15, quatrième ligne avant la fin: *cent sacs d'or*. Lisez: *cent sous d'or*.



MIROIR ÉTRUSQUE
LA MORT DU MINOTAURE

ROMA FOT. DANESI



1



2



3



4



5

PETITS BRONZES DE LA COLLECTION FARGES À CONSTANTINE



6



7



8



9

ROMA FOT. DANESI

BRONZES DE LA COLLECTION FARGES À CONSTANTINE

ÉTUDES SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE DU HAUT-EMPIRE

(Suite. — Voir XVIe année, 1896, pag. 315).

II.

Les cités provinciales de l'empire romain, qui portaient le titre de colonie, étaient-elles autonomes ou non?

Sous l'empire romain, les cités provinciales étaient réparties en trois groupes principaux: les *civitates* ou cités pérégrines, les municipes et les colonies. L'une des questions les plus importantes qui puissent être discutées à propos des colonies est celle de savoir si les villes provinciales qui portaient ce titre jouissaient ou non de l'autonomie (*libertas*, ἐλευθερία ou plus rarement αὐτονομία). Dans notre Etude sur les *Cités romaines de la Tunisie*, nous avons répondu à cette question par l'affirmative. Cette opinion n'a pas été adoptée et nous a valu les critiques de M. Ed. Beaudouin, le savant professeur de l'Université de Grenoble, critiques sévères sous leur forme toujours courtoise (1). Nous y avons été d'autant plus sensible, que d'une

(1) «M. Toutain se trompe étrangement quand il affirme que les colonies jouissaient de l'autonomie et qu'elles échappaient, en ce qui concernait la gestion de leurs intérêts communaux, à l'action et au contrôle du gouverneur de la province. Si par là M. Toutain veut dire seulement que l'empire romain, au moins pendant les deux premiers siècles, laissa généralement aux cités des provinces (aux municipes d'ailleurs, aussi bien qu'aux colonies) la jouissance d'une assez grande liberté municipale, cela est certain, mais trop connu et trop

part M. Ed. Beaudouin a étudié de très près, dans ses articles sur le *jus italicum* (1), cette question de l'autonomie des colonies provinciales sous l'empire; et que d'autre part M. Mommsen partage l'avis de M. Beaudouin dans son *Droit public romain* (2).

L'autorité de MM. Mommsen et Ed. Beaudouin en de telles matières nous a engagé à examiner de nouveau cette question, et nous voudrions la traiter ici en détail avec documents à l'appui.

Les documents antiques qui mentionnent l'autonomie des colonies provinciales sous l'empire sont nombreux et divers. Ce sont d'abord deux textes: l'un de Pline le Jeune, dans sa correspondance avec l'empereur Trajan, relatif à la cité bithynienne d'Apamée; l'autre, de Pausanias, concernant la ville grecque de Patrae.

Pline, *Epist.* (Ed. Keil), X, 47: *Quum vellem Apameae, Domine, cognoscere publicos debitores et reditum et impendia responsum est mihi cupere quidem universos ut a me rationes coloniae legerentur; nunquam tamen esse lectas ab ullo proconsulum, habuisse privilegium et vetustissimum morem arbitrio suo rempublicam administrare.*

évident, pour qu'il soit vraiment besoin de le rappeler. Mais s'il entend (et telle est visiblement sa pensée) marquer par ce langage une différence entre les colonies et les municipes, et poser comme règle que les colonies ont la véritable autonomie, au sens propre et juridique du mot, il me paraît se faire de très grandes illusions sur ces choses-là ». (*Revue générale du droit,* ann. 1896, p. 202).

(1) *Nouvelle revue historique de droit français et étranger,* ann. 1881, surtout p. 621 et suiv.

(2) Mommsen, *Droit public romain* (trad. française), t. VI, 2, pages 460-461: « Les cités de citoyens romains sont soumises aux magistrats romains, et ce qu'on appelle la liberté des villes ne peut pas y exister. Les cités de citoyens qui sont dans les provinces ne se distinguent pas en principe à ce point de vue des cités sujettes. Ce semble être par une exception isolée que la colonie julienne d'Apamée en Bithynie était dégagée par un privilège de présenter ses comptes municipaux au gouverneur ».

Pausanias, VII, 18, 7: Αὔγουστος δὲ ἢ τοῦ παράπλου νομίζων κεῖσθαι καλῶς τὰς Πάτρας ἢ κατ' ἄλλην τινὰ αἰτίαν ἐπανήγαγεν αὖθις ἐκ τῶν πολισμάτων τῶν ἄλλων τοὺς ἄνδρας ἐς τὰς Πάτρας· προσσυνῴκισε δέ σφισι καὶ 'Αχαιοὺς τοὺς ἐκ 'Ρυπῶν, καταβαλὼν ἐς ἔδαφος 'Ρύπας. Καὶ ἔδωκε μὲν ἐλευθέροις 'Αχαιῶν μόνοις τοῖς Πατρεῦσιν εἶναι, ἔδωκε δὲ καὶ [ἐς] τὰ ἄλλα γέρα σφίσιν, ὁπόσα τοῖς ἀποίκοις νέμειν οἱ 'Ρωμαῖοι νομίζουσιν.

Apamée est nommément appelée colonie par Pline le Jeune; elle portait déjà ce titre sous César (1). Quant à Patrae, elle était colonie dès l'époque d'Auguste: *Patrae colonia, in longissimo promontorio Peloponnesi condita,* dit Pline l'Ancien (2), qui copia les documents officiels dressés par Agrippa.

Voilà donc deux textes, aussi précis et aussi formels que possible, qui attribuent l'autonomie à deux cités provinciales portant le titre de colonie: Apamée de Bithynie et Patrae d'Achaïe.

Le même fait nous est attesté, pour plusieurs autres villes provinciales, par des documents épigraphiques et numismatiques.

Les documents épigraphiques sont trois inscriptions de provenance africaine, qui mentionnent l'érection dans trois cités différentes de statues de Marsyas.

C. I. L. VIII, 16417, près d'Henchir el Oust, en Tunisie: [*Pro s*]*alute imp. Caes. M. Aureli Commodi Antonini pii felicis* [*Aug. pont.*] *max. trib. potest. XIII* . . . . [... *am*]*plius statua Jano patri perfecit et dedicavit, statuam quoque in foro Mar*[*sya*]*e* . . . .

Id., VIII, 4219 à Verecunda (H[r] Markouna): *Pro salute et incolumitate DD. nn. Valeriani et Gallieni Augg. C. Julius Victorinus aedilis statuam Marsyae, quam ob honorem aedilitatis promiserat, sua pecunia fecit et dedicavit.*

(1) Cohen, *Médailles impériales* (2[me] éd.), t. I, p. 19, n° 61.
(2) *Hist. nat.,* IV, 5.

Id., VIII, 17841 à Thamugadi (Timgad): *Pro salute et victoria Imp. Nervae Trajani Caes. Aug. Germanici Dacici conditoris col(oniae), T. Flavius Felix conductor quintarum Marsyan* . . . .

De nombreux documents numismatiques nous signalent le même fait dans plusieurs villes, en particulier dans plusieurs villes d'Orient. Mais ici il importe de bien préciser le type de Marsyas. Sur quelques monnaies de Phrygie, Marsyas est représenté jouant de la flûte double (1); sur deux monnaies d'Alexandrie d'Egypte sont figurés les apprêts de son supplice (2). Ce ne sont point là les types qui doivent nous arrêter, mais uniquement celui de Marsyas portant une outre sur son épaule gauche et tenant la main droite levée, tel en un mot qu'il se dressait sur le Forum romain (3) et que Servius, le commentateur de Virgile, le décrit en un passage que nous aurons à examiner plus loin (4). Notons aussi que ce type de Marsyas est souvent représenté debout sur un cippe, ce qui signifie que l'effigie monétaire reproduit une statue avec son piédestal. Ce type de Marsyas, avec ou sans le cippe, a été relevé sur les monnaies des villes provinciales suivantes:

Patrae d'Achaïe: Cohen, *Médailles impériales* (2me Ed.), t. II, p. 240, n° 1571.

Deultus de Thrace: Mionnet, *Suppl.* II, p. 278, n° 450; p.280, n° 461; p. 292, n° 554; p. 296, n° 569; p. 300, n° 600.

Coela, dans la Chersonèse de Thrace: Mionnet, I, p. 428; *Suppl.* II, p. 531, n° 50.

(1) Mionnet, IV, p. 195: Phrygie, n° 1; *ibid.*, p. 229 et suiv., numéros 219-223, 239, 213, 248, 254, 259, 263 (monnaies d'Apamée de Phrygie).

(2) Mionnet, VI, p. 211, n° 1409; cf. n° 1948 et *Suppl.*, IX, p. 24 (fig.).

(3) H. Thédenat, *Le forum romain*, p. 155 et suiv.; cf. Roscher, *Lexikon*, et Baumeister, *Denkmaeler*, sub v. Marsyas.

(4) *Ad Aeneida*, IV, 58.

Alexandria de Troade: Mionnet, *Suppl.*, V, p. 517, n° 123; p. 518, n°s 132-134; p. 524, n°s 174-175; p. 529, n° 216; p. 531, n° 229; p. 537, n° 270; p. 545, n°s 328-329.

Parium de Mysie: Mionnet, *Suppl.* V, p. 407, n° 782; p. 411, n° 808.

Antioche de Pisidie Mionnet, III, p. 493, n° 8.

Damas de Coelesyrie: Mionnet, V, p. 292, n°s 61-62; p. 293, n°s 68, 69, 72; p. 294, n° 77; p. 295, n° 85.

Laodicée de Syrie: Mionnet, V, p. 256, n° 771; p. 258, n°s 778-779; p. 260, n°s 791-792; p. 263, n° 813.

Berytus de Phénicie: Mionnet, V, p. 337, n°s 19-20; p. 346, n°s 77-79.

Sidon de Phénicie: Mionnet, V, p. 383-384, n°s 318-322; p. 388, n° 348; p. 389, n° 358.

Tyr de Phénicie: Mionnet, V, p. 429, n° 626; p. 432, n° 640; p. 434, n° 650; p. 437, n° 673; p. 438, n°s 674, 676; p. 439-440, n° 685; p. 441, n°s 692, 695; p. 442, n° 698; p. 443, n°s 700, 703; p. 444, n° 704; p. 445, n°s 713, 716; p. 447, n° 724; p. 449-450, n° 739.

Neapolis de Samarie: Mionnet, V, p. 507, n°s 121-122; p. 508, n° 130; p. 509, n° 134; p. 511, n. 145.

Bostra d'Arabie: Mionnet, p. 582, n° 24.

Dans le type indiqué ci-dessus, Mionnet voit un Silène. Ce n'est là qu'une différence de nom. Comme Eckhel l'a fort bien établi (1), les deux types de Marsyas et de Silène ont été souvent confondus par les anciens (2). Ce qui est plus important que le nom, c'est le geste caractéristique du personnage, le geste de la main droite levée.

(1) *Doctrina nummorum veterum,* IV, p. 494.
(2) Hérodote, VII, 26; Pausanias, I, 24; II, 7.

Les documents épigraphiques et numismatiques qui viennent d'être énumérés preuvent, à nos yeux, que dans toutes les villes, auxquelles ils se rapportent, existait une statue de Marsyas. En outre l'une des inscriptions nous apprend que cette statue était élevée sur le forum de la cité, et la plupart des effigies monétaires nous montrent Marsyas la main droite levée.

Or, en deux passages différents de son commentaire sur l'Enéide, Servius nous explique ce que signifiait la présence dans les cités d'une telle image de Marsyas :

Ad Aeneida, III, 20 : *Quod autem de Libero patre diximus, haec causa est ut signum sit liberae civitatis; nam apud majores aut stipendiariae erant, aut foederatae, aut liberae. Sed in liberis civitatibus simulacrum Marsyae crat, qui in tutela Liberi patris est.*

Id., IV, 58 : *Patrique Lyaeo : qui, ut supra diximus, apte urbibus libertatis est deus; unde etiam Marsyas, minister ejus, civitatibus in foro positus, libertatis indicium est, qui erecta manu testatur nihil urbi deesse* (1).

Le renseignement est on ne peut plus net. Nous devons en conclure que les villes, où nous savons, soit par des inscriptions soit par des monnaies, que s'élevait une statue de Marsyas, étaient des cités libres, autonomes (liberae, ἐλευθέραι) (2).

(1) Cf. Macrobe, *Saturn.*, III, 12 : *Lyaeus vero, id est Liber, urbibus liberatis est Deus, unde Marsyas ejus minister in civitatibus libertatis est indicium.* Macrobe se borne à reproduire ici Servius.

(2) Plusieurs savants modernes refusent d'admettre le fait précis mentionné par Servius. Il ne s'agit pas ici de l'explication que donne Servius, et qui porte sur les raisons pour lesquelles, d'après lui, l'image de Marsyas signifiait l'idée de liberté ou d'autonomie municipale; c'est là un élément subjectif et personnel à l'auteur; il s'agit du fait lui-même, à savoir que cette image ornait les places publiques des cités libres et que sa présence indiquait la dite liberté; c'est là un élément objectif, que chacun pouvait constater. — Dans un mémoire inséré au tome IV, p. 493 et suiv., de la *Doctrina nummorum*

Si d'autre part nous recherchons quel était le titre des villes mentionnées ci-dessus, nous constatons que, sauf trois, c'étaient toutes certainement, incontestablement, des colonies. Les trois exceptions sont: Coela, dans la Chersonèse de Thrace; Verecunda en Numidie et la cité dont les ruines se trouvent au lieu dit Henchir el Oust, en Tunisie. Coela était un municipe;

veterum, Eckhel a le premier prétendu que les cités, dont les monnaies portaient le type de Marsyas, étaient de droit italique; et, pour appuyer son assertion, il montre que plusieurs cités, mentionnées au Digeste comme dotées de ce droit, avaient le Marsyas sur leurs monnaies. M. Mommsen estime que la démonstration d'Eckhel est parfaite (*op. cit.*, p. 460, note 1), et M. l'abbé Thédenat, dans son récent livre sur le *Forum romain,* adopte les mêmes conclusions (p. 156-157). Il ne nous semble pas possible de nous ranger à cet avis, et nous pensons que la soi-disant démonstration d'Eckhel est des plus contestables:

1° Sur les 26 ou 27 villes qui sont mentionnées au Digeste comme dotées du droit italique, six seulement portent sur leurs monnaies le type de Marsyas; et pourtant au nombre de celles qui ne le portent pas, il en est plus d'une dont nous possédons des monnaies en grande abondance, par exemple Philippes de Macédoine, Pax et Emerita de Lusitanie.

2° Nous connaissons 16 villes dont le forum était orné d'une statue de Marsyas, ou dont les monnaies en portent l'image. Sur ces 16 villes, il en est 10 qui ne sont point mentionnées au Digeste comme possédant le droit italique. Écartons Coela, Verecunda et la cité dont les ruines se trouvent au lieu dit Henchir el Oust; il reste 7 colonies: Patrae, Deultus, Damas, Sidon, Neapolis, Bostra et Thamugadi. Pour 6 de ces colonies, les documents qui nous signalent la présence du Marsyas sont antérieurs à la mort d'Alexandre Sévère: Thamugadi (Trajan), Patrae (Hadrien), Deultus (Septime Sévère), Sidon (Elagabale), Damas et Bostra (Alexandre Sévère). Or Ulpien et Paul, à qui nous devons surtout l'énumération des cités de droit italique de l'empire, vécurent sous Alexandre Sévère: ils occupèrent l'un et l'autre de très hauts postes officiels. Est-il admissible que l'un et l'autre eussent omis de citer ces villes, parmi lesquelles Sidon et Damas, si vraiment elles avaient été dotées du droit italique?

3° Ce qui contribue, enfin, à prouver que la démonstration d'Eckhel est vaine, c'est qu'elle pourrait tout aussi bien s'appliquer à d'autres motifs que le type de Marsyas, par exemple au motif de la louve avec les deux jumeaux, ou à celui du prêtre traçant un sillon avec une charrue attelée de deux bœufs. En effet le premier

de Verecunda, nous connaissons mal l'histoire municipale (1); quant à la troisième cité, nous n'en savons même pas le nom antique.

Il nous paraît donc établi par ces témoignages, qui proviennent de sources diverses, que plusieurs colonies étaient des villes libres, à savoir:

Patrae d'Achaïe;	Laodicée de Syrie;
Deultus de Thrace;	Berytus, Sidon, Tyr de Phénicie;
Parium de Mysie;	Neapolis de Samarie;
Apamée de Bithynie;	Bostra d'Arabie;
Alexandria de Troade;	Thamugadi d'Afrique.
Antioche de Pisidie;	
Damas de Coelesyrie;	

de ces motifs se trouve sur les monnaies d'Alexandria Troas, d'Antioche de Pisidie, de Laodicée de Syrie, de Parium de Mysie et de Philippes de Macédoine, citées au Digeste comme pourvues du droit italique; le second de ces motifs apparaît sur les monnaies d'Antioche de Pisidie, de Bérytus de Phénicie, d'Emerita de Lusitanie, d'Héliopolis de Coelesyrie, de Parium de Mysie et de Tyr, citées aussi au Digeste comme possédant le droit italique.

La prétendue démonstration d'Eckhel n'est donc qu'une assertion des plus douteuses, et nous préférons nous en tenir au texte même de Servius, confirmé par Macrobe.

(1) Sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle, Verecunda ne formait encore qu'un *vicus* (*C. I. L.*, VIII, 4199, 4205); dès l'époque de Septime Sévère, des décurions sont mentionnés sur des inscriptions trouvées à Verecunda (Id., *ibid.*, 4215, 4216); sous Gordien III, en 240, apparaît le titre de *Respublica Verecundensium* (Id., *ibid.*, 4218); enfin, sous l'empereur Carus, Verecunda était municipe (Id., *ibid.*, 4220). On ne sait pas quand elle fut élevée à ce rang. Il est vraisemblable qu'auparavant le *vicus Verecundensis* dépendait de Lambèse. Lambèse fut érigée, semble-t-il, en colonie sous Gordien III (*C. I. L.*, VIII, p. 285, col. 1). Si la transformation du *vicus Verecundensis* en municipe est postérieure à cette date, il y eut une période pendant laquelle ce *vicus* fit partie de la *colonia Lambaesitana;* et si cette période s'est étendue jusqu'après le règne de Valérien et de Gallien, l'inscription que nous avons reproduite plus haut s'applique, elle aussi, à une colonie. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

A ces conclusions, méthodiquement induites, croyons-nous, quels arguments opposent MM. Mommsen et Beaudouin? A vrai dire, M. Mommsen se contente d'affirmer sans produire à l'appui de sa théorie aucun document probant ni dans le texte ni en note (1). M. Beaudouin, au contraire, consacre de longs développements à la démonstration de sa thèse. Si nous avons bien suivi ces développements et si nous en avons exactement compris le sens, le point de départ de toute l'argumentation de M. Beaudouin est la proposition suivante, qu'il considère comme incontestable: " Qui dit colonie dit ville romaine; et qui dit ville libre, dit non-seulement ville pérégrine, mais encore ville étrangère aux lois, aux mœurs et aux magistrats romains. La qualité de colonie et la *libertas* sont donc deux choses absolument contradictoires " (2). Cette proposition posée comme un axiome, M. Beaudouin s'efforce de prouver que les documents antiques, qui révèlent l'existence de *coloniae liberae,* ou bien ont été mal interprétés ou bien ne méritent aucune créance. Pour Apamée de Bithynie, " le texte de Pline le Jeune n'est pas assez précis pour qu'on puisse dire que cette colonie ait été en même temps une ville autonome ". En ce qui concerne Patrae, le texte de Pausanias ne peut pas signifier que cette ville était libre, parce que dans ce cas Pausanias aurait confondu la liberté et l'état de colonie. Enfin, quant aux statues de Marsyas: 1.° Servius n'est point digne de foi, parce qu'il vivait au Ve siècle, et parce

(1) M. Mommsen ne tient ici aucun compte des monnaies qui portent le type de Marsyas, parce qu'il tient pour démontré que ce type signifie non point la *libertas,* mais le droit italique. Toutefois M. Mommsen a peut-être tort d'ajouter en note (*loc. cit.,* p. 459, note 3): «L'explication de Servius n'est donc qu'une mauvaise plaisanterie ou un sérieux encore pire». C'est là un procédé, commode sans doute pour écarter les documents gênants, mais qui nous paraît n'avoir absolument rien de commun avec la critique vraiment scientifique.

(2) *Nouvelle revue historique de droit* etc., ann. 1881, p. 624.

que, n'étant pas jurisconsulte, il devait ne pas connaître avec précision la distinction très délicate entre la *libertas* et la condition de cité romaine. 2.° Les cités sur les monnaies desquelles figure Marsyas, étant des colonies, ne peuvent pas, suivant l'axiome posé plus haut, avoir été en même temps des villes libres, et d'autre part le Marsyas n'est jamais représenté sur les monnaies des cités pérégrines libres: ce double raisonnement s'ajoute aux arguments précédents pour infirmer totalement le témoignage de Servius.

Comme on le voit, toute la thèse de M. Ed. Beaudouin repose sur sa conception de la *libertas* municipale. D'après lui, sous l'empire romain, une ville ne pouvait être libre, autonome, que si elle était étrangère aux lois, aux mœurs et aux magistrats romains; que si elle était considérée, par une fiction politique, comme extérieure au monde romain. La définition théorique qu'invoque M. Beaudouin se trouve au Digeste (XLIX, 15, 7): *Liber autem populus est, is qui nullius alterius populi potestati est subjectus*, et le texte capital pour l'étude de cette *libertas* lui paraît être la *Lex Antonia de Termessibus* de l'an 71 av. J. C.

Que la définition générale de la *libertas*, rapportée au Digeste, soit exacte: nous le reconnaissons bien volontiers; que la *Lex Antonia de Termessibus* soit l'un des documents qui nous font le mieux saisir, dans ses détails, la condition des cités pérégrines que Rome voulait bien déclarer libres et traiter comme telles; nous le concédons encore. Mais nous nous empressons d'ajouter que M. Beaudouin confond ici deux notions de droit public et deux faits historiques parfaitement distincts: d'une part l'indépendance nationale; d'autre part l'autonomie administrative. Sans doute un peuple n'est libre en tant que peuple et ne constitue une nation indépendante que s'il n'est le sujet d'aucun autre peuple; mais en droit municipal une cité peut jouir de l'auto-

nomie administrative sans pour cela former par elle-même un état indépendant. De même, s'il est vraisemblable que la *Lex Antonia de Termessibus* caractérise la condition des cités pérégrines dotées par Rome de la *libertas*, on ne saurait pourtant en conclure qu'il n'y avait pas dans l'empire romain d'autres villes autonomes que les cités pérégrines de condition analogue à celle des *Termesses Majores Pisidiae.*

En un mot la contradiction de principe que M. Ed. Beaudouin croit pouvoir établir entre la condition de colonie romaine et la condition de ville libre n'existe nullement à notre avis; nous pensons que sur ce point M. Beaudouin s'est laissé induire en erreur par la confusion qu'il a commise entre l'indépendance nationale et l'autonomie administrative. Si cette contradiction n'existe pas, il n'y a point lieu dès lors de déclarer nuls et non avenus les documents qui nous signalent l'existence de *coloniae liberae;* les textes de Pline et de Pausanias gardent toute leur valeur, et nous n'avons plus aucune raison sérieuse pour contester l'exactitude du sens symbolique que Servius attribue à la présence dans certaines cités d'une image de Marsyas.

Et ici une fois de plus apparaît le très grand danger des *déductions* en histoire. M. Beaudouin pose un axiome, et de cet axiome il *déduit* la non-valeur de tous les renseignements antiques, qui ne sont pas d'accord avec lui. Que l'axiome soit erroné ou même simplement douteux, toute l'argumentation édifiée sur lui comme sur une clef de voûte s'écroule. Pour notre part, nous ne cesserons pas de dire qu'en matière historique la seule méthode sûre est la méthode *inductive*, qui étudie les documents avant de formuler aucun principe, et qui se garde bien de poser des axiomes au seuil d'une discussion. Il n'y a pas d'axiomes en histoire; tout doit y être démontré à l'aide de documents particuliers et précis.

Nous persistons donc à penser que, sous l'empire romain, des cités provinciales, portant le titre de colonie, furent libres, c'est-à-dire qu'elles jouirent de l'autonomie administrative dans les limites de la vie municipale; en particulier nous croyons que les villes dont nous avons donné la liste plus haut, furent des colonies libres. Mais peut-être elles ne possédèrent cette liberté que par exception, en raison de circonstances spéciales, et malgré leur titre de colonie. Elles se seraient alors trouvées dans une condition tout à fait anormale. On pourrait supposer, par exemple, qu'elles avaient été cités pérégrines libres (*civitates liberae*) avant de devenir colonies, et qu'elles conservèrent cette liberté par une faveur spéciale du peuple romain.

Cette hypothèse est démentie par les faits:

a) En ce qui concerne Patrae, Pausanias dit clairement que la liberté fut donnée à cette ville par Auguste, en même temps que les autres privilèges accordés d'habitude par Rome à ses colons: Καὶ ἔδωκε μὲν ἐλευθέροις Ἀχαιῶν μόνοις τοῖς Πατρεῦσιν εἶναι, ἔδωκε δὲ καὶ [ἐς] τὰ ἄλλα γέρα σφίσιν, ὁπόσα τοῖς ἀποίκοις νέμειν οἱ Ῥωμαῖοι νομίζουσι. C'est bien avec le titre de colonie que la *libertas* (ἐλευθερία) fut concédée à Patrae.

b) Thamugadi, fondée officiellement par le légat propréteur L. Munatius Gallus, commandant en chef de la legion III[e] Auguste, fut colonie romaine dès le jour de sa naissance. L'autonomie dont elle jouissait et qu'atteste la mention d'une statue de Marsyas retrouvée parmi ses ruines ne pouvait donc pas être pour elle un legs du passé.

c) Enfin il est tout à fait caractéristique que l'image de Marsyas soit représentée sur les monnaies de certaines villes exclusivement après leur érection en colonie. C'est le cas pour Béryte, Sidon, Tyr, Parium de Mysie, Laodicée de Syrie et Neapolis de Samarie. De ces villes nous possédons des monnaies antérieures à leur transformation en colonies romaines; sur ces

monnaies n'existe aucune trace du type de Marsyas, la main droite levée. Ce type devient au contraire fréquent sur les monnaies d'époque postérieure, où est inscrit en même temps le titre de colonie. Les monnaies de Tyr présentent même à ce point de vue une particularité digne d'être notée. Cette ville devint colonie sous Septime Sévère et s'appela dès lors *Colonia Septimia Tyrus*. Sur les monnaies ce nom est parfois abrégé en *Colonia Tyrus* ou *Septimia Tyrus*. L'épithète de *Septimia* équivaut ici au titre de *colonia*, puisqu'elle rappelle le nom de l'empereur qui fit de Tyr une colonie. Or le type de Marsyas n'est figuré que sur les monnaies qui portent le mot *colonia* ou au moins l'épithète *Septimia*; il n'est jamais représenté sur d'autres monnaies tyriennes de la même époque, au revers desquelles n'est inscrit que le mot: *Tyriorum*. Il semble donc bien que ce type soit en quelque manière corrélatif du mot *colonia*, et, de fait, sur toutes les monnaies des villes ci-dessus mentionnées où il figure, on lit ce mot en abrégé: *col(onia)*. Il en est encore ainsi sur les monnaies de Patrae, de Deultus, d'Alexandria de Troade, de Damas et de Bostra. Sur toutes les monnaies de ces villes, où est représenté le type de Marsyas, est inscrit le mot *col(onia)*.

On ne saurait par conséquent prétendre que la *libertas* de ces diverses colonies ait été un fait exceptionnel et anormal. Il y a relation incontestable entre leur titre de *colonia* et le signe matériel de l'autonomie dont elles jouissaient; ce n'est pas malgré leur condition de colonie qu'elles étaient autonomes.

Recherchons maintenant si même l'autonomie n'était pas précisément la conséquence de cette condition.

Et tout d'abord remarquons que les documents ni les auteurs n'indiquent une différence entre les colonies d'Apamée, Patrae, Thamugadi, Parium, Deultus, etc. et les autres colonies. Pline l'Ancien, qui nomme à part les *oppida libera*, ne fait aucune

distinction entre Apamée ou Patrae et les autres colonies; nulle part Thamugadi n'est citée comme jouissant parmi les colonies africaines, d'une condition privilégiée. A propos d'Alexandria de Troade, Strabon écrit: " Alexandria Troas, depuis qu'elle a reçu dans ses murs une colonie romaine, figure au nombre des principales villes de l'empire "; il ne mentionne pas son autonomie (1), tandis qu'il a soin d'insister fréquemment sur l'ἐλευθερία de quelques cités pérégrines privilégiées. Il n'est jamais question dans les documents ni dans les auteurs de deux catégories de colonies: les colonies libres et les colonies qui ne le seraient pas. Puisque plusieurs textes authentiques prouvent l'autonomie de certaines colonies, nous pouvons dès maintenant soupçonner que c'était là une condition générale à toutes les colonies, que toutes étaient libres, autonomes.

Ce soupçon deviendra une certitude, si nous étudions de près la condition historique des colonies provinciales de l'empire romain.

Ces colonies étaient de deux sortes.

Les unes étaient vraiment des colonies, c'est-à-dire qu'elles avaient été formées à leur naissance, comme les anciennes colonies italiques de l'époque républicaine, par des groupes de citoyens romains ou de vétérans officiellement installés en territoire provincial.

Les autres étaient d'anciennes cités pérégrines qui avaient obtenu du gouvernement impérial le titre de colonie, et qui dès lors étaient considérées, par une fiction juridique, comme de véritables colonies au sens étymologique du mot.

Quelle que fût leur origine, les colonies se ressemblaient toutes par leur condition, et cette condition était celle d'une commune de citoyens romains transplantés en bloc du sol ro-

(1) Strabon, XIII, 1, 26.

main (ou italique) en un point quelconque du sol provincial. Chacune de ces communes avait une constitution analogue à celle de Rome (1), et Aulu-Gelle a parfaitement caractérisé la situation très particulière de ces villes provinciales, lorsqu'il a dit d'elles: " *Ex civitate quasi propagatae sunt... Quae tamen condicio, cum sit magis obnoxia et minus libera, potior tamen existimatur propter amplitudinem majestatemque populi Romani, cujus istae coloniae quasi effigies parvae simulacraque quaedam esse videntur* (2) ". Chaque colonie provinciale, sous l'empire, se considérait vraiment comme une petite Rome, ou comme une prolongation de Rome. Sur les monnaies des colonies sont très souvent figurés des motifs, qui ont précisément pour but de traduire matériellement cette identité avec Rome, par exemple: un prêtre traçant un sillon avec une charrue attelée de deux bœufs; ou encore les deux jumeaux allaités par la Louve (3). Cette comparaison avec Rome est aussi indiquée par la *lex Coloniae Juliae Genetivae*, dans le paragraphe relatif à l'armement, en cas de besoin, des citoyens de la colonie (4). Or personne ne contestera que Rome fût, en droit, une cité libre; par conséquent étaient libres toutes les colonies répandues dans les provinces, et dont il est exact de dire, dans une certaine

(1) *Eph. Epigr.*, II, p. 125.

(2) Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XVI, 13.

(3) Mionnet, *Tables générales*, sub verbis *Colonus arans*, et *Lupa cum gemellis*. — Il est même très probable que l'habitude d'ériger une statue de Marsyas sur le forum des colonies a la même origine: nous savons en effet qu'il y avait une statue de Marsyas sur le Forum romain (Jordan, *Marsyas auf dem Forum in Rom.* — H. Thédenat, *Le Forum romain*, p. 155 et suiv.). Et cette circonstance explique en même temps pourquoi cette statue, symbole de la *libertas*, n'existait pas dans les cités pérégrines libres.

(4) *Eique duumviro aut quem duumvir armatis praefecerit, idem jus eademque animadversio esto, uti tribuno militum populi romani in exercitu populi Romani est.*

mesure, qu'elles étaient autant de petites Romes. Tandis que, sauf privilège spécial, les *civitates* (cités pérégrines) et les municipes étaient privés de l'autonomie administrative, les colonies, communes romaines conçues comme formées de citoyens romains immigrés, possédaient cette même autonomie. Loin qu'il y ait, comme le prétend M. Ed. Beaudouin, contradiction entre la condition de colonie et la *libertas*, les deux faits sont, à nos yeux, inséparables. Toute colonie est libre, parce qu'elle est une colonie.

Mais en quoi consistait cette liberté? Plusieurs textes antiques nous permettent de répondre à cette question. C'est d'abord celui de Pline le Jeune: *Quum vellem Apameae cognoscere publicos debitores et reditum et impendia, responsum est mihi cupere quidem universos, ut a me rationes coloniae legerentur: nunquam tamen esse lectas ab ullo proconsulum, habuisse privilegium et vetustissimum morem arbitrio suo rempublicam administrare.* De ce texte deux détails sont à retenir: une colonie s'administre elle-même à sa guise; elle n'a point à soumettre son budget municipal au gouverneur de la province.

Et c'est bien le même sens général qu'en plusieurs passages Strabon donne à l'ἐλευθερία de certaines cités provinciales. Il nous les montre s'administrant elles-mêmes; il oppose parfois leur condition à celle d'autres villes qui doivent au contraire subir soit l'autorité des gouverneurs romains, soit le despotisme des rois que Rome leur a imposés. Prenons l'exemple de Massalia: « César et ses successeurs, en souvenir de l'ancienne alliance de Rome avec Massalia, se sont montrés indulgents pour les fautes qu'elle avait commises pendant les guerres civiles, et lui ont conservé l'autonomie dont elle avait joui de tout temps, de sorte qu'aujourd'hui elle n'obéit pas, non plus que les villes qui dépendent d'elle, aux préfets envoyés de Rome

pour administrer la province (1) „. La même idée est exprimée ailleurs par Strabon en termes plus généraux: “ Plus tard et à plusieurs reprises, les empereurs romains modifièrent ces divisions territoriales, tantôt en créant de nouveaux royaumes et de nouvelles dynasties, tantôt en décidant que telle ville serait désormais autonome, que telle autre au contraire appartiendrait en propre à une famille princière, que telle autre enfin demeurerait sous l'autorité directe du peuple romain (2) „. Voici enfin, toujours empruntés à Strabon, deux cas particuliers qui prouvent que par ἐλευθερία ou αὐτονομία les Romains entendaient bien moins l'indépendance nationale que la liberté administrative et politique. Il s'agit d'une part de la Cappadoce, d'autre part de la ville d'Amisos, dans le Pont. “ Quand les Romains, après la défaite d'Antiochus, commencèrent à prendre en main la direction des affaires de l'Asie, on les vit conclure avec les peuples et les rois différents traités d'amitié et d'alliance; mais, tandis qu'en général cet honneur était un hommage personnel rendu aux souverains, en Cappadoce il fut commun à la nation aussi bien qu'à son roi, et, comme la famille royale n'avait pas tardé à s'éteindre, les Romains, eu égard au traité d'alliance et d'amitié contracté avec la nation elle-même, permirent à celle-ci de se gouverner désormais d'après ses propres lois; mais la Cappadoce, ayant député à Rome, déclina l'autonomie qui lui était ainsi octroyée, s'avouant incapable de supporter un pareil régime, et demandant qu'on lui donnât un roi. Les Romains s'étonnèrent qu'il y eût des hommes dégoûtés à ce point

(1) Strabon, IV, 1, 5: .... καὶ τὴν αὐτονομίαν ἐφύλαξαν, ἣν ἐξ ἀρχῆς εἶχεν ἡ πόλις, ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν ἐπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν μήτε αὐτὴν μήτε τοὺς ὑπηκόους.

(2) Strabon, XII, 3, 1: Ὕστερον δὲ οἱ τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνες ἄλλους καὶ ἄλλους ἐποιήσαντο μερισμούς, βασιλέας τε καὶ δυνάστας καθιστάντες, καὶ πόλεις τὰς μὲν ἐλευθεροῦντες, τὰς δὲ ἐγχειρίζοντες τοῖς δυνάσταις, τὰς δ'ὑπὸ τῷ δήμῳ τῶν Ῥωμαίων ἐῶντες.

de la liberté.....; ils autorisèrent la nation cappadocienne à choisir dans son sein par voie d'élection le roi qu'elle voudrait (1) „.

Quant à Amisos, " déclarée libre par César, elle n'en fut pas moins livrée par Antoine à des rois. Elle eut ensuite beaucoup à souffrir du fait du tyran Straton; mais après la bataille d'Actium, Auguste lui restitua son autonomie, et elle est aujourd'hui très prospère „ (2). Ce dernier renseignement est confirmé par Pline le Jeune et par l'empereur Trajan, dont les lettres précisent davantage encore la notion et les conséquences de la *libertas* (3): " *Amisenorum civitas libera et foederata beneficio indulgentiae tuae legibus suis utitur..... Amisenos, si legibus istorum, quibus de officio foederis utuntur, concessum est eranum habere, possumus quo minus habeant non impedire. In ceteris civitatibus, quae nostro jure obstrictae sunt, res hujusmodi prohibenda est* „.

De tous ces textes il résulte qu'à l'époque impériale, une cité libre, c'était: en général, une cité qui se gouvernait et s'administrait elle-même, de son propre gré; et en particulier, dans les provinces, c'était une cité qui n'avait à subir, sur le terrain de l'administration municipale, ni les ordres ni le contrôle des proconsuls ou des légats impériaux. Strabon nous indique même, une fois au moins, que telle était bien la condition des colonies: " Aujourd'hui Cremna (en Pisidie) a reçu dans ses murs une colonie romaine; Sagalassus, elle, est placée sous les or-

(1) Strabon, XII, 2, 11: .... Ἐκλιπόντος δὲ τοῦ βασιλικοῦ γένους, οἱ μὲν Ῥωμαῖοι συνεχώρουν αὐτοῖς αὐτονομεῖσθαι ......, οἱ δὲ πρεσβευσάμενοι τὴν μὲν ἐλευθερίαν παρῃτοῦντο, βασιλέα δ'ἠξίουν αὐτοῖς ἀποδειχθῆναι. Οἱ δὲ θαυμάσαντες, εἴ τινες οὕτως εἶεν ἀπειρηκότες πρὸς τὴν ἐλευθερίαν, ... ἐπέτρεψαν δ'οὖν αὐτοῖς ἐξ ἑαυτῶν ἑλέσθαι κατὰ χειροτονίαν ὃν ἂν βούλωνται.

(2) Strabon, XII, 3, 14: Ἐλευθερωθεῖσαν δ'ὑπὸ Καίσαρος τοῦ Θεοῦ παρέδωκεν Ἀντώνιος βασιλεῦσιν· εἶθ' ὁ τύραννος Στράτων κακῶς αὐτὴν διέθηκεν· εἶτ' ἠλευθερώθη πάλιν μετὰ τὰ Ἀκτιακὰ ὑπὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, καὶ νῦν εὖ συνέστηκεν.

(3) Pline, *Epistolae*, liv. X, 92, 93.

dres du préfet romain, qui administre aussi tout l'ancien royaume d'Amyntas „ (1). Il y a sans aucun doute une opposition, ou tout au moins une différence importante entre la condition des deux villes. Cremna, colonie romaine, n'est point placée comme sagalassus, sous les ordres du gouverneur romain.

Tel est donc, suivant nous, le fait général qui dominait, dans le monde romain, la condition des colonies provinciales : elles étaient soustraites à l'autorité et au contrôle des gouverneurs envoyés par Rome dans les provinces. S'il n'est point téméraire de joindre aux arguments positifs, que nous venons d'exposer, une preuve en quelque sorte négative, nous rappellerons que, dans la *lex coloniae Genetivae Juliae*, charte de fondation d'une colonie provinciale, l'administration de la cité est exclusivement confiée soit au sénat municipal, soit aux magistrats municipaux, sans aucune intervention du gouverneur de la province ; toujours revient la formule : *Uti major pars decurionum, qui tum aderunt, censuerint, ita* (ou *id*) *jus ratumque esto.* Nulle part il n'est dit que les décisions de l'*ordo* ou la gestion des magistrats doivent être approuvées par le gouverneur. Il n'est, en aucun point, question d'une autorité extérieure et supérieure aux organes proprement municipaux (2).

Essayons maintenant de serrer de plus près encore cette notion de la liberté des colonies provinciales, et de préciser comment dans la pratique s'exerçait cette autonomie. Nous espérons y réussir en étudiant la *lex coloniae Genetivae Juliae* et en con-

(1) Strabon, XII, 6, 5: .... Τὴν μὲν οὖν Κρῆμναν ἄποικοι Ῥωμαῖων ἔχουσιν, ἡ Σαγαλασσὸς δ'ἐστὶν ὑπὸ τῷ αὐτῷ ἡγεμόνι τῶν Ῥωμαῖων ὑφ' ᾧ καὶ ἡ Ἀμύντου βασιλεία πᾶσα.

(2) *Duumviri, aediles, praefectus coloniae Genetivae Juliae quicumque erunt, decurionesque coloniae Genetivae Juliae quicumque erunt, ii omnes decurionum decretis diligenter parento obtemperanto sine dolo malo faciuntoque uti quod quemque eorum decurionum decreto agere facere oportebit, ea omnia agant faciant.....*

frontant certains paragraphes de ce document avec quelques passages de la correspondance de Pline le jeune et de Trajan.

En ce qui concerne la justice, la *lex coloniae Genetivae* stipule :

Ne quis in hac colonia jus dicito neve cujus in ea colonia jurisdictio esto, nisi duumviri, aut quem duumvir praefectum reliquerit, aut aedilis, uti hac lege oportebit.

En ce qui concerne l'administration générale :

Duumvir, aedilis, praefectus coloniae Genetivae Juliae quicumque erit, is suo quoque anno magistratuque imperioque facito curato, quod ejus fieri poterit, uti quod recte factum esse volet sine dolo malo, magistri ad fana, templa, delubra, quemadmodum decuriones censuerint, suo quoque anno fiant, iique decurionum decreto suo quoque anno ludos circenses, sacrificia pulvinariaque facienda curent, quemadmodum quidquid de iis rebus, magistris creandis, ludis circensibus faciendis sacrificiis procurandis, pulvinaribus faciendis decuriones statuerint, decreverint, ea omnia ita fiant. Deque iis omnibus rebus quae supra scripta sunt, quodcumque decuriones statuerint, decreverint, id jus ratumque esto, iique omnes, ad quos ea res pertinebit, quod quemque eorum ex hac lege facere oportebit, faciunto sine dolo malo.

En ce qui concerne les attributions du sénat municipal:

Duumviri, aediles, praefectus coloniae Genetivae Juliae quicumque erunt, decurionesque coloniae Genetivae Juliae quicumque erunt, ii omnes decurionum decretis diligenter parento obtemperanto sine dolo malo, faciuntoque uti, quod quemque eorum decurionum decreto agere facere oportebit, ea omnia agant faciant...

Ainsi pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif, pouvoir délibératif sont, dans la colonie, entre les mains des magistrats municipaux et des décurions. En dernière analyse, l'administration de la cité appartient surtout à l'assemblée municipale, dont les décisions ont force de loi. Le rôle de cette assemblée est compa-

rable, dans les limites restreintes de la colonie, au rôle que joua longtemps à Rome le sénat romain.

Quelques détails feront encore mieux apparaître l'autonomie des colonies.

La *lex coloniae Genetivae* renferme en ce qui concerne les *legationes* le paragraphe suivant:

Duumviri quicumque in ea colonia magistratum habebunt, ii de legationibus publice mittendis ad decuriones referunto, cum major pars decurionum ejus coloniae aderit, quodque de his rebus major pars eorum, qui tum aderunt, constituerit, id jus ratumque esto....

Aucune restriction d'aucune sorte n'est indiquée à cette clause si nette et si formelle. Le gouverneur de la province n'a donc ni à approuver ni à interdire de telles *legationes*, décrétées par l'*ordo* de la colonie; le citoyen, qui refusera de se soumettre à la décision de l'*ordo*, sera passible d'une amende. Que voyons-nous, au contraire, dans les lettres de Pline le Jeune? Nous voyons un gouverneur de province intervenir en maître dans une double question du même genre à Byzance (1), qui n'était point colonie romaine et qui avait perdu son autonomie sous Vespasien (2).

Autre exemple analogue. La *lex coloniae Genetivae Juliae* édicte:

Si quis decurio ejus coloniae ab duumviro praefectove postulabit, uti ad decuriones referatur, de pecunia publica deque multis poenisque, deque locis, agris, aedificiis publicis, quo pacto quaeri judicarive oporteat: tum duumvir quive juri dicundo praeerit, de ea re primo quoque die decuriones consulito, decurionumque consultum facito fiat, cum non minus major pars de-

(1) Pline, *Epist.*, X, 43.
(2) Suétone, *Vespasien*, 8.

curionum aderit, cum ea res consuletur. Uti major pars decurionum, qui tum aderunt, censuerint, ita jus ratumque esto....

Donc, en ce qui concerne le budget municipal, les amendes, les condamnations, les lieux, les champs et les bâtiments publics, c'est encore aux décurions qu'il faut en référer, sur la demande d'un seul d'entre eux, et la décision des décurions a force de loi. Il n'est pas plus parlé ici que plus haut du proconsul ou du légat.

Ouvrons maintenant la correspondance de Pline le Jeune. Dans presque toutes ses lettres, Pline annonce à l'empereur qu'il vérifie les comptes et les budgets des villes de la province, ou bien il lui demande conseil pour telle ou telle entreprise de travaux publics purement municipaux, s'il convient, par exemple, d'autoriser les villes à faire telles ou telles constructions nouvelles, à réparer tels ou tels monuments. En un mot, il intervient dans la plupart des questions municipales énumérées au paragraphe précité de la *lex coloniae Genetivae Juliae.* Une seule ville objecte que, ce faisant, il outrepasse son droit, et que jamais les proconsuls n'ont examiné son budget: et cette ville, Apamée, est précisément la seule ville bithynienne, qui fût alors certainement une colonie. Ce qu'elle réclame, c'est bien, semble-t-il, la condition que la *lex* garantit à la *Colonia Genetiva Julia.* Et si elle réclame, ce n'est pas parce qu'elle refuse à Pline de lui soumettre son budget, c'est pour ne pas laisser porter atteinte, par ce précédent, à sa condition privilégiée et séculaire.

La *lex coloniae Genetivae Juliae* contient encore deux paragraphes relatifs aux aqueducs publics, et dans ces paragraphes, comme dans tous les autres, il est stipulé que le sénat seul décide (1). En Bithynie, Pline s'occupe de plusieurs aque-

(1) *Quae aquae publicae in oppido coloniae Genetivae adducentur, duumviri qui tum erunt ad decuriones, cum duae partes aderunt,*

ducs (1), en particulier de l'aqueduc de Nicomédie, qui n'est pas une colonie romaine; son approbation ou son autorisation paraît bien être nécessaire pour entreprendre la construction, la réparation et la restauration des aqueducs.

On voit, par ces textes généraux et par ces exemples particuliers, ce que c'était qu'une cité libre dans les provinces de l'empire romain. C'était une cité qui, suivant le mot de Pline, *rem publicam arbitrio suo administrabat*, c'est-à-dire dans laquelle ou pour laquelle aucune autorité étrangère n'existait au-dessus des pouvoirs municipaux. Le plus important de ces pouvoirs était l'assemblée des décurions. A elle appartenait la décision en matière d'administration municipale: c'est ce que prouve entre autres documents la *lex coloniae Genetivae Juliae*. Au contraire, dans les autres villes, dans les cités pérégrines et dans les municipes qui n'avaient pas obtenu l'autonomie par une faveur spéciale, les décisions des pouvoirs municipaux devaient être soumises au gouverneur de la province. Elles n'avaient pas par elles-mêmes force de loi.

J. Toutain.

(à suivre).

referto, per quos agros aquam ducere liceat. Qua pars major decurionum, qui tum aderunt, duci decreverint..... per eos agros aquam ducere jus potestasque esto, neve quis facito quo minus ita aqua ducatur. — Si quis colonus aquam in privatum caducam ducere volet isque ad duumvirum adierit postulabitque uti ad decuriones referat, tum is duumvir, a quo ita postulatum erit, ad decuriones, cum non minus XXXX aderunt, referto. Si decurionum major pars, qui tum adfuerint, aquam caducam in privatum duci censuerint, ita ea aqua utatur quod sine privati injuria fiat, jus potestasque esto.

(1) Pline, *Epist.*, X, 37, 38.

SANTA CHIARA DE NAPLES

L'ÉGLISE ET LE MONASTÈRE DES RELIGIEUSES

...In quel vecchio monastero della regina Sancia...
(G. d'Annunzio, *Le Vergini dalle Rocce*, p. 311).

Le monastère de Santa Chiara, à Naples, remonte, on le sait, au temps du roi Robert d'Anjou. Il reçut d'abord le titre officiel de monastère du Saint-Sacrement; on l'appela aussi monastère de la Sainte-Hostie, et dès la première moitié du XIV[e] siècle on le désigna couramment par le simple nom de Sainte Claire (1), qui resta le nom populaire de la communauté et de l'édifice. L'histoire sommaire de la construction du monastère est écrite en grandes onciales incrustées de mosaïque sur les quatre faces du campanile de marbre élevé à quelques pas de la façade de l'église. Ces inscriptions prolixes, rédigées en hexamètres solennels, dont le texte est donné par tous les anciens historiens napolitains (2), nous apprennent qu'en 1310 le roi et la reine posèrent la première pierre de l'église; qu'en 1330 le pape Jean XXII concéda au monastère tous les privilèges

(1) «Monasterium dictum Sancti Corporis Christi, interdum Sancte Clare et quandoque Hostie Sacre». (Reg. Ang. 1315 A, n° 204, f. 49, cité dans l'*Archivio storico per le prov. napol.*, t. VIII, p. 589; Reg. Ang. 1316 B, n° 208, f. 64, etc.).

(2) Il est reproduit par Schulz, *Denkmaeler der Kunst des Mittelalters in Unter-Italien*, Dresde, 1860, t. III, p. 62-63.

dont jouissait l'Ordre des Franciscains; enfin qu'en 1340 (1) l'église fut consacrée en grande pompe par les principaux prélats du royaume de Sicile, en présence du roi Robert et de la reine, du duc et de la duchesse de Calabre et de toute la Cour.

La fondation de la reine Sancia.

La véritable fondatrice du nouvel édifice fut la reine Sancia: Santa-Chiara est citée dans les documents Angevins comme " l'œuvre de ses mains ".

La princesse de Majorque, élevée à la Cour d'Aragon qui était alors dominée par les franciscains et livrée à l'autorité mystique d'Arnauld de Villeneuve (2), avait apporté à Naples les habitudes d'une piété scrupuleuse et elle conservait dans le mariage qui lui avait donné la couronne le désir profond de la vie contemplative et cachée. Son intention avouée, en fondant le monastère de Santa Chiara, était de se préparer une retraite où elle pourrait un jour " prendre l'habit religieux, vivre dans une régulière observance et finir dévotement ses jours " (3). Il fallait pour réaliser ce dessein qu'elle attendît son veuvage. Robert connaissait le projet de son épouse et, bien que ce projet fût fondé sur l'attente de sa propre mort, il témoignait de l'approuver, dans des actes officiels (4).

(1) Et non 1348, comme a lu Wadding, par une confusion entre le millésime et l'indiction (*Annales ordinis minorum,* t. VI).

(2) V. le livre récent de M. Saint-Clair Baddeley, *Robert the Wise and his Heirs,* Londres, 1897, p. 16 et 159.

(3) «Posse contingere ipsam Reginam, contentis mundanis affectibus velle finaliter tempore apto suo habitum alicujus Sancte Religionis assumere ac in regulari observancia reddere Domino dies suos». (Nouv. vol. de Reg. Ang., vol. III, f. 18). En marge de cet acte, daté de Juin *1313,* on lit: *Pro Regina et novo monasterio Sancte Clare quod fieri facit in Neapoli.*

(4) «Ipsi Regine cujus divinitus est nobis commissa conjunctio ad sue requisicionis et precum instanciam, de certa nostra scientia

Ce fut la reine qui, *de sa propre autorité*, dirigea l'organisation du monastère: un acte du 30 Juin 1321, promulgué en son nom et approuvé par le pape, fixa jusque dans le plus minutieux détail la règle des religieuses (1). Quant au roi, il n'intervint dans la fondation et la dotation du monastère de Santa Chiara, comme de la plupart des monastères édifiés sous son règne, que comme un bailleur de fonds d'une inépuisable largesse.

Le monastère royal de Santa Chiara fut donc spécialement le " monastère de la reine „ et c'est ainsi en effet qu'on le voyait nommé dans une inscription gravée en 1348 sur le tombeau du dernier architecte de l'édifice: Hic jacet corpus magistri Galiardi Primarii de Neapoli, protomagistri *Reginalis monasterii Sancti Corporis Christi* (2). Santa Chiara devait être, suivant les intentions de Sancia, un monastère de Clarisses. Mais la reine décida bientôt d'adjoindre aux habitations des religieuses une maison de Franciscains, chargés de desservir l'église. Ainsi le monastère devint un monastère double, comme il en avait été fondé un grand nombre depuis l'établissement du mona-

presentium tenore concedimus quod ipsa dum vixerit nobis matrimonialiter copulata et deinde in viduali statu, si nos promoreremur eidem, in quo utique viduitatis statu perseveret continue ad secundas nuptias non volando, etiamsi quocumque casu contingat eam tempore ipso apto Religionem intrare ac professionem facere in eadem, pro quibus profecto ad laudem et gloriam Majestatis eterne jam fundavit et instanter construi facit in civitate Neapolis quoddam solenne monasterium insignitum Hostie Sancte vocabulo, ad divina Misteria et Religiosas moniales ordinis Sancte Clare centum collocandas... ». (*Ibid.*). V. un acte analogue, mais plus récent, dans Wadding, t. VI, p. 538.

(1) Wadding, t. VI, p. 561 et suivantes.

(2) L'inscription qui a disparu au XVIII[e] siècle, avec les autres pierres tombales dont l'église des franciscains était pavée, se trouve citée par C. D'Engenio, *Napoli sacra*, p. 246.

chisme en Occident; l'abbaye napolitaine rappela la célèbre abbaye française de Fontevrault (1).

Les deux monastères unis formèrent dans l'enceinte de Naples une petite ville franciscaine, entourée de sa muraille qui s'est en partie conservée, avec deux portes monumentales aux armes d'Anjou. Il fut interdit aux séculiers d'habiter entre les murs de la cité sainte (2); défense fut faite de bâtir à moins de quarante cannes de l'enceinte; si les bruits et les scandales du faubourg parvenaient jusqu'aux religieux et troublaient leur paix le roi faisait imposer silence (3).

Cependant la colossale église élevée a côté des deux monastères est adoptée par le roi et la reine comme le lieu d'élection où ils viennent en grande pompe assister aux offices des fêtes solennelles, et où ils veulent reposer dans la mort, eux et leurs enfants. A partir du jour où elle reçut le tombeau de la petite fille de Robert, la princesse Louise de Calabre (4), l'église de Santa Chiara devint le Saint Denis de la Maison d'Anjou. L'édifice

(1) V. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 474-478. On sait que le monastère double de Fontevrault abritait trois communautés d'hommes et deux de femmes.

(2) Acte du 24 février 1321, dans Wadding, t. VI, p. 560.

(3) Un document curieux du 25 Avril 1340 contient l'ordre d'expulser des femmes de mauvaise vie, dont une Jacobella Pisana, qui habitent dans le voisinage du monastère: «... Quod ad lites persepe deveniunt et ad rumores graves insurgunt, et proinde vicinitas religiosorum et monialium praedicto monasterio existentium quos remotos esse decet a talibus molestiis inhoneste dedecoratur et in reputacione hominum fama vilipensa gravatur in derogationem ordinis supra·dicti». «...Sacrosanta misteria et ecclesiae Dei veneranda celebritas in divino exempta et imperturbata esse debent a mundanis illecebris et spurciciis». (Nouv. vol. de Reg. Ang., vol. III, f. 112).

(4) Fille de Charles, duc de Calabre et de sa seconde femme Marie de Valois, morte en Décembre 1325, à l'âge d'un an. V. la citation tirée par l'érudit napolitain de Lellis d'un registre Angevin·aujourd'hui perdu (Reg. 1310 H, f. 385) et reproduite par C. Minieri-Riccio, *Studi storici sopra 84 Reg. Ang.*, p. 2.

se couvre de peintures, se remplit de sculptures. Pétrarque, dans l'*Itinerarium Syriacum*, indique comme une des trois merveilles de Naples, " la magnifique demeure de la Vierge Claire, ouvrage prodigieux de la reine Sancia " (1). Au XV[e] siècle l'humaniste Flavio Biondo cite le monastère comme le plus grand et le premier de toute l'Italie (2).

Le monastère et l'église de Santa Chiara souffrirent gravement du tremblement de terre de 1456. Plus tard le vandalisme du régent espagnol Barrionuevo qui poursuivait dans les chefs-d'œuvre laissés à Naples par le XIV[e] siècle le souvenir de la Maison d'Anjou et de la France (3), détruisit un cycle entier de fresques qui, si l'on en croit Vasari, étaient l'œuvre de Giotto (4). Enfin les embellissements du XVIII[e] siècle ont transformé l'église de Sancia en une sorte de salle de fêtes où l'on s'étonne de rencontrer, sous un plafond d'opéra, les franciscains vêtus de bure. Au milieu des plâtres et des dorures il reste pourtant des richesses d'art ancien, comme les tombeaux magnifiques du duc et de la duchesse de Calabre, le mausolée de Robert. Si tant d'œuvres importantes n'ont pas encore été analysées avec critique et n'ont pas reçu la place que leur est due dans l'histoire des arts, au moins ont-elles été soigneusement décrites et assez complètement cataloguées par Schulz. Récemment M. Giulio di Montemayor, l'un de mes aimables collaborateurs napolitains, a donné, avec un excellent résumé des do-

(1) « At Clarae virginis praeclarum domicilium quamvis a littore parumper abscesserit videto, reginae senioris amplissimum opus ». (Éd. de Bâle, 1 54, p. 622).

(2) « Virginis Clarae monasterium, quod a Sancta Aragonae regina, Roberti regis inclyti uxore, aedificatum, facile omnia Italiae monasteria antecellit». (*Italia illustrata,* cité par Schulz, *op. cit.,* t. III, p. 58).

(3) V. *Arch. stor. napol.,* t. XI, 1886, p. 456.

(4) Éd. Milanesi, t. I, p. 325.

cuments déjà connus, nombre de détails nouveaux sur l'architecture de l'église et d'une partie des bâtiments conventuels (1). Mais il est resté dans les études publiées jusqu'ici sur Santa Chiara une lacune grave: une moitié du monastère demeurait inaccessible et inconnue.

Dès la fondation le couvent des religieuses avait été, sur la demande même de la reine Sancia, fermée par la clôture la plus sévère (2). Il fallut une permission du pape Benoît XII pour que le roi Robert pût pénétrer dans l'enceinte habitée par les Clarisses, accompagné de quatre franciscains et de douze personnes séculières (3). Il arriva même au roi d'encourir les sévérités de l'Eglise, pour avoir un jour abusé de la faveur concédée par le pape. L'aventure est singulière et peint au vif le monarque dévôt et pédant. C'était la fête de la translation des reliques de Saint Louis d'Anjou, évêque et confesseur, dont Robert était le frère. A cette occasion le roi voulut, suivant sa coutume (4), prononcer lui-même un sermon devant les religieuses de Santa Chiara; il entra donc dans l'église des clarisses comme il avait l'autorisation de le faire, et les plus hauts dignitaires ecclésiastiques se pressèrent contre les guichets grillés de la clôture pour écouter le sermon. Robert, emporté par son zèle de pré-

(1) *Napoli nobilissima*, t. IV, 1895, p. 65-67, 81-87.

(2) Bulles de Jean XXII, datées du 11 Janvier et du 1er Février 1318, dans Wadding, t. VI, p. 485.

(3) Bulle du 11 Avril 1324 (*Ibid.*, t. VII, p. 557). La reine Sancia, qui était d'une santé très faible, put avoir la consolation de passer au monastère, parmi les religieuses, ses jours de convalescence (*ibid.*, p. 476).

(4) On connaît le vers méprisant de Dante:

...E fate re di tal ch'è da sermone.
(*Paradiso*, VIII, 147).

V. sur les sermons du roi Robert le précieux petit volume de M. Siragusa: *L'ingegno, il sapere e gl'intendimenti di re Roberto d'Angiò*, Palerme, 1891, in 12.

dicateur et son amour propre de théologien, fit alors ouvrir les portes et introduisit dans le monastère toute une foule d'auditeurs qui prirent place à côté des religieuses. Il fallut pour relever le roi de l'excommunication une bulle spéciale de Benoît XII, dont on lira le texte avec curiosité (1).

Les rois de Sicile ont hérité des prérogatives que les souverains pontifes avaient accordées au fondateur du monastère, et les derniers, les princes de la Maison de Bourbon ont eu le droit de franchir le seuil du couvent habité par les religieuses de Santa Chiara. Schulz n'a pu que jeter un coup d'œil à travers le guichet grillé qui s'ouvre dans l'église sous le tombeau du roi Robert et apercevoir une sorte de grande salle; M. Mon-

(1) Je dois la connaissance de ce document inédit à mon ami M. Georges Daumet, ancien membre de l'École de Rome, qui veut bien m'autoriser à le publier ici:

«Avinione IV Idus Januarii.

»Carissimo in Christo filio Roberto regi Sicilie illustri salutem. Eximie tue devotionis sinceritas promeretur ut rectis tuis in hiis presertim que anime tue salutem respiciunt favorabiliter annuamus. Sane exhibite nobis tue petitionis series continebat quod tibi ex privilegio apostolico est concessum ut possis intrare monasteria sororum ordinis Sancte Clare, et intrando possis tecum introducere personas seculares honeste conditionis duodecim numero et quatuor fratres ordinis minorum et quod pridem in die translationis gloriosi confessoris Sancti Ludovici, tu ad monasterium Sancte Clare Neapolitanum ejusdem ordinis sermonem facturus accedens, et considerans quod majoris conditionis auditores ut prelati, magistri in theologia, priores et lectores diversorum ordinum inibi tunc presentes dedignarentur aut non accepte ferrent dictum sermonem audire externis ante cratem, ipsos fecisti in dictum monasterium introduci in longe ampliori numero quam tibi ut premittitur sit concessum, et nichilominus alii plurimi minoris conditionis extra dictam cratem remanentes te proponente infra dictum monasterium verbum Dei sermonem audierunt eundem et ad hoc te induxit causa predicta et auditio et propositio dicti verbi et devotio dicti Sancti. Verum, post dictum sermonem sicut eadem continebat advertisti te indebite dicti privilegii terminos non solum modo sed etiam aliis diversis vicibus ex causis similibus ex-

temayor n'a pu de son côté se faire une idée du monastère des clarisses qu'en montant sur le toit de l'église des franciscains et sur le clocher de l'église voisine de Donn'Albina, d'où il a vu à vol d'oiseau le cloître et les bâtiments monastiques.

Il y avait pourtant un intérêt majeur à tenter de pénétrer le mystère. D'abord on pouvait étudier sommairement dans ses dispositions générales un monastère double, le seul peut-être qui soit conservé et encore habité, dans toute la chrétienté (1). D'un autre côté ce qu'on pouvait entrevoir de l'église et du cloître des religieuses semblait avoir conservé les formes de la construction primitive. Enfin l'on avait trouvé dans l'église et le monastère des religieux assez d'œuvres d'art importantes pour espérer de faire les découvertes les plus rares dans le monastère des religieuses, beaucoup plus vaste et jadis plus richement doté. L'historien napolitain Summonte n'avait-il pas rapporté dans sa célèbre lettre au collectionneur vénitien Michiel, au début du XVIe siècle, que les salles et les corridors du monastère contenaient encore des tableaux de Giotto?

cessisse, tuamque propterea conscientiam remorsionis urgebat scrupulus et etiam constringebat, timens te ob hoc excommunicationis vel excommunicationum sententias in tales prolatas auctoritate apostolica incurrisse. Quare nobis humiliter supplicasti ut super premissis saluti tue anime providentes te a dictis sententiis absolvere dignaremur. Cum igitur predicte cause nobis exposite pretacti excessus culpam totaliter non excludant, volentes in premissis hac vice tecum agere generose, tuis devotis supplicationibus inclinati te ab excommunicationum sententiis quas propter premissa vel premissorum aliquod incurristi auctoritate apostolica tenore presentium duximus absolvendum, tibi auctoritate predicta districtius injungentes ut deinceps in talibus vel similibus non excedas.

» Datum Avenione IV Idus Januarii anno Quarto ».

Lettre commune. Reg. Vatican 126, f. 4 v°.

(1) Albert Lenoir (*Arch. monast.*, p. 478, note) ne connaissait en fait de monastère double subsistant « de nos jours » qu'une abbaye des bords du Rhin citée dans les Actes du Congrès Catholique de Lille en 1843 comme une exception unique.

J'ai cru que mes études sur les monuments angevins de Naples resteraient incomplètes et peut-être caduques, si l'inviolable sanctuaire continuait de garder ses secrets. C'était un devoir d'essayer; grâce à l'appui persévérant de M. le Directeur de l'Ecole de Rome, j'ai eu la surprise de réussir. Une demande introduite en cour de Rome finit par être accueillie et la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers m'accorda l'accès du lieu saint interdit même aux ecclésiastiques. Je suis heureux de témoigner ici toute ma gratitude à Son Excellence Monseigneur Cosenza, Archevêque de Caserte et protecteur apostolique du monastère, dont l'avis favorable était la première condition du succès, et à son Eminence le Cardinal Vincenzo Vannutelli, qui a bien voulu signer l'acte latin destiné à être mon passeport. Ce document spécifiait que je devais être accompagné dans mes visites par la Mère Abbesse et par deux religieuses, " Mater Abbatissa cum duabus senioribus monialibus ". Je me permets d'offrir mes remercîments profondément respectueux à la Très Révérende Mère Abbesse pour l'aimable patience et la courtoisie de grande dame avec laquelle elle m'a rendue aisée une tâche assez ingrate (1).

Je vais donner les résultats de mon exploration; ils n'ont pas été, je l'avoue, aussi éclatants qu'on aurait pu les imaginer: on verra pourtant qu'ils ne sont pas à dédaigner.

L'Eglise des Clarisses.

L'église des franciscains de Santa Chiara se trouve brusquement arrêtée par un mur auquel sont adossés le mausolée

(1) La permission pontificale me donnait le droit de me faire aider par un ami. Cet ami a été M. Luigi Correra, Inspecteur des Monuments et Professeur à l'Université de Naples, qui a bien voulu me faire profiter de toutes les notes prises par lui au cours de nos visites.

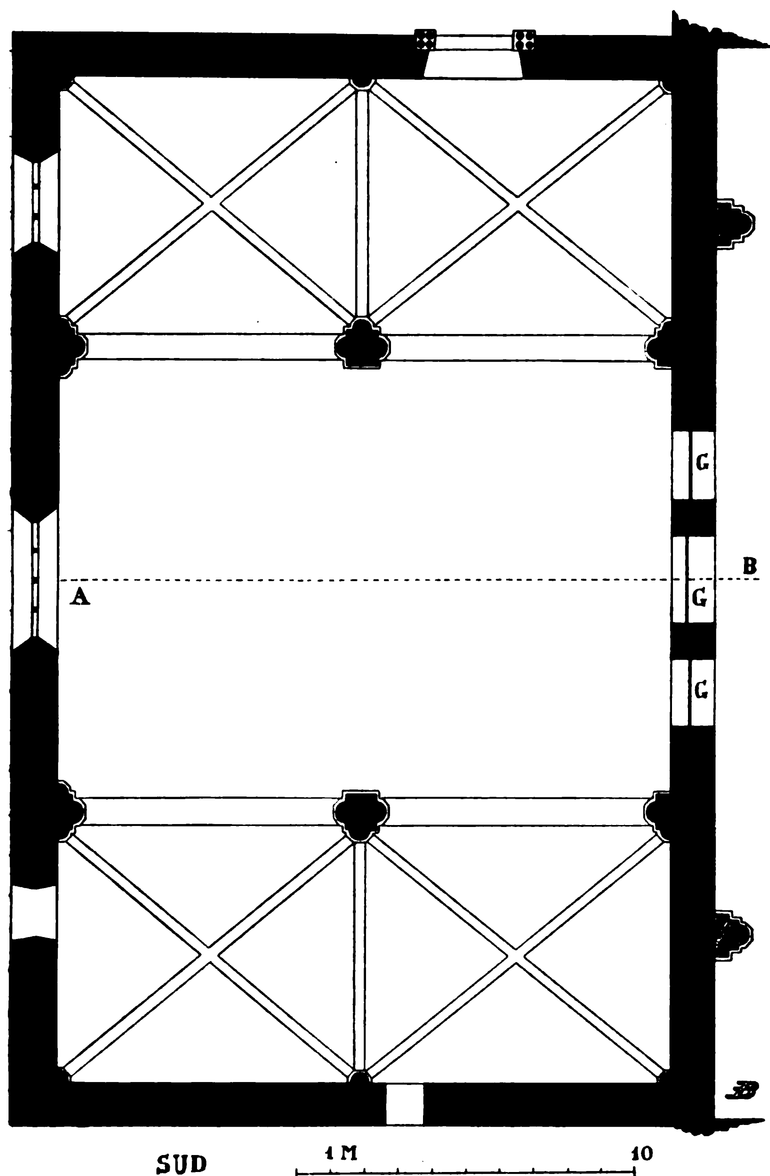
du roi Robert et les tombeaux d'autres princes de la Maison d'Anjou. Ce mur est percé de trois ouvertures grillées; l'une, assez large, s'ouvre au-dessous du tombeau de Robert, les deux autres, à gauche et à droite de la grande baie sont de simples guichets (1). La grande salle aux fenêtres gothiques que l'on peut apercevoir à travers ces ouvertures de l'autre côté de la paroi a été appelée par les écrivains napolitains et par Schulz le " chœur des religieuses ". Ont-ils entendu par là une salle capitulaire ou simplement le chœur de l'église même isolé par un mur du reste de l'édifice? Il est difficile de le dire. Pourtant un texte angevin publié par Schulz lui-même prouve que la grande paroi sépare deux églises, et qu'après l'église des franciscains on doit s'attendre à trouver une église de Clarisses (2). Le monastère double, comme on va le voir, est desservi par une église double.

Ces deux églises placées à la suite l'une de l'autre, sur le même axe, et qui sont séparées par une clôture infranchissable, présentent une disposition unique. Il existe pourtant à Naples une autre église de Clarisses, dont le dessein général est encore plus étrange: c'est l'ancienne église Santa Maria Donna Regina, bâtie par ordre de la reine Marie de Hongrie, femme de Charles II, entre 1300 et 1320, et certainement commencée avant Santa Chiara (3). C'est une église dont le vaisseau très élevé est coupé

(1) Sur le plan ces ouvertures grillées sont désignées par la lettre G.

(2) «Magnum parietem dividentem ecclesiam monialium ..... a majori ecclesia fratrum». (Reg. 1338 M, f. 50 v°; Schulz, t. III, p. 59). Le même passage revient dans d'autres actes, par exemple: Reg. 1338-39 C, n° 317, f. 73.

(3) Ce monument important n'ayant encore jamais été étudié d'une manière satisfaisante, je suis obligé de renvoyer à une monographie de Donna Regina dont la Société Napolitaine d'Histoire m'a fait l'honneur de me confier la rédaction et qui est en ce moment sous presse. On y trouvera le plan et la coupe du curieux édifice.



Plan de l'Eglise des religieuses de Santa Chiara
(1310-1317).

presque à mi-hauteur en deux étages. La partie basse est une église à trois nefs voûtée d'arêtes ; dans la partie haute, au contraire, la nef, couverte en charpente, occupe toute la largeur de l'édifice. Mais ce qui achève la singularité du monument, c'est qu'au lieu de continuer jusqu'au chevet, comme il arrive dans les Saintes Chapelles de France, l'étage inférieur s'arrête brusquement au bout de cinq travées, bien avant d'atteindre l'arc triomphal. Les colonnes engagées du chœur montent d'un trait depuis le sol jusqu'aux voûtes d'après qu'elles supportent, à la hauteur de la charpente établie au-dessus de la nef. Ainsi l'église a un chœur unique pour deux nefs superposées.

On chercherait en vain à expliquer complètement le plan de Santa Chiara et l'élévation de Santa Maria Donna Regina par l'imitation de monuments italiens ou français. Il faut admettre que le désir des fondatrices et les habitudes pieuses adoptées par la cour angevine ont dicté aux architectes des dispositions qui hors de Naples n'auraient pas été imaginées. La reine Marie et la reine Sancia, quand elles venaient avec leurs suites assister aux offices, désiraient se rapprocher le plus possible des religieuses pour lesquelles elles avaient fait construire des monastères et des églises. Mais tout en s'en approchant, elles devaient d'ordinaire en rester séparées; même si la reine, en vertu d'une autorisation extraordinaire, franchissait la clôture, avec un petit nombre de suivantes, une cloison impénétrable devait isoler la communauté de la cour. De là l'idée d'un édifice comme Santa Maria Donna Regina. L'église inférieure était ouverte aux nobles de Naples qui y eurent leurs chapelles et leurs sépultures de famille; l'église supérieure qui ne communiquait qu'avec le monastère, était réservée aux Clarisses qui de là pouvaient assister invisibles aux offices que suivaient les fidèles, puisque le même autel, placé devant le chœur était vu des deux étages. De même dans leur église de Santa Chiara les

Clarisses pouvaient suivre, d'après les chants, et comme à travers l'iconostase d'une église grecque, les cérémonies qui se déployaient de l'autre côté du mur, dans l'église des franciscains; sans doute, les jours de pompe solennelle, elles pouvaient se répandre, comme aujourd'hui pour les deux miracles annuels de Saint Janvier, dans la galerie étroitement treillagée qui règne dans la grande église, au-dessus des chapelles latérales.

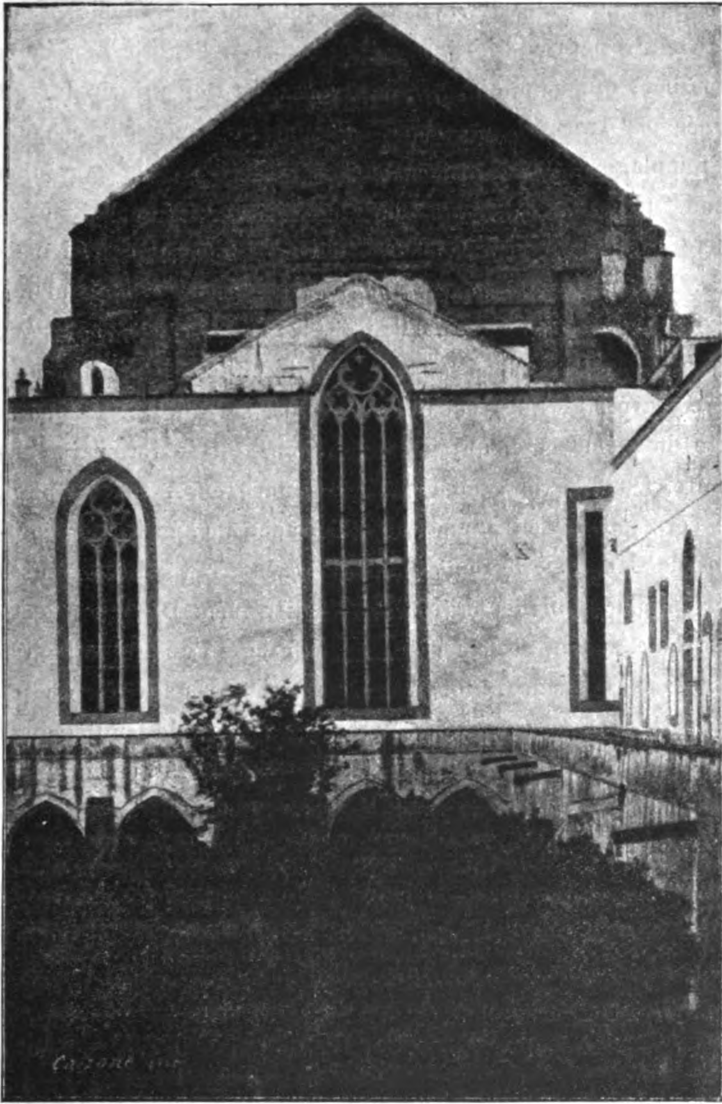
D'ordinaire dans les églises des couvents de femmes accessibles aux fidèles, les religieuses se trouvent reléguées dans une étroite tribune. Mais dans les églises de Clarisses élevées à Naples par les reines angevines, chacune des deux assistances eut à sa disposition une nef spéciale; et pourtant les deux églises distinctes furent orientées vers un même point lumineux; car, s'il y eut dans l'une et l'autre église de petits autels épars dans les chapelles ou contre les parois, il n'y eut qu'un maître autel qui appelait à lui les prières des recluses et celles de la foule. La même église devenait église de religieuses cloîtrées fermée à tous les regards et église royale, où pouvaient fréquenter le roi et la cour, à condition que l'on en fit une église double. Ainsi la vie religieuse de Naples pendant la première moitié du XIV[e] siècle, au temps de Marie de Hongrie, mère de Saint Louis de Toulouse et sous le règne de Robert, frère du même saint, donne seule une explication satisfaisante de ces partis d'architecture dont aucune influence artistique ne suffit à rendre compte: les deux nefs superposées de Donna Regina, les deux églises juxtaposées de Santa Chiara.

L'édifice qui semble continuer au-delà de la clôture la grande église de Santa Chiara est donc une église distincte: bien plus cette seconde église est, par son architecture même, entièrement différente de la première. L'église des franciscains a été souvent décrite dans son état actuel, et il est facile, en supprimant par la pensée le revêtement de stuc de restituer l'état primitif du

monument. C'est une nef très-haute et très-large, une sorte de grande halle, flanquée de chapelles qui font saillie à l'extérieur entre des contreforts massifs. De hautes fenêtres en lancette aujourd'hui aveuglées, mais dont le contour ancien est encore nettement dessiné, s'ouvraient au-dessus des chapelles. La façade est percée tout en haut, dans le fronton, d'un *oculus* de forme triangulaire et plus bas d'une grande rose; elle est flanquée de deux tourelles d'escalier octagonales et précédée d'un porche singulier voûté d'ogives. Tous ces détails rappellent à première vue nombre d'églises du Midi de la France (1) et particulièrement la cathédrale d'Albi. L'église napolitaine diffère seulement des églises provençales et languedociennes dont elle reproduit le plan et l'élévation par la manière dont elle est couverte. Sous le toit, autrefois revêtu de lames de plomb, on n'a jamais établi de voûtes, mais seulement une charpente en chêne, d'une prodigieuse portée, que l'on peut voir encore bien conservée au-dessus du plafond coûteux du XVIIIe siècle.

L'église des religieuses ne se raccorde pas même à celle des franciscains par les murs latéraux : elle est moins large de deux mètres. Cette seconde église a trois nefs, dont la plus élevée s'arrête bien au-dessous du pignon du mur qui ferme la grande église. Au bout de deux travées seulement, l'église des clarisses est à son tour arrêtée brusquement par un mur percé de trois fenêtres qui forme chevet carré. Les nefs latérales sont voûtées d'ogives; la nef principale est couverte en charpente; cependant l'amorce de deux branches d'ogives destinées à se croiser au-dessus de cette nef est parfaitement visible au-dessus des pilastres engagés dans le mur du chevet: l'architecte s'est ménagé des pierres d'attente, auxquelles il a renoncé par la suite à rien

(1) V. le livre de M. Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* (*Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome,* fasc. 66e), Paris, 1894, p. 205.



Chevet de l'Eglise des religieuses de Santa Chiara
(1310-1317).

faire porter. Le grand cloître des religieuses s'appuie au chevet: c'est donc au-dessus de la terrasse qui couronne ce cloître que les fenêtres peuvent s'ouvrir dans la paroi de l'église. La fenêtre du milieu, qui monte jusqu'au toit de la nef principale, est coupée par trois meneaux; son tympan en tiers point encadre un remplage fort élégant, composé de deux quadrilobes et d'un grand " pentalobe ". La fenêtre latérale du sud est une réduction exacte de la fenêtre centrale, avec deux meneaux au lieu de trois. L'autre fenêtre latérale n'est qu'une baie rectangulaire, qui ne se trouve pas dans l'axe de la nef qu'elle éclaire (1).

La fenêtre ouverte dans le mur latéral du nord, sur la première travée, est moderne et je l'ai omise sur le plan. La petite porte du même côté, qui paraît ancienne, est de forme rectangulaire. Quant à la grande porte indiquée en A sur le plan, elle correspond bien à une ouverture ancienne, mais les sculptures du XIVe siècle dont elle est ornée n'ont pas été faites pour la place qui depuis leur a été attribuée. De chaque côté de la baie, sur un socle moderne, sont rangés l'un contre l'autre deux lions en marbre blanc qui portent à eux deux quatre colonnettes torses surmontées de chapiteaux dont le feuillage est traité dans le style toscan. Ces lions proviennent certainement de tombeaux angevins analogues à ceux qui sont conservés dans la grande église de Santa Chiara, et les huit colonnettes supportaient autrefois les dais à pignons aigus de deux de ces tombeaux. Quant à la partie supérieure de la porte, elle offre un compromis bizarre entre les souvenirs du moyen-âge et l'ar-

(1) Elle a été rejetée vers le Sud par le mur du bâtiment conventuel qui de ce côté s'appuie largement contre le chevet de l'église. Comme la fenêtre ainsi placée est certainement ancienne, il faut admettre que cette partie des habitations, bien que remaniée au XVIIIe siècle, comme le prouve la forme des fenêtres, occupe exactement la place de la construction primitive.

chitecture classique de la fin du XVIII° siècle: une architrave dorique à triglyphes porte une archivolte gothique en tiers point.

Ainsi se présente dans son ensemble et dans ses détails l'église des Clarisses, que j'ai dû décrire d'autant plus minutieusement qu'elle est plus difficilement accessible. C'est bien un édifice à part, une nef d'église et non un chœur ou une salle de chapitre, mais c'est une église tronquée.

Pour comprendre cette construction, il faut se reporter à son histoire, telle qu'on peut la rétablir en détail avec les documents des archives napolitaines et les registres pontificaux. Les " maîtres „, comme l'indique une des inscriptions gravées sur le campanile, commencèrent les fondations de l'église en 1310 (1). Le 14 Juin 1316 on trouve la mention d'une messe célébrée dans le monastère (2), et c'est seulement le 11 Janvier 1317 que le pape Jean XXII octroya à Sancia l'autorisation de construire un monastère de franciscains à côté du monastère de clarisses (3). En même temps le souverain pontife imposa aux religieuses une clôture sévère (4). C'est alors, peut-on croire, que l'on éleva ce grand mur qui marqua la fin de l'église des religieuses et le commencement de la nouvelle église des franciscains. Celle-ci en effet dut être rapidement bâtie aussitôt après la fondation du second monastère, puisqu'au mois de Mars 1318 le pape accorda des indulgences aux fidèles qui visiteraient à Naples l'église du Saint Sacrement (5). Il ne peut être question de l'église des religieuses, dont l'accès demeurait interdit aux fidèles, mais seulement de l'église inachevée des franciscains. On peut donc fixer à l'année 1317 la date où l'église

(1) «Anno milleno centeno ter sociato Deno fundare Templum coepere magistri».
(2) Reg. n° 209, f. 635 v°, dans *Napoli nobilissima,* t. IV, p. 67.
(3) Wadding, t. VI, p. 483.
(4) *Ibid.,* p. 485.
(5) *Ibid.,* p. 506.

des Clarisses, commencée en 1310, fut arrêtée au bout de deux travées et fermée par un mur tandis qu'un autre édifice, plus large, plus haut et d'un plan absolument différent, s'élevait dans le prolongement du premier.

Si l'église des clarisses n'offre dans son architecture aucun rapport avec l'église des franciscains, elle est toute semblable à d'autres églises de Naples. Ces piliers rectangulaires, flanqués de trois colonnes engagées, cette nef couverte en charpente, le profil des ogives bandées sur les bas côtés et celui des moulures qui décorent l'intrados des arcades de la nef, ce sont exactement les dispositions et les détails dont la nef de la cathédrale de Naples avait fixé le modèle, et qui furent reproduits à San Domenico et à San Pietro a Majella. Les chapiteaux, avec leur feuillage mou et conventionnel, sont identiques aux chapiteaux du chœur de Santa Maria Donna Regina.

L'église des religieuses de Santa Chiara fait partie de cette série de monuments d'architecture et de sculpture locale, imités des modèles français qu'avaient apportés les maîtres d'œuvre venus avec Charles Ier, mais modifiés par la suppression des voûtes sur la nef et enlaidis par l'abâtardissement de toute la décoration. Le mélange de quelques détails adroitement copiés et d'autres gauchement interprétés est frappant dans l'église des Clarisses, pour peu que l'on rapproche l'élégante fenêtre du chevet et les chapiteaux amorphes des colonnes engagées. On pourrait donc attribuer le monument à un architecte italien, peut-être même napolitain, qui aurait reproduit une architecture française avec plus de fidélité, mais aussi moins de verve et de style que ne faisaient alors les artistes toscans.

La patrie de l'architecte qui a bâti le premier monastère et la première église de Santa Chiara n'est fixée par aucun document; mais le nom même de cet architecte nous est parvenu. En 1318 le *protomagister* de l'œuvre s'appelait Leonardo di Vito. Sans doute

il est probable qu'à cette date la première église était fermée par le grand mur et la seconde commencée, et il serait imprudent d'attribuer à un seul et même artiste les deux plans si différents des deux églises. Mais les termes mêmes du document qui nous fait connaître le nom de l'architecte et dont l'original vient d'être retrouvé par un érudit napolitain, attestent qu'à la date de 1318 maître Leonardo avait déjà accompli à Santa Chiara une série de travaux, puisque la reine Sancia lui donnait une terre en récompense de ses services (1). L'architecte du monastère des religieuses fut donc Leonardo di Vito, sur lequel on ne sait rien de plus; l'architecte qui termina le monastère des franciscains fut un maître napolitain connu par de nombreux travaux exécutés sous le règne de Robert, Gagliardo Primario. Quant à l'architecte qui donna le plan provençal de la grande église, il reste inconnu.

Les peintures.

L'architecture de l'église des Clarisses s'est conservée dans son ensemble telle qu'elle était au temps du roi Robert, mais l'intérieur en a été envahi par un quintuple rang de stalles, somptueuses boiseries du XVIIe siècle, et les murs en ont été complètement recouverts par des peintures à l'huile du même temps, criardes et lourdes. Pourtant ces peintures mêmes retiennent l'attention, car elles apparaissent divisées, contrairement

(1) Matteo Camera avait indiqué dans ses *Annali delle Due Sicilie,* (t. II, p. 195, n° 5) un certain Bernardo de Vico (sic) comme *protomagister operis monasterii Sancti Corporis Christi.* M. l'Avocat Riccardo Bevere a retrouvé l'acte authentique du 22 septembre 1318 (1ère Indiction) en dépouillant aux archives de Naples les *Arche in bambagina,* restées jusqu'ici inexplorées. Il a eu l'extrême amabilité de me faire part de sa découverte et de m'envoyer copie du document qu'il publiera prochainement.

aux habitudes de l'époque, en compartiments rectangulaires, qui sont disposés en échiquier du haut en bas de la paroi, comme le sont dans l'église Santa Maria Donna Regina les admirables fresques du XIV[e] siècle. On peut se demander si les badigeonneurs du régent Barrionuevo n'ont pas recouvert ici toute une décoration ancienne qui a servi comme de canevas à la nouvelle. On sent même venir un doute et surgir une question: Vasari, qui n'a jamais vu les monuments de Naples, n'a-t-il pas parlé à la légère quand il a dit que les fresques peintes par Giotto à Santa Chiara ornaient les chapelles, c'est-à-dire l'église des franciscains? Ces fresques représentaient, d'après le biographe, des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi qu'une Apocalypse, où le peintre aurait traduit les visions de Dante, son ami. Il est certain que, dans l'église des religieuses, nous retrouvons sur la paroi du sud et sur le grand mur qui sépare cette église de celle des franciscains, quarante compartiments où se trouvent racontées les vies de la Vierge et du Christ. La paroi du nord est couverte de simples motifs de décoration, sans figures, et la couche de peinture y peut masquer encore des sujets anciens. Il fallait poser la question, sans espoir que jamais on puisse la résoudre; d'ailleurs, puisque les fresques de Giotto ont péri sans remède, peut-être importe-t-il peu d'ignorer si elles ont été détruites dans l'une ou l'autre des deux églises de Santa Chiara.

On voit encore fixés sur la paroi qui sépare les deux églises, quelques tableaux d'autel antérieurs au XVII[e] siècle. Je catalogue sommairement les trois principaux:

La Sainte Trinité; à droite Saint Louis évêque de Toulouse, à gauche Sainte Claire. A l'huile sur panneau; fond d'or; milieu du XVI[e] siècle. Ecole d'Andrea de Salerne.

Grande toile divisée horizontalement en deux compartiments: en haut la Cène; au-dessous la Vierge du Carmel, devant la-

quelle sont agenouillés à droite Saint Antoine de Padoue, à gauche une dame en costume de la fin du XVI[e] siècle, qui d'après la tradition du couvent, aurait appartenu à la famille Caracciolo et aurait pris le voile à Santa Chiara.

Polyptique des premières années du XVI[e] siècle. Au centre la mort de la Vierge; au-dessus la Vierge dans la gloire entourée de Saints; à droite et à gauche douze compartiments, six de chaque côté, avec des scènes de la vie de la Vierge, en miniature; sur les volets Saint Michel et Sainte Hélène. Ce curieux tableau, d'une exécution très-fine et très-soignée, se rattache à la série des œuvres napolitaines où l'on peut reconnaître l'influence directe de maîtres appartenant à l'école ombrienne. On peut le rapprocher du charmant retable, également à plusieurs compartiments, qui orne le maître autel de l'église neuve de Donna Regina. Il est malheureux que le tableau de Santa Chiara soit gâté par les repeints les plus grossiers.

Il ne reste dans tout le monastère des Clarisses qu'une œuvre de peinture qui soit un chef d'œuvre; c'est un précieux panneau du XIV[e] siècle, à fond d'or (1). Quand j'aperçus dans la pénombre du magasin où il était relégué ce Christ bénissant vu à mi corps, son visage m'apparut si noble et si grave que je crus d'abord à un Giotto, un de ceux que semblait nous promettre Summonte. Les rapprochements que j'ai multipliés depuis m'ont détrompé. Le ton de chair est trop blond, le modelé trop fondu, la bouche trop petite et trop ronde, le bleu de la tunique et le rose du manteau trop tendres pour que l'exécution du panneau puisse être attribuée au maître austère de

(1) 0[m] 690 sur 0[m] 425. On remarquera sur le fond la trace du cadre ancien à pignon trilobé. — Les retouches que j'ai dû faire devant l'original, sur l'épreuve trop indécise de ma photographie, n'ont pas altéré le caractère et l'expression; je regrette qu'elle aient durci le modelé.

Florence: Giotto eût barré le visage d'un nez plus court et plus énergique, d'une bouche plus large et plus dure. Le Rédempteur de Santa Chiara doit être considéré comme l'œuvre d'un Siennois. Si l'on pouvait établir que ce panneau ait été exécuté sur place, on aurait un nouvel exemple à fournir pour attester quelle puissante influence les peintres siennois ont exercée à Naples vers le temps où le sculpteur siennois Tino di Camaino était l'architecte en chef et le maître sculpteur du roi Robert. Mais la provenance de ce panneau précieux est inconnue et on peut seulement, sans tenter de lui fixer une place précise et de lui attribuer un rôle déterminé dans l'histoire de l'art le signaler comme une œuvre de premier ordre, dont le Musée de Naples devrait négocier l'acquisition.

Le couvent et le cloître.

Les bâtiments destinés à l'habitation des Clarisses furent construits en même temps que leur église et habités avant même que celle-ci ne fût achevée ou au moins close. Dès le mois de Juillet de l'année 1317 le nombre des " sœurs ", qui devait d'abord s'élever à cent est porté à cent-vingt (1); le 15 Janvier 1318 il atteint 150 (2). Il paraît déjà certain que les bulles relatives à ces accroissements ne visaient pas l'avenir, mais le présent même, et que les chiffres cités dans les bulles de Jean XXII représentent réellement le nombre des religieuses déjà réunies entre les murs du monastère encore en construction; en tout cas il est évident que la bulle du 1er Février 1318 relative à la clôture (3) implique l'existence d'une communauté désormais constituée. Un acte inédit de Charles l'Illustre, duc de

(1) Wadding, t. VI, p. 482.
(2) Id., p. 505.
(3) Id., p. 485. V. plus haut.

Calabre, prouve d'ailleurs qu'en 1321 la construction du monastère des religieuses n'était pas encore achevée (1).

Quant aux travaux qui ont été faits au monastère de Santa Chiara jusqu'en 1345 (2) sont évidemment des agrandissements du monastère des franciscains qui, d'après ce qui s'en est conservé, apparaît comme un assemblage de constructions successives, sans unité. Au contraire le dessein général du monastère des Clarisses garde, en dépit d'additions récentes, une parfaite clarté. C'est une immense construction de plan carré, élevée autour d'un grand verger, encadré dans un cloître.

(1) « Pro Monasterio sancte clare de neapoli — Karolus etc. Universis comitibus et Baronibus eorumque vicariis et camerariis, secretis, Magistris Portulanis, ac ipsorum subofficialibus dohaneriis fundicariis passageriis pedageriis, plateariis et officialibus, ac personis aliis per Regnum Sicilie constitutis fidelibus paternis et suis etc. Ut opus Venerabilis Monasterii Sancti corporis christi, ordinis sancte clare de civitate neapolis quod Illustris Regina sanctia mater nostra carissima construi facit adpresens celeriter compleri valeat et ex defectu lignaminum vel aliarum rerum alicuius dilationis prepedia non incurrat, fidelitati vestre sub pena unciarum auri viginti ab eis vestrum qui in illam inciderint irremissibiliter exigenda vicariatus qua fungimur auctoritate precipimus quatenus ad requisitionem ostensoris presentium propositi operis predicti trabes, tabulas ac lignamina quelibet, et res alias que deferentur per mare vel per terram undecumque ad dictam civitatem neapolis pro iamdicto opere deferri per quecumque loca et extrahi de portubus quibuscumque, libere a iure quolibet passagii, pedagii, plateatici, exiture, fundici seu dohane, vel alterius cuiuscumque dirictus, sine impedimento aliquo permictatis, nullam procuratoribus nunciis seu statutis ad hoc molestiam quomodolibet illaturi, sed assistatis eis si et prout opus fuerit, circa hoc auxiliis et consiliis oportunis, presentibus post oportunam inspectionem earum remanentibus presentanti, usque ad quinquennium et non amplius valituris. Date neapolis per dominum Bartholomeum de capua etc. anno domini M^{o} CCCXXI die xxviii^{o} Martii iiiie Indictionis Regnorum dicti domini patris nostri anno xii^{o} ». (Registre n° 233^{A}, 1320-21, f. 100 et v°).

(2) Reg. 1315 B, n° 348, f. 4, indiqué dans Minieri-Riccio (*Notizie tratte da 62 Reg. Ang.*, p. 146).

Ces bâtiments, même le réfectoire et la salle capitulaire, ont été entièrement remaniés et décorés à neuf vers le commencement du XVIIIe siècle. Seule une grande salle du rez-de-chaussée, employée comme magasin a conservé une charpente de plafond qui paraît ancienne.

Le lieu de sépulture des religieuses est une chambre pareille aux autres, non loin du chevet de l'église: on ouvre la porte et l'on trouve seulement au lieu de dallage la terre nue et molle. C'est là que vont disparaître les générations des religieuses, dont le corps même, suivant la règle, ne doit pas sortir de la clôture. Après les Clarisses, bien d'autres sœurs de tous les ordres reposent aujourd'hui dans cette terre grise. Depuis 1860, les religieuses expulsées de tous les couvents supprimés ont été réunies dans le monastère de la reine Sancia, et l'un après l'autre les plus antiques monastères de Naples vont s'éteindre dans la petite chambre de Santa Chiara. Pas un nom sur ce cimetière, ni croix, ni fleurs; j'allais avancer dans la chambre funèbre, sans savoir où j'étais, quand une des religieuses qui m'accompagnaient m'arrêta par ce seul mot: C'est le jardin, *il giardino*...

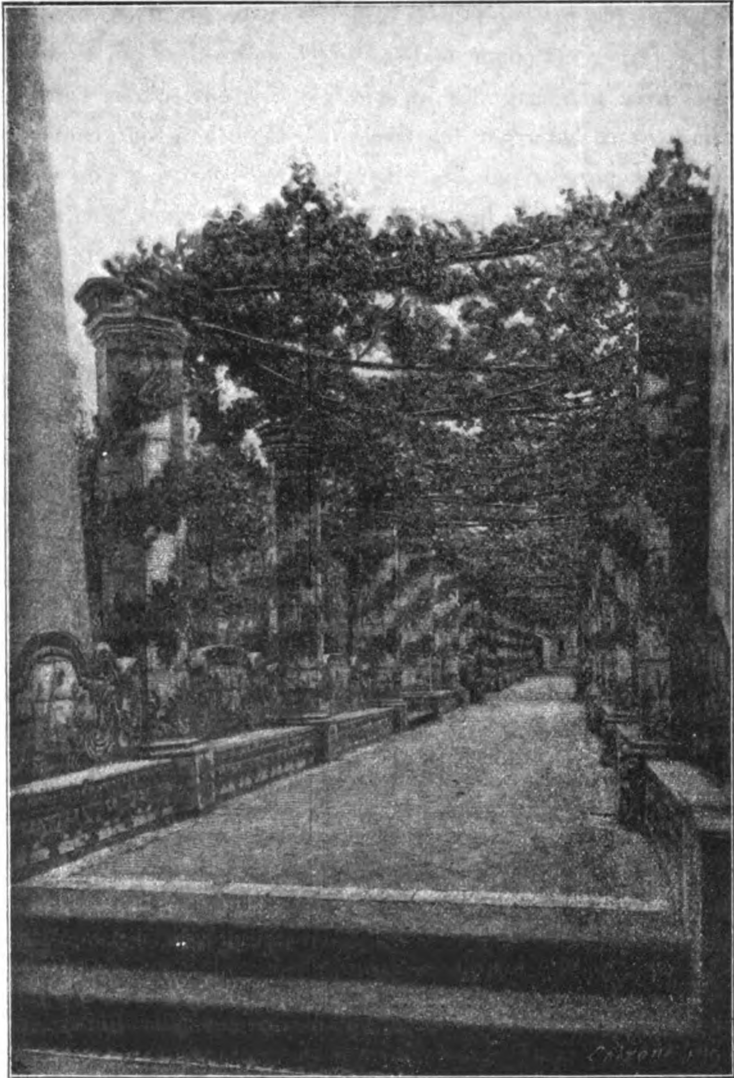
Le cloître peut rivaliser avec ceux dont s'enorgueillissent les plus vastes Chartreuses: il a 73^m,60 (sur le côté parallèle au chevet de l'église), sur 70^m,20. Les piliers, au nombre de 18 sur chaque face (en comprenant ceux des angles) sont très-simples, de forme octogonale, sans chapiteaux. Les arcades sont en tiers point. Un pilier sur deux est renforcé par un contrefort épais destiné à contrebuter les voûtes d'arête dont tout le cloître est couvert. Ces voûtes elles-mêmes portent une terrasse plate qui règne tout autour du verger et forme au premier étage un second promenoir exposé largement au soleil. Le mur contre lequel est adossé ce cloître est entièrement décoré, au-dessous des voûtes, de peintures du XVIIe siècle. C'est tout un cycle de

scènes de l'Ancien Testament, avec des personnages aux draperies ronflantes, des paysages clairs et de vastes perspectives.

Le verger est coupé d'allées tirées au cordeau qui sont décorées avec une magnificence que peuvent envier tous les châteaux royaux bâtis par les Bourbons. Ces allées sont couvertes de treilles portées par des piliers comme ceux que l'on voit à Ischia ou à Capri sur les terrasses garnies de vignes. Seulement à Santa Chiara les piliers sont de faïence vert d'eau, tout enrubannés de guirlandes de feuillage qui se détachent en vert plus accentué sur le fond glauque et semblent continuer le décor naturel des pampres. Des bancs de la même matière, dont les dossiers sont ornés de paysages finement exécutés, bordent les allées. Au-dessous de l'un des paysages on lit la date: A. D. 1740. Les faïences de Santa Chiara sont des majoliques des fameux ateliers de Castelli, dans les Abruzzes (province de Teramo). Cet ensemble décoratif, d'une richesse unique, est resté jusqu'ici inconnu à tous les érudits qui ont étudié les produits estimés des ateliers foudées par la famille des Grue dans un village perdu au pied du Gran Sasso (1). Il est très-probable que des pièces notariées donneront le nom de l'artiste qui a dessiné et exécuté cette vaste suite de carreaux de majolique, chef d'œuvre vraiment exquis de l'art industriel dans l'Italie méridionale: c'est une recherche à tenter dont je ne puis que signaler l'intérêt aux spécialistes.

Au milieu des bosquets presque incultes et des verdures folles, on voit dans le verger surgir deux grands vasques de pierre, dont chacune est flanquée de quatre statues en marbre blanc debout sur des lions. Ces apparitions aux mains armées d'attributs bizarres sont des Allégories de Vertus qui servaient

(1) V. Gabriele Cherubini, *De' Grue e della pittura ceramica in Castelli,* Roma, 1878, in-8°; et V. Bindi, *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi,* Naples, 1889, in-4°, p. 320 et suiv., où l'on trouvera une bibliographie assez détaillée.



Décoration en majolique
du Jardin des religieuses de Santa Chiara
(1740).



Statues allégoriques de Vertus
dans le Jardin des religieuses de Santa Chiara.
Ecole de Tino di Camaino (1325-1330).

autrefois de caryatides à des tombeaux angevins. Les huit statues reléguées dans le verger ont dû être enlevées de la grande église de Santa Chiara, en même temps que les huit colonnes qui encadrent aujourd'hui la porte de l'église des Clarisses. Au moment de quelle restauration a-t-on démonté les deux tombeaux dont j'ai retrouvé les fragments? Ces tombeaux se trouvaient-ils au fond de la nef, comme les mausolées du duc et de la duchesse de Calabre, ou dans une des chapelles latérales, comme les tombeaux des Balzo? On ne peut le savoir. Mais, si l'on compare ces statues de Vertus avec les sculptures similaires qui se sont conservées à Naples on reconnaîtra aussitôt l'étroite analogie qu'elles offrent avec les groupes de figures allégoriques qui sont l'œuvre authentique du maître siennois Tino di Camaino et de son collaborateur napolitain Gagliardo Primario, ou que l'on peut attribuer à leur école. Je signale en particulier les caryatides qui soutiennent le sarcophage de Marie de Valois, duchesse de Calabre (morte en 1332), à Santa Chiara, ainsi que les trois groupes de trois figures chacun qui ornaient autrefois le tombeau de l'un des frères du roi Robert, Jean de Durazzo ou Philippe de Tarente, à San Domenico, et qui dans cette église font office aujourd'hui de support du Cierge pascal.

On s'apercevra également que les statues du verger de Santa Chiara, hautes à peine de 1^{m},15 à 1^{m},20, en comptant les lions, ont environ 50 centimètres de moins que les statues de Vertues exécutées à Naples dans toute la première moitié du XIVe siècle, pour la décoration des tombeaux de princes. Cette différence de taille s'expliquera aussitôt si l'on admet que les statues les plus petites ont fait partie de tombeaux élevés à des enfants. Or nous savons par des documents angevins que la petite princesse Louise, fille du duc de Calabre et de sa seconde femme Marie de Valois, fut ensevelie à Santa Chiara dès l'année 1325 (1).

(1) V. plus haut.



Statues allégoriques de Vertus
dans le Jardin des religieuses de Santa Chiara.
Ecole de Tino di Camaino.

Trois ans plus tard, sa sœur, la princesse Marie mourut elle aussi en bas-âge et un tombeau lui fut élevé dans la même église: le sarcophage de l'enfant, avec l'inscription et la petite statue couchée est encore conservé et je n'hésite pas à y voir l'œuvre personnelle de Tino di Camaino, qui, dans cette même année 1328 travailla au tombeau du duc de Calabre dans l'église de Santa Chiara (1). Les huit statues retrouvées dans le verger des religieuses ont donc, suivant toute probabilité, fait partie des tombeaux éléves à deux enfants de la Maison d'Anjou et exécutés par le sculpteur siennois et par ses aides.

J'ai découvert encore, dans le petit parloir de la Mère Abbesse, deux statuettes en marbre blanc dont la provenance et la destination exacte ne peuvent être déterminées. Elles ont à peu près les mêmes dimensions (2) que les statuettes en haut-relief qui garnissent les niches des énormes piliers élevés aux quatre angles du mausolée de Robert le Sage, mais elles sont en ronde bosse. Ces statuettes représentent Saint Barthélemy avec le couteau, et un autre apôtre avec un livre. La figure chevelue de Saint Barthélemy est, dans sa petitesse, d'une intensité de vie frappante; les draperies sont très-amples et très-souples; le visage de l'apôtre au livre, avec ses yeux bridés et à demi fermés, est dessiné suivant le canon d'Andrea Pisano. J'attribue nettement ces deux statuettes, dont l'une au moins est une œuvre d'art d'une vraie nolbesse, aux florentins Giovanni et Pace qui ont exécuté entre 1343 et 1346 le tombeau monumental du roi Robert (3).

(1) V. *Napoli nobilissima,* t. IV, 1895, p. 148.

(2) Hauteur 0^{m} 62.

(3) On pourra se reporter à l'essai que j'ai publié dans la revue *Napoli nobilissima* (t. V, 1895, p. 134-138, 147-152), sous ce titre emprunté aux documents angevins: *Magistri Johannes et Pacius de Florentia, marmorarii fratres.*

Il faut sans doute identifier ces deux maîtres avec les deux sculpteurs florentins *Pacinus Bertini* et *Johannes Bertini,* dont les noms



Statuettes d'Apôtres en marbre
attribuées à Giovanni et Pace de Florence.

Enfin une petite salle assez sombre près du Cimetière, renferme, avec de bonnes statuettes du XVIe siècle, une curieuse plaque en marbre du XIVe, sur laquelle sont figurées les scènes du Martyre de Sainte Euphémie. A gauche la Sainte, demi-nue, est pendue par ses cheveux nattés à un gibet. Un soldat s'apprête à trancher la natte avec son épée, tandis qu'un homme en costume

sont inscrits au Matricule de l'Art des Tailleurs de pierre pour l'année 1351 (Archives d'État de Florence). Le maître qui se porte caution pour Giovanni di Bertino n'est autre qu'Andrea Orcagna.

militaire est agenouillé devant la Sainte et qu'un roi se montre au balcon d'un édifice, pour ordonner le supplice. Vers la droite trois soldats vêtus à l'antique entourent le corps de la Sainte décapitée; le bourreau remet son épée au fourreau; une vieille femme, les cheveux épars, la face grimaçante de douleur, se penche vers le cadavre. La disposition des acteurs rappelle aussitôt les scènes de martyres bizarres et compliquées que l'on voit sur la chaire de l'église des franciscains; le style et le travail sont identiques; enfin les dimensions de la plaque égarée dans le couvent des religieuses (largeur 1^{m}, 42; hauteur 0^{m}, 72) sont exactement celles de la plaque antérieure de cette chaire. Celle-ci est maintenant encastrée dans le mur de l'église des frères et a perdu sa quatrième face: nous venons de la retrouver.

La date de la chaire elle-même a été très inexactement appréciée par Schulz, qui, trompé à la rudesse de quelques détails, a cru l'ouvrage contemporain du tombeau du duc de Calabre (1328). Ce serait rattacher ces bas-reliefs à l'école de Tino di Camaino et de Giovanni Pisano, alors que les souvenirs d'Andrea Pisano sont frappants aussi bien dans le type des visages que dans l'ordonnance pittoresque des scènes. D'ailleurs je puis prouver que la chaire de Santa Chiara est postérieure au règne de Robert, c'est-à-dire à l'année 1343. En effet le bas-relief antérieur figure Saint Jean plongé dans la chaudière d'huile bouillante, et l'on y voit dans l'angle de droite un groupe de fidèles précédés d'une reine à genoux. Cette reine qui prie Saint Jean comme son patron, c'est Jeanne Ière. Enfin une analyse sommaire des sculptures de la chaire permet d'y voir une imitation appauvrie des bas-reliefs de la vie de Sainte Catherine, qui décorent la balustrade de la tribune des frères, au-dessus de l'entrée de la grande église. Or je reconnais dans ces bas-reliefs délicieux, dignes d'être rapprochés des médaillons qui décorent le campanile de Giotto et même des portes du Baptistère, chef d'œuvre d'Andrea Pisano, la main d'un des flo-



Le martyre de Sainte Euphémie.
Bas-relief du XVIe siècle.
Ecole de Giovanni et Pace.

rentins Giovanni et Pace qui sont les auteurs du tombeau du roi Robert. L'identité entre certaines figures de femmes et de vieillards que l'on peut relever sur les bas-reliefs et les statuettes en haut relief qui décorent le mausolée est tellement évidente que l'attribution ne sera sans doute même pas discutée par quiconque pourra voir les deux œuvres d'art. Si l'on admet que l'auteur de la Vie de Sainte Catherine ait travaillé au tombeau de Robert, la date de ces bas-reliefs sera reportée vers 1345, et l'on pourra dater la chaire de la grande église, ainsi que le fragment conservé dans l'église des clarisses, de 1350 environ.

Nous avons terminé cette visite (1) où j'ai voulu noter seulement ce qui me paraissait offrir un intérêt pour l'histoire des arts à Naples. Nous avons vu ce que depuis longtemps aucun œil profane ne pouvait apercevoir: l'église où les peintures violentes du XVIIe siècle jurent avec la délicatesse de la haute

(1) Il ne reste rien des orfèvreries anciennes dont Schulz a publié la liste d'après un inventaire de 1508.

fenêtre gothique; le verger enchanté où la libre foule des fleurs se mêle à la pompe des guirlandes et des feuillages de majolique; où les étranges allégories des tombeaux de princesses apparaissent au milieu des buissons, tandis qu'au-delà des hautes arcades du cloître, les peintures aux ciels d'opéra semblent prolonger indéfiniment l'horizon à travers les murs; de toute cette magnificence profane, de tous ces souvenirs augustes, du petit "jardin" obscur où vont dormir les religieuses, et du grand jardin de contes de fées où leur vie close a passé dans la joyeuse lumière de Naples, voici, je crois, ce que l'archéologie peut retenir. D'abord l'histoire de l'église des Clarisses, que la confrontation du monument avec les documents permet de préciser, et qui éclaire d'un nouveau jour l'histoire du monastère tout entier. Puis la vision du vaste cloître, l'un des très-rares témoignages qui parlent encore de la magnificence que déployèrent dans leurs fondations les rois de la Maison d'Anjou. Comme sculpture, des fragments importants qui complètent heureusement l'œuvre du siennois Tino di Camaino et des florentins Giovanni et Pace, et, comme peinture, un chef d'œuvre anonyme, le Rédempteur bénissant. Enfin dans les allées mêmes un musée sans pareil des plus délicates majoliques des Abruzzes.

Pour un seul édifice, resté inconnu au milieu d'une grande ville, on estimera peut-être la moisson satisfaisante. Et d'ailleurs n'était-il pas utile de se démontrer à soi-même que l'on ne trouverait plus ce que l'on pouvait chercher dans le couvent fermé, un tableau peint à Naples par Giotto; et n'était-il pas nécessaire d'établir une fois pour toutes, avec les surprises que la clôture de Santa Chiara nous réservait, celles que l'on ne doit plus en attendre?

Emile Bertaux.

FRAGMENT D'UN RELIEF

REPRÉSENTANT

L'INTÉRIEUR D'UN AMPHITHÉATRE

Le petit musée installé à Tébessa, dans l'édifice appelé Temple de Minerve, contient une quantité considérable d'objets qui offrent un grand intérêt pour l'histoire de la civilisation antique en général et pour celle de l'Afrique en particulier. Plusieurs monuments, — mosaïques et sculptures, pour ne pas parler des inscriptions, — ont été déjà publiés; dernièrement encore, M. Besnier a fait connaître aux lecteurs des *Mélanges* quelques échantillons de l'art sculptural de l'Afrique provenant de Tébessa. Lors de mon passage à Tébessa (au mois de mai 1897), mon attention fut attirée par un fragment de relief que je crois encore inédit et que je me propose de publier ici.

Grâce à l'amabilité bien connue de M. l'abbé Delapard qui a eu la bonté de prendre pour moi un estampage de la pierre, je puis, d'après cet estampage, donner un dessin du relief en question.

Le fragment dont il s'agit est un morceau de pierre calcaire à superficie convexe, brisé de tous les côtés; la face convexe est couverte d'une représentation en relief qui se prolongeait probablement aussi bien en haut et en bas qu'à droite et à gauche. Il n'est pas facile de déterminer à quel monument appartenait le fragment: la seule chose qu'on peut affirmer c'est qu'il devait avoir une forme cylindrique ou semicylindrique, à

section ronde ou elliptique: peut-être une colonne décorative ou un piédestal supportant un objet d'art.

D'après les données fournies par l'abbé Delapard, notre fragment fut trouvé sur l'emplacement de l'amphithéâtre de Tébessa et appartenait probablement à la décoration de cet édifice. La largeur maxima de la pierre est de 0^m34, la hauteur de 0^m17; l'épaisseur est variable. La représentation s'accorde avec le lieu de la trouvaille: nous y voyons une partie de l'intérieur d'un édifice destiné aux spectacles: la partie inférieure représente la *praecinctio* percée de deux portes monumentales en plein cintre et à deux battants; le haut de la porte est formé d'une cloison en grillage, probablement en bois. De la seconde porte nous n'avons que la moitié gauche (1). La porte conservée entièrement est entr'ouverte vers le dedans de l'édifice. Le battant droit est brisé en bas. Il est intéressant de noter que l'artiste qui a sculpté notre relief ne connaissait pas suffisamment les lois de la perspective: en fait, si nous nous imaginons fermée la porte qu'il a représentée, nous nous apercevrons qu'il restera un espace vide entre les deux battants. Dans l'intervalle des deux portes le mur de la *praecinctio* est percé de deux fenêtres; deux autres sont indiquées à gauche de la porte centrale. Au-dessus des fenêtres, on voit à droite et à gauche de la porte des gradins: nous en avons deux à droite et trois et demi à gauche. On voit que l'artisan ici encore n'a pas respecté les proportions vraies de l'édifice: les gradins devaient assurément occuper plus de place que ne l'a indiqué le

(1) Sur notre dessin le dessinateur a mis trop d'ombre dans les ouvertures du grillage, de la porte et des fenêtres, ce qui pourrait faire croire que la pierre est percée dans ces endroits. Notons encore pour corriger une inexactitude du dessinateur que la première fenêtre à droite de la porte n'est pas carrée comme les autres, mais finit en arc très plat.

sculpteur. Si nous nous demandons maintenant quel est l'édifice représenté sur notre relief, nous pourrons affirmer avec certitude que c'est un édifice destiné aux spectacles; l'existence des gradins le démontre amplement. Nous avons donc à choisir entre un amphithéâtre, un théâtre et un cirque. L'idée du théâtre doit être exclue pour les raisons suivantes: la représentation de l'intérieur de cet édifice ne convenait pas pour orner la superficie d'un monument cylindrique; je ne connais pas de *praecinctiones* tout à fait semblables dans la cavea du théâtre romain (1). Donc nous n'avons plus à choisir qu'entre le cirque et l'amphithéâtre. Plusieurs raisons nous conduisent a nous décider pour le second: premièrement le lieu de la trouvaille, secondement la forme de l'amphithéâtre qui se prêtait bien à la décoration extérieure d'un monument cylindrique, le fait que nous connaissons un amphithéâtre à Tébessa (2) tandisqu'il est bien probable qu'il n'y avait pas de cirque (3); car nous sommes obligés d'admettre que notre artiste s'est inspiré d'un édifice existant dans la ville plutôt que d'une représentation figurée quel-

(1) Quelque chose de semblable nous apparaît dans la restitution du théâtre de Marcellus par Canina, v. *Edifizi*, IV, tav. CLX. Les inscriptions montrent qu'il y avait un théâtre à Tébessa, v. *C. I. L.*, VIII, 16511, comp. par ex. 16530.

(2) Sur l'amphithéâtre de Tébessa il n'existe, autant que nous sachions, que le travail du cap. Moll dans l'*Annuaire de Constantine*, 1858-1859, p. 40 suiv.; comp. Tissot, *Géographie de l'Afrique*, II, p. 472. Les ruines sont en mauvais état et n'ont jamais été déblayées; comp. les inscriptions qui nous parlent des *munera* et *venationes* donnés par les magistrats de Théveste, *C. I. L.*, VIII, 1887, 16510; 1888, 16556-16558.

(3) L'inscription métrique CVIII 16566, qui nous parle d'un *agitator* Thévestin pourrait faire croire à l'existence d'un cirque. Mais il est bien plus probable que dans les cités de l'Afrique les jeux du cirque se faisaient souvent dans une plaine bordée de collines comme c'était par exemple le cas à Thugga; v. Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, Paris, 1895, plan joint à la page 152.

conque (1); enfin nous trouvons des analogies frappantes dans les ruines encore existantes des amphithéâtres.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les ruines du Colisée ou sur une des restitutions de cet édifice pour ne plus douter que c'est sûrement une partie d'amphithéâtre que nous avons devant nous. On peut même affirmer avec certitude quelle est la partie de la seconde *praecinctio* représentée avec ses *vomitoria* munies de portes et ses fenêtres. Au-dessus nous voyons les gradins qui, dans l'édifice, qui servit d'original à notre artisan, correspondaient au troisième *moenianum* de Rome (2).

La signification de notre relief ainsi établie, nous pouvons en relever les particularités, et dégager les données nouvelles qu'il nous fournit sur la construction d'un amphithéâtre. La particularité la plus intéressante ce sont les portes qui ferment les *vomitoria*. Ceux qui ont restitué l'amphithéâtre Flavien n'admettent pas en général l'existence de ces portes dans les *vomitoria* même pour la seconde *praecinctio* (3). Notre relief montre

(1) Nous verrons qu'il n'existe pas de représentations analogues dans l'art romain. L'idée appartient sûrement à l'artisan qui a exécuté le relief ou à celui qui le lui a commandé.

(2) L'amphithéâtre de Rome n'était sûrement pas une exception. La même forme de *praecinctio* se retrouve dans plusieurs autres, v. par ex. l'amphithéâtre de Thysdrus et de Pompei.

(3) Ni Canina, ni Knapp, auteurs des deux restitutions les plus connues, n'attribuent de portes aux *vomitoria*. V. Canina, *Arch. ant.*, t. III, tav. CVII sqq., *Edifizi*, IV, tav. CLXVII. Knapp dans la *Beschreibung Roms*, Atlas pl. E, F, comp. le texte dans le t. III, I, p. 319 suiv. Comp. aussi le travail de M. Dreger, *Das Flavische Amphitheater in seiner ersten Gestalt* (*Allgemeine Bau-Zeitung*, 1896, H. 2). Canina et d'après lui Taylor et Preby, *The architectural Antiquities of Rome*, Lond., 1874, p. CXIX, admettent l'existence de portes pour les *vomitoria* de la 2me *praecinctio*. Dans les autres Canina ne restitue qu'une portière; v. *Edifizi*, tav. CLXXI, restitution d'un *vomitorium*. Les parties architecturales qui couronnaient la porte existent parmi les fragments appartenant au Colisée, pour les appuis des escaliers: comp. ceux trouvés à Capoue; v. *Museo Borbonico*, XV, p. 14 et pl. 41.

que les portes existaient; nous allons voir maintenant que leur existence était nécessaire, pour plusieurs raisons.

Les amphithéâtres et en particulier l'amphithéâtre Flavien s'ouvraient en dehors par de puissantes arcades. Ces arcades ne pouvaient certainement pas être fermées: elles n'étaient jamais munies de portes. Donc l'amphithéâtre restait ouvert à tout venant. De même il n'y a pas de restes qui puissent faire supposer que l'entrée des divers escaliers conduisant aux gradins était à l'occasion fermée par des portes, il aurait été insensé d'y mettre des portes, qui n'eussent servi qu'à empêcher la circulation du public les jours de spectacles (1).

Le seul moyen donc pour empêcher le public d'entrer sur les gradins les jours où il n'y avait pas de spectacle, était de fermer les *vomitoria* conduisant directement aux gradins. Nous arrivons aux mêmes résultats si nous considérons le mode de distribution du public dans les amphithéâtres. Chaque entrée du Colisée conduit ou au *podium* ou au premier, ou au second et troisième *moenianum*, à l'aide d'escaliers distribués de manière à ce que chaque spectateur, entrant par l'ouverture correspondante, pût aller directement à l'une des trois divisions (v. Dreger, *op. cit.*, p. 1). Il n'était donc pas nécessaire d'avoir un contrôle aux abords de l'amphithéâtre. Si même la porte n'était pas indiquée sur son billet d'entrée, le spectateur pouvait très bien savoir quelles entrées menaient à l'une des divisions de l'édifice et il était bien facile d'aider à ceux qui ne le savaient pas, en plaçant quelques serviteurs dans les arcades. Assurément le contrôle dans les *vomitoria* était bien plus nécessaire.

Nous savons que diverses classes de spectateurs avaient droit à des sections particulières, qu'il y avait dans les *moe-*

(1) Les portes ne pouvaient s'ouvrir que dans les corridors.

niana des places réservées pour tel ou tel collège, tel ou tel personnage (1): donc le contrôle était nécessaire pour ceux qui avaient des places réservées, plus encore pour ceux qui entraient dans les *popularia*, les places non réservées. Chaque *cuneus*, auquel on accédait d'un des *vomitoria*, ne pouvait contenir qu'une quantité bien précise de spectateurs, cette quantité était bien connue, comme nous pouvons le déduire de chiffres indiquant la contenance de tel ou tel édifice, chiffres qui nous ont été transmis par les auteurs antiques. Seul le *dissignator* posté dans un *vomitorium* pouvait effectivement contrôler les spectateurs et ne laisser entrer que la quantité prescrite (2). Il devait aussi avoir un moyen de fermer le *cuneus* quand il était plein et de n'y laisser entrer personne: le seul moyen était de fermer la porte du *vomitorium*. Nous voyons ainsi que l'existence de portes dans les *vomitoria* était une chose nécessaire: les ruines existantes nous permettent de reconnaître que ces portes ont réellement été d'usage. Par exemple dans l'amphithéâtre Flavien on remarque la particularité suivante. Les escaliers conduisant au *podium* ont 4 m 82 de largeur, en haut l'escalier est rétréci par deux pilastres de 0 m 75 chacun et ne mesure plus que 2 m 05. Même construction dans les *vomitoria* de la 1ère *praecinctio:* largeur de l'entrée en bas 3 m 64, de l'escalier 4 m 25, du *vomitorium* 2 m 15. Le seul motif plausible, qui puisse expliquer cette restriction, c'est de ne laisser entrer les spectateurs qu'un

(1) V. Hübner, *Annales et monuments de l'Institut*, 1856, p. 53 suiv.; le même, *Annales*, 1859, p. 122 suiv.; Lanciani, *Bullettino comunale*, 1880, p. 236 suiv.; Hülsen, *Ibid.*, 1894, p. 317 suiv.

(2) Comp. les tessères en plomb dont une grande partie servait de marques de contrôle. Nous en traitons dans le quatrième chapitre de notre *Étude sur les plombs antiques*, publiée dans la *Revue numismatique*. Une partie de ces tessères porte l'indication du *cuneus*, quelquefois aussi celle de la porte; ces indications étaient les seules nécessaires pour les places assignées au peuple et encore on pouvait bien s'en passer (la plupart des marques ne portent aucune indication).

par un; malheureusement on ne peut pas constater de traces certaines laissées par les portes, mais il est plus que probable qu'autrefois elles étaient visibles.

L'idée de représenter l'intérieur d'un amphithéâtre sur une superficie convexe doit être considérée comme bien bizarre. Il n'existe, que je sache, aucune représentation analogue quoique les représentations des amphithéâtres ne soient pas très rares (1). Mais, dans la plupart des cas, on représente l'extérieur de l'édifice, bien plus rarement l'intérieur et toujours d'une manière schématique.

M. Rostowsef.

(1) V. par ex. l'amphithéâtre Flavien: monnaies de Titus, Alexandre Sévère et Gordien (Donaldson, *Architettura numismatica,* p. 294 suiv. et fig. 79); *contorniate* de Gordien (Sabatier, pl. VIII, n° 11); relief de Haterii (*Monuments de l'Institut,* V, pl. 7); *Puteoli:* vase en verre publié dans *Archaeol. Zeitung,* 1868, pl. II, p. 91 suiv.; *Pompei,* le tableau connu représentant la bataille de Nucericus et Pompeicus, *Giornale degli scavi di Pompei* (nuova ser. I) tav. VIII et p. 188 suiv. Comp. Dreger, p. 7. *Giscia* (?) Cichorius, *Colonna Trajana,* pl. XXV et le vol. II du texte p. 160 suiv. De villes inconnues: amphithéâtre sur une tessère en plomb, Ficoroni, *Piombi antichi,* p. 11, pl. 2, n° 4, en bronze A. de Belfort, *Annuaire de numism.* Cohen, VIII, p. 267, n°s 12-15, lampe par ex. *Lucernae fictiles musei Passerii,* III, pl. II, comp. le relief du musée de Naples, Jordan, *Archaeol. Zeitung,* 1868, p. 97. Plusieurs fois l'intérieur d'un amphithéâtre de Rome ou de Constantinople est représenté sur des diptyques consulaires, mais d'une manière tout à fait schématique; v. Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln,* München, 1879, p. 19.

MURAT

ET

LA QUESTION DE L'UNITÉ ITALIENNE EN 1815 [1]

PREMIÈRE PARTIE

POUR L'INDÉPENDANCE.

La chute de l'Empereur, la chute de l'Empire, voilà les deux grands faits que rappelle la date de 1815: ce sont eux qui fixent la physionomie de cette année et qui en résument l'importance. La chute de Murat et sa mort, qu'y voit-on autre chose qu'un épisode du drame qui vient de finir, une aventure romanesque sans portée historique?

Cependant, avant 1815, Napoléon est vaincu et la France écrasée: Waterloo confirme une situation politique préexistante: il ne la crée pas. En 1815 au contraire, et pour la première fois, un état italien, fort de ses seules forces, du passé qu'il

(1) La première partie de ce travail repose tout entière sur l'étude des *Mémoires* du duc de Gallo, contrôlés par les documents publiés sur le Congrès de Vienne; des documents de l'*Archivio di Napoli,* Carte di guerra (1815), 1060; des documents de l'*Archivio di Bologna,* Stampe governative. — Les *Mémoires* du duc de Gallo m'ont permis d'essayer de retracer la véritable physionomie des événements diplomatiques; les papiers que j'ai consultés à Naples m'ont mis à même de suivre jour par jour les mouvements des Napolitains à la guerre; les proclamations que j'ai trouvées à Bologne m'ont fait voir où en était, en 1815, le mouvement nationaliste italien. C'est en combinant ces trois sortes de documents, en les rapprochant les uns des autres, en les éclairant les uns par les autres, que j'ai tenté de faire

invoque et de l'avenir qu'il rêve, pose à l'Europe la question de l'unité et de l'indépendance de l'Italie; en 1815, pour la première fois, apparaît ce nouveau facteur de la politique européenne, l'Italie en tant que nation; les tragiques aventures de Murat en cette année ouvrent l'histoire du "*Risorgimento*".

Le lecteur voudra-t-il m'excuser, si, pour le faire comprendre, je remonte d'abord un peu haut? En Italie, plus qu'en tout autre pays du monde, le passé lointain n'explique-t-il pas les plus récentes époques?

comprendre ce que Colletta déclarait incompréhensible et tâché de montrer ces événements sous leur aspect véritable *.

Pour composer ma seconde partie, je n'ai pas en général, puisé à d'autres sources que le marquis de Savenay. Je n'ai trouvé que quatre documents qu'il ait ignorés: 1° les *Mémoires* de Cresceri, dont je parle au cours de ce travail; 2° les *Mémoires* manuscrits du Général de Atellis, conservés à la Bibliothèque nationale de Naples (peu à prendre); 3° les *Mémoires* inédits de mon arrière-grand-oncle, le général Desvernois, qui servit dans le royaume de Naples de 1806 à 1815 (cf. p. 85 suiv.); 4° les *Mémoires* du Général Belliard.

Qu'il me soit permis de remercier ici, pour l'accueil qu'ils ont bien voulu me faire, M. le comte de la Ville sur Yllon, membre de la *Società di Storia patria di Napoli,* et M. le commandeur Malagola, directeur de l'*Archivio di Bologna.*

* Je tiens à appeler l'attention sur le livre suivant, dont l'auteur donne parfois des indications précieuses; c'est à l'obligeance charmante du baron Lumbroso que je dois d'avoir pu m'en servir: qu'il en reçoive ici tous mes remercîments. *Der Krieg in Italien in den Jahren 1813, 1814 und 1815.* Napoleon's Wiedererscheinung in Frankreich und der Krieg in den Niederlanden und in Frankreich im Jahr 1815 (Leipzig, 1817. Baumgarten, in-12).

INTRODUCTION.

LES ORIGINES DU SENTIMENT NATIONAL ITALIEN

I.

Le rêve italien: Dante

Ce fut Dante qui s'avisa le premier que les Italiens étaient fils des Romains; que ce peuple malheureux, livré par ses querelles intestines à la domination étrangère, avait été durant des siècles le maître souverain du monde; ce fut dans son esprit que se heurtèrent, pour la première fois, et le souvenir de la grandeur passée et la conscience de la misère actuelle de la patrie; ou, du moins, si d'autres, avant lui, s'en aperçurent et en souffrirent, nul ne s'inspira de cette douloureuse pensée avec plus d'amour ni plus de bonheur. La grandeur de l'Italie, il la raconte dans le *Convito* et le 2e livre du *De Monarchia:* le peuple romain était le peuple élu de Dieu, le plus parfait des peuples; il la raconte dans le traité *De Vulgari Eloquio* (1): la langue italienne est la plus parfaite des langues; il la chante enfin en maints passages de la *Divine Comédie* (2). Et la mi-

(1) Cf. le curieux dialogue de Machiavel *in cui si esamina se la lingua* (del Dante, del Boccaccio e del Petrarca) *si debba chiamare italiana, toscana o fiorentina.* — Consulter aussi le prologue de la *Calandria* (*Teatro antico italiano,* I, 195-197) cité par Villari (*N. Machiavelli,* III, 146). — Napione, *Dell'uso e dei pregi della lingua italiana,* Torino, 1791.

(2) Cf. *Enfer,* I, 79 (page 10. Scartazzini. Milano, Hoepli, 1896, in-12).

sère de l'Italie, tout son poème n'en est-il pas pénétré; l'idée d'où il est sorti, les détails qu'il raconte, l'accent surtout dont il résonne à nos oreilles, tout ne dit-il pas dans quel désespoir la déchéance des anciens maîtres de la terre a jeté le poète? Au début de l'*Enfer*, on peut entrevoir le double sentiment qui l'anime; lorsqu'il recourt à Virgile pour échapper aux monstres qui lui barrent le chemin, celui-ci lui prédit qu'un jour à venir le Veltro (1) les anéantira:

> «Questi non ciberà terra nè peltro,
> Ma sapïenza ed amore e virtute
> E sua nazion sarà tra Feltro e Feltro.
> Di quell'umile Italia fia salute
> Per cui morì la vergine Cammilla,
> Eurialo e Turno e Niso di ferute».
>
> (*Enfer*, I, 103).

Quel sentiment de douleur (2) lorsqu'il parle de " quell'umile Italia "! Quel orgueil (3) lorsqu'il songe aux " Italiens " du temps jadis...

> «la vergine Cammilla
> Eurialo e Turno e Niso di ferute»!

Les souffrances présentes, les gloires passées de l'Italie allument dans son âme l'invincible désir de la voir renaître à la puissance et à la gloire.

Ses idées philosophiques concordent avec ses impressions de poète et les confirment. Chrétien, il professe que tout homme

(1) Je n'ignore pas combien est obscure la question du Veltro; mais les vers même que je cite me semblent démontrer que le Veltro sera le sauveur ou le salut de l'Italie. Cf. *Del Veltro allegorico di Dante,* Firenze, Giuseppe Molini, 1826 (par le napolitain Troya).

(2) Cf. aussi *Purgatoire,* VI, 76, 85, 91: «Ahi! serva Italia, di dolore ostello», et aussi *Purgatoire,* VII, 94; *Paradis,* IX, 25, 26, XV.

(3) Cf. aussi: «Suso in Italia bella giace un laco...» (*Enfer,* XX, 61).

venant au monde est souillé par la tache originelle; scolastique imbu d'Aristote, il ne voit d'autre moyen de salut que la subordination de toutes les énergies de l'âme à la raison souveraine, qui les pacifie en les unifiant. Cette conception de l'individu détermine sa conception de la société: sa pensée est pénétrée de symbole autant que d'allégorie. " La même corruption qui ronge l'individu, mine la société; celle-ci ne peut avoir la paix qu'en établissant le règne de la justice et de la loi, en rejetant le gouvernement de plusieurs pour se ranger sous la volonté d'*un seul*. La tradition virgilienne intervient ici: la monarchie préétablie par Dieu, fondée par Auguste, descendant d'Enée, et Rome, de droit divin, capitale du monde (1) „.

Penseur et poète, Dante ne cesse donc de songer au relèvement de l'Italie (2). Et cette renaissance glorieuse à laquelle il aspire, il ne la conçoit pas indépendamment d'une restauration impériale. " Bien loin de devoir se renfermer dans les limites de l'Italie ou dans les lisières de l'Europe, écrit-il à Henri VII, l'empire a le droit inviolable de ne connaître d'autres frontières que les flots de l'Océan, s'il daigne même les reconnaître „. Le relèvement de l'Italie et la restauration de l'empire sont bien pour lui une seule et même chose.

L'extraordinaire popularité du poète (3) fut cause que l'idée inspiratrice de son œuvre passa peu à peu dans la conscience italienne; le souvenir de la grandeur romaine, l'orgueil du passé

(1) Francesco De Sanctis, *Storia della letteratura italiana,* 4ª ediz. (Napoli, Morano, 1890), I, 155.

(2) Dans le prospectus de la *Biblioteca storica del risorgimento,* Dante est appelé « *il gran padre della coscienza unitaria italiana* »; et c'est sous son patronage qu'est placée la société qui édite les volumes de cette bibliothèque.

(3) Sur l'influence de Dante sur les hommes que nous étudions dans ce travail, cf. *Mémoires de G. Pepe,* I, 116: « Perticari ispirommi tanto amore per Dante ch'io studiava sempre di tenerne a memoria le più belle sentenze... ».

romain, la conviction que le peuple romain était le peuple de Dieu, élu par lui pour exécuter ses dessein, ce souvenir, cet orgueil, cette conviction pénétrèrent peu à peu, grâce à Dante, les esprits de tous les Italiens et façonnèrent leurs pensées. C'est là le fait premier auquel se rattache toute l'histoire de l'unité italienne: ce que les fils de l'Italie ont d'abord rêvé — ce qu'ils rêvent encore (1) — ç'a été cette maîtrise du monde q'ils trouvaient deux fois dans leur héritage, impérial et chrétien; ç'a été la domination suprême que la Rome d'Auguste avait exercée sur tous les royaumes, la Rome de saint Pierre sur toutes les âmes.

II.

Les études archéologiques: la seconde Renaissance. (2)

Comme il est naturel de s'y attendre, mieux le passé romain est exploré, mieux il est connu et plus l'Italien rougit (3) d'en être indigne, plus se précise, dans sa pensée, le sentiment de sa déchéance; plus vivement il désire s'en relever. Les progrès du rêve italien devaient être intimement unis aux progrès de l'archéologie romaine, et c'est, en effet, ce que l'on constate.

C'est au moment où les érudits de la Renaissance commencent à renouveler l'histoire romaine, que Machiavel appelle de

(1) Cf. Gioberti, *Del primato morale e civile degli Italiani.*

(2) C'est pour moi un devoir et un plaisir de reconnaître que je dois beaucoup, pour ce paragraphe, au cours professé par M. Bourgeois à l'École Normale Supérieure en 1894-95.

(3) *Vita Alfieri,* I, 106: « Vedendo l'Italia tutta essere morta, gl'Italiani divisi, deboli, avviliti, e servi, io grandamente mi *vergognava* di essere e di parere italiano ».

ses vœux un prince italien pour rendre à sa patrie sa grandeur: il songe tour à tour à César Borgia et à Laurent d'Urbin (1).

C'est au XVIIIe siècle que, plus que jamais, les Italiens se lamentent sur la déchéance de leur patrie et demandent au ciel sa régénération; c'est un thème littéraire que chacun traite à sa manière, mais que nul n'évite de traiter, des rhéteurs comme Metastase et Filacaja et des poètes comme Alfieri. En 1788 ce dernier donne sa *Tirannide* et en 1789 son *Principe;* c'est lui qui écrit:

« Giorno verrà, tornerà il giorno in cui
Redivivi ormai gl'Italiani staranno
In campo audaci e non col ferro altrui
In vil difesa... ».

Et les vers que Fulvio Testi adresse à Charles Emmanuel I n'ont pas un autre accent:

« Chi fia, se tu non sei, che rompa il laccio
Onde tanti anni avvinta Esperia giace?
Posta nella tua spada è la sua pace
E la sua libertà sta nel tuo braccio.
Carlo, se il tuo valor quest'idra uccide
Che fa con tanti capi al mondo guerra,
Se questo Gerion da te s'atterra
Che Italia opprime, io vo chiamarti Alcide « (2).

Et c'est l'époque où Muratori [1672-1750] nous révèle, si j'ose dire, le moyen-âge italien, en publiant dans les *Rerum Italicarum Scriptores ab a. 500 ad a. 1500* les principaux do-

(1) Alessandro d'Ancona, *Il concetto dell'unità politica nei poeti italiani,* Pisa, 1875. — Tivaroni, *Italia prima della rivoluzione francese,* Torino, 1888, p. 524. — Cf. surtout *Discorso sulle Deche.* — Noter que Machiavel ne fait ici que reprendre une idée de Pétrarque, beaucoup plus moderne que Dante (cf. la thèse de M. de Nolhac): il attend la régénération de l'Italie d'un Italien, Charles d'Anjou ou de Bohême.

(2) Tivaroni, *Italia prima* etc., p. 524. — Cf. Sorel, *Europe et rév. fr.,* I, 383.

cuments qui s'y rapportent et en les mettant lui-même en œuvre dans les dissertations savantes qu'il publie sous le nom de *Antiquitates italicae medii aevi;* c'est l'époque où le marquis Scipion Maffei [1675-1755], celui-là même dont Voltaire devait imiter la *Mérope*, explore l'antiquité italique, détruit la légende d'un ordre de chevalerie institué par Constantin (1712), étudie les amphithéâtres (1728), raconte l'histoire de Vérone [1719, 1731,1749], aborde l'obscur problème des populations primitives de l'Italie à propos des tables eugubines; c'est l'époque où Forcellini [1688-1777] poursuit et achève l'œuvre de son maître le savant Facciolato [1682-1769] en publiant au séminaire de Padoue, en 1771, le fameux vocabulaire latin, *Ægidii Forcellini totius latinitatis lexicon*; c'est l'époque où Algarotti [1712-1764], l'ami de Frédéric II, fait paraître son *Essai critique sur le triumvirat de Crassus, de Pompée et de César;* où l'abbé Denina, l'ennemi de Voltaire, étudie les *Révolutions italiennes* [1769-1771]. Et c'est l'époque aussi où la découverte d'Herculanum [1719-1737] et de Pompéi [1748] anime ce beau zèle, active ces études, provoque la naissance de l'*Accademia Ercolanese* (1) [1755]; où l'enthousiasme pour l'antique Italie devient si vif que c'est en italien qu'écrit Winckelmann et que c'est par son ignorance de l'Italie qu'il explique les insuffisances du comte de Caylus; où Fabroni enfin [1732-1803] consacre sa vie à rappeler à ses compatriotes les gloires de leur plus récent passé. Les ruines éparses à travers la péninsule redisent incessamment la grandeur inouïe des ancêtres; les études des érudits dont on a rappelé les noms (2), les commentent et les expliquent

(1) Autre découverte célèbre: en 1753, on découvre à Luce, près d'Héraclée, les tables de bronze, dites d'Héraclée (Musée de Naples: 2480-2481).

(2) Consulter Giovanni Lami, *Memorabilia Italorum eruditione praestantium quibus vertens saeculum gloriatur.* Florentiae, 1742-1748, 3 vol. — Cf. le récent ouvrage de Louis Bertrand, *La fin du Clas-*

au moment même où l'art évocateur du premier des Piranesi (1) [1707-1778] en propage et en affermit la suggestive influence; l'obsession de tant de gloire disparue est chaque jour rendue plus vive; est-il étonnant que le désir passionné de la faire renaître ait alors enflammé tous les cœurs?

III.

Unité ou fédération. (2)

Ce désir pouvait s'assouvir de deux diverses manières, ce rêve s'incarner en deux réalités différentes. Par le seul éclat de sa civilisation et la seule puissance de ses idées, l'Italie reprendrait-elle sa place dans le monde, ou serait-ce à sa puissance politique et à sa force militaire qu'elle devrait surtout de remonter à son rang? Pétrarque, le premier, avait entrevu cette issue à son rêve: avec Robert de Naples, puis avec Cola di Rienzi, il avait espéré que l'Italie redeviendrait unie et puissante; mais il avait fini par en revenir à l'idée impériale telle que Dante l'avait conçue. Villani avait recueilli ses espérances; comme Fazio degli Uberti, il appelait Jean Galeas Visconti à la conquête, à la domination des divers états de la presqu'île. Machiavel, à son tour, avait repris l'idée de Pétrarque; César Borgia, Lau-

*sicisme et le retour à l'antique dans la deuxième moitié du XVIII*e *siècle et les premières années du XIX*e*, en France* (Paris, Hachette, 1897). — Nous rappelons pour mémoire la belle thèse de M. Rocheblave sur le comte de Caylus.

(1) Sur les deux Piranesi, particulièrement sur le second, consulter Geffroy, *Études italiennes* (Paris, Colin, 1898), p. 265.

(2) Cf. le célèbre *Mémoire* de Melchiorre Gioja, couronné en avril 1797 (germile VI) par l'Administration générale de Lombardie. On en trouve un important extrait dans les *Letture* de Carducci, I, 130.

rent d'Urbin, Jean Medici lui étaient successivement apparus comme les " rédempteurs " de la patrie déchue, comme les fondateurs d'une grande puissance militaire italienne. Testi, Marini et quelques autres avaient continué la tradition, saluant en Victor Amédée, fils de Victor Amédée II, le maître de la péninsule unifiée.

Mais cette conception militaire et unitaire du relèvement de l'Italie n'avait jamais exercé un très vif attrait sur l'élite italienne; elle n'avait rallié autour d'elle que quelques esprits isolés. Les traditions répugnaient à cette unification violente dans ce pays où chaque ville avait enfanté une civilisation à son image. La transformation de l'Europe, méditerranéenne dans l'antiquité, atlantique dans les temps modernes, contrariait la formation d'une monarchie militaire; c'est à Milan que la politique et la stratégie lui prescrivaient de fixer sa capitale, c'est à Rome que l'invitaient à s'établir des souvenirs prestigieux: contradiction redoutable de l'avenir et du passé, de la richesse et de la gloire! Machiavel ne l'a pas aperçue en accusant les papes d'avoir empêché l'unification de la péninsule; depuis la naissance des pays transalpins, le maître de Rome, qu'il fût ou non prince ecclésiastique, ne pouvait plus prétendre y rattacher, comme à une capitale politique une province secondaire, le duché de Milan et la Haute-Italie. Ils sentaient confusément cette difficulté nouvelle, ils se rappelaient précisément ces traditions nationales, tous ces écrivains qui cherchaient dans une seconde Renaissance le moyen de rendre à l'Italie sa couronne de gloire. Au dix-huitième siècle, on les voit accepter le régionalisme politique, œuvre du passé; loin de chercher à déposséder les princes qui bénéficient de cet état de choses, ils contractent alliance avec eux (1). Les écrivains appliquent ou défendent

(1) G. Carducci, *Letture del risorgimento italiano,* Bologna, Zanichelli, 1892. — Préface, page XXVII: « Il favore dei principi fu tutto

leur politique anti-ecclésiastique, ils exécutent l'œuvre joséphiste, l'asservissement des églises aux états: tels les ministres de Léopold de Toscane, le correspondant de Condorcet, ou encore Tanucci dans le royaume de Naples. En retour du service rendu, les princes prodiguent aux lettrés les faveurs et les honneurs: Beccaria est protégé par le comte Firmiani qui lui donne en 1768 une chaire d'économie politique à Milan; Algarotti est l'ami des Farnèse de Parme qui ont confié au « philosophe » du Tillot l'administration de leurs états; les principaux représentants de l'école de Naples (Filangieri notamment), on le verra plus loin, jouissent de la protection de Charles VII et de Ferdinand IV (1). Cette alliance n'est-elle pas significative? et n'est-il pas permis d'y chercher la preuve qu'à la fin du dix-huitième siècle, le rêve italien s'accommode du morcellement politique: l'élite italienne croit pouvoir réaliser celui-là sans renoncer à celui-ci. Une confédération exprimerait la communauté de langue, d'origine, de mœurs, des divers états de la péninsule, en respectant leur génie propre, leurs traditions particulières, leurs tendances respectives. Le comte Napione, reprenant l'idée de Sully et de d'Argenson, proposait à Victor-Amédée en 1780 une confédération de ce genre et un publiciste écrivait en 1784 dans l'*En*-

per gli studi della giurisprudenza e dell'economia, e l'opera dei filosofi, come si chiamavano, fu nel rappresentare a essi i bisogni del popolo e nel proporre innovazioni e miglioramenti alla legislazione civile e criminale, all'amministrazione delle rendite pubbliche, al censo, al commercio e all'istruzione ».

(1) La politique joséphiste des Bourbons de Naples est connue de reste; je rappelle ici l'abolition des décimes, la pragmatique relative aux biens de main-morte, l'expulsion des Jésuites, le refus de l'hommage de la haquenée. Sur la suzeraineté du Pape sur le royaume, consulter les *Considerazioni storico-politiche in congiuntura degli ultimi avvenimenti sul continente ed in ispezialtà sul regno di Napoli*, dell'avvocato Domenico Satriani (Napoli, 1807, Raimondi, in-4); Considerazione IX, p. 182. — Consulter Fr. Scaduto: *Stato e Chiesa nelle due Sicilie* (Palermo. Amenta, 1887), p. 93.

cyclopédie méthodique: " Les princes qui partagent la domination de l'Italie n'auraient qu'à s'unir intimement et à former une ligue défensive à la tête de laquelle serait le Pape, en conservant à chacun sa souveraineté et en rejetant toute alliance étrangère (1) „. Les hommes qui unissent dans leur pensée le relèvement de l'Italie à l'éclosion d'une autre Renaissance veulent consolider, en le réglant, le régionalisme politique de la péninsule: " l'idée d'une révolution, écrit alors Botta, n'est venue à personne „.

IV.

Le régime français. (2)

Un fait survint qui bouleversa (3) cette histoire, étouffa pour un temps l'idée fédéraliste, fit triompher l'idée unitaire. La domination française à laquelle toute l'Italie fut plus ou moins soumise de 1801 à 1814 détruisit l'œuvre accomplie et la re-

(1) Telle est aussi l'idée de Genovesi: « L'Italia potrebbe meno nuocerci se que' tanti principi, *deposta omai la non necessaria gelosia,* volessero meglio considerare i propri e *i communi interessi* e in *qualche forma di concordia e di unità redursi*..... I principati d'Italia (sono) sì gli uni degli altri gelosi..... più per costume che per sode ragioni..... Ella non può, come le cose sono al presente, sperare altronde la sua salute *che dalla concordia e dall'unione dei suoi principi* ». (Carducci, *Letture,* I, 8).

(2) Consulter Carlo Tivaroni, *Italia durante il dominio francese,* 2 vol., Torino, Roux, 1889, in-12. — Augusto Franchetti, *Storia d'Italia dopo il 1789,* Milano, Vallardi.

(3) « Bonghi, Tabarrini, Masi; .....riconoscendo le conquiste civili che la rivoluzione assicurò al genere umano, affermano poi che essa arrestò con nostro gravissimo danno il moto riformista italiano che perciò rimase sospeso, confuso e traviato nel turbine immenso della rivoluzione ». [Lumini, *Reazione in Toscana nel 1799,* p. 278. — Ernesto Masi, *La vita e tempi, gli amici di Fr. Albergatti*..... (Bologne, Zanichelli, 1878), p. 11; id. *Studi e ritratti*....., p. 47].

naissance projetée par les savants et par les princes. Cet état militaire auquel Machiavel n'avait cessé de penser se trouva construit, tout d'un coup, par la France conquérante; Napoléon accomplit l'œuvre qu'on avait attendue de Rienzi et de César Borgia. De par sa volonté, il existait maintenant un *royaume d'*ITALIE, une *administration* ITALIENNE, un *drapeau* ITALIEN, une *armée* ITALIENNE. Lorsque Eugène, en 1809, interdit brutalement l'*Ajax* de Foscolo, celui-ci se soumet sans hésiter. Il se souvient que Bonaparte a fondé " un état de six millions d'habitants, puissant par leur génie, leurs passions, leurs richesses, leur agriculture; qu'il a aguerri une armée; qu'il a confié toute l'administration à des Italiens " (1). De par sa volonté les obstacles qui paraissaient devoir s'opposer si longtemps à l'unification nationale, ont disparu comme par enchantement. Ce que les plus hardis osaient à peine concevoir, ils le trouvent en ce moment à demi-réalisé. Et, comme toute passion grandit dans la mesure où elle est satisfaite, il arrive que la passion italienne s'enfle subitement, s'égale à la situation nouvelle, rêve de la développer encore; et les hommes auxquels un coup de hasard a presque permis de toucher au but rêvé, plus fortement que jamais sont tenaillés par le désir d'y atteindre. " Les patriotes sont persuadés que l'Italie est appelée... à recommencer son existence et à ressaisir son ancienne supériorité... Le temps est venu pour elle d'égaler l'Allemagne et la France en puissance, comme elle les égale par la civilisation et par le savoir ". (Botta, I, 395-398). — Cf. aussi le rapport de Lomonaco à Carnot en 1799.

Si grande que fût cette influence du "*decennio*", elle n'est rien pourtant au prix de celle qu'il exerça sur la masse, com-

(1) *Lettera apolog. di Buonaparte.* — On sait que Foscolo était officier; qu'il s'était bravement battu dans la campagne de 1799 (il était alors capitaine) et qu'il avait été au camp de Boulogne jusqu'en 1806.

plètement étrangère jusqu'alors au rêve de l'élite. Comment donc aurait-elle pu, je ne dis pas partager ses aspirations, mais seulement les connaître? Les études archéologiques qui les avaient nourries dans celle-ci, demeuraient nécessairement lettre morte pour celle-là, que des souvenirs traditionnels liaient quelque peu à des dynasties séculaires: l'émiettement était tel alors et les divisions si profondes (1) que le peuple ne pouvait pas nourrir le sentiment qu'elles finiraient un jour. Comment l'élite eût-elle pu faire descendre son idéal dans la masse? nul ne saurait le dire; il est certain seulement que l'œuvre eût été longue et délicate (2). Le régime français l'accomplit. Grâce à l'unité de domination qu'il imposa, le paysan de Venise se sentit frère du paysan de Bologne et de celui de Milan; ils apprirent à connaître un même drapeau; ils passèrent par la même armée; ils furent liés les uns aux autres par des souvenirs communs de périls bravés et de gloire conquise; et ils entendirent répéter que la volonté du peuple — leur volonté commune — était souveraine. En même temps qu'ils s'appropriaient ces notions nouvelles qui leur revélaient des droits, ils oubliaient bientôt, façonnés par la régularité de l'administration napoléonienne, conquis par la reconnaissance de leurs droits civils, les bienfaits du despotisme éclairé. Le mouvement de l'opinion italienne, lors de l'annexion du Piémont (3), de la Toscane et de Rome, montre

(1) Francesco Grisellini écrivait de Venise aux Génois le 7 juillet 1764: «Cari signori, noi siamo in Italia, è vero; ma tanto separati che sembra che il regno di Napoli sia agli antipodi: poche le notizie, pochi i libri che se ne hanno». (Lampertico, *Giammaria Ortis e la scienza economica del suo tempo,* p. 74). — Les lignes de douane étaient innombrables.

(2) Coco explique l'échec de la révolution napolitaine par l'abîme qui sépare l'élite de la masse (Franchetti, *Nuova Antologia,* 1890, p. 409).

(3) Malamani, *Memor. di Cicognara,* I, 100; III, 124. — Conte Sclopis, *Storia della legislatura italiana,* III, 62. — Cantù, *Corrisp. de' diplomatici,* II, 169.

combien le régime français a développé le sentiment national. On a eu raison de le dire: " La domination napoléonienne accomplit en peu d'années ce qui aurait demandé un siècle. Le peuple italien en fut agité jusqu'en ses plus intimes profondeurs; de nouveaux intérêts surgirent, de nouveaux besoins, de nouvelles mœurs. Et quand, après 1815, il sembla que tout était retourné à l'ancien état de choses, *sous cette apparence du passé fermentait un peuple profondément transformé par un esprit nouveau* " (1).

V.

Pourquoi Naples prend l'initiative de la révolution italienne?

Il était naturel que ce fût Naples qui tentât, le premier parmi les états italiens, de reprendre et d'achever à son profit l'œuvre ébauchée pendant le régime français; et l'on constate, en effet, que si c'est une puissance de l'Italie du nord (2) qui a fait l'unité nationale, c'est au midi de la péninsule qu'ont paru les premiers ouvriers de l'œuvre unitaire. Aujourd'hui l'initiative napolitaine peut surprendre: elle s'explique aisément si l'on pense qu'au XVIII[e] siècle Naples est devenu le foyer intellectuel le plus actif de l'Italie tout en demeurant le royaume le plus puissant qui s'y trouvât.

Indépendamment, en effet, du mouvement archéologique qu'activèrent les fouilles d'Herculanum [*Le antichità di Ercolano,*

(1) De Sanctis, *op. cit.,* II, 419. — Cf. aussi la remarquable préface que G. Carducci a mise en tête des *Letture del risorgimento italiano,* Bologna, Zanichelli, 1896, in-12. — D'Ancona, *Studi di critica e di storia letteraria,* Bologna, Zanichelli, 1880.

(2) Sur le rôle du Piémont, cf. C. Balbo, *Sommario della storia d'Italia* (10[ma] edizione, Napoli, 1860), p. 419.

publiées à Naples de 1757 à 1792] et qui trouva son plus illustre représentant dans le savant abbé Mazzocchi [1684-1771], l'auteur de curieux mémoires sur la *dedicatio sub ascia* et sur l'origine des Etrusques, l'éditeur consciencieux d'un antique calendrier de l'église de Naples, un mouvement philosophique (1), insuffisamment étudié encore, se développa à Naples à l'époque de la domination bourbonienne. Jean Baptiste Vico [1668-1744] y enseignait la rhétorique pendant quarante années et, plus encore que par ses cours, influait sur les esprits par le livre auquel il avait consacré sa vie: *Les principes d'une science nouvelle,* parus en 1725, réédités en 1730 et en 1744. Il s'était formé, semble-t-il par ses propres études plus encore que sous l'influence du maître qui l'avait précédé, Gravina, dont l'ouvrage sur le droit romain avait paru en 1701. Doué d'une pénétration merveilleuse dans la critique des faits, et aussi d'un puissant esprit de synthèse qui lui revélait les ensembles, Vico avait repris à un autre point de vue l'œuvre de Bossuet, s'efforçant de démêler par de là les apparences changeantes des multiples histoires les caractères communs qu'elles présentent, l'existence de certaines forces, le jeu de certaines lois. Bossuet partait du dogme chrétien et remontait aux faits; Vico partait des faits et prétendait revenir au dogme. — C'est cette méthode positive que lui avait empruntée son élève Antoine Genovesi [1712-1769] lorsque, après avoir enseigné la métaphysique, il se consacrait aux études d'économie politique en 1754: le flo-

(1) Consulter Gr. Orlof, *Mémoires..... sur le royaume de Naples,* tome IV, p. 383, fin. — Y a-t-il un rapport entre le mouvement du XVIIIe siècle et le Cosentin Antoine Serra, qui fut impliqué dans l'affaire de Campanella en 1599 et qui publia, à Scorriggio, en 1613 (in-4°), un *Traité succinct des moyens qui peuvent faire abonder l'argent et l'or dans un état qui n'a pas de mines, avec son application au royaume de Naples* (réimprimé en 1803, à Milan, dans la *Collection des économistes italiens*).

rentin Intieri avait alors fondé la première chaire où cette science fut professée en Italie, à condition que les cours se fissent en italien, que Genovesi les inaugurât et qu'aucun religieux ne lui pût succéder. Genovesi avait préparé ainsi, puis publié ses *Lezioni di commercio e di economia civile* et la *Storia del commercio della Gran Brettagna*, 1757 (1), ouvrages par lesquels il se rattache à l'école de droit positif de Montesquieu plutôt qu'aux théories abstraites de Wolf et de Puffendorf. — Gaétan Filangieri [1752-1788], son élève, avait hérité de sa méthode et continué ses études. Issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du royaume, majordome du roi, officier du corps royal des volontaires de la marine, il avait voulu consacrer sa vie à l'étude des sciences économiques. Son grand ouvrage sur la *Science de la Législation* [1780-1788] fut interrompu par sa mort: les volumes parus traitent des lois en général, des questions agricoles, criminelles, de l'éducation, des mœurs, de l'instruction publique; l'auteur se proposait d'étudier encore la religion, la famille, la propriété. — Son élève, Pagano [1748-1800], composa sous son influence et sur l'expresse invitation de la cour ses *Considérations sur la procédure criminelle;* il se fit surtout connaître par ses *Essais politiques sur l'origine, les progrès et la décadence des sociétés*, où il résume et rétrécit Vico. Quelle que soit, du reste, la valeur de cet ouvrage, quelle que puisse être même l'importance de l'école napolitaine dans l'ensemble du mouvement philosophique au XVIII[e] siècle, il n'importe en ce moment; il suffit que par l'éclat des noms et le succès des œuvres qu'elle peut revendiquer comme siennes et comme siens, elle laisse loin derrière elle toutes les autres écoles d'Italie. Beccaria le savait lorsque, en 1764, il composait à Milan son fameux *Traité des Délits et des Peines* et fondait dans cette

(1) Comparer avec l'ouvrage de Jorio, *Storia del commercio e della navigazione dalle origini.....* (Napoli, 1778-1783).

ville, avec les frères Verri, une société littéraire qui publiait le *Caffè* [1765-1766] sur le modèle du *Spectateur:* " Sur une population de 120.000 âmes, écrivait-il avec dépit, il y avait à peine vingt personnes qui aimassent à s'instruire et qui sacrifiassent à la vérité et à la vertu ". L'aveu est précieux: il atteste le faible rayonnement de Milan; il souligne le réel prestige de Naples.

Cette influence intellectuelle qu'exerçait la métropole de l'Italie méridionale rehaussait la puissance politique du royaume auquel elle avait donné son nom. C'était le plus ancien de la péninsule, c'était aussi le plus étendu; c'était lui qui pouvait mettre sur pied les armées les plus nombreuses. Depuis que les Autrichiens en avaient été expulsés par les Espagnols [1734-1738] qui y avaient établi une branche cadette de leur maison royale, c'était lui, pouvait-on croire, qui était le plus puissant. Sous Charles VII [1734-1759], puis sous Ferdinand IV [1759-1825], le juriste Tanucci s'était vu le maître de l'état. Il s'était occupé de favoriser le commerce maritime, créant un *collège nautique,* rédigeant un code consulaire [Michele Jorio], instituant un tribunal suprême de commerce, signant des traités avec la Suède, la Hollande, le Danemarck, Tripoli, Gênes, la Russie, les renouvelant avec la France, l'Espagne, l'Angleterre. Il avait accru la puissance de la royauté, supprimant [Pasquale Cirillo] les onze législations que les diverses conquêtes avaient successivement apportées et libéralement respectées, luttant avec la souple tenacité d'un légiste contre les Nobles et contre l'Eglise, supprimant les immunités de celle-ci, détruisant le pouvoir de juridiction de ceux-là. La marine et l'armée qu'il avait négligées furent l'objet des sollicitudes de l'irlandais Acton (1),

(1) Consulter *Storia delle marine militari italiane dal 1750 al 1860 e della marina militare italiana dal 1860 al 1870,* scritta da G. Randaccio (Roma, Forzani, 1886, in-12), I, p. 74.

le favori de la reine Marie-Caroline, le successeur Tanucci disgracié en 1777; si bien que, par la puissance du souverain à l'intérieur des frontières, par l'organisation de ses forces militaires, par l'activité de son commerce, le royaume des Deux-Siciles apparaissait, au déclin du siècle, comme le premier des états italiens: Vincenzo Coco pouvait écrire en toute vérité en 1801: " la révolution de Naples peut seule assurer l'indépendance de l'Italie ".

A l'époque de la domination française, la situation que Naples occupait dans la péninsule se consolida encore. Seul parmi les états italiens, ses forces s'accrurent sans qu'il perdit toute liberté. L'administration avait été régularisée par l'institution de six ministères et de quatorze provinces divisées en districts, subdivisées en arrondissements; la viabilité du royaume complètement transformée par l'ouverture d'un grand nombre de routes; l'armée considérablement augmentée et sérieusement aguerrie. D'autre part, tandis que le prince Borghèse et le prince Eugène, dociles instruments de l'Empereur, gouvernaient les provinces situées au delà des Alpes et le royaume d'Italie, Joachim [1808-1815] (1), sinon Joseph [1806-1808] prenait au sérieux la dignité royale dont on l'avait revêtu, refusait de se laisser traiter en humble subalterne, exigeait des égards. Les rapports devinrent si aigres entre les deux beau-frères que, peu avant l'expédition de Russie, on s'attendait à Naples à voir le royaume annexé au grand empire (2). On devine qu'aux mauvais jours Joachim se montra encore plus indépendant d'allures et plus susceptible que jadis; on s'explique qu'il ait attiré à lui tout ce que l'I-

(1) Sur Joachim, cf. un bon résumé dans la *Storia d'Italia dal 1799 al 1814* per Giovanni de Castro, Milano, Vallardi. Consulter de même C. Tivaroni, *Italia durante il dominio francese;* II, *Italia centrale e meridionale.* — Le baron A. Lumbroso prépare une histoire générale du règne de Murat.

(2) Sur le décret de 1811, consulter G. de Castro, *op. cit.,* p. 258.

talie comptait d'âmes éprises du rêve de l'unité nationale; on comprend qu'au début de 1814, Naples ait présenté le spectacle que décrit Fouché dans une lettre curieuse qu'il adresse à l'Empereur le 3 janvier de cette année: " Les adresses qu'on envoie (au roi de Naples) de tous les coins de l'Italie et qu'il prend pour le vœu des Italiens flattent son amour-propre... A mon arrivée à Naples, je fus frappé de la direction de l'opinion... Le mot *indépendance* est devenu le mot de ralliement général... Le mot *indépendance* égare les têtes napolitaines comme les mots *liberté*, *égalité* ont égaré les Français en 1789... Les Italiens qui ne veulent aucun joug..., dans leurs idées d'indépendance, repoussent également la domination autrichienne et la domination française " (1).

CHAPITRE I.

LA QUESTION ITALIENNE AU CONGRÈS DE VIENNE

Cette ancienne et persistante influence du royaume de Naples, cette transformation récente de l'Italie, si profonde quoique si peu apparente encore, c'est ce que se rappelaient, c'est ce que devinaient plus ou moins précisément, tous les acteurs du drame de 1815; c'est le champion présumé et redouté de l'unité et de l'indépendance italiennes que Metternich ménage d'abord, c'est lui qu'il combat ensuite au Congrès de Vienne dans la personne du roi Joachim (2).

(1) Affaires Étrangères. Correspondance. Naples, 140. — Cf. une très curieuse lettre de Savary à Caulaincourt du 18 janvier 1814 sur la *Ligue italienne*, id., id. — Cf. aussi Beauchamp, *La catastrophe de Murat*, p. 17.

(2) On admet généralement que Metternich a *défendu* Murat contre Talleyrand, protecteur des Bourbons de Naples, alliés naturels des

I.

Metternich ménage Murat : les engagements qui le lient.

San Marzano, envoyé du roi de Sardaigne au Congrès, écrivait à Victor Emmanuel que l'Empereur et Metternich lui avaient exprimé l'aversion très vive qu'ils ressentaient pour Murat: " Je donnerais le monde entier, lui disait Metternich le 20 octobre 1814, pour la nouvelle que le roi Ferdinand a été rétabli sur le trône de Naples „. Et l'Empereur disait: " J'espère que le roi de Naples sera l'artisan de sa propre ruine „ (1). [Lettre à Victor Emmanuel du 29 juillet 1814].

S'il désirait si vivement la chute de Murat et la restauration de Ferdinand, si, cependant, il résistait à Talleyrand qui demandait au Congrès de renverser celui-là pour rétablir celui-ci, c'est qu'il se sentait quelque peu gêné pour rompre brusquement les engagements solennels qui le liaient à la cour de

Bourbons de Paris; qu'il l'a abandonné, quand Talleyrand l'y a *contraint*. — Nous pensons que Metternich a seulement *ménagé* Murat, chef probable de l'Italie indépendante de l'autriche, allié possible de la coalition prusso-russe (octobre-novembre 1814); et qu'il l'a *attaqué* aussitôt qu'il lui a été possible de l'écraser (seconde quinzaine de décembre-janvier 1815). Tout récemment (premier fascicule du tome X de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, Paris, Colin), M. A. Sorel a émis l'opinion que Metternich a *défendu* Murat, aussi longtemps qu'il a cru devoir à cette politique l'annexion des Légations; qu'il a *consenti à l'abandonner* lorsque la restauration du Pape, exigée par le système de Talleyrand, a rendu impossible l'annexion de ces provinces; qu'il a insidieusement sollicité Murat à se perdre lui-même (*op. cit.*, p. 6, 22, 25-26, 45).

(1) Bianchi, *Storia della diplomazia italiana,* I, 4, cité par Tivaroni, *Italia durante il dominio francese,* II, 284.

Naples, alors qu'une imprudence de celle-ci pouvait, d'un moment à l'autre, lui fournir un prétexte et lui rendre sa liberté; c'est aussi qu'il ne croyait pas prudent d'attaquer Joachim, alors que l'Italie pouvait se soulever à son appel et accroître encore la force de la coalition prusso-russe (1).

Les négociations de Naples avec la coalition, entamées en avril 1813 par le Prince de Cariati à Vienne et le duc de Campo Chiaro à Ponza (2), reprises après la campagne du printemps par Schinina à Ponza et Neyperg à Naples, avaient abouti, malgré les efforts de Fouché, envoyé par Napoléon afin de maintenir Murat dans son alliance, à la conclusion d'un traité solennel entre les deux cours, le 11 janvier 1814. L'Autriche garantissait à Joachim [et à ses héritiers] la souveraineté pleine et entière des états de terre ferme, promettait d'employer ses bons offices pour le faire reconnaître de l'Europe et s'engageait à envoyer 60,000 hommes en Italie pourvu que Naples en équipât 30,000. Des articles secrets stipulaient la cession de 400,000 âmes au royaume de Naples et la renonciation solennelle de Ferdinand à cette couronne moyennant la renonciation solennelle de Murat au trône de Sicile. — Les diplomates autrichiens avaient ajouté à ce traité écrit l'assurance verbale que la renonciation de Ferdinand était un fait déjà accompli et que l'acte solennel qui en faisait foi était aux mains de lord Aberdeen, ministre anglais à Vienne. Les mêmes assurances, au dire

(1) Cf. Pepe, I, 137. — *Esame del... Colletta,* II. 46. — *Der Krieg in Italien in den Jahren 1813, 1814 und 1815,* p. 155. — *Gioacchino Murat,* p. 112. — *Memorie del duca di Gallo,* XIV (*Arch... napolet.,* XIII, 2, anno 1888, p. 205). Maresca (id. anno 1881, p. 732. *Murat e il Congresso di Vienna*). — Desvernois, *Mémoires inédits,* p. 360, 377. — *Diario napolet.,* 1798-1825, tome IV, juillet 1813-1814. — Décret 366 du 11 nov. 1813, ouvrant les ports aux Anglais, dans le *Monitore delle due Sicilie,* 1813, III, 11, 15, 17 nov.

(2) Helfert, *Königin Karolina von Neapel,* p. 520. — G. de Castro. *op. cit.,* 286, 291, 294.

du duc de Gallo (1), furent renouvelées à Cariati par Metternich et par Aberdeen lui-même. — Le traité secret additionnel de Chaumont, conclu le 3 mars 1814 entre Metternich, d'un côté, Campo Chiaro et Cariati de l'autre, étendait aux biens des Farnèse à Rome et à leurs domaines allodiaux situés dans le royaume de Naples les garanties données à Joachim.

Avant de signer le traité du 11, comme celui-ci avait déclaré qu'il n'enverrait pas un homme au secours des Autrichiens tant qu'il n'aurait pas l'assurance positive que les Anglais ne tenteraient aucune entreprise contre les côtes napolitaines, l'Autriche s'était entremise entre les deux états. Le 25 janvier 1814, une convention était signée à Naples par le général Berthemy, aide de camp du roi, et le général Graham, aide de camp de lord Bentinck, sur l'ordre envoyé à celui-ci par Castlereagh dans une lettre datée de Bâle, 22 janvier: cette convention suspendait immédiatement les hostilités. — Elle était ratifiée par une autre, conclue le 3 février par Bentinck et Gallo (l'article 3 stipulait qu'une trêve de trois mois devait suivre la dénonciation de la convention). — Elle était confirmée par la note de Bentinck au gouvernement de Naples (2), en date du 1er avril 1814. On y lisait ces mots: " Si le gouvernement anglais se refuse à signer un traité *in limine*, cela provient uniquement des sentiments de délicatesse et d'honneur qui s'opposent à ce que les états héréditaires d'un ancien allié soient sacrifiés sans une indemnité ".

Au début de mars 1814, était arrivé à Bologne le lieutenant général de Balascheff (3), porteur d'une lettre flatteuse d'Alexandre pour Murat, en date du 25 février: Alexandre se déclarait résolu à adhérer au traité du 11 janvier et envoyait

(1) *Op. cit.*, p. 371.
(2) Gallo, *Memorie*, p. 375.
(3) Gallo, *Memorie*, p. 373.

Balascheff pour traiter. Quelque temps après, survenait le baron Thuyl, chargé de représenter officiellement le cabinet de S. Pétersbourg auprès de la cour de Naples (1).

On voit que Murat pouvait invoquer des pactes solennels conclus avec *plusieurs* puissances alliées. Sans doute, il ne coûte pas beaucoup plus aux diplomates de déchirer que de signer un traité; encore faut-il qu'ils trouvent un prétexte plausible pour masquer leurs raisons secrètes, surtout lorsque d'autres puissances, dont l'attitude est au moins incertaine, sont liées par des engagements analogues avec l'état dont on se sépare.

Il était donc naturel que l'Autriche hésitât lorsque Talleyrand demandait le renversement de Joachim. Louis XVIII écrivait à son ministre le 13 octobre 1814 (2): " Les rois de Naples et de Saxe sont mes parents au même degré; la justice réclame également en faveur de tous deux; mais je ne saurais prendre pour eux un égal intérêt: le royaume de Naples possédé par un descendant de Louis XIV augmente la puissance de la France; en restant à un individu de la famille du Corse, *flagitio addit damnum* "; et Talleyrand reproduisait les doléances de son maître, poursuivait l'intérêt politique qu'invoquait celui-ci, en prétextant les exigences logiques du principe de légitimité. Metternich s'opposait à ses demandes, sensible à la crainte de voir un jour les Bourbons rétablis à Naples suivre docilement les ordres venus de Paris; retenu surtout par la difficulté de rompre les engagements solennels que nous avons rappelés plus haut et par le danger précis qu'il y avait à le faire. " A Vienne, écrit le marquis de Saint-Marsan, le 7 février 1815, on ne verrait pas

(1) Au moment de la reddition de Dantzick, 1500 Napolitains qui faisaient partie de la garnison napoléonienne, avaient été, à Thorn, séparés des Français expédiés en Russie, et, reçus partout avec les plus grands honneurs, renvoyés chez eux avec armes et bagages (Défense de Dantzick en 1813. *Journal de siège,* p. 265).

(2) Pallain, *Corresp. de Louis XVIII et de Talleyrand,* p. 38.

volontiers le royaume de Naples dans les mains de la maison de Bourbon et l'on craint que, dans ce moment, le roi Joachim soit le plus fort sur l'opinion en Italie „. [Bianchi, I, 408].

II.

Metternich ménage Murat: les craintes qu'il éprouve.

Il est clair, en effet, que Metternich craignait une attaque de Murat. Il craignait que l'armée napolitaine vigoureusement conduite et bien accueillie par les Italiens ne donnât fort à faire à l'armée autrichienne, au moment précis où la Russie et la Prusse menaçaient de l'assaillir, à propos de la question Saxe-Pologne.

Il ne rentre pas dans notre sujet d'étudier ici cette affaire délicate; il suffira de rappeler au lecteur que le partage de nos dépouilles avait divisé les Alliés; que, sous prétexte de punir la Saxe infidèle, la Prusse voulait l'annexer toute entière, bordant ainsi les monts de Bohême; et que, sous prétexte de se conformer, en Pologne, au principe des nationalités, la Russie voulait annexer le Grand Duché de Varsovie. L'Autriche, doublement lésée en Pologne et en Allemagne, était beaucoup trop faible pour lutter contre la coalition prusso-russe qui, l'attaquant immédiatement, l'aurait infailliblement écrasée. Elle n'avait avec elle que l'Angleterre, dont les lentes armées ne pourraient arriver en Prusse qu'après son irréparable défaite; et la France vaincue, aux armées en poussière, et qu'elle ne pouvait même contenter, en abandonnant Joachim. Abandonner Joachim, en effet, n'était-ce pas fournir aux deux cours du Nord un puissant allié dans le Sud? Alexandre n'avait-il pas toujours manifesté son admiration pour l'intrépide bravoure du héros de la Mos-

kowa? la mission de Balatscheff ne témoignait-elle pas de la persistance de sa bonne volonté? l'intérêt russe, dans les affaires européennes en général et méditerranéennes en particulier, n'exigeait-il pas, comme Alexandre le déclarait lui-même un jour (1) qu'il y eût en Italie une puissance forte qui ne fût sous l'influence ni de la France ni de l'Autriche? Il ajoutait alors que, "comme cette puissance ne peut être que Naples, il *faut que Naples ne soit pas aux Bourbons*".

Aussi longtemps qu'il craignit de se trouver seul, exposé en Bohême et en Galicie aux coups de la coalition du Nord, Metternich devait redouter que Murat se tournât contre lui. Il le redouta d'autant plus que l'armée napolitaine était loin de lui paraître quantité négligeable.

Le 24 février 1815, Talleyrand écrit à Louis XVIII (2): "Le grand prétexte de l'Autriche pour ajourner l'affaire de Naples était qu'elle n'était pas en mesure et qu'elle devait craindre *que Murat ne mît l'Italie en révolution*". Le 26 février (3), il écrivait encore: "On a craint de lui (Joachim) fournir un prétexte pour tenter un coup d'audace, les Autrichiens n'étant pas en nombre en Italie...". Et, dans la même lettre, il ajoute un peu plus loin: "Ils y auront 150,000 hommes et 50,000 autres en réserve en Carinthie, ce qui suffira pour *tenir en respect* Murat et rendre vaines ses entreprises". Ainsi, l'Autriche estime qu'il faut 200,000 hommes, non pour écraser Murat, mais pour le *tenir en respect*. Le fameux mémoire de Gentz du 12 février 1815 atteste encore la crainte qu'il inspire: "Un ennemi comme Murat qui se défendrait certainement jusqu'au bout serait

(1) Pallain, *op. cit.,* p. 288, note, 27 février 1815.

(2) Pallain, *op. cit.,* p. 296. — J'ai dû me servir d'un texte italien: d'où les variantes de style qu'on relèvera, sans doute, dans la version que je donne de la lettre de Talleyrand.

(3) Pallain, *op. cit.,* p. 300.

beaucoup plus dangereux pour l'Autriche que tout autre puissance „ (1). Et tous ces témoignages sont confirmés de la façon la plus décisive par ce que déclare et par ce que fait Metternich en octobre 1814. Le 3, Talleyrand a proposé l'ajournement du Congrès; le 9 il a apporté un projet fixant les conditions nécessaires pour y être admis: bien entendu, elles sont telles que Joachim est exclu. Metternich refuse de souscrire à ce projet, de " crainte de pousser à quelque excès celui qui règne à Naples, son plénipotentiaire se trouvant écarté „ (2). Et comme Talleyrand insiste au nom des principes, Metternich répond nettement: " Murat, voyant son plénipotentiaire exclu, croira son affaire décidée; et on ignore ce que sa tête peut lui faire faire: *il est prêt en Italie et nous ne le sommes pas* „ (3).

Le fait est clair: l'Autriche craint l'armée de Murat. Si l'on songe à la précision de ces craintes, si souvent alléguées, si l'on se rappelle le chiffre de 200,000 hommes cité par Talleyrand et qu'on le rapproche des faibles effectifs de l'armée napolitaine, on en conclura sans doute que les Autrichiens craignaient qu'elle ne fût renforcée par des volontaires italiens: ils redoutaient un soulèvement de l'Italie à son approche.

III.

Metternich ménage Murat: il craint un soulèvement national italien.

L'attitude qu'avait gardée Joachim en 1814, les tendances de son entourage à cette date, avertissaient Metternich de ce que tenterait son adversaire au moment de la lutte suprême.

(1) Maresca, *op. cit.*, p. 744.
(2) Talleyrand à Louis XVIII: 9 octobre 1814 (Pallain, p. 31).
(3) Pallain, p. 33.

Les Anglais lui avaient appris, sans doute, que, dès 1813, "peu avant de quitter Naples pour Dresde, Joachim avait décidé, par un traité conclu avec eux, de *proclamer l'indépendance italienne*, dans le cas où ils lui auraient donné le secours de 20,000 hommes et de beaucoup d'argent"; la ratification du traité était arrivée à Naples après le départ du roi (1). — Sans doute, aussi, Metternich savait par Talleyrand qu' "il existait en Italie comme en Allemagne une *secte d'unitaires*, (c'est-à-dire de gens qui aspirent à faire de l'Italie un seul et unique état)...., *avec qui Murat était en bonne intelligence*" (2).

Il savait sans doute encore, par son allié le Pape, que l'ambassade napolitaine à Rome était une officine d'espions et le rendez-vous des "unitaires" (3). Il savait sans doute, enfin, ce qui se disait par toute l'Europe: "On a voulu faire en Italie un *infusorium* d'états. Mais l'instinct de ce peuple a été plus puissant que le nôtre: heureusement on lui a laissé une tête (Joachim). *Tôt ou tard, réunis* SOUS CET HOMME, *tous les peuples, depuis la Calabre jusqu'aux Alpes, ne formeront qu'un seul et même état;* bientôt il tendra la main à son ami au-delà des Alpes (4)".

Il savait certainement que, dans la campagne de 1814, comme les préfets de Macerata et de Fermo demandaient un acte public au général napolitain Pepe, pour être déchargés de la respon-

(1) Pepe, *Memorie,* I, 136. — Macirone, *Mémoire,* p. 141-142. — Archives Aff. Étr. Corresp. Naples, 140. Lettres de Manhès à Joachim: 5 janvier; de Joachim à Miollis: 10 janvier; de Fouché à Bassano: 12 janvier.

(2) Talleyrand à Louis XVIII: 28 décembre 1814 (Pallain, p. 204).

(3) *Diario nap.,* 1798-1825, tome V, nouvelle du 2 janvier 1815, relatée le 29.

(4) Extrait du *Morning Chronicle,* cité par le *Moniteur Universel* du 4 mai 1815, page 504. C'est ainsi ce que pensent les hommes d'état sardes: S. Marsan à Vallaise: 28 décembre 1814. Vienne. (Bianchi, *Storia documentata,* I, 406).

sabilité des deniers publics, dont on leur avait confié et dont on leur enlevait le dépôt, ce général avait satisfait à leur demande par un écrit assez court, qui fut imprimé et qui invoquait *l'indipendenza italiana* „ (1).

Il savait certainement que, le 7 février 1814, le lieutenant général Millet de Villeneuve, chef d'état-major général de l'armée napolitaine, avait chargé Pepe, au nom du roi, d'organiser une *légion italienne*, à Rome ou à Florence, à son choix (2).

Il savait encore que quelques généraux s'étaient mis en tête de réunir toute l'Italie sous la domination du roi de Naples, qu'ils en avaient longuement parlé au roi lui-même et que c'était sur leurs conseils et à cette fin que Murat avait à nouveau lié des pourparlers avec le prince Eugène (3).

Il savait en outre que, tandis que le feld-maréchal Bellegarde, par sa proclamation de Vérone, publiée le 5 avril 1814, promettait aux Italiens la restauration de leur indépendance et le retour de leurs souverains, le général napolitain Carascosa qui occupait Reggio et Modène et le procureur Poerio à Ancône lançaient des proclamations tout autres et promettaient aux Italiens l'unité et l'indépendance sous leur propre roi (4).

Il savait plus certainement encore que Joachim espérait ranger sous son sceptre toute l'Italie jusqu'au Pô: sa déclaration du 11 avril 1815 l'affirme explicitement et la lettre du baron Durand au duc de Vicence en date du 9 janvier 1814 nous donne de cette déclaration, un très suggestif commentaire. " On sait, à n'en pas douter, qu'il y a eu des discussions assez vives entre M. de Gallo et le négociateur autrichien. Le roi lui-même

(1) Pepe, *Memorie,* I, 140.
(2) Pepe, *Memorie,* I, 149-150.
(3) Mier à Metternich, de Bologne, 6 avril 1814.
(4) Helfert, trad. Cusani Confalonieri, *La caduta della dominazione francese nell'alta Italia,* Bologne, Zanichelli, 1894, p. 12-13.

est entré en pourparlers et il me paraît difficile que M. de Neyperg n'ait pas promptement aperçu *tout ce qu'il y a d'incohérent et d'illimité dans les vues ultérieures du roi* „. Au rebours de celui-ci, comme le raconte, d'après Metternich, le marquis de St Marsan au comte de Vallaise dans sa lettre du 30 juillet 1814, le plan de l'empereur d'Autriche " est de chercher à *éteindre l'esprit de réunion italienne en une seule puissance* et les idées de constitution; cette considération l'a détourné du projet de prendre le titre de roi d'Italie et lui a fait prendre la résolution de désorganiser l'armée d'Italie et d'abolir tous les établissements qui annoncent dans ce pays le projet ou l'existence d'un grand royaume.

Les " vues du roi „ n'étaient pas plus " limitées „ en 1815 qu'en 1814; le " projet d'un grand royaume „ hantait toujours sa pensée. Joachim a entretenu d'obscurs rapports avec les conspirateurs de Milan; c'est à ces relations louches que Metternich fait allusion peut-être lorsqu'il déclare que, après la paix, " au lieu de songer à sa conservation, le roi Joachim forma secrètement de vastes plans pour l'avenir „. L'ambition démesurée qui le travaille, le livre presque sans défense aux hommes qui vivent à ses côtés, l'assiégeant de leurs flatteries, lui insinuant leurs espérances, lui communiquant leur ivresse. Des *carbonari* qui prêchent le déisme et réclament une constitution, vrais héritiers des philosophes du siècle passé, des *généraux* qui veulent continuer les traditions militaires de Bitonto et de Velletri et qui demandent la guerre contre l'Autriche, voilà les deux groupes qui se partagent, qui se disputent parfois sa confiance et ses faveurs. Guglielmo Pepe et ses deux amis, Salfi (1) et Perticari, Ambrosio, Carascosa, et les 17 officiers signataires de l'adresse d'Ancône, d'une part; — Pellegrino Rossi, le prince

(1) Cf. *François Salfi,* par Renzi, Paris, 1868, in-8.

Ercolani, Cicognara le carbonaro et Pino, d'autre part, voilà les chefs des deux groupes alliés ou rivaux. En 1814, ils ont essayé, en vain, d'obtenir par la force une constitution (1); qui sait si, en 1815, pour prendre leur revanche, ils ne tenteront pas d'obtenir pour leur patrie l'indépendance et l'unité? ce qui est sûr, c'est qu'ils aiment Murat, et que Murat les aime, et qu'ils l'entourent à la villa du Belvedere au Vomero (2); l'ambassadeur d'Autriche, comte de Mier, et sa fidèle auxiliaire (3), la reine, ont grand peine à lutter contre eux tandis que le ministre Gallo observe les deux camps pour se joindre au plus fort.

Metternich a donc lieu de craindre que Murat ne déchaine une *guerre italienne* (4). Talleyrand connaît ces craintes lorsqu'il lui dit le 1er novembre: " Il faut organiser l'Italie: alors Murat n'aura plus *aucune prise sur l'esprit des peuples* et il ne sera *plus pour l'Italie qu'un brigand* „ (5). Et Metternich laisse deviner la peur qu'il éprouve de voir Naples commencer la révolution nationale: il veut à tout prix écarter la guerre de la péninsule; il veut en éloigner les troupes dont le passage pourrait surexciter le sentiment populaire et il veut en même temps rassurer Murat. S'il l'empêche d'envahir les états du Pape qui ne l'a pas reconnu, il lui permet d'occuper les Marches [novembre 1814]; il accueille avec bienveillance la note de Campo Chiaro du 7 décembre montrant que Naples, alliée de l'Autriche, peut invoquer le bénéfice du traité du

(1) Sur cette curieuse conspiration, cf. Orlof, II, 281, 285. — Pignatelli, I, 176 et 187. — Pepe, I, 137, 139, 157, 160 suiv. — Coppi, *Annali,* VI, 100.

(2) Pepe, I, 162.

(3) Pignatelli, *Memorie,* I, 96.

(4) Aussi lui prodigue-t-il les assurances de dévouement. Metternich écrit à Mier le 6 novembre: « Nous avons soutenu Murat contre la France; qu'il reste calme » (Helfert, *Joachim Murat,* p. 164). — Le 29 novembre: « Que Murat se tienne tranquille et nous le sauverons ».

(5) 6 nov. 1814. — Pallain, p. 101.

30 mai; et quand, obéissant à la lettre de Louis XVIII reprenant son " *Delenda Carthago* ", Talleyrand redemande avec force la chute de Murat, Metternich, par sa note du 13 décembre, refuse d'y travailler et, prévoyant la guerre entre France et Naples, déclare qu'il ne permettra jamais à des troupes, soit napolitaines, soit françaises, de traverser l'Italie: il craint que leur passage ne provoque une *guerre nationale.*

CHAPITRE II.

CHACUN SON TOUR

I.

Revirement politique de Metternich.

Au mois de janvier 1815, après le traité du 3 qui met fin à l'isolement de l'Autriche et oppose à la coalition prusso-russe l'alliance anglo-austro-française, Metternich respire enfin: il n'a plus à craindre de voir l'Autriche prise entre deux feux, attaquée au sud par les Italiens conduits par Murat, au nord par les Prussiens et les Russes guidés par Alexandre. Au moment où elle trouve des alliés, et par là même, elle perd ses ennemis: la Prusse et la Russie reculent. Deux fois plus forte qu'avant le 3 janvier, l'Autriche n'aura rien de plus pressé que d'écraser cet ennemi inattendu, dont, pour la première fois, elle vient de sentir le danger; ses craintes seront une leçon pour elle: elle domptera l'Italie pour n'avoir plus à la redouter.

Dans les derniers jours de décembre, elle est assurée de l'alliance anglo-française et tranquille pour sa frontière du nord:

son attitude vis-à-vis de Naples se modifie aussitôt. La note de Campo Chiaro et de Cariati à Castlereagh, en date du 29 décembre (1), s'en plaint vivement: les armements de Murat que Metternich invoque pour masquer son évolution s'expliquent par l'attitude hostile de la France, de la Sicile et de l'Espagne; car, malgré les assurances d'Aberdeen, Ferdinand IV n'a pas renoncé; l'occupation des Marches, dont le ministre autrichien se plaint aussi, est également une mesure de sûreté nécessaire jusqu'à la paix générale: Murat est prêt, du reste, à les abandonner, pourvu qu'il laisse une garnison à Ancône.

Après le 3 janvier, l'Autriche est certaine d'avoir deux alliés et de conserver la paix au nord: aussi le 21 du même mois a-t-elle résolument consommé la perte de son ennemi. Le 21, en effet, par le traité de Paris, elle promet à la France de rendre Naples à Ferdinand, moyennant 25 millions de francs (il est entendu que Ferdinand remboursera la France) (2); et elle dirige aussitôt 60,000 hommes sur l'Italie. Au même moment, le 25 Janvier, Castlereagh déclare à Vienne au duc de Campo Chiaro que l'Angleterre ne se considère nullement comme engagée vis-à-vis de Murat (3).

On a bientôt trouvé les prétextes à mettre en avant. On reprend la question des Marches. Comme Murat, un peu effrayé, fait mine de céder, Consalvi, sûr d'être soutenu, y mêle la question de Bénévent et de Pontecorvo dont il exige la restitution. C'est aller trop vite et Metternich le rappelle à l'ordre, mais en se démasquant de plus en plus clairement. Gallo essaye en vain de se prévaloir de sa qualité d'*allié* de l'Autriche (qualité reconnue par le traité du 11 janvier 1814), afin d'être en droit d'invoquer le traité du 30 mai 1814, établissant « paix et amitié

(1) Gallo, *Memorie*, p. 388.
(2) Gallo, *Memorie*, p. 390. — Schœll, *Hist. abrég.*, III, 436.
(3) *Der Krieg in Italien in 1815.*

entre Sa Majesté l'Empereur d'Autriche *et ses alliés* d'une part et Sa Majesté le Roi de France de l'autre; et aussi la déclaration de Louis XVIII du 4 juin 1814 disant qu'il a fait la paix avec l'Autriche et ses *alliés*. Talleyrand réplique qu'il ne connaît pas l'alliance de Joachim avec la cour de Vienne; mais, voyant l'empressement inattendu que met l'Autriche à se débarrasser de ce voisin dangereux, il bat en retraite, et déclare que, sans reconnaître officiellement Murat, en raison des liens de parenté qui unissent les deux cours de Paris et de Palerme, il est prêt à vivre en bonne amitié avec Naples (1).

Ce changement de la part de la France est extrêmement curieux: il souligne l'attitude agressive de l'Autriche qui se dessine plus nettement chaque jour. Par une lettre datée de Vienne, 10 février 1815, le duc de Campo Chiaro prévient Metternich que Joachim a désigné comme son chargé d'affaires en Russie le chevalier Pescara, de la famille des ducs de Calvizanno, et en Prusse le chevalier Schinina, marquis de S. Elia: il lui demande de s'entremettre pour les faire agréer, en vertu de l'article 2 du traité secret du 11 janvier 1814; il ajoute que ceci sera d'autant plus aisé que la Russie a accédé au traité du 11, qu'elle a confié au général de Balascheff une mission extraordinaire et qu'elle a accrédité comme ministre à Naples le baron Thuyl.

A cette avance de Campo Chiaro, Metternich répond par la note du 26 février, dans laquelle il se plaint des perpétuels armements de Joachim, il déclare qu'il les considère comme dirigés contre lui; et il fait savoir en même temps dans les salons napolitains que la perte de " l'usurpateur " est résolue (2). — Du 16 décembre au 26 février, on voit quel chemin a par-

(1) Gallo, *Memorie*, p. 391-392.
(2) *Diario napoletano*, 2 février, 13, 23, 1815, et Bianchi, I, 429.

couru l'Autriche: elle marche à une déclaration de guerre à Naples.

Le 10 avril, dans une longue note adressée à cette cour, Metternich récapitule tous les griefs qu'il a contre elle: l'inaction prolongée des Napolitains après le 11 janvier 1814; la politique napolitaine réglée sur les événements, non sur les principes; les bons offices de l'Autriche rendus inutiles par cette politique fourbe; les dangers de l'occupation des Marches; Metternich ne renonce pas à inviter le roi à adopter une ligne de conduite plus conforme à ses véritables intérêts; il n'en rappelle pas moins son ministre à Naples en envoyant leurs passeports aux envoyés napolitains.

Mais cette note est datée du 10 avril; et, le 30 mars les Napolitains ont passé la frontière. Au 26 février, c'est l'Autriche qui semble vouloir prendre l'initiative de l'attaque; le 30 mars, c'est Naples qui commence la guerre.

Entre le 26 février et le 30 mars, que s'est-il donc passé? — Le retour de l'île d'Elbe.

II.

Revirement politique de Murat.

L'événement du 1er mars provoqua l'ouverture immédiate de la crise italienne. Bien qu'il n'eût pas obtenu de l'Angleterre un traité solennel, malgré la demande qu'en avait faite officiellement Campo Chiaro à Castelreagh le 29 décembre 1814, malgré la lettre secrète qu'il avait adressée lui-même au régent le 18 janvier 1815, malgré l'offre d'un traité de commerce faite au mois de février de cette année, Joachim se flattait d'obtenir la neutralité bienveillante du cabinet britannique; il avait longuement, et, croyait-il, efficacement travaillé à conquérir son amitié: celui

qui rêvait de constituer à son profit un royaume d'Italie entrevoyait déjà très nettement quelle devait être la grande alliée du nouveau royaume.

Le traité du 30 mai était à peine signé, la tranquillité à peine rétablie que les riches Anglais, sevrés depuis dix ans, depuis vingt ans pourrait-on dire, des voluptés de la vie italienne s'abattaient sur la côte aux villes blanches, S. Giovanni, Portici, Castellamare, Vico, Sorrente et Massa. A leur tête était arrivée la princesse de Galles, dont on remarquait l'ardeur (1) et, il faut le dire aussi, les toilettes de mauvais goût. Et les bals et les fêtes succédaient aux fêtes et aux bals: le *Diario Napoletano* conservé à la *Società di storia patria di Napoli* nous en a gardé le souvenir (2).

En même temps que, par l'accueil qu'il fait dans son royaume à l'élite de la société anglaise, Murat tâche de se concilier son appui, il s'efforce de ranger dans ses intérêts les gros négociants de Londres. Ceux-ci " encouragés et cajolés s'engagent dans des spéculations énormes avec Naples ", ainsi que le rapporte le comte de Narbonne à Talleyrand le 30 mars 1815; on les allèche encore par l'offre faite en février d'un traité de commerce très favorable à leurs intérêts.

Murat ne s'en tient pas là; il essaye de rallier à sa cause le monde politique anglais. Certaines brochures, fort habilement rédigées, peut-être par le roi lui-même (3), et certainement d'après les notes fournies par le duc de Gallo (on peut s'en convaincre, en comparant, comme je l'ai fait, certaines pages des Mémoires du duc résumant les notes diplomatiques à certains

(1) *Diario napoletano,* V, 8 février 1815.

(2) *Diario napoletano,* V, janvier, février 1815. — *Esame del... Colletta,* p. 94.

(3) «On y trouve des expressions qui appartiennent à sa conversation habituelle». *Considérations sur les rapports de la France avec Naples,* 4 janvier 1815 (Aff. Étr. Corresp. Naples, 140).

passages des brochures que je cite) développent les diverses raisons qui doivent décider l'Europe à le maintenir sur le trône: telles les *Observations sur un écrit intitulé Des Bourbons de Naples* publiées à Paris en 1814 (in-12): on y invoque le témoignage de tous ces voyageurs qui ont visité le royaume pour attester que Murat est aimé de ses sujets (1); telles les *Réflexions d'un Napolitain:* l'Angleterre a des devoirs sacrés envers Murat (2); Murat a déclaré à l'Autriche, avant de signer le traité du 11 janvier, qu'il voulait traiter avec l'Angleterre (3); " Castlereagh ne crut pas devoir laisser le roi sans une garantie formelle. Il fut dit, dès les premiers jours d'avril, et nous avons lieu de croire pour certain, que lord Bentinck avait remis une note officielle par laquelle il déclarait que le gouvernement anglais adhérait entièrement au traité conclu entre l'Autriche et Naples... " (4). — Bien plus, le ministère napolitain s'abouche avec Sir Honrer, député aux Communes. Celui-ci montre à qui veut l'entendre que " la paix avec l'Italie, avec l'Italie unie et indépendante est clairement l'intérêt de l'Angleterre " (5) — ainsi que l'a montré le duc de Gallo dans sa note d'avril 1814, datée de Bologne — et que Joachim doit être ce souverain de Naples, également indépendant de la France et de l'Espagne, que la diplomatie britannique, au dire du ministre sarde à Berlin Castellefer, cherchait en septembre 1814. Il montre à qui veut l'entendre que, dans la campagne de 1814, Murat a rempli ses

(1) *Observations sur un écrit intitulé etc.*, p. 88.

(2) *Réflexions d'un Napolitain*, p. 54.

(3) *Réflexions d'un Napolitain*, p. 55. Ces brochures réfutaient des brochures bourboniennes, telles que: di Rocca, *Discorso sulla necessità di rendere a Ferdinando IV il regno di Napoli* (Paris, 1814); Sarrazin, *Défense des Bourbons de Naples* (Paris, 1815, in-8).

(4) Dans sa note datée de *Bologne, avril 1814*, et adressée à Castlereagh, Gallo s'inspire de cette idée (Gallo, *Memorie*, p. 376).

(5) *Réflexions d'un Napolitain*, p. 59.

devoirs envers les alliés; que c'est grâce à lui qu'Eugène a été battu et que les papiers napolitains saisis ne contiennent, ainsi que l'affirme explicitement Wellington à Blacas le 4 janvier 1815, " aucune preuve contre lui ": les lettres qu'on allègue afin d'établir le contraire ont été falsifiées par l'abbé Fleuriel, secrétaire du comte de Lille et du comte de Blacas, depuis dix-neuf ans déjà (1).

Joachim se reposait sur les preuves d'amitié qu'il avait données à l'Angleterre; il avait confiance dans l'efficacité de la politique qu'il avait suivie à son égard; il se croyait arrivé au moment d'en recueillir le bénéfice. Il laisse croire que c'est avec le consentement de l'Angleterre que son glorieux beau-frère s'est enfui de l'île d'Elbe: est-il admissible que, sans la complicité de Campbell, Napoléon se soit échappé? Et la princesse de Galles se gêne-t-elle beaucoup pour manifester hautement la joie qu'elle éprouve à la nouvelle des succès de l'Empereur? De fait, Joachim songe à envahir la Sicile, tant il se croit assuré, sinon du gouvernement de Castlereagh, du moins de l'opinion anglaise. Le 8 mars 1815, il écrit au général Desvernois (2), commandant su-

(1) Sur cette curieuse affaire, consulter, dans les journaux anglais, le compte-rendu de la séance du 2 mai 1815 à la Chambre des Communes; la traduction qu'en a donnée Alph. de Beauchamp (*Catastrophe de Murat*, p. 79), un passage du même ouvrage, page 56, une longue note du *Moniteur universel* du 10 mai 1815, page 528. — Castlereagh allègue: 1° une lettre de Napoléon à la reine de Naples, datée de Nangis, 17 février 1814: Horner veut la dater de Fontainebleau, 26 janvier 1814; 2° une lettre de Napoléon à Murat du 7 mars 1814. Horner prétend qu'elle doit être datée de Compiègne, 30 août 1811. Horner ajoutait: « Nous sommes autorisés à déclarer qu'on montrera à tout Anglais de distinction qui se trouvera à Paris: 1° les minutes originales des lettres de l'Empereur; 2° les minutes des mêmes lettres falsifiées et écrites de la main de l'abbé Fleuriel » pour entraîner les puissances contre Murat. — Je n'ai pu consulter les minutes originales de ces lettres.

(2) Les *Mémoires du Général Baron Desvernois* (Égypte, Naples), paraîtront sous peu de jours à la librairie Plon.

périeur des Calabres, la lettre suivante: "Quant à l'événement de l'île d'Elbe, un courrier a porté en Angleterre l'assurance que les résultats, quels qu'ils soient, ne changent en rien ma politique envers le gouvernement anglais... Si les Anglais ne s'y opposent pas formellement, Ferdinand ne sera pas longtemps sur son trône; il ne saurait faire le bonheur des Siciliens: sa mauvaise administration, le mauvais état surtout de ses finances sont le présage assuré de sa chute.

„ Si quelques régiments napolitains de Sicile demandaient à quitter cette île et à rentrer à mon service, procurez leur tous les moyens de transport; *demandez même s'il le faut des moyens de transport aux Anglais, qui, j'ose le croire, ne se refuseront pas à vous rendre ce service.*

„ Inondez la Sicile de vos agents (1). Faites insurger l'armée napolitaine, prenez en mon nom l'engagement d'aligner leur solde le jour qu'ils arriveront à Naples. Il vous sera facile de les décider à prendre cette détermination, puisque, après la suppression des subsides anglais, il ne leur reste plus l'espoir d'être payés par le gouvernement sicilien. — Adressez-moi tous les jours des rapports télégraphiques sur ce qui se passe en Sicile... Je donne l'ordre au ministre de la Police Générale de vous faire payer tous vos frais de police secrète „.

On voit jusqu'à quel point Joachim se fie à l'Angleterre: mais la sécurité qu'il éprouve à son endroit, si elle le laisse libre de tenter l'attaque du 30 mars, n'explique pas le choix qu'il fait de l'heure de l'attaque. Pourquoi assaillir l'Autriche sans attendre la France, qui sera prête dans quelques semaines? Pourquoi choisir pour l'effort décisif l'heure indécise où nul ne

(1) Le 10 février 1815, Desvernois avait distribué une prime de 660 francs à ses agents muratistes en Sicile, à propos de la saisie d'un contrebandier sicilien « Il Bovo » (Desvernois, *Souvenirs*, p. 748. [Ms. de Lons-le-Saulnier]).

sait si l'Europe acceptera comme la France le coup d'audace de Cannes?

Quoi qu'il dise à l'Autriche et à l'Angleterre, Joachim est d'accord avec Napoléon et connaît ses desseins (1): la princesse Pauline a réconcilié les deux beaux-frères; chacun d'eux compte sur l'autre, celui-ci pour recouvrer sa couronne, celui-là pour doubler ses états. Lorsque l'Empereur quitte l'île d'Elbe (2), il envoie Simon Colonna, ancien intendant d'Aquila, prévenir le roi de Naples; et celui-ci fait aussitôt partir le comte de Bauffremont pour la France, où il le représentera auprès de l'Empereur, et le général Franceschetti pour Porto-Ferrajo d'où Madame Mère doit venir attendre auprès de sa fille Caroline les résultats de l'aventureuse expédition.

Mais la confiance n'a pas reparu entre Napoléon et Murat. Il y a péril, aux yeux des unitaires, à attendre que l'Empereur, parvenu à Paris, ait restauré sa puissance. Dès maintenant, avant que Metternich effaré soit revenu de sa surprise, on peut envahir les pays du nord, proclamer, accomplir la révolution italienne: un coup d'audace, une pointe hardie à travers les corps autrichiens dispersés dans les Légations, et l'Italie se soulève à la voix de Joachim, l'Italie est libre et une. Attendre que Napoléon soit redevenu assez fort pour aider les Napolitains, c'est retomber sous sa main de fer; c'est compromettre l'œuvre nationale. Maître de la France, il verra un danger pour la France

(1) L'Angleterre a toujours craint et soupçonné cette entente: ce qui explique qu'elle n'ait pas maintenu Murat à Naples. — Dès le début de 1815, celui-ci connaissait sans doute le projet de l'Empereur: aussi demande-t-il à Metternich, en février, d'acheminer des troupes à travers la haute Italie; il prétend attaquer les Bourbons; il espère occuper les pays qu'il traverse, pour se trouver au moment de la crise qu'il sait toute proche en excellente posture. *Beati possidentes!*

(2) Sur les rapports de Napoléon avec les unitaires italiens en 1815, consulter A. Lumbroso, *Miscellanea Napoleonica,* serie III-IV, Rome, Modes et Mendel, 1898. Préface, p. XVI, note 2 (très complet).

dans l'unification de la péninsule; comme François de Neufchâteau à Rastadt déclarait que la république unitaire est aussi contraire aux intérêts français qu'aux intérêts autrichiens (1), il repoussait dédaigneusement les offres que lui faisait Joachim dès 1813, touchant le partage de la péninsule suivant la ligne du Pô; aussi bien que Metternich il entend que l'Italie reste divisée. Le moment est favorable; puisque la France et l'Autriche se sont toujours entendues aux dépens de l'Italie, c'est lorsqu'elles sont en hostilité latente, à la veille d'une guerre ouverte, qu'il faut tenter de les en expulser l'une et l'autre; leur brouille assure leur défaite; elle présage le succès de l'entreprise nationale: Pepe, Ambrosio, Carascosa le répètent chaque jour à Joachim. Le roi cède peu à peu; il est vaincu par la force de leurs raisons. "Je sais que sa tête travaille beaucoup, écrit en parlant de lui le comte de Mier, au lendemain du jour où Murat a écrit à Desvernois, le 9 mars; ... je sais qu'il a envoyé de tout côté des émissaires secrets... Cet événement au lieu de faire ajourner son voyage projeté pour les Marches paraît l'avoir accéléré. Ses chevaux de selle et quelques épuipages de campagne sont partis lundi dernier pour les Marches... Son départ peut avoir lieu d'un moment à l'autre. Son humeur, ses propos annoncent qu'il a des projets en vue, mais que ses idées ne sont pas encore fixées et qu'il attend les premiers résultats de l'entreprise de Napoléon. S'il restait à Naples, entouré de la Reine et de quelques personnes sensées, qui, sans le flatter, ont le courage de lui dire la vérité, on pourrait compter qu'il ne sera pas entraîné à quelques fausses démarches; mais à

(1) Hüffer, *Geschichte des Rastadt-Congress*..... doc. L-LVI, p. 186. — Reumont, *Federico Manfredini*..... (*Arch. Stor. Ital.*, L. III; XXVI, 257. — Melzi, *Memorie*, I, 460). — La Réveillère-Lépeaux à Bonaparte: 11 octobre 1796 (Franchetti, *Della Unità italiana nel 1799.— Nuova Antologia*, 1890, p. 426-427).

Ancône, rendu à lui-même, entouré de têtes échauffées, on ne peut répondre de rien „ (1).

Mier ne se trompe pas; dès ce moment, la guerre est décidée; Neyperg envoyé par le Congrès de Vienne, ne modifie pas les dispositions de la cour; les armements de Naples redoublent. Mier s'en plaint le 12 mars (2) et Gallo répond le 14 en invoquant les affaires de France. Il savait sans doute que, la veille, le 13, les deux divisions des Marches (3) avaient reçu l'ordre de resserrer leurs cantonnements et de se tenir prêtes à marcher au premier signal; le 17, il apprend officiellement à l'ambassadeur autrichien que son maître a quitté Naples.

Le 17 mars, en effet, malgré sa femme qui, tremblant pour sa couronne, l'a deux fois retenu (4), Murat abandonne sa capitale; il se flatte d'être soutenu par la France et par l'Angleterre (5), et, séduit par ces " *têtes chaudes* „ que redoute le ministre autrichien, il court appeler l'Italie à l'indépendance et à l'unité.

CHAPITRE III.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

Le champion de l'indépendance italienne que Metternich a ménagé en Murat jusqu'en mi-décembre 1814, qu'il a attaqué et qui l'a attaqué dans les premiers mois de 1815, va de plus

(1) Le Comte de Mier à Metternich, rapport 22, du 9 mars (Helfert, *J. Murat,* p. 178).

(2) Helfert, *J. Murat,* p. 180.

(3) Colletta, 1815, p. 81.

(4) Helfert, *J. Murat,* p. 185.

(5) Cf. la lettre de Murat du 28 septembre 1815, citée par Tivaroni, *op. cit.,* II, p. 291: « È verità riconosciuta... ».

en plus nettement se déclarer et de plus en plus clairement agir: c'est lui que frappera, c'est lui qu'abattra l'Autriche.

I.

Les conditions de la lutte.

Le 22 mars, lord Bentinck, Commissaire de Sa Majesté Britannique en Italie, expédiait au duc de Gallo une note menaçante datée de Gênes: il s'y plaignait des armements de la cour de Naples; il en demandait l'explication. Le ton de cette note, non moins que son contenu, était de nature à éclairer complètement le roi Joachim et son entourage sur les intentions du cabinet britannique: il lui demeurait aussi hostile que l'Autriche elle-même; il n'entendait nullement aider la cour de Naples à réaliser à son profit l'unité italienne. Le plus solide appui qu'avaient rêvé d'obtenir, Murat et son entourage, allait tout d'un coup leur manquer, à moins d'une pression très forte de l'opinion publique sur le ministère anglais. Comme de son côté, Napoléon n'était pas en mesure d'agir et qu'il cherchait du reste à obtenir la paix, c'était sur ses seules forces que Murat devait compter, avec elles seules qu'il devait combattre.

Quelles étaient les forces comparées des deux ennemis?

Quant aux effectifs, je reproduis ci-après les chiffres donnés par Colletta, puisés par lui aux documents originaux confirmés, dans leur ensemble, par tous les documents imprimés, par tous les documents d'archives auxquels j'ai pu recourir.

L'armée napolitaine, dont le lieutenant-général Millet de Villeneuve était chef d'état-major, comptait environ 35,000 hommes présents sous les armes, avec 5,000 chevaux et 56 canons; elle comprenait, outre l'infanterie et la cavalerie de la garde commandées par le Prince de Pignatelli Strongoli [4,000

hommes] et le général Livron [1,400 chevaux], trois divisions d'infanterie conduites par Carascosa, d'Ambrosio et Lechi [8,000 hommes chacune] et une division de cavalerie sous les ordres du général Rossetti [2,000 chevaux]; le maréchal de camp Pedinelli était à la tête de l'artillerie, Colletta était commandant du génie et le cavalier Vauchelle ordonnateur en chef (1).

Les Autrichiens étaient moins nombreux que leurs agresseurs au début de la campagne; leur armée renforcée par les troupes qu'amena Frimont comprenait huit brigades, réparties en trois divisions commandées par les généraux Mohr, Neyperg et Wied; l'effectif total est évalué à 36,000 hommes présents sous les armes, au lendemain de Casalanza; à partir du 10 avril, il est vraisemblable qu'ils opposaient aux Napolitains des effectifs égaux aux leurs, ou supérieurs.

Quant à la valeur morale des deux armées, il est permis de se la représenter avec quelque vraisemblance. Enorgueillis par leurs récents triomphes, entraînés et rompus aux fatigues par leurs dernières campagnes, les Autrichiens éprouvaient cependant quelque inquiétude, les soldats à l'idée qu'ils allaient combattre Murat, les états-majors à la pensée que, d'un moment à l'autre, Napoléon pouvait entrer en scène et couper leurs communications.

L'armée napolitaine a été sévèrement jugée par Pepe (2), brave soldat, et Colletta (3), général en chambre. Il est certain, comme ils le prétendent, que la discipline y était relâchée (4);

(1) Pour plus de détails, cf. l'appendice.

(2) Pepe, *Memorie*, I, 134-135: « L'esercito andava a rompicollo... ».

(3) Colletta, 1815 p. 25.

(4) A l'Archivio di Stato di Napoli (Carte di Guerra, 1060), j'ai trouvé un brouillon d'ordre du jour, sans date: le roi se plaint de l'indiscipline de la division de réserve, de la 2e brigade notamment: il se plaint des rixes qui ont éclaté entre soldats du 9e de ligne. — Le *Diario Napoletano* relate fréquemment des rixes entre soldats ou entre la population et la troupe.

il paraît certain également que les divers services administratifs étaient très mal organisés: les services d'habillement, car, trois mois avant la guerre, ils venaient d'être bouleversés; le service des approvisionnements, puisque Carascosa, dans les Marches, en pleine paix, se plaint journellement de n'avoir pas de fourrages pour sa cavalerie. Cependant, il y a lieu d'affirmer que le moral du soldat napolitain était bon: de l'aveu de Pepe et de Colletta, il était très bien vêtu et très exactement payé; il était fier de son chef, cet intrépide général dont le monde entier admirait la bravoure et qui ne cessait de s'occuper de lui (1); il était fier de ses généraux, Ambrosio, Gennaro, Filangieri qui s'étaient couverts de gloire dans les rangs de la Grande Armée; il était fier de lui, et n'avait pu combattre près de dix années dans les armées napoléoniennes sans en rapporter quelque confiance, peut-être même, comme semble l'indiquer Colletta (2), quelque présomption fanfaronne. De fait, voici comment le juge le général en chef autrichien, qui, mieux qu'aucun autre, put apprendre à la juger. " Dans cette campagne, trompé par les promesses de Murat, dans beaucoup de combats il a fait preuve de valeur, spécialement à la bataille de Tolentino, dans laquelle les Autrichiens ont dû faire des efforts considérables et de pénibles sacrifices pour attraper la victoire " (3).

Si l'on réfléchit que les effectifs réels des deux armées étaient sensiblement les mêmes, on en conclura, sans doute, que les chances, à cet égard, étaient à peu près égales de part et d'autre. Mais si l'on constate que les Napolitains avaient leurs forces massées dans les Marches, tandis que les Autrichiens n'avaient

(1) Pepe, *Memorie,* I, 163. — *Esame del... Colletta,* II, 10, 18.

(2) Colletta, *op. cit.,* p. 25: « armata... presontuosa ».

(3) Lettre de Bianchi à Apponyi, ministre autrichien en Toscane. *Giornale del dipartimento del Reno,* Bologna, 6 giugno 1815. — (Benaducci, p. 12). — Cf. aussi, dans Pepe, I, 174, le récit de la journée du Panaro.

qu'une dizaine de mille hommes éparpillés, suivant leur coutume, sur la Voie Emilienne, on comprendra que la supériorité du nombre ait assuré la victoire aux Napolitains dans les premiers combats (1).

II.

Succès des Napolitains, 22 mars - 6 avril.

Les ordres donnés le 13 mars de Naples ne sont pas encore exécutés que la 3e division [Lechi] reçoit l'avis d'avoir à se réunir aussitôt à Ancône, tandis que la garde se rassemblera à Foligno. Le 19, Murat est à Ancône, où il fait construire un camp retranché sur la Montagnola. Informé par un voyageur venant de Milan (2), que 50,000 Autrichiens accourent pour renforcer l'armée d'Italie, il se décide à brusquer son attaque. Il annexe aux Marches les districts d'Urbin, de Pesaro et de Gubbio et réunit solennellement les Marches elles-mêmes au royaume de Naples; puis, il lance les ordres suprêmes. Devant la première division [Carascosa] qui, le 29, marche sur Rimini, et le 30, sur Césène, les cantonnements autrichiens étendus jusqu'à Cattolica, se replient derrière le Pisatello; le 30, attaqués et forcés dans Césène, ils s'échappent par la route de Cervia. Le 31, les Autrichiens rétrogradent sur Bologne et Carascosa avance sur Forli, d'où il envoie un bataillon du 9e léger occuper Ravenne. Le 1er et le 2, il continue sa marche sur Bologne, dont il s'empare

(1) Consulter le récent ouvrage paru depuis que cette étude est terminée: *Feldzug der Oesterreicher gegen König Joachim Murat im Jahre 1815,* von Friedrich Schirmer, K. u. K. Oberlieutenant, (Prag, Svaton, 1898, in 8, 391 pages).

(2) Colletta, *op. cit.,* p. 32.

le 2 au soir, après que les Autrichiens l'ont évacuée, partie sur Cento où ils envoient 3,000 hommes, partie sur Modène où ils sont 6,000. Le 3, Carascosa s'arrête à Bologne pour faire reposer ses troupes et attendre les autres divisions qui tardent: Ambrosio est à Imola et Lecchi à Forli (1).

Le 4, les Napolitains reprennent leurs course, se dirigeant sur Modène. Ce jour-là, ils se heurtent aux Autrichiens établis sur le Panaro et décidés à combattre (2). Murat dirige la brigade Pepe sur leur droite, commandée par Stefanini et établie à Spilimberto; mais, impatient de l'attendre, il commande l'attaque au centre, et emporte le pont, grâce à Filangieri qui le traverse sous la mitraille, avec 24 cavaliers, après que l'artillerie en a détruit les barricades. Bianchi, forcé, bat en retraite, abandonnant Stefanini à son sort. Le soir même du 4, Carascosa vainqueur occupe Modène; le 5, il pousse jusqu'à Reggio et à la Secchia, tandisqu'Ambrosio occupe Ferrare ce même jour, après avoir pris la veille Cento et San Giovanni, où il est remplacé, après son départ, par la troisième division.

Le 6 au matin, les Autrichiens étaient refoulés de l'autre côté du Pô (3), dont ils bordaient la rive gauche, tandisque l'armée de Murat, de Reggio, San Giovanni et Ferrare en dominait la rive droite. — C'est alors que Joachim reçut de Bentinck une note datée du 5 avril: le commissaire anglais rappelait au roi de Naples les engagements réciproques des puissances alliées et le prévenait que la première hostilité contre l'Autriche donnerait le signal de la reprise de la guerre entre l'Angleterre et Naples.

(1) Arch. di Napoli. Carte di guerra (Lechi à Millet), 1060.

(2) Carascosa à Millet: 4 avril (Arch. Nap. Carte di guerra, 1060), il annonce une escarmouche à Anzola.

(3) Millet à Carascosa, 6 avril, 8 h. du soir (Arch. Napol. Carte di Guerra, 1060).

Murat ajourna la réponse. La fortune avait secondé son audace; il avait suivi le plan très simple (1) qui s'offrait à lui. Comptant voir, à son approche, éclater un soulèvement national il s'était avancé au cœur de la péninsule, dans ce pays bolognais qui s'était toujours montré si ardent pour la cause de l'Italie. Si l'Italie voulait, vraiment, l'unité avec l'indépendance, le moment était venu pour elle de le dire et de se lever: avant de répondre à Bentinck, Murat avait besoin de savoir ce que lui répondrait l'Italie.

III.

L'appel à l'indépendance.

En arrivant à Ancône, il avait invité Pepe à sa table, et lui avait dit: " Avant peu on s'occupera de faire une constitution et de mettre les étrangers à la porte ". — " Je vous jure, lui avait répondu le général, que, puisqu'il s'agit maintenant de combattre " *per la nazionalità italiana* " vous trouverez en moi le soldat entièrement dévoué, plus jamais le tribun " (2). — Et, lorsque, plusieurs jours plus tard, il passait le Rubicon au flanc de Carascosa, tous deux s'étaient serré la main, se jurant de vaincre ou de mourir (3). Ils étaient impatients: ils parlaient de la nécessité d'aller vite. " Les Italiens sont accoutumés à crier, à applaudir au dernier qui arrive... Le roi ne saurait trop se presser: gardes nationales, landwehr, landsturm, gardes

(1) Il avait eu le bon sens de repousser le plan de Filangieri: débarquer à Venise avec une partie de l'armée (Fer. Raumer, *Annuario storico,* 1871, cité par Tivaroni, II, 288).

(2) Pepe, *Memorie,* I, 167.

(3) Pepe, *Memorie,* I, 170.

d'honneur, compagnies départementales, achat de chevaux dans l'Etat Romain et dans la Toscane, tout doit marcher simultanément...: sans tout cela, point de salut „. C'est Ambrosio qui parle ainsi (1) et Pepe propose de décréter la levée en masse et de poursuivre les réfractaires sous l'accusation du crime de lèse-nation (2). On voit quelle ardeur enflamme ces " *têtes chaudes* „ qui entourent le roi; on devine la joie qu'ils éprouvent à lire, et, sans doute, à rédiger la proclamation suivante, datée de Rimini, 30 mars.

Italiens !

" L'heure est venue où doivent s'accomplir les grandes destinées de l'Italie. La Providence vous appelle enfin à être une nation indépendante. Des Alpes au détroit de Sicile qu'un seul cri s'élève: l'Indépendance de l'Italie! Et à quel titre des peuples étrangers prétendent-ils vous enlever cette indépendance, premier droit et premier bien de toute nation? A quel titre dominent-ils vos plus belles contrées? C'est donc en vain que la nature a élevé pour vous garantir la barrière des Alpes? — Non! Que toute domination étrangère disparaisse du sol italien. Vous qui avez été une fois les maîtres du monde, vous avez expié cette gloire par vingt siècles d'oppression et de massacres; mettez aujourd'hui votre gloire à ne plus avoir de maîtres! Quatre-vingt mille Italiens s'avancent sous les ordres de leur roi (et jurent de ne prendre aucun repos avant que l'Italie ne soit delivrée); et il sont déjà prouvé qu'ils savent tenir leurs serments. Italiens de toutes les contrées de l'Italie, secondez ce dessein magnanime; qu'ils reprennent leurs armes déposées,

(1) Archivio di Napoli. Carte di guerra, 1060 (sans date).
(2) Pepe, *Memorie,* I, 168.

ceux qui les ont portées parmi vous et que la jeunesse novice à les manier apprenne à le faire!

„ Qu'à de si nobles efforts se préparent tous les cœurs, toutes les intelligences! Que toutes les voix libres se fassent entendre parlant au nom de la patrie à tous les cœurs vraiment italiens! Que l'énergie nationale se déploie toute et sous toutes ses formes! Il s'agit de savoir si l'Italie doit être libre ou plier encore pour des siècles son front humilié sous le joug.

„ Que la lutte soit décisive; et nous verrons assuré pour longtemps le bonheur d'une patrie si belle, qui, bien que sanglante encore et déchirée, excite tant de convoitises étrangères. Les hommes éclairés de tous les pays; toutes les nations dignes d'un gouvernement libéral, les souverains qui se distinguent par la grandeur de leur caractère, se réjouiront de votre entreprise et applaudiront à votre triomphe. Pourrait-elle ne pas vous applaudir, l'Angleterre, ce modèle de gouvernement constitutionnel, ce peuple libre qui met sa gloire à combattre et à répandre ses trésors pour l'indépendance des nations?

„ Italiens, vous avez été longtemps étonnés de nous appeler en vain; vous avez peut-être accusé notre inaction alors que vos vœux se faisaient entendre tout autour de nous; mais le temps opportun n'était pas encore arrivé; je n'avais pas encore fait l'expérience de la perfidie de nos ennemis; il était bon que les événements démentissent les promesses trompeuses dont se sont montrés si prodigues vos anciens dominateurs lorsqu'ils reparurent parmi vous; combien rapide, combien lamentable fut cette expérience, vous le savez! J'en appelle à vous, braves et infortunés Italiens de Milan, de Bologne, de Turin, de Venise, de Brescia, de Modène, de Reggio, de tant d'autres pays illustres et opprimés. Combien de valeureux guerriers, de patriotes vertueux arrachés au pays natal! Combien gémissent dans les fers! Que de victimes d'extorsions, d'humiliations inouïes. Italiens,

pour réparer tant de maux, unissez-vous d'une étroite union à un gouvernement de votre choix ; qu'une représentation vraiment nationale, qu'une constitution digne de ce siècle et de vous garantisse votre liberté, votre prospérité intérieure, aussitôt que, par votre courage, vous aurez assuré votre indépendance.

„J'appelle autour de moi tous les braves pour combattre; j'appelle de même tous ceux qui ont profondément médité sur les intérêts de leur patrie afin de préparer et de régler la constitution et les lois qui doivent régir désormais l'heureuse Italie, l'Italie indépendante „.

JOACHIM NAPOLÉON.

Pour copie conforme,
Le chef de l'état-major-général
MILLET DE VILLENEUVE.

Cette proclamation est suivie du décret du 3 avril qui appelle chaque Italien à concourir par les armes, par ses talents, par sa fortune à la conquête et à l'établissement de l'indépendance de l'Italie (1). Le 4, paraît un autre décret d'objet plus précis, de teneur plus positive: on crée une *Commission de guerre italienne* (2) pour organiser militairement le soulèvement national: la présidence en est confiée au lieutenant général Arcovito. Enfin une assemblée nationale italienne est convoquée à Rome pour le 8 mai. — Ces actes de Joachim, la proclamation de Rimini et les décrets de Bologne sont immédiatement répandus à profusion dans toute la peninsule, et les " unitaires „, qui sont partout installés par les Napolitains, s'empressent d'en expliquer les détails et d'en développer les diverses parties.

(1) Benaducci, p. 5.
(2) Arch. di Bologna. Stampe governative: 1 gennaio-15 sett. 1815.

IV.

Autres proclamations.

C'est Ambrosio qui, le 2 avril, écrit de Faenza: " l'Italie appelle de partout ses enfants à combattre pour la gloire, pour l'indépendance, pour la liberté "; — c'est le sous-préfet de Rimini (département du Rubicon) qui écrit, le 4: " la proclamation du souverain, de M. le général Ambrosio et de M. le préfet du département doivent avoir ému aussi le cœur des habitants de ces contrées, en réveillant en eux la plus vive ardeur et la volonté la plus décidée de concourir à la grande œuvre de la régénération, de la félicité et de l'indépendance de l'Italie (1) "; plus loin, il invite les Italiens à imiter la bravoure de leurs intrépides ancêtres (prodi antenati). — Ce sont les officiers italiens réunis à Bologne qui s'adressent, le 5, aux vétérans et aux anciens soldats italiens: " Camarades! ce sont vos chefs, vos compagnons, vos amis qui vous appellent... Entendez leurs voix et de l'Italie nous chasserons l'étranger. Rappelez-vous que vous êtes nés pour la gloire! (2) ". Voici une circulaire du préfet du Rubicon aux sous-préfets, podestats, syndics, commissaires et curés du département en date du 6 avril: " Il s'agit de la cause très sainte de notre délivrance. Les plus favorables circonstances nous fournissent le moyen le plus propre à l'atteindre. Et qui pourrait en douter après avoir été témoin de l'ardeur nationale dans le duché d'Urbin et dans notre Romagne à la première apparition du roi Joachim et de son armée apportant la proclamation de l'indépendance?... Tandis que l'im-

(1) Arch. di Bologna, *ibid.*

(2) *Giornale del dipart. del Reno,* 10 aprile, n° 45, p. 165. — Arch. di Bologna, 1815.

mortel Napoléon, notre père... vole sur le Rhin..., nous, pendant ce temps, nous aurons toutes nos aises pour réaliser notre indépendance; et alors, le blason de l'Italie ne sera plus un rebutant assemblage de serpents, de lions, d'aigles, de monstres de toute sorte, de clés et d'autres emblêmes fantastiques, image de notre morcellement et de notre faiblesse; ce sera la Déesse ceinte d'une couronne ornée de tours versant de la corne d'abondance, la richesse, la fortune et la félicité „ (1). — Le même jour, le même préfet (ou le même secrétaire de préfecture, Bartorelli) lance une autre proclamation animée du même esprit: " L'Italie longtemps foulée par les nations étrangères appelle aujourd'hui ses enfants et les invite à se serrer autour d'un roi qui a déployé l'étendard de l'indépendance nationale. Les armées étrangères, plusieurs fois descendues chez nous, n'eurent pas d'autre but que de se saouller (satollarsi) de nos richesses; de déchirer la patrie afin de la dominer plus aisément et d'exciter des factions pour provoquer la guerre civile. Instruits par ces funestes exemples, apprenons une fois à abhorrer l'étranger; et brandissons nos armes pour revendiquer notre patrie outragée. Les Romains nos ancêtres, par la grandeur de leurs efforts, furent les maîtres du monde (signoreggiarono il mondo); et leurs petits-fils n'auraient pas assez de cœur pour reconquérir au moins le sol de la patrie? Eh! que les Italiens se lèvent pour sortir de leur long esclavage... Habitants du Rubicon! La fortune sourit à l'Italie. Un roi national, puissant et craint, vole à la tête d'Italiens valeureux pour combattre l'étranger qu'il a plusieurs fois mis en fuite. Hâtons-nous de courir sous les drapeaux du héros dans le génie duquel l'Italie a placé toutes ses espérances. Vive l'indépendance italienne! Vive le roi! „ (2).

(1) *Gazzetta di Forlì,* n° 14. — Arch. di Bologna, 1815.
(2) *Gazzetta di Forlì,* n° 14. — Cf. *supra.* — Cf. aussi la proclamation de Strocchi, sous-préfet de Faenza, du 3 avril: « Una nazione

Les grands mots sont donc enfin prononcés. Un souverain italien, à la tête d'une armée italienne, appelle les Italiens aux armes, au nom de l'indépendance de l'Italie; la situation du mois d'avril 1815 est analogue à celle de 1848 et Charles Albert avant Novare ne fait que copier Murat avant Tolentino. Les sentiments auxquels celui-ci fait appel sont exactement les mêmes que ceux sur lesquels s'appuiera celui-là, que ceux qui formeront en ce siècle le patriotisme italien: l'orgueil passionné et amoureux

che fu regina del mondo intero, famosa per tanti prodigi di lettere, di arte e di armi, l'Italia nostra vede inaspettata e fortunata occasione di rivivere all'antica gloria...» (*Gazzetta di Forlì,* 10 aprile). — Cf. aussi cette proclamation de Rossi, en date du 8 avril (Arch. Bologna. Stampe govern.): « Italiani, la causa dell'Italia si fa ad ogni momento migliore... I vecchi soldati italiani, le truppe toscane, ... corsero incontro ai valorosi liberatori d'Italia e con essi si unirono e giurarono di non posare le armi fino a che non fosse al tutto disciolta da ogni giogo straniero l'Italia nostra! ... Vecchi soldati italiani, ... accorrete sotto i vessilli della Patria vostra... conoscete l'*augusto capitano* che vuol condurvi alla vittoria... Volete voi ascoltare oziosi il suono di guerra, oggi che è preceduto da quel grido ben nostro e nazionale: Indipendenza italiana?». — Voici une autre proclamation du même Rossi, commissaire civil dans les dép. du Reno, Rubicon, Bas Pô, Panaro et Imeta, en date du 9 avril; il demande aux curés de prêcher la guerre sainte: «Se agli sforzi politici e militari soccorre la Religione..., chi non vede per sì bella e cara armonia d'azioni già avverati i lieti destini d'Italia? Essa... dee... mantener salda la religione, sostegno primario di ogni stato... Tenda ciascuno al grande scopo della nazionale indipendenza». (Museo del Risorgimento italiano di Bologna). — C'est à propos de la proclamation de Rimini que Manzoni écrivit:

« O delle imprese alla più degna accinto,
Signor, che la parola hai proferita
Che tante etadi indarno Italia attese! »

et que Rossini composa son *Inno dell'Indipendenza* [*Cronache segrete della polizia toscana,* trascritte da Gio. Marcotti (Firenze, Barbera, 1898), p. 115]. — Leopardi, au contraire, partisan des Autrichiens, écrivait une prière pour la libération du Piceno, en mai 1815 (Carducci, *Letture del Risorgimento.....,* I, 357).

de l'Italie fille de Rome (1); la haine de l'étranger, (2) le mépris du barbare qui, du maître du monde a fait un peuple sujet; la conscience de l'unité géographique (toute relative d'ailleurs) de la péninsule, cernée par la mer, cerclée par les Alpes; la nécessité de recourir à la force pour réaliser l'unité politique; la promesse qu'une constitution libérale sera donnée au nouveau royaume.

En 1815, le rêve italien est aussi précis qu'en 1848 dans la pensée de l'élite.

CHAPITRE IV.

ECHEC DE LA TENTATIVE NATIONALE

Il paraît être beaucoup plus vague dans la conscience de la masse.

I.

Indifférence de la nation.

Sans doute, au dire de Bartorelli, Modène illumine à l'entrée de Murat (3); sans doute, les Bolognais montrent un assez vif enthousiasme (4) et fournissent à Murat un corps de volontaires dits " Chasseurs à cheval " (5); sans doute on forme

(1) Pepe, *Memorie,* I, 174.
(2) Cf. *Vittorio Barzoni e i Francesi in Italia,* per l'avv. Ulisse Papa, deputato al Parlamento (Venezia, Visentini, 1895).
(3) *Gazzetta di Forlì,* 1815, n° 14.
(4) Pepe, *Mémoires,* I, 171.
(5) Archivio di Napoli. Carte di guerra, 1060: lettre du 11 avril.— *Gazzetta di Forlì,* n° 15, 10, 13 e 15 aprile 1815.

trois bataillons de volontaires italiens (1), dont un d'officiers; sans doute, le département du Musone fournit un corps de chasseurs francs (2).

Mais des 12 régiments de volontaires promis aux Napolitains, pas un seul n'est formé (3); la *Commission de guerre italienne*, pour s'occuper, en est réduite à rédiger des proclamations qui reproduisent celles des premiers jours (4). Les adhésions à Murat sont très rares et la masse de la population ne lui est pas sympathique (5): les rapports de la police autrichienne au moment de l'invasion napolitaine en font foi. Le 13 mars, alors que l'événement de l'île d'Elbe est connu, le commissaire de police de Rimini, Fantini, écrit une lettre réservée au Commissaire autrichien où il lui dit: " L'esprit public des habitants qui se distinguent par leur caractère docile et tranquille, n'offre dans les circonstances actuelles à la police aucun motif de blâme " (6). Le 25 mars, il écrit encore: " Ici la population est très tranquille. Même les nouvellistes politiques s'abstiennent de faire des réflexions politiques sur les nouvelles même indifférentes ". Le commissaire Giacomelli envoie des nouvelles analogues de Cat-

(1) Crivelli à Millet, d'Ancône, 28 avril. — Oliver à Millet, 28 et 29 avril. — Arch. di Napoli. Carte di guerra, 1060.

(2) Crivelli à Millet, 13 avril, id. id., 1060.

(3) Colletta, 1815 p. 25. — « La sua (del Murat) voce non tornò grata all'esercito italiano, del cui sangue le sue mani erano contaminate ». (Cattaneo, *L'antico esercito italiano,* Milano, 1862. — Estratto dal volume VIII del *Politecnico*). Il est probable, en effet, que les souvenirs de 1814 ont détourné de Joachim les anciens soldats du Vice-Roi.

(4) *Proclama della Commissione di guerra italiana,* 10 aprile. — Arch. di Bologna. Stampe gov.

(5) Sur les efforts tentés pour secouer l'indifférence du peuple, cf. lettre de Berardi au podestat, 6 avril, et rapport du comm. de la place de Forlì du 17 avril. — Arch. di Napoli. Carte di guerra, 1060.

(6) Archivio di Bologna, 1815, fasc. VI. *Atti di polizia: gov. provv. austr. e ristaurazione napoleonica* (Prot. privato, fascicolo 14).

tolica (1). Après la retraite de Murat, le 17 avril, Savini écrira au gouverneur des Trois Légations: " Il m'est agréable de pouvoir assurer Votre Excellence que, si le fantôme de l'indépendance italienne proclamée a pu séduire quelque étourdi, le grand nombre du moins envisageant l'affaire sous son véritable aspect, a bien vite démêlé le piège qui se cachait sous les apparences mensongères de la cause italienne " (2). Du reste, les rapports du général Lechi (3e division napolitaine) qui, jusqu'au 23 avril, forme l'arrière-garde, *accusent explicitement les paysans de favoriser les Autrichiens, défenseurs du Pape.* Les faibles secours que les Italiens fournissent à Murat, l'attitude de la police autrichienne, montrent clairement que, si le rêve italien était, en 1815, plus puissant que jamais sur l'élite, il n'exerçait pas alors grand empire sur la masse. Talleyrand avait raison d'écrire à Louis XVIII le 1er mai 1815: " Murat, au commencement des hostilités, comptait sur une insurrection des peuples de l'Italie; mais il a été complètement déçu dans son attente " (3).

Peut-être même serait-il imprudent de prétendre mesurer au peu d'ardeur du peuple à soutenir Joachim par les armes l'étendue et la force du sentiment national à cette époque. Son attitude, assez molle, il faut en convenir, ne pourrait-elle s'expliquer par des causes particulières? En 1814, pour repousser l'envahisseur, la France n'avait pas retrouvé l'énergie échevelée de 1792, tant elle était épuisée de fatigue; n'y aurait-il pas un peu de lassitude aussi, après ces vingt années de guerre et de révolution, dans cette mollesse des masses italiennes? un peu de scepticisme

(1) J'ai consulté les rapports de la police autrichienne de cette époque à l'Archivio de Venise: je n'ai découvert aucun texte attestant une effervescence populaire.

(2) Ce que confirme le petit nombre des arrestations opérées par les Autrichiens en mai-juin 1815. (Cf. Guidicini, *Diario Bolognese,* IV, 18).

(3) Pallain, p. 415.

aussi sur l'opportunité de la tentative napolitaine, alors que l'affaire de l'île d'Elbe n'était pas encore, non seulement définitivement réglée, mais même connue avec certitude? Le 13 mars, un bâtiment marchand avait apporté la nouvelle que Napoléon avait été fait prisonnier à quatre lieues de Grenoble; et, quelques jours après, on annonçait *officiellement* qu'il avait été arrêté à Bonnet (1).

Et puis, que l'on se rappelle la persistance des sentiments particularistes; le mouvement de 1815 n'est-il pas exclusivement napolitain? Les signatures de la proclamation adressée par les officiers aux vétérans italiens ne reproduisent aucun nom de général; on n'y voit que deux colonels, et deux colonels inconnus, Cappi et Piella; tous les généraux de l'armée du Vice-Roi se sont abstenus; on dit même que Severoli, à Milan, condamna ouvertement la conduite de Joachim. D'autre part, et ceci est grave, en appelant l'Italie à l'indépendance, celui-ci arbore un drapeau qu'elle ne connaît pas; les couleurs autour desquelles il prétend ranger ses enfants ne sont pas celles de la République Cisalpine et du Royaume d'Italie, vert, blanc et rouge (2); de par le décret du 15 avril (3), c'est l'amarante et le vert, disposés en rayons d'égale grandeur. Ne semble-t-il pas en vérité que ce soit l'absorption de l'Italie par le royaume de Naples que promette cette armée napolitaine? — Ne serait-il pas étrange que l'inertie des populations dût s'expliquer seulement par l'affaiblissement du sentiment national, au moment même où les Autrichiens croyaient devoir satisfaire à ses exigences d'une manière éclatante. Le 2 avril 1815, trois jours

(1) Arch. di Bologna, 1815, fasc. VI. *Atti di polizia.*

(2) Discours de Vittorio Fiorini, *Il Resto del Carlino,* 8 gennaio 1897. — Le même: *Nuova Antologia,* gennaio e febbraio 1897. — Scolari, *La bandiera tricolore italiana,* Como, 1897.

(3) Ou du 10. Arch. di Napoli. Carte di guerra, 1060.

après la proclamation de 1815, le gouvernement de Vienne créait le ROYAUME *Lombard-Vénitien* (1) et y envoyait l'Archiduc Jean, le 8 de ce mois, en qualité de Commissaire Plénipotentiaire afin de recueillir les serments de fidélité et d'obéissance.

II.

Echecs des Napolitains.

Ce sont donc des raisons particulières, jointes à l'insouciance des masses, qui expliquent l'indifférence de l'Italie du nord à la tentative napolitaine. La situation de Murat devient alors très grave; du moment que les volontaires n'arrivent pas en foule pour grossir son armée, il doit avec vingt-cinq mille hommes garder une ligne très étendue, de Reggio à Ravenne, tandis que l'ennemi, à tout instant, peut le tourner par sa droite ou par sa gauche: par Ferrare dont une garnison autrichienne occupe toujours le château, ou bien par Alexandrie et Plaisance. Murat voit le péril: il prend les mesures militaires et politiques que la situation réclame.

Pour suppléer aux volontaires qui font défaut, il imagine de rappeler sous les drapeaux l'armée italienne (dissoute) du Prince Eugène (2), dont il a déjà tâché d'attirer à lui le plus d'hommes possible (3).

En même temps, il donne l'ordre à ses ministres à Vienne, Campo Chiaro et Cariati, de déclarer que, l'Autriche n'ayant pas

(1) *Der Krieg in Italien*... p. 243. — *Moniteur universel* du 6 mai 1815; page 511: d'après une nouvelle de Venise, 16 avril.

(2) Décret du 9 avril 1815.

(3) Rapport de Fantini au Commissaire Impérial dans les départements du Reno, Bas Pô et Pineta du 22 février. — Arch. di Bologna, 1815, fasc. VI.

été sincère avec lui, il a dû pourvoir avec ses propres moyens à la conservation et à la sécurité de ses états; mais qu'il espère maintenir la paix et veut seulement reprendre les positions qu'il occupait sur le Pô lors de la campagne précédente (déclaration faite par Campo Chiaro le 8 avril: Metternich y répond en lui remettant ses passe-ports le 10).

Enfin, il tente un vigoureux effort pour poursuivre sa marche en avant, franchir le Pô et pénétrer dans le Milanais où il espère trouver meilleur accueil qu'en Émilie. Il dirige Ambrosio sur Vallonga et essaye, le 7 et le 8, d'enlever d'assaut le pont d'Occhiobello, comptant par là tourner celui de Lagoscuro, puis ceux de Borgoforte et de Plaisance. Le 8 comme le 7, si énergiques qu'ils soient, ses efforts demeurent stériles (1); et il reste, les bras croisés, toute la journée du 9, ne sachant à quoi se résoudre.

L'offensive lui est désormais interdite; il semble que la fortune soit déjà lasse de le suivre; subitement inquiet, il ordonne à Gallo d'apaiser s'il se peut Bentinck en répondant à la note du 5 que celui-ci lui a envoyée; le 11, docile aux ordres de son maître, le ministre de Naples " proteste, en effet, avec une grande vivacité contre l'alliance de l'Angleterre avec l'Autriche: les intérêts de l'Angleterre ne lui commandent-ils pas de ne pas rompre la trêve? que si le sang doit couler entre les deux pays, on attend de la justice du peuple anglais le respect de l'article 3 (2). Mais le roi espère qu'on n'en viendra pas à cette extrémité; il ne tient à rien tant qu'à l'amitié de l'Angleterre ".

Ces avances de Murat au cabinet de Saint-James sont aussi opportunes qu'elles doivent être inutiles. Au moment où il est

(1) Pepe, *Memorie,* I, 175.

(2) Trêve de 3 mois entre la dénonciation de la trêve et l'ouverture des hostilités. — Gallo, *Memorie, loco citato,* p. 397.

contraint de renoncer à tourner la gauche autrichienne, les Autrichiens, victorieusement, tournent sa gauche, par leur droite. Le 10 avril, ils délogent Pepe de Carpi (1). Carascosa qui garde Reggio est ainsi découvert; pour le dégager, Murat porte Lechi sur Mirandola; puis, après avoir recueilli sa première division, il se replie derrière le Panaro. Un projet enfantin est éclos dans sa tête: cesser la guerre puisqu'elle ne lui est pas favorable. Il donne l'ordre à Gallo de récrire immédiatement à Bentinck: " le roi ignorait que l'Angleterre fût solidaire de l'Autriche; cet article ne lui avait jamais été communiqué; sinon, il n'aurait pas manqué de se concerter avec Londres; maintenant encore il est prêt à le faire; il va immédiatement, par égard pour son amitié, cesser les hostilités et rentrer dans ses états " (2). — Conformément à ses promesses, il donne l'ordre à Ambrosio de cesser ses attaques contre Occhiobello; le 11 et le 12, celui-ci résiste victorieusement aux Autrichiens qui l'assaillent; puis, il décampe sans bruit, dans la nuit du 12 au 13 et abandonne Ferrare où Mohr entre aussitôt (3).

Le 13, l'armée napolitaine se trouve tout entière rangée derrière le Panaro et le Reno: Carascosa à Castelfranco, Lechi massé à Cento, derrière les marais de Pepoli, Ambrosio à Malalbergo sur le Reno, route de Ferrare (4).

(1) Pepe, *Memorie*, I, 176. — Carascosa à Millet, de Modène, 11 avril. (Arch. di Napoli, Carte di guerra, 1060).

(2) Gallo à Bentinck, 18 avril. — Gallo, *Memorie*, p. 398.

(3) *Krieg in Italien*, p. 258. — Colletta, ... 1815.... p. 45-48. — Millet à Locchi, 6 avril, 10 h. soir; 7 avril, 10 h. soir. — Millet à Carascosa à Modène d'Occhiobello, 7 avril, 10 h. soir.

(4) Pepe, *Memorie*, I, 178. — Colletta, p. 49.

III.

Fin de la guerre nationale.

Ce jour-là, dans un conseil de guerre convoqué à Bologne, Murat annonce la retraite prochaine, ordonne à chacun de se fortifier dans ses positions et fait filer le matériel sur Ancône. En même temps, pour régulariser sa ligne, il ordonne à la 1ère division d'abandonner le Panaro à Castelfranco et de venir occuper la gauche de Lechi sur le Reno: mouvement qu'elle exécute le 15 dans le plus grand ordre, sous le commandement de Pepe (1). Puis toujours fidèle à son plan, toujours leurré d'un chimérique espoir (2), il met son armée en retraite, Lechi fermant la marche; les Autrichiens suivent sans presque combattre; il semble qu'un armistice tacite soit survenu entre les deux belligérants.

La vérité, c'est que, si les Autrichiens semblent suivre le roi plutôt que le poursuivre, ce n'est pas qu'ils aient renoncé à la guerre au moment où elle leur devient favorable; c'est qu'ils ne laissent plus qu'une faible partie de leur armée accompagner la retraite des envahisseurs et qu'avec le gros de leurs forces, ils essayent de les gagner de vitesse et de les couper de la route de Naples. A peine ont-ils réoccupé Bologne, qu'ils se séparent en deux corps. Tandis que Neyperg s'attache aux pas de Murat et l'attaque à Imola (3), où, le 17, il a fait

(1) Carascosa à Millet, d'Imola, 16 avril. — Pepe, I, 179. — Colletta, p. 54.

(2) C'est cet espoir qui explique seul la retraite de Murat; sans cela, il n'aurait jamais abandonné Bologne sans combat. Cf. ce que dit Pepe à cet égard, I, 182.

(3) Lechi à Millet, d'Imola, 17 avril. — Ambrosio à Millet (Archivio di Napoli. Carte di guerra, 1060).

séjour, Bianchi, avec la plus grande partie de l'armée, file à tire d'aile par la Toscane et l'Ombrie sur Macerata et Tolentino qu'il espère occuper avant les Napolitains et les prendre ainsi entre deux feux. Plan téméraire qui livrait Neyperg à la discrétion de Murat, si celui-ci eût eu moins de confiance en la naïveté de ses adversaires, surtout si le service des reconnaissances eût été plus vigonreusement fait par sa cavalerie. Le 19, en effet, Lechi est attaqué à Forlimpopoli (1); et, pour rendre à ses troupes l'assurance qu'elles ont perdue, le roi s'arrête le 20 entre Césène et Cervia, derrière le Ronco qui roule entre Forli et Forlimpopoli, Lechi gardant la rivière, Carascosa occupant Césène et Ambrosio Cervia. Le 21, Neyperg arrive en vue de l'ennemi, démasque 12 pièces à Forli, passe le fleuve, mais est ensuite repoussé. Une surprise de nuit qu'il tente n'aboutit qu'à lui faire perdre 500 hommes, grâce à la vigilance du commandant Malasciaky qui commande l'extrême arrière-garde napolitaine (2).

L'occasion paraît bonne à Joachim d'entrer en pourparlers avec son vainqueur. A cette date du 21 avril, Millet de Villeneuve écrit à Bianchi pour lui demander un armistice; on désavoue le passé; on a simplement voulu reprendre les lignes " occupées pendant la dernière guerre en vertu d'une convention formelle signée par les généraux Nugent et Livron "; il n'y aurait pas eu d'hostilités si les Autrichiens avaient reçu " les communications qui ont été interceptées par des événements imprévus ". Mais, comme lord Bentinck apprend au roi Joachim que les hostilités commencées contre lui ne sont pas " la suite d'un plan concerté " et que " l'Angleterre pourrait prendre part à la guerre si elle continuait ", le roi désire qu'un rapproche-

(1) Lechi à Millet, 19 avril, 4 h. soir (id. id., 20 avril) (id.).
(2) Rapport de Lechi du 22 avril (id).

ment avec la cour d'Autriche survienne bientôt; il a fait des ouvertures à la cour de Vienne; il propose un armistice au général Neyperg " pour éviter toute effusion de sang inutile " en attendant les réponses impériales.

Joachim voudrait empêcher qu'une guerre napolitaine naquît de la guerre italienne; il voudrait empêcher qu'on poursuivît sur le roi de Naples le champion de l'unité de l'Italie; après avoir lutté pour l'indépendance de la nation, il voudrait ne pas avoir à combattre pour son existence de roi.... Comment les faits ont démenti ses espérances, comment les effets ont suivi leurs causes, c'est ce que l'on pourra voir dans un prochain article.

(*A suivre*)

A. Dufourcq.

L'INSCRIPTION DE *LANUVIUM* A ROME

Les travaux d'une vigne appartenant à M. Frezza firent trouver en 1816 à Civita Lavinia les débris d'une pierre qu'il fut possible de reconstituer à peu près intégralement : c'est celle qui, datée du 9 juin 136, a donné l'organisation du Collège de Diane et Antinoüs existant à *Lanuvium*.

Pour sauvegarder les fragments retrouvés alors, ils furent, sauf deux ou trois exceptions, rapprochés et fixés dans une armature solide en bois et c'est ainsi que la pierre est restée jusqu'à ces derniers temps chez le propriétaire. Mais cette armature était, en raison de sa vétusté, tombée dans un état de délabrement réel : il était urgent de faire entrer ce monument important dans un dépôt où il fût en sécurité. Le Ministère de l'Instruction publique l'ayant acquis récemment, il est maintenant déposé au musée des Thermes où il occupera la place qui lui convient.

La pierre de *Lanuvium* a été publiée et étudiée plusieurs fois, mais il n'en existe pas de fac-simile (1) : sa collation avec l'édition du *Corpus* permettra d'en décrire l'état présent et don-

(1) *C. I. L.*, XIV, pp. 196-197, n° 2112. — Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, p. 377, n° 1076.

Le fac-simile fragmentaire des trois premières lignes donné par M. Hübner n'est pas tout à fait exact : d'une part, il rétablit le T de TEMPLO dont il ne reste plus qu'une amorce et d'autres lettres en partie détruites, d'autre part, il omet le deuxième T de VETTVLENO qui avait échappé à Mommsen et qui subsiste en partie.

nera l'occasion d'en fournir une reproduction phototypique telle que les circonstances ont permis de la prendre.

État de la pierre. — Elle consiste en une plaque de marbre blanc, veiné de gris au milieu de sa hauteur et à gauche. Cette plaque a été brisée, d'abord verticalement à gauche, puis horizontalement à droite par un coup qui a produit un rayonnement en étoile, enfin, les cassures se sont subdivisées en grand nombre. Actuellement, 62 fragments restent réunis, ce qui correspond au texte donné par M. Ratti en 1824 (1), à une unité près; car il paraît avoir connu un 63e fragment fournissant au début de la première ligne la lettre *L*. S'il a existé, ce fragment a disparu de bonne heure. L'édition du *Corpus* a noté un 64e et un 65e fragments.

QVIB
LEN
SEC

VST
NOBIS
NCTOR

Il convient d'insérer le premier en tête des 12e, 13e, 14e et le second à peu près au début des 15e, 16e et 17e lignes. Si ces deux fragments venaient à être retrouvés, comme celui que M. Ratti a peut-être vu, il est certain qu'ils n'ont jamais été réunis aux 62 autres dans l'armature en bois; ils ont donc dû disparaître avant la confection de cette armature déjà ancienne.

La plaque de marbre en question mesure 22^{mm} d'épaisseur (2); en raison de ses mutilations sa longueur et sa hauteur varient.

(1) Ratti, *Dissertazione sopra una antica iscrizione... di Civita Lavinia* (Dissertazioni dell'accademia romana di archeologia, T. 2. Roma, MDCCCXXV, p. 462).

(2) Le *Corpus* ne lui attribue que 1^{cm} $^{1}/_{2}$, soit 15^{mm} d'épaisseur.

Sa plus grande longueur actuelle est de 1^{m} 675 ; sa plus grande hauteur de 0^{m} 900. Cette plus grande hauteur actuelle est la hauteur primitive; mais, à la plus grande longueur actuelle, il faut, pour retrouver la longueur primitive, ajouter environ 25^{mm}: soit une marge de 10 ou 15^{mm} à droite au bout des lignes complètes et une marge de 15^{mm} environ à gauche avant le mot *Item* qui est le début de la 27e ligne. Ce mot *Item*, ouvrant un paragraphe, prend lui-même 35^{mm} sur la marge, de sorte que les lignes ordinaires étaient précédées à gauche d'une marge de 50^{mm} environ et celles qui ouvrent un paragraphe de 15^{mm} seulement. Ces additions à la plus grande longueur actuelle portent la longueur primitive à 1^{m} 700 ou 1^{m} 695: elles sont basées sur l'analogie que présente la marge existant au début des lignes de la 2e colonne du texte. La pierre mesurait donc primitivement environ 1^{m} 700 de long, 0^{m} 900 de haut et 22^{mm} d'épaisseur.

Si l'on examine le texte qui y a été inscrit, on voit qu'il comprend 66 lignes, la première couvrant toute la longueur de la pierre et les autres formant deux colonnes, l'une de 33 lignes (2e-34e), l'autre de 32 (35e-66e); dans la 2e colonne, la 47e et la 48e ligne sont séparées par l'intervalle d'une ligne en blanc, parce qu'elles forment la fin et le début d'un paragraphe, de sorte qu'en réalité le texte a été divisé de manière à former deux colonnes égales de 33 lignes. Seulement, l'ouvrier ayant donné une hauteur plus considérable aux lignes de début de la 1e colonne qu'aux lignes de la 2e, il existe au bas de la 1e colonne une marge de 20^{mm} seulement et au bas de la 2e une marge de 85^{mm}, ce qui produit une inégalité de longueur apparente du texte: on ne s'en rend pas compte dans les éditions.

Voici la hauteur des lettres de chaque ligne de texte; elle va en diminuant:

1e ligne	35 mm.
2e „	25 mm.
3e „	20 mm.
De la 4e à la 11e	18 mm.
De la 12e à la 66e	15 mm en général, quelquefois même 12 mm.

Il faut remarquer que les neuf dernières lettres de la 1e ligne : D · V̄ · IDV́S · IV́N sont gravées 4mm plus haut que le début de la ligne, de sorte que la marge de 44mm est réduite à 40mm.

En raison de cette particularité, on pourrait se demander si la date de mois n'a pas été écrite après coup.

Les interlignes vont de même en diminuant : d'abord, entre la 1e et la 2e ligne, de 20mm ; puis, entre les autres, de 10 à 5mm ; généralement, de 7mm.

Les premières lignes sont gravées avec assez de soin ; les dernières, surtout au bas de la 1e colonne, sont très irrégulières ; la paléographie n'offre pas de grandes particularités ; mais il est utile de l'avoir sous les yeux, en raison de la date exacte du document, car les documents épigraphiques du IIe siècle datés avec précision et de cette importance sont forcément fort rares.

Le texte est en capitale ordinaire (1) mais les O sont déjà fort allongés. Les I qui terminent les mots dépassent la ligne. Les points les plus apparents sont triangulaires ; au fur et à mesure que la négligence de l'ouvrier augmente, certains détails approchent de la capitale rustique par leur irrégularité. Ainsi le trait supérieur horizontal de l'F se relève aux lignes 27e et 41e tout particulièrement. Il n'existe que les ligatures VR à la 23e ligne et NT à la 28e.

(1) Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 2me éd., p. 5, pl. I.

Après la découverte de la pierre, les lettres du texte ont été badigeonnées de rouge fort maladroitement.

Au point de vue des graphies particulières, il n'y a lieu de remarquer que deux faits. D'abord l'X suivi de la sifflante S. Ainsi le mot: LEXS à la 20ᵉ ligne. Puis la dentale dure T remplaçant la dentale D, dans les mots: IT à la 13ᵉ ligne et QVIT à la 29ᵉ au lieu de ID et QVID; mais ce fait n'est pas constant.

Dans la 1ᵉ colonne, la 28ᵉ ligne, qui est complète, mesure 75ᶜᵐ de long; la précédente, qui est un début de paragraphe, commence par le mot *Item*, ce qui lui donne 35ᵐᵐ de plus pris sur la marge. La cassure qui borde le début des lignes, de la 17ᵉ à la 26ᵉ, n'a donc emporté que la marge, car elles ont toutes la même longueur que la 28ᵉ. Il faut faire une exception cependant, pour la 21ᵉ qui, comme la 27ᵉ, est un début de paragraphe; les premières lettres placées en marge du mot *placu*IT par lequel il commence ont été emportées.

Les lignes de la 2ᵉ colonne qui sont complètes mesurent de 75 à 80ᶜᵐ de long. Un intervalle de 60ᵐᵐ environ sépare les 2 colonnes.

Collation du texte avec l'édition du " Corpus ".

1ᵉ ligne. Il faut un point entre les mots COMMODO et SEX.
La cassure entre CIVICA et POMPEIANO empêche de voir le point.
De même entre COS et A.
Il faut un accent sur IDV́S.
Les quatre derniers mots sont plus élevés de 4ᵐᵐ que le début de la ligne.

3ᵉ » La cassure entre CONVENTVM et HABERI empêche de voir s'il y a un point.

4ᵉ » De la première lettre V, il n'y a que le second trait de visible.

La cassure ne laisse que l'amorce de la lettre E dans ET.

Le point est invisible entre ANTINOI et POLLICITVS.

5e ligne — Il n'y a pas de point entre SVA et HS.

L'accent sur V́SVM n'est probablement qu'une écorchure.

6e » — Il faut un point entre N et ET.

De même entre NATALIS et ANTINOI.

Mais après K, il n'en faut pas.

7e » — Entre AB et IPSIS, il en faut un.

De même, entre IPSIS et CONSTITVTAM.

8e » — De même, entre INFRA et SCRIPTA.

9e » — La cassure, entre O et P, empêche de voir s'il y a un point.

Entre P et MVMMIO, il paraît invisible.

Il faut lire · K · et non pas · KAL · qui est une inadvertance.

10e » — Le point est invisible entre F et QVIR.

Entre RVFO et DICT, malgré le rouge, il est invisible.

11e » — Entre P et R, la cassure empêche de voir s'il y a un point.

12e » — Entre MENSTRVAM et CONFERRE existe un point presque imperceptible.

13e » — Il faut un point entre EIVS et COLLEGI.

De même entre NISI et SEMEL.

14e » — L'amorce de la lettre N dans CONFERENDI n'est plus visible.

15e » — Le point est invisible entre AVG et TOTIVSQVE.

16e » — Il existe un point presque imperceptible entre NOSTRO et ET.

Il faut un point entre ET et BENE.

17e » — Il existe un point presque imperceptible entre HONESTE et PROSEQVAMVR.

Par contre, entre PROSEQVAMVR et ITAQ, le point est invisible.

Il faut un point entre BENE et CONFERENDO.

De même, il en existe un, assez bas, entre CONFERENDO et VNIVERSI.

18e ligne — Il faut un point entre NOVOS et IN.

19e » — De même, entre NE et POSTMODVM.
Entre POSTMODVM et QVERARIS, le point est dans la cassure.

21e » — Le point est invisible entre VOLVERIT et DABIT; le rouge paraît mis mal à propos.
L'I final de KAPITVLARI dépasse la ligne.

22e » — Il faut un point entre PLACVIT et VT.
De même entre QVISQVIS et MENSIB.

23e » — Il en faut un entre EI et HVMANITVS, très rapproché de l'I.
De même entre RATIO et FVNERIS.

24e » — De même entre ETIAM et SI.
Peut-être, entre FACTVM et HABVERIT.
Il en faut un entre HOC et CORPO.

25e » — Il en faut un entre N et EX.
Le T final de DECEDENT paraît dépasser la ligne.

26e » — Il faut H̄S et non HS.

27e » — On ne voit plus que l'amorce de la lettre I de ITEM.

28e » — Il ne faut pas de point entre CVRAM et AGANT.
Le T de la ligature dépasse la ligne DEBEBV$\overset{T}{N}$.

30e » — Il ne faut pas de point entre AMPLIVS et VIATICI.
De même, entre SING et H̄S.

32e » — La cassure entre SIGILLIS et CIVIVM empêche de voir s'il y a un point.
Le point est invisible entre FVNERATICIVM et EIVS.

33e » — Il faut un point entre COLLEGI et DARI.

34e » — Le point est invisible entre MALVS et ABESTO.
De même entre NEQVE et PATRONO.
De même entre PATRONO et NEQVE.
De même entre NEQVE et PATRONAE.

35e » 2e col. — Il existe probablement un point entre NEQVE et DOMINAE.
L'O de DOMINAE est actuellement invisible.
Il existe peut-être un point entre DOMINAE et NEQVE.
Il n'en existe pas entre EX et HOC.
Le point est invisible entre ILLA et PETITIO.

Il faut ḢERES et non HERES.

38e ligne Il existe, sous la cassure, un point entre EI et FVNVS.

La cassure entre FVNVS et IMAG empêche de voir s'il existe un point.

39e » Il faut le signe > et non 7.

Entre ITEM et PLACVIT, le point est invisible.

40e » De même, entre RATIO et FVNERIS.

41e » De même, entre VT et QVISQVIS.

Il faut ḢOC et non HOC.

Il faut un point entre DEBEBIT et VENIT.

45e » Après la cassure et avant · PATRIS, il faut lire l'amorce: T.

46e » Le point est invisible entre AVG et NATALI.

De même entre PR et N.

47e » Une cassure a enlevé l'N de IAN.

La cassure entre RVFI et PATR empêche de voir s'il y a un point.

Le C de MVNIC est actuellement invisible.

48e » Dans la cassure, la lecture QVO est impossible: il faut QVANDO.

Le point est invisible entre ORDINE et HOMINES.

49e » La cassure empêche de voir s'il y a un point entre ET et PANES.

De même entre II et QVI.

Il faut un point entre NVMERVS et COLLEGI.

De même entre COLLEGI et FVERIT.

De même entre FVERIT et ET.

De même entre ET et SARDAS.

50e » Il en faut un entre CALDAM et CVM.

De même entre CVM et MINISTERIO.

51e » Le point est invisible entre IN et ḢOC.

Il faut ḢOC et non HOC.

Il faut un point entre ḢOC et COLLEGIO.

De même entre FACTVS et FVERIT.

52e » La cassure empêche de voir s'il y a un point entre QVINQVENNALIS et ERIT.

Le point est invisible entre EX et OMNIBVS, malgré le rouge.

Il faut un point entre DIVISIONIBVS et PARTES.

53e ligne Le point est invisible entre PARTES et EX; le rouge a été mis à tort.

55e » Il faut écrire HONOREM et non HONOREM.

57e » Il ne faut pas de point entre QVIETI et ET.

59e » Il y a un point au-dessus de la cassure entre IN et ALIVM.

La cassure entre LOCVM et TRANSIERIT empêche de voir s'il y a un point.

60e » Il faut écrire HS et non HS.

Il n'y a pas de point après N, malgré le rouge qui l'indique.

61e » Il faut écrire HS et non HS.

62e » Le point est invisible entre AVT et QVID, malgré le rouge.

Par suite d'une cassure, on ne voit que l'amorce de I dans CONTVMELIOSE.

Il faut DIXERIT, et non DIXERIT.

Le point est invisible entre ESTO et HS.

Il faut écrire HS et non pas HS.

63e » Le point est invisible entre VT et QVINQVENNALIS.

64e » La cassure empêche de voir s'il y a un point entre ET et VINO.

Le point est invisible entre ET et CETERIS.

De même entre CETERIS et OFFICIIS.

65e » Il faut probablement écrire ANTINOI et non ANTINOI.

Le point est invisible entre OLEVM et COLLEGIO.

De même entre IN et BALINIO.

La cassure entre BALINIO et PVBLICO empêche de voir s'il y a un point.

En résumé, les remarques de ponctuation sont nombreuses; mais il n'y a à relever que deux inadvertances offrant quelque intérêt: il ne faut pas lire KAL à la 9e ligne au lieu de K;

cela est d'autant plus à remarquer que, sur ce point, la transcription donnée par Mommsen et, avant lui, par Ratti était correcte. De plus, il ne faut pas, à la suite de Mommsen, rétablir QVO à la 47ᵉ ligne: l'étendue de la lacune s'y oppose et il faut lire: QVANDO.

L'étendue des lacunes étant aussi exactement connue qu'il est possible, d'autres restitutions pourraient être tentées: ainsi, au début de la 31ᵉ ligne, convient *hoc* · *est* · *su*PRA. Le texte donnée par le *Corpus: a* · *municipio* · *su*PRA. est trop long.

Rome, 16-17 juin 1898.

GEORGES DE MANTEYER.

JUPITER JURARIUS

Parmi tant d'épithètes que les Romains ont accolées au nom de Jupiter (1), on ne rencontre que deux fois celle de *Iurarius*. Aucun écrivain ancien ne la cite. Elle se lit uniquement sur deux inscriptions, trouvées toutes les deux pendant la seconde moitié de ce siècle, et encore dans l'une la lecture du mot a paru suspecte et dans l'autre il est écrit en abrégé. La leçon qu'ont proposée les éditeurs de la première est pourtant bonne, et les éditeurs de la seconde ont eu raison de s'y référer pour expliquer leur texte: Jupiter fut réellement honoré à Rome sous le nom de Jupiter *Iurarius*. Mais il y a plus: ces deux inscriptions, quoique découvertes en des villes différentes, s'éclairent réciproquement. Leur rapprochement permet d'élucider un petit point d'histoire religieuse et nous donne sur l'un des temples antiques de l'île Tibérine un précieux renseignement.

La première inscription a été ramenée à la lumière à Rome même, dans l'île Tibérine. Au mois de mars 1854 des ouvriers qui travaillaient dans le sous-sol de l'église Saint-Jean Calibite et des édifices attenants constatèrent, à plusieurs mètres sous le niveau actuel de l'île, l'existence d'un pavement de mosaïque; des petits cubes blancs en *palombino*, encastrés dans le ciment sombre du fond, y dessinaient plusieurs mots (2):

C·VOLCACI C·F HAR·DE·STIPE IOVI IVRARIO//////////////ONIMENTOM

(1) La liste en est dressée dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, II[1], p. 750-754.

(2) *Giornale di Roma*, 1854, n[os] 80 et 82. — Canina, *Bullett. dell' Instit.* 1854, p. XXXVII. — Fac-simile publié par Ritschl, *Priscae*

Il manquait au milieu neuf lettres environ. Visconti, qui communiqua le premier cette trouvaille à l'Académie Pontificale, fut d'avis qu'il fallait lire:

(*Ex sententia*) *C*(*ai*) *Volcaci C*(*ai*) *f*(*ilii*) *har*(*uspicis*) *de stipe Ioui Iurario* (*factum m*)*onimentom.*

„ Sur l'avis de Caius Volcacius, fils de Caius, haruspice, ce „ monument fut élevé à Iupiter *Iurarius* avec l'argent du „ trésor (1) „.

L'épithète *Iurarius* était jusqu'alors complètement inconnue. Visconti supposa que *iurarius* venait de *iure*, comme *munerarius* de *munere*, *turarius* de *ture*, etc. Jupiter *Iurarius*, c'est Jupiter considéré spécialement comme protecteur des serments, garant des promesses faites, vengeur de la foi jurée. Les Grecs vénéraient de même Ζεὺς ὅρκιος (2), qu'ils prenaient à témoin de leurs engagements (3); le dieu avait à Olympie, dans la curie, sa statue, „ qui remplissait d'effroi les hommes perfi- „ des (4) „, nous dit Pausanias. Ὅρκιος, dérivé de ὅρκος, serment, est tout à fait analogue, par le sens et l'étymologie à *Iurarius*.

Orioli a contesté l'opinion de Visconti (5). Il s'est refusé à déchiffrer comme lui l'un des mots de l'inscription, le plus im-

latinitatis monumenta, planche LIX A, d'après les papiers soumis par Visconti à l'Académie Pontificale. — *C. I. L.*, I (1e éd.), 1105; VI, 379. — L'inscription n'est plus visible; on a construit sur la mosaïque un mur nouveau.

(1) La même expression *de stipe* se lit sur une autre inscription de l'île Tibérine, *C. I. L.*, VI, 7, et sur une inscription de Capoue, *C. I. L.*, X, 3781.

(2) Preller, *Griechische Mythologie*, I, p. 120. — Bruchmann, *Epitheta deorum*, p. 136.

(3) Cf. Sophocle, *Philoctète*, 1324. — Euripide, *Hippolyte*, 1025.

(4) Pausanias, V, 24, 2, ὁ δὲ ἐν τῷ βουλευτηρίῳ πάντων ὁπόσα ἀγάλματα Διὸς μάλιστα ἐς ἔκπληξιν ἀδίκων ἀνδρῶν πεποίηται, ἐπίκλησις μὲν Ὅρκιός ἐστιν αὐτῷ, ἔχει δὲ ἐν ἑκατέρᾳ κεραυνὸν χειρί.

(5) Orioli, *Bullett. dell'Instit.*, 1855, p. v.

portant. Il y a entre l'I et l'V de *Iurario* un petit trait vertical fort apparent (1). Dans un document d'une aussi belle graphie, où les lettres, très grandes, ne sont pas dessinées ni gravées, mais construites minutieusement point par point, ce trait doit avoir sa raison d'être. D'après Orioli, la première lettre du mot est une L, à vrai dire assez gauche: IOVI LVRARIO. Il faut voir en Jupiter *Lurarius* le dieu qui soigne les maladies de la *lura*, c'est-à-dire les maux d'estomac. Auprès de la mosaïque on recueillit dans le sol un grand nombre d'ex-votos de terre cuite, représentant diverses parties du corps: les fidèles que le dieu guérissait les lui offraient en signe de reconnaissance. Le principal sanctuaire d'Esculape était situé dans l'île Tibérine, en face justement de l'endroit où fut trouvée l'inscription: il était naturel d'associer au dieu de la médecine un Jupiter médecin.

La thèse d'Orioli ne saurait cependant être admise. Le terme *Lurarius* est aussi nouveau et inattendu que celui de *Iurarius*. L'L qu'Orioli croit reconnaître ne ressemble en rien à l'autre L du même texte, qui est incontestable, l'L du mot VOLCACI. Autant celle-ci est belle et droite, autant l'autre serait grossière et informe, à peine marquée. On ne doit pas s'arrêter à ce point mal fait, et sa présence à droite de l'I de *Iurarius* ne suffit pas à infirmer la lecture de Visconti. L'existence d'offrandes médicales auprès du sanctuaire s'explique aisément, et point n'est besoin d'imaginer un dieu de la *lura*. Peut-être appartiennent-elles aux *fauissae* du temple d'Esculape, qu'on aura creusées à quelque distance de ce temple même, et à côté de celui de Jupiter. Peut-être aussi le voisinage d'Esculape avait-il réagi à la longue sur le culte de Jupiter *Iurarius;* on

(1) On le voit bien sur le fac-simile de Ritschl.

l'avait adoré d'abord comme le dieu des serments et de la bonne foi; mais les attributions de Jupiter étaient multiples et variées; maître tout-puissant de l'air et du ciel, principe de toute force, on l'invoquait souvent à ce titre comme un dieu salutaire et bienfaisant; à lui aussi les malades s'adressèrent pour obtenir le soulagement de leurs infirmités, et ils lui consacrèrent des ex-votos en échange de ses bons offices.

On n'ignorait pas avant 1854 qu'il y avait dans l'île du Tibre un temple de Jupiter; mais aucun document ne nous faisait savoir sous quel vocable il était dédié. Vitruve, en une phrase obscure et équivoque, parle de ce temple en le rapprochant de celui de Faunus, et peut-être en le confondant avec lui (1). Ovide rappelle que dans l'île Jupiter était associé à Esculape et que leurs deux fêtes se célébraient le même jour, aux kalendes de janvier (2). Tite Live dit que le temple de Jupiter fut promis au dieu en 554/200 par le préteur Lucius Furius Purpureo vainqueur des Gaulois à Crémone (3), bâti dans l'île par ce même personnage pendant son consulat quatre ans plus tard, et inauguré en 560/194 par le duumvir C. Servilius (4). L'inscription de l'île Tibérine, qui remonte au plus tôt, d'après Ritschl, à la fin du VIe siècle de Rome, est venue s'ajouter à tous ces témoignages; elle les confirme et les complète; elle fixe avec certitude l'emplacement même de l'édifice, et nous connaissons enfin par elle le nom particulier qu'y recevait Jupiter.

(1) Vitruve, III, 2; il le donne comme exemple d'édifice prostyle: *huius exemplar est in insula tiberina in aede Iouis et Fauni.*

(2) Ovide, *Fastes*, I,

v. 290: *Sacrauere patres hac duo templa die....*

v. 293: *Iuppiter in parte est. Cepit unus locus utrumque*
Iunctaque sunt magno templa nepotes auo.

(3) Tite Live, XXXI, 21.

(4) Tite Live, XXXIV, 53.

On a publié en 1888 une inscription de Brescia ainsi conçue(1):

I O M
IVR
D C S

I(oui) o(ptimo) m(aximo) iur. d(e) c(onscriptorum) s(ententia).

Les lettres IVR ne peuvent être qu'une abréviation de *Iurarius*. C'est ainsi que l'entendent Mommsen et Païs, qui ont relevé l'inscription; leur interprétation se fonde sur le texte de 1854, tel que Visconti l'a établi et que l'adopte le *Corpus*.

Mais il n'est pas indifférent de remarquer en quelle ville l'inscription de 1888 fut recueillie. Brescia est l'antique Brixia, ville de la Gaule cisalpine, non loin de Crémone. Relisons les chapitres où Tite Live raconte la campagne de Lucius Furius Purpureo (2). Après la deuxième guerre punique les Gaulois de la Cisalpine, Insubres, Cénomans, Boïens, se soulevèrent en masse contre Rome; ils prirent et saccagèrent la colonie de Placentia (Plaisance); ils mirent le siège devant celle de Cremona (Crémone). Le préteur, L. Furius Purpureo, qui commandait la province, réunit une armée à Arretium (Arezzo) et marcha par Ariminium (Rimini) contre les Gaulois. La bataille eut lieu sous les murs de Crémona. Le préteur fit vœu, s'il remportait la victoire, d'élever un temple à Jupiter. Les Cénomans étaient les plus redoutables de ses adversaires, et Brixia, voisine de Crémona, était la capitale des Cénomans (3). L'inscription de 1888 nous montre qu'on honorait à Brixia Jupiter *Iurarius*, ou pour mieux

(1) Païs, *C. I. L. Supplementa italica*, I, *additamenta al C. I. L.*, V, dans les *Atti dei Lincei, Memorie*, V, 1888, n° 1272.

(2) Tite Live, XXXI, chap. 10 et suiv.; même livre, chap. 21.

(3) Sur Brixia et son histoire, voir *C. I. L.*, V, p. 439 et Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, I, p. 613, art. *Brixia*.

dire peut-être un dieu gaulois dont l'on traduisit ainsi les noms en latin. L'inscription de 1854 prouve que le temple de l'île Tibérine avait été élevé précisément à ce Jupiter *Iurarius*. Le préteur, conformément aux idées antiques, avait fait sa promesse au dieu de Brixia et des Cénomans, au dieu de l'ennemi, pour le gagner à son parti et le rendre favorable aux armes romaines. Jupiter *Iurarius* était donc, aux yeux des Romains, un dieu étranger, *peregrinus deus*.

On comprend par cela même qu'on ait placé son sanctuaire dans l'île du Tibre. Nouveau venu à Rome, il ne pouvait avoir accès dans l'enceinte sacrée du *pomerium*, que les divinités nationales se réservaient jalousement (1). Cent ans plus tôt le culte d'Esculape s'était introduit dans la religion romaine. On avait rapporté d'Epidaure en grande pompe le serpent symbolique, emblème et incarnation du dieu de la médecine (2). Esculape n'était pas un dieu italique; son nom latin, *Aesculapius*, calqué sur le mot grec Ἀσκλήπιος, révèle son origine. On ne le laissa point pénétrer dans la cité, à l'intérieur du *pomerium*. L'île du Tibre, située devant la ville et en dehors d'elle, le reçut; son temple se dressa à la partie méridionale de l'île, entouré de portiques où les pieux malades venaient passer leurs nuits dans l'attente der révélations divines et des guérisons miraculeuses. L'île accueillit le Jupiter *Iurarius* des Gaulois Cénomans comme l'Asklépios des Grecs, et un sanctuaire nouveau s'éleva en face du sanctuaire ancien. Si proche de la ville, mais séparée d'elle et privée de cette consécration religieuse que lui avaient donnée les premiers fondateurs, l'île Tiberine était désignée par sa situation même pour abriter les cultes que les Romains adoptaient mais que Rome ne pouvait admettre dans ses murs. Ce fut pendant des siècles son rôle et son originalité.

(1) Jordan, *Hermes*, VI, 316.
(2) Tite Live, *Epitome*, XI: *in quo ipsum numen esse constabat*.

D'après le Calendrier de Préneste, comme d'après les *Fastes* d'Ovide, les fêtes d'Esculape et de Jupiter dans l'île avaient lieu toutes deux le 1er janvier (1). Mais le Calendrier donne à Jupiter le nom archaïque de Veiovis. Jupiter *Iurarius* est-il identique à Veiovis, ou faut-il voir en eux des divinités distinctes? Il semble bien qu'il y ait entre l'un et l'autre quelque rapport. Tite Live raconte qu'en 562/192 le duumvir Q. Marcus Ralla dédia à Jupiter sur le Capitole deux temples qu'avait promis L. Furius Purpureo, l'un pendant la guerre contre les Gaulois, l'autre pendant son consulat (2). On s'est étonné qu'un seul événement, la victoire de Crémone, ait donné lieu à L. Furius Purpureo d'élever au même dieu deux temples au Capitole et un troisième dans l'île Tibérine. Jordan remanie tout le passage de Tite Live; il propose, entre autres modifications, de lire *aedes Veioui*, au lieu de *aedes duae Ioui* (3). Sans accepter ses autres corrections, qui semblent fort aventureuses, on peut très bien admettre celle-ci. L. Furius Purpureo aura construit un temple à Veiovis sur le Capitole en même temps qu'il en construisait un à Jupiter *Iurarius* dans l'île. C'est donc qu'il regardait Veiovis, vieille divinité italique, comme correspondant à Rome au Jupiter *Iurarius* des Gaulois. Veiovis est assez peu connu (4); il semble cependant qu'on vît en lui un Jupiter mauvais et redoutable (5), un dieu des expiations;

(1) *C. I. L.*, I (2e éd.), p. 281:

aescu LAPIO · VEDIOVI · IN · INSVLA

(2) Tite Live, XXXV, 41: *aedes duae Ioui eo anno in Capitolio dedicatae sunt.*

(3) Jordan, *De Aesculapii Fauni Veiouis Iouisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, p. 361.

(4) Cf. Preller-Jordan, *Römische Mythologie*, I, 262.

(5) La particule *ue* semble avoir un sens péjoratif. Cf. Aulu Gelle, V, 12.

on lui offrait des sacrifices sanglants, *ritu humano* (1). Il était craint des criminels, des parjures, de tous ceux qui l'avaient provoqué par leurs méfaits. Il ressemblait en effet, à ce point de vue, au Jupiter *Iurarius*, dont on sait seulement, du reste, ce que nous apprennent l'étymologie et l'exemple du Ζεὺς ὅρκιος des Grecs (2). Pour mettre d'accord le Calendrier de Préneste avec les *Fastes* d'Ovide, Tite Live et l'inscription de 1854 on peut émettre l'hypothèse que Veiovis et Jupiter *Iurarius*, d'abord rapprochés par l'analogie de quelques unes de leurs attributions et honorés à la même époque mais en deux lieux divers par L. Furius Purpureo, ont été ensuite associés plus étroitement, et que le culte de Veiovis s'est ajouté dans l'île à celui de Jupiter *Iurarius* et confondu avec lui.

Il y avait dans l'île du Tibre un troisième temple, dédié à Faunus, auprès de ceux d'Esculape et de Jupiter *Iurarius*. La construction en fut décidée l'an 558/196 par les édiles plébéiens Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio (3). Faunus n'est pas, comme Esculape et Jupiter *Iurarius*, un dieu pérégrin; on le compte au contraire parmi les divinités primitives du Latium; quelques unes des plus vieilles légendes de Rome s'attachent à son nom; il avait dans la ville des sanctuaires vénérables. On s'explique cependant que l'île ait été choisie cette fois pour lui élever un sanctuaire nouveau. Le temple fut bâti avec les amendes infligées à trois fermiers des pâturages, *pecuarii*. L'origine de cet argent était impure; l'édifice auquel on l'affectait avait le caractère d'un monument expiatoire; l'enceinte sacrée de la vieille Rome paraissait peu propre à le re-

(1) Aulu Gelle, *loc. cit.*

(2) Le passage de Pausanias cité plus haut, μάλιστα δὲ ἐς ἔκπληξιν ἀδίκων ἀνδρῶν, est surtout probant.

(3) Tite Live, XXXIII, 42. — La dédicace eut lieu deux ans plus tard: Tite Live, XXXIV, 53.

cevoir. Il valait mieux le mettre à la pointe (1) de cette île légendaire qui était elle-même, en un sens, un produit de Faunus, puisqu'elle naquit, d'après la tradition, des moissons de Tarquin jetées au fleuve. Ce n'est pas à une origine étrangère que Faunus dut d'être relégué dans l'île; c'est aux circonstances fâcheuses qui provoquaient l'établissement de son nouveau temple. Comme aux dieux pérégrins, et pour des raisons en somme assez analogues, l'île lui offrit asile. La présence de cette antique divinité latine à côté d'Asklépios et de Jupiter *Iurarius* ne fait exception qu'en apparence à la règle qui semble avoir présidé pendant l'antiquité tout entière aux destinées de l'île Tibérine.

MAURICE BESNIER.

(1) Ovide, *Fastes*, II, 193:

Idibus agrestis fumant altaria Fauni,
Hic ubi discretas insula rumpit aquas.

Le temple était donc situé au nord, vers l'amont, là où le courant du fleuve se divise en rencontrant l'île.

LA CHIMÈRE DE LA VILLA ALBANI

Dans le jardin de la Villa Albani, à l'extrémité de l'allée qui en borde vers l'ouest la terrasse supérieure, se trouve le monument appelé par les archéologues: " Chimère de la Villa Albani „ (1). L'animal, fait de marbre blanc et porté sur un haut piédestal, est un monstre à trois têtes: la tête médiane, la plus haute et la plus grosse des trois, est une tête de lion tournée à gauche; une épaisse crinière la couvre; la gueule entr'ouverte laisse apparaître une double rangée de dents. La tête de gauche, beaucoup plus frêle, est une tête de chèvre; la tête de droite, qui s'élance d'un mouvement brusque en avant, appartient, sans aucun doute, à un animal rapace: est-ce un loup, comme on l'a admis généralement jusqu'ici? Nous réservons pour le moment la question, nous proposant de la reprendre dans la suite de cet article. Le monstre, animal à corps de lion, est couché sur le flanc droit; des pattes de devant, l'une, la patte gauche est levée, l'autre est étendue sur le sol; les pattes de derrière sont repliées sous le corps; la queue est terminée par une tête de serpent.

Tel qu'il se présente actuellement à nous, le monument est en grande partie moderne; très mutilé lorsqu'on l'a découvert, il a été l'objet de restaurations (2) maladroites, qui, comme nous

(1) Braun, *Ruinen und Museen Roms,* p. 722, n° 129; id. *Zwölf Bas Reliefs,* I, Bellerophon avec vignette (d'ailleurs inexacte). — Morcelli, *Villa Albani,* n° 779. — Helbig, trad. Toutain: *Musées de Rome,* II, n° 859.

(2) Cf. l'inscription gravée sur le piédestal.

pourrons le constater, en ont profondément altéré le caractère. Le corps dans son ensemble, — à l'exception des pattes de devant et de la partie postérieure de la queue —, est antique: des trois têtes, deux, celles de lion et de chèvre sont entièrement modernes: quant à la troisième, celle de droite, elle n'a été refaite qu'en partie: les oreilles et le museau ont été restaurés, le cou, le front et la partie postérieure de la gueule appartiennent au monument primitif; la cassure, qui marque la séparation des parties originales et des fractions restaurées, est restée très visible et très nette. Les éléments anciens, les seuls qui permettent de se faire une idée exacte du monument, sont donc les suivants: le corps de lion, les pattes de derrière avec leurs griffes et la partie antérieure de la queue; l'amorce de la tête de lion avec la crinière qui la couvre, et surtout la partie conservée de la tête de droite, qui donne le mouvement de l'ensemble et fournit les éléments principaux d'une restauration complète.

Au point de vue artistique, empressons-nous de le dire dès à présent, la Chimère de la Villa Albani n'offre rien qui puisse retenir longtemps l'attention. L'ensemble est froid et comme inanimé; l'attitude générale, gauche; le corps, massif et uniformément plein, ne donne qu'à un faible degré l'impression d'un organisme vivant. On y chercherait vainement cette anatomie des muscles et des os, ce jeu à la fois souple et puissant des articulations, cette fermeté et cette élasticité des chairs, qui, chez le lion au repos, font deviner et comme pressentir le mouvement futur. Le détail de la crinière, dont les poils sont grossièrement traités par touffes, ne revèle pas cet amour du fini, qui était devenu, surtout depuis Lysippe, une des qualités principales des animaliers grecs. Sans aucun doute, la Chimère de la Villa Albani est une œuvre toute romaine, et une œuvre de basse époque; il serait imprudent, étant donné l'état dans lequel le marbre nous est parvenu, de vouloir lui assigner une

date précise; mais il est certain que l'œuvre n'est pas antérieure à la fin du II[e] ou au début du III[e] siècle avant J. C.: moment où l'on visait plus à la grandeur et même à l'énormité qu'à la beauté plastique et à l'harmonie des proportions. Elle rappelle cette époque de Commode et de Caracalla, où fleurissaient à Rome les religions orientales, et elle est parente des Sphinx égyptiens et des taureaux assyriens qui en étaient les représentations symboliques.

L'intérêt archéologique est beaucoup plus considérable. Selon l'opinion courante, nous aurions devant nous une " Chimère „, mais une Chimère d'un type spécial: " Tandis que la Chimère, écrit Braun (1), est habituellement représentée comme un animal à deux têtes et à queue terminée par une tête de serpent, ici elle a trois têtes, comme Cerbère: une tête de lion, une tête de loup, une tête de chien. Les qualités de ces trois animaux, en se combinant, font de cette Chimère un monstre trois fois redoutable „. Sans doute, cette représentation de la Chimère est tout à fait particulière. Mais pouvons-nous au moins, à l'aide des textes et des monuments figurés, justifier la présence et la place des éléments qui la composent? Si elle apparaît comme absolument isolée dans l'antiquité, cette singularité même ne doit-elle pas donner à réfléchir? Qu'il y ait toujours dans la représentation des monstres légendaires une certaine indétermination, soit: mais celle-ci ne doit jamais entraîner la disparition des éléments constitutifs du type, justifiés par les mythes et conservés pieusement par la tradition artistique et littéraire. En présence de ce monument, le premier point à examiner est donc le suivant: Dans quelle mesure, cette forme anormale est-elle fidèle à la légende? En respecte-t-elle les données essentielles? Est-elle née du caprice d'un artiste, ou au contraire répond-elle à un

(1) *Ruinen und Museen Roms,* p. 722, n° 129.

enrichissement du type et marque-t-elle une date dans son évolution? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler à grands traits le mythe de la Chimère.

I.

Le type de la Chimère a été fixé de très bonne heure: dès l'époque homérique (1), il comprend trois éléments essentiels: le monstre est à la fois lion, chèvre et serpent. Mais ces trois éléments ne sont pas disposés d'une manière quelconque et leur importance n'est pas égale: le témoignage des textes et des monuments figurés en fournit aisément la preuve.

Le nom de " Chimère " est déjà une indication précieuse à cet égard. Nous n'avons pas ici à examiner les diverses interprétations qu'on a données du mythe. S'agit-il de phénomènes volcaniques dont le monstre serait la personnification? C'est l'explication des anciens qui s'appuie sur un fait précis: il existait, en Lycie, un volcan nommé " Chimaera " (2), et nous savons par les textes que le sol était parsémé de crevasses d'où sortaient constamment des flammes. La Chimère est-elle, comme le pensent quelques mythologues modernes, le symbole de l'orage? (3). L'explication est vraisemblable, mais elle est loin d'être décisive. L'étymologie du mot elle-même est douteuse: les uns lui donnent une origine grecque: il appartiendrait à la même famille que χειμων (bourrasque, tempête); les autres le

(1) Sur la chimère en genér., Fischer, *Belleroph.* p. 90 sqq. — Keller, *Thiere des klass. Alt.* p. 42 sqq. — Roscher, *Lexicon der Mythologie:* art. *Bellerophon, Chimaera.*

(2) Ctesias, *ap. Antig.* c. 182. — Scylax, ed. Müller, 300. — Strabon, XIV, 665, D. — Pline, H. N. II, 236; V, 100. — Sénèque, *Epit. mor.* 79. 3. — Servius, *ad Aen.* VI, 288. — Solin, c. 39, 1. etc.

(3) Decharme, *Mythol. de la Grèce antique,* p. 263.

font venir de la racine phénicienne ***chmar, chamar*** sortir en bouillonnant, ce qui justifierait l'explication des anciens (1). Les Grecs auraient pris le mot, le transformant en χίμαιρα, et par une confusion toute naturelle, auraient adopté l'animal qui portait chez eux le nom de χίμαιρα, comme symbole vivant de ces phénomènes physiques. La question est loin d'être résolue: le plus sûr actuellement est de rester sur le terrain solide que nous fournit l'identité de nom entre la " Chimère " légendaire et la χίμαιρα commune. Les Grecs appelaient χίμαιρα la june chèvre d'un an (2), et le mot était employé en particulier pour désigner les jeunes chèvres qu'on immolait à Artémis (3). Lorsque dans l'*Agamemnon* d'Eschyle (4), le chœur rappelle le sacrifice d'Iphigénie, il dit que son père l'a sacrifiée comme une χίμαιρα. Aristote (5) établit une distinction entre l' " αἴξ " qui est une chèvre adulte et la χίμαιρα, etc. Un même mot désignait donc un animal faible et inoffensif comme la chèvre d'un an et un des monstres les plus redoutables des légendes homériques. Il est donc bien évident que, pour les Grecs, malgré les attributs spéciaux qui la distinguaient, la Chimère était essentiellement " une chèvre ": et c'est conformément à cette idée directrice qu'elle est décrite et représentée par les anciens.

La description d'Homère (6), quoique brève, est déjà très précise:

> Πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα,
> δεινὸν ἀποπνείουσα πυρὸς μένος αἰθομένοιο.

(1) Fischer, *Beller.* p. 93. — Keller, *Thiere des klass. Alt.* pp. 42, 43.

(2) Aristoph Gramm. ap. Eustat. *comment. ad Homeri Iliad.* p. 1625.

(3) Xénophon, *Anab.* 3, 2, 12; *Hellen.* 4, 2, 20; *Lac.* 13, 8. — Aelian, *V. H.* 2, 25, etc.

(4) Vers 232.

(5) *H. A.* III, 21, 8.

(6) *Iliade,* VI, 179-184. Cf. *Iliad.* XVI, 328; *Hymn. Apoll.* 368, et Eustat. *Comm. ad Hom. Iliad.* 634, 18 sqq.

Les trois éléments, dont se composera par la suite le type de la Chimère, y sont nettement indiqués avec leur position respective: mais, fait à noter, il n'y est pas dit que l'animal ait trois têtes. Le texte énonce simplement que son corps comprend trois parties distinctes: la partie antérieure est d'un lion; la partie centrale, d'une chèvre; la partie postérieure, d'un serpent. C'est là le type primitif dans toute sa simplicité. Avec Hésiode il se complique et se précise:

> Ἡ δὲ Χίμαιραν ἔτικτε, πνέουσαν ἀμαιμάκετον πῦρ.
> δεινήν τε μεγάλην τε, ποδώκέα τε κρατερήντε.
> Τῆς δ ἦν τρεῖς κεφαλαί· μία μεν χαροποῖο λέοντος,
> ἡ δε χιμαίρης, ἡ δ'ὄφιος, κρατεροῖο δράκοντος·
>
> (*Théogonie*, 319-322).

Viennent ensuite les deux vers de l'*Iliade* cités plus haut et sans doute introduits dans le texte d'Hésiode à titre de glose explicative. Les trois parties dont se composait la Chimère homérique subsistent: mais chacune d'elles est surmontée d'une tête: l'animal est à la fois " τρικέφαλος " et " τρισώματος " (1). Cf. la description qu'en donne le grammairien Apollodore, qui vivait au milieu du IIe siècle av. J. C. (2). — A l'époque romaine, où tant de légendes se sont déformées et compliquées, la conception de la Chimère est restée invariable: Lucrèce (3) ne fait que traduire le passage d'Homère, et il est suivi par les grammairiens Hygin (IIe s.? ap. J. C.) et Servius (IVe s.). Une seule

(1) Cf. Eurip. *Ion.* 203.

(2) *Bib.* II, 3, 1. 3.

(3) Lucrèce, *De R. N.* II, 705; V, 903. — Hygin, *Fab.* 57 et 115. — Hésychius, *Lexicon*, art. Χίμαιρα. — Ausone, *Opusc.* p. 204, 82 (édition Peiper): «Triplex compago Chimaerae». — Servius, *Comm. in Verg. Aen.* V, 118; VI, 288. — Isid. *Orig.* XI, 3.

note discordante se trouve chez Ovide (1), qui simplifie le type:

« Pectus et ora leae, caudam serpentis habebat »

en supprimant l'élément chèvre, mais lui-même dans un passage des *Tristes* (2), revient à la tradition en faisant de la χίμαιρα la partie médiane du corps de la Chimère.

De cette rapide énumération nous pouvons donc conclure: 1° que les trois éléments, lion, chèvre, serpent se trouvent toujours associés; 2° que la disposition en est constante, et que la tête de chèvre est toujours placée dans la partie centrale du corps. Il y a là une règle si générale que les anciens en ont cherché la raison. Voici comment s'exprime le grammairien Servius: " Re uera autem, (Chimaera) est mons Ciliciae, cujus hodieque ardet cacumen, *juxta* quod sunt leones; *media* autem pascua sunt quae capreis abundant; *ima* uero montis serpentibus plena „ (3). L'explication est fort contestable, mais au moins elle prouve que les anciens regardaient le type de la Chimère comme invariable, puisqu'ils prétendaient justifier, par un appel à la géographie, la disposition des trois têtes et la place occupée par la tête de chèvre au milieu du corps.

Un autre fait met encore mieux en lumière la prépondérance de cet élément sur les autres: d'après la légende, la Chimère vomissait des flammes, mais ces flammes ne sortaient pas indistinctement de ses trois gueules. Sur ce point, la plupart des textes restent vagues (4), se contentant d'allusions ou de brèves épithètes; d'autres précisent, et ce sont les plus intéres-

(1) *Met.* IX, 648.
(2) IV, 7, 13 sqq.
(3) *Comment. in Verg. Aen.* VI, 288.
(4) Pindare, *Olymp.*, XIII, 127; Eurip., *Elect.*, 474; Athénée, *Deipnos*, XIII, p. 583 (Ed. Kaibel); Apollod. *Bib.*, I, 9, 3; Virg., *Aen.*, VI, 288; VII, 785; Hor., *Carm.*, IV, 2, 16; II, 17, 13.

sants. A l'exception de celui d'Hygin (1), ils sont unanimes à dire que la tête de chèvre était la seule qui lançât du feu (2). Il est assez bizarre, que dans ce monstre à trois têtes, ce soit à l'animal le plus faible, et à lui seul, qu'on ait attribué le pouvoir d'exhaler des flammes: preuve nouvelle que pour les anciens, la Chimère était avant tout une chèvre, et que les deux autres éléments, le lion et le serpent, servaient uniquement à traduire aux yeux sa puissance et sa férocité.

Les monuments figurés, qui offrent des représentations de la Chimère, confirment, dans ses grands traits, la description homérique: les exceptions sont assez rares (3); les principales sont les suivantes:

a) Un bas relief de la Villa Pamphili (4), où la Chimère,

(1) Hygin, *Fab.*, 151.

(2) Apollod. II, 3, 1, 3: «(Εἶχε) κεφαλὴν μέσην αἰγός, δι' ἧς πῦρ ἀνίει». Ovide, *Métam.*, IX, 647: « Mediis in partibus ignem »; *Tristes*, IV, 7, 13: « Chimaera a truce quae flammis separet angue leam ». Servius, *Comm. in Verg. Aen.*, V, 118: « In medio caput caprae quod ignes efflabat ».

Cf. enfin ces paroles si curieuses:

« habeo *mediae*
Dona Chimaerae »

que Senèque le Tragique (*Medée*, v. 827) fait prononcer à Medée, lorsqu'elle prépare la robe et les bijoux magiques qui doivent embraser d'un feu dévorant le corps de sa rivale Créuse.

(3) Pour les monuments figurés représentant la Chimère: Fischer, *Belleroph.* — Engelmann, *Annal. del Ist.* 1874, 1-37. — Chimère de bronze d'Arezzo: Müller, *Ant. Denk.* I, nº 237. — Mosaïque d'Autun, au musée de Saint-Germain. — Gemmes et monnaies; Imhoof Blümner und Keller, *Thiere und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen;* Pl. XI, 4-7; XII, 21; XXV, 37-41; XXVI, 18-19. — Cf. *Catal. Coins in British Museum:* Ionia, p. 9, nº 40; Italy, p. 7, nº 2; p. 128, nº 7. — Leucas: Thess., p. 174, 1; 175, 15; 176, 32 etc. — Sicyone: Pelop., p. 36, nº 2. 5; 37, 19; 38, 22 etc. — Corinthe, p. 11, nº 113; p. 35, nº 319; p. 59, nº 492; cf. pp. 64, 73, 76, 77 etc.

(4) Matz und Dühn, *Antike Bildwerke in Rom,* II, 2897. Cf. Engelmann, *Ann. dell'Ist.* p. 26, nº 68.

attaquée par Bellérophon, est figurée par un lion, sous lequel on aperçoit un serpent.

b) Une monnaie étrusque (1), qu'on a cru pouvoir attribuer à Populonia: la Chimère est représentée par un lion: la tête de chèvre est absente et la queue est terminée par une tête de caméléon.

c) Une monnaie de Corinthe, à l'effigie de Caracalla: la Chimère a la même forme que dans l'exemple précédent (2).

Il faut remarquer que ces exemples sont absolument isolés: ils n'appartiennent ni à un même pays, ni à une même époque, et par suite n'impliquent pas, qu'à une certaine date ou dans une certaine région, la tradition se soit trouvée modifiée. Au contraire, on peut suivre cette tradition d'une manière continue, aussi bien à l'époque grecque qu'à l'époque romaine. — Au VIe siècle av. J. C., on a les vases à fond rouge et à figures noires; au Ve siècle, les vases à fond noir et à figures rouges, et depuis le Ve siècle av. J. C. jusqu'au IIIe ap. une riche série de monnaies dont la dernière appartient au règne d'Alexandre Sévère (3).

L'étude de ces monuments figurés permet d'ajouter au type, tel que le décrivent les textes, deux traits essentiels.

1° Dans la lutte de Bellérophon contre la Chimère, c'est généralement la tête de chèvre qui cherche à mordre le héros, et c'est contre elle que Bellérophon dirige le plus souvent sa lance (4).

(1) *Catal. of the Greek coins in the Brit. Mus.* Italy, p. 7, n° 1. Planche.

(2) Engelmann, *Ann. dell'Ist.*, 1874, p. 24, n° 66. — *Archaeol. Zeit.*, 1843, tav. 9, 18.

(3) Fischer, *Bellérophon,* p. 66. — Cf. Haverkamp, *De Alex. M. numismatic.* Tab. 12, 49.

(4) Pour les exemples, v. *Ann. dell'Ist.*, 1874, Engelmann, *Bellerofonte e Pegaso,* nos 55 (planche B), 56 (pl. C), etc. — Mosaïque

2° Les textes ne définissaient pas l'attitude de la Chimère et ne permettaient pas de savoir, si le type de la Chimère couchée, représenté par la Chimère de la Villa Albani, avait existé dans l'antiquité. Lorsqu'on a passé en revue les monuments figurés, le doute n'est plus possible: la Chimère est toujours représentée, soit debout, soit prête à bondir: en un mot, toujours dans une attitude de combat.

Résumons donc les conclusions auxquelles conduit l'examen des textes et des monuments.

1° Dans la conception de la Chimère, la partie essentielle est la chèvre (1).

2° Le monstre n'a jamais que trois têtes: ces têtes sont toujours disposées selon le sens de la longueur et dans un ordre constant.

3° Il n'est jamais représenté couché.

La Chimère de la Villa Albani serait donc une anomalie à un triple titre:

1° La partie essentielle est, non la chèvre, mais le lion.

2° Aux trois têtes traditionnelles de lion, chèvre, serpent, s'en joint une quatrième, la pseudo-tête de loup, dont ni les textes, ni les monuments figurés n'expliquent la présence et la signification. — Les trois têtes principales sont placées sur un même plan, et la tête de chèvre n'est pas au centre.

3° L'animal est couché.

Si le monument nous était parvenu intact, il faudrait bien admettre que nous avons affaire à un type de Chimère particulier. Mais il a été tellement restauré, qu'on est amené à se

d'Autun, au musée de Saint-Germain. — *Cat. of Greek coins in Brit. Mus.*, Italy: p. 128, n° 7. — Gemmes, n° 48 (Engelmann). Cf. Fischer, *Bellérophon.*

(1) Il est à remarquer, que sur une monnaie de Lycie, — le pays de la Chimère, — le monstre est figuré *uniquement* par une tête de chèvre. Fellows, *Lycia,* pl. XVI, 1.

demander si les parties anciennes conservées permettent de faire cette identification. La question se précise donc: nous avons jusqu'ici analysé les caractères essentiels de la Chimère et nous avons constaté qu'ils ne se retrouvaient pas dans le monstre de la Villa Albani. Doit-on, en dépit de ces différences, lui maintenir le nom de Chimère, ou au contraire faut-il admettre que l'interprétation courante est erronée? Avant de répondre à cette question, il convient d'examiner de très près les parties anciennes du monument. Cette analyse nous mènera peut-être à une conclusion positive.

II.

Nous commencerons notre étude par la partie la moins restaurée, par le corps.

1° Le corps.

Dans son ensemble, le corps date de l'antiquité; les pattes de devant ont été refaites, mais elles l'ont été sur le modèle des pattes de derrière, qui elles sont conservées. Ici le doute n'est pas possible: les proportions générales, la présence de la crinière, qui couvre le cou et descend sur les flancs en touffes longues et frisées, la forme des pattes et des griffes témoignent que l'animal est un lion.

2° La queue.

La queue se compose de deux parties distinctes: la partie antérieure est ancienne, la partie postérieure, y compris la tête de serpent, provient d'une restauration. On ne saurait dire si primitivement la queue de l'animal se terminait ainsi: mais on peut déterminer sa forme générale. On voit en effet, sur le flanc gauche, à la naissance de la cuisse, une marque blanchâtre: la queue formait une espèce d'arc de cercle, et prenait, en ce point, contact avec le corps: son extrémité reposait sur



les reins. Elle n'était donc ni dressée, ni pendante. Les exemples d'une semblable disposition, surtout pour les queues de lion, sont fréquents; il suffit de citer: *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale,* Babelon: n° 1113, bronze représentant un lion couché. — Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien,* t. V, 844, fragment d'un lion de pierre. — *Bronzes du Musée National à Athènes:* n°s 6659, 6665, 6666, 7386, etc.

3° Les têtes.

Les têtes ont été très mutilées, et très maladroitement réparées. Combien y en avait-il, et quelles étaient-elles? Les seuls éléments

qui permettent de le déterminer sont : l'amorce de la tête centrale, qui donne une idée de sa dimension, et la partie conservée de la tête de droite, la pseudo-tête de loup.

Le premier point n'est pas douteux ; le monstre avait trois têtes : la tête de droite est en grande partie ancienne ; de la tête médiane on voit la naissance, car la crinière qui couvre le dos se continue le long du cou ; cette tête, étant comme nous allons le voir, beaucoup plus grande que celle de droite, la symétrie exigeait la présence d'une autre tête à gauche.

Il reste à savoir quelles étaient ces trois têtes :

a) La tête médiane. Cette tête était certainement la tête principale ; le mouvement général du corps et la largeur de l'encolure le prouvent : les deux têtes latérales n'étaient qu'accessoires et subordonnées. La tête restaurée est une tête de lion : malgré les maladresses de l'exécution, la banalité de l'expression, et l'exagération du mouvement vers la gauche, la restauration est exacte. Le monstre était un animal à corps et à tête de lion ; la tête est tournée vers la gauche et la queue repliée sur le corps. Or c'est là un type qui se trouve fréquemment dans l'antiquité, et dont les bronzes et les monnaies offrent de nombreuses représentations. Nous citerons simplement, comme caractéristiques à cet égard, les monnaies de Milet (1), où le lion, couché, la tête tournée vers l'arrière, regarde une étoile, les bronzes de la Bibliothèque Nationale et du Musée National d'Athènes cités plus haut. Le monstre de la villa Albani reproduit donc, dans ses lignes principales, le type du lion couché, type qui n'est jamais celui de la Chimère ; mais il le reproduit avec des additions qu'il faut maintenant étudier.

(1) *Catal. of the Greek coins of Ionia, in the Brit. Mus.* : Drachmes de Milet, p. 197, nos 134, 135, 136, 137. Pl. XXII, n° 9. — Cf. pour le mouvement de la tête et la disposition des pattes : *Beschreib. der Antik. Münzen des Kön. Mus. zu Berlin*, I (monnaies de Chersonèse de Thrace), p. 249, nos 1, 2, 3. Planche VI, 61.

b) Les têtes latérales. — 1° La tête de gauche: cette tête de chèvre, étant entièrement moderne, ne peut fournir d'indications précises pour la restauration de l'ensemble.

2° La tête de droite. Déterminons tout d'abord quelles sont les parties anciennes et les parties refaites. Sont modernes: les oreilles plates et couchées sur les tempes; les mâchoires fortement écartées, — la mâchoire supérieure relevée, la mâchoire inférieure tombante —, avec les dents qui les garnissent. La restauration des oreilles et des mâchoires a été faite d'une manière arbitraire; il semble que l'artiste ait voulu, non pas rendre à l'animal sa forme primitive, mais lui donner l'aspect le plus fantastique possible, sans doute pour augmenter l'impression de terreur produite. C'est ainsi qu'il a complété la tête de droite mutilée, par l'adjonction d'une gueule, qui n'appartient ni à un loup, ni à un lion, ni à un chien, mais qui rappelle celle des animaux marins souvent employés pour décorer les fontaines. Ces restaurations suffisent à défigurer complètement la tête: il faut en faire abstraction et se contenter d'étudier les parties anciennes. Sont anciennes: toute la partie supérieure du cou se reliant au tronc, et toute la partie antérieure de la tête. La cassure, qui sépare les parties refaites des parties anciennes, commence à la base du nez, passe en avant des yeux, traverse le fond de la gueule et vient se terminer sous le cou à la naissance de la mâchoire inférieure. Les traits principaux de cette tête sont les suivants:

Forme large et massive — Front haut et dégagé, creusé de deux plis obliques qui se rejoignent au-dessus du nez — Arcade sourcilière saillante et formant un ressaut très marqué — Œil rond et profondément encastré sous le frontal — Jugaux proéminents — Babines tombantes d'un carnassier — Poils longs et frisés, formant collier autour de la face — Enfin crinière touffue,

retombant, à droite et à gauche des vertèbres cervicales, sur les deux côtés du cou.



Sont ce là des traits qui conviennent à un loup? ou pour préciser la question, car l'auteur du groupe n'a certainement pas travaillé d'après nature, sont ce là les traits sous lesquels l'antiquité représentait le loup? — Le type du loup, sur les monuments, se trouve beaucoup plus rarement que celui du lion: néanmoins les représentations en sont assez nombreuses pour qu'un rapprochement avec la pseudo-tête de loup de la Villa Albani soit possible. En Grèce, le loup est couramment figuré sur les monnaies d'Argos (1), où dès le VI[e] siècle avant J. C., il devient, comme à Athènes la chouette, un emblême

(1) *Catal. of Coins in Brit. Museum,* Pelop., p. 136, 1 (Pl. XXVII, 1), et sqq. — Voir notamment pl. XXVIII, 1 et 2.
Gemmes: Imboof Blumner und Keller, *op. cit.,* pl. XV, 59-64.

local. De ces monnaies, les unes — celles où il est représenté tout entier — sont trop petites pour être étudiées avec fruit; les autres, au contraire, où la partie antérieure de son corps est seule représentée, fournissent d'utiles éléments de comparaison. A Rome, nous avons la fameuse louve du Capitole (1), quelques bas reliefs où se trouve représenté l'allaitement de Romulus et Remus, et un certain nombre de monnaies (2), en particulier une de *Venusia*. Quel que soit le monument qu'on étudie, les grandes lignes de la physionomie sont toujours les mêmes:

Tête allongée et triangulaire — Front plat et fuyant: la ligne du nez se continue presque sans ressaut jusqu'au sommet du crâne — Cavités des yeux peu profondes — Œil dégagé et presqu'à fleur de tête — Jugaux déprimés — Poils raides et courts — Enfin la crinière, lorsqu'elle existe, est peu abondante (3) et elle ne retombe pas, en longues boucles, comme chez le lion.

Il suffit de se reporter à la description rapide que nous avons donnée du pseudo-loup de la Villa Albani pour voir que les traits sont essentiellement différents. Un seul caractère est commun: c'est la forme de la gueule, très fendue et aux babines pendantes. Cette gueule appartient certainement à un des grands animaux de la race canine ou de la race féline.

Quel est cet animal? du moment qu'il ne peut-être un loup, le champ des hypothèses se restreint: c'est

(1) Müller Wieseler, *Ant. Denk.*, I, 58, 288. Cf. Helbig, traduction Toutain, *Musées de Rome*, I, 618.

(2) Babelon, *Monnaies de la Rép. Romaine:* Gens Pompeia (n° 1). — *Cat. of the Gr. Coins in the Mus. Brit.*, pp. 277, 279, monnaies de Paestum; id. 148, n° 1, as de Venusia.

Monnaie campanienne: Keller, *Thiere des klassich. Alterth.* p. 175, fig. 36.

Pour d'autres représentations, voir Keller, *Thiere des klass. Altert.*, pp. 174-177.

(3) V. Monnaie de la Gens Pompeia, citée plus haut, et la Monnaie campanienne repr. par Keller.

a) ou un lion

b) ou un de ces chiens énormes, au nez écrasé et aux lèvres tombantes, que l'on appelle dogues.

1° La première hypothèse est *a priori* invraisemblable: la tête médiane étant une tête de lion, il faudrait que la tête de gauche fût aussi une tête de lion; car il ne serait pas possible que, sur trois têtes, deux fussent des têtes de lion, et que la troisième appartînt à un autre animal. La prétendue Chimère serait donc un lion à trois têtes, type dont ni les textes, ni les monuments figurés ne permettent d'affirmer l'existence. Cette solution ne pourrait être admise qu'à défaut de toute autre interprétation plausible.

2° On connaissait déjà le dogue dans l'antiquité (1), et, en raison de sa force, on l'employait à la garde des troupeaux. C'est, de tous les chiens, celui dont la tête rappelle le plus celle du lion. Comme le lion, il a la tête massive, les traits fortement dessinés, l'arcade sourcilière et les pommettes saillantes, les mâchoires puissantes et la gueule des carnassiers. Jusqu'ici, il y a coïncidence parfaite entre les traits de ce chien et ceux de l'animal de la Villa Albani. Mais ici, semble-t-il, une difficulté se présente: le chien n'a pas de crinière et le pseudo-loup de la Villa Albani en a une très forte. Cette difficulté n'est qu'apparente, car il existe des monuments antiques présentant le type du chien à crinière (2). En particulier: à Florence deux chiens de la Galerie des *Uffizi* (3); au Musée du Vatican les deux molosses de la cour du Belvédère (4), le molosse de Dun-

(1) Voir De Clarac, *Musée de Sculpture*, IV, pl. 758: n°s 1850, 1851 A. Les têtes de Cerbère (surtout n° 1850) sont des têtes de dogue.

(2) Visconti, *Museo Pio Clementino*, II, tav. VIII, «Ercole con Cerbero».

(3) Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. III, n°s 49, 50.

(4) Helbig, traduction Toutain, *Musées de Rome*, I, n°s 151, 152.

combe Park (Yorkshire) (1) etc., entre lesquels il y a des différences de détail, mais qui tous ont ce caractère commun d'avoir une épaisse crinière comme les lions. (2) Il faut noter aussi les représentations du chien Cerbère sur une coupe du Musée de Naples (3), et sur un plat de la collection Bourguignon (4), où la tête médiane, qui est certainement une tête de chien, porte une crinière qui rappelle celle du lion. Dès lors, on peut conclure: la tête de l'animal de la Villa Albani, appartient non à un loup, mais à un chien dogue. Elle en a tous les traits: elle en a aussi l'attitude, car le mouvement qui la porte en avant convient bien à une race de chiens célèbre par sa force et sa brutalité.

En résumé: 1° L'animal de la Villa Albani est un monstre à corps de lion; 2° c'est un animal à trois têtes dont deux peuvent être identifiées: la tête médiane, qui est d'un lion; la tête de droite, qui est d'un chien.

Ce n'est pas une Chimère: le seul argument en faveur de cette interprétation, la présence de la tête de chèvre, ne porte pas, puisque cette tête est entièrement moderne. Quel peut être alors cet animal? Le doute n'est pas possible: il n'y a qu'un monstre dans l'antiquité qui présente trois têtes placées sur un même plan, et qui, parmi ces têtes, compte une ou plusieurs têtes de chien: c'est Cerbère, le chien gardien des enfers. Mais on représente ordinairement Cerbère comme un chien à trois têtes, et il y a loin de ce type au monstre à corps et à tête de lion, que nous avons devant les yeux. Il faut donc examiner

(1) Michaelis, *Anc. Marbles of great Britain*, 294-295.

(2) Cf. à Athènes, un monument du Céramique, (allée des Tombeaux), représentant une chienne couchée, traitée en lionne.

(3) Hartwig, *Die Heraufholung des Kerberos auf rotfigürigen Schalen. Jahrbuch des deutschen Instituts*, 1893, p. 159.

(4) Id., p. 160, pl.

si cette forme anormale de Cerbère peut se justifier, et s'il est possible, à l'aide des textes et des monuments, d'en trouver l'explication.

III.

Les anciens eux-mêmes ont remarqué que le type de Cerbère ne s'était fixé qu'assez tard. Pausanias (1) le dit expressément, et fait à noter, il oppose précisément au cas de Cerbère celui de la Chimère, dont la forme légendaire avait été, dès les temps homériques, arrêtée d'une manière presque définitive: " Homère, le premier, appela chien de l'Hadès, l'animal emmené prisonnier par Hercule: mais il ne lui donna pas de nom particulier, et il ne le décrivit pas, comme il le fit pour la Chimère. Les écrivains postérieurs l'appelèrent Cerbère, le représentèrent comme un chien à trois têtes, etc. etc. ".

Le commentaire naturel de ce texte serait l'examen des monuments où l'on saisit nettement les oscillations et les indéterminations du type: bornons-nous ici à noter les résultats principaux de cette étude.

Homère (2) fait deux allusions à Cerbère, sans le nommer et sans le décrire. Hésiode (3) lui donne tantôt deux, tantôt cinquante têtes: chez Pindare (4) il en a cent: c'est dire, que, dans la littérature jusqu'au V[e] siècle le type de Cerbère est loin d'être fixé. — Il en est de même dans l'art (5). Sur les vases à figures noires (VI[e] siècle), Cerbère a le plus souvent

(1) Pausanias, Ελλ. Περ. Λακωνικα, chap. XXV, 6.
(2) *Iliade,* VIII, 368; *Odyssée,* XI, 623.
(3) *Théogonie,* 311 sqq., 769.
(4) *Schol. ad Hes. Theog.,* 311.
(5) Pour les représentations de Cerbère: Gerhardt, A. V., II., pp. 154-158, rem. 23, rem. 24. — Conze, *Annali dell'Ist.,* 1859, pp. 398-407. — Schneider, *Die zwölf Kämpfe des Heraklès,* 44-49. — Roscher,

une ou deux têtes: deux fois seulement il en a trois. Sur les vases à figures rouges que nous possédons, et qui tous appartiennent à la période sévère (V[e] siècle), il a une ou deux têtes. — C'est au milieu du V[e] siècle avec Sophocle (1) et Euripide (2) que se dessine définitivement le type du chien à trois têtes, qui à l'époque alexandrine (3) et surtout à l'époque romaine (4) restera prépondérant. Les têtes sont tantôt massives, comme des têtes de dogues, tantôt effilées, comme des têtes de levriers: le corps est un corps de chien. — Le monstre, toujours debout, est representé tantôt seul, c'est le cas le plus rare, tantôt avec Hercule qui l'a fait prisonnier et l'entraîne hors des enfers. — Ni la disposition de la scène, ni la forme du corps et de la tête principale ne permettent d'assimiler ce Cerbère à l'animal de la Villa Albani.

Mais ce type de Cerbère n'est pas le seul: à côté du type ancien, qui représente Cerbère debout ou bondissant, il y a aussi, — ce qui n'existe pas pour la Chimère —, un type de Cerbère assis, dont nous avons de nombreuses représentations et sur lequel les textes fournissent des renseignements précieux.

Lexicon des Griech. und Röm. Mythologie, art. *Kerberos*. Loeschke, *Aus der Unterwelt*.

Pour les vases à figures rouges: Hartwig, *Die Heraufholung des Kerberos auf rotfigurigen Schalen. Jahrb. des deuts. Instit.*, 1893, p. 157-173.

Pour les monnaies: *Revue archéol.*, 38 (1879), pp. 28-38. — *Catal. Coins Brit. Mus.* (Epire), p. 100, n° 6 (planche XVIII, 12); et Périnthe, Anchialus, Marcianopolis, Bizya (Thrace), Sinope (Asie Min.) — pass.

Pour les gemmes: Imhoof Blumner, *op. cit.*, pl. XXV, 35, 36. Cf. Furtwängler, *Beschreibung der geschnitt. Steine des Kön. Mus. zu Berlin.* n[os] 263, 967, 1328, 2153, 4193, 4200, 11062, etc.

(1) Sophocle, *Trachin*, 1098.

(2) Eurip., *Herc. fur.*, 24, 611. — Cf. Furtwängler, *Collection Sabouroff*, planche LXXIV.

(3) Apollodore, *Bib.* 2, 5, 12.

(4) Stat. *Theb.*, II, 53; VII, 783. *Silv.*, II, 1, 84; III, 3, 27, etc.

Tacite (1) et Plutarque (2) racontent, avec quelques variantes, le fait suivant: A la suite d'un songe, le roi d'Egypte Ptolémée Soter envoya chercher à Sinope, ville grecque d'Asie mineure, une statue colossale de Pluton, qui y était adorée, et la fit venir à Alexandrie; un temple fut bâti en l'honneur du nouveau dieu, qui perdit le nom de Pluton pour prendre celui de Sérapis. — Dans cette relation, une phrase surtout est à retenir: " Ἐπεὶ δὲ κομισθεὶς ὤφθη, συμβαλόντες οἱ περὶ Τιμόθεον τὸν ἐξηγητὴν καὶ Μανέθωνα τὸν Σεβεννίτην, Πλούτωνος ὂν ἄγαλμα τῷ Κερβέρῳ τεκμαιρόμενοι καὶ τῷ δράκοντι „ (3); " la présence de Cerbère et du serpent les convainquit qu'il s'agissait bien d'une statue de Pluton „. Le texte ne dit pas sous quelle forme était représenté Cerbère: la seule chose qu'on puisse affirmer est donc que Cerbère a accompagné Pluton dans sa migration d'Asie mineure en Afrique. Mais nous avons pour nous renseigner un témoignage d'époque postérieure: Macrobe (IVe siècle ap. J. C.) parlant du culte de Sérapis, décrit la statue du dieu et aussi le Cerbère couché à ses pieds (4).

" Auprès de la statue de Sérapis se trouve un animal à trois têtes: celle du milieu, qui est aussi la plus élevée, appartient à un lion; celle de droite est d'un chien à l'air doux et caressant; celle de gauche est d'un loup rapace. Un serpent entoure de ses nœuds le corps de ces animaux. Or la tête de lion figure le temps présent... la tête du loup le temps passé... la tête du chien le temps futur... „.

Le type de Cerbère s'était donc depuis le Ve siècle profondément modifié: à l'antique Cerbère, à corps et à tête de chien, s'était substitué un Cerbère d'une forme plus complexe. —

(1) Tac., *Hist.*, IV, 83-84.
(2) Plutarque, Περὶ Ἴσιδος καὶ Ὀσίριδος, XXVIII.
(3) Plut. Περὶ Ἴσ. καὶ Ὀσίριδ., XXVIII.
(4) Macr., *Saturn.*, I, 20.

Sous quelle influence s'est faite cette transformation? il est difficile de le dire, mais il est probable que l'origine de ce nouveau type est égyptienne ou orientale, à en juger par la place prépondérante donnée aux deux nouveaux éléments: le corps et la tête de lion. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que le type nouveau du Cerbère apparaît pour la première fois à l'époque alexandrine, au moment où commençaient à se fondre les deux mondes grec et asiatique (1). Le premier exemple qu'on en ait se trouve sur un monument qui très probablement est du IV[e] siècle: c'est un sarcophage de Thespies (2), découvert en 1890, et que j'ai eu l'occasion d'étudier dernièrement moi-même au Musée National d'Athènes. Le Sarcophage est décoré de bas reliefs représentant les travaux d'Hercule. L'épisode de Cerbère est traité sur le petit côté de gauche: Cerbère, fait prisonnier par Hercule, est entrainé hors des enfers: c'est la scène classique, mais ici la tête médiane est une énorme tête de lion, tandis que les deux têtes latérales, dressées vers le haut,

(1) Le Cerbère hellénique ne disparut pas devant le Cerbère de Sérapis: il continua à vivre côte à côte avec lui. C'est ainsi qu'on le retrouve sur une monnaie de l'empereur gaulois Postumus (*Rev. numism. franç.*, 1844, p. 35). Cf. un aureus de Maximien Hercule (Cohen, *Monn. de l'emp. Rom: Max. Hercule*, 259). — Entre les deux types, il se produit souvent des combinaisons et des interversions, par exemple, le Cerbère de Sérapis, couché aux pieds du Dieu, se trouve fréquemment représenté, comme l'ancien Cerbère, avec trois têtes de chien:

Monnaies d'Alexandrie: Zoega, *Numm. Ægypt.*, pl. 8, 6; 7, 16, 9. P. 106, 63; 146, 380, 381, etc

Monnaies de Thrace et d'Asie Mineure: Anchialus (*Münzen des Kön. Mus. zu Berlin*, I, 133, 10). Marcianopolis, id., I, 59, 15. Serdica, I, 233, 5. Bizya, I, 140, 8, etc.

Statues: De Clarac, *Musée de Sculpture*, IV, pl. 758, n[os] 1850, 1851, 1851 A.

Cependant, même dans ce cas, l'attitude des têtes telle que la décrit Macrobe, est respectée; la tête de gauche est levée vers le Dieu, tandis que la tête de droite est tournée vers la terre.

(2) *Bulletin de Corr. Hell.*, 1894, pp. 212-215.

sont fines et allongées comme des têtes de levriers. Ce Cerbère, dont la représentation est à la fois traditionnelle (il est debout et accompagné d'Hercule), et renouvelée (le corps et la tête de lion), peut-être considéré comme un type de transition (1) entre le Cerbère classique et le Cerbère de Sérapis décrit par Macrobe et reproduit sur un certain nombre de monuments figurés.

A propos du Cerbère de Sérapis, une remarque est ici nécessaire. Il ne faut pas faire dire au texte de Macrobe plus qu'il ne dit réellement. Macrobe décrit le Cerbère d'Alexandrie: il ne prétend nullement que la forme du Cerbère Egypto-Grec soit immuable, et qu'elle ne puisse pas comporter un certain nombre de modifications de détail. En fait, parmi les statuettes de marbre ou de bronze qui représentent le Cerbère Alexandrin (2), il n'y en a pour ainsi dire pas qui corresponde exactement à la description de Macrobe. Mais les différences ne portent que sur des points secondaires: la forme générale et la disposition des trois têtes restent les mêmes. Nous citerons notamment, deux statuettes de bronze: une du musée de Berlin, et une autre du British Museum qui a été décrite et reproduite par M. Michaelis (3). Cerbère y est figuré avec trois têtes: la tête du centre, plus grande que les deux autres, est une tête de lion qui regarde en avant. A gauche est une tête de loup, dressée vers le haut: jusqu'ici la concordance avec le texte de Macrobe est parfaite. La tête de droite, au contraire, ne ressemble en rien à la tête de chien décrite par Macrobe: au lieu d'un *Canis mansueta specie blaudiens*, il y a ici une tête de dogue, à l'air féroce, qui ouvre la gueule et fait mine de s'é-

(1) Le même type — Cerbère représenté debout, avec un corps et une grosse tête de lion — se retrouve sur un sarcophage d'époque romaine. Vatican, mus. Chiaramonti, n° 179.

(2) Michaelis, *Journal of Hellenic Studies*, 1885, pp. 287-295, en cite un grand nombre.

(3) *Loc. cit.*

lancer en avant. — C'est certainement dans cette statuette, qu'il faut chercher les éléments d'une restauration pour l'animal de la villa Albani. Si l'attitude est différente, — là Cerbère est assis sur le train de derrière et dressé sur les pattes de devant, ici au contraire, il reproduit le type du lion couché —, la forme du corps et des têtes est la même. Dans les deux cas, le corps est un corps de lion: la tête médiane, la plus grosse des trois, est une tête de lion; la tête de droite est une tête de chien dogue à l'air féroce. Reste la tête de gauche: le texte de Macrobe et l'exemple des statuettes autorisent à substituer, dans l'animal de la villa Albani, une tête de loup à la tête de chèvre qui est entièrement moderne. Il est donc vraisemblable que le monstre de la villa Albani n'est pas une Chimère; c'est un Cerbère du type alexandrin, qui est conforme à la description de Macrobe, et répond, point par point, à la représentation des deux bronzes.

A quelle époque remonte-t-il? Le culte de Sérapis ayant surtout été en faveur, en Occident, vers la fin du IIe et le début du IIIe siècle, il est probable que le Cerbère de la villa Albani appartient à cette grande époque de diffusion des religions orientales. C'est la conclusion à laquelle mènent aussi, comme nous l'avons vu, la facture grossière et la rudesse de l'exécution. Il se rattache à cette famille de monuments, qui, malgré quelques différences de détail, remontent à un type commun, le Cerbère Egypto-Grec d'Alexandrie, et à ce titre, il reste un des témoins les plus curieux de l'évolution, qui, sous l'influence de l'Orient, a renouvelé et comme transformé l'ancienne conception du Cerbère hellénique.

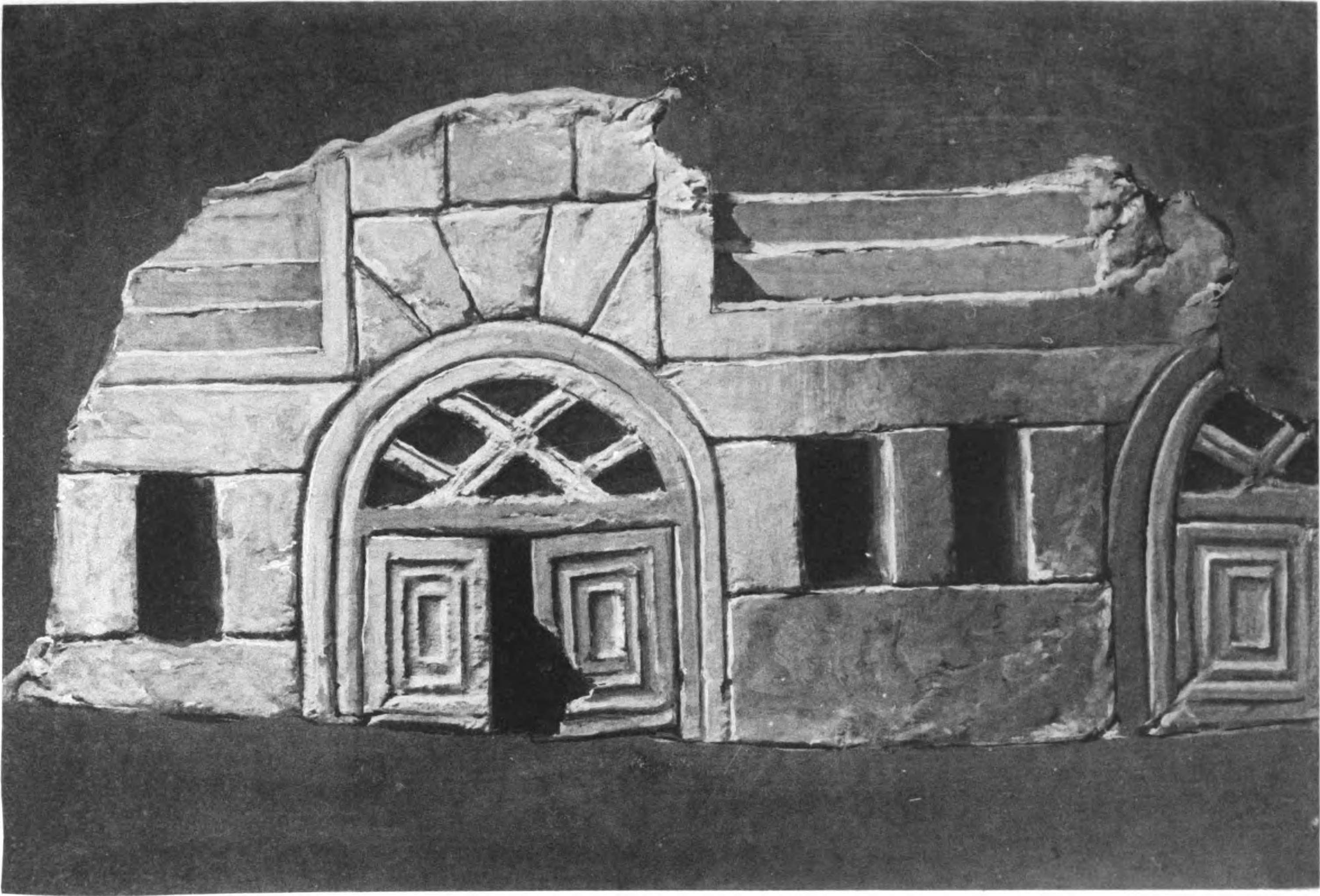
LÉON HOMO.

Phototypie Berthaud, Paris.

LE RÉDEMPTEUR

Œuvre Siennoise du XIVe siècle.

Monastère de Santa Chiara, à Naples.



Pl. VI. Fragment d'un relief représentant l'intérieur d'un Amphithéâtre.

ROMA FOT. DANESI

A·D·V·IDVS·IVN

Roma. Fot. Danesi



Roma Fot. Danesi

La Chimère de la Villa Albani.

MURAT
ET
LA QUESTION DE L'UNITÉ ITALIENNE EN 1815

(Suite et fin).

SECONDE PARTIE.

POUR LA COURONNE!

Les événements dont on va lire le récit sont la suite naturelle de ceux que l'on a exposés déjà (1); dans les pages qui vont suivre, on verra les Autrichiens abattre le représentant d'un régime qui mettra fin à leur domination et les Bourbons tuer le champion des idées qui ruineront leur trône. C'est l'avenir qu'il annonce que la dynastie de Naples et le gouvernement de Vienne veulent étouffer tous deux en écrasant Joachim; sa chute, son exil, sa mort sont comme la revanche anticipée des défaites de 1859 et des triomphes de Garibaldi. Si la vengeance de Ferdinand est plus éclatante que celle de Metternich, il n'y a rien là qui doive étonner; n'est-il pas directement menacé, personnellement attaqué? Pour comprendre la tragédie du Pizzo, il faut la replacer dans son milieu historique; il faut la " situer " dans ce drame de passion que cache l'histoire de l'unité italienne. De ce point de vue tout s'explique naturellement et tout s'éclaire; à un coup d'audace, on a répondu par un coup de peur; nul besoin de recourir à des légendes d'origine suspecte et d'autorité douteuse.

(1) Voir fascicule III-IV, 207.

CHAPITRE I.

LA DÉFAITE

—

I.

Guerre et diplomatie.

A la lettre de Millet de Villeneuve [21 avril 1815] demandant un armistice, Neyperg ne se presse pas de répondre. Le lendemain du jour où elle est partie, Joachim reste dans ses lignes et offre la bataille: Neyperg ne se presse pas d'attaquer. Le roi voit dans cette attitude des Autrichiens un signe de leurs intentions pacifiques; il veut y répondre, il se replie sur Rimini le 23, après avoir relevé à l'arrière-garde la troisième division [Lechi] par la première [Carascosa]; il espère qu'en attendant les instructions de sa cour, Neyperg consentira à signer: les hostilités prendront fin (1).

Mais, dans la nuit, ces illusions sont brutalement dissipées. Napoletani est attaqué avec son détachement et presque détruit à Cesenatico et, le lendemain 24, la réponse autrichienne arrive. — Neyperg a de bonnes nouvelles de Bianchi qui file sur l'Ombrie, par Florence où il passe le 20, par Arezzo (2) où il parvient le 23. — " Ce ne sont pas seulement les coups de fusil tirés à Césène qui ont décidé la guerre; c'est l'entrée du roi avec toute son armée sur le territoire des Légations occupées par les armées autrichiennes; c'est la proclamation qui a paru le 30 mars à Rimini. Les *projets et les sentiments énoncés dans*

(1) Noter que, le 20, Murat mendie encore l'appui de l'Angleterre. Gallo: *Memorie*, p. 403.

(2) *Der Krieg in Italien*..., p. 262.

cette proclamation peuvent faire juger au roi comment seront accueillies ses nouvelles propositions ... „ ; l'armistice est refusé. Au lieu d'accabler Neyperg, les Napolitains se laissent pousser sur Pesaro, Fano (1), Sinigaglia ; le 29, ils établissent leur quartier général à Ancône. Ils apprennent alors que tandisqu'ils ont sur leur front Neyperg, avec 13,000 hommes, bordant le Métaure à Fossombrone et Pergola, Bianchi, arrivé le 28 à Foligno, menace leurs dernières avec 15,000 Autrichiens vers Tolentino et Camerino, pendant que 3,000 hommes couvrent Matelica (2). Devant la réalité brutale, les illusions s'envolent : Murat a besoin d'une victoire pour échapper au sort de Mélas et conserver son royaume.

II.

Tolentino.

Le 29, il installe à Macerata la Garde Royale qui l'a rejoint le 28 après une course inutile en Toscane (3); Ambrosio occupe Iesi, Lecchi Casebrucciate près Macerata, et Carascosa la belle position de Scapezzano. Le 30, Carascosa attaque Neyperg à Sinigaglia et le repousse, tandisque Livron, avec la

(1) Mariotti: *Frammenti di un diario del cav. Francesco Bertozzi di Fano.* Fano, Cooperativa, 1896. — *Nozze Anselmi-Panicale.*

(2) Colletta,... 1815,... pp. 61-63.

(3) Voici une lettre, très rarement reproduite, qui se rattache à cette campagne :

« Monsieur le Lieut.-Général. — Compromettez le moins possible ma garde et ne vous laissez jamais couper les communications sur Arezzo : je crois le moment arrivé où l'ennemi va reprendre l'offensive. Il est malheureux que ma garde qui devait me servir de réserve se trouve engagée en Toscane. Ne dépassez pas Pistoie, ne faites rien marcher sur Livourne et soyez prêt à exécuter les ordres de mouvement que je serai dans le cas de vous donner ; mais rappelez-vous dans tous le cas que vous êtes chargé de contenir l'ennemi sur

garde, chasse des environs de Macerata les partis autrichiens qui l'inquiètent : attiré par la canonnade, Murat accourt au galop, faisant six milles sans escorte, au retour d'une reconnaissance qu'il a poussée sur la route d'Osimo.

Le 1er mai, il exécute une seconde reconnaissance sur tout le front des lignes ennemies qui s'étendent du Castello della Rancia et du Chienti jusque vers les hauteurs de Maestà, en avant de Tolentino. Livron les refoule brillamment et le roi découvre le champ de bataille où va se décider sa fortune (1).

Une plaine large de 1500 pas et longue de trois lieues et demie, dominée par deux éminences, celle de Cantagallo [cote 292 m] et celle de la Rancia [cote 176 m] s'étend sur la rive gauche du Chienti entre Macerata et Tolentino ; elle est traversée par la grand'route qui relie ces deux villes et coupée en son milieu par le petit ruisseau du Rotondo qui se jette dans le Chienti, perpendiculairement à la route, au pied de la Rancia ;

les débouchés de Foligno. Donnez-moi de vos nouvelles deux fois par jour. Sur ce, Monsieur le Lieut.-Général, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Bologna, 11 avril 1815.

J. Nap. »

(Au L.-G. Prince Pignatelli-Strongoli).

P. S. Si l'ennemi s'était entièrement retiré de Lucques vous reviendriez prendre position derrière l'Arno.

[Extrait de sa lettre à la Reine Caroline du 17 mai 1815 : imprimée, pages 8-9].

(1) Pour l'étude de cette bataille, je me suis servi des deux rapports de Bianchi du 4 et du 5 mai 1815 [*Krieg in Italien,* 265-267] ; — du *Diario de Rascioni,* publié par Benaducci ; — de la *Relazione del Conte G. Neroni,* publiée également par Benaducci ; — des *Mémoires de Pepe* [I, 188] qui a utilisé une relation de la bataille due à Ambrosio ; — du récit précis mais sottement louangeur de V. C. de B : *Campagne des Autrichiens contre Murat, en 1815* [Bruxelles, 1821, in-8°], I, 75, sq. ; — enfin du récit de Colletta (p. 67), assez inexact. — Cf. Coppi, VI, 46, sq., et Helfert : *Joachim Murat,...* p. 58. — Cf. aussi Friedrich Schirmer : *Feldzug der Oesterreicher gegen König J. Murat im Jahre 1815...* [Prague, Svatoň, 1898, in-8°].

tout autour le terrain s'élève en pente douce vers la vallée du Potenza par Monte Milone (1) et Rambona, vers Macerata par Sforzacosta et Trebbio et vers la vallée du Fiastra (au sud du Chienti) par S. Angelo et Maestà. C'est là qu'en 1377 le comte Lu zzo et Rodolphe Varana de Camerino ont vidé leur querelle; là que se sont également battus, en 1443, Niccolò Pacassino et Francesco Sforza; là enfin que Bianchi s'est posté pour attendre Frimont et Neyperg et prendre Murat à revers. Celui-ci a bientôt arrêté son plan. Tandisque Carascosa, avec la première division, tiendra Neyperg en respect, il attaquera lui-même les troupes de Bianchi et les tournera par leur gauche — leur droite étant fortement appuyée au Chienti et aux hauteurs qui le dominent — il les jettera dans la vallée encaissée de ce fleuve; puis, se réunissant à Carascosa, il écrasera Neyperg desormais sans soutien.

Le 2 mai au matin, il prend avec lui neuf escadrons de la garde royale, le 10e de ligne, huit bataillons de la deuxième division [Ambrosio], et commence une attaque générale de la ligne autrichienne. Le château qui couronne la hauteur de la Rancia est emporté par ses troupes; Monte Milone tombe également en son pouvoir à sa droite et sa gauche s'étend, sans rencontrer beaucoup de résistance, jusqu'à Colle de Vasari. Les Autrichiens sont surpris par la vigoureuse attaque de leurs adversaires; ils se défendent mollement, Murat n'a pas besoin d'appeler à lui les troupes auxquelles il a laissé l'ordre de se tenir prêtes à marcher: les six bataillons de la garde, les quatres derniers bataillons de la deuxième division, les six bataillons et les quatre escadrons de la troisième. A la tête de ses hommes, il a retrouvé sa gaieté et son assurance; le soir du 2, il ne doute pas de mettre Bianchi en fuite le lendemain; il envoie des cour-

(1) Aujourd'hui Pollenza.

riers porter la nouvelle de sa victoire sur tous les points du royaume (1); et, après avoir placé le 10ᵉ de ligne en avant-garde, après avoir posté la deuxième division sur les hauteurs de Cantagallo, dans les bois, en avant de Monte Milone, il revient heureux et tranquille à Macerata. Il s'est contenté d'appeler derrière la gauche de la deuxième division l'infanterie de la garde que mène Pignatelli-Strongoli; lorsque celui-ci aura ébranlé le centre de l'ennemi, celle-là bouleversera sa gauche, tandisqu'une brigade de Lechi occupera sa droite.

Bianchi, un peu surpris, en effet, se préparait à faire, le lendemain 3, une plus vigoureuse résistance. A sa gauche, en face de Cantagallo et en avant de Colmaggiore, sur les pentes qui dominent un petit affluent du Rotondo, il établit solidement le régiment Chasteler, de la brigade Eckardt, avec quelques compagnies de Vacquaint et un escadron des dragons de Toscane. A son centre posté à la Cisterna, entre le Rotondo et le Chienti, il porte Taxis et Stahrenberg avec leurs brigades. A sa droite, étagée sur les hauteurs qui bordent le Chienti, dominant la grand'route où est massée la garde napolitaine, il place la brigade Senitzen, commandée directement par Mohr: lui-même compte se tenir à son aile gauche la plus menacée. En même temps il envoie courriers sur courriers au Régiment de l'Archiduc Charles qui est resté en arrière et dont il a grand'besoin pour fortifier sa gauchc.

Le 3 au matin, tandisque Carascosa est à Osimo avec la première division, Murat attaque par son centre, dans la vallée du Chienti; mais l'artillerie de Mohr, les charges répétées des Hussards du Prince Régent et des Dragons de Toscane empêchent la garde royale et le 10ᵉ de ligne et gagner beaucoup de terrain autour de la Rancia et du Casone: on se dispute ces

(1) Desvernois: *Mémoires,* 485.

positions avec rage (1): entraînés par les commandants Martinez et Caporale, les soldats de Pignatelli les reconquièrent deux fois. Afin d'appuyer leur effort et de profiter de leur succès, Murat donne à sa droite le signal de tomber sur l'ennemi. Par malheur, elle en est réduite à se défendre: vers midi, quatre compagnies de bersagliers, trop éloignées de leurs soutiens, ont été culbutées par la cavalerie autrichienne; la division est un peu incertaine dans la main de son nouveau commandant, d'Aquinio, qui remplace Ambrosio blessé la veille; un peu fatiguée peut-être des combats qu'elle a livrés hier, elle craint un piège (2), ou manque de cartouches (2); ce qui est sûr, c'est qu'elle ne parvient pas à repousser l'ennemi. Un des généraux qui la conduisent, Campana, est blessé; d'Aquinio demande à grands cris du renfort; Murat se décide à appeler à lui deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie. Ainsi soutenue, la deuxième division prend enfin l'offensive et s'ébranle formée en quatre carrées: en conduisant l'attaque, le jeune duc de Rocca Romana, fils du grand écuyer de Joachim, est tué raide d'une balle au front; sa mort excite les Napolitains; malgré sa vigoureuse résistence, Chasteler finit par être délogé d'un fossé qui s'étend en avant de Cantagallo. Comme la nuit tombe, il est rejeté sur Colmaggiore et Madia; le centre autrichien est pris à revers; l'alarme est dans Tolentino; on hisse les canons sur les remparts et Bianchi donne les premiers ordres pour la retraite. Mais, avant de céder, il veut tenter un suprême effort; grâce au dévouement du capitaine Kunerth, il parvient à faire poster trois canons sur une hauteur qui domine la droite napolitaine; il appelle à lui Taxis qu'il réunit aux débris

(1) D'après Pignatelli [*Lettre à la Reine,* 17 mai 1815, p. 14], le bataillon de Caporale eut 390 hommes atteints sur 450, et la garde perdit 800 hommes sur 2600.

(2) Ainsi que le prétend Rascioni.

de Chasteler; il emprunte un bataillon au régiment de Hiller et le bataillon modénais à Stahrenberg et il lance sa gauche ainsi renforcée sur d'Aquinio épuisé par un long combat. Au même moment, derrière Monte Milone, on voit poindre les têtes de colonne du régiment de l'Archiduc Charles: c'est 3,000 hommes de renfort pour les Autrichiens; ranimés par cette nouvelle, ils reprennent l'attaque avec fureur. Les Napolitains qui croient la lutte finie — il est neuf heures du soir — résistent faiblement: Lechi est en arrière, trop loin pour les soutenir. Ils abandonnent Cantagallo et Monte Milone, ils abandonnent le château de la Rancia, conquis au prix de tant de peines; la droite en retraite découvre le centre et la gauche qui doivent se replier aussitôt. En deux heures, Murat perd le fruit de deux journées de lutte; il perd la bataille (1), et, du même coup, il perd la couronne.

(1) Je ne puis rien avancer de certain au sujet des effectifs. Les Autrichiens prétendent qu'ils avaient en ligne 9,809 hommes d'infanterie et 933 chevaux avec 28 canons [V. C. de B., pp. 80-81]: ils attribuent aux Napolitains 27,221 hommes, 4,600 chevaux et 48 canons: ce qui est manifestement inexact. — D'après mes calculs, Livron devait avoir 1,200 chevaux environ, Pignatelli 2,500 hommes, d'Aquino de 6 à 7,000: Lechi en avait sans doute autant, mais il ne prit aucune part effective à la bataille. Murat avait effectivement en ligne une *dizaine de mille* hommes. Si l'on se rappelle que le régiment de l'Archiduc Charles n'arriva que fort tard sur le champ de bataille, on verra que les deux adversaires devaient être à peu près d'égale force.

Je reproduis ici, en raison de sa rareté, un fragment de la lettre adressée à la Reine Régente par Pignatelli-Strongoli, le 17 mai 1815 [*Lettera a S. M. la Regina Reggente,* Napoli, 16 pages. — Bibliothèque Nationale de Paris, K. 15,071]: « Prima di partire dall'armata io mi era avveduto che in corte si spargevano pregiudizi contro di me e della mia condotta militare, ond'ebbi l'onore di pregare S. M. il Re di riandare i fatti e quindi o accordarmi il suo voto, o di sottomettermi ad un giudizio. Una tale giustificazione fatta avanti i miei colleghi Livron e Millet lasciò S. M. nella piena convinzione de' miei buoni servizi e, da quel giorno in poi, persuaso il Re, fui io stesso sodisfatto.

» Ora che giungo in Napoli mi addolora il sentire che le accuse stesse passate dalla corte dell'armata a quella della Capitale e poi

III.

La débâcle.

Au moment où il ordonne la retraite, surviennent deux courriers. L'un, parti de Naples, lui apprend que les Autrichiens de Nugent, ne trouvant plus devant eux la garde royale qu'ils ont vaincue à Prato et empêchée de joindre l'armée à Bologne, se sont avancés sur le Liri et menacent la frontière (1). L'autre, expédié par le général de Montigny, apporte des nouvelles plus tristes encore: l'imprenable défilé d'Androdoco, la clé des Abruzzes, est livré à l'ennemi, et les Abruzzes elles-mêmes, le plus sûr boulevard du royaume, où Murat aurait dû s'enfermer et où il aurait été invincible, les Abruzzes sont désormais aux mains de l'Autriche: le royaume est ouvert (2).

Pour comble de malheur, dans la nuit du 3 au 4, l'armée, démoralisée par sa défaite et ne recevant pas de vivres, se débande presque toute. De ce qu'il peut réunir, le roi vaincu forme deux colonnes, dans la journée du 4: l'une, qui comprend la cavalerie de la garde et les restes de la deuxième division, doit filer par la vallée du Chienti; l'autre, formée de l'infanterie de la garde et d'une brigade de Lechi, doit passer par Cività

versate nel pubblico, mi mettano nel caso di dovermi giustificare con la M. V. e col Pubblico stesso». Pignatelli défend ensuite sa campagne en Toscane et son rôle à Tolentino. — Comparer ce que raconte Desvernois sur ce même Pignatelli: *Mémoires,* 391, 394-402, 417, 481.

(1) De Beauchamp [p. 117] cite l'ordre du jour de Nugent, daté de Rome, 3 mai 1815, invitant les habitants à prendre les armes contre les Napolitains.

(2) Tous les détails réunis dans le résumé que l'on va lire, ont été tirés des *Carte di guerra* (1060) de l'Archivio de Naples.

Nuova: la brigade du général Caraffa, réunie à Monte Olmo (1) à grand peine, protège ces mouvements. Par bonheur, la division de Carascosa est intacte et ferme la marche, tenant en respect les Autrichiens victorieux. On ne parvient pas cependant à remettre beaucoup de courage dans les rangs, ni beaucoup de confiance dans les cœurs: et Murat abandonne l'armée des Marches presque détruite et court sur le Liri où menacent les Autrichiens et où il a un noyau de troupes fraîches.

Dès la fin du mois d'avril, le général Manhès, le dompteur des Calabres, avait été chargé de garder cette frontière: on lui avait donné la 4ᵉ division [soit: 7 bataillons, 3 escadrons, 12 pièces]. Le 9 mai, il était obligé d'évacuer Terracine et d'abandonner la ligne du Liri et du Garigliano; en même temps, Nugent occupait Ceprano, Sora, Ponte Corvo et menaçait San Germano. Manhès, destitué pour n'avoir su — ou pu — rien faire, était remplacé, le 10, par le ministre de la guerre Macdonald. Le 13, celui-ci attaquait Nugent et le repoussait derrière la Melfa.

Murat survient alors et croit échapper à la ruine. Pour se concilier l'appui dévoué de ses généraux, il octroie au royaume une constitution rédigée en deux jours; en même temps, il donne l'ordre à Macdonald d'établir sa division de Campanie derrière le Vulturne, de Bénévent à Capoue, pour y attendre Carascosa qui doit y conduire l'armée des Marches. Du 14 au 16,

(1) Voici l'ordre donné par Murat à Pignatelli:

«Monsieur le Général Pignatelli. — Vous réunirez l'infanterie de la garde et vous vous rendrez ce soir, s'il est possible, à Monte Olmo, seul moyen d'avoir des vivres. Si votre artillerie n'était pas partie, je parle de celle de la ligne attachée à votre division, faites-la partir sur le champ pour Porto di Fermo passant par la rive gauche du Chienti par la route que longe ce fleuve». [Extrait de la lettre à la Reine Caroline du 17 mai, p. 13-14].

La lettre n'est pas datée; mais elle est certainement du 3 mai 1815, après la bataille. Cf. du reste V. C. de B., I, 104.

Macdonald et Carascosa cherchent à se joindre; mais, dans la nuit du 16 au 17, la division de Campanie est surprise à Mignano; elle s'enfuit jusqu'à Capoue où Carascosa parvient en bon ordre. Désespéré cette fois, le roi remet à celui-ci le commandement suprême [18 mai] et la charge, ainsi que Colletta, de négocier avec l'ennemi; " livrez tout, leur dit-il, sauf l'honneur de l'armée et la tranquillité de la nation. La fortune nous a trahis; je désire qu'elle m'opprime seul " (1).

Le 20 mai, Bianchi, Neyperg, lord Burgersh, Carascosa et Colletta se réunissent à Casalanza: l'armée napolitaine, très réduite par les désertions, capitule (2) et Naples, où la reine a cédé déjà devant les menaces du Commodore Campbell, Naples se rend avec bonheur.

Huit jours plus tard, après avoir appris le 25 mai la capitulation de Casalanza et la fuite de Joachim, le général Desvernois, commandant de la division des Calabres capitulait à son tour, à Campo (3); et le commandant de Gaëte (4) suivait bientôt son exemple.

Pour avoir voulu donner à l'Italie l'indépendance et l'unité, le roi de Naples avait perdu sa couronne.

---

(1) Colletta... 1815... p. 92. — Belliard: *Mémoires,* I, 231-239.

(2) Pepe: *Memorie,* I, 195. — De Beauchamp, p. 118-119.

(3) Desvernois: *Mémoires,* 498 504.

(4) Sur ce siège de Gaëte, consulter *Memorie storico-militari dal 1734 al 1815* per Mariano d'Ayala (Napoli. Fernandez, 1835) p. 310-396.

CHAPITRE II.

L'EXIL

I.

La Provence.

Dans la nuit du 19 au 20 mai, il quitte son palais et s'embarque sur la plage de Miniscola avec le duc de Rocca Romana, le prince d'Ischitella, le baron Rosetti, les marquis Giuliano et de Beaufremont, le colonel Malciezki, ses deux neveux Bonafous, son secrétaire de Coucy et son valet de chambre Le Blant. Obligé d'aborder à Ischia pour échapper à la croisière anglaise, il a le bonheur d'apercevoir le brick du général Manhès, quittant le golfe de Naples avec un laisser-passer. Le général prend le roi à son bord et le débarque sans encombre, le 25 mai, à 10 heures du matin, à Cannes.

Ses tribulations vont commencer. A Cannes, on veut lui imposer l'obligation de la quarantaine; lorsqu'il parvient à toucher terre, en parlant des importantes dépêches que son secrétaire doit porter à Paris, il y éprouve aussitôt une double et amère déconvenue: Fouché lui fait part de la résolution que Napoléon a prise qu'il reste jusqu'à nouvel ordre dans le midi de la France; et un trois-mâts mouillant dans la baie lui apprend que la reine Caroline a cherché aide et protection auprès de Metternich et de François-Joseph. Quelques jours après, Manhès le quitte brusquement, inquiet, peut-être, de la cour qu'il fait à la générale; puis c'est Waterloo (18 juin), l'Empire qui tombe, la Terreur Blanche qui se déchaîne et le marquis de Rivière (1), celui-là même

(1) Desvernois, 532.

qu'il a sauvé de la mort, qui met sa tête à prix et lance les assassins à ses trousses. Obligé de fuir la villa de Plaisance, qu'il occupe près de Toulon, le roi proscrit, à qui l'Angleterre a refusé tout secours, se décide à partir secrètement pour Paris afin d'y invoquer la protection des puissances.

Rocca Romana répand le bruit que Joachim est en route pour Tunis; il affrète un navire suédois et fixe, avec son maître, le jour du départ au deux août. Le malheur veut que le roi, caché dans les anfractuosités de la côte, ne soit pas aperçu par le vaisseau croisant au large; après délibération et malgré l'opposition des Bonafous, le capitaine se refuse à attendre plus longtemps qu'il n'est convenu et fait voile pour le Hâvre, abandonnant Murat sur la côte de Provence, seul, sans argent, sans ami, sans soutien.

Le fugitif erre deux jours et deux nuits, dans les bois et dans les vignes, se nourrissant de légumes et de fruits; au bout de ces deux journées, à demi mort de faim, de fatigue et d'angoisse, il se décide à demander l'hospitalité dans une ferme isolée et de pauvre apparence. Le propriétaire le reconnaît: c'est un vieux soldat, qui l'a vu au temps de sa gloire. Grâce à lui, Murat informe ses amis de Toulon et son neveu, capitaine de frégate, de son triste sort; grâce à lui, le 13 août, il échappe à une bande d'assassins qui fouille sa retraite en faisant entendre des cris de rage. Les malheurs qu'il endure, les tortures qu'il subit sont pires que la mort; que risque-t-il à tenter de reconquérir son royaume, les armes à la main? C'est durant ces longues heures de désespoir, passées sur la côte de Provence, que naît dans son âme le projet qu'il réalisera bientôt.

Des amis inconnus (1) s'offrent et le sauvent: le capitaine Oletta achète de ses deniers, pour 600 francs, une barque sur

(1) Nous avons peut-être une relation de l'un d'entre eux dans les *Notices historiques sur la mort de Joachim Murat.... recueillies par N. N.....*, récemment publiées par A. Lumbroso: *Muratiana*, p. 27-41.

laquelle s'embarque le proscrit avec deux anciens officiers de marine Donnadieu et Langlade et Blancard, ancien officier à la suite dans les armées d'Espagne [nuit du 22 au 23 août]. A peu de distance de la côte, une tempête épouvantable assaille l'embarcation: Dieu sait ce qu'elle va devenir quand, par bonheur, passe la poste de Bastia. Le capitaine Oletta s'y trouve et connaît le patron de la balancelle; le roi est admis, et, le 25 août, il aborde en Corse.

II.

La Corse.

Joachim, après avoir miraculeusement échappé à la visite de la police, errait sur le quai sans savoir que faire, lorsque Galvani, qu'il avait rencontré à bord, vint lui offrir ses services. Grâce à cette offre, grâce au dévouement de Biguglia, ancien chef de bataillon dans son armée, il put parvenir à Vescovato, le 25 août, chez un homme qui lui était entièrement dévoué, le général Franceschetti, entré en 1806 au service de Naples, comme capitaine des grenadiers de la garde royale. Cependant, le bruit de son arrivée se répandait peu à peu dans l'île et attirait au village une foule de paysans: les uns avaient servi à Naples; les autres étaient seulement poussés par leur attachement aux Bonaparte. Une petite troupe dévouée se formait autour du roi; elle ne devait pas lui être inutile.

Dans la nuit du 25 au 26 août, le colonel Verrier, commandant militaire de l'île, faisait partir dix gendarmes sous les ordres du lieutenant Serra avec mission d'arrêter le fugitif. Le lieutenant comprit, devant la ferme attitude des hommes qu'il rencontra, qu'il n'avait qu'à se retirer: Joachim ne lui avait-il pas declaré qu'on n'avait rien à craindre de lui et qu'il ne de-

mandait qu'à vivre tranquillement dans l'île en simple particulier?

Cependant, le dévouement de ces Corses qui l'entouraient jour et nuit, qui se montraient décidés à combattre pour sa cause, contribuait à exciter en son âme le rêve que, dans ses heures d'angoisse, il avait conçu en Provence: pourquoi donc ne mettrait-il pas à profit leur valeur et leur dévouement; pourquoi donc n'essayerait-il pas avec leur aide de rentrer dans son royaume et de reconquérir sa couronne; Napoléon aurait-il le privilège de l'audace et du bonheur? Murat ne le pensa pas; il chargea un homme de confiance, Lambruschini, de partir, de sonder le commandant de l'île d'Elbe qui serait peut-être d'humeur à l'accueillir, et surtout d'interroger Filangieri et Carascosa, de s'informer de l'état des esprits à Naples et des chances de succès d'une expédition.

Tandisqu'il attendait la réponse — Lambruschini était parti le 29 août — la situation s'aggravait à toute heure; le séjour de l'île devenait bientôt aussi périlleux pour le proscrit que le séjour de Provence. Quoi qu'il en eût, sa présence était la cause de l'émotion profonde qui agitait tout le peuple. Le colonel Verrier n'avait qu'un millier de soldats pour faire respecter l'administration bourbonienne; les Anglais entretenaient beaucoup d'agents dans ce pays qu'ils auraient été si heureux d'occuper sous un prétexte ou sous un autre; le plus grand nombre, enfin, des habitants, bonapartistes ardents, se serrait instinctivement, sans dessein prémédité, autour de ce Bonaparte glorieux et déchu. Le colonel parlementa du 26 août au 15 septembre pour que les habitants de Vescovato forçassent Murat à partir: il n'obtint rien.

Les royalistes qui l'avaient poussé, furieux de cet insuccès, s'adressèrent au commandant anglais de la place de Gênes. Naturellement celui-ci déclina ces avances, déclarant qu'il n'avait

pas le droit de faire pénétrer un soldat anglais sur les territoires de Sa Majesté Très Chrétienne, alliée de Sa Majesté Britannique: il dépêcha toutefois un officier à Murat, lui offrant de le faire passer à Gênes sur un brick anglais. Murat, sans passeport, refusa net.

Déçus pour la seconde fois, les royalistes plus furieux, se montrèrent plus entreprenants: ils s'entendirent avec le commandant Galloni, chef d'état major du colonel Verrier, qui avait été chargé de dissoudre les compagnies franches de la Balagne; au lieu de s'acquitter de ce devoir, Galloni les groupa et les conduisit à Vescovato. Mais les habitants du village n'attendirent pas son arrivée: ils se portèrent à sa rencontre et mirent sa bande en déroute.

Cette triple tentative avait montré à Murat qu'il n'aurait pas plus de repos en Corse qu'il n'en avait eu en Provence; elle acheva de mûrir le dessein qu'il avait conçu là bas et le convainquit que, sur le trône seul, il retrouverait enfin, avec les honneurs et la gloire, la sécurité et la paix. Un dernier événement triompha de ses hésitations dernières: le 15 septembre, le colonel Verrier le déclara hors la loi.

De toute nécessité il faut donc maintenant que le proscrit quitte la Corse: d'un moment à l'autre, il y sera traqué comme en Provence: les deux bâtiments qu'il a achetés à Bastia, ont été séquestrés de la façon la plus inattendue: il se rendra à Ajaccio. Le 17, il quitte Vescovato avec 400 hommes, il s'arrête le 18 à Cotone et le 19 à S[t] Pierre de Venaco; le 20, il fait halte à Boccognano chez le commandant Bonnelli et envoie Franceschetti en avant noliser les bâtiments dont il a besoin; le 23, il entre à Ajaccio, et appelle de Porto Longone un ancien officier de marine à son service, le capitaine de vaisseau baron Barbara. Au moment de mettre à la voile, le 28 septembre, survient un officier porteur des passeports que les alliés se dé-

cident à lui octroyer enfin; en même temps, arrive Ignace Carabelli envoyé par les ministres de Ferdinand IV afin de détourner le roi d'accomplir son projet. Il est trop tard: le sort en est jeté; Murat a trop souffert et trop longtemps pour ne pas tenter de retrouver du même coup, la sécurité et la couronne. L'accueil enthousiaste que lui a fait la population d'Ajaccio réveille en son âme le souvenir des ovations napolitaines. " *J'ai vu la multidude et sa joie, dit-il à Franceschetti; c'est ainsi que l'on me recevait dans ma capitale toutes les fois que j'étais de retour de la grande armée.... c'en est fait: je ne veux plus vivre ou mourir que parmi mon peuple* ". Le 28 au soir, il emmène Maceroni dans son cabinet — c'est le nom de l'officier qui lui a porté les passeports — et dicte devant lui une longue lettre où il expose les raisons qui le décident à tenter, avec une poignée d'hommes, la conquête du royaume de Naples. La voici tout entière, telle que la publie le général Franceschetti dans son Mémoire.

III.

Déclaration de Murat.

Ajaccio, vers minuit, le 28 septembre 1815.

M. Maceroni, envoyé par les puissances alliées auprès du roi Joachim.

" Ma première lettre (1), écrite quelques heures avant, en date de ce matin, a été dictée par les circonstances; mais je dois à moi-même, à la vérité, et à votre noble loyauté et bonne foi de vous manifester mes véritables intentions. Voici les motifs de cette seconde lettre:

(1) Il avait, en effet, remis une première lettre à Maceroni: il y répondait officiellement aux offres des alliés.

„ J'apprécie la liberté au-dessus de tout autre bien. La captivité n'a pour moi d'autre synonyme que la mort. Quel traitement puis-je attendre de ces puissances qui m'ont laissé pendant deux mois sous le poignard des assassins du Midi? J'ai sauvé la vie au marquis de Rivière; il était condamné à périr sur l'échafaud; j'obtins sa grâce, et il a excité contre moi les furies marseillaises et mis ma tête à prix.

„ Errant dans les bois, caché dans les montagnes je ne dois la vie qu'à la généreuse compassion que mes malheurs ont excitée dans l'âme de trois officiers français; ils m'ont transporté en Corse au plus grand péril de leurs jours. Des misérables prétendent que j'ai emporté de Naples de grands trésors; ces hommes ignorent que, lorsque ce royaume me fut donné en échange du grand duché de Berg que je possédais par un traité solennel, j'y apportai des richesses immenses, que j'ai employées pour mon royaume de Naples. Le souverain qui l'a occupé après moi a-t-il reconnu ce pays? et moi je n'ai plus le strict nécessaire, ni pour moi ni pour ma famille! Je n'accepterai pas, M. Maceroni, les conditions que vous êtes chargé de m'offrir. Je n'y vois qu'une abdication pure et simple, sous la seule condition qu'on me permettra de vivre dans un esclavage éternel et sous l'action arbitraire d'un gouvernement despotique. Où est ici la modération et la justice? Où sont les égards dus à un monarque malheureux qui a été formellement reconnu par toute l'Europe et qui, dans un moment critique, a décidé de la campagne de 1814 en faveur de ces mêmes puissances qui l'accablent aujourd'hui du poids excessif de leurs persécutions?

„ C'est une vérité reconnue en Europe que je ne me suis décidé à repousser les Autrichiens jusqu'au Pô que parceque à force d'intrigue on était parvenu à me persuader qu'ils s'apprêtaient à m'attaquer sans l'intervention de l'Angleterre. Je crus nécessaire alors d'avancer mes lignes de défense et d'en-

gager dans ma cause les peuples d'Italie. Personne mieux que vous et lord Bentinck ne doit être persuadé que le fatal mouvement de retraite du Pô eut pour motif cette déclaration de ce général qui se trouvait dans l'obligation de secourir les Autrichiens s'ils l'avaient demandé.

„ Vous connaissez les causes qui ont occasionné la désertion dans ma belle armée. Les faux bruits habilement répandus de ma mort, ceux du débarquement des Anglais à Naples, la conduite du général Pignatelli, la trahison de quelques officiers qui réussirent avec un art perfide à augmenter le désordre et le découragement en donnant un funeste exemple, en furent la cause.

„ Il n'existe plus dans ce moment un seul individu de cette armée qui n'ait reconnu son erreur. Je pars pour aller les rejoindre, car ils brûlent du désir de me voir à leur tête. Ils m'ont tous conservé leur affection ainsi que toutes les autres classes de mes sujets bien-aimés. Je n'ai point abdiqué; j'ai le droit de reconquérir ma couronne, si Dieu m'en donne la force et les moyens. Mon existence sur le trône de Naples ne pourrait plus être des motifs de crainte car on ne pourrait plus me soupçonner de correspondre secrètement avec Napoléon qui est à S[te] Hélène. L'Angleterre et l'Autriche pourront au contraire retirer de moi quelques avantages qu'elles espèrent en vain du souverain qu'elles ont mis à ma place sur le trône de Naples.

„ Je me livre à ces particularités, M. Maceroni, parceque c'est à vous que j'écris. Votre conduite à mon égard, votre réputation et votre nom vous ont donné des droits à ma franchise et à mon estime.

„ Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déjà fait bon chemin vers ma destination. Ou je réussirai, ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé mille et mille fois la mort en combattant pour ma patrie; ne me serait-il pas permis

de la braver une fois pour moi-même? Je frémis seulement pour le sort de ma famille.

„ Joachim Napoléon „.

CHAPITRE III.

LA MORT

I.

La traversée.

La flottille qui portait l'expédition muratiste, se composait de cinq *trabacoli* (1) et d'une felouque, commandée par le patron Cecconi, portant les bagages et les munitions et ayant vingt-deux marins à son bord. Quatre groupes de cinquante soldats étaient embarqués sur quatre *trabacoli:* le cinquième portait le roi, Franceschetti, vingt et un autres officiers et le baron Barbara qui commandait la flottille. Le 29 une tempête sépara les différents bâtiments qui parvinrent à se rejoindre le 30 et mouillèrent, à deux heures de l'après midi, à l'île déserte de Tavalora: Murat y passa sa petite troupe en revue. — Après cinq jours de navigation, par suite d'une erreur dans la direction prise, on arriva le cinq, à l'entrée du golfe de Naples, en vue du Vésuve; le roi ayant renoncé à débarquer dans ses parages, on fit voile vers Paola le six, et l'on se prépara à descendre à terre. Mais une bourrasque éclata dans la nuit du six au sept; il fallut fuir la côte; et, le lendemain, lorsque le vent fut tombé, la barque de Murat ne retrouva près d'elle que la felouque: les quatre autres *trabacoli* avaient disparu à l'horizon.

(1) Ou *gondoloni.*

Très embarrassé, ne sachant quel parti prendre, Murat expédie à terre le major Ottaviani: un muletier que rencontre celui-ci ne sait lui donner aucune nouvelle précise. Comme il en rend compte au roi, un coup de canon, tiré de S. Lucido, donne l'ordre aux deux embarcations de ranger la côte. De nouveau, Ottaviani retourne à terre en compagnie de Barbara et de deux marins. Barbara exhibe la patente dont il s'est muni à Ajaccio et déclare qu'il conduit des Français à Tunis; on le laisse libre avec un de ses hommes, mais on retient en otage Ottaviani et un matelot. Murat veut débarquer, délivrer ses compagnons: Barbara le calme, lui promet meilleur accueil à la Mantea. Tandisqu'on se dirige vers ce port, on rencontre la barque du capitaine Courrand et celle du capitaine Ettore qu'a retrouvés la felouque du patron Cecconi; mais, effrayé de la témérité du roi qui, avec la moitié de ses forces, persiste dans sa folle entreprise, Courrand l'abandonne dans la nuit du 7 au 8 près de la Mantea et entraîne Ettore avec lui, assurant que Joachim fait voile sur Trieste.

Le roi est écœuré de tant de lâcheté; il pense, à profiter du passeport que lui ont remis les puissances; il fait jeter à la mer les proclamations aux Napolitains qu'il a fait imprimer à Ajaccio; il renonce à reconquérir la couronne. Mais les navires sont trop petits pour affronter un aussi long voyage sur une mer aussi dangereuse que l'Adriatique; et puis, la flottille n'a pas de vivres: il faut aborder quelque part; on se rapproche donc de la côte. La vue de cette terre qui lui rappelle tant de souvenirs, ranime au cœur du malheureux souverain d'invincibles désirs et d'impossibles espérances: il revient à sa résolution première. Le refus de Barbara de débarquer sans le passeport royal dont il ne veut pas se déssaisir, achève de le décider et le précipite à la mort. “ Non, dit-il, ce n'est pas le nombre des hommes qui peut me rendre mon trône...; c'est l'amour,

c'est la fidélité de mes sujets qui le garantissent. Eh! quoi, inébranlable au milieu de tant de batailles, la peur me surprendrait en ce moment? Allons, mes amis, cette terre m'inspire confiance... „. Et son valet de chambre a beau se jeter à ses pieds, Murat persiste dans son dessein. Incertain un moment, il demande s'il reste encore quelque exemplaire de la proclamation d'Ajaccio: un de ses officiers en a conservé un dans son portefeuille; dès lors, toute hésitation cesse chez lui; il se résoud à tenter la fortune.

II.

Le débarquement.

Le dimanche 8 octobre, vers midi, les barques abordent à terre. Murat saute le premier; il donne l'ordre à son valet de chambre de transporter ses effets à Monteleone, à Barbara de l'attendre dans un creux du rivage.

" La ville du Pizzo est bâtie sur un promontoire situé dans la partie méridionale du golfe de Sainte Euphémie. Elle s'étage aux flancs d'une montagne, et vient finir à une esplanade que forme un gros rocher de forme cubique, aux parois abruptes. Le rocher s'avance dans la mer en la dominant d'une centaine de mètres de hauteur et est baigné de trois côtés par les vagues. Sur cette esplanade s'élèvent des maisons d'aspect misérable, serrées autour d'une grande place, quelques églises et, à l'angle de la falaise, un méchant petit château à quatre bastions, du temps de la domination espagnole. De cette esplanade on jouit d'une vue superbe. On embrasse toute la courbure de la côte, qui, tournant aux pieds de la montagne de Monteleone, dessine un demi-cercle presque parfait, dont le Pizzo

occupe une des extrémités et Briatico l'autre. Juste au-dessous de la terrasse, se trouve la Marine, où l'on rencontre quelques pauvres masures de pêcheurs. Un chemin de trois cents mètres de longueur conduit de cette plage à la grande place „ (1).

C'est par ce chemin que Murat se dirige rapidement vers la ville; il y rencontre un officier du domaine qui le reconnaît, et qui, sur son ordre, se joint à sa troupe. On arrive bientôt sur la place où se tient rassemblée une grande partie de la population. Un corps de garde de canonniers garde-côtes qui font l'exercice dans un coin, hésite un peu à l'arrivée des nouveaux venus, qui crient: *Evviva Gioacchino!* Quelques uns l'acclament; le plus grand nombre, comme la population, s'éclipse sans bruit et se sauve dans les maisons du voisinage. Sur cette place qui s'était vidée en un clin d'œil, les Muratistes restent bientôt isolés: l'affaire s'engage mal.

Sans s'émouvoir Murat suivi de sa troupe prend la route de Monteleone: c'est là que ses partisans sont le plus nombreux et le plus décidés. Chacun hâte le pas, comme s'il lui tarde d'avoir quitté Pizzo, l'inhospitalière. Deux canonniers surviennent qui annoncent que leurs camarades les suivent: Murat monte sur une éminence pour s'en convaincre: il les aperçoit, en effet, mais il aperçoit aussi la population du village qui s'est lancée à sa poursuite.

Sur les encouragements d'un ancien chef de brigands, Trentacapilli, dont deux frères ont été fusillés par Manhès, et qui, nommé capitaine de gendarmerie à Cosenza, passe par le Pizzo pour rejoindre son poste, les paysans ont décroché leurs escopettes et saisi leurs couteaux; formés en trois colonnes, ils s'avancent par le Stretto di S. Antonio, le Stretto di S. Pancrazio et la Strada de' Morti: c'est cette rue que suit Trentacapilli

(1) Lenormant, *Grande Grèce,* III, 119.

lui-même; c'est par cette rue qu'il rattrape bientôt le Roi, près de l'église de la Pietà. — Murat avait voulu attendre les canonniers, malgré l'avis de tous. —

Arrivé à portée de pistolet, l'ancien bandit somme Joachim de le suivre dans l'intérieur du pays, et Joachim le somme à son tour de l'accompagner à Monteleone. Une discussion s'engage, une bagarre s'ensuit et les balles se mettent à pleuvoir. Pendant les pourparlers, les deux autres bandes sont arrivées sur le terrain: Murat et ses 25 hommes sont cernés de toutes parts. Il faut fuir; d'un vigoureux effort, on perce la ligne des assaillants qui barrent le chemin du rivage; on s'élance au pas de course, sur la falaise en pente, sautant les rochers, escaladant les clôtures, franchissant les fossés, sous les injures et sous les balles. A demi-rendue de fatigue, la petite troupe se retrouve enfin sur la plage; mais Barbara ne paraît pas; il craint le canon de la Manoncella qui pourrait couler son *trabacolo.* Une petite barque de pêcheur est tirée sur le sable; on tâche de la mettre à flots; mais les assaillants arrivent; le sergent Giovanni, le capitaine Pernice sont massacrés par la bande en furie; Murat, embarrassé dans un filet, tombe, piétiné par cette populace ignoble: les habits déchirés, il va être massacré à son tour, malgré les efforts de quelques hommes généreux comme Pasquale Greco. C'est alors qu'arrive don Francesco Alcala (1), administrateur des domaines du duc de l'Infantado en Calabre: il fait comprendre aux furieux qui l'entourent qu'ils perdent leur honneur en tuant leurs prisonniers;

(1) Noter qu'au moment de l'assassinat de Basseville, le ministre d'Espagne, d'Azara, sauva plusieurs Français. Dans une lettre adressée par Joseph Bonaparte à Talleyrand le 28 Brumaire, an. VI [*Aff. Etrang.* — *Corresp.* — Rome], je lis ces mots: « Il faut qu'on sache que des soldats espagnols attachés au palais du ministre connus ici sous le nom de *Braves d'Espagne,* furent dans cette occasion chercher les Français dans leurs asiles les plus secrets, les escortèrent jusqu'au palais d'Azara et ensuite hors de la ville sans que la populace osât

il place le Roi au milieu des moins enragés de la bande et monte vers le château; et Trentacapilli qui survient, essoufflé, y fait enfermer les Muratistes.

III.

L'exécution.

Deux heures après, on fouille tout le monde; on découvre ainsi l'unique exemplaire subsistant de la proclamation d'Ajaccio, une lettre de change de 60,000 francs et vingt-deux brillants qui ornaient le tricorne de Joachim. Alcala s'occupe de faire panser les blessés, leur envoie du linge, leur apprend que, le soir même, arrivera le général Nunziante commandant les Calabres. Le soir du 8, le capitaine Stratti arrive de Tropea avec quarante hommes d'infanterie régulière pour prendre possession du château; il fait donner une chambre à Murat, lui permet d'écrire quatre lettres, à sa femme, au roi Ferdinand, aux deux ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre à Naples: il y demande d'être placé sous la sauvegarde de l'Europe.

Le 9 octobre, Nunziante, arrivé pendant la nuit, envoyait un premier rapport à Naples, où il se plaignait vivement de Trentacapilli qui s'était emparé de papiers importants. Le 10, il envoyait auprès du Roi le lieutenant-colonel Massiglia attaché à son état-major général. Le Conseil des Ministres n'avait pas attendu les documents. Aussitôt la première dépêche reçue, il s'était assemblé le 9 octobre, il avait redigé un décret en

les insulter sous la sauvegarde de soldats qui sont redoutés ici et qui avaient eu du ministre d'Espagne l'ordre courageux de faire main basse sur les assaillants. — Si l'on réfléchit que nous étions alors en guerre avec l'Espagne, on trouvera cet ordre du ministre espagnol d'une philanthropie sublime ». — D'Azara n'accepta de la France que une lettre de remerciments [28 Brumaire, an. VI].

vertu duquel " Murat devait être traduit devant un conseil de guerre pour être jugé comme ennemi public; la sentence rendue devait être exécutée immédiatement; on ne devait accorder qu'un quart d'heure au " *condamné* " pour recevoir les secours de la religion ". Medici, ministre du roi Ferdinand, transmit le décret à Nunziante dans une lettre où il lui recommandait de prendre toutes les mesures qu'exigeraient les circonstances: le courrier extraordiuaire qui portait l'un et l'autre devait rester au Pizzo jusqu'après l'exécution.

Ce fut dans la nuit du 12 au 13 qu'il arriva dans cette ville: les prisonniers s'y trouvaient toujours; très honnêtement traités par Nunziante, ils se faisaient, Murat surtout, les plus étranges illusions. Elles allaient être brutalement dissipées. Le 13 au matin, le général napolitain nomma la commission militaire chargée de juger le Roi. Le capitaine Starace informa celui-ci de ce qui se préparait; Murat comprit: après un court moment d'émotion, il redevint le calme héros qu'on avait admiré sur tant de champs de bataille. Il refusa de comparaître; il refusa de se défendre, et, quand le rapporteur de la commission vint lui demander son nom, son âge, sa patrie, il l'interrompit brusquement: " Je suis, dit-il, Joachim, roi des deux Siciles; maintenant, Monsieur, sortez ". — Cependant la commission délibérait: réunie à 10 heures du matin, elle ne rendit son verdict qu'à 4 heures de l'après midi, après avoir entendu de nombreuses dépositions attestant clairement que Murat avait voulu renverser le trône de Ferdinand IV.

Lorsqu'on lui eut lu la sentence, il écrivit une dernière lettre à sa femme, se confessa au doyen du Chapitre, le chanoine D. Antonio Masdea, à qui, deux années auparavant, il avait donné 2,000 ducats pour son église et 100 autres pour ses pauvres; puis, après avoir déclaré par écrit qu'il mourait en bon chrétien: " Allons, dit-il, allons accomplir la volonté de Dieu ".

Sur une petite plate-forme, longue de 1 mètre 60, douze soldats étaient rangés sur trois rangs; leurs fusils touchaient presque sa poitrine. Debout, le sourire aux lèvres — il avait refusé de se laisser bander les yeux — " Soldats, dit-il, tirez au cœur: épargnez le visage „. Lui-même commanda le feu; puis il tomba, foudroyé (1).

Lorsqu'on visite la tour du Pizzo, la prison, la salle du conseil, devenue aujourd'hui école primaire, et l' " esplanade „ où se dressent maintenant des agrès de gymnastique, on demeure frappé du contraste que présentent l'aspect de ce cadre de mort, si borné et si mesquin: à deux mètres le regard est arrêté par des murailles petites et sales; — et la physionomie de cet homme si théâtral, qui s'équipe pour une bataille comme on se pare pour un bal, et qui, né fils d'aubergiste, devient maréchal d'Empire, prince et meurt roi. Il faut monter sur la terrasse pour trouver le cadre qui eût convenu: devant un joli et vivant village tapissant les pentes de la falaise, l'infini de la mer s'étend sous l'infini des cieux (2).

(1) Le corps fut-il enseveli à San Giorgio ou jeté dans la fosse commune? on ne le sait encore. La famille vient d'ordonner des recherches. [*Tribuna,* 28 sett. 98].

(2) Le *Dictionnaire des Girouettes,* ou *Nos contemporains peints par eux mêmes,* par une société de girouettes (2me édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, Eymery, 1815), tirait de cette histoire cette philosophique conclusion:

« Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis
Et qui de leurs toisons voit filer ses habits » (Page 360).

La mort de Murat fut chantée à Naples. Cf. *Nuova Istoria della morte di Murat.* Il débarque:

Nu cappello sotto vraccio
Chu chell'aria francese.

Les habitants du pays se moquent de lui et l'attaquent:

Chi cu spiti e mazze longhe
Chi li scippava le barbette
Cu pistole e cu scoppette
Lo portavano a ferrà.

CHAPITRE IV.

LE PROBLÈME

Rien ne s'explique mieux que les diverses péripéties de ce drame et le dénouement tragique qui le clôt, lorsqu'on réfléchit simplement aux circonstances historiques d'où il est sorti. Tout

Strillammo tutti quanti
Dicimmo con amore:
Viva Dio e lu Beratore,
E l'amabile nuosto Re.

Sa défaite avait déjà inspiré les chansonniers populaires:

Se n'è fuiuto lo mariolone
E se ne vene lo Nasone.
. . . .
Trecalle, zurfo e esca,
Fuie, Giacchino, venen 'e Tedesche!
Treccalle, acqua e limone,
Fuje, Giacchino, vene Napulione.

Mmiezo Palazzo c'è nato nu puzzo;
E Giacubine chiagnen 'a selluzze;
Vene lu viento e tocca li ccerase
Giacchino iesce e Ferdinando trase.

On chansonnait aussi la reine:

Chi vo vedè 'a mugliera 'e Giacchino
Miez' 'o mare facenn' 'a culumbrina,
Vene cu mico drit' a sta varchetta,
E ci 'a facci a bedè Donna Purpetta!

[Benedetto Croce, *Canti Politici del Popolo Napoletano* (Napoli, 1892, in-12, Giov. Basile, anno VII, n° 7, 8, 9)]. — Voici une liste, fort incomplète sans doute, des romans qui ont pour matière les événements du Pizzo:

1. Alexandre Dumas, *Le Capitaine Arena*; 2. Id., *Les Crimes célèbres*; 3. *Histoire des Bourbons de Naples*, tome X [cf. aussi Edmond Lepelletier, *Martyr des Anglais*. Première Partie: *Le rocher*. Chapitre XXII: *A la conquête d'un royaume*]; 4. Bernard von Guseck,

dernièrement néanmoins (1), on a pensé qu'il y fallait voir l'œuvre de quelques traîtres titrés et le résultat de machinations ténébreuses. Murat aurait été attiré au Pizzo dans un guet-apens véritable, imaginé par le chevalier Louis de Medici, approuvé par les ministres de Ferdinand IV. A l'appui de cette thèse, on fait valoir deux arguments: une raison de texte et une raison psychologique.

I.

La question de texte.

Voici d'abord le texte sur lequel on s'appuie:

a) — " Le gouvernement a su mettre dans ses intérêts quelques amis de Murat qui entretenaient avec lui, depuis son arrivée en Corse, une correspondance sur la possibilité d'un débarquement et sur la certitude d'une heureuse réussite. Cette affaire a été menée par le baron Petroni, intendant de Monteleone. Lui-même a écrit et c'est par son entremise que Murat a eu les encouragements et les adresses d'autres personnes. Il y a eu un second agent, un Corse, nommé Carabelli..... il affirma

König Murat's Ende, histor. Roman, 1er band. Leipzig, Günther, 1865, in-16; 5. Hartman, *Die letzen Tage eines Königs,* Stuttgard, 1865; 6. N. Misasi, *Il dramma di Pizzo nel 1815,* in aggiunta al romanzo *Marito e Sacerdote,* 2a edizione. Napoli, Resina, 1892; 7. *Morir por un Hijo: un drama en la aldea,* novela original de D. Teodoro Baro y D. Juan Pedro Barcelona, illustrada por D. Eusebio Plasnar. Barcelona, Seix editor.

(1) *Les derniers mois de Murat. Le guet-apens du Pizzo,* par le marquis de Sassenay. Paris, Calmann Lévy, 1896, in-12. — Depuis que ce mémoire fut remis à l'Institut (septembre 1897), la thèse du marquis de Sassenay a été également critiquée par M. Franchetti, *Archivio storico italiano,* serie Va, tomo XX, p. 418. — Cf. aussi *Archivio storico... napol.,* XXI, I, 189 et *Rivista storica italiana* (A. Lumbroso), XIII, 5-6, 1896.

qu'il régnait un mécontentement général contre le gouvernement actuel..... Pour préparer l'opinion publique au Pizzo, on employa le capitaine de gendarmerie Trentacapilli avec plusieurs de ses camarades déguisés. Celui-ci s'était chargé, dans le cas où la population se montrerait le moins du monde favorable à Murat au moment du débarquement, de l'assassiner. On a promis vingt mille ducats, dont la moitié a été payée, à Petroni et à ses collaborateurs; dix mille ducats, dont la moitié a été payée, plus ses frais de voyage et autres, à Carabelli; et enfin, à Trentacapilli cinq mille et quinze mille en cas de mort de Murat, dont trois mille lui ont été payés..... „.

b) — “ Un des affidés de cette entreprise contre Joachim, était aussi Barbara, un Corse qui s'était chargé de le transporter en Calabre. Il était muni de passeports pour ne pas être arrêté si, en dehors de la direction du Pizzo qui était libre, il venait à rencontrer, sans le vouloir, des navires napolitains, postés en apparence pour empêcher un débarquement à craindre..... Après que Murat eût été arrêté et qu'en s'emparant de sa personne le peuple lui eût arraché ses vêtements, et comme il n'avait pas de linge avec lui, il demanda qu'on allât demander à Barbara ce dont il avait besoin..... Lorsque celui-ci eut appris le sort de Murat, il refusa de faire quoi que ce fût de ce qui lui était demandé..... Lorsqu'on rendit compte à Murat de la conduite de Barbara, il se frappa le front, demeura atterré et cria qu'il était maintenant clair que Carabelli et Barbara l'avaient indignement trompé et l'avaient conduit à sa perte „.

Ce texte reproduit des fragments de deux lettres (*a*, *b*) adressées de Naples, les 3 et 29 novembre 1815 par le feld maréchal lieutenant baron de Koller, intendant général de l'armée autrichienne de Naples au comte Franz de Saurau, gouverneur général de la Lombardie. Elles ont été publiées dans les *Steiermärkische Geschichtsblätter*, année 1880, p. 170-194, par

le Dr J. von Zahn, directeur des Archives régionales [citées par Sassenay, 222, 223, 224, 225].

J'en rapproche un autre témoignage qui les confirme: " S'il (Medici) machina des intrigues avec eux (Ascoli, S. Clair) pour attirer de nouveau Murat dans le royaume *afin* de le fusiller, ce n'est pas qu'il eût du zèle et de l'attachement pour la famille des Bourbons: il voulait supprimer le dangereux témoin qui le tint à sa solde pour favoriser sa cause à Palerme ". Le baron Giangiacomo de Cresceri — des mémoires secrets duquel ces lignes sont extraites (1) — prétend donc, ainsi que le baron de Koller, que Murat a été *attiré* dans le royaume, *afin d'y être fusillé*. J'ajoute, pour être complet, qu'il n'accuse pas Medici d'avoir personnellement dirigé l'affaire: mais il fournit des armes à ceux qui le prétendent. Ses Mémoires ne sont qu'un long réquisitoire contre lui: il l'accuse d'avoir formé le projet d'assassiner le roi (2), d'avoir protégé les clubs jacobins (3) — ce qui est pire, peut-être, aux yeux de l'auteur — d'avoir comploté contre les fils du roi (4), et d'avoir lutté contre la reine (5).

Il me paraît sage, au début de cette discussion, d'écarter complètement les insinuations dirigées contre Medici: son rôle est encore très imparfaitement connu: il est possible d'en soupçonner l'importance, il serait téméraire de prétendre l'apprécier. Luigi de Medici, né en 1760 (6), appartenait à la famille prin-

(1) *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften in Wien*, phil. hist. Klasse, 127e Band, IV, 1892. — *Memorie Segrete des Freiherrn Giangiacomo von Cresceri. Enthüllungen über den Hof von Neapel*, p. 228. — Noter que l'attribution de ces Mémoires à Cresceri est loin d'être certaine.

(2) Op. cit., parag. 5 et 9.

(3) Op. cit., parag. 6, 8 et 10.

(4) Op. cit., p. 169-171.

(5) Op. cit., p. 178, 187, 60.

(6) Nous nous sommes servi de Colletta: *Storia del reame di Napoli*, 4° vol.

cière d'Ottajano, branche cadette de la famille des Médicis, dont elle s'était détachée au XIIIe siècle. Membre de la junte de justice, il fut accusé de correspondre avec les républicains français, destitué, emprisonné plusieurs années, finalement acquitté. En 1799, les Français lui offrirent une haute situation dans la république napolitaine: il refusa et fut incarcéré. A la restauration de Ferdinand IV, on lui rendit justice; lors de la retraite de Zurlo, il fut nommé vice-président du conseil des finances et fit montre, en cette qualité, d'une habileté peu commune: il évita, paraît-il, une banqueroute au trésor. En 1806, lors du nouvel exil de la cour, il suivit Ferdinand en Sicile; son rôle, mal défini, comme ses attributions, semble s'être étendu peu à peu: en 1810, il devient ministre des finances, demande au Parlement de voter un impôt direct afin de rétablir l'équilibre du budget. Le parti noble fait échouer le projet ministériel; le roi passe outre et Medici, qui ne veut pas, sans être soutenu par l'élite nationale, gouverner avec le roi seul „ par ordonnances „ donne sa démission et se retire en Angleterre en 1811. Il en revient en 1813, après y être resté dix-huit mois; il est plus tard envoyé au Congrès de Vienne avec le Cardinal Ruffo et appuye Talleyrand dans sa guerre contre Murat. On le récompense en l'envoyant à Naples réorganiser le gouvernement bourbon, avec pleins pouvoirs. — Après l'affaire du Pizzo, on lui donne le portefeuille des finances: son influence s'accroît de plus en plus; les nouveaux titres qu'on lui confère légitiment seulement les pouvoirs qu'il exerce; à la mort du marquis de Circello, il cumule les trois ministères des finances, des affaires étrangères et de la police. L'avènement de François Ier consolide sa situation, et il meurt, maître respecté du royaume, le 25 janvier 1830, dans le voyage qu'il fait à Madrid à la suite du roi dont la fille Marie Christine épouse Ferdinand VII.

Une fortune politique aussi considérable, une influence aussi grande après des débuts aussi incertains et aussi pénibles s'expliquent malaisément si l'on admet que Medici a été un homme médiocre; Cresceri lui-même reconnaît qu'il a un talent *qui touche au génie*. Les passions politiques étaient, au moment où il vivait, plus vivement surexcitées peut-être qu'elles ne le sont de nos jours: est-il étonnant dès lors que son rôle ait été très diversement jugé et qu'il ait rencontré, ainsi que des admirateurs enthousiastes, des adversaires passionnés? Cresceri est du nombre. C'est un de ces hommes auxquels la révolution de 1789 et la république française ont pour toujours fait perdre leur sang froid et leur impartialité. " Il ne cache pas qu'il est de sentiment monarchique, parcequ'il est convaincu que la nature elle-même enseigne ce système dans les familles et que toute nation est une famille " (1). Une étude même rapide de ses Mémoires secrets montre combien il faut s'en défier:

1° A cause des erreurs de fait qu'ils renferment. C'est le 27 février 1795 (2) et non en 1794, comme il le dit au paragraphe 11, que Medici a été emprisonné; la paix entre la France et la Sardaigne n'a pas été signée une année, mais cinq mois après le traité entre France et Naples [15 mai 1796 au 10 octobre 1796]; le général Duphot n'est pas mort au milieu de l'année 1797 (comme il le dit au § 21) mais le 28 décembre; entre le départ de Naples de l'envoyé français Lacombe et le retour de Ferdinand après sa malheureuse campagne contre la République Romaine, il s'écoule, non pas un mois (§ 38), mais trois jours [10-13 déc. 1798].

2° A cause de l'inspiration qui les anime. C'est un pamphlet où la virulence de l'auteur n'a d'égale, sans doute, que sa cré-

(1) *Memorie segrete*, p. 98.
(2) Helfert: *Memorie... des... Cresceri*, p. 19.

dulité. Voici un échantillon de son style: " Sorse nell' istesso tempo a figurare un altro Bestione che stanca la miseria di perseguitare lo mise in braccio alla fortuna. Egli portava il titolo di duca, ma di quei duchi che a Napoli si vendono come i lupini " (1). — Voici qui fera juger de son impartialité et de sa critique: " Tutto sanguinario fu il governo di Giuseppe, ma l'epoca più obbrobriosa è quella in cui si vede istituire un ordine di donne scelte fra la primaria nobiltà col titolo di Cacciatrici, che vestite lussuriosamente portavano scritto in una fascia il loro disonore col motto: *Au plaisir du roi*, e destinate a seguirlo ne' luoghi più scandalosi per pascere la sua libidine " (2). — On jugera sans doute qu'il est prudent de ne pas accorder trop de poids au témoignage d'un réactionnaire aussi emporté et aussi crédule que Cresceri; peut-être jugera-t-on aussi qu'il est prudent de réserver entièrement — jusqu'à nouvelle et complète enquête — tout jugement d'ensemble sur Medici.

On peut se montrer beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne les lettres du baron de Koller. C'était un brave; il avait conquis tous ses grades en combattant contre la France; par la valeur qu'il avait déployée en 1814, il avait conquis la confiance des souverains alliés: c'est lui qui avait été l'un des commissaires chargés de conduire Napoléon à l'île d'Elbe. — Soldat intrépide, c'était de plus un honnête homme. Le Prince Jablonowski raconte à Metternich qu'ayant obtenu qu'un marché de fournitures fût conclu pour 340,000 ducats et non pour 600,000 ainsi qu'on l'avait décidé d'abord, le baron de Koller versa au trésor napolitain un pot de vin de 34,000 ducats que lui avait offert l'entrepreneur. On comprend qu'un homme d'une telle droiture ait été placé à la tête de l'*intendance* autrichienne. — Sa bra-

(1) *Memorie segrete*, p. 161.
(2) *Ibidem*, p. 176-177.

voure et sa délicatesse ne garantissent nullement sa perspicacité; on a souvent remarqué que les esprits les plus droits sont fréquemment les plus faciles à tromper. Le baron Franz de Saurau, que nous connaissons très bien, que nous retrouvons en 1816 organisant avec Acerbi et Colleghi la *Biblioteca Italiana* (1), était un policier de haute volée, comme tous les hauts fonctionnaires autrichiens en Italie. En 1815, il était gouverneur de Lombardie et était chargé, en outre, avec le titre de Commissaire Impérial, de surveiller les rapports de l'armée d'occupation autrichienne et du gouvernement napolitain. Ses fonctions lui faisaient un devoir de provoquer toutes les confidences. Il demandait donc au baron de Koller de lui faire connaître toutes les nouvelles qu'il pourrait recueillir; et notre brave et honnête baron avait trouvé des policiers prêts à lui fournir les renseignements les plus précis — ou les fantaisies les plus romanesques — du moment qu'ils étaient surs de se faire payer, pour les unes comme pour les autres, en beaux florins d'or trébuchants. Les renseignements que Koller envoie à Saurau, à propos de Murat, ne sont qu'une historiette ingénieusement construite et pittoresquement conçue. La dernière réunion des ministres conspirateurs, le serment de Portici — nom d'opéra comique — par lequel ils s'engagent à ne jamais divulguer, même en danger de mort, le secret d'état qu'ils connaissent, tout cela ne respire-t-il pas je ne sais quel vague parfum des romans de Paul de Kock ou de ceux d'Alexandre Dumas père? Les sources inconnues auxquelles puise le baron de Koller paraissent être très suspectes.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que je relève *deux erreurs de fait* dans les allégations du *policier mystérieux* dont il reproduit le rapport. Il est certain aujourd'hui que Bar-

(1) *Rivista del risorgimento italiano,* 15 mai 1896, p. 656 et seq.).

bara n'a pas livré Joachim: on peut l'accuser de faiblesse ou de lâcheté, non de trahison: il n'était nullement d'accord avec Medici. Lorsqu'il descend à terre à S. Lucido, si l'on retient Ottaviani tandisqu'on le relâche, c'est que c'est lui qui est personnellement porteur de la patente officielle emportée d'Ajaccio; c'est que, d'autre part, Ottaviani est déjà venu à terre, et que ses allées et venues ont paru suspectes. — Ce qui démontre que Barbara n'était pas un agent déguisé du gouvernement de Ferdinand IV, c'est que le fort lança deux boulets contre lui (1); c'est que le commandant du port du Pizzo, le capitaine de frégate D. Girolamo del Gado, envoya une chaloupe canonnière lui faire la chasse; c'est que Barbara se sauva; c'est que, lorsqu'il fut atteint au cap della Rocchetta, près Briatico, il se défendit à coups de canon (2); c'est qu'en quittant le Pizzo, au lieu d'aller à Naples toucher sa récompense, il se rendit à Bastia où il arriva le 20 octobre: ce n'est que plus tard qu'il se rendit à Malte (3).

L'unanimité des témoignages contemporains confirme cette manière de voir. Condoleo affirme que Barbara n'a pas trahi (4): il a cru que Murat était pris ou massacré et il a craint le canon du fort de la Monacella. Si l'on répond que le témoignage de Condoleo n'est pas décisif (5), j'invoque celui du patron de barque Cecconi (6): *Barbara a attendu Murat trois quarts d'heure durant* au poste qui lui avait été indiqué et ne l'a quitté qu'au bruit de la fusillade; — celui de Masdea: " Il

(1) Rapport de Cecconi.

(2) Franceschetti, p. 179.

(3) Cecconi, [Franceschetti, pp. 173, 174, 218]. — Coppi: *Annali*, VI, 205.

(4) Condoleo, pp. 69-70.

(5) Ainsi que M. Romano l'a montré dans un excellent article.

(6) Rapport du 6 février 1818, cité dans Franceschetti, p. 170. — Noter que l'auteur des *Notices historiques* ne songe nullement à accuser Barbara [Lumbroso: *Muratiana*, p. 35].

comandante Barbara, accortosi dell'accaduto, poichè tutto poteva osservare come distintamente osservò, temendo de' cannoni de' due forti a castello che li sovrastavano a giusto tiro per calarlo a fondo e forse perchè teneva per perduto il suo ex-re „; — celui de Franceschetti enfin (1): " Si le capitaine Barbara eût été homme d'honneur, il aurait bravé la mort au lieu de s'oublier au point d'abandonner son poste malgré les ordres qu'il avait reçus „.

Barbara est coupable de lâcheté: mais ce n'est pas un agent de Medici, comme le prétend le policier de Koller.

Celui-ci se trompe plus lourdement encore à propos de Carabelli. Il est matériellement impossible que Carabelli ait contribué à décider Murat; c'est *seulement quelques heures avant le départ de la flottille équipée depuis plusieurs jours* qu'il est arrivé à Ajaccio: l'unanimité des documents l'atteste.

D'autre part, il est au moins téméraire d'affirmer que Carabelli a flatté les espérances de Joachim: si Franceschetti le déclare, Galvani le nie, ainsi que Pepe et l'auteur des *Notices historiques* (2). Et comment s'étonner de cette contradiction? Ni le secrétaire, ni le général n'assistaient, non plus que personne, à l'entretien de Joachim et de Carabelli; on ne peut, avec une complète certitude, s'appuyer sur les textes (3) pour le reconstituer.

(1) Page 174. — De même Pietro Calà Ulloa: *Annotamenti alla Storia del reame di Napoli del Colletta,* p. 315.

(2) Lumbroso: *Muratiana,* p. 81.

(3) Noter toutefois que Carabelli se défend vigoureusement des accusations qu'ont lancées contre lui Colletta et Franceschetti; il invoque le témoignage de Macirone avec lequel il voyagea du 26 septembre matin au 28 soir; ce fut Murat qui demanda à le voir, par l'intermédiaire d'un certain Fournier, parcequ'il arrivait de Naples. — La légende de sa mission secrète dérive, sans doute, de ce fait qu'il était muni d'un passeport officiel pour aller chez lui, près d'Ajaccio. [*I calunniatori smascherati*].

Mais certains faits suppléent à l'insuffisance des documents à cet égard. Medici prit toutes les mesures qui lui parurent efficaces pour empêcher Murat d'aborder, s'il voulait tenter l'entreprise.

Une escadre commandée par l'émigré français, de Treville (1), était chargée spécialement de surveiller les côtes, aussitôt après l'affaire de l'île d'Elbe. Lorsque Murat se rendit en Corse, une escadrille, commandée par le capitaine de vaisseau Bastard (2) avait ordre de l'empêcher, sinon de quitter l'île, du moins d'aborder au royaume: il était à Bastia, lorsque Murat avait acheté deux navires à Bastia; il allait se rendre à Ajaccio, parceque Murat s'y était rendu lorsque survint Maceroni, porteur des passeports de Metternich et l'assurant qu'il prenait là une peine inutile: Murat ne devait-il pas, au reçu des passeports, renoncer a son entreprise? Bien plus, une flottille côtière (3), placée sous les ordres du colonel Cafiero avait pour mission spéciale d'arrêter les tentatives que Murat pourrait faire sur les côtes du royaume. — Tous ces faits sont probants, indiscutés, indiscutables : les ministres de Ferdinand IV avaient organisé une *triple ligne de défense contre Murat.* S'ils travaillaient de tous leurs efforts à faire échouer son entreprise, n'est-il pas admissible qu'ils aient tenté de l'en détourner: Galvani aurait raison contre Franceschetti.

Ce qui appuie cette hypothèse, c'est qu'il n'y avait rien de préparé au Pizzo pour recevoir l'agresseur et pour le vaincre. Imaginez que Murat débarque avec ses 230 hommes, il arrive très aisément à Monteleone, le centre du Muratisme,

(1) Lettre du Ministre de Naples, citée dans de Sassenay, p. 231.

(2) Franceschetti: *Mémoire*, pp. 15-16.

(3) *Second rapport de Nunziante, 9 octobre 1815*, Travali, p. 18.— Et *Rapport au Roi, du 20 octobre*: «Furono fatte 3 divisioni di barche cannoniere...». [Bibliothèque Vallicellane, Falzacappa, 74, 190].

et, du coup, la Calabre est en feu. On parle de Trentacapilli, comme s'il avait été dépêché par Medici pour consommer l'assassinat; on oublie qu'il était de passage au Pizzo: capitaine de gendarmerie à Cosenza, il se rendait à son poste (1); c'est par hasard qu'il s'est rencontré avec Joachim. Admettez même qu'il ait été envoyé au Pizzo avec la mission de saisir le Roi proscrit: *on est donc bien sûr que c'était au Pizzo que celui-ci devait aborder?* Ces documents nous disent pourtant que peu s'en est fallu qu'il descendît près de Naples ou à S. Lucido (2); où sont les Trentacapilli dont on a trouvé trace sur la côte de Salerne ou dans le voisinage de Tropea? — Il suffit de réfléchir un instant aux allégations de Koller pour se convaincre qu'elles sont peu fondées: son témoignage que l'on invoque pour établir le fait du guet-apens est d'origine très suspecte; il se heurte à des témoignages autorisés et à des faits bien établis; il est sans valeur.

II.

La question psychologique.

Je ne me dissimule nullement que le véritable argument de ceux qui croient au crime de Medici, c'est le besoin d'expliquer la "*folle tentative*" de Joachim. Comment admettre que, sans y avoir été expressément invité par des traîtres, Murat ait conçu le projet de reconquérir le royaume de Naples les armes à la main?

(1) Travali, p. 16 et 20. — Peut-être avait-il mission de s'arrêter au Pizzo: j'ai trouvé à l'*Archivio di Stato di Napoli* [*Carte di guerra, 1157*] une requête des habitants du Pizzo au ministre de la guerre: ils se plaignent des vols journaliers du capitaine Girolamo Mattei et de son sergent-major Mosolino. La pièce n'est pas datée.

(2) Franceschetti.

On remarquera d'abord que l'aventure des Cent Jours était faite pour tourner les têtes — à ces hommes surtout auxquels les surprises extraordinaires de la destinée avaient nécessairement fait perdre le sentiment du possible. Et qui voudrait contester que le débarquement du Pizzo ne soit l'exact pendant et la très fidèle copie du débarquement de Cannes? (1).

On remarquera, en outre, que Murat peut, en effet, avoir reçu des invites formelles, mais des invites faites par des hommes *de bonne foi:* le besoin d'expliquer son entreprise, s'il conduit à croire qu'il a été attiré dans son royaume, ne requiert nullement l'intervention de quelques *traîtres* et le complot de Medici.

Et c'est là le point où il convient d'insister. Petroni (2), comme le prétend le policier de Koller, a-t-il effectivement écrit des lettres au proscrit? Ce témoignage est isolé et l'on a vu qu'il était trop sujet à caution pour emporter la croyance. Mais il semble bien que l'intendant de Basilicate et un commandant de gendarmerie de la même province se soient compromis par leurs rapports avec l'exilé: le policier de Koller raconte qu'ils ont été arrêtés (3); l'arrestation d'un intendant provincial est chose assez notoire, assez facile à vérifier pour que son témoignage soit ici recevable; d'autant que le rapport de Medici du 17 octobre parle des correspondances auxquelles s'est fié Murat (4). Il est assuré, du reste, que le comte Borgia qui avait été adjudant général à son service, qui était

(1) Comme Murat, Napoléon a été acculé à un coup de désespoir. Il savait qu'on voulait le déporter à Sainte-Hélène.

(2) J'ai trouvé, à l'Archivio de Naples et dans les *Mémoires de Desvernois,* beaucoup de renseignements sur Petroni: aucun n'a rapport au point ici débattu

(3) Koller à Saurau: 2 décembre 1815.

(4) Sassenay, p. 213. — Cf. aussi le rapport du 20 octobre: «Riaprì le sue corrispondenze».

devenu son chambellan et qui avait soulevé le pays de Velletri contre les Autrichiens en mai 1815, lui a adressé un rapport très propre à relever ses espérances: il y prétendait que Ferdinand était méprisé de ses sujets et haï de l'armée.

On appréciera, enfin, l'importance d'un document, demeuré inédit jusqu'à ce jour (1): il permet d'affirmer que l'expédition du Pizzo a été d'abord suggérée à Murat non par des traîtres, mais par des hommes qui lui étaient passionnément dévoués. Le navire qui avait appris au roi le départ de la reine pour l'Autriche était monté par le général baron Desvernois, dont on a vu la capitulation à Campo, le 28 mai (2). Le général, après avoir refusé les offres de Ferdinand qui avait voulu le retenir à son service, revenait avec 39 officiers et 95 sous-officiers, soldats ou employés français, 14 étrangers, 11 napolitains. Dans le premier entretien qu'il avait avec le duc de Rocca Romana, envoyé de Joachim, au milieu de la nuit du 10 au 11 juin il lui parlait " non pas de l'insurrection calabraise, comme disait le duc (3), mais des 20,000 braves Calabrais qui avaient répondu à son appel et qui étaient venus donner à son armée un grand appui de force virile [sic] et morale, contre les menaces de débarquement de l'ennemi sur la côte des Calabres ". " J'avais la ferme espérance, ajoutait le général, de voir arriver le roi auprès de nous. Je le disais aux braves Calabrais dont j'étais entouré et cet espoir augmentait encore leur courage. *Le roi aurait eu là 22,000 baïonettes*, ce qui eût été plus que suffisant pour se faire de Messine une tête de pont en Sicile, puis pour marcher sur Naples où il serait entré à la tête de plus de 150,000 patriotes intrépides et dévoués..... Le sort

(1) Il s'agit ici des *Mémoires* du général baron Desvernois, oncle de ma grand'mère: ils viennent de paraître chez Plon.

(2) Desvernois, 511.

(3) Desvernois, 512.

en a décidé autrement; mais, *en licenciant ces braves Calabrais qui sont venus et ont vécu à leurs propres frais pendant environ trois semaines dans mon camp, j'ai ajourné à trois mois notre retour parmi eux* (1). Je présenterai à Sa Majesté plusieurs documents sur les derniers événements de mon commandement des Calabres qui, je le pense du moins, l'intéresseront „.

Le 11 juin au soir, Desvernois, toujours retenu par la quarantaine, fit passer à Joachim, dans une bouteille cachetée retenue par une corde, le relevé de son journal (2) à partir du bulletin de la bataille de Tolentino et de sa contre-proclamation aux Calabrais, sa capitulation et son allocution aux chefs des milices. — Le 12, le roi lui fit dire combien il avait été satisfait de sa conduite. — Le 14, à 9 heures du matin, le général débarquait sur le quai de Toulon avec ses compagnons; il était conduit à Plaisance par l'un des Bonafous et le marquis Giuliano; il recevait les félicitations du roi qui lui disait son vif regret de ne l'avoir pas rejoint en Calabre, le nommait lieutenant général et l'attachait à sa personne en qualité d'aide de camp. A ces félicitations, à ces marques de reconnaissance, le général répondait, sous l'évidente suggestion des événements de l'île d'Elbe: " *Nous sommes dans la bourrasque, l'orage passera* (3) „. Et, *depuis ce jour jusqu'à son départ, le général ne quitte plus le roi.* " Dès ce moment, me dit-il (4), votre couvert sera à ma table tout le temps que nous resterons à Toulon: on déjeune à dix heures et on dîne à six „. En fait, Desvernois prend la place de Manhès à Plaisance aujourd'hui comme jadis

(1) Ces paroles sont d'autant plus remarquables que, à aucun endroit de ses *Mémoires*, Desvernois n'établit le moindre rapport entre ses conversations avec Murat et l'expédition de celui-ci.

(2) Desvernois, 512.

(3) Id., 513.

(4) Id., 515.

en Calabre. Le 15 juin, le 16, le 17, le 18, le 19, le 20, le 21, il arrive à la villa avant 8 heures; il y passe la journée, causant avec Joachim; le 22 à onze heures du soir, il prend congé de lui pour se rendre à Vienne où il doit l'attendre (1).

Est-ce trop s'avancer que de chercher dans les conversations de Murat et de Desvernois l'origine première de l'expédition du mois de septembre? On a vu la confiance du général dans le loyalisme des Calabrais (2) — au milieu, à la tête desquels il a passé trois ans; on a vu de quelle manière il envisageait cette " *bourrasque* (3) " qui enlevait au roi sa couronne; et dans quelle intimité il vécut quelques jours avec lui; et voici ce que l'on trouve enfin dans le très curieux rapport adressé à Ferdinand, le 10 octobre 1815: " Murat fondait ses folles espérances sur la " Guardia di sicurezza ", sur les gardes civiques et les légions, *mais surtout* (*chose incroyable à supposer*) *sur les soldats calabrais débandés* " (4). N'est-on pas fondé à croire que ces " *soldati calabresi sbandati* " ne sont autres que les anciens soldats de Desvernois à Campo; que c'est en Calabre que l'exilé projeta d'abord, à cette époque, de faire bientôt une tentative énergique, dans ces provinces où 20,000 hommes s'é-

(1) Desvernois, p. 519.

(2) Desvernois, 479. « Les Calabres furent plus explicites qu'aucune autre (province) dans l'expression de leurs sentiments pour le roi Joachim ».

(3) Voici des fragments de sa proclamation, à son départ [28 mai. p. 505]: « *Dans trois mois, nous nous reverrons ici... Comme les soldats français qui conservèrent... la cocarde tricolore au fond de leurs shakos... vous conserverez les vôtres; vous viendrez à la rencontre de votre Joachim bien-aimé... Rapportez (à vos compagnons) ce que je viens de vous dire pour la réalisation très prochaine de nos patriotiques espérances* ».

(4) Bibliothèque Vallicellane, à Rome. Collection Falzacappa, liasse 74, feuillet 190. — Carabelli dit aussi qu'on parlait à Ajaccio d'une insurrection de la Basilicate et des *Calabres* en faveur de Murat [*I calunniatori smascherati* di Ignazio Carabelli].

taient levés pour sa défense (1); que, si plus tard, il pensa à débarquer près de Naples, ce ne fut qu'une inspiration passagère, née de l'espérance de s'emparer de Ferdinand IV en pénétrant dans le palais; et que c'était bien à la Calabre qu'il pensa toujours comme ce fut en Calabre qu'il descendit enfin (2). Dans tous les cas, il semble bien que ce soit au mois de juin qu'il faille faire remonter l'idée première de l'expédition de septembre.

Un texte confirme cette manière de voir et transforme cette hypothèse en certitude. *Avant de débarquer à Bastia*, Murat dit à Galvani (3), son secrétaire: — c'est Galvani lui-même qui le rapporte: " Je bénis la fortune qui nous amène en Corse. De grands desseins agitent mon cœur et ma pensée. *Le royaume de Naples sera encore en mon pouvoir: je reprendrai le trône* qui m'est garanti par l'amour inaltérable de mes sujets, de mes enfants. Oui, les Napolitains invoquent Joachim, ils invoquent leur père. Ferdinand est haï: je n'ai qu'à paraître. 30 ou 40 officiers corses que j'emmenerai avec moi suffiront pour m'aider à franchir un premier obstacle: le reste sera l'ouvrage de la

(1) Sur la foi de Colletta qui détestait Manhès, tous les historiens affirment que les Calabres, terrorisées par Manhès, étaient anti-muratistes. C'est une pure légende. La destruction du brigandage, si elle avait aliéné à Joachim les familles des brigands punis, lui avent concilié la masse de la population; d'autant que le péril sicilien, plus instant en Calabre qu'ailleurs, avait conduit le gouvernement de Naples à concentrer de ce côté quelques forces militaires et de grandes ressources [essor de Monteleone]. L'importance du commandement des Calabres était pour le pays une cause de richesse. Cf. Desvernois, *passim*.

(2) Précisement, près de Monteleone, capitale de la Calabre Ultérieure, dont Desvernois avait été longtemps gouverneur. Cf. ses Mémoires, p. 489. — *Notices historiques* [*Muratiana*, p. 31].

(3) « Natali, Galvani, avec lesquels il (Murat) s'ouvrait assez facilement ». [*Notices historiques*... par N. N., dans Lumbroso: *Muratiana*, p. 27].

tendresse et du dévouement. Les instants sont propices. Allons. Je vous choisis dès ce moment pour mon secrétaire „ (1).

Si le lecteur veut bien se rappeler maintenant les événements du mois de juillet et ceux du mois d'août, il conclura sans doute que les conversations de Desvernois complétées et confirmées par les rapports du Comte Borgia et de l'intendant de Basilicate; — que la chasse odieuse à laquelle Murat fut en butte sur les côtes de Provence et que la mise hors la loi du 15 septembre semblait devoir bientôt organiser en Corse, exercèrent sur Murat la plus décisive influence: ce sont les deux faits qui expliquent la résolution qu'il a prise. Si surprenante qu'elle puisse paraître, ce sont donc les faits eux-mêmes qui la lui ont dictée; — pour sauver sa tête, il a cru qu'il devait y replacer la couronne que lui tendaient ses sujets; (2) — comme ce sont les faits aussi qui rendent compte de la rigueur des Autrichiens et de la sévérité de Ferdinand: la proclamation de Rimini minait le trône de l'un et l'empire des autres; ils ne pouvaient pas en épargner le signataire.

Murat est le premier souverain qui ait effectivement travaillé à faire passer dans les faits l'idée de l'unité italienne:

(1) [Ricciardi: *Arch. storico,* 3a serie, XXIV, 1876, p. 70].

(2) La naissance de la légende s'explique d'elle-même. Les solutions simples plaisent aux esprits simplistes; et quoi de plus simple à concevoir qu'une trahison? n'est-ce pas aux trahisons que recourt le peuple lorsqu'il veut expliquer ce qu'il ne comprend pas? j'ai connu de braves gens convaincus que Thiers et Jules Favre avaient trahi la France en 1870. Desvernois lui-même explique par une trahison d'Ambrosio l'origine de la guerre autrichienne er par une trahison de Pignatelli la perte de la bataille de Tolentino. — L'opinion publique, frappée par l'horreur tragique du drame de 1815, était toute disposée à admettre une explication mélodramatique. Dès sa naissance, les esprits sérieux et bien informés firent justice de ces fantaisies [*Mémoires manuscrits* du G. de Atellis, conservés à la Bibl. Nationale de Naples]; il faudrait, aujourd'hui, les abandonner aux romanciers.

pour cette raison et dans cette mesure, on doit reconnaître en lui le premier représentant de l'idée unitaire. L'ambassadeur d'Autriche à Naples, Prince Jablonowski le savait, lorsqu'il écrivait à Metternich, le 12 octobre 1815: " *La catastrophe de Murat* consolide la tranquillité de ce pays-ci et *contribuera à calmer les têtes dans toute l'Italie* " (1). Les Italiens le sentaient lorsqu'ils chantaient dans les campagnes, après la journée du 3 mai:

Tra Macerata e Tolentino
È finito il re Gioacchino!
Tra il Chienti e il Potenza,
Finì... l'indipendenza!!

Les compagnons du roi ne devaient jamais l'oublier. Lui mort, ils reprendront l'œuvre sainte à laquelle ils ont su intéresser sa générosité et son ambition; à la tête des deux armées qui, en 1820, essayent de défendre contre les Autrichiens la révolution du mois de juillet, on retrouve Carascosa et Pepe, deux des généraux de la campagne unitaire; comme aussi, en 1848, on voit aux côtés de Pie IX, le poussant à prendre la

(1) Cf. Lebzeltern à Lauer, 4 octobre 1815 [Helfert: *op. cit.*, p. 199]: « Murat a trop peu de crédit et de moyens en Italie pour exciter la moindre inquiétude sur les *résultats* de sa folle démarche; cependant... il est toujours *sage* de vouer la *plus grande attention...* ». Les Alliés connaissaient si bien l'existence et appréciaient si bien l'importance du mouvement national italien qu'ils tâchaient de l'exploiter. Le 19 novembre 1813, lord Bentinck écrivait au lieutenant-colonel Ceravigna, commandant la troisième levée italienne: « Une expédition va partir commandée par le lieutenant-colonel Catinelli. Son objet est d'arborer sur la côte occidentale de l'Italie l'*étendard italien,* autour duquel se rallieront tous *les patriotes* civils et militaires qui voudront contribuer à effectuer la *délivrance et l'indépendance de l'Italie* ». [Macirone, p. 141-142, appendice A]. — Le 19 avril 1815, les habitants de Polistena se soulevaient, sous les ordres de Domenico Valensisi, à l'instigation de la police de Messine: sur leur drapeau on lisait ces mots: *Indipendenza della Italia.* Cf. Desvernois: *Mémoires,* 481, sq. — Les deux idées d'indépendance et d'unité étaient étroitement associées.

tête du mouvement national et voulant faire du Pape catholique, comme celui-ci le disait lui-même, un Napoléon italien, le jeune Commissaire Général de Joachim dans les Légations, celui qui contresignait la proclamation du 30 mars, Pellegrino Rossi. Des liens solides attachent à l'histoire à venir, aussi bien qu'à l'histoire passée de l'unité italienne, ce que l'on appelle trop souvent la folle équipée de Murat en 1815. C'est vraiment le prologue de ce drame de passion qui remplit tout ce siècle, et dont, sans doute, nous n'avons pas encore vu la fin.

ALBERT DUFOURCQ.

LE *MISSORIUM* DE SAINT EXUPERE

NOTICE SUR UN PLATEAU OFFERT A L'ÉGLISE DE BAYEUX PAR SON PREMIER ÉVÊQUE

Les documents de l'époque mérovingienne font parfois mention de *missoria*, ou plateaux précieux en métal, donnés aux églises pour le service de l'autel. La vie de saint Didier, évêque d'Auxerre († vers 621), contient à ce sujet des détails d'une précision fort curieuse (1). La vie de Sonnace, évêque de Reims († avant 633) (2), le Testament d'Ermentrude publié par Ma-

(1) *Acta SS.*, Oct. XII, 361 suiv., n. 3: « Basilicam sane beati Stephani, cui sedit, miro decore ampliavit... ubi et hec dona obtulit: missorium anacleum deauratum, pensantem libras L, habentem in se septem personas hominum cum tauro et litteris grecis. Dedit et alium missorium similiter anacleum granellatum, pensantem libras XL et dimidiam, qui habet in medio rotam cum stephadio et in giro homines et feras. Item missorium tercium anacleum, pensantem libras XXXV: susum habet in se historiam solis cum arbore et serpentibus. Item missorium quartum anacleum, pensantem libras XXX; habet in se Ethiopem et alias imagines hominum ».

N. 5: « Dedit item missorium planum, pensantem libras VIII et semissem; habet in medio rotam et in rota monogramma. Item alium missorium, pensantem libras VIII; habet in medio crucem cum duobus hominibus ».

N. 8: « Praeterea basilice domni Germani, ubi corpus suum sepeliri decreverat, hec dona obtulit: missorium argenteum, qui Thorsomodi nomen scriptum habet; pensat libras XXXVII; habet in se historiam Eneae cum litteris grecis. Item alium missorium planum, pensantem libras XXX ».

(2) « Basilicam tamen beati Remigii precipue sibi heredem instituit... ibique missorium argenteum deauratum deputavit, coclearia quoque duodecim et salarium argenteum ». (Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, 5. MG. Scriptt., XIII, 454).

billon (1), l'une et l'autre recension du Testament de saint Remi (2), ainsi qu'une charte attribuée au roi de Kent Ethelbert (3), fournissent pareillement des exemples de donations de ce genre.

En 1729, un de ces *missoria* fut découvert fortuitement en Angleterre, à Risley Park, Derbyshire. C'était un plateau d'argent pesant sept livres, et mesurant environ 12 pouces de long sur 8 de large. Les ouvriers l'avaient brisé en morceaux, à l'exception de la pièce du milieu formant le fond, qui représentait une chasse au sanglier. Sur les autres fragments figuraient: un troupeau de chèvres gardé par un berger assis, un autre berger assis près d'un petit temple et occupé à traire ses chèvres, un cupidon monté sur un lion, un homme tuant un sanglier, deux campagnards avec des chevaux et un chien accroupi. Une tête de femme d'une beauté remarquable occupait l'un des quatre angles du plateau entre ces deux dernières scènes: il y en avait eu probablement de semblables aux autres angles. Toutes ces figures étaient en relief et massives. Le fond reposait sur un pied ou support de forme carrée, destiné à isoler de la table le plat et les mets chauds qu'il pouvait contenir. Tout autour de ce support, on avait tracé postérieurement, avec un instrument pointu, une inscription dédicatoire mentionnant la donation faite de ce plateau par un évêque Exsuperius à une église dont le

(1) *De Liturgia gallicana,* éd. Paris, 1729, p. 463: « Sacrosanctae ecclesiae civitatis Parisiorum missorio argenteo valente sol. quinquaginta dari praecipio ».

(2) Edition de Br. Krusch, MG. Rer. merov. t. III, p. 340: « Post conditum testamentum, immo signatum, occurrit sensibus meis, ut basilice domnorum martyrum Timothei et Apollinaris missorium argenteum VI librarum ibi deputem ».

(3) Migne P. L. 80, 343, parmi les biens légués au monastère des SS. Pierre et Paul à Cantorbéry: « Obtuli ei... missurium etiam argenteum, scapton aureum », etc.

nom semblait assez difficile à déchiffrer. L'inscription se terminait par le monogramme du Christ ☧.

On ne tarda pas à informer de la découverte un archéologue tapageur et prétentieux, très en vogue à cette époque, le D[r] William Stukeley, auteur, entre autres publications, d'une *Palaeographia sacra* dans laquelle il se fait fort de démontrer que la mythologie païenne est toute tirée de l'Ecriture sainte, que le Bacchus des poètes notamment n'est autre que le Jéhovah de la Bible, etc. Son opinion fut vite faite touchant le plateau découvert à Risley Park. Pour lui, l'Exsuperius de l'inscription ne pouvait être que le célèbre évêque de Toulouse du commencement du V[e] siècle. L'adjectif servant à désigner l'église à laquelle le plateau avait été offert devait se lire, selon lui, BOGIENSI: il s'agissait de „ Bouges, en Touraine „, où il y avait, disait-il, deux localités de ce nom. Dans l'une d'elles, toujours d'après Stukeley, avait eu lieu la bataille de 1421, dans laquelle fut tué le duc de Clarence, frère de Henri V: c'était là probablement que les soldats anglais s'étaient emparés du plateau, qu'ils auraient ensuite offert comme un trophée à l'abbaye de Dale, située à cinq milles seulement de Risley Park.

Stukeley ne parut pas douter un instant du bien fondé de ses conjectures, au cours des six années qui s'écoulèrent entre la découverte du plateau et la publication du Mémoire qu'il lui consacra. On lui avait cependant adressé de bonne heure à ce sujet des observations très sensées. Un savant de race, auquel il avait fait part de sa manière de voir, Samuel Gale, lui écrivit peu après la lettre suivante (1):

(1) En voici le texte original, d'après *The Family Memoirs of the Rev. William Stukeley M. D.* v. II. Surtees Society, vol. 76 (1883), pp. 113-115 :

London. Decbr. 18. 1729.

Reverend Sir,

When you gave me the pleasure of your good company lately at London, you was then pleased to ask my opinion concerning that

Londres, 18 décembre 1729.

Révérend Monsieur,

Quand vous me procurâtes dernièrement à Londres le plaisir de votre bonne compagnie, il vous plut alors de me demander mon opinion concernant cette pièce d'antiquité, le plateau d'argent déterré cette année à Risley Park près Dale Abbey en Derbyshire, lequel, comme je me souviens que vous me le dîtes, était long de douze pouces et large de huit, orné d'une chasse au lion et de feuillage en relief, supporté par un pied

peice of antiquity, the silver plate dugg up this year at Rizeley Park near Dale abby in Derbyshire, which, as I remember you told me, was twelve inches long and eight broad, adorned with lion hunting and foliage in rilievo, standing upon a foot of the same metal, on the bottom of which is the following inscription in the mesogothick letter:

Exsuperius Episcopus
Ecclesiae Boojcensi dedit.
X . P.

Sir, as the inscription is much obliterated and defaced by time, it cannot seem strange that some difficulty arises in explaining it. As it now appears, I cannot concurr in your opinion that this donation was made by Exsuperius, bishop of Tolouse, to the church of Beaujo, as you alledge, because I cannot find any church of that name in France, but only a little seat or chatteau, at present so called, scituate on the north side of the Loire, in the duchy of Orleans, and built by the counts or lords of that territory; so that we must look for one in a more probable place, for indeed the bishop of Tolouse and the Castle of Beauje seem to have no manner of relation the one to the other.

But, Sir, I shall take the liberty, by a very small correction of a defaced word upon which the whole ecclaircissement of the inscription turns, to read instead of Boojcensi, Bajocensi, the right appellative for Bayeux, an episcopal and antient citty of Normandy, of which church of Bayeux I find by the ecclesiastical writers of France (in particular Monsr. St. Marthane) that Exsuperius was primus Episcopus Bajocensis, and by others a native of Tolouse, a man famous for his piety and numbered among the saints. And can anything be

de même métal, au bas duquel est l'inscription suivante en lettres mésogothiques:

Exsuperius episcopus
Ecclesiae Boojcensi dedit.
X. P.

Monsieur, l'inscription étant très endommagée et effacée par le temps, il ne peut sembler étrange que son interprétation soulève certaines difficultés. Comme elle paraît présentement, je ne puis me ranger à votre opinion que cette donation fut faite par Exsuperius évêque de Toulouse à l'église de Beauje, comme vous l'affirmez, parce que je ne puis trouver aucune église de ce nom en France, mais seulement un petit endroit cu château, à présent ainsi appelé, situé au nord de la Loire, dans le duché d'Orléans, et bâti par les comtes ou seigneurs de ce territoire: de sorte que nous devons

more easie to imagine than that this bishop should bestowe this plate for the use of his (p. 115) own church; that it was employed to sacred uses appears by the Greek letters, the characteristick for Christ, XP. at the bottom of the foot.

It is to be further observed that Exsuperius is called, by way of eminence, episcopus, the bishop only, intimating of Bayeux, had he been of any other church without doubt his title would have been mentioned as Parisiensis, Meldunensis, Tolosanae Ecclesiae, or the like. The donation being made Ecclesiae Bajocensi by its own bishop, we may the more readily account for the plate being brought over to and found in England... We all know what a constant intercourse used to be between Normandy and England since the conquest; and in the reigne of William the 1[st] many Norman favorites were promoted to the highest dignities both in church and state. The 1[st] archbishop of York made by this king was Thomas, a Norman and a canon of the church of Bayeux, so that 'tis highly probable this curious piece of antiquity might have been brought hither by some one of the dignified clergy of Normandy, and given to Dale Abby for the use of the altar there, neare which it was found buried, and accidentaly discoverd. I am, Sir, with great defference, your very humble Servant, Sam[l] Gale, S. A. T.

en chercher une dans un emplacement plus probable, car de vrai l'évêque de Toulouse et le château de Beauje semblent n'avoir eu aucune sorte de relation l'un avec l'autre.

Mais, Monsieur, je prendrai la liberté, au moyen d'une très légère correction à faire à un mot effacé sur lequel roule lout l'éclaircissement de l'inscription, de lire, au lieu de *Boojcensi*, *Bajocensi*, l'appellation juste pour Bayeux, cité épiscopale et ancienne de Normandie, de laquelle église de Bayeux je trouve par les écrivains ecclésiastiques de France (en particulier Monsr. de Sainte-Marthe) qu'Exsuperius fut *primus Episcopus Bajocensis*; d'autres font savoir qu'il était natif de Toulouse, fut un homme renommée pour sa piété et qu'on le mit au nombre des saints. Quoi de plus facile à imaginer que l'affectation, par cet évêque, du plateau en question à l'usage de sa propre église? Que ce plateau ait servi à des usages sacrés, c'est ce qui ressort des lettres grecques reçues pour signifier le Christ · XP · à la base du pied.

Il faut remarquer en outre qu'Exsuperius est appelé par excellence *episcopus*, l'évêque, purement et simplement, sous-entendu de Bayeux. S'il l'eût été de quelque autre église, sans aucun doute son titre aurait été mentionné comme *Parisiensis*, *Meldunensis*, *Tolosanae Ecclesiae*, ou autre semblable. La donation étant faite *Ecclesiae Bajocensi* par son propre évêque, nous pouvons expliquer très aisément comment le plateau fut apporté en-deçà du détroit et retrouvé en Angleterre... Nous savons tous quel échange de relations suivies s'établit entre la Normandie et l'Angleterre depuis la conquête; sous le règne de Guillaume Ier maints favoris normands furent promus aux plus hautes dignités de l'église et de l'état. Le premier qui fut fait archevêque d'York par ce roi fut Thomas, un normand, chanoine de l'église de Bayeux, de sorte qu'il est très probable que cette curieuse pièce d'antiquité aura été apportée

dans ce pays-ci par quelqu'un du clergé de Normandie ainsi élevé aux dignités, puis donnée pour le service de l'autel à l'abbaye de Dale, près de laquelle elle fut trouvée cachée sous terre et découverte par hasard.

Je suis, Monsieur, avec grande déférence, votre très humble serviteur

Sam[l] Gale, S. A. T.

La réponse de Stukeley se ne fit pas attendre: quelques jours après, il accusait réception de la lettre qu'on vient de lire, en ces termes bien propres à donner une idée de la fatuité du personnage (1):

Grantham, 24 décembre 1729.

Cher Monsieur, J'ai reçu votre bonne lettre et vous suis très obligé de ce que vous vous souveniez de moi. Il n'y a pas lieu de douter qu'Exsuperius n'ait été évêque de Toulouse et ne soit la personne qui donna le plateau à l'église de Bouges située sur la Loire. Vous trouverez dans nos vieilles histoires qu'une bataille fut livrée en cet endroit au temps de Henri V, c'est à cet évènement que se rattache le transfert de ce plateau en Angleterre; mais je vous en dirai davantage quand je vous verrai. Je me suis procuré un dessin du plateau

(1) Même ouvrage t. I, p. 226. Surt. Soc. vol. 73 (1880):

Grantham. Dec. 24. 1729.

Dear Sir, I received your kind letter, & am much obliged to yon for remembering me. There's no room to doubt that Exuperius was bishop of Tholouse & the person who gave the plate to Bouges church which stands upon the Loire. You will find in our old historys that there was a battle fought there in the time of Henry V, to which is referred the bringing that plate into England; but more of that when I see you. I have got the model of the plate and shall print it, with an account of it when I ceme to town the last week of January; & I desire too you would be so kind as to call on your neighbor, Mr Sheeles, in Fetherston buildings, & tell him that my wife & I propose then to logde with him.

> et je le ferai reproduire en l'accompagnant d'un rapport quand je me rendrai à la ville la dernière semaine de Janvier.

Ce fut seulement le 8 avril 1736 que Stukeley communiqua à la société des Antiquaires de Londres son mémoire sur le fameux plateau (1). Il assignait comme date de sa fabrication l'époque d'Auguste, se fondant sur un passage où Pline dit que l'art de ciseler l'argent s'était tout à coup complètement perdu avant son temps. Quant à l'inscription, il tenait plus que jamais pour Exupère de Toulouse, " Bouges " en Touraine, etc.

Personne alors, semble-t-il, ne se permit de révoquer en doute les théories de l'archéologue; et celui-ci consigna ainsi dans ses Mémoires cet épisode de sa carrière scientifique (2):

> 1735... Un curieux plateau d'argent d'un travail romain fut trouvé à Risley Park, Derbyshire. Il fut en la possession d'Exsuperius, que nous appelons S. Swithin, évêque de —, qui vivait vers —; ce fut lui qui le donna à l'église de Bouges en France. Le Dr en fit faire une gravure par G. Vandergucht et en publia une explication, et traça le voyage dudit plateau de l'église en question à cette région-ci. Ce mémoire est adressé à Roger Gale.

La première et presque la seule protestation élevée au nom de la saine critique contre la thèse de Stukeley date seulement

(1) « An account of a large silver plate of Antique Basso Relievo, Roman workmanship, found in Derbyshire, 1729. By William Stukeley ». London. 1736. XI pp. in-4°.

(2) Surt. Soc. vol. 73, p. 54:

1735... A curious silver plate of Roman workmanship was found in Risley park, Darbyshire. It was in the possession of Exsuperius, whom we call S. Swithin bishop of — who lived about — he gave it to the church of Bouges in France. The Dr got it engraved by G. Vandergucht and printed an explication of it, and traced the journey of it from that church hither. 'Tis addressed to Roger Gale.

du commencement de notre siècle. Le 12 novembre 1812, on lut à la Société des Antiquaires de Londres un mémoire de l'abbé Gervaise de la Rue, chanoine de Bayeux et professeur d'histoire à l'Académie de Caen, sur la célèbre tapisserie dite de la reine Mathilde (1). Il y est question incidemment du plateau d'argent trouvé à Risley Park. L'auteur croit que l'Exsuperius de l'inscription n'est autre que le premier évêque connu de Bayeux, que celui-ci fit don de ce précieux objet à sa propre église, laquelle dut en être dépouillée lors du sac de la ville et de la cathédrale en 1106 par les troupes de Henri Ier, roi d'Angleterre.

Ici, le traducteur anglais du mémoire, Francis Douce, fait remarquer en note que l'abbé de la Rue substitue une opinion très probable aux étranges rêveries du Dr Stukeley. D'après lui, celui-ci doit avoir mal lu BOGIENSI pour BAGIENSI, mot qui figure sur la tapisserie de Bayeux pour désigner cette ville: *Hic Willelm . venit Bagias.* Douce convient qu'une étude exacte reste à faire sur la teneur de l'inscription, mais que certainement elle dénote que l'évêque de Bayeux donna ce vase antique à sa propre église.

Daniel et Samuel Lyson, dans leur *MagnaBritannia* t. V, p. CCVII (London 1817), trouvèrent eux aussi grandement probable l'explication de l'abbé de la Rue.

Puis ce fut tout. On ne s'occupa point davantage de la trouvaille intéressante de 1729. L'inscription d'Exsuperius ne figure nulle part, à l'heure actuelle, parmi les monuments de l'épigraphie chrétienne dans les Gaules. C'est comme si la découverte eût été d'une authenticité donteuse, ou qu'on n'en pût rien tirer pour l'histoire ecclésiastique de notre pays. Presque seuls parmi nos contemporains, le chanoine J. Laffetay dans

(1) *Archaeologia,* vol. XVII, p. 85-109.

son *Essai historique sur l'antiquité de la foi dans le diocèse de Bayeux* (1), et M. le comte de Toustain dans une lettre à A. de Longpérier datée du 21 mars 1880 (2), ont de nouveau appelé l'attention sur le *missorium* d'Exsuperius.

Pour être juste, il faut bien convenir que la découverte s'était faite dans d'assez mauvaises conditions, et qu'on ne songea guère à prendre les moyens nécessaires pour en donner dès l'abord une idée exacte et en assurer les résultats.

Ainsi qu'on l'a vu, les ouvriers commençèrent par briser le plateau en morceaux. La plus grande partie de ceux-ci eurent bientôt disparu, par suite de la cupidité de ces mêmes ouvriers ou de l'incurie des propriétaires: seuls le fond du plateau et quatre autres fragments purent être mis sous les yeux des archéologues. Il y a lieu de croire que Stukeley vit ces fragments eux-mêmes: Grantham, d'où est datée sa lettre du 24 décembre 1729, n'est éloigné de Risley Park que de quelques lieues. Ils furent vus pareillement de celui qui fit le dessin d'après lequel G. Vandergucht exécuta sa gravure. Mais, depuis lors, impossible d'en retrouver les traces. A l'époque de la découverte, ils tombèrent en la possession de lady Aston of Aston, Cheshire. La famille s'éteignit en 1815: le dernier baronnet laissa deux filles dont mon obligeant confrère dom J. Chapman, sous-prieur de l'abbaye d'Erdington en Angleterre, a cherché à tracer les héritiers. Une demande envoyée par lui aux *Notes and Queries*, à l'effet de savoir ce qu'étaient devenus les débris du plateau découvert en 1729, est demeurée sans réponse. Il est donc à craindre que l'objet lui-même n'ait complètement disparu.

Reste la gravure exécutée pour Stukeley et jointe par lui à sa dissertation. Un exemplaire en a été exposé pendant quelque

(1) Caen, 1861, page 32.
(2) Parmi les Œuvres de Longpérier, t. VI, p. 290-292.

temps dans la salle anglo-romaine du Musée Britannique (1). Evidemment, cette gravure doit laisser beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Elle a été faite à une époque où la fidélité à reproduire l'original se rencontrait assez rarement chez les graveurs même les plus en renom. Néanmoins on peut juger, rien que par le choix des sujets représentés et leur ressemblance avec d'autres types bien connus, que Stukeley a eu raison de voir dans ce plateau une production de l'art romain antérieur à l'influence chrétienne. Même en tenant compte du caractère plus ou moins fantaisiste de la reproduction, " il paraît probable, d'après M. Héron de Villefosse consulté sur ce sujet, que le plat en question est antérieur au Ve et même au IVe siècle, et que c'était déjà un plat ancien quand Exupère l'a donné à l'église de Bayeux ". C'est tout ce que la prudence permet d'affirmer, en l'absence de l'original.

Du reste, l'âge du plateau lui-même est, au point de vue qui nous occupe, une question purement secondaire; presque tout l'intérêt consiste dans l'inscription dédicatoire.

Ici encore, malheureusement, force nous est de nous en tenir à la reproduction que Stukeley en a fait faire, et cette reproduction n'est pas non plus, à coup sûr, un fac-similé. Ainsi, nous avons entendu S. Gale parler de " lettres mésogothiques "; d'après D. et S. Lyson, l'inscription était *in Roman capitals;* M. le comte de Toustain parle de caractères du IVe siècle grossièrement tracés. Il est bien difficile de savoir au juste ce qui en était. Tout ce qu'il est permis d'assurer, c'est que plus d'un détail atteste de la part du graveur une certaine préoccupation de conserver au moins les traits caractéristiques de la rédaction originale. Ainsi, le premier S retenu dans le mot EXSV-

(1) C'est d'après cette gravure qu'a été exécutée la phototypie ci-jointe (pl. X), dont je suis redevable à l'obligeance du Rév. Père H. Thurston S. J. Les dimensions sont réduites environ de moitié.

PERIVS, la dernière lettre de DEDI[t] plus petite et placée un peu plus haut que les autres lettres comme si elle avait été omise d'abord (1), le mot ECLESIAE écrit avec un seul C, la position singulière du monogramme du Christ commençant une nouvelle ligne à angle droit avec ce qui précède: tout cet ensemble de particularités a été, sans aucun doute, suggéré par le désir de se rapprocher le plus possible de la physionomie primitive de l'inscription.

Ces constatations faites, la question des deux noms propres se pose de nouveau. Quel est cet évêque Exsuperius? quelle est l'église en faveur de laquelle eut lieu la donation du *missorium ?*

Il n'est pas probable que personne songe jamais à remettre en faveur la solution extravagante de Stukeley. Les deux Bouges en Touraine n'ont jamais existé que dans l'imagination du Docteur. L'endroit où fut livrée la bataille de 1421 s'appelle de son vrai nom Baugé, en latin *Balgiacum*, *Belgiacum*, plus tard *Baugeium*, en aucun cas *Bogium*. Ce Baugé ne fut jamais anciennement une " église " dans le sens traditionnel du mot, mais un simple château-fort. Puis, comme le remarque judicieusement Samuel Gale, on ne voit pas bien, *a priori,* comment un évêque de Toulouse aurait été amené à faire des libéralités à une localité si distante de la région où se trouvait sa ville épiscopale.

Reste donc l'explication de Gale lui-même et de l'abbé de la Rue, à savoir, qu'il s'agit d'un don fait à l'église de Bayeux par son premier évêque saint Exupère.

Je rappellerai ici brièvement les considérations mises en avant à l'appui de cette interprétation par les deux érudits que je

(1) Même particularité à la fin du mot REQVIEVI[t] dans la copie prise par Peiresc de l'épitaphe de l'évêque Lazare inhumé dans la crypte de Saint-Victor de Marseille (1[re] moitié du V[e] siècle?). Bibl. Nat., ms. lat. 8958, fol. 302.

viens de nommer: l'existence d'un saint Exsuperius reconnu de tout temps comme le fondateur de l'église de Bayeux; l'absence de toute indication de lieu après le mot *episcopus* de l'inscription, le nom de l'église à laquelle fut faite la donation devant suffire à faire connaître le siège épiscopal occupé par le donateur; les faits historiques qui peuvent expliquer le transfert en Angleterre d'un objet ayant appartenu à une église de Normandie, spécialement le sac de la ville et de la cathédrale de Bayeux par les troupes anglaises au printemps de 1106.

Mais que penser de cette forme BOGIENSI, complètement étrangère à la terminologie adoptée par les anciens géographes pour désigner la ville de Bayeux?

On a vu que l'abbé de la Rue et son traducteur proposent de lire BAGIENSI au lieu de BOGIENSI. La conjecture proposée par eux se fondait uniquement sur le mot BAGIAS employé pour désigner la ville de Bayeux dans la Tapisserie dite de la reine Mathilde. Mais cette appellation n'apparaît pas avant le XI[e] siècle; nous n'avons aucun indice qu'elle fût déjà en usage à l'époque bien antérieure à laquelle doit remonter l'inscription. Aussi bien, ni de la Rue ni Francis Douce n'avaient eu sous les yeux les débris du plateau: ils s'en rapportaient à Stukeley qui avait cru lire BOGIENSI, et proposaient d'améliorer cette leçon à l'aide de la forme qui s'en rapprochait le plus.

Mais il y a lieu, depuis que la correspondance du Docteur a été livrée à la publicité, de se demander si lui-même avait toujours lu BOGIENSI. Oui, sans doute, à partir du moment où lui vint en tête sa fameuse théorie sur Bouges en Touraine. Mais, d'après la première communication faite par lui à Samuel Gale, il avait lu d'abord, on s'en souvient, BOOJCENSI. De plus, il convenait que certains caractères étaient devenus avec le temps très difficiles à déchiffrer. Pourquoi n'y aurait-il pas

eu tout simplement, selon la remarque de son correspondant, BAIOCENSI adjectif tiré de BAIOCAE, l'appellation de tout temps la plus commune pour signifier la ville et l'église de Bayeux ?

En définitive, on pourra toujours regretter l'impossibilité où nous sommes de vérifier sur l'original la teneur exacte de l'inscription. Mais tous les archéologues qui s'en sont occupés après Stukeley sont unanimes à dire qu'il n'y a pas de doute sur le sens qu'il faut lui attribuer : elle atteste sûrement que l'évêque de Bayeux Exsuperius donna ce plateau antique à sa propre église. Cette certitude n'a fait que s'accroître depuis la publication de la lettre de Samuel Gale, attestant que Stukeley lui-même s'était prononcé d'abord pour une forme se rapprochant sensiblement du mot BAIOCENSI.

Ce point une fois admis, une question d'assez grande importance se pose devant nous : La découverte faite à Risley Park en 1729 est-elle de nature à jeter quelque lumière sur les origines de l'église de Bayeux et la date de son premier évêque?

Le chanoine J. Laffetay l'a pensé. Se fondant sur la date assignée par Stukeley au plateau lui-même, il en a conclu qu'Exsuperius a vécu au Ier siècle de l'ère chrétienne. Mais, encore une fois, tout dépend ici, non de l'âge du plateau lui-même, mais de celui de l'inscription. Or, il est bien difficile que cette inscription puisse passer pour contemporaine de la fabrication de l'objet : elle est de style chrétien et tracée grossièrement au dos, tandis que la face ornée du plat représente des sujets profanes et païens, d'un travail fort soigné. D'autre part, il semble assez naturel d'admettre qu'elle a dû être ajoutée à l'époque même de la donation faite par Exsuperius : plus tard, on n'eût pas manqué d'accoler au nom de celui-ci le mot *sanctus* ou quelque autre épithète exprimant la vénération dont sa mémoire fut de tout temps l'objet dans l'église qu'il avait fondée.

Serait-il donc possible de déduire quelque donnée chronologique de cette inscription dédicatoire ?

Je l'ai déjà dit, la reproduction qui nous reste de celle-ci n'est pas un fac-similé ; et, bien qu'elle offre certaines particularités évidemment inspirées par l'original, elle ne donne pas une idée exacte de la forme des caractères, elle n'offre rien non plus dans sa rédaction qui permette d'en fixer l'époque d'une façon même approximative. Seulement, à la fin de l'inscription, nous voyons le chrisme ou monogramme ☧ employé, non comme signe d'abréviation dans le corps d'un texte, mais isolément, comme symbole. Or, c'est une chose bien connue que jamais jusqu'à présent le monogramme n'a pu être retrouvé dans ces conditions sur aucun monument daté antérieur à Constantin. A Rome, il se rencontre sous cette forme depuis l'année 323 jusqu'à la fin du IVe siècle; en Gaule, de 347 à 493.

C'est assez dire que l'inscription gravée sur le *missorium* de saint Exupère remonte tout au plus au IVe siècle. Et ici, une fois de plus, l'archéologie ne fait que confirmer les documents primitifs de la vraie tradition locale.

Comme le fait justement observer M. Jules Lair (1), les diverses listes épiscopales de Bayeux sont dépourvues de toute autorité pour ce qui concerne la période des origines. Cela, tout le monde aujourd'hui consent à le reconnaître. Mais ce qu'on ne peut se résigner à avouer, c'est que les légendes à l'aide desquelles ces listes ont été reconstituées sont tout aussi étrangères qu'elles au domaine de la vérité historique. Aussi tient-on plus que jamais aujourd'hui, dans le clergé de Bayeux, que saint Exupère fut envoyé par le pape saint Clément, dès le

(1) *Etudes sur les origines de l'évêché de Bayeux,* dans Bibl. de l'Ecole des chartes, 6e série, IV, 550. — Malgré les attaques dont ils ont été l'objet, les travaux de M. Lair constituent encore à l'heure présente la meilleure source d'informations sur la matière.

premier siècle de l'Eglise. En réalité, la prétention des Bayeusains à faire remonter à l'âge apostolique la fondation de leur église se fait jour pour la première fois dans deux documents apocryphes et depuis longtemps discrédités: 1° une fausse Vie de saint Regnobert, œuvre d'un plagiaire du IXe siècle (1); 2° une Vie plus fausse encore de saint Exupère dans laquelle, antérieurement au XIIIe siècle, on a repris à saint Regnobert sa légende d'emprunt pour en faire honneur au premier titulaire du siège occupé par lui (2). Dès l'époque où fut fabriquée la première de ces Vies, des témoins plus dignes de foi nous attestent que les actes des premiers évêques de Bayeux avaient péri lors du ravage de la contrée par les hordes païennes des Normands. L'examen des trois listes épiscopales datant de la fin du XIIe siècle ou du commencement du suivant montre assez qu'on ne possédait depuis longtemps aucune tradition véritable, mais seulement des légendes correspondant à un culte local plus ou moins éclairé.

Le premier point de repère qui permette de fixer approximativement la date de la fondation du siège épiscopal de Bayeux nous est fourni par la Vie de saint Loup dont trois recensions ont été publiées dans ces dernières années (3). Deux de ces recensions nous donnent ce personnage comme contemporain du commandement d'Aegidius dans les Gaules (458-464); toutes les trois mentionnent comme ayant présidé à son élection et à sa consécration épiscopale le métropolitain de Rouen saint Silvestre. Or, ce Silvestre fut le troisième successeur du célèbre ami de Paulin de Nole, saint Victrice (v. 385-407); il eut lui-même pour second successeur l'évêque Germain, qui assista au Concile

(1) Publiée par J. Lair, Bibl. de l'Ecole des chartes, Sér. V, t. III (1862), pp. 106-118.

(2) Ibid., Sér. V, t. IV (1863), pp. 303-308.

(3) La plus ancienne dans le *Catalogus codd. hagiogr. lat.* de la Bibliothèque nationale par les Bollandistes, t. II, pp. 61-63; les deux autres dans les *Acta SS.*, octobr. XI, 670-675 et 675-676.

de Tours en 461. De ces diverses indications, il résulte que saint Loup commença son épiscopat vers le milieu du V[e] siècle. D'autre part, ces trois mêmes recensions nous font savoir que saint Rufinien, prédécesseur immédiat de saint Loup était *tertius a beato Exuperio*. En assignant à chaque épiscopat une durée moyenne de vingt à vingt-cinq années, on serait ainsi amené à faire coïncider l'établissement du siège épiscopal avec le dernier quart du IV[e] siècle.

Pareille conclusion ne fait pas le compte des partisans anciens et modernes de l'origine apostolique. Aussi n'ont-ils pas manqué de la combattre, d'abord en octroyant cent-vingt ans de vie et quatre-vingt-dix ans d'épiscopat au second évêque, puis en supposant gratuitement une lacune entre les deux premiers évêques et saint Rufinien. Après tout, il n'en faut pas vouloir outre mesure à mes excellents compatriotes pour ces sortes d'inventions: on sait que la plupart de nos églises ont eu recours à des expédients du même genre pour soutenir leurs prétentions à une antiquité exagérée.

En général, ces arguments justificatifs ne comportent guères de replique: ils échappent, par leur nature même, aux procédés habituels de la science. Il n'en sera plus ainsi désormais pour le cas de saint Exupère. Nous possédons du premier évêque de Bayeux un document, ou du moins la reproduction d'un document, où il nous a laissé l'équivalent d'une signature incontestablement postérieure à la conversion de Constantin. A ce point de vue, notre *missorium* avec son inscription revêt un caractère d'importance exceptionnelle: il n'existe peut-être rien de pareil pour aucun des nombreux sièges épiscopaux de France dont on prétend faire remonter la fondation, soit aux apôtres eux-mêmes, soit à leurs disciples immédiats.

Abbaye de Maredsous.

Dom G. Morin.

LA NOUVELLE EDITION DU *LIBER PONTIFICALIS*

Au siècle dernier, dans un temps assez court, (1718-1724), le *Liber pontificalis* fut l'objet de trois éditions, auxquelles s'attachent les noms de Bianchini, Muratori, Vignoli. Il n'aura pas été moins favorisé en ce siècle, car si nous ne sommes que deux, M. Mommsen (1) et moi, nous pouvons, je crois, nous flatter d'avoir grandement avancé les affaires de ce vieux texte. Nos prédécesseurs le publiaient toujours d'après le même manuscrit, qui, s'il est le plus long, est loin, bien loin, d'être le meilleur de tous. Maintenant les manuscrits sont classés, dépouillés, autant qu'ils en valaient la peine; on est au clair sur leur généalogie et les recensions d'où ils dérivent. On est même parvenu, grâce au progrès de la typographie, à représenter, dans le texte même, les diversités de ces recensions.

Cette dernière amélioration est ce qui frappe d'abord dans la nouvelle édition. Le lecteur commence par être étonné de tant de crochets, de colonnes, de lettres marginales. Mais il faut peu de temps pour s'y reconnaître et l'on a l'agrément de pouvoir juger au premier coup d'œil quelle est, en cas de di-

(1) *Monum. Germ.*, *Gesta pontificum Romanorum*, t. I; Berlin, Weidmann, 1898. Ce premier volume ne va que jusqu'au pape Constantin († 715). La suite sera confiée à d'autres éditeurs.

vergence des manuscrits, l'autorité de telle ou telle leçon. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le dépouillement des manuscrits et la constitution de l'appareil critique sont en progrès sur ce que j'avais fait il y a déjà douze à quinze ans. Pour ces choses-là on est toujours en avance sur ses prédécesseurs, et, quand on est Mommsen, le progrès que l'on marque n'est pas un progrès quelconque.

Dans son introduction (1), le nouvel éditeur a traité sobrement, mais avec sa précision et sa décision ordinaires, des origines de la compilation. Le plus souvent, comme, du reste, sur les principes de la constitution du texte, j'ai le plaisir de me trouver en plein accord avec lui. Cependant il subsiste çà et là quelques divergences de détail sur lesquelles je crois bon de m'expliquer ici.

J'entre donc, sans autre préambule, dans l'examen de certains points où je crois devoir rester fidèle à mes opinions, encore qu'elles n'aient pas le suffrage de l'illustre maître.

I.

Les catalogues pontificaux et le pape Marcel.

Deux catalogues des papes ont précédé le *Liber pontificalis* et ont été mis à contribution par son auteur: le catalogue libérien et celui que j'ai appelé catalogue du Ve siècle. M. Mommsen a repris l'étude de ces deux documents et, en ce qui regarde le second, il est arrivé à des conclusions plus favorables que les miennes. J'avais pensé que ce second catalogue pouvait avoir

(1) Il n'y a aucun commentaire. M. Mommsen se borne à indiquer les sources littéraires, qui, comme on le sait, sont assez rares.

été constitué vers 440-450, qu'il dépendait, en une certaine mesure, de saint Jérôme et du catalogue libérien. Après nouvel examen de la question, je crois ne pouvoir mieux faire que d'accepter pleinement cette conclusion de M. Mommsen: " Il n'est pas possible de déterminer à quel moment ce catalogue a reçu sa forme actuelle, mais rien ne s'oppose à ce qu'il soit aussi ancien ou plus ancien que le libérien ".

Il est sûr, et cela est reconnu depuis longtemps, qu'il est exempt de certaines erreurs de celui-ci: Clément placé aussitôt après Lin, Anaclet dédoublé, Anicet mis avant Pie. En ces trois cas, il est d'accord avec la tradition la plus ancienne, celle de saint Irénée. J'avais pensé qu'elle aurait pu lui arriver par Eusèbe et saint Jérôme. Mais rien n'empêche que cette tradition se soit exprimée à Rome même, dans un catalogue autre que le libérien et continué de pape en pape.

Faut-il lui donner raison dans un quatrième cas, celui de Marcellus? On sait que le catalogue libérien distingue, au temps de la persécution de Dioclétien, deux papes, appelés l'un *Marcellinus*, l'autre *Marcellus*. L'autre catalogue (M. Mommsen l'appelle *Index*) (1) ne connaît que Marcellus. Lequel des deux est dans le vrai?

M. Mommsen se déclare pour l'*Index*, sans se dissimuler qu'il est seul de son avis, *quamquam viri docti omnes opinor in his Rossius et Duchesnius illum* (le catalogue libérien) *secuti sunt*. Il ne va pas cependant, comme l'avaient fait jadis quelques personnes, jusqu'à nier l'existence de l'un des deux personnages. Il sait très bien que d'anciennes inscriptions les mentionnent tous les deux. Mais il croit que, si Marcel a existé et a même gouverné quelque temps l'église romaine, ç'a été non pas en qualité d'évêque, mais en qualité de prêtre-vicaire *(vice*

(1) J'adopte, dans ce qui suit, cette appellation commode.

episcopi). Il lui faut en outre admettre que, dans les manuscrits de l'*Index,* le nom de *Marcellinus* s'est défiguré en *Marcellus.* Je dois, avant d'aller plus loin, bien préciser ma position. L'*Index* me semble être un document trop respectable pour qu'on puisse lui attribuer une faute aussi grave que l'omission d'un pape. Je crois donc qu'il a contenu d'abord les deux noms *Marcellinus* et *Marcellus,* puis que leur ressemblance aura causé, dans une ancienne copie, la disparition de l'un d'entre eux. Que cette hypothèse soit admissible, c'est ce que je vais prouver tout de suite.

L'*Index* ne contient pas seulement des noms; il contient aussi des chiffres. Par l'état de conservation des chiffres, nous pouvons juger de l'état de conservation du texte dans son ensemble. Si je montre que, tout au moins pour la période qui encadre en quelque sorte la difficulté sur Marcellin et Marcel, l'*Index* est gravement altéré dans ses chiffres, nous serons en droit de nous défier de son témoignage sur les noms eux-mêmes, dans le cas où il serait en conflit avec une tradition sérieuse.

Dans la série des papes, je considère les quatre qui précèdent et les quatre qui suivent Marcellin et Marcel.

Denys. — Le vrai chiffre des années est VIIII. Le catalogue libérien porte VIII, l'*Index* VI. La vraie leçon est à peu près conservée par le premier, notablement altérée par le second.

Félix. — Les chiffres des années et des mois sont fautifs dans l'*Index.*

Eutychien. — Fautifs également les trois chiffres I, I, I, et même absurdes, quand on réfléchit qu'ils s'appliquent à un pape installé en 275 et mort en 283.

Gaius. — Les chiffres d'années et de jours, *XI* et *XII,* de l'*Index* doivent être corrigés en *XII* et *VII.*

Eusèbe. — Les trois chiffres de l'*Index* sont faux.

Miltiade. — Même situation.

Silvestre. — Même situation.

Marc. — Le chiffre des jours est seul exact, les deux autres faux.

Ainsi, sur les 24 chiffres afférents à ces huit papes, l'*Index* nous en fournit 19 qui, différant des chiffres libériens, se trouvent être faux. J'ajoute qu'un chiffre faux est commun aux deux séries, le chiffre des mois de Denys, *m. II*, la vraie leçon étant *m. V*. Outre cette erreur, nous ne relevons dans le libérien que deux légères inexactitudes, *VIII* pour *VIIII* (années de Denys), *III* pour *II* (années de Miltiade).

Ainsi, d'un côté 20 fautes, de l'autre 3 seulement, sur 24 chiffres. On voit à quel point l'un est mieux conservé que l'autre.

Pour faire cette comparaison, je me suis servi des chiffres admis par M. Mommsen (p. XLVI, XLVII) comme représentant la leçon de l'*Index*. Or il faut savoir que cette leçon est quelquefois douteuse. M. Mommsen a rejeté aux variantes, en plus d'un endroit, une leçon qui me semble mieux attestée que celle qu'il a choisie et qui, en tout cas, est exempte de certaines des erreurs signalées plus haut, ou du moins plus voisine de la vérité. Ainsi, pour Denys, le vrai chiffre des mois, *m. V*, se retrouve dans cette leçon; il en est de même, ou peu s'en faut, du vrai chiffre des années (*a. VIIII*). Pour Eusèbe, cette même tradition omet les années et se garde ainsi d'une erreur énorme. La voyant en ceci, et en d'autres endroits, préférable à l'autre, je l'avais adoptée dans ma restitution de l'*Index* (1). En en tenant compte on abaisse de trois unités le nombre des erreurs de ce document pendant la période considérée.

Abordons maintenant l'endroit en litige.

	Catalogue Libérien.	Index.
Marcellinus	*a. VIII m. III d. XXV.*	— omis —
Marcellus	*a. I m. VII d. XX.*	*a. I* (var. *VIIII*) *m. IIII d. XVI*.
Eusebius	*m. IIII d. XVI.*	*m. I* (var. *VI* et ») *d. III*.

(1) *L. P.*, t. I, p. LXXXII.

Remarquons l'identité entre les chiffres de mois et de jours d'Eusèbe dans le catalogue libérien et ceux de Marcel dans l'*Index*. Or les chiffres libériens, pour ce pape, sont absolument sûrs, puisqu'on connaît la date initiale et la date finale de son épiscopat. Il semble bien qu'il y ait une nouvelle erreur, et de deux chiffres, à constater dans l'*Index:* les chiffres d'Eusèbe transportés à la ligne précédente.

Quant au chiffre des années de Marcel, si l'on adopte, comme j'ai cru devoir le faire, la leçon *I*, on remarquera d'abord qu'elle est identique à celle de *Lib.* et par suite qu'elle suppose un état de texte où figurait, non seulement le nom de Marcellus, mais encore son premier chiffre. Ensuite on se trouvera dans l'impossibilité de combler l'intervalle entre la mort de Gaius (296) et l'ordination d'Eusèbe (309 ou 310).

J'ajoute enfin que l'*Index* porte *Marcellus* et non pas *Marcellinus*. Si l'on se fonde sur lui pour faire évanouir un des deux papes, c'est Marcellin qui doit disparaître et non Marcel.

Donc, à ne considérer que le texte de l'*Index*, tel qu'il nous est parvenu, il y a de graves raisons de croire que, pour ce point de la série épiscopale, il a subi des altérations fort nombreuses et fort sérieuses, de douter, par conséquent, que, dans sa teneur originale, il n'ait pas distingué Marcel de Marcellin.

Cependant, sur ce point, on lui trouve des patrons. Considérons d'abord les patrons africains, saint Optat et saint Augustin. Ils déclinent tous les deux (1) la liste des papes, l'un jusqu'à Sirice, l'autre jusqu'à son successeur Anastase. Ils semblent bien dépendre l'un de l'autre; la citation d'Augustin se rencontre dans un écrit de controverse antidonatiste et, pour ces choses-là, Augustin se sert couramment du livre d'Optat. De plus, les deux textes s'accordent sur des particularités très

(1) Optat, *De schism. Donat.,* II, 3; Aug., ep. 53.

caractéristiques. Tous deux intervertissent Anicet et Pie, Clément et Anaclet, comme le catalogue libérien, mais sans dédoubler Anaclet. S'ils ne dépendent pas l'un de l'autre, ce qui est l'hypothèse la plus simple et la plus vraisemblable, ils dépendent isolément d'un même texte de la liste.

Or le texte actuel d'Optat (1) omet Marcel, celui d'Augustin omet Marcellin. Les deux papes sont donc attestés par les deux auteurs, pris solidairement.

Mais nous avons sur ce point, un autre témoignage africain, celui de l'évêque donatiste Pétilien, qui, dans la conférence de Carthage (411), déclara (2) que Melchiade était le troisième évêque depuis Marcellin: *dixerunt Melchiadem tertium episcopum ab illo qui tunc erat cum traditio illa facta esset* (Marcellin) (3) Pour bien apprécier la valeur de ce renseignement, il faut se rappeler qu'il est donné à la suite de la lecture de deux procès. verbaux officiels, l'un de la saisie des églises de Rome sous Marcellin, l'autre de leur restitution sous Melchiade. Ces procès-verbaux, et le renseignement sur Melchiade, troisième successeur de Marcellin, furent produits ensemble dans une discussion où les moindres détails étaient scrupuleusement contrôlés.

Ainsi, les listes des papes qui circulaient en Afrique, soit chez les catholiques, soit chez les donatistes, s'accordaient à présenter Marcellin et Marcel comme deux papes distincts et successifs.

(1) Que, dans le texte d'Optat, le nom de Marcel ait pu disparaître par accident, cela n'a rien d'étonnant. Quatre autres papes, Alexandre, Eleuthère, Eutychien, Gaius, manquent actuellement sur cette liste. — Depuis mon édition du *L. P.* ont paru en 1893 et 1898, dans le *Corpus* de l'académie de Vienne, des éditions vraiment critiques de ces textes d'Optat et d'Augustin.

(2) Aug., *Brev. coll.*, c. 34.

(3) Qu'il s'agisse ici de Marcellin, c'est ce qui résulte d'un autre texte de Pétilien (Aug., *contra Petil.*, II, 202).

Mais saint Jérôme, *gravissimus auctor*, dit M. Mommsen, ne connaît pas Marcel. A Marcellin, qu'il appelle *Marcellianus*, il fait succéder Eusèbe, sans intermédiaire. Son témoignage renforce donc celui de l'*Index*.

Ici je ferai observer d'abord que l'*Index* ne connaissant que Marcel, saint Jérôme que Marcellin, on devrait plutôt conclure que leurs témoignages sont discordants. De plus, l'épithète de *gravissimus auctor* me semble pécher par excès de bienveillance (1). La chronique hiéronymienne est ordinairement traitée par les critiques avec une sévérité plus grande (2), et je dois avouer qu'elle le mérite. En ce qui regarde plus spécialement les papes, saint Jérôme n'a fait que reproduire Eusèbe, sans rien y ajouter (3). Eusèbe le menait jusqu'à Marcellin, inclusivement. Au delà il s'est servi d'un catalogue accompagné de chiffres. Ce catalogue mentionnait-il déjà Marcel tout seul, auquel cas l'erreur de saint Jérôme serait aisée à comprendre, ou bien distinguait-il les deux noms, auquel cas elle serait moins excusable? Toujours est-il que, soit de son chef, soit par la faute d'un autre, il peut fort bien avoir supprimé un pape. Ce serait un des moindres reproches que l'on soit en droit de faire à sa compilation.

Dans ces conditions, le silence de Jérôme sur Marcel n'apporte à celui de l'*Index* sur Marcellin qu'une bien légère confirmation.

(1) Tillemont, qui n'est guère enclin a manquer de respect aux Pères de l'Eglise, se fonde sur « la gravité de son air toujours égal et sérieux » pour juger qu'une épitre ne peut être de saint Jérôme. (*Hist. eccl.*, t. XII, p. 351).

(2) V. le dernier éditeur, A. Schœne, *Eusebii Chron.*, t. II, p. XL, et les auteurs auxquels il se refère. M. Mommsen (*Abhandl.* de l'académie de Leipzig, t. I, p. 669-683) est du nombre.

(3) Sauf quelques détails d'ordre littéraire, à propos de Victor, Cornelius et Lucius.

Mais il y a un argument beaucoup plus fort, en apparence. La table des *depositiones episcoporum*, constituée en 336, mentionne Marcellin seul et omet Marcel. Donc Marcel n'a pas été pape.

En fait on y lit: *XVIII kal. feb. Marcellini in Priscillae.* Ici il n'est pas possible de supposer une omission causée par la ressemblance des noms. Ceux-ci sont rangés suivant l'ordre du calendrier; Marcel et Marcellin ne pouvaient s'y faire suite.

Mais faut-il admettre sans correction la leçon *Marcellini?* Je crois qu'elle doit être corrigée en *Marcelli.* Voici pourquoi.

Le texte de la *Depositio episcoporum* nous est parvenu par l'intermédiaire d'un manuscrit unique, du VIIIe siècle environ. Ce manuscrit contenait beaucoup de fautes, plus graves que celle dont il s'agit ici. Ce n'est donc pas une autorité infaillible. D'autre part, le martyrologe hiéronymien, qui dérive de calendriers romains très anciens, et dont nous avons beaucoup d'exemplaires depuis le commencement du VIIIe siècle, porte, sans variante, au *XVII kal. feb.*, non pas *Marcellini,* mais *Marcelli.* Cette date et cette orthographe se retrouvent dans les livres liturgiques de l'église romaine, depuis le sacramentaire gélasien, duquel nous avons aussi un manuscrit du commencement du VIIIe siècle. Elles figurent aussi dans le *Passio Marcelli,* un document qui est plutôt du VIe siècle que du VIIe. Tous ces groupes de textes, remarquons-le bien, sont indépendants les uns des autres. Il dérivent isolément de l'usage liturgique romain et lui fournissent des constatations dont la série remonte au IVe siècle.

Du reste, si Marcellin et Marcel étaient tous deux enterrés au cimetière de Priscille, ils n'y jouissaient pas de la même notoriété. Marcellin, déposé au fond d'une crypte souterraine, paraît avoir été peu visité. Marcel, au contraire, avait son tombeau dans la basilique de saint Silvestre, l'endroit le plus fré-

quenté du cimetière, celui par lequel on accédait aux souterrains. Ce tombeau était signalé par une inscription damasienne. Il avait tant d'importance dans l'ensemble des monuments de ce lieu, que l'on en vint à désigner la basilique de saint Silvestre par l'appellation *ad sanctum Marcellum* (1).

C'est donc bien Marcel et non Marcellin que l'on honorait le 16 janvier sur la voie Salaria. Et on l'honorait comme évêque. C'est le titre que lui donnent tous les documents que j'ai cités; il n'est pas ordinaire que l'on y confonde la qualité de prêtre avec celle d'évêque. Dans son épitaphe, le pape Damase l'appelle *rector*, et cette expression est chez lui exclusivement réservée aux papes. Il l'emploie à propos de Xyste II, de Marcel, d'Eusèbe, de lui-même (2), jamais à propos de personnes d'un autre rang.

De tout ceci il résulte que le nom *Marcellini*, dans la table des dépositions, doit être corrigé en *Marcelli*.

Ainsi la suppression de l'un ou de l'autre de ces deux noms dans la liste des papes ne s'autoriserait que de documents mal transmis, contradictoires, supprimant l'un Marcellin, l'autre Marcel, incapables, en tout cas, de témoigner contre une tradition antique et précise.

Or cette tradition existe. Les inscriptions nous offrent les mots *iussu papae Marcellini*, tracés de main contemporaine (3), et *veridicus rector*, gravés par ordre de Damase sur la tombe de Marcel. Le catalogue libérien, arrêté d'abord en 336, puis en 354, range, sans confusion possible, Marcel, à la suite de Marcellin, en assignant à l'un et à l'autre des chiffres distincts. Ici il faut songer que Marcellin est mort en 304, Marcel en 309. Est-il possible que, dans un ouvrage composé expressé-

(1) *L. P.*, t. I, p. 299 (Vigile).

(2) Ed. Ihm, nos 13, 23 (Xyste II); 48 (Marcel); 18 (Eusèbe); 11, 14, 42, 44 (Damase).

(3) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. CXV.

ment pour renseigner sur la succession des papes, on se soit trompé, à trente ou quarante ans de distance, au point de donner la qualité de pape à quelqu'un qui n'y aurait pas eu droit? La tradition africaine, spécialement informée, car on était, en Afrique, très curieux de ce qui s'était passé à Rome au temps de la grande persécution, témoigne, non contre, mais pour l'épiscopat de Marcel. Que dis-je? L'*Index* lui-même nomme Marcel et non Marcellin. En somme, Marcel n'a contre lui que saint Jérôme, auteur ou victime d'une confusion que tous les autres textes rendent évidente.

Comme on l'a vu, la similitude des noms explique la disparition soit de Marcellin, soit de Marcel, dans certains documents où ces deux noms se suivaient immédiatement. Il n'en est pas de même de ce férial de l'église romaine, divisé en deux tables, qui nous a été conservé dans la Chronographie de 354, et qui, en réalité, a été rédigé dès l'année 336. Seul de tous les papes dont la mort tombe entre 254 et 354, Marcellin ne figure pas dans ces tables, et l'omission ne s'explique pas par des accidents de transcription. C'est véritablement une exclusion.

Quel en est le motif? La tradition historique, liturgique, légendaire, nous offre une réponse (1). Marcellin a été l'objet, sinon d'une *damnatio memoriae* proprement dite, au moins d'une exclusion délibérée de la liste des pontifes romains auxquels on accordait les honneurs d'une commémoration liturgique.

Que l'église romaine ait, pour l'ensemble, obéi aux édits de 303 qui prescrivaient la remise aux autorités des biens mobiliers de toutes les communautés chrétiennes, c'est ce qui ne peut guère être mis en doute. Les procès verbaux de saisie furent dressés au moment même; plus tard ils tombèrent entre les mains des Donatistes, qui les produisirent à la conférence de 411 et

(1) Sur cette question, v. mon introduction, p. LXXIII.

en firent donner lecture. Que la responsabilité du pape Marcellin ait été engagée dans cette affaire, c'est ce qui résulte du texte de Pétilien cité plus haut. Pour juger à quel point sa conduite fut répréhensible ou même si elle le fut dans une mesure quelconque, il faudrait évidemment posséder dans leur intégralité les documents allégués par les Donatistes. Tout ce qu'on sait, c'est 1° que ceux-ci, qui avaient, en ce genre de choses, un *criterium* excessif, jugèrent Marcellin coupable; 2° que les catholiques africains ne paraissent pas avoir essayé de le disculper.

Fama crescit eundo. Au commencement du VIe siècle, Marcellin était considéré, dans les milieux populaires, non d'Afrique, mais de Rome même, comme ayant, non pas seulement autorisé ou toléré la tradition du mobilier de ses églises, mais commis le péché d'apostasie, en brûlant de l'encens sur des autels idolâtriques.

II.

Les Chronica Italica, Jean I et Félix II.

M. Mommsen croit que le *Liber pontificalis* dépend des *Chronica italica;* c'est ainsi qu'il appelle un écrit hypothétique, actuellement perdu, dont les fragments présumés ont été rassemblés et publiés par lui (1). Parmi ces fragments, le seul qui subsiste dans l'intégralité de son texte, c'est celui que l'on désigne sous le nom d'Anonyme de Valois, 2e partie; il comprend une histoire abrégée de l'empire d'Orient depuis le règne de Zénon, et de l'Italie jusqu'à la mort de Théodoric. M. Mommsen dit de ce document: *et in rebus et in ipsis verbis convenit cum vita Iohannis I.*

(1) M. G., *Auct. antiq.*, t. IX.

Je n'en suis pas convaincu. La coïncidence porterait sur le récit du voyage de Jean I à Constantinople, fait considérable, mentionné par divers auteurs contemporains et qui devint par la suite un thème à légendes. Il n'est pas étonnant que le *L. P.* s'il est, comme je crois, du même temps que l'Anonyme, concorde avec lui en beaucoup de choses; mais si, comme le pense M. Mommsen, le *L. P.* a été compilé tardivement sur l'Anonyme, il y a lieu de s'étonner que les deux documents diffèrent si souvent. Je vais les comparer l'un à l'autre.

Suivant l'Anonyme, la principale des affaires dont le pape est chargé par Théodoric, c'est d'obtenir que l'empereur Justin rende à l'arianisme les Goths convertis. Le pape déclare naturellement qu'il ne peut se charger d'un tel message; il ajoute que, pour le reste, qui n'est pas spécifié, il espère obtenir ce que le roi demande. Le voyage a lieu; le pape est accompagné à Constantinople par cinq évêques et quatre sénateurs. L'empereur l'accueille comme saint Pierre et le renvoie en lui accordant toutes ses demandes, mais en déclarant qu'on ne peut restituer à la confession arienne les ariens convertis.

Que dit le *L. P.*? Il ne parle pas des ariens convertis. Selon lui, la cause de l'irritation de Théodoric c'est que Justin a transformé les églises ariennes en églises catholiques (1); l'Anonyme est muet sur cette question. Le roi menace, si on ne lui donne satisfaction, de passer l'Italie au fil de l'épée, *totam Italiam gladio perdere*. Des compagnons du pape, on ne nomme ici que les sénateurs, et cela à plusieurs reprises: pas un mot des évêques. Description de l'accueil fait au pape par l'empereur Justin: on va au devant de lui jusqu'au 12e mille; les vieillards disent que, depuis saint Silvestre et Constantin, jamais pape n'était

(1) M. Mommsen (p. 135, note) n'a pas vu la différence des deux demandes. Il croit que, dans l'Anonyme comme dans le *L. P.*, il s'agit d'édifices religieux.

venu en Orient; l'empereur se prosterne devant Jean I; il est couronné par lui. Aucun de ces détails ne figure dans l'Anonyme. L'empereur accorde au pape et aux sénateurs tout ce qu'ils demandent; il rend les églises aux hérétiques. Pendant le voyage de retour, un des sénateurs meurt à Thessalonique; encore un fait que l'Anonyme n'a pas fourni.

L'Anonyme, qui avait déjà raconté la mort de Boèce avant de parler du voyage de Constantinople, relate ici la mort de Symmaque. Le *L. P.* les fait exécuter en même temps, avant le retour de l'ambassade. L'Anonyme donne, sur l'arrestation de l'un et de l'autre, divers détails dont le *L. P.* ne dit rien; il décrit les supplices horribles dans lesquels périt Boèce; il ne décrit pas le supplice de Symmaque. Le *L. P.* dit que le roi *gladio interfecit Symmachum et Boetium.*

Retour de l'ambassade. Ici je mets les deux textes en présence, car c'est le seul endroit où l'on signale une coïncidence verbale.

ANON. VALES.	LIB. PONT.
Revertens Iohannes papa a Iustino, quem Theodericus *cum dolo suscepit* et in offensa sua eum esse iubet. Qui post paucos dies defunctus est.	Venientes vero hii supradicti viri inlustres cum Iohanne episcopo, omnia per ordinem acta, Agapito patricio defuncto in Grecias, *suscepti sunt* a rege Theoderico *cum dolo* et grande odio Iohannes episcopus, etiam et senatores viros inlustres religiosos suscepit. Quos itaque cum tanta indignatione suscipiens, gladio eos voluit punire; sed metuens indignatione Iustini Augusti orthodoxi non fecit. Tamen in custodia omnes cremavit, ita ut b. Iohannes papa in custodia adflictione maceratus deficiens moreretur. Qui vero defunctus est Ravenna cum gloria XV kal. iun. in custodia regis Theoderici.

Il me semble impossible d'admettre que le *L. P.* dépende ici de l'Anonyme. S'ils se rencontrent sur les mots *cum dolo suscepit*, c'est que, d'abord, il serait difficile de trouver, pour exprimer l'idée d'accueil, un autre verbe que *suscipere;* ensuite que l'expression *cum dolo* n'a non plus rien que de fort commun. Il est naturel que les deux auteurs, racontant les mêmes faits et voulant exprimer la même idée, soient tombés sur les mêmes termes.

Pour en finir avec l'Anonyme, je dirai qu'il décrit l'enterrement provisoire du pape à Ravenne et fait à ce sujet le récit d'un miracle. De cela pas la moindre trace dans le *L. P.*

On voit pourquoi, bien qu'ayant, dans mon édition, rapproché ces deux textes (t. I, p. 277), je n'avais pas eu l'idée qu'ils dépendissent l'un de l'autre. Je ne l'ai pas davantage à l'heure qu'il est.

La vie de Libère, nous offrirait aussi, d'après M. Mommsen, une trace d'emprunt aux chroniques italiennes, trace moins certaine, pourtant, que celles que nous venons d'examiner.

Je ne puis vraiment comprendre une telle assertion. La vie de Libère et ses voisines appartiennent à la plus mauvaise partie du *L. P.* On y voit s'accumuler les erreurs les plus énormes, les contradictions les plus invraisemblables. J'ai assez traité ce sujet dans mon édition, aux prolégomènes et au commentaire (pp. cxx, 208) pour être dispensé d'y revenir. Le petit mémoire consacré à Libère et Félix II par M. Mommsen et publié dans le *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1896, p. 167-179, ne me paraît pas avoir établi que les vies de ces deux personnages dans le *L. P.* soient plus dignes de foi qu'on ne le croyait jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, du reste, comme nous n'avons aucun texte des *Chronica italica* que nous puissions rapprocher des vies de

Libère et de Félix II, la trace d'emprunt relevée par M. Mommsen est purement conjecturale. Je dirai même qu'elle est peu concevable, car il est impossible que des annales contemporaines aient contenu les énormités historiques dont fourmillent les textes en question.

Ces énormités, M. Mommsen les voit aussi bien que nous. Mais il croit qu'il y a au-dessous un certain fond de vérité. Il s'est expliqué sur ce point dans le petit mémoire cité plus haut; je ne puis omettre d'en parler ici.

M. Mommsen y a très justement rappelé l'attention sur ce fait que, seul de tous les antipapes (1), Félix II a trouvé place dans les catalogues pontificaux, dans l'*Index* comme dans le *Liber pontificalis*. J'avais déjà signalé ce cas et indiqué quelques explications (2). M. Mommsen insiste sur l'orthodoxie de Félix II, orthodoxie non seulement personnelle, mais officielle et militante, qui aurait fait de lui, contre Libère, le champion de la foi de Nicée. C'est bien ainsi, en effet, qu'il est présenté dans le *Liber pontificalis* et dans la légende du prêtre Eusèbe. Selon M. Mommsen, le concile mentionné dans le premier de ces textes serait un concile réel, où Félix II aurait manifesté son attachement à l'orthodoxie. Il va de soi que l'auteur de cette conjecture ne se dissimule nullement la faiblesse du témoignage qui la lui a suggérée (3). Mais elle trouve, selon lui, un renfort dans l'épitaphe que M. de Rossi, et d'autres à sa

(1) Ceci doit s'entendre des antipapes anciens; car depuis la fin du IX[e] siècle jusqu'au milieu du XI[e], papes et antipapes sont admis ensemble dans les catalogues.

(2) *L. P.*, t. I, p. LXXV.

(3) Es ist sogar glaublich, wenn auch nur durch geringe Autorität beglaubigt, dass er nach der Verbannung des Liberius auf einer römischen Synode entschlossen für die bisherige Orthodoxie eintrat; wodurch freilich nicht ausgeschlossen wird dass er die religiöse Gemeinschaft mit den Anhängern der Hofbischöfe nicht abbrach und dass die eigentlichen Intransigenten ihn darum mieden. *L. c.*, p. 172.

suite, dont je suis, ont considérée comme celle du pape Libère, et que M. Mommsen propose de rapporter à Félix II. Cette solution m'a d'abord séduit. Ce n'est pas sans avoir résisté longtemps et fait valoir diverses autres candidatures que je m'étais rangé à l'opinion de M. de Rossi. Ma correspondance avec lui pourrait en témoigner. Aussitôt paru l'article de M. Mommsen, je le signalai à Rome, dans une réunion d'archéologues chrétiens, non sans exprimer la crainte qu'il ne s'élevât contre ses conclusions une objection assez grave, tirée de la topographie des anciens cimetières romains (1). Félix II avait son tombeau sur la *via Portuensis*. Or l'épitaphe paraît avoir été copiée sur la *via Salaria*, juste à l'opposé, et c'est sur la *via Salaria* que se trouvait le tombeau de Libère.

Il y a une autre difficulté, qui, après un nouvel examen de la question, ne me paraît pas pouvoir céder aux arguments, d'ailleurs fort sérieux, que lui oppose M. Mommsen. Comment Félix aurait-il pu défendre, en plein concile, la foi de Nicée?

Je sais bien que divers auteurs anciens, quoique pas absolument contemporains, disent que Félix n'était pas personnellement arien, encore qu'il eût été ordonné par des évêques fort suspects de ce côté, et qu'il se maintînt en communion avec eux et leur monde ecclésiastique. Mais autre chose est une conviction personnelle intime, autre chose sa manifestation éclatante, agressive, dans la solennité d'un concile.

Libère était sûrement orthodoxe de conviction. Avant son exil, il n'épargna aucune démonstration pour faire voir de quel côté il se trouvait. L'exil eut raison de son courage: il fit des concessions, sur la nature desquelles nous n'avons pas ici à entrer dans un examen approfondi. Au *minimum*, on peut dire que, pour un certain temps, l'acceptation inconditionnée de la *fides*

(1) M. O. Marucchi la fit en effet valoir.

Nicaena, du symbole de Nicée, cessa d'être pour lui une condition indispensable de la communion ecclésiastique.

Félix II, semble-t-il, était exactement au même point, et c'est bien ce qui mit le gouvernement dans le plus grand embarras. Il avait exilé Libère parce qu'il ne voulait pas accorder la communion romaine aux évêques hostiles à la *fides Nicaena;* il lui avait substitué Félix parce que celui-ci se résignait à cette concession. Mais Libère changea d'avis et accepta la communion refusée par lui jusqu'alors. Que faire? L'empereur Constance, pour sortir de là, imagina ce biais bizarre de faire gouverner l'église de Rome par deux évêques simultanés. On rappela Libère, mais on voulut garder Félix. Le bon sens de la population fit échouer ce système: Félix fut évincé et Libère resta seul.

Voilà des faits apparents, indiscutables et indiscutés. Maintenant supposons que Félix II, aussitôt après son installation, en tout cas avant le retour de Libère, eût affirmé dans un grand concile son attachement invincible à la foi de Nicée, proscrite par l'Etat. Il est clair que l'empereur Constance, qui ne plaisantait pas sur ces choses-là, l'eût fait immédiatement arrêter et que la police l'eût expédié vers quelque lieu d'exil. Il l'eût d'autant plus mérité qu'il eût ainsi commis, aux yeux du gouvernement, un manifeste abus de confiance. Et l'opération policière eût été d'autant plus aisée que Félix, cela résulte de tous les témoignages, avait contre lui, à Rome, le sentiment populaire.

Mais supposons, ce qui est vraiment impossible, que le gouvernement de l'empereur Constance eût toléré une telle insulte. Comment expliquer son embarras en face de l'évolution de Libère? Voilà un pape éloigné de son siège pour s'être refusé à une concession. On l'a remplacé par un autre pape, qui accorde cette concession. Tout à coup, changement à vue: c'est le pape du gouvernement qui devient intransigeant, c'est le pape de l'opposition qui devient gouvernemental. Sans être grand clerc

en politique, il me semble que l'empereur Constance aurait envoyé Félix en exil et replacé Libère à Rome; et qu'il l'aurait fait d'autant plus volontiers qu'en agissant ainsi il aurait donné satisfaction à la fois aux nécessités de sa politique et aux exigences de l'opinion romaine.

Donc, s'il a été si embarrassé, s'il a recouru à ce procédé singulier, invraisemblable, antitraditionnel, de faire diriger une église par deux évêques et deux évêques ennemis, c'est qu'il ne voyait pas comment faire autrement; c'est que Félix avait, par son attitude complaisante, continué de mériter sa confiance et son appui; c'est qu'il n'avait tenu aucun concile pour proclamer à nouveau la foi de Nicée, envers et contre tous.

Il n'y a donc pas lieu de prendre au sérieux l'assertion du *Liber pontificalis* sur ce concile, d'autant plus qu'elle est entachée d'une bien grave erreur: Ursace et Valens, évêques de Singidunum et de Mursa, sur le Danube, transformés en prêtres romains. Quant à l'épitaphe, il n'est sûrement pas aisé de l'attribuer à Libère: le titulaire y est représenté comme ayant passé de l'exil au paradis, tandis que Libère intercala huit ans bien comptés entre ces deux situations. Mais, comme le défunt y est dit avoir défendu la foi de Nicée, seul contre tous, dans un concile, il est tout aussi malaisé de l'attribuer à Félix II. Dans un cas comme dans l'autre, il faut imputer à l'auteur une énorme familiarité avec la réalité historique. Libère, il est vrai, a pour lui l'argument topographique; on parviendrait peut-être à s'en tirer, mais non sans difficulté. En attendant que la sagacité supérieure de ceux qui viendront après nous, aidée de quelque nouvelle découverte, parvienne à résoudre ce petit problème, je suis disposé à laisser Libère en possession provisoire et hypothétique (1).

(1) Mais je considère comme grandement imprudentes les personnes qui tirent des arguments apologétiques d'un document si difficile à expliquer et d'attribution si incertaine.

Donc, ni dans la vie de Jean I ni dans celle de Libère, aucune trace des *Chronica italica.* Je vais plus loin: l'hypothèse de l'emploi de ces documents par l'auteur du *L. P.* me paraît devoir être absolument écartée. Suivons cet auteur dans la série de ses synchronismes. Tant qu'il est soutenu par le catalogue libérien, c'est-à-dire jusqu'à Libère, il nous donne à peu près exactement les consuls et les empereurs. Aussitôt après Libère, il essaie de nommer encore un empereur, Julien, sous lequel il place le pontificat de Damase. C'est une erreur énorme. Plus loin, pour la fin du IVe siècle et le Ve siècle presque tout entier, il n'essaie même plus de donner des synchronismes. Or s'il avait eu en main des annales consulaires, il lui aurait été aisé, sinon d'y relever des noms de papes, qui n'y figuraient peut-être pas régulièrement, au moins de calculer à quels consulats, à quels règnes, correspondaient le début et la fin de chaque pontificat. Il avait des chiffres de durée; rien de plus simple que de les coordonner aux fastes consulaires. C'est exactement ce qu'a fait l'auteur du catalogue libérien.

Il faut donc, je crois, laisser tomber l'hypothèse que les *Chronica italica* aient fourni quelque chose au *Liber pontificalis.*

III.

Sur la date du Liber pontificalis.

M. Mommsen est d'accord qu'il y a eu deux éditions successives du *L. P.* Sur l'âge respectif de chacune d'elles, nous différons de sentiment. La seconde ne saurait, suivant lui, être postérieure au pape Conon (686-687); il est même très probable qu'elle remonte notablement plus haut. Cependant ni cette

seconde édition, ni même la première ne remontent au delà du VII[e] siècle. Tout est postérieur à saint Grégoire.

On sait que j'ai assigné aux deux éditions une date plus ancienne d'environ un siècle, mais en admettant que, depuis l'année 536, plusieurs vies ont été ajoutées assez tard, vers la fin du VI[e] siècle ou le commencement du VII[e].

Il n'y a pas, entre ces deux opinions, une différence aussi grande qu'il semblerait d'abord. J'ai moi-même attiré l'attention sur le peu d'autorité des vies des papes pendant les deux derniers tiers environ (depuis 536) du VI[e] siècle. De son côté M. Mommsen reconnaît que si, suivant lui, les vies des papes du premier tiers n'ont pas été écrites par des contemporains, elles ont été rédigées sur des documents contemporains (1). Au fond, leur valeur historique demeure sensiblement la même dans l'un et l'autre système et il n'y a ici qu'une question d'histoire littéraire.

Je vais reprendre un à un les arguments qui ont déterminé M. Mommsen.

1.° Le *L. P.*, vie de saint Pierre, paraît dépendre d'une lettre de saint Grégoire (VII, 37). Ce pape écrivant à l'évêque d'Alexandrie, dit incidemment que saint Pierre siégea sept ans à Antioche avant de venir à Rome. C'est le plus ancien auteur où l'on trouve ce comput. Or le *L. P.* a le même chiffre. Donc il relève ici de saint Grégoire. — Je ferai remarquer que la conclusion n'est pas rigoureuse. Deux autres solutions sont admissibles. Ou bien saint Grégoire relèverait, plus ou moins di-

(1) *Utrum Pontificalis haec ipse de sua memoria narret an sequatur bonum auctorem, id quaeritur, maxime in homine saepenumero, ut praesertim demonstrant quae ex actis concilii Laterani* (649) *excerpsit, descriptore magis quam scriptore* (p. XVII). — Mais si le *L. P.* est du VI[e] siècle, les emprunts au concile de Latran sont d'un continuateur. De la manière de l'un on ne peut conclure à la manière de l'autre.

rectement, du *L. P.* (1), ou bien ils relèveraient tous deux d'une tradition antécédente. De ce que saint Grégoire est le plus ancien auteur connu et dénommé où elle se manifeste, on n'a pas le droit de conclure qu'elle n'existait pas avant lui.

J'ajoute que ce menu détail serait le seul emprunt fait par le *L. P.* aux lettres de saint Grégoire. Ses rédacteurs étaient, je crois, à portée de les connaître; mais pour cette source, comme pour tant d'autres, ils ont témoigné d'une remarquable indifférence. Une recherche faite par eux dans le registre de saint Grégoire me paraît chose invraisemblable.

2.° Le jeûne du Carême était encore, au temps de saint Grégoire, de six semaines seulement. C'est après lui seulement que l'on a ajouté le Mercredi des Cendres et les trois jours suivants. Or le *L. P.* fait instituer par le pape Télesphore un carême de sept semaines. Donc il est postérieur au temps où le Carême fut allongé de quatre jours. — Mais ces quatre jours ne font pas la semaine. Il n'y a aucun rapport entre cette observance et celle que réclame le *L. P.* (2).

3° Les chiffres qui expriment la vacance du siège, d'abord évidemment fictifs, ne deviennent régulièrement exacts qu'à partir de la troisième décade du VII° siècle, soit à partir d'Honorius (625-638). — Je crois qu'il y a lieu de distinguer. Pour le temps des Goths, les cas à considérer sont ceux de Gélase, Anastase II, Symmaque, Hormisdas, Jean I, Félix IV, Boniface II, Jean II.

(1) M. Mommsen (p. XVI) note que saint Grégoire ne cite jamais le *L. P.* Cite-t-il davantage la légende du pape Silvestre? L'occasion cependant, ne lui en a pas manqué (*Dial.*, I, 7). On sait combien peu de cas il faisait des *Gesta martyrum* romains. Cette littérature populaire était encore trop peu accréditée, dans les hautes régions ecclésiastiques, pour attirer son attention.

(2) En 541 le concile d'Orléans défend expressément d'allonger le carême par des quinquagésimes ou des sexagésimes. *Can.* 2. — Cf. *Origines du culte chrétien,* 2° éd., p. 281.

Or les vacances après Hormisdas, Boniface II et Jean II, sont, dans nos manuscrits, exactement reproduites. Il en est de même des autres, si l'on néglige quelques très légères erreurs paléographiques et si l'on tient compte de ce que, comme l'admet M. Mommsen, les jours de la mort d'un pape et celui de l'ordination de son successeur étaient souvent imputés à la vacance. Au delà de la guerre des Goths s'ouvre une période où, pendant un certain temps, le *L. P.* demeura, suivant moi, interrompu; où il présente, en tout cas, des inexactitudes autrement graves que celles dont il s'agit. Ni les unes ni les autres n'ont rien à voir avec ma thèse.

4.° Ici je ne puis omettre de parler des chiffres d'ordination, que M. Ad. Harnack a soumis (*Compte-rendus de l'Acad. de Berlin*, 1897, p. 761) à un examen fort minutieux. Il arrive à conclure que ces chiffres, d'abord fictifs, comme ceux des vacances, deviennent plus rassurants au temps des Goths et qu'ils sont alors introduits par des formules qui n'ont rien de conventionnel. A partir de Vigile, toujours comme pour les vacances — et, j'ajoute, comme pour l'ensemble des renseignements — on retombe, pour quelque temps, dans les chiffres suspects et les formules conventionnelles. Tout cela concorde absolument avec mes idées sur la date du *L. P.* et la succession de ses continuateurs. Où je me sépare de M. Harnack, et aussi de M. Mommsen qui l'a suivi, c'est quand il rapproche de ces faits un texte de saint Grégoire, où il est question des *ordinationes apostolicae sedis pontificum* (1). Un moine reclus demandait au pape si, après Hormisdas, on y avait ajouté quelque chose, *utrum... aliqua sint addita.* Grégoire répond: *Usque ad Vigilii papae tempora expositas ordinationes praesulum esse cognoscas.* — MM. Harnack et Mommsen pensent qu'il

(1) Ep. IX, 52. Cf. *L. P.,* t. I, p. CLIV.

est question ici des ordinations célébrées par le pape, dont le nombre aurait été publié *(expositas)* de temps en temps. J'avoue ne pas comprendre quelle utilité de pareils chiffres pouvaient avoir non seulement pour un solitaire de la Haute-Italie, mais même pour une personne quelconque, en dehors de Rome. Jamais on n'a ouï dire qu'on leur eût fait l'honneur d'une publication officielle. En dehors du *L. P.*, personne n'en a jamais parlé. Du reste l'expression *ordinatio pontificum, praesulum*, signifierait plutôt l'ordination reçue par le pape que l'ordination conférée par lui. On comprendrait que cette cérémonie, ou plutôt le recueil des pièces qui s'y rattachaient, eût pu donner lieu, vu l'importance du saint-siège, à une publication officielle et continuée de pape en pape. Mais de cela non plus, il n'y a pas la moindre trace. Le mieux est encore, je crois, de prendre *ordinationes* dans le sens de décrets, règlements. Cette acception n'est pas inusitée. Sans chercher beaucoup, je la trouve deux fois dans le procès-verbal du concile romain de 498 (1), appliquée précisément à un règlement voté par ce concile, sous la présidence et l'inspiration du pape.

5.° Il y a des inexactitudes dans les vies des papes du commencement du VIe siècle. — Voyons celles qu'on allègue:

Pour les papes Boniface II et Jean II le *L. P.* donne des dates obituaires inexactes. A cela j'ai répondu que ces dates avaient été interpolées. On insiste: Quel est l'interpolateur? — Je n'en sais rien; je me borne à constater l'interpolation. Croyant avoir établi que ces vies étaient de main contemporaine, la seule fausseté des dates en question suffisait à me prouver qu'elles n'étaient pas de première main. Sur le terrain où est maintenant la discussion, ce moyen de preuve me fait

(1) La dernière édition (M. G., *Script. antiq.*, t. XII, p. 403) est de M. Mommsen.

défaut, ou du moins il est considérablement affaibli. En voici d'autres.

Il n'est pas de points où l'interpolation du *L. P.* se constate aussi souvent que pour ces dates obituaires. On les ajoute après coup, et tant bien que mal, parce que le premier rédacteur les avait négligées. Les plus anciennes de ces omissions, relatives à Xyste III, Hilaire, Félix III, n'ont jamais été suppléées. Elles ont été omises, puis suppléées systématiquement, pour les dix papes successifs Pélage I, Jean III, Benoît, Pélage II, Grégoire, Sabinien, Boniface III, Boniface IV, Deusdedit, Boniface V (561-625), et, plus loin dans la série, pour les quatre papes Jean VI, Jean VII, Sisinnius, Constantin (701-715). Les continuateurs, comme le rédacteur primitif, paraissent avoir été ou indifférents à cet ordre de renseignements ou mal placés pour se les procurer.

Dans la partie pour laquelle le *L. P.* est à mes yeux et primitif et contemporain, je constate les faits suivants, relatifs à la date obituaire:

Symmaque: elle est omise par une partie (cl. I et II Momm., BCEG Duch.) des mss. de la 2e édition; quelques-uns d'entre eux la suppléent à la fin, avec une autre notation.

Hormisdas: rien de particulier.

Jean I: rien à noter, sauf que la date de l'enterrement, distincte ici de celle de la mort, n'est attestée que par la 2e édition.

Félix IV: la date est fausse.

Boniface II: la date est omise ou notée diversement, selon les manuscrits.

Jean II: la date est fausse.

Agapit: la date obituaire, distincte de celle de la sépulture, est marquée en deux endroits; dans l'un d'entre eux elle n'a que faire.

Dans les deux cas où la date est fausse, il est aisé de voir que la faute s'inspire d'autres dates, exprimées dans le texte à peu de distance. Pour Félix IV la date fausse est *IIII id. oct.*, la date vraie *X kal. oct.* Or la date de l'ordination est marquée aussi: *Fuit... a die IIII id. iul. usque in IIII id. oct.* Par distraction un copiste aura répété indûment *IIII id.* au lieu d'écrire *X. kal.* La faute une fois faite, on l'aura répétée à la fin de la notice. Pour Jean II, la date fausse, *VI kal. iun.* (au lieu de *VIII id. mai*), a été prise à la fin de la vie de Jean I; c'est celle de sa sépulture à Rome.

En somme nous avons, dans cette région du *L. P.*, en ce qui regarde les dates funéraires, des traces évidentes de remaniements et d'interpolations. Si l'on tient compte maintenant de ce que l'auteur et les continuateurs du *L. P.* ont fort souvent ou ignoré ou négligé ces dates; si l'on se rappelle (1) que, dans la partie afférente au IVe et au Ve siècle, aussitôt que le compilateur n'a plus le secours des *Depositiones* philocaliennes, il ne donne plus guère que des dates fausses, on conclura avec moi que la série de ces dates, dans le *L. P.*, a une histoire différente de celle du texte ambiant. Exactes ou inexactes, elles ne donnent lieu à aucune conclusion sur la valeur et l'âge du texte où elles se rencontrent.

6.° Mais ce ne sont pas, aux yeux de M. Mommsen, les seules erreurs qui déparent les notices du temps des Goths et qui empêchent, par suite, de les considérer comme contemporaines. Dans la notice de Symmaque, Pierre d'Altinum est qualifié d'*invasor sedis apostolicae* et Laurent d'évêque de Nocera. M. Mommsen voit là une interversion des rôles, car Pierre était visiteur du siège de Rome et c'est à Laurent que le nom de *pervasor* est donné dans un document du temps. — Mais, pour

(1) *L. P.*, t. I, p. CLIX.

le clergé symmachien, Laurent et Pierre étaient tout aussi *pervasores* ou *invasores* l'un que l'autre. Le biographe n'a pas la moindre idée de faire de Pierre un antipape; c'est précisément comme visiteur qu'il est *invasor*. Cette qualité de visiteur est exprimée à la phrase précédente, avec l'observation: *quod canones prohibebant*. Il n'y a, du reste, qu'à lire soit le concile de 501 soit le *Pro synodo* d'Ennodius pour voir que Symmaque considérait ce visiteur comme un intrus. Quant à Laurent, s'il est qualifié d'évêque de Nocera, c'est avec raison, car il l'était, depuis le concile de 499.

7.° M. Mommsen objecte encore: Le biographe dit que Symmaque fut reconnu *cum gloria*, puis on raconte " les troubles fort connus de ses premières années ". C'est, dit-il, intervertir l'ordre des faits. — Pas le moins du monde. Symmaque fut rétabli *cum gloria apud beatum Petrum sedere praesul*. Ceci c'est le résultat des conciles de 501 et 502. Le dernier se tînt en effet à Saint-Pierre, sous la présidence de Symmaque, qui occupait le Vatican; les Laurentiens étaient maîtres de la ville. C'est alors que commença une nouvelle série de troubles. Ecoutons l'auteur du fragment laurentien, qui écrivit entre 514 et 519: *Per quae tempora quae bella civilia gesta sint vel quanta homicidia perpetrata, non est praesenti relatione pandendum. Dumque partes se mutua dissensione collidunt*... L'ordre des faits est donc exactement le même dans les deux narrations.

8.° Le seul trait qui éveille la surprise c'est que Théodoric est traité d'hérétique, ce qui semble difficile à admettre si le *L. P.* a été écrit du temps des Goths. Précisons le fait. Théodoric est nommé, sans ce qualificatif, dans les notices de Félix III, Gélase, Anastase II, Hormisdas, Félix IV; Athalaric dans les notices de Félix IV et de Jean II. Théodoric est qualifié d'hérétique à deux reprises dans la notice de Symmaque. Dans celle de Jean I le mot *haereticus* revient jusqu'à quatre fois. En tête

de la notice de Boniface II, Athalaric est aussi appelé hérétique. Je sais bien que ce terme est justifié. Aucun contemporain, pas plus que les rois goths eux-mêmes, n'a eu la pensée de dissimuler la situation confessionnelle de ces princes. Dans les écrits destinés à passer sous leurs yeux, lettres de Cassiodore ou d'Ennodius, actes des conciles, etc., on substituait au besoin des périphrases, à la dure qualification d'arien ou d'hérétique. Mais est-il démontré que, dans de petits écrits populaires, comme le *L. P.*, qui n'avaient aucune prétention à se faire lire des grands personnages, on ait toujours reculé devant l'emploi de ces adjectifs? Je n'en crois rien et, s'il n'y a pas d'autre indice de rédaction postérieure, je ne vois pas pourquoi les vies de Symmaque, Jean I et Boniface II n'auraient pu être écrites au temps des Goths.

9.° Cette considération m'amène à une autre objection de M. Mommsen, fondée sur le style du *L. P.* " Je ne comprends „ pas, dit-il, qu'on ait pu le rapporter au temps de Théodoric. „ En ce temps-là on écrivait d'une façon beaucoup moins bar- „ bare. N'est-ce pas le temps de Cassiodore, du fragment sym- „ machien? Et il s'agit d'un livre qui n'a pas été écrit, comme „ celui de Jordanes, au fond de l'Illyricum, mais en Italie, par „ un clerc d'un certain rang „. — Aux auteurs allégués comme termes de comparaison, j'en pourrais ajouter d'autres, non moins romains, non moins ecclésiastiques que l'auteur du *L. P.* et tous du temps de Théodoric: d'abord les rédacteurs des lettres pontificales, dont nous avons, pour ce temps-là, une quantité considérable; puis Denys le Petit, puis Jean, diacre romain, dont il nous reste une épître adressée à Senarius, fonctionnaire de Théodoric, puis un autre diacre romain, Paschase, partisan obstiné de l'antipape Laurent, etc. Sûrement toute cette littérature est d'un autre style que le *L. P.*

Mais c'est une littérature de gens cultivés. A côté, et dans le même temps, et dans le même milieu romain, on écrivait pour le populaire. Je ne parle pas des *Gesta martyrum*, qui offriraient pourtant un assez bon terme de comparaison, ni des épitaphes romaines de cette période, d'une si remarquable incorrection; je me borne à signaler un groupe d'écrits bien datés, publiés à Rome au temps du pape Symmaque et du roi Théodoric, les apocryphes symmachiens. M. Mommsen les connaît et il admet la date que je leur assigne ici. Or ils sont encore plus incorrects que le *L. P.* et leur barbarie est tout à fait du même type que la sienne. S'ils sont — et qui pourrait en douter? — du temps de Théodoric, il n'y a pas de raison pour que le *L. P.* n'en soit pas aussi.

IV.

La Collection de Saint-Maur et Grégoire de Tours.

Il n'y a donc, ni dans les auteurs employés, ni dans le contenu du livre, rien qui répugne à ce que l'on maintienne le *L. P.* au temps des Goths. Je me suis borné ici à écarter les objections de M. Mommsen. Quant aux raisons d'ordre intrinsèque qui m'ont porté d'abord à proposer cette date, il est inutile de les reproduire ici. On les trouvera dans mon Introduction.

Au point de vue extrinsèque je crois opportun d'insister sur quelques points.

De la première édition du *L. P.* nous n'avons aucun manuscrit complet, mais seulement deux abrégés et aussi quelques traces dans les variantes d'une famille de manuscrits de la seconde. Or le premier des deux abrégés s'arrête à Félix IV († 530);

le deuxième suit la première édition jusqu'à Félix IV, la seconde au delà de ce pape. Enfin les variantes tirées de la première édition pour certains manuscrits de la seconde ne vont pas au delà du même terme. Donc, semble-t-il, la première édition s'est arrêtée à Félix IV.

M. Mommsen ne l'admet pas: il croit cette première édition postérieure à saint Grégoire († 604). Il se trouve donc dans la nécessité d'expliquer pourquoi tous les textes qui en témoignent ne vont pas au delà de Félix IV. Cette explication lui est fournie par la Collection canonique dite de Saint-Maur (1).

Deux des trois manuscrits de l'abrégé félicien sont en réalité des manuscrits de la Collection de Saint-Maur; peut-être est-ce de cette collection que provient le texte du troisième manuscrit. Le *L. P.* y a été inséré comme document explicatif, avec la Notice des Gaules et une liste des provinces romaines. Quand a eu lieu cette insertion? La collection paraît avoir été constituée d'abord peu après l'année 549, puis prolongée sous saint Grégoire (590-604), enfin interpolée à l'aide de pièces dont une, la plus récente, est de 595. Si c'est le premier auteur, ou le continuateur, qui y a introduit le *L. P.*, il est clair que le *L. P.* est du VI[e] siècle et non pas du VII[e]. Mais l'introduction a *pu* se produire plus tard. M. Mommsen ne dit pas: *a pu se produire plus tard*, mais *s'est produite plus tard* (2). Je ne saurais accepter que la troisième hypothèse soit la seule admissible. Mais poursuivons. L'interpolateur ayant remarqué que, dans la collection canonique, la série des lettres pontificales ne va que jusqu'à Boniface II († 532), se dit qu'il était

(1) P. XIV; cf. CXIII, CXXV, CXXXIII.

(2) Il escompte ici la démonstration, présentée plus loin, de sa thèse sur la rédaction du *L. P.* au VII[e] siècle. Car il est clair que si le *L. P.* est du VII[e] siècle, les deux premières hypothèses sont écartées. Après ce que j'ai dit plus haut, je suis bien obligé de ne pas introduire cet élément de preuve dans le présent raisonnement.

inutile de reproduire le *L. P.* au delà de Félix IV († 530) son prédécesseur. Cette coupure s'est propagée dans les autres exemplaires.

Voyons cela de plus près. La collection de Saint-Maur contient quelques décrétales des papes prédécesseurs de saint Léon (440-461) depuis Sirice (385), et de saint Léon lui-même. Après cela, nous y trouvons une lettre de Symmaque (498-514), puis une de Boniface II. J'avoue ne pas comprendre pourquoi, disposant de la vie de Boniface II, il ne l'aurait pas admise, puisqu'il avait tant fait que d'aller jusqu'à son prédécesseur; ou s'il n'avait pas fait attention à Boniface II, *ad Bonifatium II non satis attendens*, pourquoi il ne se serait pas arrêté à Symmaque, s'épargnant ainsi les longues vies d'Hormisdas et de Jean I.

C'est une première objection. En voici une seconde. Si la coupure se fonde ainsi sur les besoins de la Collection de Saint-Maur, comment se fait-il qu'elle se rencontre aussi dans le second abrégé, l'abrégé cononien, et qu'elle se soit même propagée jusque dans l'exemplaire qui a servi à retoucher la seconde édition? Il faudra donc admettre que l'abrégé cononien et cet autre exemplaire dépendent de la Collection de Saint-Maur. C'est ce que fait M. Mommsen. — Mais l'abrégé cononien est souvent beaucoup plus étendu que le félicien: le plus ne peut pas venir du moins. Il faut donc aller plus loin et dire 1°: que le *L. P.* qui est entré d'abord dans la Collection de Saint-Maur était un *L. P.* ou complet, ou du moins assez peu résumé pour avoir pu donner naissance, d'une part à l'abrégé félicien, d'autre part à l'abrégé cononien, en troisième lieu à l'exemplaire employé pour corriger la seconde édition; 2° que l'abrégé félicien s'est substitué dans les manuscrits de la Collection de Saint-Maur à un texte plus complet, dont tout vestige a disparu; 3° que l'abrégé cononien et les exemplaires ou complets ou peu

résumés qui ont transmis la première édition à certains correcteurs de la seconde, dérivent eux aussi et isolément de la Collection de Saint-Maur. Cela me paraît exorbitant.

Ajoutons que, pour ce *processus*, le temps n'est pas loin de manquer. L'abrégé cononien a été, comme le constate M. Mommsen (p. LXXII), mis à contribution par un compilateur de chroniques qui écrivait en 741. D'autre part, c'est au huitième siècle, *saeculo opinor octavo*, qu'il place (p. XIV) l'introduction du *L. P.* dans la Collection de Saint-Maur. On voit combien de temps il reste pour tous les changements énumérés plus haut.

Mais si, des exigences de l'abrégé cononien on passe à celles de cet exemplaire de la première édition qui a servi à constituer la recension composite (III Momm., E Duch.), les difficultés deviennent des impossibilités. M. Mommsen place (p. XV) l'origine (archétype) de cette recension à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe; il en signale (p. CXXV) un exemplaire abrégé, exécuté *saec. VII-VIII* (1), conservé actuellement à Modène; selon lui *(l. c.)*, cette recension se serait faite à Lucques. En comparant avec ces données le fait, affirmé simultanément (p. XIV, CXXXIII), que l'auteur de cette recension dépend d'une interpolation pratiquée au VIIIe siècle, *saeculo opinor octavo*, dans la Collection de Saint-Maur, laquelle est d'origine gallicane, et d'une partie de la Gaule plutôt voisine de l'Espagne (p. LXIX), on se trouve en présence d'un problème dont la solution m'échappe.

En somme, je ne saurais accepter ces hypothèses compliquées, invraisemblables, pour ne pas dire impossibles, et, selon moi, parfaitement inutiles. Car pourquoi les a-t-on imaginées? Uniquement parce que l'on n'a pas cru pouvoir admettre que le *L. P.* est antérieur au VIIe siècle. Or, d'après ce que j'ai exposé plus haut, il n'y a vraiment aucune raison de descendre si bas et d'aban-

(1) Cf. p. XII: *saec. VII.*

donner le temps des rois Goths. Si l'on est de mon avis sur ce point, toutes les difficultés s'évanouissent.

Partant de la date que j'avais établie pour l'origine du *L. P.* je n'avais eu aucune difficulté à rattacher son intercalation dans la Collection de Saint-Maur, soit à l'origine de cette Collection, soit à l'un de ses remaniements de la fin du VI[e] siècle. De ceci, je ne le cache pas, je n'avais pas la preuve absolue. J'ai allégué deux autres considérations propres, suivant moi, à prouver l'existence du *L. P.* avant la fin du VI[e] siècle, et même sa diffusion dans le monde ecclésiastique franc, vers la même date. C'est d'abord qu'une faute de topographie s'est propagée du *L. P.*, à ce qu'il me semble, dans le martyrologe hiéronymien; ensuite que Grégoire de Tours relève, pour un de ses récits, de l'abrégé félicien. En ce qui regarde le martyrologe hiéronymien, je m'en tiens à ce que j'ai dit dans mon Introduction, car de nouvelles explications m'entraîneraient trop loin. Je me bornerai ici aux rapports de Grégoire de Tours avec le *L. P.*

Grégoire de Tours raconte dans son *De gloria martyrum*, c. 39-40, la fin tragique du pape Jean I. A ce propos il se plaint de ce que, bien qu'il y ait beaucoup de martyrs à Rome, leurs *historiae passionum nobis integrae non sunt delatae.* Quant à l'évêque Jean, *quoniam agon eius ad nos usque non accessit scriptus, quae a fidelibus comperi tacere nequivi.* Suit un long récit, que cette introduction semble bien indiquer comme provenant d'une tradition orale. Cependant il offre avec le *L. P.*, et notamment avec l'abrégé félicien, de telles ressemblances que, malgré l'assertion contraire de notre vieil et respectable historien, j'ai cru devoir affirmer une dépendance littéraire. MM. Waitz (1), Krusch et Mommsen l'ont contestée. — Com-

(1) Waitz, *Neues Archiv,* t. XI, p. 229; Krusch, *Greg. Tur.* ad h. l.; Mommsen, p. XVI.

ment, Grégoire dit qu'il tient son histoire *a fidelibus*, et vous prétendez qu'il la tire d'un livre? — Mon cas semble, au premier abord, un cas pendable.

Toutefois, M. Waitz ne se dissimule nullement la parenté des deux textes: il l'explique en disant que le texte de Grégoire a pu influer sur la rédaction de l'abrégé félicien, invraisemblance énorme; M. Krusch n'a pas cru devoir se dispenser de rapprocher, phrase par phrase, le texte félicien de celui de Grégoire. Quant à M. Mommsen, il pense que le fidèle qui fit le récit à Grégoire devait avoir lu chez lui les *Chronica italica* avant de se présenter chez l'évêque. Il distingue des traces certaines, *indicia certa*, de cette tradition. Ceci affaiblit notablement l'objection. Car si, en dépit du texte de Grégoire, qui ne parle ou ne semble parler que d'une tradition orale, on admet que son récit dérive d'un texte écrit, pourquoi m'interdirait-on d'en faire autant? Au lieu de lire les *Chronica italica*, livre peu connu en Gaule, si je ne me trompe, pourquoi le " fidèle " n'aurait-il pas lu chez lui le *L. P.*, qui, vers le temps de Grégoire, circulait en Aquitaine, pas très loin de Tours, soit déjà dans la Collection de Saint-Maur, soit, en tout cas, à portée de ceux qui l'y ont introduit?

Ce qui décide M. Mommsen, c'est que l'expression *cum dolo* se retrouve chez Grégoire et dans les *Chronica italica*. Mais elle se trouve aussi dans le *L. P.* Elle n'est donc pas décisive. En revanche il y en a plusieurs autres, bien plus caractéristiques, qui sont communes à Grégoire et au *L. P.*, mais font absolument défaut aux *Chronica italica*. On peut se reporter à mon Introduction, p. LIII, où j'ai mis en regard les deux textes apparentés. Mais je veux reproduire ici les endroits les plus saillants:

GRÉGOIRE DE TOURS.	L. P. (*abrégé félicien*).
summo studio haereticos exsecrans, *eclesias* eorum *in catholica dedicavit*	summo amore religionis christianae voluit hereticos extricare; nam *summo* fervore *ecclesias* arrianorum *in catholica dedicavit.*
in carcere, tantis attritus est iniuriis	in custodia adflictione maceratus
obiitque in carcere *cum gloria* apud urbem Ravennam	defunctus est Ravenna *cum gloria* XV Kal. iun. in custodia
subito a Deo *percussus.. interiit*	*subito... interiit,* divinitate *percussus.*

Si ces rencontres de mots ne prouvent pas la dépendance littéraire, je me demande ce qu'il faudra citer pour l'établir. Mais je demanderai spécialement à ceux qui jugent deux textes apparentés parce qu'ils contiennent tous deux les mots *cum dolo*, pourquoi deux textes qui, outre ceux-là, ont encore en commun *ecclesias... in catholica dedicavit, cum gloria, subito a Deo (divinitate) percussus interiit*, doivent être considérés comme indépendants l'un de l'autre ?

Et il ne s'agit pas ici des mots seulement, il s'agit encore des faits. Je l'ai dit plus haut : la chronique italienne ne parle pas d'églises ariennes consacrées au culte catholique ; elle parle d'ariens convertis. Grégoire et le *L. P.* sont ici d'accord contre elle. Elle ne parle pas de menaces sanguinaires proférées contre les Italiens par Théodoric. Le *L. P.* dit que le roi voulait *totam Italiam gladio perdere*. Ce détail se retrouve dans Grégoire, mais paraphrasé : le roi ordonne *gladiatores per Italiam dirigi qui universum quotquot invenissent catholicum populum iugularent*. La chronique ne souffle pas mot de l'incarcération du pape ; Grégoire et le *L. P.* s'accordent à dire qu'il mourut en prison, après avoir eu beaucoup à souffrir.

En vérité, quand je constate tant de ressemblances d'une part, et sur la forme et sur le fond, je me demande si mes contradicteurs ont suffisamment examiné les trois textes en question.

Mais il reste entre Grégoire et le *L. P.* une grosse différence. Grégoire ne parle pas de l'empereur Justin. Dans son récit, tout se passe entre le pape et le roi Théodoric. Eh bien, à cela aussi j'avais trouvé réponse. Qu'on lise, dans l'abrégé félicien, le commencement de la vie de Jean I: *Hic vocatur a rege Theodorico Ravenna: quem rex rogans misit in legatione Constantinopolim ad Iustino aug. vir religiosus, qui summo amore religionis christianae voluit hereticos extricare. Nam summo fervore ecclesias Arrianorum in catholica dedicavit.* Dans l'abrégé félicien, les mots *vir religiosus qui...* ne semblent pas se rapporter à *Iustino aug.* mais au pape, à la personne qui est le sujet du commencement de la phrase. Si l'on n'est pas prévenu, et si l'on ne fixe pas son attention sur le développement qui suit, c'est inévitablement à Jean I que l'on attribuera le zèle contre les hérétiques et l'affectation catholique des églises ariennes. Ainsi s'explique l'erreur de Grégoire.

Et j'ajoute qu'elle ne s'explique que si l'on admet que le *L. P.* lui a été transmis par l'abrégé félicien, car tous les autres textes, abrégé cononien, seconde édition dans ses recensions diverses, ne prêtent nullement à cette équivoque.

Je me vois donc autorisé à maintenir que Grégoire dépend de l'abrégé félicien, soit qu'il l'ait eu lui-même sous les yeux, soit que quelque fidèle, l'ayant lu chez lui, s'en soit assez pénétré pour en reproduire, devant l'évêque de Tours, non seulement le fond, mais plusieurs expressions caractéristiques.

J'arrête ici ces observations, qui, je le répète, ne portent que sur des points secondaires. Au siècle dernier, les deux édi-

tions de Bianchini et de Vignoli furent des œuvres rivales, en dépit du haut patronage pontifical qui les abritait l'une et l'autre. On n'en pourra pas dire autant des éditions Duchesne et Mommsen. Sur la première en date, l'auteur de la seconde s'exprime ainsi : *haec mea editio Duchesnianam non reformat, sed comprobat et confirmat.* On a vu plus haut quels sentiments m'inspire l'édition de Mommsen. Décidément, même pour les mœurs littéraires, nous sommes en progrès.

L. DUCHESNE.

QUELQUES LETTRES INÉDITES
DE L'ABBÉ DE SALAMON

Au printemps dernier, j'avais la bonne fortune de présenter au public une série assez considérable des dépêches échangées entre l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège à Paris, pendant la Révolution, et le Cardinal de Zelada, Secrétaire d'Etat du Pape Pie VI (1). Retrouvées aux Archives Secrètes du Vatican, ces pièces, dont quelques uns avaient mis en doute l'existence et qu'en tous cas on s'accordait à croire détruites, confirment la réalité de la mission remplie en France par M. de Salamon pendant l'absence du Nonce pontifical; mais elles ne représentent qu'une période relativement courte de sa carrière diplomatique (2).

Conseiller-clerc au parlement de Paris et né sujet du Pape, l'abbé de Salamon avait eu dès l'origine des motifs multiples pour correspondre avec Rome; aussi, en 1786 (3), inaugurait-il le commerce épistolaire qui, au départ de Mgr Dugnani (1791), revêtait un caractère semi-officiel. Interrompues par son emprisonnement lors des massacres de septembre, les relations

(1) *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le Cardinal de Zelada.* Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1898.

(2) Ces dépêches — du 29 août 1791 au 21 mai 1792 — portent les numéros 61 à 100. La première de la série doit remonter au milieu de l'année 1790.

(3) *Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution* publiés par l'abbé Bridier. Paris, Plon, 1892, p. 325.

reprirent dès que la liberté lui fut rendue, pour subir par la suite les vicissitudes nombreuses auxquelles lui-même fut soumis. A travers sa vie errante, dans les fourrés du bois de Boulogne et le parc de Versailles, il continue son rôle d'informateur, ne cessant d'écrire que pendant une seconde incarcération, en 1796. Sa correspondance ministérielle prit fin au mois de décembre 1797; mais il n'en conserva pas moins encore des rapports fréquents avec la Cour pontificale et le Saint-Père lui-même.

Ce sont de nouveaux fragments de cet ensemble que nous livrent aujourd'hui les Archives du Saint-Siège, grâce à l'activité éclairée et persévérante de Mgr Wenzel (1). Recueillies dans des liasses différentes, ces lettres appartiennent à des époques diverses: les plus anciennes sont datées de 1790 et 1791, les dernières de 1797; mais, si elles ne forment pas une suite complète, elles encadrent la partie de la correspondance déjà

(1) Ces pièces, reliées aujourd'hui dans le ms. *Francia 582*, sont les lettres de l'abbé de Salamon:

au cardinal Boncompagni, secrétaire d'Etat, avec un « travail sur l'édit qui donne un état civil à tous les sujets du Roi non-catholiques », 28 janvier 1788;

au cardinal de Zelada, secrétaire d'Etat, 1er et 30 mars, 31 mai, 6 septembre (extrait), 22 novembre [N° 19] 1790; 3 janvier [N° 25], 21 janvier [N° 28], 31 janvier [N° 29], 18 avril [N° 39] 1791;

au cardinal Doria, secrétaire d'Etat, directement ou par l'entremise de l'abbé Bacqué, 9 et 26 juin, 4 juillet, 28 messidor - 16 juillet, 30 messidor - 18 juillet, 21 août (copie), 5 septembre, 6 octobre, 30 frimaire - 20 décembre 1797; (quelques unes de ces lettres, antérieurement retrouvées, sont déjà désignées dans la *Correspondance*... p. XLII, note);

à l'abbé Bacqué, 9 octobre 1799 (extrait), 10 juin (extrait), 2 fructidor - 30 août, 3 octobre (copie) 1800;

au Pape, 3 septembre 1800, avec un *Pro Memoria* sur l'exercice du culte en France;

au cardinal Antonelli, 12 novembre 1800.

au cardinal Consalvi, 22 floréal - 12 mai 1801.

Toutes les lettres sont autographes, à l'exception des extraits et des pièces designées comme copies.

éditée et nous permettent ainsi de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la mission diplomatique de M. de Salamon, dont nous possédons désormais les débuts et la conclusion.

Avant de parfaire la publication de ces dépêches et de celles qui pourront encore voir le jour, je tiens à offrir la primeur de quelques unes d'entre elles aux lecteurs des *Mélanges*. Ils y trouveront, j'en ai la confiance, sur les périodes qu'elles décrivent, des détails intéressants et nouveaux, et ce ne sera pas sans surprise qu'ils verront apparaître dans l'une d'elles le chargé des affaires du Saint-Siège, sous le déguisement assurément le plus inattendu.

L'Abbé de Salamon au Cardinal de Zelada.

[N.° 25] Au Château du Ménil, ce 3 Janvier 1791.

Monseigneur,

Je suis infiniment affligé d'apprendre le décret qu'a pris l'Assemblée de Carpentras le 29 décembre, qui ôte le pouvoir exécutif au vice-légat. On ne peut se porter à des extrémités plus fâcheuses, et malheureusement dans ce moment il n'y a aucun remède efficace pour remédier à tant de désordres, qui doivent avec juste raison navrer le cœur sensible de notre auguste Souverain Pontife, avec d'autant plus de raison qu'il s'est toujours montré plutôt en père qu'en souverain. Je ne doute point que Votre Eminence ne partage tant de peine. Depuis que le Roi a sanctionné le décret contre le clergé, tous les honnêtes gens sont navrés de douleur, et infiniment refroidi le zèle en faveur du monarque. Il n'y a encore que l'évêque d'Autun qui ait prêté son serment et presque tous les curés de l'Assemblée; les autres attendent avec impatience l'arrivée du courrier de Rome qui apportera la décision du Très-Saint-Père; il faut s'attendre à une grande persécution, car on est déterminé à poursuivre vigoureusement ceux qui refuseront le serment.

L'état politique de la capitale devient tous les jours trop critique pour laisser Mirabeau s'en éloigner. On a su que son projet était d'aller ranimer ses partisans en Provence où il était considérablement déchu; mais les chefs des Jacobins n'ont pas jugé à propos. Ils règnent par la peur, tandis que le Roi, tremblant de toute sa tendresse pour une reine calomniée, craint même en acceptant tout, que son mode de sanction n'ait pas un cachet d'approbation assez marqué.

Comment cette Assemblée nationale, qui dit sans cesse qu'elle représente la France entière, ne se lasse-t-elle pas de voir les chefs d'un club ambitieux affecter l'autorité suprême et prétendre établir une République en la voilant aux yeux du peuple d'un simple manteau royal, qu'ils avilissent, parce qu'ils n'ont pu le déchirer!

Les véritables amis de la Constitution ne se doutent pas que leur impassibilité, leur silence, en impose à la France entière; de loin tout se dénature, tout prend une forme trompeuse, mais de près qu'aperçoit-on? Tous les pouvoirs accumulés dans un club; M. de la Fayette, le corps municipal lui-même, ménageant cette association alarmante; la municipalité permettant l'établissement d'un club des amis de la constitution monarchique et prononçant aussitôt sa destruction pour satisfaire les jacobins; mais le Roi... qu'on le plaigne, ce prince trop bon! Ceux qui le connaissent de près assurent que son cœur le conduit toujours et jamais son orgueil. Touché des timides marques d'attachement que quelques amis lui donnent, il en est réduit à les craindre; sa prudente circonspection passe pour de l'ingratitude aux yeux des royalistes et les bontés qu'il leur témoigne, pour des complots parmi les démocrates insensés; méconnu par les uns, tourmenté par les autres, abandonné du plus grand nombre, pressé du besoin de confier ses peines, et ne comptant sur personne, l'oubli pourrait-il au moins devenir une sorte de bonheur pour lui? Mais un souverain peut-il y prétendre?

Voilà, Monseigneur, le tableau de Paris dans cet instant et la terrible situation de notre monarque.

Des lettres de Berlin, en date du 19 décembre, nous apprennent une conversation assez curieuse et fort piquante entre

le comte de Haltow (?) et M. de Moustier, ministre plénipotentiaire de France, au sujet de la guerre des Russes contre les Turcs. Le ministre français assura le comte de Haltow que l'Assemblée nationale de France ne permettrait jamais que la Russie domptât les Turcs. — Empêchez, repartit le comte, que les Algériens prennent vos vaisseaux avant de songer à imposer aucune loi aux Russes. Jadis la cour de France pouvait balancer les intérêts politiques des diverses puissances de l'Europe; aujourd'hui le peuple est tout en France, elle n'est plus rien, ne peut rien, n'est consultée en rien, enfin ne compte pour rien. Si les Turcs n'ont pour appui que votre Assemblée nationale, on peut déjà biffer et supprimer ce vaste empire de dessus nos cartes géographiques. M. de Moustier en prit de l'humeur et assura que la France avait quatre millions de soldats. — Dites donc d'hommes qui portent des fusils, reprit encore le terrible M. de Haltow; il n'existe aucun soldat chez les peuples où régnent les idées absurdes et burlesques de liberté et d'égalité.

Au club des jacobins, car enfin il faut toujours en parler, puisque c'est lui qui est souverain en France, le sieur Carra, auteur de la feuille périodique intitulée *Annales patriotiques*, monta à la tribune et lança contre l'Empereur et le Roi de Prusse la foudre de sa fureur contre les souverains. — Je demande, dit-il, 50 mille hommes et 12 presses, des imprimeurs et du papier, et je vais faire soulever tous les peuples; j'envahirai le territoire des bons Allemands et Prussiens. M. de Mirabeau prit alors la parole et dit: Si nous nous mêlons des affaires étrangères, nous donnerons l'exemple aux étrangers d'user du même droit à notre égard, que notre intérêt le plus cher est de cimenter notre constitution et que quant aux alarmes qu'on cherchait à semer sur les dispositions des autres puissances, il croyait pouvoir assurer que le comité diplomatique n'avait aucun renseignement qui dût alarmer; qu'à l'égard des projets attribués à Léopold, on pouvait opposer deux choses: 1° son caractère, 2° son intérêt; que d'ailleurs ce prince avait parmi nous un ôtage qui l'arrêterait dans ces projets.

Voilà, Monseigneur, des détails très sûrs; mais, après avoir parlé des choses sérieuses, Votre Eminence me permettra de lui

parler d'une anecdote plaisante. On mande du village de Romecour, en Picardie, qu'une femme a accouché de trois garçons, auxquels on a donné, au premier, le nom de *la Nation*, au second, celui de *la Loi*, au troisième, celui de *le Roi*. *La Nation* et *la Loi* sont morts quelques jours après leur naissance, mais *le Roi* se porte à merveille et il annonce la meilleure envie de vivre.

J'ai reçu par un courrier une lettre de M. le cardinal Flangini, mais je n'ai pas eu le bonheur d'en recevoir de Votre Eminence; elle sera peut-être venue dans le paquet de M. le Nonce, mais je n'en sais rien encore.

On a rendu un décret, il y a deux jours, par lequel on fixe les objets après lesquels on procédera à l'élection d'une nouvelle législature.

Votre Eminence connaît mon inviolable et tendre respect pour elle.

Au moment où je faisais mon paquet, je reçois directement par la poste le N° 20 de Votre Eminence; je n'ai que le temps de le lui annoncer afin qu'elle ne soit point en peine.

L'Abbé de Salamon au Cardinal de Zelada.

[N.° 39] Paris, Lundi-Saint, 18 Avril 1791.

Monseigneur,

Nous avons été abreuvés dans cette semaine d'amertumes les plus amères; une persécution ouverte est décidément déclarée contre la Religion catholique apostolique et romaine et contre ses ministres. J'ai déjà eu l'honneur de marquer à Votre Eminence que la municipalité avait fait fermer toutes les églises, à l'exception des nouvelles paroisses. Le département de Paris a confirmé cette disposition par une proclamation affichée partout, dont Votre Eminence trouvera ci-joint un exemplaire. C'est le sceau de l'irréligion la plus réfléchie, et la publication de tous les cultes possibles en faisant poser une inscription sur l'église, qui indique l'espèce de culte qu'on y exerce. Dans cette

position critique, les vrais catholiques ont cru qu'en achetant l'église des Théatins et en y mettant l'inscription ordonnée, ils pourraient avoir le libre exercice de leur catholicité et se servir des ministres orthodoxes et non jureurs. Nous avions en effet loué l'église des Théatins et payé 2000 l. par mois d'avance; mais quelle a été notre surprise et notre indignation lorsque une grande foule de monde nous ont empêchés d'ouvrir l'eglise le jour des Rameaux et d'y dire nos messes! ils ont menacé de fouetter tous les gens qui se présenteraient (car c'est le nouveau genre de supplice qu'ils ont à présent inventé). La garde ne nous a donné aucun secours; la municipalité avait cependant reçu notre argent et plus de trois cent mille (?) âmes n'ont point entendu la messe hier, jour des Rameaux. L'évêque de Lydda a fait paraître un mandement sur la Semaine sainte; mais il n'a pas osé le faire publier au prône des paroisses, ni le faire afficher à toutes les portes des églises, comme c'est l'usage; il a, dit-on, eu peur que plusieurs curés, quoique jureurs, ne voulussent pas le publier, parce qu'ils ne veulent pas le reconnaître. Plusieurs curés ou vicaires de la campagne se rétractent d'un serment qu'on leur a arraché par la force, par adresse ou par subtilité. La saine partie de la nation ne reconnaît point les *intrus* pour légitimes pasteurs, mais la peur tient encore les langues captives; on veut une religion divine, et non un culte sous la dépendance capricieuse des hommes.

On s'est occupé de la marine, dans ces jours passés, à l'Assemblée. La séance du samedi a été une des plus longues et des plus scandaleuses. On a été sur le point d'en venir aux mains, et pourquoi? pour savoir si le nombre des aspirants de la marine serait limité. En total, tout ce qu'a fait l'Assemblée cette semaine ne mérite aucune attention; ce qu'on remarque, et avec fondement, c'est que depuis la mort de Mirabeau, les Lameth, Barnave et Duport ne parlent presque plus, et que Pétion, Robespierre et Buzot marchent seuls dans l'arène, et leur prépondérance annonce qu'il s'est formé dans l'Assemblée une nouvelle coalition dont ils sont les principaux agents. Ils regardent comme dévoués au ministère ceux qui veulent, pour le bien de tous, qu'on rende au pouvoir exécutif toute son acti-

vité. Tout leur est suspect et, semblables à des coupables, ils redoutent l'exercice de l'autorité légitime du Roi, dont ils ne cessent d'enchaîner le pouvoir d'une manière bien affligeante, et, si cela dure encore quelque temps, aucun exécuteur des lois n'osera commander, et cet engourdissement et cette inertie anéantiront tous les ressorts du corps politique. Mais cette triste réflexion me conduit naturellement à faire part à Votre Eminence d'un événement d'un nouveau genre.

Hier dimanche, au moment où le Roi et la famille royale devaient aller à la messe et à la bénédiction des Rameaux, la garde nationale refusa de faire le service ordinaire à la chapelle du Roi; pressée par ses officiers, des soldats eurent l'audace de répondre que l'aumônier qui devait dire la messe n'ayant pas juré, ils ne pouvaient protéger un culte proscrit par l'Assemblée nationale. M. de la Fayette vint; mais il ne fut pas plus obéi que les officiers et on fut obligé, pour faire le service de la chapelle, de changer la garde, et celle qui vint obéit. Le Roi arrivé dans la chapelle, on ferma les portes. De là, le peuple a pris occasion de dire, ou plutôt les gens qui le soudoient, que le Roi avait fait ses Pâques secrètement, qu'il s'était confessé à l'Abbé Lenfant, prédicateur fameux et non jureur, et communié des mains de M. le Cardinal de Montmorency. En effet, il paraît très certain que Sa Majesté n'a pas encore appelé le curé de St-Eustache, son confesseur ordinaire, mais quoique je fusse allé ce jour-là faire ma cour au Château, je ne puis assurer Votre Eminence si le Roi a en effet fait ses Pâques; je l'ai demandé à plusieurs grands seigneurs qui m'ont assuré que non. Le choix de l'Abbé Lenfant est aussi incertain, des gens qui paraissent bien instruits disant oui, d'autres non. Ce qui est sûr c'est que ce n'est plus le jureur Poupart qui est confesseur. Le Roi, la Reine et la famille royale revinrent de la messe fort tristes et dînèrent très peu. La vertueuse princesse Elisabeth, qui avait fait ses Pâques la veille, des mains de ses aumôniers, était un peu plus gaie. Nous fûmes avec le compatriote abbé Maury lui faire notre cour chez elle. Elle daigna nous apercevoir et nous saluer avec une extrême bonté,

en nous demandant si nous avions eu bien chaud, attendu qu'il y avait eu beaucoup de monde au Château.

Mais cette tracasserie du dimanche n'était que le prélude d'une scène d'un autre genre et bien plus scandaleuse, dont par hasard j'ai encore été le malheureux témoin. Les voitures du Roi s'étant avancées dans la cour, pour le conduire à St-Cloud ainsi que la Reine et son auguste famille, des groupes de gens se rassemblèrent en très grand nombre sur la place dite du Carrousel, devant et à l'entour du Château. Les soldats étaient aussi répandus en grande quantité dans les cours. Après quelque temps d'attente, le Roi, ignorant sans doute ce qui se passait, descend et entre dans sa voiture avec la Reine, Madame Elisabeth et Madame Royale; je n'aperçus pas M. le Dauphin, il y était sans doute; mais quelle fut ma surprise lorsque je vois que l'ordre de marcher à St-Cloud n'est pas exécuté! Les soldats eux-mêmes s'y opposent; la cavalerie veut faire son devoir, mais elle est repoussée, menacée, les traits des chevaux sont coupés; les officiers commandent, prient, menacent, tout est inutile; enfin le Roi lui-même prie de le laisser partir, on ne l'écoute pas; il se met en colère, il leur dit *que lorsqu'il a donné la liberté à ses sujets, lui seul n'est pas libre, que l'Assemblée a décrété qu'il pourrait voyager, qu'il ne veut aller qu'à St-Cloud pour trois jours,* il ne peut toucher ces barbares soldats; bien plus, un grenadier a l'audace de lui dire: *Nous n'avons plus confiance en vous, vous n'exécutez pas les décrets que vous avez sanctionnés.* M. de la Fayette et M. Bailly sont venus. Les exhortations lamentables et pleureuses du maire ont été vaines, les prières de la Fayette inutiles. Enfin ce commandant a voulu commander et a dit: „Que ceux qui veulent laisser partir le Roi me suivent!" Personne n'a suivi. Un grenadier a dit: Nous sommes bien ici, et on l'a accablé d'injures. M. de la Fayette a menacé de donner sa démission de général de la garde parisienne; on lui a crié: *donnez-la.* Je ne saurais décrire à Votre Eminence tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu. Enfin, après avoir demeuré une heure et demie dans sa voiture, le Roi en est sorti, suivi de son auguste famille, et est rentré, par le petit escalier, dans l'appartement de la Reine. Tout le

monde était dans la consternation. Aucune voiture particulière ne pouvant passer dans la place, devant aller dîner chez la princesse de Nassau-Sarbruck, je fus obligé de traverser à pied cette canaille, qui heureusement ne me dit rien; il est vrai que j'étais en habit de campagne. Je repassai, le soir, dans la même place, en voiture; j'y trouvai beaucoup de groupes de gens qui faisaient les motions les plus effrayantes contre le Roi, mais surtout contre les prêtres non jureurs, qu'on menace toujours de massacrer; je sortis encore de ce mauvais pas sans avoir essuyé aucune insulte. Je remarquai que non seulement les portes du jardin des Tuileries étaient fermées, mais même celles du Château. Le duc de Duras, jeune homme plein d'honneur et de courage, premier gentilhomme de la chambre et de service, voulut dire quelque chose aux soldats pour faire rentrer les soldats dans leur devoir. Trois grenadiers le saisirent comme pour le mener *à la lanterne*. Le Roi, qui s'en aperçut de sa voiture, leur cria d'un ton de colère: „ Grenadiers, vous me répondrez de sa personne et de tous ceux qui m'entourent! „ Ce ton ferme de Sa Majesté en imposa aux soldats qui abandonnèrent le jeune duc.

Du mardi matin, 19 Avril.

Voilà, Monseigneur, le triste récit, mais exact, de tout ce qui s'est passé hier. La municipalité, le département de Paris, se sont assemblés tout de suite et ont ordonné une convocation extraordinaire de toutes les sections de cette immense capitale, qui aura lieu aujourd'hui. Dans la séance d'hier, le département de Paris est venu demander à l'Assemblée de changer la proclamation pour la clôture des églises, en décret. Cette demande a donné lieu à un long débat. Les uns ont fait l'éloge de cette proclamation, d'autres ont vu dans cet acte du département un empiétement sur le pouvoir législatif et ont craint que cet exemple ne fût dangereux pour les autres départements. D'autres voulaient des remercîments pour le Directoire du dit département. Les galeries soudoyées voulaient absolument qu'on prît ce dernier parti et qu'on fermât la discussion. Cependant l'Abbé Sieyès est venu produire les motifs qui avaient déter-

miné cet arrêt et surtout les principes sur lesquels il reposait. L'abbé Maury a répondu, mais sans succès.

Le club jacobite est toujours le dominant. La séance de dimanche 17 a été nombreuse et a duré jusqu'à une heure du matin. On y a traité de choses peu importantes, on y a lu surtout une instruction envoyée par le club correspondant de Brest sur l'organisation de la marine; quoique extravagante, elle a été fort applaudie.

L'impression en a été ordonnée ainsi que sa distribution à tous les membres de l'Assemblée nationale *pour leur apprendre leur métier.*

Parmi un grand nombre de députations de différents pays, on a vu paraître celle de la section de la Fontaine Grenelle de Paris, ayant à sa tête pour orateur un nouveau curé de la capitale, celui de St-Thomas d'Aquin. L'objet de cette députation était de dénoncer le département de Paris, qui a autorisé la pluralité des cultes, c'est à dire que des prêtres non-jureurs qu'on appelle à présent *réfractaires* ou *non conformistes* eussent loué l'église des Théatins pour y dire leurs messes; cela a excité une grande fureur contre le général, contre la municipalité et contre le département.

Je ne dis pas à Votre Eminence que nos oreilles sont sans cesse étourdies des crieurs des feuilles périodiques remplies d'atrocités contre le Roi et contre les prêtres; je lui dirai seulement qu'aujord'hui le culte est le point sur lequel on cherche à échauffer le peuple et que le trône est l'objet contre lequel on tâche d'exciter ses fureurs. Ainsi le but des factieux est toujours le même et, quelle que soit l'occasion qu'ils saisissent pour parvenir à l'accomplissement de leurs projets, c'est toujours aux mêmes fins qu'ils tendent; mais ils sont toujours inconséquents, suivant leur coutume, et il faudrait pouvoir éclairer le peuple sur la contradiction que ces gens-là mettent dans leur principes et dans leur conduite.

Ils prêchent partout la tolérance religieuse, et cependant ils ne veulent pas laisser le libre exercice de notre sainte religion.

Enfin, après une assez grande lutte entre le Roi et le comité militaire, celui-ci, appuyé du ministre de la guerre, l'a

enfin emporté pour les officiers généraux qui doivent commander. Le Roi a été obligé de biffer de sa propre liste les officiers de mérite qu'il y avait mis, entre autres Messieurs de Viomesnil et Livarot. Dans le courrier prochain, j'aurai l'honneur d'envoyer cette liste à Votre Eminence, dans tous ses détails.

Je crains le départ du courrier et n'ai que le temps de présenter mon respect toujours le même pour Votre Eminence (1).

[Annexe: Arrêté du Directoire concernant les églises paroissiales, les chapelles et autres édifices religieux de la ville de Paris... du 11 Avril 1791 (imp.)].

Les lettres qui suivent appartiennent à la dernière période de la correspondance; elles ne portent plus la numérotation d'origine, perdue sans doute dans les interruptions successives que j'ai indiquées.

L'Abbé de Salamon au Cardinal Doria.

8 Messidor - 26 Juin 1797

Votre Eminence avait été instruite de l'insurrection sérieuse survenue sur la flotte anglaise; elle est entièrement terminée; tout est soumis et les chefs des mutins, quoique très nombreux, ont été livrés au gouvernement.

Le ministère anglais s'est bien montré, dans cette occasion, supérieur aux autres de l'Europe, et sa conduite a bien prouvé que la sévérité et la ténacité dans ces sortes d'occasions sont les

(1) Le cardinal de Zelada répondit à M. de Salamon, le 4 mai 1791, en ces termes:

« J'ai reçu, Monsieur, votre dernière lettre cotée N° 39. et comme le Pape a quitté pour peu de jours cette capitale allant voir les bonifications commencées aux Marais Pontins, je me suis empressé de lui envoyer votre lettre. Jugez par là du cas qu'on fait ici de votre correspondance..... »

(Arch. Vat. - *Francia 583*)

seuls moyens qu'il faut employer, et que la faiblesse ne sert qu'à rendre plus forts les insurgés.

Pitt aura appris de la France que c'est en cédant aux demandes exagérées qu'un gouvernement court à sa perte; une sévérité dirigée par la justice est le garant et la solidité des Etats.

On a produit au Conseil des Cinq-Cents et on y a lu publiquement un arrêté du Directoire qui a rédigé par articles l'*ordre formel* de violer le secret des lettres. Chaque jour dévoile un mystère d'iniquité. Aussi le Conseil a été indigné de cette machiavélique et despotique manœuvre et un rapport va être fait incessamment sur cet objet important. Sous le gouvernement royal, un seul prenait quelque fois connaissance des lettres suspectes, mais ici c'est encore plus révoltant. Je ne crois pas qu'il y ait un gouvernement en Europe où cela se pratique. Ce sera une assemblée présidée par le commissaire du pouvoir exécutif qui prendra connaissance de tout le contenu des lettres, de là le secret des familles, du commerce, des Etats divulgués. Il faut se taire, car on ne sait pas où l'indignation pourrait porter les réflexions d'un galant homme. En France, les brigands jouissent de la licence la plus effrénée et la servitude la plus cruelle fait gémir l'honnête citoyen.

Le citoyen Adet, ministre du Directoire près les Etats-Unis, est de retour à Paris. Ce rappel confirme les politiques dans l'opinion où ils sont que le gouvernement français veut une rupture avec les anglo-américains. Pastoret a fait une motion d'ordre dans le Conseil des Cinq-Cents, à l'effet de savoir du Directoire d'où provenaient les nuages qui paraissaient s'élever entre les deux nations et à renvoyer par devant une commission les arrêtés du Directoire concernant les Etats d'Amérique, les bons amis des Français. Cette proposition a été accueillie et a donné lieu sans doute à une autre motion d'ordre de la part de Dumolard, du nouveau tiers de l'an passé, bien plus importante. Ce courageux représentant a attiré l'attention du Conseil sur notre situation politique avec tous les peuples d'Italie.

Son discours est vraiment intéressant et prouvera bien à ces peuples que ce n'est pas le peuple français qui les bouleverse, mais le Directoire et ses agents. Il est bien difficile de le suivre;

je me contenterai de marquer à Votre Eminence qu'il a rappelé que le 27 Floréal, 16 Mai, le Directoire avait transmis au Conseil un manifeste du général en chef contre le gouvernement de Venise; que chacun des députés avait manifesté son indignation contre l'assassinat des Français; on avait demandé de nouveaux renseignements au Directoire; il n'en a point donné.

Cependant les relations authentiques apprennent que le général en chef de l'armée d'Italie a marché contre Venise, a renversé le plus ancien et peut-être le plus respectable gouvernement de l'Europe pour lui en substituer un nouveau, et le Directoire n'en a pas informé le corps législatif, comme la Constitution le lui prescrivait de la manière la plus expresse. Il faudrait, s'est écrié Dumolard, il faudrait déchirer la charte des droits du peuple si la puissance exécutive s'arrogeait impunément le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix sans votre concours. Certes, si le gouvernement vénitien, follement obstiné, eût rejeté toute demande en satisfaction, s'il eût prorogé le massacre de nos soldats, le sang français coule dans nos veines, et, bien informé, aucun de nous n'eût hésité à autoriser le Directoire à déclarer et à pousser très activement la guerre contre la République de Venise.

Mais quand le gouvernement a démenti les crimes, les attentats dont on l'accusait, quand il a consenti à donner satisfaction, le Directoire a-t-il pu sans prévarication laisser un général disposer à son gré de sa destinée?

Cependant l'armée française est dans Venise. La flotte de la République est dans notre puissance, nous dominons dans un pays neutre.

On a donc rompu, sans votre participation et sans votre aveu, les traités qui nous unissaient avec Venise.

Sommes-nous donc, a ajouté Dumolard, cette nation qui par l'organe de ses représentants a déclaré que jamais elle ne s'immiscerait dans la forme des gouvernements étrangers? Je ne chercherai point ici la cause de ces étranges événements et je n'examine pas si on a envie de faire un pendant au démembrement de la Pologne.

L'orateur ajoute que le système qui a produit le renversement de Venise pèse également sur celui de Gênes, et qu'un droit de navigation contesté nous menace d'une rupture avec les Suisses. Il a lieu de suspecter les sociétés populaires de la Lombardie où tous les coupe-jarrets de l'Europe se trouvent. Un imprimé de celle de Milan porte que la liberté n'apparaîtra aux peuples d'Italie que le jour où le Pape, le Grand Duc et le Roi des deux Siciles seront à *côté de leur trône*. La nation française n'est plus un peuple d'illuminés, dit Dumolard, qui brûle de propager sa doctrine; d'ailleurs n'est-il pas temps qu'elle se repose après de si grands sacrifices? Anathème, anathème éternel aux prolongateurs de la guerre!

Il repousse les inductions que la malveillance pourrait tirer de son discours contre le Directoire; il est loin de vouloir l'accuser; mais il aura rempli son but s'il peut lui faire réparer quelques erreurs. Que le Directoire, dit-il, rentre dans les bornes que la Constitution lui a tracées, et il trouvera ses plus fermes appuis dans le Corps législatif.

Il s'est résumé enfin en demandant: que l'on renvoie ses observations à la commission chargée d'examiner celle de Pastoret sur notre position politique avec les Etats-Unis d'Amérique.

2° que le Directoire soit invité à dire au Conseil... quelle est cette même position de la République française avec les gouvernements de Venise, de Gênes et de la Suisse.

Le jacobin Garran de Coulon s'y est opposé; il pense que Dumolard a commis une imprudence en disant au public ce qu'il ne devait dire qu'en comité secret. Deux autres jacobins, Bailleul et Guillemardet, ont essayé de justifier la conduite du général en chef et du Directoire. Ils trouvent mauvais que le Corps législatif empêche qu'on veuille changer le gouvernement des autres peuples. Malgré toutes ces oppositions jacobines et soudoyées, le Conseil a ordonné l'impression du discours de Dumolard et le renvoi de sa proposition à la commission déjà nommée.

Le discours de Dumolard doit être un trait de lumière que les gouvernements monarchiques de l'Italie ne doivent jamais

perdre de vue. Ce qui se passe sous nos yeux est un commencement d'exécution du plan depuis longtemps tracé de municipaliser toute l'Italie; j'en ai souvent parlé de ce projet, mais les étrangers ont toujours cru que nos rapports sur la situation de France, sur les atrocités qui s'y commettaient, sur les dangers qu'il y avait à courir, sur les projets contre les puissances étrangères, étaient exagérés; cependant je puis dire que, ne pouvant même me persuader ce que [je] voyais, j'ai toujours resté au-dessous de la vérité dans mes lettres. Si on commence par les antiques Républiques amies de la France qui ont fait tout plein de sacrifices pour elle, que ne doivent pas craindre les puissances qui, comme vous et celles désignées, ont déjà été abîmées par des spoliations sans cause et des contributions que vos ennemis même ont trouvées bien fortes! Il y a donc tout à craindre si vous n'êtes sur vos gardes, si par une police sévère vous ne contenez les malveillants, surtout vos sujets. S'ils sont Français, pour qu'on ne puisse avoir le moindre prétexte, dénoncez-les au ministre de la République près de vous; veillez sur la correspondance des jacobins de Milan et surtout des sociétés populaires; imitez le Directoire, il vous en donne l'exemple, supprimez toutes lettres suspectes, sans en inquiéter les auteurs, mais surtout si on a le malheur de perdre le *padrone* (1), il est très instant qu'il n'y ait aucun interrègne, aucun petit trouble. On m'assure qu'il y avait des ordres secrets pour que des troupes qui sont aux environs des trois Légations entrent dans Rome au moindre mouvement, à la moindre difficulté. Je vous l'ai déjà dit, faites le Pape dans son antichambre, avant même que sa mort soit connue. Mais heureusement il a regagné sa santé, et ce malheur est encore éloigné. Le Grand Duc a autant à craindre que vous. Le système un peu mitigé est qu'il n'y aura plus que quatre grandes puissances sur le midi de l'Europe: la France, l'Espagne, l'Allemagne et la Grande Bretagne.

Le Conseil des Cinq-Cents est bon, mais la majorité n'est pas nombreuse. La gent jacobite est toujours favorisée et secrète-

(1) M. de Salamon raconte dans ses *Mémoires* (p. 254) qu'il désignait ainsi le Pape par prudence épistolaire.

ment soutenue. Plurieurs clubs se forment, et il y a quelque fermentation dans les esprits.

Toujours grand nombre de communes demandent le rétablissement du culte catholique dans tout son éclat et le rappel de tous ses ministres fidèles. Le Conseil des Cinq-Cents est fort disposé à les satisfaire, mais le gouvernement est anti-prêtre et les poursuit. Non seulement, malgré la loi, il n'a pas mis les prêtres détenus en liberté, mais, dans la séance d'hier, le Directoire a transmis par un message une lettre du ministre Cochon, de la police, qui les dénonce: ils rentrent de toutes parts, dit-il, dans la République, ils aigrissent les esprits et mettent tout en œuvre pour corrompre l'opinion publique. Camille Jordan, le protecteur de ces malhereux, a demandé que pour tout délai on discutât primidi prochain (29 juin) son projet sur la police des cultes. Ce député n'a que 26 ans. Après la lecture de la lettre de Cochon et du message, un député, nommé Vidalat, s'est écrié: C'est un grand scandale et une véritable calamité publique qu'un ministre et des administrations aient l'audace de retenir des malheureux prêtres dans les cachots, malgré la loi rendue en leur faveur. Il veut que ces agents prévaricateurs soient poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

Le Conseil des Cinq-Cents vient de rendre un décret qui est un grand acte de justice. Le séquestre est levé sur les biens de Mme d'Orléans et Mr le Prince de Conti; ils vont en jouir en toute propriété et liberté. Ce décret a été à peu près unanime. On n'a pas parlé de Madame la patriote Duchesse de Bourbon, je crois qu'elle avait fait déjà un arrangement avec le Directoire.

Mille respects et compliments.

P. S. Ci-joint quelques journaux dont les uns instructifs et les autres vous feront rire. Décidément c'est le lord Malmesbury qui va à Lille. Un terme singulier mis dans la dépêche de Delacroix donne lieu à mille conjectures; il a écrit, dit-on, que le but et l'objet des conférences indiquées à Lille était de faire une paix séparée entre la France et l'Angleterre. Voudrait-on que l'Angleterre abandonnât le Portugal pour mieux le croquer, car sa destruction ou son démembrement est juré! Votre Eminence l'expliquera avec sa sagacité ordinaire.

L'Abbé de Salamon au Cardinal Doria. (1)

Passy, près Paris, 16 Juillet 1797.
28 Messidor.

Depuis longtemps je n'ai nulle nouvelle de votre part. En date du 10 juin, j'avais appris indirectement que le *Padrone* était bien, et même qu'il avait été à l'église, et cela m'avait comblé de joie; mais les journaux ont marqué, en date du 16 du même mois, qu'il était retombé et sans espoir aucun de guérison, et enfin un autre journal, le 19 du même mois, avait avancé que Cacault avait enfin obtenu un objet qu'il sollicitait depuis longtemps, c'est à dire une bulle du Pape aux Français qui ordonnait la déclaration exigée des prêtres, et que très peu ont faite, surtout dans les provinces. Ces nouvelles contradictoires me tiennent dans une perplexité doulonreuse, d'autant qu'on y ajoute des réflexions alarmantes.

Enfin, le Conseil des Cinq-Cents a fait hier un grand acte de justice, au grand mécontentement des jacobins. Après une discussion de plusieurs jours, après avoir entendu de part et d'autre des orateurs, il a rapporté, à une grande majorité, la loi qui avait banni de France tous les prêtres, par un décret pur et simple, sans ambiguité, ni obscurité, afin que les Anciens n'aient aucun prétexte de rejeter une loi si juste et si bienfaisante. En conséquence, il est permis à tous les prêtres français de rentrer en France et de jouir de leurs biens.

On a ensuite agité la question de savoir si la déclaration exigée des prêtres serait maintenue. Plusieurs orateurs ont voulu la maintenir, entre autres les prêtres constitutionnels qui sont encore dans l'Assemblée, et Merlin de Thionville, surnommé le général Moustache et de plus jacobin; il a fait une diatribe affreuse contre les prêtres. Cet homme là ne veut plus aucune reli-

(1) Ou à l'abbé Bacqué, secrétaire du cardinal de Zelada, pour être transmise au cardinal Doria.

gion. Il a fini par demander que les prêtres ne pussent dire la messe que les jours de décadi; cela a excité la pitié. On a fermé la discussion. On a fait deux épreuves, par assis et levé, pour savoir si la déclaration serait maintenue. La majorité bien marquée a été que les prêtres ne seraient plus tenus à aucune déclaration, pas plus que les autres citoyens. Cependant, comme les jacobins écumaient de rage d'une telle victoire, 50 membres se sont présentés au bureau, pour demander l'appel nominal pour mieux constater la majorité, comme la loi les y autorise. L'appel nominal aura lieu aujourd'hui, mais la majorité est certaine. Ainsi voilà deux décrets bien favorables; on ne comptait pas sur le second.

Les constitutionnels se préparaient à tenir un concile national à Paris, pour le mois d'août. Gratien, évêque métropolitain de Rouen, en avait fait la convocation par une lettre pastorale ci-jointe (1); mais l'administration centrale du département de l'Orne a dénoncé au Conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 24 messidor, que les prêtres constitutionnels de Séez devaient se rendre à une assemblée, à Paris, sous le nom de concile.

Le Conseil des Cinq-Cents a renvoyé cette dénonciation au Directoire, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour empêcher cette association inconstitutionnelle.

On assure que les nouvelles de Lille sur les négociations sont satisfaisantes et qu'il n'y a plus de difficulté que sur les établissements pris aux Hollandais, dans les Indes. Le cap de Bonne-Espérance sera neutre. Au reste, ce ne sont là que des *on dit* dans des petits comités, qui peuvent pourtant être instruits.

Le Conseil des Cinq-Cents s'occupe sérieusement des nouveaux clubs jacobites qui se propagent de la manière la plus effrayante dans toute la France, sous des noms différents. L'évêque d'Autun est toujours le même, c'est à dire grand intrigant; il est ennuyé de son modeste titre de secrétaire de l'Institut national; il est le bas valet et il veut devenir ministre.

(1) Cette lettre est insérée dans *La Quotidienne ou Feuille du jour,* de nonidi 19 messidor (vendredi 7 juillet 1797) que M. de Salamon joint à son envoi.

Paris présente maintenant la ville la plus brillante, la plus riche de l'univers, et d'un autre côté la plus profonde misère. Il y a d'abord des établissements qui n'ont pas le titre de café, où l'on distribue, le soir, 5 à 6 mille glaces dans chaque; ce sont des endroits infiniments décorés. Ce sont ordinairement des Italiens qui les tiennent. Les plus distingués sont Veloni, Charsi, et Corazza. Les femmes y viennent dans les équipages les plus élégants et avec un luxe dans leur parure comme on ne voyait pas dans l'ancien régime. Leur mise est tout à fait d'un goût antique, la coiffure est à peu près la grecque. Comme ce sont des gens enrichis à la Révolution, on les appelle les dames de la nouvelle France, et Votre Eminence qui a été à Paris doit sentir tout le sel de cette épigramme. La nouvelle France est un amas de cabarets, situés au delà de l'Arsenal, où les filles et gens du peuple allaient, dans l'ancien régime, danser et manger, les dimanches.

Il y a ensuite à Paris des jardins où des entrepreneurs donnent, deux fois la semaine, aux curieux toute sorte d'amusements; ce sont des espèces de Wauxhall, supérieurement décorés et avec des illuminations magnifiques. Le tout est couronné par un beau feu d'artifice. Il y a toujours un concours de monde étonnant. Les mêmes plaisirs ont lieu à Bagatelle et à Passy, au Ranelagh: Votre Eminence connaît tous ces lieux là. Les jardins les plus courus sont celui de Tivoli, Chaussée d'Antin, qui appartenait à Mr Boutin qui a été guillotiné, le second à Mme de Marboeuf, guillotinée, situé à la barrière Chaillot, et enfin celui de l'ancien fermier général Beaujon, vendu ensuite à la duchesse de Bourbon qui a eu la faiblesse de le louer à une compagnie, ce qui a fait beaucoup gloser contre cette princesse constitutionnelle, ou plutôt illuminée. D'autre côté, on voit des rentiers de l'Etat, assez bien mis, demander l'aumône, le soir.

On a célébré modestement, faute d'argent, le 14 juillet. Il faisait, comme il fait depuis quatre jours, une chaleur excessive pour Paris, qui a succédé à la pluie de 40 jours de St Médard.

Je me flatte que vous avez eu depuis peu de mes nouvelles. Mille respects et compliments.

L'abbé de Salamon raconte dans ses *Mémoires* (1), on s'en souvient sans doute, que pendant une certaine période, il avait dû, pour dérouter les indiscrétions, adopter le style révolutionnaire dans sa correspondance avec Rome. Il s'y montrait alors vrai patriote, acclamant la République et roulant les jurons, ce qui le faisait surnommer par le Saint-Père, *son petit jacobin*. Voici une de ces lettres, la seule qui soit connue jusqu'ici. Elle est particulièrement intéressante parce qu'elle est écrite le lendemain même du coup d'Etat du 18 fructidor, dont elle relate exactement les principaux incidents. Cette réaction succédait à la détente que constatent les lettres précédentes; une nouvelle ère de violences s'ouvrait par la reprise de la persécution religieuse' moment bien choisi, il faut l'avouer, pour le représentant du Pape, de se déclarer " ami de la République française "! C'est sous ce masque improvisé qu'il nous apparaît dans la curieuse dépêche qu'on va lire.

L'Abbé de Salamon à l'Abbé Bacqué. (2)

Pour M. Joseph Doria. Paris, 5 septembre 1797.

Les nombreux courriers qui sont partis pour les départements et les armées, vous auront déjà appris les grands événements qui ont eu lieu depuis hier, 4 heures du matin, et je ne vous écris presque que pour vous marquer que je me porte bien. Le Directoire a triomphé et vous vous en rejouirez tout comme moi, étant ami de la République française. Depuis quelques jours, on annonçait une crise, un grand mouvement; il n'y a pas eu de mouvement, pas d'insurrection, mais une simple révolution, opérée par ceux qui ont l'autorité, et qui nous ont

(1) *Mémoires*... p. 216.

(2) Le nom du destinataire n'est pas indiqué, mais tout porte à penser qu'il s'agit de l'abbé Bacqué.

appris qu'ils avaient découvert une grande conspiration royaliste. Les parisiens ne s'en sont presque pas aperçus, l'ouvrier a été à son travail et le reste a resté chez soi; on a seulement remarqué une grande consternation, et presque toutes les portes des boutiques des marchands fermées dans la longue rue St-Honoré et au Palais Royal.

Le lundi, de 3 à 4 heures du matin, on a tiré le canon. Les troupes averties se sont avancées avec leurs canons; elles se sont d'abord occupées des places qui avoisinent le Corps législatif. Quelques députés, qui avaient eu connaissance de ce qui devait arriver, étaient venus, dans la nuit, dans leur salle; d'un autre côté ceux qui étaient de la commission dite des inspecteurs, étaient aussi assemblés; des militaires sont entrés, ils ont saisi Pichegru général, Willot général, Rovère, Boissy d'Anglas, Camille Jordan et quelques autres; quelques uns ont pris la fuite, Thibaudeau et Doulcet sont de ceux-ci. On a congédié les autres députés, en leur disant d'aller se rallier au Directoire.

Le Directoire avait pris cette détermination dès la veille. Carnot, qui n'y avait pas voulu souscrire, a eu le bonheur de s'en aller. Barthélemy, plus confiant, de retour chez lui, a été mis en état d'arrestation dans son appartement. Les députés sont au Temple. Le Directoire a produit une négociation entre le Prince de Condé et Pichegru (elle est ci-jointe); il a fait afficher plusieurs pièces à l'appui, auxquelles malheureusement bien des gens ne croient pas. On présume que ces pièces ont été trouvées dans le portefeuille de d'Antraigues, pris à Venise et en prison à Milan. On a fait afficher une proclamation fort sage, en trois articles.

Tout individu qui se permettrait de rappeler la Royauté, la constitution de 93 ou d'Orléans, serait fusillé à l'instant.

Les personnes et les propriétés seront protégées; tout pillard fusillé.

Ordre à Augereau d'y tenir la main.

La garde du corps législatifs sur laquelle on comptait tant a dégradé son commandant Ramel, et a été sagement se mettre aux ordres du Directoire.

Les administrations municipales de Paris provisoirement suspendues, le département suspendu ; ce qui reste des Cinq-Cents, dociles à la voix du Directoire, ont été siéger à l'Odéon, près le Luxembourg, ci-devant théâtre Français. Les Anciens sont à St-Côme, école de chirurgie.

Les troupes ont pris possession des château et jardin des Tuileries. Les barrières de la ville gardées, et personne ne peut en sortir.

Dumolard, Cadroy, Bourdon de l'Oise sont au nombre des prisonniers.

Le commandant de la garde, Ramel, est arrêté.

On ne sait encore aucun détail. Lamarque préside les Cinq-Cents. On assure qu'ils ont rendu un décret qui autorise le Directoire à faire entrer des troupes à Paris.

Nous devons applaudir au zèle du Directoire. Nous allons sans doute voir proclamer la paix au premier jour. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que nous jouissons de la plus parfaite tranquillité, et qu'il n'y a pas eu la moindre secousse.

Les deux conseils ont été en permanence; celui des Anciens était composé de la majorité, 126 membres. Le Conseil des Cinq-Cents a pris une grande mesure de salut public et a pris une résolution en plusieurs articles.

1° Déportation de 60 membres et de plusieurs autres individus, dont quelques uns journalistes.

2° La déportation des membres de la maison de Bourbon, même Madame d'Orléans. Le décret qui leur restituait leurs biens, révoqué.

3° Tous décrets rendus en faveur des prêtres ou émigrés ou parents d'émigrés, révoqués.

Tout le monde se rallie au Directoire et moi aussi! adieu, mille tendres compliments.

La pièce suivante a paru intéressante à reproduire, parceque, si elle ne se rapporte plus à l'histoire générale, elle présente des détails circonstanciés sur l'existence et les missions de l'auteur, pendant la Révolution. C'est, on le verra, après l'é-

lection du Pape Pie VII et dans le désarroi inséparable d'un début de règne, qu'il fut appelé à fournir ces renseignements sur ses antécédents.

L'Abbé de Salamon au même. (1)

Paris 30 Août [1800]
2 Fructidor.

Je venais de vous écrire par Gênes, mon cher Monsieur, lorsque j'ai reçu votre lettre du 19 juillet. Comment est-il possible qu'honoré de la confiance du feu Pape, de la correspondance officielle avec ses ministres depuis 1791, et amicalement depuis 1786, que connu de tout Rome, au dire de tous ceux qui arrivent de cette capitale, avant la révolution qui s'y est opérée, je paraisse aujourd'hui un être tout à fait inconnu! Les cardinaux Caraffa, Flangini, Zelada, Busca et Antonelli avec qui surtout j'ai été en correspondance pour les affaires ecclésiastiques, sont des témoins bien authentiques et qui, je n'en doute pas, rendront hommage à la vérité. Mes malheurs sont connus, personne n'ignore que j'ai été au massacre du 2 Septembre 1792, comme chargé des affaires du Saint Siège; que j'ai été mis au cachot pendant trois mois, comme chargé de la correspondance ministérielle lors de la rupture de l'armistice, après le départ de Pieracchi, et j'ai eu cela de commun avec M. Massimi qui fut gardé en arrestation chez lui comme plénipotentiaire. Cette notice suffirait seule pour que je ne fusse pas oublié et pour que j'eusse part à quelque faveur du Saint-Siège; mais vous me marquez qu'on désire savoir quel est ce pouvoir que m'avait donné Pie VI! Mais vous devez le connaître.

Entre plusieurs lettres latine, française et italienne dont j'ai été honoré de ce vénérable pontife depuis 1787, j'en ai reçu une familière en italien, après le départ du nonce Dugnani, qui avait laissé ici M. Quarantotti, comme chargé d'affaires, en date

(1) En marge: reçue le 13 janvier 1801.

du mois de juin 1791, de deux feuilles, dorées sur tranche, faisant huit pages. Par cette lettre, Sa Sainteté, après m'avoir dit qu'Elle a déjà éprouvé mon zèle, ma fidélité, Elle a pensé, dit-Elle, de se prévaloir de moi. *Le nonce a laissé Quarantotti*, je ne le veux pas, ajoute-t-il, *io non voglio*. D'après cela, Elle me charge *de ses affaires* et *de ses commissions* et que je dois correspondre avec ses ministres et que, pour ma plus grande facilité, j'écrive en langue française, *qu'Elle possède comme la sienne propre*. Elle entre ensuite dans un détail assez circonstancié tant sur les affaires du Comtat que sur celles d'Etat. Elle me donne surtout la commission d'obtenir du feu Roi Louis XVI, *par tous les moyens possibles*, la suspension du départ de M. de Ségur, comme ambassadeur auprès de sa personne, dont les équipages étaient déjà arrivés. Elle me recommande surtout de ne point me servir de Montmorin, ministre des affaires étrangères, dont Elle avait à se plaindre. Je me servis de M. de Brissac pour parvenir à Sa Majesté; je lui fis part de ma mission dans son cabinet et depuis, j'ai été introduit trois fois chez le Roi pour commission et ce prince s'est ressouvenu de moi même dans sa prison. Il a demandé de mes nouvelles à M. de Malesherbes, mon ami; celui-ci lui a appris que j'avais été au massacre, mais que je m'étais sauvé comme par miracle.

Depuis, j'ai toujours correspondu successivement avec les ministres Boncompagni, Zelada, Busca et même Doria pour les affaires politiques, avec Antonelli pour les affaires ecclésiastiques. C'est moi qui ai publié les brefs qui m'ont été envoyés en originaux et en parchemin; c'est moi qui les ai fait parvenir aux métropolitains qui étaient en France, au Cardinal Archevêque de Rouen, d'Aix, de Bourges, de Cambray, de Toulouse. Un décret de la congrégation pour les affaires de France m'a donné des pouvoirs extraordinaires et surtout pour les diocèses de France abandonnés, où on ne connaissait point de grands vicaires, où l'évêque etait mort ou absent, et j'en ai usé et j'en use encore, quand on s'adresse à moi. C'est à moi qu'a été adressé un bref pour encourager l'établissement des oratoires. Mes pouvoirs ont été connus à Cayenne et jusqu'à la Cochinchine. C'est moi qui ai envoyé des prêtres du Saint-Esprit de

Paris à la Guyane, pour remplacer ceux qui avaient prêté le serment. J'ai reçu des dépêches de la Cochinchine et je demandai les ordres du Cardinal Antonelli qui m'en envoya. Voilà mes pouvoirs, je n'en ai pas d'autres; ils étaient connus en France de tout le monde.

J'ai essuyé persécution; ma vie a même été en danger deux fois pour cela; mais fort de ma bonne cause, de ma bonne conscience et surtout de ma conduite intacte, j'en ai toujours triomphé. Vous savez que l'évêché de Cavaillon m'était destiné et que j'allais en avoir la coadjutorerie au moment où la Révolution a pris une mauvaise tournure. Il est vacant; celui d'Avignon aussi; celui de Carpentras est comme abandonné. Qu'on me donne un de ces titres ou qu'on m'en donne l'administration avec un titre d'évêque *in partibus;* cela me servira de récompense, me procurera un casuel comme en ont trois ou quatre évêques qui travaillent en France et je ne mourrai pas de faim. Vous me demandez qui est ce qui pourra me sacrer: les évêques de Senlis, de St-Papoul, d'Alais, d'Angers, qui sont ici, tous mes amis, tous orthodoxes; ils le désirent, d'autant que dans le midi il n'y en a point, ni dans le nord de la France. On ne fait plus, depuis près de dix ans, ni ordinations, ni saintes-huiles, ni confirmations. Ce n'est que depuis six mois que M. de Maillé, évêque de St-Papoul, commence à en faire. On croit qu'il n'existe plus que les neuf évêques anciens qui sont presque tous absents, et depuis, Rome a nommé plusieurs administrateurs, mais cela ne suffit pas; il faut un titre épiscopal pour être utile et pour que la Religion reprenne son cours.

Vous le savez, j'étais Conseiller clerc au Parlement de Paris qui était une espèce de prélature; j'ai depuis 13 ans des lettres de grand vicaire en France, mais je suis Comtadin, mon titre était le doyenné de St-Pierre d'Avignon. Vous voyez que rien ne s'oppose à ce que je reçoive une récompense quelconque et que je puisse vivre tranquille sans être inquiet pour l'avenir pour ma propre existence. J'ai tout perdu par la Révolution, j'ai été pillé deux fois de mon mobilier; j'ai 49 ans; au milieu de l'orage je suis resté intact, je n'ai pas même prêté le serment de liberté et d'égalité. Je ne puis m'étendre davantage.

Les bornes d'une lettre ne le permettent pas. Si les archives ne sont pas bouleversées, on trouvera ma correspondance. M. Apolloni peut avoir connaissance de tout ce dont j'étais chargé, de tout ce qu'on m'avait promis; il était à la secrétairerie d'Etat. On pourra aussi trouver les lettres du Pape, si on en garde des *duplicata* (1).

Au dossier d'où j'ai extrait les pièces précédentes, ont été jointes diverses lettres dont l'écriture et le style fort dissemblables de ceux de M. de Salamon, indiquent une origine différente; mais elles sont relatives à la même époque, et l'intérêt que présente l'une d'entre elles, portant la date fameuse du 5 Octobre, me détermine à la publier.

Paris, 5 Octobre [1789].

La taxe patriotique du quart de son revenu pour chaque citoyen a été consentie par l'Assemblée telle qu'elle avait été proposée par Mr Necker, et avec cette seule clause qu'elle sera payable par époques et dans le terme d'à peu près... ans. La passation de cette taxe a essuyé les plus vives difficultés, et l'on doit à un discours très véhément du comte de Mirabeau d'avoir entraîné les esprits vers le plan de M. Necker. Cette espèce d'accord entre l'opinion du ministre et celle du comte a étonné tout le monde, et quelques personnes ont cru y voir un piège tendu au premier par celui qui croit lui ôter par là sa popularité, dans les provinces surtout où les impôts très forts ne peuvent qu'exciter des murmures contre cette taxe extraordinaire. Si c'est là réellement son intention et celle des ennemis de M. Necker, Dieu veuille qu'elle soit trompée et qu'on réussisse à convaincre les peuples que c'est un mal passager pour parvenir à un bien constant, un petit sacrifice pour se délivrer de la crainte d'avoir à en faire par la suite; enfin, si vous le voulez, une saignée au moyen de laquelle on s'assure de la guérison d'une grosse maladie.

Quant à l'argenterie des églises, que l'on aurait voulu faire porter de force aux hôtels des Monnaies, l'opposition de quel-

(1) Ici s'arrête le texte de la lettre qui ne semble pas complète.

ques membres du clergé et la manière dont ils l'ont motivée, en représentant les peuples des campagnes prêts à se révolter si l'on tentait seulement d'enlever l'argenterie superflue de leurs églises, a fait changer le décret de l'Assemblée qui a craint de fournir au clergé un prétexte d'exciter des troubles dans les campagnes, et jusqu'à présent il n'est question seulement que d'inviter les églises, et non de les forcer, de porter leur argenterie aux Monnaies les plus proches.

Il n'est pas douteux que l'on ne s'occupe bientôt des ordres religieux, mais que je crains que cette opération ne soit brusquée et que l'Etat n'en retire tout l'avantage qu'il pourrait en tirer, en même temps qu'on sera peut-être injuste envers les religieux vivants. Savez-vous la raison de cela et celle de tant d'autres opérations avortées, faites jusqu'à présent par l'Assemblée Nationale? C'est que la vanité de beaucoup, et j'oserais dire de la plupart de ses membres, veut jouir dès à présent et ne laisse à rien le temps de mûrir; c'est en quelque sorte jalousie, envie de leurs successeurs; ils ne veulent leur laisser presque rien à faire, s'investir eux seuls de la gloire d'avoir régénéré l'Etat, en un mot faire comme ces hommes égoïstes qui placent toute leur fortune à fond perdu pour doubler leur revenu, ne craignant pas de laisser mourir de faim leurs enfants. D'après la lettre des Bénédictins de St-Martin des Champs, jugez des craintes et de l'esprit de presque tous les autres religieux, sinon du royaume entier, au moins de la capitale; ils voudraient sauver au moins une planche du naufrage, avec la certitude d'aborder la plage. Dans quel discrédit se jette le clergé! Je le comparerais presque à ces joueurs qui jouent de leur reste et, pour avoir perdu beaucoup, ne craignent pas de s'exposer à tout perdre. Ecoutez la scène scandaleuse qui s'est passée à Paris la semaine dernière. Un pauvre ouvrier meurt sur la paroisse St-Jacques de la Boucherie. Son frère, compagnon charpentier, lui fait lui-même une bière et va demander pour lui un enterrement de charité. Le vicaire, ou je ne sais quel autre ecclésiastique de la paroisse, sachant que le défunt était dans une bière et non dans une simple serpillière, comme les gens morts dans un absolu dénuement, refuse de l'enterrer

en pauvre et demande 27 l. On ne pouvait les lui donner et des [deux] côtés l'on s'obstine à laisser le mort chez lui. Les commères du quartier apprennent le refus de la paroisse; elles vont le criant partout et ameutent les femmes et les forts de la halle qui viennent enlever le cadavre, le déposent dans l'église, font faire une espèce d'amende honorable au vicaire et au suisse de la paroisse et, après avoir ramassé de tous côtés des chantres et allumé tout ce qu'il y avait de cierges dans l'église, font enterrer leur mort, au son de toutes les cloches en branle, et le lendemain font chanter une messe solennelle par le curé, avec l'assistance d'un clergé très nombreux. Vous noterez que dans les premiers moments d'effervescence, on avait longtemps cherché le curé et son vicaire, et que l'on ne parlait de rien moins que de les pendre. Deux jours après, nouveau scandale par l'imprudence du curé de St-Nicolas des Champs. Il voulut chasser un de ses chantres parce qu'il avait assisté au convoi du pauvre ouvrier. Le chantre alla s'en plaindre dans le quartier, et là-dessus une multitude de gens du peuple se rend au presbytère et contraint le curé avec des menaces effroyables de reprendre son chantre et de lui assurer sa place par un contrat passé par devant notaire „. Voilà où en sont ici les affaires du clergé; pour peu que cela continue, je peux vous répondre que la moitié des ecclésiastiques sera forcée, pour sa sûreté, d'endosser l'habit séculier et cette première révolution pourrait bien conduire à une autre que je crains de prévoir.

Nouvelle fermentation à Paris depuis deux ou trois jours; en voici le sujet: vous savez que le comte d'Estaing, commandant de la milice de Versailles, a demandé à l'Assemblée Nationale, au nom de cette milice même, et de la municipalité, de faire venir dans Versailles un régiment pour faire le service, devenu désormais trop pénible pour la milice seule. Cela fut accordé sans difficulté, mais non sans beaucoup de murmures de la part des Parisiens, qui, toujours excités par les oisifs et les malintentionnés, menacèrent de se porter à Versailles avec les gardes-françaises. Cependant la prudence et les précautions de M. de la Fayette avaient calmé ce premier mouvement, et le régiment de Flandre, installé à Versailles, commençait à y

faire tranquillement son service, quand les gardes du corps se mirent dans la tête de donner une fête aux officiers de ce régiment. Elle eut lieu lundi dernier, et dans la salle d'Opéra du Château que leur fut prêtée pour cela. Vers la fin du repas, les soldats de Flandre s'y introduisirent; on les fit boire, et la compagnie entière porta plusieurs santés, le sabre à la main. Au milieu de cette orgie, à laquelle la Reine, avec le Dauphin, et le Roi lui-même eurent la complaisance, ou plutôt l'imprudence de paraître un instant, une voix se mit à chanter un air du Richard [Cœur] de lion, petit opéra, dont les premiers vers sont ceux-ci:

O Richard, ô mon Roi,
L'univers t'abandonne;
Sur la terre il n'est que moi
Qui soit fidèle à ta personne, etc.

Chacun en fit l'application aux circonstances actuelles, et ils furent répétés en chœur et avec transport par tous les convives. Cette explosion de la demi-ivresse, bien plus que de l'attachement à la personne du Roi, fut suivie d'une autre: on voulut faire ôter la nouvelle cocarde nationale et y substituer l'ancienne cocarde française. Un dragon transfuge dans la garde de Paris voulut se percer de son sabre, de regret, disait-il, d'avoir violé le serment qu'il avait fait au Roi &. Tout cela a été porté exagéré, grossi jusqu'au centième, à Paris. Les orateurs des cafés, les prétendus zélateurs de la liberté, ont crié, déclamé, comme si le despotisme, comme ils disent, voulait essayer de faire revivre son ancien ascendant sur les troupes et s'en servir ensuite pour faire renaître l'ancien ordre des choses. Ces soupçons et cent autres de cette force ont réveillé des craintes et des terreurs qui s'étaient presque dissipées, et le premier effet de ce mouvement populaire est tombé sur tous les gens à cocarde noire, que depuis hier on arrête et insulte, pour cela seulement que la cocarde du régiment de Flandre est noire.

Une chose est bien propre à entretenir cette fermentation et à la réveiller sous le moindre prétexte, c'est la rareté du pain. Malgré l'abondance de la récolte passée, l'on a toutes les peines du monde à se procurer du pain pour Paris; et cela

tient à plusieurs causes qu'il serait impossible de vous détailler, mais parmi lesquelles il faut mettre l'impéritie et la complication de la municipalité actuelle.

J'allais finir ma lettre, je croyais vous avoir dit tout ce qu'il y avait à vous dire; mais je ne savais point ce qui se passait dans la ville. Je vous ai parlé de ce qui se passait hier par rapport aux cocardes noires. Ces scènes se passant en plein jour, et ayant pour acteurs les plus mauvaises têtes, les hommes les plus dangereux ont exalté la populace et rallumé un feu mal éteint; en sorte que presque toute la nuit s'est passée en alarmes, surtout au Palais Royal et vers les faubourgs. Le lendemain matin, c'est-à-dire aujourd'hui, cela a été pire; la difficulté d'avoir du pain chez les boulangers, les trois, quatre et cinq heures à passer devant leur porte pour avoir un pain, renforçant tous les soupçons, exagérant toutes les craintes, le tumulte a été bien plus grand que la veille. Le peuple des faubourgs, et surtout les femmes, se sont portées vers la place de Grève, ont pénétré dans l'Hôtel de Ville et ont demandé quoi? on n'en sait rien; les demandeurs l'ignoraient eux-mêmes. Le résultat de cette explosion a été des vitres cassées, des portes brisées, des menaces contre M. de la Fayette et contre M. Bailly qui n'a pas paru de la journée à la ville et qui est on ne sait où, enfin une corde neuve mise à ce réverbère où l'on pendit, il y a peu de mois, les malheureux Foulon et Berthier. En attendant, on sonnait le tocsin; les districts prenaient les armes et deux ou trois mille femmes, accompagnées de quelques hommes du peuple, prenaient la route de Versailles. M. de la Fayette avait sans doute pris des arrangements pour qu'elles ne passassent pas le pont de Sèvres. Elles ont été suivies, ce soir, par une troupe considérable d'hommes armés de piques, de sabres, de bâtons, etc. Dieu sait quelle sera l'issue de tout cela! Très heureusement il pleut, et cela ralentira sûrement la fougue de tous ces forcenés et donnera le temps soit à la municipalité, soit au Roi, soit à l'Assemblée nationale, de prendre des mesures sûres et vigoureuses.

Quelle situation que celle de ce pays-ci! des émeutes, des troubles de toute espèce aux quatre coins du Royaume et point

de force publique pour les arrêter; car où est-elle cette force publique? pour l'ôter des mains du Roi on l'a brisée, anéantie presque et la nation entière est à la merci des brigands qui voudraient l'assaillir. Savez-vous ce que l'on peut craindre, ou si vous voulez, espérer? c'est que l'on sera forcé de se jeter dans les bras du Roi et de le prier de faire agir ses troupes. Nous ne sommes pas loin de cette époque où tous les honnêtes gens seront convaincus que le despotisme du peuple est le pire de tous; sous celui d'un seul, on achète cher la tranquillité, bien cher sans doute, mais enfin on en jouit, tandis que dans l'ordre actuel des choses, il n'y a liberté, ni sûreté, ni tranquillité d'aucune espèce. O Messieurs de l'Assemblée Nationale, que vous dissertez bien, combien vous avez lu de livres, mais combien peu vous avez étudié les hommes!

J'envoie à Son Eminence deux ouvrages que j'ai supposé pouvoir l'intéresser. Le premier est une histoire des conclaves, rare, surtout de cette édition, et qui s'est vendue jusqu'à deux louis dans les ventes. L'autre est une histoire des Papes, traduite de l'anglais. Ces deux ouvrages m'ont coûté 27 l. 2s à une vente d'un abbé de St-Pern, à laquelle j'ai assisté hier. Si Mgr le Cardinal n'en voulait pas, ou les avait déjà, ils resteront pour mon compte.

Je suis passé, avant-hier, chez M. de la Flotte. Il était à la campagne et ne vient qu'une fois par semaine à Paris. Du reste, je n'ai observé aucun changement dans les bureaux, et sa caisse, où j'ai regardé tout exprès, était ouverte comme à l'ordinaire. Je ne crois donc pas fondés les soupçons de Mr. Belloni et vous saurez peut-être déjà qu'il se sera convaincu lui-même, à l'heure qu'il est, de leur injustice.

L'ambassadeur de Venise actuellement ici, va à Rome; j'en suis bien aise; c'est une connaissance de plus.

A cette lettre on regrette de ne pas trouver de signature; mais la nuance d'opinion, fort différente de celle de M. de Salamon que représente son auteur, montre la multiplicité des informations dont la vigilance du Saint-Siège tenait à s'entourer.

Rome, 18 décembre 1898.

INSCRIPTIONS ET MONUMENTS DE LAMBÈSE ET DES ENVIRONS

1. Inscriptions du camp de Lambèse: quartier des "scholae".

Les fouilles commencées l'année dernière en Algérie par l'École française de Rome sur l'emplacement du camp de Lambèse ont été continuées cette année. Au sud du *Praetorium*, à droite et à gauche de l'édifice appelé jusqu'à présent *carceres*, un ensemble important de constructions a été déblayé. C'étaient les salles où se réunissaient les collèges de sous-officiers (*scholae*). Les *Mélanges* ont publié déjà les inscriptions trouvées en 1897 dans cette partie du camp (1). Voici celles que les travaux des mois d'avril et de mai derniers ont fait connaître.

N° 1. — Inscription gravée sur une pierre légèrement cintrée et ornée de moulures. Hauteur de la pierre: 0,80 cm; largeur: 1 mètre; épaisseur: 0,31 cm.; hauteur de l'inscription: 0,57 cm.; hauteur des lettres des sept premières lignes: 0,043; hauteur des lettres des cinq dernières lignes: 0,01 cm.

(1) *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire,* publiés par l'École française de Rome, t. XVII, 1897, p. 441-454.

TABVLARIVM · LEGIONIS · CVM · IMAGINIBVS ·
· DOMVS · DIVINAE · EX · LARGISSIMIS · STIPEN
DIS · ET · LIBERALITATIBVS · QVAE · IN · EOS ·
· CONFERVNT · FECERVNT ·
L · AEMILIVS · CATTIANVS · CORNICVLAR · ET ·
T · FLAVIVS · SVRVS · ACTARIVS · ITEM · LIBRARI
· ET · EXACTI · LEG · III · AVG · P · V · Q · N · SVBIECTA · SVNT ·

(ob q) VAM · SOLLEMNITATEM · DECRETVM · EST · VT · SIQVI · IN · LOCVM · CORNICVLARI · LEGIONIS · VEL · ACTARI · MISSI · EMERITI · SVBSTITVTVS ·
FVERIT · DET · EI · IN · CVIVS · LOCVM · SVBSTITVTVS · EST · ANVLARI · NOMINE · ✱ · ∞ · ITEM · SIQVI · IN · LOCVM · CVIVSQVE
LIBRARI · SVBSTITVTVS · FVERIT · DET · SCAMNARI · NOMINE · COLLEGIS · ✱ · ∞ · ET · SIQVI · EX · EODEM ·
COLLEGIO · HONESTAM · MISSIONEM · MISSVS · FVERIT · ACCIPIAT · A · COLLEGIS · ANVLARI
NOMINE · ✱ · ÐCCC · ITEM · SIQVI · EX · COLLEGIS · PROFECERIT · ACCIPIAT · ✱ Ð ·

Tabularium legionis cum imaginibus domus divinae ex largissimis stipendi(i)s et liberalitatibus quae in eos conferunt fecerunt L(ucius) Aemilius Cattianus cornicular(ius) et T(itus) Flavius Surus actarius, item librari(i) et exacti leg(ionis) tertiae aug(ustae) p(iae) v(indicis) q(uorum) n(omina) subiecta sunt. (Ob q)uam sollemnitatem decretum est ut si qui in locum corniculari(i) legionis vel actari(i) missi emeriti substitutus fuerit, det ei in cuius locum substitutus est anulari(i) nomine denarios milia; item si qui in locum cuiusque librari(i) substitutus fuerit, det scamnari(i) nomine collegis denarios milia; et si qui ex eodem collegio honestam missionem missus fuerit, accipiat a collegis anulari(i) nomine denarios DCCC; item si qui ex collegis profecerit accipiat denarios D.

Ce texte a été communiqué par M. Cagnat à l'Académie des Inscriptions et publié avec un commentaire dans les Comptes-Rendus de l'Académie (1); il suffira d'indiquer ici brièvement ce qui en fait l'intérêt et la nouveauté. L'édifice où il a été trouvé, petite salle rectangulaire ornée de colonnes dont les bases sont encore en place, était sans doute le local même du *tabularium legionis*, les archives de la IIIe légion auguste. On connaissait déjà par une inscription de Lambèse le *tabularium principis*, les archives du centurion *princeps praetorii* (2). Il est prouvé maintenant que le centurion *princeps* n'était pas seul chargé, comme on le croyait, des services administratifs de la légion et qu'il y avait au moins deux *tabularia* distincts. Les sous-officiers du *tabularium legionis* étaient, d'après l'inscription : le *cornicularius* et l'*actarius* (3), des *librarii* et des *exacti ;* dans une inscription d'Albano consacrée à Minerve Auguste sous le règne de Septime Sévère et de Caracalla sont cités également et dans le même ordre un *cornicularius* et un *actarius*, des *librarii* et des *exacti :* ces sous-officiers devaient appartenir eux aussi, bien que le mot *tabularium* ne soit pas prononcé, au bureau des archives d'une légion (4). — L'inscription du *tabularium legionis* de Lambèse est facile à dater. Le *cornicularius* Lucius Aemilius Cattianus et l'*actarius* Titus Flavius Surus sont connus (5); options en 198, ils avaient fait campagne avec

(1) *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1898, p. 383-387.

(2) *C. I. L.,* VIII, 2555.

(3) On peut regarder comme établi, ainsi que le fait remarquer M. Cagnat, *Comptes-Rendus de l'Académie, loc. cit.,* p. 385, qu'il n'y avait dans la légion qu'un seul *cornicularius* et qu'un seul *actarius,* et que le terme même d'*actarius,* bien loin d'être synonyme du mot *exactus,* désignait un sous-officier supérieur en grade aux simples secrétaires (*exacti*).

(4) *C. I. L.,* XIV, 2255.

(5) Cagnat, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* tome LIV, p. 39 et *C. I. L.,* 2554 (*b*), lignes 24 et 25.

Septime Sévère contre les Parthes; promus à leur retour *cornicularius* et *actarius* ils fondèrent avec leurs compagnons d'expédition au début de l'année 201 un collège de *duplarii* dont l'inscription dédicatoire nous est parvenue. C'est à la même époque qu'ils auront fait construire et orner de statues impériales le *tabularium legionis*.

Plusieurs inscriptions relatives aux collèges de sous-officiers ou *scholae* ont été trouvées à Lambèse (1); l'inscription du *tabularium legionis* rentre dans la même catégorie. La formule du début ne doit pas surprendre: *tabularium legionis cum imaginibus domus divinae ex largissimis stipendiis et liberalitatibus quae in eos conferunt fecerunt*..... On la retrouve sur le célèbre monument de la *schola* des *optiones*, conservé au Musée du Louvre: *optiones scholam suam cum statuis et imaginibus domus* [*di*]*vinae item Diis conservatorib*(*us*) *eorum ex largissimis stipend*[*iis*] *et liberalitatib*(*us*) *quae in eos conferunt fecerunt* (2). On lit encore ailleurs: *ex largi*[*ssimis stipendiis quae in*] *eos conferunt fecerunt optiones valet*(*udinarii*) etc. (3). Comme la plupart des inscriptions des *scholae*, celle du *tabularium legionis* contient, outre une dédicace et l'indication des noms et grades des dédicants, le règlement du collège que ceux-ci ont formé. Les sous-officiers employés aux archives de la légion se sont réunis en association; ils ont pris à cette occasion un certain nombre d'engagements: *ob quam sollemnitatem decretum est* (4). Dans ce texte, comme dans tous ceux qui lui sont analogues, il est question du *scamnarium* et de l'*anularium;* le *scamnarium* est la somme que paient les nouveaux membres du col-

(1) Voir la liste qu'a dressée M. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 464-465.

(2) *C. I. L.*, VIII, 2554.

(3) *C. I. L.*, VIII, 2553.

(4) Cf. *C. I. L.*, VIII, 2552, 2553, 2554.

lège pour être admis à s'asseoir sur les bancs de la *schola;* l'*anularium* est la somme que l'on paie aux membres qui quittent le collège. Quatre cas sont prévus: celui qui est nommé à la place du *cornicularius* ou de l'*actarius* libéré doit donner à celui auquel il succède, à titre d'*anularium*, mille deniers (environ 1.088 francs); celui qui est nommé à la place d'un *librarius* donne aux membres du collège, à titre de *scamnarium*, mille deniers; le membre du collège qui est libéré reçoit, à titre d'*anularium*, huit cents deniers (environ 868 francs); le membre du collège qui a de l'avancement reçoit cinq cents deniers (environ 544 francs). Les trois dernières prescriptions ne diffèrent pas de celles qu'énumèrent les règlements des autres collèges, notamment le règlement de la *schola* des *optiones* (1) et celui de la *schola* des *cornicines* (2). Mais la première est tout à fait singulière et remarquable; d'habitude le collège verse une certaine somme à celui de ses membres qui est libéré; le *cornicularius* et l'*actarius* qui sortent de charge reçoivent bien en effet mille deniers, mais ce sont leurs successeurs qui les leur donnent; on ne connaît aucun autre exemple de cette disposition étrange.

N° 2. — Inscription gravée sur un pilastre haut de 0,83 cm., large de 0,38 cm., épais de 0,49 cm.; la hauteur de l'inscription est de 0,49 cm., sa largeur de 0,18 cm.; hauteur des lettres: 0,016.

EXACTI
C·APONIVS·VITALIS
DOMITIVS·PAVLINVS
ABINNEVS·VICTORINVS
AVRELIVS·OPTATVS

(1) *C. I. L.*, VIII, 2554.
(2) *C. I. L.*, VIII, 2557.

C · IVLIVS · AVRELIANVS
FLORIVS · CELSVS
L · PLOTIVS · VITALIS
L · AEMILIVS · QVADRATVS
C · IVLIVS · CRESCENTIANVS
Q · VALERIVS · QVINTIAN
Q · VEREIVS · VEREIANVS
M · VALERIVS · PROCVLVS
M · STROBILIVS · MARCIAN
M · CORNEL · AVGVRIAN
AEMILIVS · CLARVS
CLODIVS · VICTOR
M · CASTRICIVS · FRVGI
AELIVS · NVMMENIVS
IVNIVS · SATVRNIN
L · MVNATIVS · FELIX
L · TONNEIVS · MARTIALS C

Cette liste militaire a été trouvée à côté de la dédicace du *tabularium legionis* dont elle dépend et qu'elle complète; elle a été publiée et commentée avec elle dans les *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions* (1). Les petits monuments sur lesquels on gravait les règlements des *scholae* avaient une forme caractéristique: au centre, sur une pierre cintrée, se lisaient le texte même de la dédicace et le règlement du collège; à droite et à gauche, des pilastres portaient inscrites des listes de noms. Le collège des sous-officiers du *tabularium legionis* comprenait, avec le *cornicularius* et l'*actarius*, des *librarii* et des *exacti*. L'inscription nº 2 nous donne les noms des *exacti*. Les noms

(1) *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, *loc. cit.*

des *librarii* sont depuis longtemps connus et publiés : au musée du *Praetorium* de Lambèse, sur un pilastre dont les dimensions et les moulures correspondent à celles de la grande inscription du *tabularium* et du pilastre qui l'accompagne, est une liste de *librarii* (1) ; ce sont évidemment les *librarii* du *tabularium legionis*, et ce troisième fragment appartient au même ensemble que les deux précédents.

Le nom du vingt-deuxième personnage de la liste des *exacti* a été martelé et récrit, un C est tracé en dehors du cadre. M. Cagnat a fait remarquer (2) que le même Lucius Tonneius Martialis est nommé dans deux épitaphes (3), la première fois comme *librarius*, la seconde fois comme *cerarius;* c'est sans doute ce dernier grade qui est rappelé ici en abrégé, et le *cerarius* figure à la suite des *exacti*.

N° 3. — Petit autel brisé trouvé dans la salle qui fait suite à celle du *tabularium legionis*. Hauteur : 0,42 cm. ; largeur : 0,32 cm. ; épaisseur : 0,28 cm. Sur la face latérale droite un cantharus, sur la face latérale gauche une patère. Inscription à la face antérieure :

V I C T O
R I A E

N° 4. — Cippe hexagonal trouvé dans un petit édifice rectangulaire terminé par une abside, à l'ouest des soi-disant *carceres*. Hauteur : 0,70 cm. ; largeur de chaque face : 0,14 cm. ; épaisseur : 0,26 cm. Inscription sur une des faces :

(1) *C. I. L.*, VIII, 2560.
(2) *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, *loc. cit.*
(3) *C. I. L.*, VIII, 2985, 2986.

M I
NER
VAE
AVG
SAC
RVM

Minervae Aug(ustae) sacrum.

N° 5. — Devant les *carceres*, parmi les pierres qu'on en a extraites au cours des fouilles de 1885 est un gros bloc cubique dont une des faces portait une inscription; le texte a été martelé et presque entièrement effacé; cependant en l'éclairant convenablement on peut encore déchiffrer quelques lignes:

GENIO CASTRORVM
LEG III AVG PRO
SALVTE *et incolu*
MITATE DD NN
VALER DIOCLETIA
NI ET MAXIMIANI

Genio Castrorum leg(ionis) tertiae aug(ustae) pro salute [et incolu]mitate d(ominorum) n(ostrorum) Valer(ii) Diocletiani et Maximiani.

Cette inscription doit être rapprochée d'une autre dédicace au *genius castrorum* (1); celle-ci porte les noms martelés de Carin et de Numérien; elle fut trouvée, d'après Léon Renier, " derrière le *Praetorium* ", c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, dans la même région du camp que la première.

(1) *C. I. L.*, VIII, 2529.

N° 6. — Auprès des *carceres*, fragment d'une dédicace impériale; 0,35 cm. de hauteur; 0,25 de largeur.

IMP CAES *m. aur. com*
MODO ANT*onino aug.*
PIO FELICI S*armatico ger*
MANICO M*aximo bri*
TANNICO *pontifici max*

Imp(eratori) Caes(ari) [M(arco) Aur(elio) Com]modo Ant[onino Aug(usto)] Pio Felici S[armatico Ger]manico M[aximo Bri]tannico [pontifici max(imo)].....

C'est une dédicace à l'empereur Commode.

Trois fragments de listes militaires ont été recueillis au cours des fouilles:

N° 7. — 0,20 cm. de hauteur; 0,20 cm. de largeur; hauteur des lettres: 0,01.

*d*ONATVS	CH
*m*AXIMVS	THA
*ae*MILIVS	KARTH
IVLIANVS	THARSO
...S ANTHIOCIAVVS	THA
*po*STVMVS	THARSO
HONORATVS	KART
IENS	AR...

Les villes indiquées comme patries des soldats sont: *Tharsus*, *Karthago*, *Ar*... (?).

N° 8. — 0,26 cm. de hauteur; 0,25 cm. de largeur; hauteur des lettres: 0,014.

	FLAVIA
ALVS KAR	SETVLIVS AE*m*IL
IVS CASTAB	L·QVINTIVS SILO
CAST·TVB	L·VALERIVS LONG
NVS FIAP	M·IVLIVS VICT*or*
VS ANAP	C·IVLIVS PRI
FAD	Q·POSTVMIVS AP
CASAR	M·IVVENIL
CASTAB	L·REIVS
IS CASTAB	C·VALER
CAS	C·IVLI
THE	C·IVLI
KAR	
N·AN	

Castab aux lignes 2, 8 et 9 est mis pour *Cas*(*tris*) *tab*(*ularius*); *casar*, ligne 7 pour *cas*(*tris*) *ar*(*uspex*). *Tub* à la quatrième ligne est l'abréviation de *tubicen*. Lieux de naissance des soldats: *Karthago*, *Castra* (le camp même de Lambèse), *Theveste*. Plusieurs mots non identifiés.

N° 9. — 0,25 cm. de hauteur; 0,10 cm. de largeur; hauteur des lettres: 0,01.

ISC CIRT
IVSCRESCENS TEV
VS ROGATIANVS ZMARES
NLIVS SATVRNIN BAGAI
NIVS FELIX STR CAST
NINVS T

Str abréviation de *strator*. Lieux de naissance: *Cirta*, *Theveste*, *Bagaï*, *Castra*, *Zmares* (?).

Il faut citer enfin un certain nombre de fragments très mutilés:

N° 10. — 0,25 cm. de hauteur; 0,53 cm. de largeur; hauteur des lettres: 0,07 cm.

A N O A V G
D A C P O
T

C'est un fragment de dédicace impériale; on peut reconstituer quelques mots: *Hadriano Augusto... Dacico pontifici maximo...*

N° 11. — Hauteur: 0,25 cm.; largeur: 0,16 cm.

A L
A R S
N G E T ////
N T · ////////
E T

N° 12. — Hauteur: 0,35 cm.; largeur: 0,44 cm.; hauteur des lettres: 0,04 cm.

A N T E
A T I A N O
R O P R
I E N A T O

N° 13. — Hauteur: 0,40 cm.; largeur: 0,53 cm.

A E S S A N
· T I o N

N° 14. — Hauteur: 0,15 cm.; largeur: 0,18 cm.

G A V T V
S E R M

N° 15. — Hauteur: 0,17 cm.; largeur: 0,13 cm.

C A
I · H A

N° 16. — Hauteur: 0,11 cm.; largeur: 0,34 cm.

P R O

N° 17. — Hauteur: 0,28 cm.; largeur: 0,32 cm.

A
P · P · L E G

Le nom de la légion martelé.

N° 18. — Hauteur: 0,07 cm.; largeur: 0,13 cm.

I M P
R E L

N° 19. — Hauteur: 0,26 cm.; largeur: 0,21 cm.

O R
V O

N° 20. — Hauteur: 0,25 cm.; largeur: 0,14 cm.

CAES
//////

N° 21. — Hauteur: 0,08 cm.; largeur: 0,13 cm.

//////
OHA

N° 22. — Hauteur: 0,15 cm.; largeur: 0,05 cm.

OM
NO

N° 23. — Hauteur: 0,12 cm.; largeur: 0,18 cm.

IMP
TAEI

N° 24. — Hauteur: 0,11 cm.; largeur: 0,09.

L · FI
IM

N° 25. — On a mis de côté, au cours des fouilles, les briques portant l'estampille de la légion. Les marques suivantes ont été relevées (1):

LEG III AVG

LEG III WG

(1) Cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique,* p. 432.

LEG III A/G

LEG III VAG

LEG III AV

L III ACON

Cette dernière marque signifie: *l(egio) tertia A(ugusta) Con(stans).*

On lit sur une grande tuile carrée:

LEGION

et sur une tuile convexe:

EGION

N° 26. — Un fragment de brique rectangulaire porte les lettres:

I AROC

Elles signifient probablement: *ex officina Rogati*, marque d'un atelier non militaire.

2. Inscriptions recueillies aux abords du camp de Lambèse.

N° 27. — Devant la porte orientale du camp, sur un fragment de linteau de porte orné de reliefs à sa partie inférieure; 0,36 cm.

de hauteur, 0,70 cm. de largeur, 0,24 cm. d'épaisseur; hauteur des lettres: 0,07 cm.

ANTONINI · FILI....
PIVS · FELIX · AVG · PONT · I...
LEG · $\overline{\text{III}}$ · AVG · SEVERIAN

N° 28. — Sur la route de Cirta, à 200 mètres environ de la porte nord du camp a été trouvée il y a quelques années l'inscription funéraire d'un soldat de la légion originaire de la Mésie supérieure.

C. I. L., VIII, 18290: *D(is) m(anibus) s(acrum). Aurelius Nigrinus miles moes(iae) provincie Memesi superioris stupendiorum V vixit annis XX Aurelius Ursinus fratri suo bene merenti posuit.*

Tout auprès, sur une stèle de 0,89 cm. de hauteur et de 0,45 cm. de largeur, j'ai découvert l'épitaphe d'un autre soldat né dans la même province:

D M S
AVRELIVS
MERCVRIVS
MILESPROV
INCIEMESI[s]
SVPERIORIS
STIPENDIORV
VIXIT ANNIs
XXX AVREL
MVCIA FRAT
RISVOBENE
MER P S

D(is) m(anibus) s(acrum). Aurelius Mercurius miles provinciae Mesis superioris stipendiorum V vixit annis XXX. Aurelia Mucia fratri suo benemerenti posuit.

N° 29. — Sur la même route; caisson funéraire; 0,55 cm. sur 0,45.

D M
T FLAVIO
SATVRN
INOMILLE
G III AVG
HEREHEI FE CIT

La dernière ligne doit se lire: *heres ei fecit.*

N° 30. — Sur la même route; caisson funéraire; 0,45 cm. sur 0,40.

D M
FRVGIANAE
STORGE

N° 31. — Dans la nécropole du nord; caisson funéraire; 0,55 cm. sur 0,50.

D M
C AM A T I O
F E L I X M I L E S
L E G I I I AV G B
T R I B V N I R E S
P O D E S Q V I R N E (T au-dessus de N)
CIGÆ VIX ANNIS
XXXIIII FILIOMER
ENTI MATER PIA FECIT

Amatio est mis pour *Amatius.* Ce soldat était un ***beneficiarius tribuni.*** Les lettres RESPODES ou RESPQDES n'offrent aucun sens satisfaisant, non plus que les mots QVIRNECIGÆ.

N° 32. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,56 cm. sur 0,47.

D M
IVL FELIX
T L III AVG V
A XXXV

La lettre T indique un grade: *t(esserarius)* ou *t(abularius)* ou *t(ubicen)*.

N° 33. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,50 cm. sur 0,35.

D M S
LVCIVS MAR
IVS SATVRNINVS
VIXIT ANN*is* LXXV
VETER*an*VS *leg*
III AVG

N° 34. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,45 cm. sur 0,40.

D M
LICINIO
PACI VIX
AINIS XIII
FIL RARISSI
MO ADAVCT
VS PATRFEC

Ainis pour *annis;* à la dernière ligne, TE et R sont liés.

N° 35. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,48 cm. sur 0,36.

D M
HILARITAT
FIL PIISSIME
VIX AN IIII
ADAVCTVS
PATR FEC

N° 36. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,50 cm. sur 0,45.

D M S
....ETAE VIX
AN XL
VXOR RARISSI
ME ADAVC
TVS FECIT

Les personnages que rappellent ces trois dernières inscriptions, trouvées à côté les unes des autres, appartenaient à la même famille.

N° 37. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,53 cm. sur 0,45.

D M S
ANIAI HELVIDI
VIXIT ANIS XXX
IVLIVS SATVRNINVS
COIS PR PIETATI
FECIT

L'avant dernière ligne doit se lire : *coniux pro pietati* (pour : *pietate*).

N° 38. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,55 cm. sur 0,45.

D M
CECILA QVETA
VIX A/ IIII HORT
ESIVS A/CVLVS
F

Il faut lire sans doute: *Hortensius Avunculus.*

N° 39. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,50 cm. sur 0,40.

D M S
METRIAE M F
CATVLINE
PIE VIXIT
ANNIS VIII
METRIVS CAT
*uli*NVS PATE*r*

N° 40. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,60 cm. sur 0,50.

D M S
TRIBONIAE
SECVNDE PIAE
V ANIS LXXX
M IVLIVS PROC
VLVS B FIL
MATRI SVEB
M F

La lettre B à la sixième ligne surprend.

N° 41. — Nécropole du nord; caisson funéraire; 0,57 cm. sur 0,43.

D M
......ONIA MON
NATA VIX AN L
IVLIVS ET RONIANVS
ET AGRIPPA MATR
B M F

A la quatrième ligne le nom de RONIANVS paraît étrange; une inscription de Sigus, *C. I. L.*, VIII, 10860, indique cependant un Q. Vennius Rononianus. Peut-être aussi le lapicide devait-il mettre: *Julius Apronianus et Agrippa.*

3. Basilique chrétienne dans la nécropole du nord à Lambèse.

Les recherches faites aux environs du camp de Lambèse en quête d'inscriptions inédites ont amené la découverte d'un petit édifice chrétien de basse époque, situé à 1500 mètres au nord-est du camp, à 300 mètres au nord de la route moderne qui va de Lambèse à Timgad, dans la nécropole romaine appelée depuis Léon Renier nécropole du nord. M. Giner, propriétaire du terrain, m'autorisa à déblayer les ruines. M. Dessaigne, instituteur à la Maison Centrale de Lambèse a levé le plan du monument. *(Voir le plan à la page suivante).*

Dans l'histoire de l'Église primitive d'Afrique le nom de Lambèse est deux fois cité. C'est en cette ville qu'au III[e] siècle furent emprisonnés et peut-être martyrisés les saints Jacques

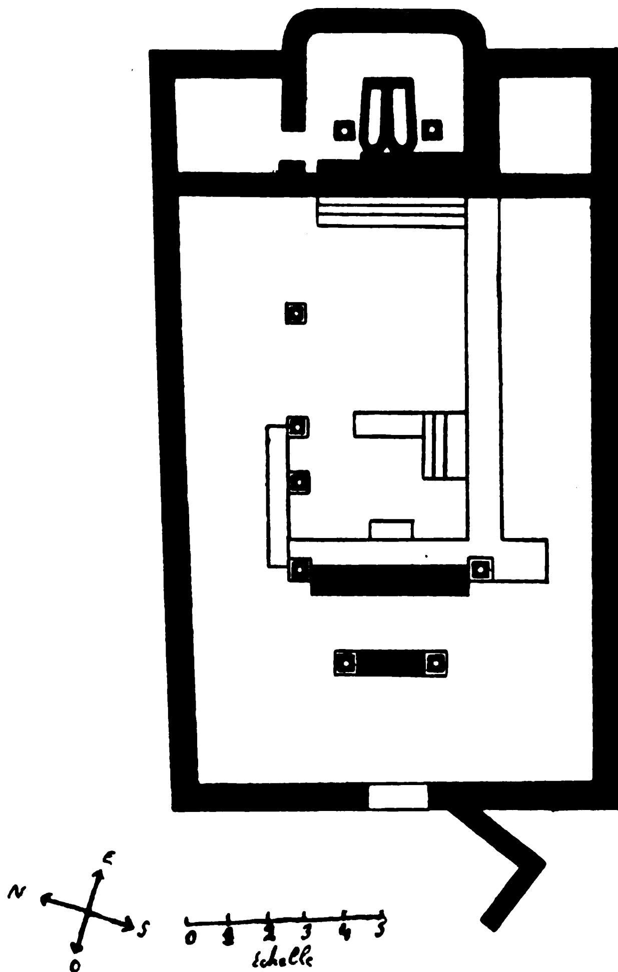


Fig. 1.

et Marien (1). C'est là aussi que se réunit en 240 le concile qui condamna l'hérétique Privatus (2). Il y a au musée du *Praetorium* plusieurs fragments chrétiens: une inscription (3), deux linteaux brisés où l'on voit des chrismes et des colombes, un sarcophage avec une grossière représentation du Bon Pasteur (4). Dans le jardin du directeur de la Maison Centrale sont conservés deux chapiteaux d'époque chrétienne et la partie inférieure d'un pilastre avec colonne engagée. Jusqu'à présent cependant aucun édifice chrétien, basilique ou chapelle, n'avait été retrouvé à Lambèse.

Celui qui a été fouillé cette année est d'une construction grossière et tardive, plusieurs fois remaniée. Il est orienté du nord-est au sud-ouest. Il n'a pas la forme d'un rectangle parfait; sa longueur est de 20 mètres, sa largeur de 12 mètres 50 à la face nord-est, et de 11 mètres 75 seulement à l'autre face. Les murs du pourtour sont partout épais de 0,60 cm., sauf au chevet où, à la partie centrale, sur une longueur de 5 mètres 50 cm., un mur de 0,50 cm. d'épaisseur, arrondi à ses extrêmités, fait une saillie d'un mètre environ: il représente le fond de l'abside.

Le monument est coupé, au cinquième de sa longueur à partir du chevet, par un mur continu épais de 0,50 cm. que relient au mur du fond et aux coins arrondis de l'abside deux autres murs transversaux. Trois compartiments sont ainsi déterminés; les deux plus petits, à droite et à gauche, sont à peu près carrés et ont 2 mètres 50 cm. environ de côté; le plus grand, au centre, est de forme irrégulière et entouré de murs

(1) *Acta Sanctorum*, au 30 avril. — Gsell, *Recueil de Constantine*, t. XXX, p. 212.

(2) Saint Cyprien, *Ep.* 46 (éd. Thibaut, tome III, p. 338).

(3) *C. I. L.*, VIII, 18488.

(4) Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 27, p. 36, p. 79.

diversement épais (0,50 cm. et 1 mètre); il devait communiquer primitivement avec les deux autres; l'ouverture pratiquée dans le mur nord est encore visible; celle du mur sud a été bouchée et le petit compartiment carré situé de ce côté est complètement clos. Le sol de cette partie de l'édifice était pavé de briques et presque entièrement occupé par des sépultures; des ossements, des fragments de poteries, quelques lampes, quelques monnaies rongées y ont été recueillis. Au milieu du compartiment principal se trouvent deux tombeaux accolés, parfaitement conservés; ils étaient recouverts de larges tuiles carrées mesurant 0,60 cm. de côté, qu'ornaient des empreintes grossières faites de faisceaux de stries tracées à la main, tantôt circulaires, tantôt se croisant diagonalement, tantôt encore en forme d'S. La longueur des tombes est de 1 mètre 80 cm., la largeur de 1 mètre 05 cm. aux pieds et de 1 mètre 20 cm. à la tête. A droite et à gauche deux petites colonnes placées sur des soubassements de hauteur inégale figurent le *ciborium*. L'autel était situé au-dessus des deux tombes. La place d'honneur accordée à ces sépultures montre qu'elles étaient destinées à des personnages vénérés, martyrs ou prêtres. Les ossements ont été trouvés en place et intacts.

Le reste de la basilique était divisé à l'origine en trois nefs par deux lignes de colonnes prolongeant les murs qui coupaient le chevet. L'emplacement de quatre colonnes au nord et d'une au sud est reconnaissable; la distance d'axe en axe entre les colonnes du nord n'est pas uniforme; tout a été bouleversé. A une époque postérieure on a relié les colonnes par des murs très grossiers encore visibles en partie (ils sont marqués en clair sur le plan); l'espace rectangulaire ainsi délimité a servi peut-être de réduit fortifié au temps des invasions. Des pierres disposées en forme d'escalier conduisaient au niveau du mur du fond, devant l'autel; un escalier analogue, mais plus petit, se

voyait le long du mur du sud. Vers le sud-ouest les deux dernières colonnes sont réunies par une large dalle de pierre; à 1 mètre 50 cm. en avant sont deux nouvelles colonnes, beaucoup plus rapprochées l'une de l'autre et reliées aussi par une dalle de pierre, emplacement peut-être d'une barrière ou grille primitive. A la face sud-ouest de la basilique, dont l'ouverture centrale a été bouchée, une ligne de pierres s'avance en équerre, creusée d'une rigole à sa partie supérieure.

Le sol des nefs était pavé de briques et occupé par des tombes comme le chevet. Mais il a été saccagé et les ossements sont épars. On y a ramassé également des fragments de vases et de lampes, quelques monnaies de bronze très abîmées et une monnaie d'argent tout à fait effacée. Dans un coin 250 pièces de bronze ont été trouvées ensemble, la plupart en très mauvais état; celles qui se laissent déchiffrer sont des monnaies de Valens et de Valentinien.

Parmi tous les débris extraits des fouilles, quelques lampes ou fragments de lampe doivent être signalés à cause des sujets en relief qui les décorent:

1° Une lampe entière ornée d'une tête de Mithra ou du Soleil radiée; marque au revers C · CLOD*ius;* 2° la partie supérieure d'une lampe: tête de Méduse; 3° un fragment: la croix; 4° un fragment: le chandelier à sept branches; 5° un fragment: un personnage debout et ailé, vêtu d'une tunique courte, la main droite levée, la gauche baissée; deux autres personnages, plus petits, figurés dans le bas à droite et à gauche.

Les murs de la basilique étaient faits en grande partie avec des pierres prises à des édifices antérieurs et principalement aux tombeaux et aux mausolées de la nécropole païenne. Plusieurs chapiteaux, deux stèles, une quinzaine d'inscriptions gravées presque toutes sur des caissons funéraires avaient été utilisés dans la construction. Les chapiteaux, de style corinthien,

n'ont rien de remarquable; ils sont lourds d'aspect et d'une exécution très médiocre. Les stèles doivent être rapprochées de celles que renferme le musée du *Praetorium* (1). La première (0,45 cm. sur 0,23) représente à sa partie supérieure une tête barbue et voilée de divinité (Saturne), et au-dessous, dans une cavité rectangulaire entourée d'un cadre un petit personnage faisant une offrande sur un autel. La seconde (0,60 cm. sur 0,25) comprend trois registres: en haut, une tête de Saturne barbu et voilé; plus bas un petit personnage vêtu d'une toge, la bulla sur la poitrine, une grappe de raisin dans la main droite. Les inscriptions sont les suivantes:

N° 42. — Pierre rectangulaire haute de 0,50 cm., large de 0,80

D M S
L · LICINIVS · L · F · VLP · MARCELLVS
THAMOG · VET · SE · VIVO · SIBI
ET · IN · MEMORIAM · CLODIAE
FAVSTINAE CONIVGIS SVAE PIISSIMAE
QVAE · V · A · LX · FECIT · IDEMQ C VM
LICINIIS MARTIALE ET VICTORE
ET GERMANA ET AMATA FILIIS D D

Les deux dernières lettres de la sixième ligne sont liées; il faut lire: CVM.

N° 43. — Caisson funéraire; 0,48 cm. sur 0,42.

D M S
IVNIA DO
NATA V AN
XXII IVLIA
CRESCENTANA

(1) Cagnat, *Musée de Lambèse,* p. 52-53; planche V.

N° 44. — Caisson funéraire ; 0,40 cm. sur 0,28.

D M S
IVLIVS
CISPINVS
V ꝍ IX · AN II

Cispinus (pour *Crispinus*) *vix*(*it*) *an*(*nis*) *II*.

N° 45. — Fragment de caisson funéraire ; 0,40 cm. sur 0,50.

. . . .GEN LEG III
AVG VIX AN XXXVII
HERES EIVS FEC
S E

N° 46. — Caisson funéraire ; 0,52 cm. sur 0,48.

D M
A P V L E L E I A
IVCVNDA V A LXX
FILIAS MATRI FE
CERVNT STAN
TES NEPOTES
XIII

Apuleleia sans doute pour *Apuleia*.

N° 47. — Stèle haute de 1^{m} 50, large de 0,52 cm. portant deux inscriptions accolées :

D M	D M
SERVILIVS IA	SERVILIVS
NVARIVS M	DATVS MI
ILES LEG III	LEG III AVG
AVG VIXIT	VIXIT ANN
ANNIS XXX	NIS XL SVIS
SVIS P F R	F E

N° 48. — Caisson funéraire ; 0,46 cm. sur 0,50.

D M S
M ABADIVS
FELIX SIG LEG
III AVG P V VIX
AN XXXX M A
BADIVS MAR FM

M. Abadius Felix était *signifer* de la légion ; il n'est pas nommé sur la liste des sous-officiers de ce grade qu'a dressée M. Cagnat (1). A la dernière ligne, le *cognomen* du frère de M. Abadius Felix (FM signifiant *fratri merenti*) est indiqué en abrégé : MAR....

N° 49. — Caisson funéraire ; 0,40 cm. sur 0,37.

D M S
AEL PROB
VS V A XXIII
FEC MATER
FILIO KARO

(1) Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 236.

N° 50. — Caisson funéraire; 0,58 cm. sur 0,50.

D M S
L POMPEIVS
MAIVS VIXIT
ANNIS XV
POMPEIA GALLA
MATER FILIO
MERENTI FECIT

N° 51. — Caisson funéraire; 0,35 cm. sur 0,40.

D M S
IVLIA FRONILLA
CIVITOB

Fronilla est pour *Frontilla*. Les lettres CIVITOB sont difficiles à expliquer.

N° 52. — Caisson funéraire; 0,40 cm. sur 0,30.

D M S
C IVLIVS
EXTRICA
TVS V A XVI
SITTIVS
FIL PIISSI
MO

N° 53. — Caisson funéraire; 0,40 cm. sur 0,30.

D M S
Q·OCTAV
REIPVS
VIST AN
LXXXX

Le mot REIPVS n'offre aucun sens. Peut-être faut-il lire : *Q(uintus) Oct(avius) Aurel(ius) Pius*, en supposant que l'I est mis pour L, et qu'on a oublié de marquer un I lié avec le P. VIST est pour VIXIT.

N° 54. — Caisson funéraire ; 0,42 cm. sur 0,32.

D · M · S
C · AEMAX
FILIAE · RAR
AEMILIE CA
STAE CVPIA
FECIT VIXIT
AN VII

Inscription très confuse, qu'il faut peut-être lire :

C(aeciliae) Aem(ilianae) (vixit) a(nnis) X filiae rar(issimae), Aemiliae Castae Cupia fecit vixit an(nis) VII.

N° 55. — Caisson funéraire ; 0,50 cm. sur 0,42.

D M
FLAVIA SA
TVRNINA
VX AN XVI
PATER PIISSI
MVS POSVIT

N° 56. — Caisson funéraire; 0,51 cm. sur 0,43.

D M S
Q · SATRIVS
FELIX
V A LXV
FH FE

Dernière ligne: *f(ilius) h(eres) fe(cit).*


Fig. 2.

4. Lambèse: Antéfixes et Statues.

Au-dessus du village actuel de Lambèse, dans les bois qui couvrent les dernières pentes de l'Aurès, j'ai fait exécuter quelques sondages. A l'endroit désigné dans le pays sous le nom de *Bois de Loun* est une petite ruine romaine, de forme rectangulaire, mesurant 27 mètres de longueur sur 15 de largeur; les murs, très abîmés, étaient en moellons avec des harpes de pierre de taille. A l'intérieur et au fond quatre autres murs dessinaient un rectangle plus petit auquel on accédait par quelques marches. On n'a trouvé dans la ruine aucune inscription, aucun fragment de pierre sculptée, mais seulement, outre un long tuyau de plomb enfoncé dans la terre et très bien conservé, quelques antéfixes en terre cuite. Une tuile de faîtage, avec l'antéfixe qui l'ornait à sa partie antérieure, était intacte; la tuile a une longueur totale de 0,35 cm. et l'antéfixe une hauteur de 0,14 cm. De deux autres tuiles, il ne reste que les antéfixes *(fig. 2)*.

Chaque antéfixe figure une tête de femme dont la chevelure tressée encadre le visage. A plusieurs reprises des objets analogues ont été trouvés en Afrique dans la même région, à Lambèse et à Timgad. M. Barnéond, rendant compte des fouilles exécutées en 1865 dans les thermes du camp de Lambèse, nous apprend qu'on a découerert, au cours des travaux, " un *antefixum* en terre cuite..... c'est tout „ simplement une tuile creuse dont la partie antérieure est fermée „ et représente une tête de Méduse „ (1). Une autre antéfixe, provenant du Forum de Timgad, est conservée à Lambèse au musée du *Praetorium* (2). Enfin à Constantine M. le capitaine Farges possède dans sa collection deux fragments d'antéfixes analogues, recueillis autrefois à Timgad.

La *Planche XI* reproduit trois statues de Lambèse, du type municipal. Les deux premières, un peu plus grandes que nature, sont actuellement dans la cour d'une maison particulière (maison Moneron) sous laquelle elles ont été trouvées en 1894; il n'y a que sept statues au musée du *Praetorium;* il est à souhaiter que ces deux-ci aillent grossir ce nombre. La plus intéressante est la statue d'un personnage vêtu de la toge, qu'il relève; la tête et les mains manquent; à droite sur une *capsa* des rouleaux sont déposés. L'autre statue, à laquelle manquent la tête et la main gauche, est celle d'un personnage drapé; à sa droite est un paquet de volumes. Une troisième statue, plus petite, découverte en 1896 dans le jardin du moulin Triverio, où elle est encore, représente une femme vêtue d'une tunique talaire et d'un manteau dont elle retient les pans; la tête et les mains ont été brisés.

(1) *Recueil de Constantine,* 1866, p. 248-49.

(2) Beswiwald et Cagnat, *Timgad,* p. 57, et fig. 26. — Cf. Cagnat, *Musée de Lambèse,* p. 36.

5. Bordj el Akouas et Chvaa; Zana.

A quatre lieues au nord-est de Lambèse, entre Aïn Fetloudi et les pentes du Djebel bou Arif existe, auprès d'une source, une ruine romaine qu'on appelle *Bordj el Akouas*, Château des arceaux. Une porte triomphale à moitié ensevelie, haute de 2 mètres 20 cm. au-dessus du niveau actuel du sol, avec une ouverture de 2 mètres 65 cm. est encore en place *(Planche XII)*. Elle sert d'entrée à une petite ferme indigène maintenant abandonnée. Dans la ferme on remarque de nombreux fragments antiques : pierres taillées, seuils de portes, tronçons de colonnes. Un siège en pierre, haut de 0,50 cm. en arrière et de 0,37 cm. en avant, large de 0,40 cm. et épais de 0,46 cm. est orné de dessins bizarres qui rappellent ceux dont sont décorées deux pierres de Kherbet Ouled Chtioui, au sud-est de Sétif (1) : chaque face est divisée en petits compartiments de forme géométrique, que remplissent des traits en creux de longueur variable *(Pl. XII, au bas, à gauche)*. Deux dalles brisées, portant des dessins semblables, gisent aux environs.

N° 57. — A quelque distance de Bordj el Akouas, au village indigène de Chvaa, j'ai copié une inscription funéraire découverte au début de cette année. Elle mesure 0,60 cm. sur 0,25.

D M
C IVLIVS
AEMERITVS
C F
VI ANNIS
...C IVLI
VS ANTIO
cHIANVS

(1) Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 246.

D'une excursion à Zana j'ai rapporté deux inscriptions funéraires :

N° 58. — Caisson ; 0,50 cm. sur 0,40 ; au nord de la ville, sur le côté de la route antique.

d M
C IVLIVS
DONATVS
VIXT ANNIS
XXX TR

N° 59. — Caisson ; 1^{m} 10 cm. sur 0,45 ; dans un champ au sud-ouest de la ville.

D M S
P STATIVS
FORTIS
VIXIT ANNIS
LXXX HE
REDES EO
RVM DEDI
CAVERVN
H S E

6. Deux bornes milliaires.

N° 60. — Près d'El Mader, au point appelé *le Tournant*, j'ai collationné une inscription qu'avait copiée M. P. Blanchet, professeur au lycée de Constantine, et que M. Cagnat a communiquée au Comité des travaux historiques (1). Elle a été découverte dans un champ, à cent mètres à l'est de l'auberge du Tournant. C'est une borne milliaire de la route romaine qui

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, (*non encore publié*).

allait de Lambèse à Constantine (Cirta); elle mesure 0,90 cm. de hauteur et 0,40 de diamètre.

IMP CAES M AV /////
L SEV ANTONINO PIO
FEL AVG PART MX BRIT
MX GER MX PIO MX TR
POT XVIII IMP III COS
IMP P PROCOS ET
IVLIAI AVG MATR
AVG ET CASTR ET
SINA AC PATRIAE
M P IIIIX

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Au[re]l(io) Sev(ero) Antonino Pio Fel(ici) Aug(usto) Part(hico) m(a)x(imo) Brit(annico) m(a)x(imo) Pio m(a)x(imo) tr(ibunicia) pot(estate) XVIII imp(eratori) III co(n)s(uli) imp(eratori) p(atri patriae) proco(n)suli et Iuliae Au(gustae) matr(i) Aug(usti) et castr(orum) et Sena(tus) ac patriae m(ilia) p(assuum) sex.

L'inscription se rapporte à l'empereur Caracalla et à sa mère Iulia Augusta. Caracalla fut revêtu de la puissance tribunitienne pour la dix-huitième fois en 215, *imperator* pour la troisième fois en 214, pour la quatrième fois en 215; l'inscription fut donc rédigée dans les premiers mois de l'année 215, avant la quatrième salutation impériale. Il faut remarquer l'abréviation MX pour MAX*imo*, et les formes IVLIAI pour IVLIAE, et SINA pour SENA*tus*. Il y a deux erreurs dans le texte. A la quatrième ligne les lettres PIO MX surprennent; l'épithète *pius* a déjà été donnée à l'empereur, comme il était de règle à cette époque, dès le début, avec les épithètes *felix* et *augustus;* au lieu d'un rappel inutile et anormal on attendrait

ici, avant la mention des puissances tribunitiennes, l'indication du souverain pontificat; le lapicide se sera trompé et aura écrit PIO MX à la place de PONT MX. A la sixième ligne on lit. IMPPPROCOS; cela s'entend: *imp(eratori) p(atri patriae) pro-(con)s(uli)*, en supposant qu'une lettre a été sautée. Mais le mot *imperator* n'a rien à faire à cet endroit; il figure déjà selon l'usage une première fois en tête de l'inscription, et une seconde fois un peu plus loin avec le chiffre des salutations impériales; il n'y avait pas lieu de récrire encore. En revanche le nombre des consulats n'est pas indiqué. Le lapicide aura mal copié son modèle; au lieu de COS IMPPPROCOS, il y avait COS IIII PP PROCOS, *co(n)s(uli) IIII, (patri) p(atriae), proco(n)suli.* Caracalla fut en effet consul pour la quatrième fois en 213.

N° 61. — M. l'abbé Montagnon, curé de Lambèse, m'a communiqué le texte d'une autre borne milliaire, haute de 1 mètre 30 cm. environ. Elle fut trouvée en 1895 sur le côté de la route qui va de Bône à Guelma, près du col du Fedsous, à 60 mètres environ du kilomètre 48. Aussitôt déterrée elle fut emportée à Guelma, où elle a été utilisée dans la construction d'une maison; le propriétaire l'a martelée à dessein. En 1895 M. l'abbé Montagnon a déchiffré les lignes suivantes:

PERPETVO
IMPERATORI
L·DOMITIO
AVRELIANO
P·F·INVICTO
AVG·KALA PR

Perpetuo imperatori L(ucio) Domitio Aureliano P(io) F(elici) Invicto Aug(usto) kala. pr.

Les six dernières lettres ne présentent aucun sens satisfaisant.

N° 64. — La première *(Pl. XII, au bas, à droite)* mesure 0,92 cm. sur 0,50; elle comprend quatre registres; sur la bande qui sépare les deux premiers se lit une inscription:

Q PAPI OPTATV ET SACE ſf

Q PAPI OPTATV est une forme doublement incorrecte, mais qui ne doit pas surprendre en Afrique, pour *Q(uintus) Papi(us) Optatu(s)*. SAC est l'abréviation de *sac(erdos)* ou de *sac(erdotes)*. Les trois dernières lettres, mal gravées, sont difficiles à expliquer; on attendrait à cette place: *fecerunt*, *ex visu* ou *ex imperio fecerunt*, ou *dedicaverunt*. Les montants latéraux qui encadrent les divers compartiments de la stèle sont ornés de volutes. Dans le premier registre on voit un personnage assis, barbu et voilé, la harpè dans la main droite, la main gauche à la tête (Saturne); à sa droite et à sa gauche des palmiers; contre le second palmier grimpent deux animaux cornus, sans doute des béliers; derrière les béliers est un troisième palmier, surmonté comme les précédents d'une pomme de pin. Le deuxième registre représente deux béliers affrontés, le troisième un taureau devant un autel et une palmette, avec une bandelette sacrée sur le dos en guise de selle, le quatrième un bélier et deux gâteaux de sacrifice, l'un ovale et pointu aux deux extrémités, l'autre circulaire avec au sommet deux pointes croisées.

N° 65. — La seconde stèle, d'égale dimension, est décorée de sujets identiques; seulement dans le premier registre sont figurés au lieu de deux béliers grimpant deux béliers debout. L'inscription sur la bande qui sépare les deux premiers registres est ainsi conçue:

LVCISRANI SACERD

Il faut remarquer la forme barbare et locale LVCISRANI.

7. Khenchela.

N° 62. — Inscription funéraire encastrée dans la façade d'une maison nouvelle; c'est une pierre rectangulaire de 0,45 cm. sur 0,60.

D M S
MEMORIAE
G IVLI MONTA
NIANI VIXT AN
NIS XLVI IVLA
MESELTNA MAR
TO

D(is) m(anibus) s(acrum). Memoriae C(aii) Iuli(i) Montaniani; vixit annis XLVI; Iulia Meseltinia marito.

N° 63. — Dans la cour de la maison Parrasols; dédicace à Saturne, sur une stèle haute de 0,31 cm. et large de 0,43. Au-dessus de l'inscription sont représentés un autel et un taureau; l'inscription même mesure 0,17 cm. sur 0,34.

DOMINO SANC SATVR
Q TITINIVS · SATVR
SACERD · VOTVM SOL
ET DEDICAV

Domino Sanc(to) Satur(no) Q(uintus) Titinius Satur(ni) sacerd(os) votum sol(vit) et dedicavit.

Trois stèles dédiées à Saturne et ornées de sujets en relief sont encastrées dans les murs de la maison Tomasi:

N° 66. — La troisième stèle, de 0,95 cm. sur 0,50, est un peu différente. L'inscription est gravée dans l'intérieur même du premier registre :

P AELIVS APRILIS SACERD
P AELIVS PRIMVS SACERD
DOTES FECERVT

FECERVT pour FECERVNT. A côté de l'inscription on voit Saturne assis, barbu et voilé, la harpè à la main, et un palmier entre deux béliers. Sur le deuxième compartiment il y a deux taureaux affrontés et à droite un gâteau ovale ; sur le troisième un taureau et un gâteau en forme de losange avec au centre un cercle criblé de petits points (c'est peut-être un gâteau de miel) ; sur le quatrième un bélier, un arbuste, deux pommes de pin.

On n'a pu me donner aucun renseignement précis sur la provenance de ces trois pierres. Une stèle absolument pareille aux deux premières, mais sans inscription, a été trouvée il y a trente ans à quatre kilomètres de Bagaï, à l'endroit nommé Ksar el Haïmeur (1). La disposition des registres et les sujets représentés sont les mêmes de part et d'autre ; on ne peut noter que de très légères différences dans le détail de la décoration et dans le dessin des divers motifs. Il est vraisemblable que les stèles de la maison Tomasi ont la même origine que la stèle de Ksar el Haïmeur et qu'elles appartenaient au même groupe d'ex voto et au même sanctuaire.

On sait quelle est l'importance des monuments figurés de ce genre, et l'intérêt qu'ils présentent pour l'étude du culte de Sa-

(1) Dewulf, *Recueil de Constantine*, 1867, p. 223 et planche II.

turne en Afrique (1). Dans la région située au nord de l'Aurès, à Lambèse (2), à Khenchela (3), à Tébessa (4), on a recueilli un grand nombre d'inscriptions consacrées à Saturne et de stèles représentant les cérémonies ou les symboles de son culte. C'est de cette contrée exclusivement que proviennent les stèles les plus curieuses et les mieux décorées.

MAURICE BESNIER.

(1) Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu,* p. 27, 100 etc.
(2) Cagnat, *Musée de Lambèse,* p. 52-53 et planche V.
(3) Gsell et Graillot, *Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1893, pages 495-497, et 504-507.
(4) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1897, p. 456-457.

LE MANUSCRIT DES *ANNALES DE FLODOARD*

REG. LAT. 633 DU VATICAN (1)

Sous la cote 633 du fonds de la reine de Suède sont conservés à la Bibliothèque Vaticane deux manuscrits indépendants l'un de l'autre. Celui qui porte l'exposant 2 (633²) contient les *Annales de Flodoard:* il n'a été jusqu'ici ni utilisé ni décrit par aucun éditeur. L'autre (633¹) est plus connu; il renferme les *Annales de Fulda:* nous en dirons quelques mots cependant car on y trouve, outre ces Annales, divers opuscules qu'il est intêressant d'identifier, et il est utile de déterminer si ce ms. 633¹ a toujours été indépendant du ms. 633².

Manuscrit 633¹. Ce manuscrit (n° 994 de Montfaucon) (2) précédemment coté 633 et auparavant — au XVIIe siècle — C. 51, cote de Petau que l'on voit au fol. 1 recto, se compose de quarante et un feuillets de parchemin mesurant environ 160^{mm} de largeur sur 235 de hauteur. Les feuillets ont été numérotés au XVIIe siècle. Il est relié en parchemin. — L'examen du contenu du volume amène à y distinguer deux parties distinctes:

I. Les folios 1-5, écrits au XIe siècle, dont voici la description:

f.° 1 r.°: «fit ex minio imposito concul̨ę ferreę patina testea su-
» perposita cum circumlito vasculo circumdanturque carbones sicque ar-
» gumentum vivum ex minio distillat». (Ces quelques lignes ont été barrées).

(1) Nous tenons à remercier ici notre confrère et ami M. G. de Manteyer des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer au sujet de ce manuscrit.

(2) *Bibl. bibl.*, t. I, p. 35. — Cf. Bibl. nat., *Coll. Moreau,* 1266, fol. 65-66.

« INCIPIT GENEALOGIA REGUM FRANCORUM

« Ex generatione Priami fuit Meroveus pater Chilperici qui genuit » Chlodoveum...

f.° 4 r.°: « . . . .

« Karlomannum pariter suæ benedictionis oleo perunxit. »

Cette généalogie est identique, sauf quelques variantes (1), à celle qui a été publiée par Duchesne " ex veteri cod. ms. Bibliothecæ serenissimi Britanniarum regis ", au t. I, pp. 794-5. La première partie seule en a été réimprimée par D. Bouquet (t. II, p. 696) qui a considéré, à tort, la seconde partie comme semblable à la généalogie qu'il a publiée d'après Duchesne (t. II, p. 1) au même tome II, p. 699. Il resterait à retrouver le ms. anglais dont s'est servi Duchesne et qui est certainement différent du nôtre (2).

Suit une lettre inédite d'un Arnoul, évêque d'Orléans, qui doit être le fameux Arnoul d'Orléans (972 environ — déc. 1003) (3). Le titre de cette lettre a été ajouté au XIIIe siècle:

Incipit epistola Arnulfi episcopi Aurelianensis de cartillagine; quid sit cartillago.

Cette lettre, malheureusement tronquée, est très précieuse. C'est tout ce qui nous reste — avec les actes du concile de Saint-Basle — de ce fameux prélat, ami de Gerbert, qui joua un rôle important sous les règnes de Lothaire, Louis V et Hugues Capet. Dom Rivet, dans l'*Histoire Littéraire de la*

(1) Ainsi l'éd. Duchesne porte: « Ex genealogia » au lieu de la leçon de notre ms., etc.

(2) Voyez le *Catalogue of the royal manuscripts* du Musée Britannique (in-4°, 1734) que nous n'avons point à notre disposition.

(3) Voyez sur ce personnage F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, pp. 110, 116, 122-124, 189, 202 n. 2, 254 n. 4; J. Havet, *Lettres de Gerbert*, pp. 175, 176, 198; E. de Certain, *Arnoul évêque d'Orléans*, (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, année 1853, pp. 425 et suiv.).

France (t. VI, p. 527) parle d'un manuscrit appartenant autrefois à la reine Christine et d'un autre de Petau — aujourd'hui à la Bibliothèque du Vatican — qui contiennent des lettres d'Arnoul sur le cartilage, *De Cartilagine.* Comme il n'a point vu ces manuscrits il fait diverses conjectures sur leur contenu. Il s'étonne qu'un tel sujet ait été entrepris à cette époque. " Depuis la première décadence des Letres, les matieres de Physique n'étoient point au goût de ceux qui se mêloient de quelque Literature ; et l'on ne voit point qu'aucun de nos François se soit avisé depuis ce temps-là d'en écrire, sur-tout de prendre pour thème quelque partie du corps humain ". Arnoul aurait donc " la gloire " d'être " entré le premier " dans cette voie d'études. — Mais au Xe siècle on enseignait la médecine en France, ainsi à Chartres, où l'historien Richer fit ses études sous la direction du clerc Héribrand (1).

Arnoul, s'il avait écrit sur la médecine, serait donc loin d'être un novateur; il y a plus: sa lèttre n'a pas trait le moins du monde à l'anatomie. La voici :

f.os 4-5.

Incipit epistola Arnulfi episcopi Aurelianensis de cartillagine; quid sit cartillago.

« Cartillago ejus quasi laminę ferreæ » (2). Quid enim per cartillaginem nisi simulatio ejus accipitur? Cartillago namque ossis ostendit speciem sed ossis non habet in se firmitatem: Et sunt nonnulla vitia que ostendunt in se rectitudinis speciem, sed ex pravitatis (3) prodeunt infirmitate. Plerumque (4) enim mulciscendis intus crudelitas agitur et justitia putatur atque immo de rata ira justi zeli meritum creditur et

(1) Richer, *Hist.*, lib. IIII, c. 50, *in fine.*
(2) Job, 40-13.
(3) Le scribe avait d'abord *suis prævitis* qu'il a ensuite corrigé en interligne.
(4) L'*m* a été expontuée et remplacée par le signe de l'abréviation sur l'*u*.

cum adistortis moribus peccantes dirigi caute debeant, violenta inflexione franguntur. Plerumque dissoluta remissio quasi mansuetudo ac pietas habetur, et, dum plus quam decet delinquentibus temporaliter parcitur, ad æterna supplitia crudeliter reservantur; nonnunquam substantię effusio misericordia creditur et, dum male servare culpa sit pejus spargi quod acceptum est non timetur; nonnunquam tenatia parcitas putatur, et cum grave sit vitium non tribuere, virtus creditur accepta retinere; sępe malorum pertinatia constantia dicitur, et, dum mens a pravitate sua flecti non patitur, quasi ex recta defensione gloriatur. Sepe inconstantia quasi tractabilis habetur, et quo quisque fidem integram nulli servat, eo se amicum omnibus æstimat. Aliquando timor incompetens humilitas creditur, et cum temporali formidine pressus quisque a defensione veritatis tacet arbitratur quod justa Dei ordinatione humilem se potioribus exhibet. Aliquando in voce superbia vera libertas ęstimatur, et cum per elationem veritati contradicitur loquendi procacitas veritatis defensio putatur. Plerumque pigritia quasi continentia quietis attenditur, et cum gravis culpa sit recta studiose non agere, magnę virtutis meritum creditur a prava tantum actione cessare. Plerumque inquietudo spiritus vigilans sollicitudo nominatur; et cum quietem quisque non tolerat, agendo quę appetit virtutis debitę implere exerticium putat. Sępe ad ea que agendas incauta pręcipitatio laudandi studii fervor creditur et cum desideratum bonum intempestiva actione corrumpitur eo agi melius quo celerius ęstimatur. Sępe accelerans boni tarditas consilium putatur; et cum expectatur ut ex retractatione profitiat hoc insidians mora supplantat. Igitur cum culpa velut virtus aspicitur, necessario pensandum quia tanto tardius mens vitium suum deserit, quanto hoc quod perperat non erubescit tanto tardius mens vitium deserit, quanto per virtutis speciem decepta pręmiorum etiam de eo retributionem quęrit. Facile autem culpa corrigitur quę et erubescitur quia esse culpa sentitur; quia itaque error cum virtus creditur difficilius emendatur. (La suite manque, la page étant coupée).

Puis le texte reprend au verso du fol. 5 (le bas en est coupé, ainsi qu'un feuillet suivant)

«... Humilitatis gradibus

...hanc potestatem propriam sibi reservantes ut et...»

Ce court fragment contient une allusion à la lutte que soutint Arnoul d'Orléans contre les moines de Fleury. Il a été imprimé dans la Préface des *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, VI[e] siècle, 1[re] partie, p. X. (*... fragmentum hujus libelli quod Stephanotius noster recens magno dolore nostro Romæ mortuus, a venerabili viro Roberti Huberti, præcentore sancti Aniani Aurelianensis, accepit*).

D. Rivet cite notre manuscrit, coté jadis 994; il cite encore un manuscrit coté 1144 et un autre coté 1224. Le premier est identique au manuscrit 994, comme on peut s'en rendre compte par l'examen du Catalogue de la Bibliothèque de Petau publié par Montfaucon. Nous y lisons en effet: " Arnulphi Aurelianensis episcopi epistolæ, de cartilagine. Frag. 1144, 1224 „. (Montf., *Bibl.*, p. 61). — " Flodoardi Chronicon Remense... 1144... „. (Montf., p. 72). — " Flodoardi Chronicon... 1144... „. (Montf., p 81). Il est clair que ce ms. 1144, qui contient le fragment d'Arnoul d'Orléans et en même temps la chronique de Flodoard, ne peut être distingué des mss. Reg. 633. — Le ms. 1224, aujourd'hui Ottoboni 3079, contient des lettres d'Arnoul de Lisieux et non d'Arnoul d'Orléans. Des trois références citées par D. Rivet une seule est donc à prendre, c'est celle qui a pour objet notre manuscrit.

II. Les feuillets 6 à 41 (primitivement numérotés à part 1-36) ont été transcrits plus tard, au XII[e] siècle, par plusieurs mains. En voici la composition matérielle par cahiers:

1[er] cahier	......	fol. 6-13
2[e] „	......	fol. 14-21
3[e] „	......	fol. 22-29
4[e] „	......	fol. 30-37
5[e] „	......	fol. 38-41.

Le 5e cahier est composé actuellement de 4 feuillets. Le feuillet 40 est par erreur entre les feuillets 37 et 38. Ce cahier comprenait primitivement 8 feuillets. Passons à la description:

f.° 6 r.° INCIPIUNT GESTA FRANCOR.

Pippinus filius Ansuisi dux Francorum...

f.° 40 .....reversus est. Anno DCCCLXXXIII
Cesar in Alemannia Domini Natalem celebravit, inde iter ad Baioariam dirigens Pasca Radesbone mansit.

Le texte est écrit à l'encre noir avec rubriques.

Deux mains différentes ont mis, au XVIIe siècle, en tête du fol. 6 recto:

Fuldense chronicon.
Magontiacense chronicon sub Hludowico Hludovici Pii filio
S. Mihiel anno 714 ad annum 883.
Annales Fuldenses Frehero tom. I. Rer. Germ.

Ce sont les annales publiées, d'après ce manuscrit même, par Pierre Pithou (*Annalium et historiæ Francorum ab a. 708 ad a. 990 scriptores coætanei XII*, 1588). Elles ne représentent que les trois premières parties des Annales de Fulda (680-883). Ce texte offre des divergences avec celui qui a été publié par Freher (1).

Le reste du fol. 40, après l'année 883 des Annales, est demeuré blanc. Au verso:

Sermo Johannis Crisostomi de divisione duodecim apostolorum. Lectio Prima. Delectet tantorum... (page barrée d'un trait diagonal).
fol. 41 v.° ...... proditoris. (Le reste est demeuré blanc).

(1) *Mon. Germ., Scr.,* I, pp. 341, 343-398; *Scr. rer. Germ. in usum schol. ex M. G. h. recus.: Annales Fuldenses,* ed. Kurze, Hanovre 1891, Préface.

Cette pièce est différente de l'*Apostolorum divisio* apocryphe qui figure dans les Œuvres de saint Jean Chrysostome (1).

Manuscrit 633². Ce manuscrit, précédemment coté 634, était uni au précédent au XVIIe siècle, quand on mit la cote C. 51 dont nous avons parlé, car autrement on aurait aussi mis une cote sur le fol. 1; de plus ses feuillets ne sont numérotés qu'à partir du 13e qui porte le chiffre 54 d'une main du XVIIe siècle; la numérotation continue ainsi jusqu'au fol. 39 (80). Cette numérotation fait précisément suite à celle des 41 feuillets du ms. 633¹. Actuellement ce manuscrit est relié à part d'une manière toute semblable au premier. Il se compose de quatre cahiers (39 feuillets de parchemin):

1er cahier comprenant les fol.		1-12	
2e	„	13-24	(anc. 54-65)
3e	„	25-32	(„ 66-73)
4e	„	33-39	(„ 74-80).

Il manque, après le fol. 80, un feuillet coupé qui correspondait au feuillet 74.

Ce manuscrit contient une trentaine de lignes à la page qui est écrite d'une seule teneur. La moitié de l'ancien f° 67 r° a été laissé blanc sans qu'il y ait pour cela de lacune. L'écriture, qui paraît être de la même main d'un bout à l'autre, est de la première moitié du XIe siècle. La lettre *A* qui commence chaque paragraphe (Anno etc.) est tantôt noire ornée de rouge, tantôt simplement rouge, tantôt rouge avec des contours noirs; celle du premier paragraphe offre l'aspect d'un monstre que avale des entrelacs de feuillage (2). Toutes les lettres majuscules sont piquées

(1) Migne, *Patrol. græc.*, t. VIII, p. 495.
(2) Voyez Planche XIII.

de rouge. Les noms propres et aussi plusieurs autres ont été soulignés (XVe siècle) jusqu'au f° 5 r° inclusivement. On y rencontre assez souvent l'abréviation ÷ pour *est*, la lettre ꝺ pour *u*, la lettre *e* ou *ę* pour *æ*.

L'âge de ce manuscrit empêche de le considérer comme ayant été transcrit pour faire suite aux Annales de Fulda. Les feuillets du ms. 633^1 qui contiennent ces Annales avaient été numérotés à part au XVIIe siècle, et c'est une main plus moderne qui a mis en surcharge la numérotation générale (comprenant 633^1 et 633^2) dont nous avons parlé.

Ce manuscrit contient, sur son dernier feuillet, des mentions qui sont de nature à jeter un peu de lumière sur l'histoire du texte des Annales de Flodoard (1). Il se trouvait dès le XIIe siècle en Normandie. Nous lisons en effet sur son fol. 80 r° une prose en musique transcrite, au XIIe siéle, avec des neumes et des lettres, en l'honneur de saint Taurin, premier évêque d'Evreux:

« Exultet magnifice clerus Ebroïcensis ecclesie certe divina providencia Taurinum virum misericordie elegit sibi magnum sacerdotem juxta Sancti Melchisedec ordinem. » (2).

Au-dessus une main plus ancienne a écrit:

« ab... hostis Herodes impie Christum volens
occidere dum punisimus innocentiam coronas gloriam. » *(sic)* (3).

Au-dessous:

« oramus te, [summe Deus] » (4).

(1) Voyez Planche XIII.

(2) Une prose du même genre sur saint Taurin nous a été conservée par Ordéric Vital (éd. Le Prévost, t. II, p. 332): « Almi Taurini præsulis precibus et meritis nos Deus eruat ab omni veneno vitiorum, etc. ».

(3) C'est l'hymne imprimée dans Blume et Dreeves, *Analecta hymnica medii œvi,* XXIII, 199.

(4) Ces derniers mots ont été grattés.

Puis un essai de plume; ensuite de la même main qu' " Exultet... „ est écrit: " Oramus te „ et sur un grattage qui prend la place de dix vers, dont le dernier:

« Me duc, pastor, ovem clemens ad ovile »

est seul resté, — une main du XVe siècle a écrit:

Vita sancti Columbani abbatis
» » Fulgentii (1)
» » Audoeni (2)
» » Antidii
Passio sancte Affre
Passio sanctorum Nigasii et sociorum ejus
Visiones quorumdam monachorum.
Gesta Francorum.

Intéressante mention qui fait connaître la composition de notre manuscrit au XVe siècle. Les *Gesta Francorum* correspondent aux Annales de Fulda et aux Annales de Flodoard dont nous parlons; quant aux autres ouvrages ils ne sont point mentionnés dans le Catalogue de la Bibliothèque de Fécamp publié par Montfaucon (3).

A droite de cette table se trouve le nom d'homme suivant: *Garinus Ricaldis* (XIe siècle). Plus bas une prose en musique relative à la tombe de saint Nicolas (du XIIe ciècle);

Alleluia.
Tumba sancti Nicholai sacrum resudat oleum quod egros satiat

(1) Les mss. utilisés par les Bollandistes (*Act. SS. Boll.*, I, 32) ne provenaient pas de Fécamp.

(2) Aucun des mss. utilisés par les Bollandistes (*Anal. Boll.,* t. V. pp. 69 et suiv) ne paraît pouvoir être identifié avec celui-ci.

(3) *Bibl. bibl. man.,* t. II, p. 1241. Sous le n° 60 il y avait bien des *Vitæ sanctorum,* mais de format in-folio. Or notre manuscrit a la taille d'un in-8°.

Au f.° 80 v.° on lit divers essais de plume; puis d'une main du XII[e] siècle:

VV. MAHE

[lauda]mus Domino.

enfin de diverses mains du XV[e] siècle:

FESCAMP (un trèfle orné). π Johannes Lucratoris (1)
monachus Fiscampii.
π Sancta Trinitas (2) unus
Deus miserere nobis.

Sanguis Xpisti mundat

Chest livre est de Fescamp. (De la même main que la mention: Fescamp)

Reste une mention du XII[e] siècle:

[Dominus] (3) Dominus illuminatio mea
et salus mea quem timebo
[Domine] (4) Domine Dominus noster
Dominus protector vitę meę a quo...

Des indications contenues dans cette page il résulte que notre manuscrit se trouvait au XVI[e] siècle en la possession des moines de Fécamp.

Comment y était-il venu? Pour l'expliquer, il convient de rappeler brièvement quelques traits de l'histoire du monastère de Fécamp et de la vie de son réformateur. Le monastère de Fécamp, restauré par Richard I[er] duc de Normandie, fut réformé au début du XI[e] siècle, par Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, que Richard II avait appelé en Normandie. Guillaume

(1) Ce mot est écrit sur un grattage.
(2) L'église nouvelle du monastère de Fécamp avait été dédiée à la Sainte Trinité le 15 juin 990. *Gall. Christ.*, t. XI, col. 102.
(3) Ce mot a été gratté.
(4) Ce mot a aussi été gratté.

de Volpiano, fils d'un comte piémontais et disciple de saint Mayeul, avait été envoyé vers 990 à Dijon pour y réformer l'abbaye de Saint-Bénigne. Saint Mayeul, en lui donnant cette mission, avait obéi à Brunon, évêque de Langres, qui protégeait Guillaume. Brunon ne tarda pas à mettre ce dernier à la tête du monastère de Bèze et lui conféra, en 995, la prêtrise. — Guillaume réforma encore un grand nombre d'abbayes parmi lesquelles Saint-Faron de Meaux. Devenu abbé de Fécamp en 1001, il y créa des écoles où l'on enseigna, entre autres choses, la musique *(scientia psallendi)* (1). Il abdiqua en 1028 et mourut le 1er janvier 1031 au monastère de Saint-Taurin, au diocèse d'Evreux, où il s'était retiré: (2) il y fut enterré. Jean de Ravenne, son disciple et son successeur comme abbé de Fécamp, reçut de Richard II pour son monastère le prieuré de Saint-Taurin où Guillaume était inhumé. Sous le successeur de Jean, Guillaume II, au commencement du XIIe siècle, surgirent des difficultés entre les moines de Saint-Taurin et ceux de Fécamp. Le prieuré de Saint-Taurin fut brûlé par Philippe-Auguste en 1195; relevé de ses ruines il parvint enfin à échapper à la dépendance de Fécamp

(1) Glabri Rodulfi *Vita S. Guill. mon. Div.*: « *Monasterio Fiscannensi præficitur. — Scholas ibi instituit.* — Interea cernens... quoniam... per totam provinciam illam,... in plebeiis maxime scientiam psallendi ac legendi deficere et annulari clericis instituit scholas sacri ministerii, quibus pro Dei amore assidui instarent fratres hujus officii docti... » Migne, *Patrol. lat.*, CXLII, 709.

(2) Les reliques de saint Taurin, retrouvés au VIIe siècle par saint Landulfe, furent emportées, à l'époque des invasions normandes, à Lezoux en Auvergne, puis au commencement du Xe siècle à Gigny en Franche-Comté. Au XIIe siècle elles étaient revenues en Normandie, et les abbayes de Gigny et de Fécamp ainsi que la cathédrale de Chartres les revendiquaient; elles restèrent finalement en la possession du monastère de Saint-Taurin (*Ordéric Vital*, éd. Le Prévost, t. II, p. 332, n. 1 et 2). On ignore comment elles étaient venues de Gigny à Saint-Taurin. Il y a grande apparence que ce fut Guillaume de Dijon qui les y apporta.

vers 1240. Une bulle d'Innocent IV donna satisfaction aux moines de Saint-Taurin en leur accordant l'indépendance (1).

Deux mots à présent sur Brunon de Langres et l'on sera assez informé pour aller plus avant. Brunon était de la famille des comtes de Roucy qui étaient aussi comtes de Reims; il était fils de Renaud de Roucy, ce dévoué partisan des Carolingiens qui épousa une fille de la reine Gerberge, Aubrée (2). Enfant, il avait été chanoine de Reims; il devint évêque de Langres en 980-981. C'est lui, nous l'avons dit, qui établit Guillaume comme abbé à Saint-Bénigne, d'où il chassa Manassès. En 991 il assista au concile de Saint-Basle (3).

Ces faits une fois rappelés, il semble que la conclusion s'impose d'elle-même. Les *Annales* de Flodoard ont été apportées en Normandie, au commencement du XI[e] siècle, par Guillaume de Dijon, qui les tenait lui-même de Brunon de Roucy. Il est très naturel, en effet, qu'un membre de la famille de Roucy, qui avait été chanoine de Reims, ait eu en sa possession un manuscrit des *Annales*. Soit α ce manuscrit. Brunon dut donc confier un ms. α à Guillaume de Dijon. Lorsque Guillaume fut appelé en Normandie, il emporta, sans doute, ce ms. α ou une copie de ce ms., et ce fut là l'archétype des trois manuscrits de Flodoard qui proviennent des monastères neustriens. Les proses en musique du dernier feuillet du ms. de Fécamp sont comme le timbre des écoles fondées par Guillaume. Soit α' le ms. de Fécamp (Vat., Reg. 633[2]); α'' le ms. de Bonneval, au diocèse de Chartres (Bibl. Nat., lat. 5354); α''' le ms. du Mont Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 130) (4).

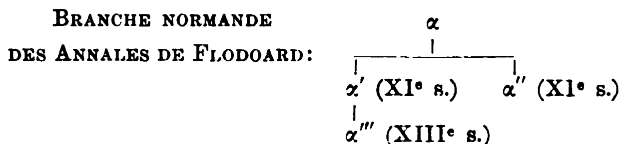
(1) *Gallia Christ.*, t. XI, col. 201, 202, 206, 207, 208, 626, 627; t. IV, col. 675, 677; Sackur, *Die Cluniacenser*, I, 257 269, II, 51.

(2) Lot, *Les Derniers Carolingiens*, pp. 10, 115, 255 n. 1.

(3) *Gall. Christ.*, t. IV, col. 548-552.

(4) Sur ces manuscrits voyez Couderc, *Essai de classement des manuscrits des Annales de Flodoard*, dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 719.

On aura la généalogie suivante:



Les ressemblances entre α′ et α‴ permettent en effet de supposer que le second dérive du premier (1). Peut-être ne faut-il pas aller aussi loin pour les mss. α′ et α″ malgré bien des ressemblances; et c'est pourquoi nous les maintenons sur la même ligne; mais on pourrait aussi supposer que α″ dérive de α′. Nous ne voulons point rentrer ici dans la comparaison des diverses leçons que nous avons sous les yeux.

Le ms. α′ a donc dû être exécuté à Fécamp entre 1001 et 1028. Porté en 1028 par Guillaume de Dijon à Saint-Taurin, ainsi que semble le prouver la prose de Saint-Taurin copiée au dernier feuillet, il dut être rapporté à Fécamp avant l'incendie qui détruisit, en 1195, Saint-Taurin. Il y resta au moins jusqu'au XVe siècle, inséré dans un volume qui contenait les vies de saints dont nous avons parlé. Peut-être dès le XIIe siècle les moines avaient-ils fait transcrire les *Annales de Fulda* pour les placer en tête des *Annales* de Flodoard. Ce qui porterait à le croire, c'est un grattage qui a été fait au titre du ms. 633². Ce titre (du XIe siècle) est ainsi conçu:

INCIPIUNT GESTA
F R AN C ORUM.

Les lettres F, R, C en ont remplacé d'autres qui ont été soigneusement grattées. Il ressort d'un examen attentif qu'il

(1) Couderc, *Essai de classement des manuscrits des Annales de Flodoard* dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 728-9.

y avait ici primitivement NORMANNORUM au lieu de FRANCORUM. Cela prouve une fois de plus que notre ms. a été exécuté en Normandie, comme le ms. de Bonneval qui porte le titre suivant: " Incipit cronica Frodoardi, presbiteri, de *gestis Normannorum* ". Et d'ailleurs Flodoard parle souvent des Normands. Une main du XVe siècle a écrit sur le ms. 633² en marge des années 926 et 927: " Northmanni " et en marge de l'année 925: " Istud capitulum fere per totum loquitur de Northmannis " et une main du XVIIe siècle a écrit le mot: " Nortmanni " en marge partout où il était question des Normands dans les premières pages (a. 919, 921, 923: 3 fois)(1). Au XIIe siècle lorsqu'on plaça les *Annales de Fulda* en tête on changea le titre pour montrer que ces deux *Gesta* se faisaient suite. On intitula les Annales de Flodoard: " *Gesta Francorum* ".

Il n'est pas indifférent de constater la présence très probable des *Annales de Flodoard* à Saint-Bénigne de Dijon. Nous savons en effet que le ms. de Montpellier appartenait au monastère de Saint-Bénigne de Dijon au XIIe siècle (fol. 104 v°, d'une main du XIIe siècle: " Liber Sancti Benigni Divionensis "). C'est une coïncidence intêressante. Mais il ne faut pas vouloir en tirer un indice de parenté. Deux mentions marginales du XIIIe siècle, relatives aux évêques de Verdun et le fait qu'un acte gratté de Thierry Ier, évêque de Verdun, a servi à le confectionner prouvent que le ms. de Montpellier est d'origine verdunoise. Il dérive très probablement d'un manuscrit de Saint-Vanne de Verdun. En effet, pour peu que l'on veuille bien se rappeler l'histoire de Saint-Bénigne de Dijon au XIIe siècle, le personnage de Hugues de Flavigny s'impose à l'attention lorsqu'il s'agit de Flodoard: Hugues, comme l'on sait, a puisé dans

(1) Ajoutez à cela deux *Nota* du XVe siècle à la fin de l'année 943 et à la fin de l'année 944 où il est question des Normands.

les Annales pour écrire son ouvrage. Or Hugues, moine à Saint-Vanne, fut exilé avec tous ses collègues, vers 1080, par Thierry, évêque de Verdun, qui s'était déclaré partisan de l'empereur contre le pape et qui en voulait aux moines de Saint-Vanne de ne l'avoir pas suivi. L'abbé de Saint-Bénigne, Jarenton, lui fit très bon accueil; il devint son ami et parcourut avec lui l'Angleterre et la Normandie. Plus tard, après des difficultés avec l'évêque d'Autun, Norgaud, au sujet de la réforme de Flavigny, Hugues revint encore à Saint-Bénigne, près de Jarenton (1).

Il n'est pas douteux que Hugues de Flavigny n'ait apporté les Annales de Flodoard de Saint-Vanne à Dijon. Peut-être même les mentions marginales du manuscrit de Montpellier sont-elles de sa main. En tous cas nous lui sommes redevables de la correction relative de ce manuscrit, bien supérieur à tous les autres: le manuscrit dut être exécuté sous ses yeux (2).

Reste une question. Comment les Annales de Flodoard étaient-elles arrivées à Saint-Vanne de Verdun. Le réponse est encore facile pour peu que l'on se rappelle les abbés du monastère. L'un des plus fameux parmi ces derniers, au commencement du XI[e] siècle, est Richard Grâce-Dieu (1004-1046), qui avait étudié dans les écoles de Reims et avait rempli successivement les fonctions de préchantre et de doyen à Reims (3). C'est Richard Grâce-Dieu évidemment qui a dû apporter les Annales à Saint-Vanne de Verdun.

(1) *Mon. Germ., Ser.,* VIII, 280 et suiv.; *Gall. Christ.,* IV, 460; *Hist. litt.,* X, 73.

(2) Nous avons comparé la photographie que nous possédons du ms. de Montpellier avec le facsimilé du ms. autographe de Hugues de Fleury donné par Pertz, t. VIII, p. 284. Les ressemblances ne sont pas assez grandes pour qu'on puisse dire que le ms. de Montpellier a été exécuté par Hugues.

(3) *Gall. Christ.,* t. XIII, col. 1289; Sackur, *Die Cluniacenser,* II, 133-135.

En résumé il semble se dégager de toutes ces constatations et de ces observations :

1° que Brunon de Roucy fit don au monastère de Saint-Bénigne de Dijon d'une copie des *Annales de Flodoard* qui avait reçu en tête une addition tirée du Nécrologe de Faremoutier et qui avait été continuée vraisemblablement à Reims jusqu'en 978 peut-être par Brunon lui-même (1), lequel ne devint évêque de Langres qu'en 980.

2° Une autre copie en tête de laquelle on avait transcrit les *Visions de Flotilde*, et à la fin une lettre d'un comte *Raynaldus Portinensis* à un duc d'Aquitaine Guillaume, fut portée à Saint-Bénigne de Dijon par Hugues de Fleury. Elle avait été donnée à Saint-Vanne par Richard Grâce-Dieu.

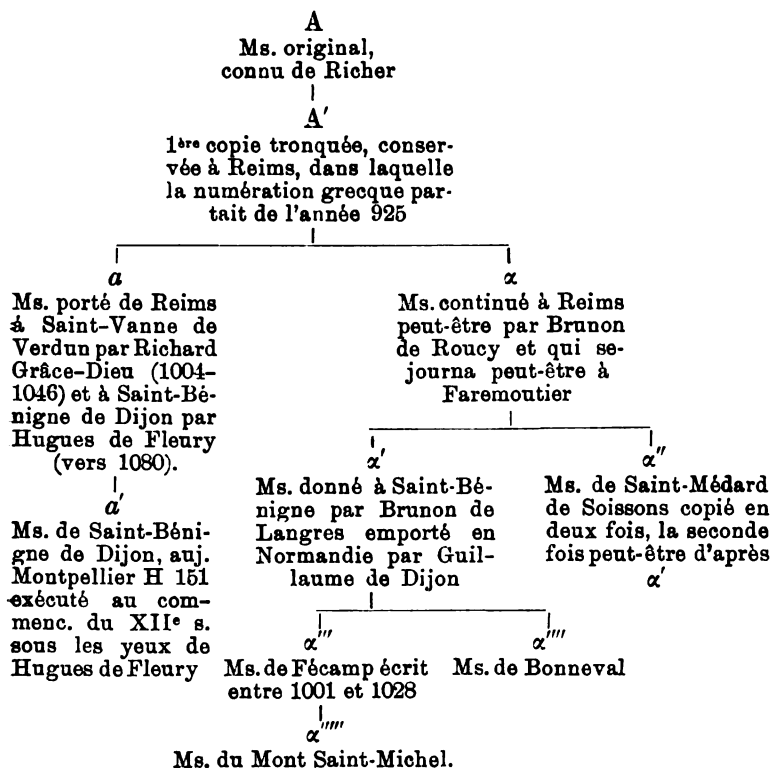
La première de ces copies fut ensuite portée en Normandie par Guillaume de Dijon. Elle y fit souche. Nous sommes donc en grande partie redevables à la réforme de Cluny de ce qui nous est parvenu des Annales de Flodoard, et, sans Flodoard nous ignorerions le X[e] siècle français. M. Sackur, le dernier historien de Cluny, ne s'en est pas douté. Il a pourtant écrit quelques pages sur les travaux littéraires des moines de Saint-Vanne de Verdun, de Saint-Bénigne de Dijon et de Fécamp (2).

Quant au ms. des *Annales* qui provient de Saint-Médard de Soissons (Bibl. Nat., lat. 9768) et qui est le plus ancien (pour partie) mais un des plus mal exécutés, il doit dériver de la même copie qui servit à l'auteur du manuscrit que Guillaume de Dijon emporta en Normandie. Peut-être dérive-t-il, au moins en partie, du manuscrit de Guillaume.

(1) Les mentions ajoutées sont relatives à Flodoard, à l'archevêque de Reims Auberon, où Charles de Lorraine, aux évêques de Laon. L'erreur sur Malcallan présenté comme abbé de Saint-Mihiel de Verdun alors qu'il fut abbé de Saint-Michel en Thiérache (voy. *Gall. Christ.*, t. XIII, col. 1274) empêche d'admettre que l'auteur ait été de Verdun.

(2) Sackur, *Die Cluniacenser*, II, 133-135, 152, 327-358, 44, 51.

On peut donc dresser le tableau suivant:



Il est à peu près certain que Dudon de Saint-Quentin a connu l'un quelconque des manuscrits de la branche normande. C'est de là que proviennent sans doute plusieurs des renseignements précis et exacts qui sont noyés chez lui au milieu des fables, et que M. Lair a très soigneusement relevés dans son édition en les contrôlant à l'aide des *Annales*.

Les intermédiaires a, α et α' s'imposent presque d'eux-mêmes. Il est même très probable qu'il y en eut d'autres.

De ces résultats que nous venons d'exposer et aussi de l'étude attentive du texte de Flodoard, que nous avons faite ail-

leurs, se dégage l'impression que les *Annales* ne nous sont parvenues qu'à travers un nombre assez considérable de copies. Rien donc de surprenant si elles ne sont point arrivées jusqu'à nous dans leur intégrité. Nous avons exposé ailleurs les arguments en faveur de cette hypothèse. Relevons seulement la numérotation grecque du ms. 633[2] qui vient encore à son appui :

f.° 8 r.°		$\overline{\text{ΛΓ}}$	à la fin du paragraphe de l'année	925
9 r.°		$\overline{\text{ΛΔ}}$	»	926
9 v.°		$\overline{\text{ΛΕ}}$	»	927
10 r.°		$\overline{\text{Λϛ}}$	»	928
10 v.°		$\overline{\text{ΛΖ}}$	»	929
11 r.°		$\overline{\text{ΛΗ}}$	»	930
12 r.°		$\overline{\text{ΛΘ}}$	»	931
13 r.°	(anc. 54)	$\overline{\text{Μ}}$	»	932
13 v.°		$\overline{\text{ΜΑ}}$	»	933
14 v.°	(anc. 55)	$\overline{\text{ΜΒ}}$	»	934
15 r.°	(anc. 56)	$\overline{\text{ΜΓ}}$	»	935
15 v.°		$\overline{\text{MD}}$	»	936
16 r.°	(anc. 57)	$\overline{\text{MF}}$ (sic)	»	937
16 v.°	(anc. 57)	(rien)	»	938
17 v.°	(anc. 58)	$\overline{\text{ΜΖ}}$	»	939
18 v.°	(anc. 59)	$\overline{\text{ΜΗ}}$	»	940
19 v.°	(anc. 60)	$\overline{\text{ΜΘ}}$	»	941
20 r.°	(anc. 61)	$\overline{\text{Ν}}$	»	942
21 r.°	(anc. 62)	$\overline{\text{ΝΑ}}$	»	943
22 v.°	(anc. 63)	$\overline{\text{ΝΒ}}$	»	944
23 v.°	(anc. 64)	$\overline{\text{ΝΓ}}$	»	945
24 r.°	(anc. 65)	$\overline{\text{ND}}$	»	946
25 r.°	(anc. 66)	$\overline{\text{ΝΕ}}$	»	947
29 r.°	(anc. 70)	rien	»	948
30 r.°	(anc. 71)	$\overline{\text{ΝΖ}}$	»	949

f.° 30 v.°	(anc. 71)	$\overline{\mathrm{NH}}$	à la fin du paragraphe de l'année	950
31 v.°	(anc. 72)	$\overline{\Xi\mathrm{E}}$ [= $\mathrm{N}\Theta$]	„	951
32 r.°	(anc. 73)	$\overline{\Xi}$	„	952
32 v.°	(anc. 73)	$\overline{\Xi\mathrm{A}}$	„	953
33 v.°	(anc. 74)	$\overline{\Xi\mathrm{B}}$	„	954
34 r.°	(anc. 75)	$\overline{\Xi}$ [= $\Xi\Gamma$]	„	955
34 r.°	(anc. 75)	$\overline{\Xi\Delta}$	„	956
34 v.°	(anc. 75)	$\overline{\Xi\mathrm{E}}$	„	957
35 r.°	(anc. 76)	$\overline{\Xi\varsigma}$	„	958
35 r.°	(anc. 76)	$\overline{\Xi\mathrm{Z}}$	„	959
35 v.°	(anc. 76)	$\overline{\Xi\mathrm{H}}$	„	960
36 r.°	(anc. 77)	$\overline{\Xi\Theta}$	„	961
36 v.°	(anc. 77)	$\overline{\mathrm{O}}$. GENESI	„	962
37 r.°	(anc. 78)	$\overline{\mathrm{O}\Lambda}$ [= OA] (1)	„	963
37 r.°	(anc. 78)	$\overline{\mathrm{OB}}$	„	964
37 v.°	(anc. 78)	$\overline{\mathrm{O}\Gamma}$	„	965

A la fin de l'année 966 est écrit en rubrique le titre de l'ouvrage: " HUCUSQUE CHRONICA FLODOARDI PRESBYTERI „. Cet *explicit* devait exister déjà dans la copie que nous avons appelée α, car il se retrouve dans les mss. α'' et α''''.

Après l'addition (conforme, sauf variantes, au ms. 2 de l'éd Pertz = Bibl. Nat., lat. 5354) qui termine l'année 966, sont écrites à la suite en chiffres romains les années DCCCCLXVII-DCCCCLXXV. Puis la chronique reprend avec l'année 976 à

(1) Après cela on lit, dans le ms.: « hoc est dcccc^{mo} IIII° ^{r}xlxiiii ». Il semble qu'on a tenté de gratter IIII^{or}. C'est peut-être un essai d'explication du chiffre grec. Le scribe aurait voulu dire qu'il s'appliquait à l'année 964. Mais ce serait plutôt à 963, d'après la façon même dont il a placé ces chiffres, ainsi au fol. (anc.) 63 v.° et au fol. (anc.) 73 v.° où Ξ A est nettement rattaché au paragraphe précédent.

la fin de laquelle ont été tracés en rouge les signes suivants évidemment sans signification:

ξ L V Γ

C'est une réminiscence de la numérotation grecque du corps des *Annales*.

A la fin de l'année 978 on lit: A $\overline{m}$ qui ne s'explique pas puisqu'il y a encore une année. L'année 979 finit ainsi: " Explicit feliciter. A $\bar{\omega}$ in $\overline{Xpo}$ ". Plus bas, une ligne grattée, à moitié cachée par le timbre de la Bibliothèque Vaticane, paraît avoir été ainsi remplie: " Qui fecit fecit... Deo et odit... " (?) (1).

Les années 919 et 920 sont précédées des chiffres romains II et III. Elles ont été corrigées, au XVI[e] siècle, ainsi que la mention relative à 877, comme il suit:

Dans DCCCLXXVII l'L et le premier X sont écrits sur un grattage.

Peut-être y avait-il primitivement par erreur: DCCCC XXVII.

DCCCCXVIIII a été corrigé en DCCC LXXVIIII

DCCCCXX " en DCCC XX

et ainsi de suite jusqu'à l'année 925.

Ainsi donc le ms. 633[2] Reg. contient une numérotation grecque qui part de l'année 925, trait de ressemblance avec celui de Montpellier qui nous a amené à supposer un auteur commun A'. Le scribe du manuscrit de Fécamp, pas plus que celui du ms. de Saint-Bénigne (Montpellier), ne comprenait le sens de ces signes, bizarres pour lui; la preuve en est dans la forme qu'il leur donne: A au lieu de Λ et vice versa, F au lieu de E, N pour Ξ, Θ pour Є. A l'année 962 il a pris l'O pour un G, et il a écrit à côté l'interprétation: " Genesi ". Le *digamma* (= 6) surtout l'a embarrassé. Cette lettre archaïque après avoir eu la forme d'un Ⲉ avait pris au X[e] siècle celle

(1) Cette lecture est très douteuse.

d'une S (1). Par deux fois (a. 938 et 948) il n'a rien mis parce qu'il lui aurait fallu tracer ce signe qu'il ignorait. Flodoard avait sans doute puisé ses connaissances sur cette numérotation dans l'un de ces manuels que l'on transcrivait dans les grands monastères et qui servaient d'encyclopédies des connaissances utiles. Il est à peu près certain qu'il ignorait le grec comme tous ses contemporains français.

D'autre part, l'avènement de Charles le Simple n'était pas une date de nature à servir de point de départ au calcul d'une ère. Et c'est pourquoi la seule hypothèse vraisemblable est celle d'une numérotation de paragraphes. Telle était l'opinion que nous avions déjà émise. Comme on y a fait diverses objections, nous allons tenter de la fortifier en répondant.

M. Couderc a fait paraître un article intitulé « De la date initiale des Annales de Flodoard » (2). C'est une courte réponse à notre essai sur la " Numérotation grecque des Annales de Flodoard " (3). Nous ne répondrons point aux attaques souvent trop vives qui sont faites à notre méthode; venons tout droit au fait.

M. Couderc reprend les raisons données par Pertz pour prouver que les *Annales* ont toujours commencé en 919. Ces raisons sont fondées: 1° sur l'examen du ms. de Montpellier qui ne contient pas de paragraphe relatif à l'année 877 (4); 2° sur l'hypothèse qu'il émet de l'emprunt du paragraphe de 877 à

(1) Gardthausen, *Griechische Paläographie* (Leipzig, 1879) p. 265. — S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque* (Paris, 1885) p. 222. — Pour la forme des chiffres dans les manuscrits grecs, voy. Omont, *Fac-similés des mss. grecs datés*, passim.

(2) *Bibl. de l'Ec. des ch.*, année 1897, pp. 615-628.

(3) *Bibl. de l'Ec. des ch.*, même année.

(4) Ce paragraphe est un obit de Charles *le Chauve* et non de Charles *le Simple*, comme le dit M. Couderc, p. 618, l. 21, sans doute par suite d'un *lapsus calami*.

un livre de l'abbaye de " Sainte-Fare de Meaux " (1); 3° sur la comparaison avec Richer *(qui Flodoardum ab anno 919 exscripsit)* (2).

M. Couderc admet la réfutation que nous avons faite de la troisième raison (tirée de Richer), et il répète même nos arguments (3).

Quant à la deuxième raison, que M. Couderc place en première ligne, nous préférons lui donner un rang secondaire, car elle n'est en somme qu'une hypothèse vraisemblable se rattachant à la première raison.

Abstraction faite de l'argument tiré de Richer, les deux autres raisons de Pertz, que nous admettons d'ailleurs, ne sont contraires qu'à l'hypothèse d'une lacune remontant jusqu'à 877; elles n'excluent pas l'hypothèse de la lacune plus courte que nous avons proposée.

Nous ne croyons pas, quoi qu'on en dise (4), que le classement des manuscrits prouve rien en faveur de l'opinion de Pertz. Se fonder sur la présence ou l'absence de la mention relative à 877 pour classer les mss. en deux grandes familles (5), et vouloir ensuite tirer de ce classement un argument relatif à l'origine de cette mention, ne serait-ce pas là tourner dans un cercle vicieux?

M. Couderc dit qu'aucun passage de " chroniqueur... du

(1) Notons encore en passant que Pertz parle d'« un livre » de l'abbaye de Sainte-Fare de Meaux », abbaye qui n'a jamais existé. C'est dans notre article que M. Couderc a vu pour la première fois cité le « Nécrologe de Faremoutier ». Pourquoi donc dire en plein texte que Pertz attribue la mention de 877 à un emprunt au livre de « Faremoutier »? Couderc, p. 618.

(2) *Mon. Germ. hist., Scr.,* III, 367.

(3) Couderc, p. 618.

(4) Couderc, *ibid.*

(5) Couderc, *Essai de classement des manuscrits des Ann. de Flod.*, dans les *Mélanges Julien Havet,* pp. 726-727.

Moyen-Age... „ n'autorisait à croire à une lacune (1). Cela est inexact. Il y a d'abord Richer qui déclare s'être servi du “ libellus „ de Flodoard (2) et annonce qu'il entend commencer à l'avènement de Charles le Simple *(... Karolum, a quo historie sumemus initium)* (3). Il y a ensuite un passage très connu de la chronique de Saint-Maurice d'Angers qui suppose une lacune de deux ans. M. Couderc ne se préoccupe que de ce second texte, mais il le trouve “ aussi affirmatif que possible dans le sens contraire „ à l'hypothèse d'une lacune.

Voici le texte:

«DCCCCXVII. — Initium chronicæ Frodoardi» (4).

Mabillon avait admis l'authenticité de ce passage et en avait conclu qu'il manquait deux années à nos *Annales* (commençant en 919). Personne n'avait songé à y faire une correction. Nous avons supposé une erreur. M. Couderc estime que nous avons “ une façon par trop sommaire de faire justice „ de ce texte. Mais que propose-t-il à la place de notre correction? Une autre du même genre. Nous avions voulu lire DCCCLXXVII au lieu de DCCCCXVII (5), songeant aux mss. qui contenaient la mention relative à l'année DCCCLXXVII; M. Couderc, dominé par cette idée que les *Annales* commençaient en 919, veut lire DCCCCXVIIII au lieu de DCCCCXVII. D'après lui la faute porterait sur la fin; selon nous sur le milieu du chiffre.

(1) Couderc, p. 619.
(2) Richer, *Hist.*, prologus.
(3) Richer, *Hist.*, l. I, c. 3.
(4) *Chron. des églises d'Anjou* (Soc. de l'Hist. de Fr.) p. 8.
(5) M. Couderc (p. 619) écrit que selon nous «DCCCCXVII» pourrait être « une erreur pour 877 », et il écrit 877 en chiffres arabes, ce qui a pour effet d'empêcher le lecteur de comprendre la correction que nous avions cependant proposée en mettant DCCCCXVII en face de DCCCLXXVII en chiffres romains.

Ce passage de la chronique de Saint-Maurice d'Angers, " *personne ne l'avait encore fait remarquer* ", dit-il (1), a été reproduit et *par suite corroboré* par la chronique de l'Evière, dite de Vendôme, dont la première partie a été rédigée entre 1057 et 1060 ". Mais n'a-t-il donc pas consulté l' " Introduction " aux " Chroniques des églises d'Anjou " de Marchegay et Mabille où on lit (p. XVIII): " Cette... chronique (de l'Evière) n'est le plus souvent que la répétition de celle de Saint-Maurice dont le rédacteur (2) a copié des passages entiers sans en changer un seul mot. Comme dans cette dernière (3), l'auteur indique sous l'année 917 le commencement, et sous l'année 965 la fin de la chronique de Flodoard "? Il y a donc trente ans que la remarque de M. Couderc a été faite. Et nous ne voyons pas en quoi un chroniqueur postérieur (le chroniqueur de l'Evière) qui " reproduit " une allégation d'un devancier (le chroniqueur de Saint-Maurice) vient " corroborer " le dire de celui-ci. Les règles de la critique ne permettent pas d'arguer d'un texte tel que la chronique de l'Evière.

M. Couderc croit impossible que le compilateur ait pu placer entre 912 et 918 une mention qui se rapportait à 877, année qu'il cite plus haut comme celle de la mort de Charles le Chauve sans parler du début de Flodoard. Nous répondons: Avant de se servir de Flodoard le compilateur a eu d'autres sources (4);

(1) Ibid.

(2) Il s'agit du rédacteur de la chronique de l'Evière. La phrase de Mabille n'est pas très correcte, et c'est ce qui pourrait expliquer l'erreur de M. Couderc.

(3) La chronique de Saint-Maurice.

(4) Ce n'est pas dans Flodoard qu'il allait chercher l'histoire du IXe siècle, et la date de la mort d'un souverain n'était pas difficile à trouver, par exemple dans les obituaires du chapitre de Saint-Maurice, dont il s'est servi (cf. Mabille, *op. cit.*, p. IV). M. Couderc nous semble trop absolu quand il dit que comme le compilateur a employé les Annales de Flodoard « on est forcé de conclure qu'il a pris cette mention dans les Annales ou qu'il l'y a tout au moins contrôlée ».

quand il en vient au commencement du Xe siècle, et qu'il utilise un ms. des *Annales*, semblable à ceux de la famille α du classement, il note la date du début qu'il transcrit mal. Nous supposons qu'il prend DCCCLXXVII pour DCCCCXVII; déjà même le ms. des *Annales* pouvait porter DCCCCXXVII. Une erreur de ce genre s'est glissée, nous l'avons constaté, dans l'édition Pithou (1), où on lit: DCCCCXXVII au lieu de DCCCLXXVII et dans le ms. du Vatican il semble bien qu'il y eut primitivement DCCCCXVII au lieu de DCCCLXXVII.

Nous ne voyons pas en quoi l'erreur que nous supposons est plus " forte " ou moins " admissible " que celle que M. Couderc a supposée après nous.

Il ne faudrait pas, au surplus, attribuer l'erreur indifféremment au " copiste " ou au " chroniqueur ".

" Un copiste ", dit M. Couderc (2), " avait pu écrire DCCCCXVII pour DCCCCXVIIII; la différence de graphie est si petite! Et cette hypothèse était corroborée, pour ne pas dire justifiée, par la constatation d'une erreur manifeste dans le paragraphe suivant ". Et il croit " justifier " son hypothèse en remarquant que sous l'année 918 il y a un évènement qui s'est passé deux ans plus tard, en 920, de telle sorte que la chronologie semblerait en retard de deux ans. Or sous la date de 921, le compilateur mentionne la mort de Richard le Justicier, qui est bien de 921, et l'avènement de Robert, qui est de 922 (3). Il n'y a donc pas de retard uniforme dont on puisse tirer une conclusion.

Voici, au reste, la suite des dates dans la chronique de Saint-Maurice (4):

(1) *Ann. et hist. Francor. scr. coæt.*, XII (Francfort, 1594), p. 109.
(2) P. 620.
(3) D'après le témoignage de Flodoard *(Annales*, his annis).
(4) *Chron. des égl. d'Anjou,* (Soc. de l'Hist. de Fr.), p. 8.

« DCCCCXVII. — Initium etc....
« DCCCCXVIII. — Karolus etc. ...
« DCCCCXX. — Richardus dux etc....

Un copiste n'a pas pu mettre DCCCCXVIII au lieu de DCCCCXX; or la date de DCCCCXVIIII ne peut avoir précédé celle de DCCCCXVIII; donc un copiste n'aurait pu changer DCCCCXVIIII en DCCCCXVII qu'en renversant l'ordre des mentions, en plaçant la mention DCCCCXVIIII — modifiée en DCCCCXVII — avant la mention DCCCCXVIII. Peut-on mettre sur le compte d'un copiste pareil remaniement? — C'est le compilateur qui a mis DCCCCXVIII, et il est à peu près sûr que c'est lui aussi qui a écrit DCCCCXVII.

Ainsi, même si la chronologie était en retard de deux ans, comme le croit M. Couderc, ce fait, loin de " corroborer " et " justifier " l'hypothèse d'une " erreur de copiste " (1), viendrait au contraire la ruiner.

Dès lors, s'il n'y a pas erreur de copiste, l'erreur de graphie " si petite " (de DCCCCXVII pour DCCCCXVIIII) qu'aurait faite le compilateur n'est pas plus facile à comprendre que l'erreur du même compilateur qui aurait pris DCCCLXXVII pour DCCCCXVII en compulsant rapidement un manuscrit.

M. Couderc nous a suivi en admettant qu'il y avait erreur dans la chronique, mais il a essayé de l'expliquer autrement que nous. Son argumentation, nous le démontrons, n'a pas la valeur qu'il suppose; ses raisons sont loin d'être " péremptoires " (2). Peu importe, au fond, l'explication que l'on veuille donner; pourquoi donc tant s'attarder à cette chronologie inexacte? Mieux vaut n'en tenir aucun compte que de lui donner de l'importance après l'avoir arbitrairement modifiée.

(1) Couderc, p. 620.
(2) Couderc, p. 619.

Examinons maintenant l'opinion de M. Couderc sur la numérotation grecque.

Il pose en principe *a priori* " qu'il y a tout lieu de croire " que la numérotation est " chronologique ". " Pertz ", ajoute-t-il, " a vu " dans cette numérotation " un de ces synchronismes si fréquents dans les annales et les chroniques du Moyen-Age " (1).

L'hypothèse d'un " synchronisme ", d'une sorte d'ère comme on pourrait aussi dire — hypothèse selon laquelle ces chiffres désigneraient les années depuis l'avènement de Charles le Simple — nous avait paru si peu soutenable que nous ne l'avions même pas mentionnée, bien qu'on nous l'eût proposée par lettre (2) avant la publication de notre article. Les avis de maîtres éminents (3) nous avaient confirmé dans notre manière de voir à ce sujet.

Pourquoi Flodoard aurait-il fait le compte des années de l'avènement de Charles le Simple sous les règnes de Robert et de Raoul et même encore après la restauration carolingienne de Louis d'Outre-Mer? L'avènement de Charles le Simple n'est pas une date à laquelle on puisse avoir l'idée de faire commencer une ère.

Ne s'arrêtant pas davantage à cette idée de synchronisme, M. Couderc nous reproche de n'avoir signalé qu'en passant la coïncidence entre les nombres et les années de la vie de Flodoard. Nous n'étions pourtant pas tenu d'insister sur une hypothèse qui nous semblait et nous semble encore inconsistante pour la raison que nous avons dite. — L'emploi de signes inusités, de lettres grecques, serait une raison de croire que Flodoard a voulu " par coquetterie " (4) noter son âge d'une manière in-

(1) Couderc, p. 621.
(2) Lettre de notre confrère M. G. de Manteyer.
(3) MM. Giry et Molinier.
(4) Couderc, p. 622.

telligible pour lui seul. C'est là un sentiment qui ne s'explique guère chez lui et qui est contredit par l'aveu que Flodoard fait lui-même de son âge à l'année 963 (1).

M. Couderc aborde enfin notre hypothèse selon laquelle il s'agirait d'une numérotation de paragraphes. Passons en revue les objections qu'il formule à l'encontre.

1. — " Pourquoi cette numérotation commence-t-elle, dans tous les manuscrits, à 925, au plus tôt, et jamais à 919? ". M. Couderc trouve que cette circonstance est de nature à faire naître un doute. " Comment justifier une pareille omission? " dit-il. " Et on sait que deux manuscrits, au moins, sont de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe, et ont été écrits, par suite, par des scribes presque contemporains de Flodoard " (2). En effet il nous semble impossible de " justifier " une omission de ce genre: tout ce que nous pouvons faire c'est de la constater, et cela suffit amplement: le plus ancien manuscrit des *Annales* n'est pas celui qui renferme la numérotation la plus complète. Nous avons pu supposer, d'après des indices, que les scribes ne comprenaient pas cette numérotation. Certains manuscrits ont des lacunes que d'autres n'ont pas Nous sommes en droit de croire que l'original renfermait la numérotation complète. Le fait que la numérotation commence dans deux manuscrits à 925 est un signe de parenté, mais nous ne voyons rien de plus à tirer de cette circonstance. En outre, si certains manuscrits ont été exécutés peu de temps après l'époque où Flodoard écrivait, cela n'empêche pas qu'il y ait eu transcription souvent très infidèle et incomplète, nous avons pu le constater, et que ces transcriptions n'aient été faites elles-mêmes d'après d'autres transcriptions.

(1) Flod., *Ann.*, a. 963.
(2) Couderc, p. 622.

2. — Flodoard a " noté dans ses *Annales* les années pendant lesquelles s'étaient produits les évènements qu'il rapporte, et cette indication d'années forme, dans son œuvre, une division si naturelle, qu'on ne s'expliquerait pas qu'il ait cru devoir la renforcer sans la modifier. Pourquoi ce double emploi? " (1). Mais dans les manuscrits le chiffre de l'année n'est pas du tout placé en vedette comme dans l'édition de D. Bouquet ou l'éd. Pertz. Souvent même il est écrit en toutes lettres. On ne voit pas pourquoi la division en paragraphes d'années aurait empêché l'emploi d'un numérotage partant du début: on peut imaginer bien des raisons pour expliquer les avantages que Flodoard entendait tirer de cette numérotation (2).

3. — Enfin M. Couderc ajoute: " ....par suite de quelle préoccupation bizarre [Flodoard] aurait-il indiqué, par des signes inintelligibles pour la plupart de ses contemporains, une division dont le seul but était de les éclairer et de les guider? ". A cela il est facile de répondre: Cette numérotation n'avait peut-être pas le but que pense M. Couderc.

Voila les objections que M. Couderc fait à notre hypothèse. Il qualifie cela de " difficultés très grandes pour ne pas dire des impossibilités ", mais il reconnaît que la conclusion que nous tirons de nos prémisses est logique. Notre " base " cependant lui semble si " fragile " qu'il ajoute: " Ces nombres... dont rien ne précise la signification... suffiraient pour permettre de dire, contre tous les manuscrits et tous les témoignages, que ce texte nous est arrivé mutilé? Ce serait de la fantaisie et non de la critique " (3). A cela il est facile de répondre: 1° Nous n'avons jamais soutenu que ces nombres suf-

(1) Couderc, p. 622.

(2) Telles que, par exemple, faciliter le classement de notices peut-être éparses, ou préparer un travail futur.

(3) Couderc, pp. 622-623.

fisaient pour se prononcer. 2° Les " manuscrits " ne prouvent rien contre la lacune. Le début des *Annales* peut avoir été perdu de bonne heure. Les manuscrits ne commencent pas tous à la même date. " De même que les deux plus anciens manuscrits (lat. 9768, et 633² reg. du Vatican) présentent une addition (relative à l'année 877) ils peuvent aussi offrir une lacune de quelques années " (1). M. Couderc a trouvé que parler de la sorte " n'est pas donner un argument " (2). D'accord ; mais c'est faire une remarque propre à mettre en évidence la fragilité de l'argument que l'on voudrait tirer des manuscrits ; c'est ainsi que nous l'avions présenté, et c'est encore ainsi que nous le considérons. 3° Nous ignorons à quels " témoignages " M. Couderc fait allusion. Ce ne peut-être Richer ; car le texte de Richer prouve le contraire ; si c'est à la chronique de Saint-Maurice d'Angers, M. Couderc s'appuie sur un témoignage qu'il a modifié pour les besoins de sa cause.

M. Couderc ne discute pas tous nos arguments. Il juge inutile de " s'arrêter davantage aux observations par lesquelles " nous " essayons de justifier notre hypothèse ". Il trouve que si Richer est le seul chroniqueur qui nous fournisse la date exacte du couronnement de Charles le Simple, " c'est fort heureux " et voilà tout. Cela est en effet " heureux " pour notre hypothèse: il était " bon " de le faire remarquer, car Richer dit lui-même qu'il entend commencer par le règne de Charles le Simple *(a quo historiæ sumemus initium)* (3), et ce sont les *Annales* de Flodoard qu'un peu plus haut il nous indique comme sa source (4).

(1) Remarquons ici que M. Couderc qui cite cette phrase en a interverti l'ordre des mots.

(2) Couderc, p. 623.

(3) Richer, *Hist.*, l. I, c. 3.

(4) Richer, *Hist.* prologus.

Enfin M. Couderc reprend les vieux arguments de Pertz pour démontrer qu'il est très naturel que Flodoard ait commencé des *Annales* à vingt-cinq ans, un jour qu'il est tombé de la grêle à Reims. " Quel besoin avait-il d'attendre une circonstance solennelle quelconque ou de chercher un point de départ? „. La réponse à cette question est facile: C'est le besoin que tant de chroniqueurs du Moyen Age ont éprouvé et que nous éprouvons nous-mêmes quand nous écrivons l'histoire.

Les conclusions de M. Couderc sont trop absolues. Il semble oublier que dans les raisonnements par induction on n'arrive pas à une certitude, mais à de simples présomptions: " Il *faut* donc conclure „, dit-il " que les *Annales* commencent en 919 et que le texte que nous en possédons *doit* être considéré comme complet „. Quant à la numérotation " *on ne saurait* en tirer aucune conclusion au sujet d'une lacune du texte „. M. Couderc estime que c'est un " simple synchronisme dont le point de départ est ou l'avénement de Charles le Simple ou plus probablement la date de naissance de Flodoard „ (1). Il hésite donc entre ces deux idées (2), dont la seconde nous appartient, et que nous croyons pouvoir déclarer mauvaises toutes les deux pour les raisons que nous avons exposées. Nous n'hésitons donc pas à maintenir les conclusions de notre article:

1° Tous les manuscrits les plus anciens des *Annales* de Flodoard renferment une même numérotation grecque fragmen-

(1) Couderc, p. 623.

(2) La première de ces idées aurait besoin d'être expliquée pour être claire. Peut-être est-ce celle que Pertz enferme dans cette phrase courte et obscure que, paraît-il, nous n'avons pas comprise (Couderc, p. 621, n. 1 et 2): « Annus quisque littera græca, numerum quo ab anno 893, initio regni Caroli Simplicis distet, significante, insignitur ». (*Mon. Germ., hist., Scr.,* III, 367). Il paraît que dans ces quelques mots il y a une théorie très nette. Je n'y vois pourtant que la simple constatation de la numérotation grecque du manuscrit de Montpellier.

taire qui doit provenir de l'original. L'examen du ms. 633[2] Reg. du Vatican, le prouve une fois de plus.

2° Chaque chiffre correspond à un paragraphe d'année. Ce qui paraît le plus vraisemblable et le plus simple c'est de supposer qu'il s'agit d'une numérotation de paragraphes, car cette numérotation diffère essentiellement de celle des *Catalogi*, des *Fasti* et des *Laterculi* que nous connaissons.

3° La numérotation part de l'année 893; on est donc conduit à supposer une lacune de 893 à 919 (point initial de notre texte des *Annales*), lacune que l'état même du début des *Annales* telles que nous les connaissons (c'est-à-dire à travers bien des copies), et le témoignage de Richer faisaient soupçonner.

Cette hypothèse " aussi peu probable que possible „ (1), selon M. Couderc, nous paraît encore la plus acceptable dans l'état actuel de nos connaissances. Elle a une " base „ moins " fragile „ que pense notre contradicteur qui nous attribue gratuitement une " idée „ préconçue " de lacune „ (2) alors que lui-même est manifestement influencé par les idées de Pertz (3).

Ajoutons les conclusions sur l'histoire du texte des *Annales* suggérées par l'étude du ms. Reg. 633[2]: Nous devons tous les manuscrits que nous possédons — sauf peut-être un — à la réforme de Cluny:

1° Un manuscrit des *Annales* apporté à Dijon par Brunon de Roucy et transporté par Guillaume de Dijon en Normandie où il fait souche. Le ms. Reg. 633[2] en dérive. Il a été exécuté entre 1001 et 1028.

2° Un manuscrit apporté par Richard Grâce-Dieu (1004-1046) de Reims à Saint-Vanne de Verdun. Hugues de Fleury

(1) Couderc, p. 616.
(2) Couderc, p. 622.
(3) Couderc, *passim* et p. 623.

l'apporte (vers 1080) à Saint-Bénigne de Dijon. Il y est copié au commencement du XIIe siècle. C'est le ms. H 151 de Montpellier découvert par le Président Bégat.

En résumé le texte des Annales ne nous est parvenu qu'à travers bien des copies dont le nombre minimum nous est à peu près fourni par l'histoire des voyages de ces Annales telle que nous avons essayé de la reconstituer. Cela vient encore à l'appui de nos conclusions antérieures.

Lisieux-Rome, 1898.

Ph. Lauer.

LES MANUSCRITS DE LA REINE CHRISTINE

AUX ARCHIVES DU VATICAN

(Suite) (1)

Il restait à retrouver six des soixante-douze manuscrits provenant de la Reine Christine qui furent donnés en 1690 par le pape Alexandre VIII aux Archives du Vatican: c'est-à-dire les n°s 170, 260, 391, 777, 821 et 1263 du catalogue publié par Montfaucon.

En ce qui concerne le n° 1263, il ne figure pas dans la liste de ceux qui ont passé par la collection du Baron de Stosch et qui, rachetés par le Vatican, ont été versés dans le fonds Ottoboni à la Bibliothèque Vaticane: par suite, l'hypothèse la plus vraisemblable était qu'il devait se retrouver aux Archives où il était entré en 1690.

Mais, en fait, ce n° 1263 doit être identifié avec le Vat. lat. 8119 dont voici la description:

Vat. lat. 8119. — Ce volume relié en parchemin blanc a porté quatre cotes, au dos, anciennes ou récentes.

D'abord, en haut, sous une croix, la cote actuelle: *8119* qui date du XIXe siècle, comme transcription; cette cote actuelle est superposée à une cote précédente, d'encre plus pâle et maintenant disparue sauf son dernier chiffre qui est un 8.

Puis, au milieu du dos et effacée à dessein, se trouve une cote qu'on peut encore déchiffrer et qui a été transcrite au

(1) Voir: *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* XVIIe année, 1897, pp. 285-322.

XVII[e] siècle: *1263*. C'est le numéro sous lequel se trouve le manuscrit dans le catalogue publié par Montfaucon: comme l'examen d'autres manuscrits du fonds de la Reine permet de le reconnaître, les cotes du catalogue de Montfaucon étaient en usage en 1690 et elles sont toujours transcrites au haut ou au milieu du dos des manuscrits d'une main qui est caractéristique.

Enfin, au bas du dos, une autre ancienne cote, remontant également au XVII[e] siècle: *1689*. Il faut constater que cette cote, placée au bas du dos, est forcément antérieure à l'entrée du manuscrit aux Archives en 1690: par conséquent, elle est même antérieure à la cote: 1263 du catalogue de Montfaucon puisque celle-ci était usitée en 1690. Cette constatation est importante pour l'histoire des manuscrits de la Reine: en effet, au bas du dos, ils portent généralement une cote pareille à 1689 et d'une main particulière qui ne peut être confondue avec celle qui a tracé les cotes du catalogue de Montfaucon. La série des cotes inférieures est donc plus ancienne que la série des cotes du catalogue de Montfaucon, d'usage en 1690.

Le plat intérieur et le feuillet de garde, en papier, sont de l'époque de la reliure en parchemin. Sur le plat, la cote: A. 16. Cette lettre A, suivie d'un chiffre de 1 à 72, date de 1690 et fut apposée alors sur les 72 manuscrits de la Reine donnés aux Archives: d'autres exemples le prouvent (1). Quand la reliure a été changée depuis ou remaniée, cette cote a dis-

(1) A. 2 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 55); A. 4 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 145); A. 5 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 148); A. 7 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 146); A. 9 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 143); A. 10 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 147); A. 13 (Vat. Arm. XXXI, t. 85); A. 17 (Vat. Misc. Arm. XV, t. 144).

paru. Puis, également sur le plat, la cote reçue par le manuscrit après son incorporation aux Archives: *Arm. 34, n°* .....

Ce manuscrit n'est pas le seul de la Reine qui ait été placé dans cette Armoire: la cote *Ar. 34* a été déjà relevée sur le Miscell. Arm. XV, t. 143, au r° de son feuillet de garde; de même la cote Arm. XXXIV, 2 sur le plat intérieur du Miscell. Arm. XV, t. 145. C'est le 31 mai 1897 que ces deux derniers manuscrits ont été placés dans l'armoire XV des *Miscellanea:* auparavant, ils ne se trouvaient plus dans l'*Arm. XXXIV*, mais dans le Cabinet du Préfet des Archives et sans cote réelle. D'autre part, ce ne doit pas être immédiatement après leur entrée aux Archives, en 1690, qu'ils furent incorporés à l'Armoire XXXIV: cette incorporation doit dater du XVIIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque où le n° 257 du catalogue de Montfaucon devint le Vat. Arm. XXXI, t. 73, où le n° 228 devint le Vat. Arm. XXXI, t. 85.

Si l'on passe au feuillet de garde du manuscrit qu'il s'agit de décrire, on relève sur le recto de ce feuillet la cote actuelle: 8119, transcrite au XIXe siècle, puis sur le verso, l'indication du contenu tracée au XVIIe siècle, vraisemblablement par le bibliothécaire de la Reine:

Indiculus Ecclesiarum diocesis Senonensis.
Papier rentier du prieuré de Duel prez Montmorenci dépendant de St Florent faict 1430.
Fragmentum aliquot Epistolarum Petri Ivoneti quæ datæ sunt 1518 Parisiis.
De differentia unctionum quæ fiunt in babtismate et in confirmatione tractatus. — Incipit: *Quia ergo presbyteris.*
De computo fragmentum.
Homilia ad monachos in verbum Evangelii: Estote misericordes. — Incipit: *Bonus consiliarius* etc. — Prolixa est.

Cette notice est à peu près identique à celle qui figure dans le catalogue des manuscrits de la Reine publié par Montfaucon (1).

Après elle, la mention commune à tous les manuscrits de la Reine entrés aux Archives en 1690 :

Ex Dono Summi Pontificis Alexandri VIII.
1690.

Le ms. Vat. lat. 8119 se compose de 105 feuillets et contient les sept fragments suivants, de date et de texte très divers.

I — ff. 1-36, papier, transcription du XVIIe siècle. Le f° 1 mesure 138^{mm} de large sur 178^{mm} de haut.

1° ff. 1-34 r° Pouillé du diocèse de Sens.

f° 1 r°. Inc. HÆC SVNT BENEFICIA CVRATA, Abbatie deinde Prioratus Et Cappellanie diœcesis Senonensis necnon valores eorumdem Et similiter Capitula, Domus Dei Et leprosarie ejusdem diœcesis per decanatus procedendo.
Et primo
In civitate et banleuca Senonensi
In ecclesia Senonensi sunt. . . . .
. . . .

f° 33 v°. Expl. . . . .
. . . . leprosaria de Sacleiis Arch.

f° 34 r° Table :
Fol. 1. Civitas et banleuca Senonensis
. . . .
31. Decanatus Stampensis 12.

2° ff. 34 v° - 35 r° Liste des bénéfices notés dans le pouillé précédent qui sont unis à d'autres, soit dans le diocèse lui-même, soit au dehors.

(1) B. de Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. I, p. 41. Parisiis MDCCXXXIX.

f° 34 v°. Inc.:		Beneficia ad Collationem Capituli Parisiensis . . . .
	Expl.:	. . . . domus Dei de Monte argi
f° 35 r°		Note relative à la liste précédente: Si quando . . . . Apud Terent.

3° ff. 35 v° - 36 v°.

Inc.:	Nomina beneficiorum spectantium ad presentationem . . . . In diœcesi Senonensi existentium.
Expl.:	. . . . Espiriacum.

II — ff. 37-55 + 3 ff. blancs non chiffrés, papier; jadis chiffrés I-XIX au XVe ou XVIe siècle, puis XXXV-LVII au XVIe siècle. Texte du XVe siècle. Le f° 37 mesure 139^{mm} de large sur 178^{mm} de haut.

f° 37 r°. Inc.:	Cy après ensuit la declaracion des rentes et devoirs deüeez, par chacun an, au prieur et couvent de Duel (1) à la saint Martin d'iver receüez par la main frère Jehan de la Faye, prieur dudit lieu, en l'an mil .CCCC. et trente. Premièrement. . . . .
f° 55 r°. Expl.:	. . . . une plante de vign̄ nōee.

III — ff. 56-65 + 4 ff. blancs non chiffrés, papier, la marge supérieure rognée. Texte du XVIe siècle, incomplet du début. C'est la fin d'une série de lettres adressées par Pierre Yvonet à divers correspondants, notamment à Christophe de Longueil; les six dernières subsistent avec la dernière partie de la précédente, du 4 février 1518 (1517, ancien style) au 16 février 1519

(1) Deuil, Seine-et-Oise, arr. Pontoise, cant. Montmorency.

(1518, ancien style). Le f° 56 mesure 136^{mm} de large sur 177^{mm} de haut.

f° 56 r°. Inc.:	| nempe sacerdotiorum . . . .
f° 57 r°	. . . Vale. Ex penitentia. Februarii luce quarta 1517. T. P. Y.
	Ad G. Alnetanum
	Constiteramus . . . .
f° 58 r°	. . . Vale. Ex solito penitentie gurgustiolo. Februarii luce decima 1517. T. P. I.
	Ad G. Alnetanum
	Clamor parentum . . . .
f° 58 v°	. . . Vale. Ex solita penitentia. Februarii, quinta luce supra vigesimam 1517. T. P. Y.
	Ad G. Alnetanum
	Joannes Bargensis . . . .
f° 59 v°	. . . Vale. Ex solito penitentie gurgustiolo. Martii luce undecima 1517. T. P. Y.
	Ad G. Alnetanum
	Lux erat Veneris . . . .
f° 62 r°	. . . Vale et parem rescribe Iliadem. Ex solito penitentie ergastulo et laterne signo Parisini judeorum vici. Augusti luce vigesima prima 1518. T. P. Y.
	Ad Christoforum Longolium
	Biennium est . . . .
f° 64 r°	. . . Ex Parisio, octobris luce duodetrigesima 1518. T. P. Y.
	Ad abbatem Maiorismonasterii
	Libeat Paternitati . . . .
f° 65 r°. Expl.:	. . . Ex Parisio, februarii luce decima sexta 1518.
	Tui observantissimus Petrus Ivonnetus.

IV — ff. 66-73 parchemin. Texte du XIe ou Xe siècle incomplet du début et de la fin; la forme du N en capitale est

à noter : sa première haste verticale descend fort bas au-dessous de la ligne, le trait qui joint cette haste à la seconde est horizontal sur le tracé de la ligne, la seconde haste verticale ne descend pas au-dessous de ce trait.

Au f° 66 r°, dans l'angle supérieur et interne de la marge, on croit distinguer deux ou trois chiffres ou caractères très douteux : *dmvi.*

Dans l'angle supérieur et externe de la même marge, la cote pétavienne : Y. 13.

Au f° 66 r° la page compte 20 lignes. Ce f° 66 mesure 131^{mm} de large sur 172^{mm} de haut.

Commentaire relatif au baptême suivi d'extraits des Pères.

f° 66 r°. Inc.:	[Q]uia ergo presbiteris baptizatos chrismate unguere licet spiritum vero sanctum per manus impositionem tradere non licet . . . . .
f° 71 v°	. . . . non habebitis vitam in vobis.
	[P]ropter hanc vitam adipiscendam et baptizamur . . . .
f° 72 v°	. . . . bona sunt redimenda.
	[Q]uod subter adnexum continetur collectum quam maxime et in ordinem digestum est ex verbis sanctorum patrum [C]ipriani, [A]mbrosii, [A]ugustini, [H]ieronimi, [G]regorii, [F]ulgentii, [S]everiani, [V]igilii, [I]sidori, Bede . . . .
f° 73 v°	. . . . et liberavit fratrem | . . .

V — ff. 74-97, vélin, texte à grandes marges du XIVe siècle, incomplet du début et de la fin. Le f° 74 mesure 128^{mm} de large sur 175^{mm} de haut.

Au f° 74 r° la page compte 20 lignes.

f° 74 r°. Titre en marge: [Libellus] de cumpoto.
De anno solari.

Inc.: | ciliantibus continere videtur.
De anno solari Capitulum.
Cum itaque multiplex sit annus . . .
. . . .

Au bas, en marge: *Figura comparationis anni ad Serpentem.*

Les chapitres suivants dont le titre est porté en marge sont successivement:

f° 75 v° De concurrente et ejus officiis.
f° 76 r° De regulari solari quod sit.
f° 77 r° De bissexto et ejus cause.
etc.,
f° 96 r° De 5 festis mobilibus, que et quot sint. . . .
f° 97 v°. Expl.: . . . . incipit 8. idus marcii |

VI — ff. 98-99, parchemin. Texte du XIIe ou XIIIe siècle, incomplet du début et de la fin. Le f° 98 mesure 110^{mm} de large sur 170^{mm} de haut.

Au f° 98 r°, la page compte 38 lignes.

Commentaire relatif à différents points de cosmographie, d'histoire naturelle et d'arithmétique.

f° 98 r°. Inc.: | . . . gnorabat, quia annus per sua rediens vestigia et annuam fecunditatem. . . . .
. . . .
f° 99 v°. Expl.: . . . . ac perhibetur |

VII — ff. 100-105, parchemin. Texte du XIIIe ou XIVe siècle. Le f° 100 mesure 120^{mm} de large sur 175^{mm} de haut.

Au f° 100 r°, la page compte 35 lignes.

Homélie suivie d'extraits.

f° 100 r°. Inc.. [E]stote misericordes sicut pater vester qui in celis est. Bonus consiliarius et bonum consilium et omnibus monachis valde utile . . . .

f° 103 v°. Expl.: . . . . Simulatio ypocritarum est.
f° 104 r°. En marge: De caritate Isid.
Inc.: Si tradidero corpus meum ut ardeam . . . .
Suivent d'autres paragraphes: De spe
De predestinatione
De templis . . .
f° 104 v°. Également en marge, les noms: Guigo
Ricardus
f° 105 r° Johannes Crisous . . . .
. . . .
Expl.: Guigo . . . potest pecato assentire et filius
Dei esse |

Au f° 105 v° resté blanc, la mention suivante du XV[e] siècle en quatre lignes qui a été effacée:

Hunc librum reliquit Collegio clun*iacensi*
donnus (?) Petrus Boneti quondam scolaris
de Vergeyo (?) qui fuit sepultus sub tumba (?)
an*te* cap*itul*um cui*us* a*nim*a . . . .

Évidemment, le dernier fragment du manuscrit a appartenu au Collège de Cluny établi à Paris: ce collège, on le sait, héritait des livres des étudiants qui y mouraient (1).

Tels sont les sept fragments que contient le Ms. Vat. lat. 8119. L'état de mutilation des quatre derniers rend difficile l'identification des textes qu'ils renferment.

Le 4[e] provient certainement de Paul Petau: la cote Y. 13 en fait foi; les suivants lui étaient probablement joints. Toutefois, maintenant, cette cote généralement placée au premier feuillet des manuscrits de Paul Petau ne se rencontre plus qu'après trois autres fragments d'origine également française; ce fait semble

(1) Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 410, n° 361.

prouver que l'assemblage actuel des sept fragments et leur reliure date d'Alexandre Petau, fils de Paul. Ces fragments lui ont certainement appartenu; la preuve en existe pour le premier et pour le second (1), notamment, d'entre eux.

Jusqu'à présent, tous les manuscrits de la Reine disparus des Archives du Vatican étaient des manuscrits qui avaient passé par la Collection Stosch; rentrés au Vatican en 1759, ces manuscrits se retrouvaient à la Bibliothèque dans le fonds Ottoboni, sauf l'Ott. 3385 qui est devenu, au XIXe siècle, le Vat. 7241.

Comme conclusion nouvelle, il faut ajouter que certains manuscrits de la Reine, entrés aux Archives du Vatican en 1690 et classés dans l'Armoire XXXIV au XVIIIe siècle, ont été enlevés de cette Armoire mais n'ont pas quitté le Vatican pour entrer dans la Collection Stosch. Ils sont restés aux Archives sans cote réelle; l'un d'eux, dans la première moitié du XIXe siècle, a été porté des Archives à la Bibliothèque, dans le fonds Vatican: c'est le VAT. LAT. 8119; d'autres, encore maintenant aux Archives, ont été réintégrés dans l'Armoire XXXI avec des cotes régulières le 31 mai 1897.

Il se pourrait donc que, sur les 5 manuscrits de la Reine encore ignorés, il en existe quelqu'un à retrouver dans les fonds de la Bibliothèque, notamment dans le fonds Vatican.

Rome, 7-11 décembre 1898.

GEORGES DE MANTEYER.

(1) Montfaucon, *Bibl. Biblioth. mss. nova,* t. I, p. 80: « Bibliotheca Alexandri Petavii..... Indiculus diœcesis Senonensis. 1269 (C'est probablement: *1263* qu'il faut lire) ..... Déclaration des rentes et revenus du prieuré de Deuil ».

ERRATA.

T. XVII, p. 296, ligne 1. Lire: *Chapeauville* et non: *Chapeville.*

» p. 296, ligne 23. Le Ms. *Miscell. Arm. XV, t. 57* est du XVIe siècle, non pas du XVIIe.

Vérification faite, la signature: *Bellièvre* est celle de l'amateur lyonnais: Claude Bellièvre, comme l'a conjecturé M. Auvray, dans un compte-rendu. *(Le Bibliographe moderne,* 1re année, n° 5, sept.-oct. 1897, pp. 322-324).

» p. 298, ligne 27 et note 1. La seconde partie du Ms. *Miscell. Arm. XV, t. 143* concerne le monastère du Pont-de-Leynhac (c^{ne} de Maurs, Cantal) et non pas du Pont-de-Layat (c^{ne} de Courpière, Puy-de-Dôme). Cette rectification est due à M. de Puybaudet, ancien membre de l'Ecole de Rome.

TABLE DES MATIÈRES



EXSVPERIVS EPISCOPVS ECLESIAE BOGIENSI DEDIT

The Inscription on the back of the plate.

Le *Missorium* de Saint Exupère.

ROMA FOT. DANI

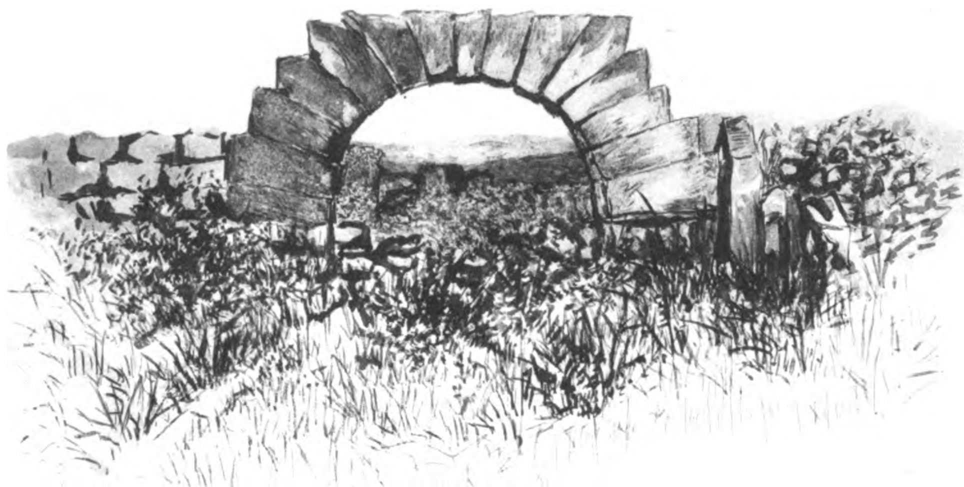






Statues municipales de Lambèse.

ROMA FOT. DANESI







Monuments de Bordj el Akouas.

CHRONICA FLODOARDI PRESBYTERI

INCIPIUNT GESTA FRANCORUM 877

ANNO incarnationis dni dccc lxxvii et indictione xi nonas octobris precellentissimus imperator Karolus et sce recordationis insignisque memoriae temporalem finem sui feliciter ut credimus ad gaudia

sibi magnum sacerdotem iuxta sci melchi sedec ordinem.


Princeton University Library
32101 076878642

